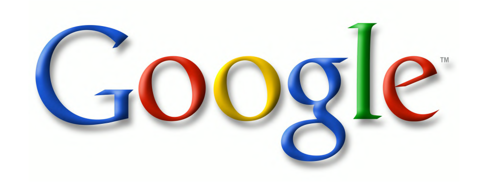



B 1,101,839

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME CINQUIÈME.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIX

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES.

ACTES OFFICIELS.

RAPPORT

ADRESSÉ À M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SUR

LE MUSÉUM ETHNOGRAPHIQUE

DES MISSIONS SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE BARON DE WATTEVILLE.

Paris, le 2 novembre 1877.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence de fonder un établissement scientifique nouveau qui s'appellerait *Muséum ethnographique des missions scientifiques.*

Dans le projet que j'ai l'honneur de vous soumettre, je me suis efforcé de me conformer aux règlements qui ont déterminé les attributions des divers musées, et j'ai cru devoir rattacher cette institution à la Commission consultative des missions scientifiques, qui a déjà rendu à votre administration de si utiles services.

L'établissement dont je parle, au lieu d'avoir pour objet l'art, serait exclusivement consacré à la science, et devrait être en grande partie alimenté par les missions entreprises aux frais de l'État. Il importe, avant tout, d'établir les besoins impérieux auxquels répondrait cette fondation et le caractère essentiel qui la distinguerait des établissements analogues.

Depuis qu'il a été institué auprès du Ministère de l'instruction publique une commission chargée de donner son avis sur les demandes de missions scientifiques, des travaux nombreux ont été accomplis par les savants auxquels des missions avaient été confiées.

Les instructions données par Votre Excellence à nos voyageurs leur recommandent spécialement de recueillir, soit en France, soit à l'étranger, des collections de toute nature et qui intéressent toutes les branches de la science.

MM. Wiener, de Cessac, Harmand, de Ujfalwy, Marche, Crevaux, Delaporte et bien d'autres, en se conformant à ces instructions, ont obtenu des résultats qui ont dépassé toutes nos espérances. Des collections de grande valeur ont été réunies. L'ethnographie a particulièrement été l'objet de recherches actives et de découvertes précieuses. Le nombre des objets ethnographiques rapportés est considérable. Les dons des particuliers se sont déjà venus joindre à ces richesses, et l'État lui-même a acquis des collections qui les ont encore augmentées.

Dans l'ordre des libéralités des particuliers, je vous signalerai, Monsieur le Ministre, le don très-important que M. Angrand déclare vouloir faire à l'État, représenté par le Ministre de l'instruction publique, d'une collection ambitionnée par des puissances voisines et que, dans les circonstances actuelles, il est urgent d'accepter; je rappellerai également les dons de MM. Quesnel, au Pérou, Carlo Landsberg, en Syrie, et Harmsen, à Java, etc. etc.

Le grand nombre et la valeur des collections ethnographiques appartenant aujourd'hui à l'État rendent, ce me semble, évidente la nécessité de créer un établissement spécial qui les puisse contenir et où les hommes de science les consulteraient à loisir.

L'utilité des travaux ethnographiques ne peut en aucun cas être contestée par personne, et il n'est pas contestable non plus que leur développement se soit révélé depuis quelques années d'une manière toute particulière.

Comme le dit justement M. Worsaae, Ministre de l'instruction publique en Danemark et qui a fondé à Copenhague un des plus beaux musées ethnographiques de l'Europe : « L'ethnographie et l'archéologie préhistorique, qui en est inséparable, doivent arriver à donner tous les éclaircissements désirables sur la propagation des premières populations sur la terre, et entre autres sur la première colonisation de l'Europe, soit qu'elle provienne de l'Asie ou de l'Afrique, ce qui est encore un des grands sujets de controverse. On doit se préparer, dans les nouveaux musées ethnographiques, à fournir les matériaux les plus complets qui permettent d'établir des comparaisons illimitées entre les degrés de la civilisation primitive des populations existantes ou éteintes du monde entier. »

L'ethnographie, l'anthropologie et les études préhistoriques sont autant de sciences nouvelles dont les progrès rapides et constants sont en majorité dus aux savants français. L'ethnographie seule n'a été jusqu'ici ni favorisée, ni protégée, ni propagée. Cette jeune science cependant jette un jour nouveau sur la géographie, qu'elle vivifie, et sur les études préhistoriques. Ce serait une garantie à lui offrir que de la comprendre dans la distribution des faveurs de l'État. C'est aussi un témoignage d'estime, une sorte de protectorat, un haut encouragement enfin à donner aux savants qui la mettent en lumière à l'aide d'efforts si soutenus et qui ont obtenu de si brillants résultats.

Les services considérables que peut rendre cette science sont étroitement liés à la fondation que j'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence. Les richesses nouvelles et multiples qu'elle nous apporte sont d'une nature exceptionnelle : il lui faut un local et une organisation exceptionnels.

A Douai, le musée Berthoud; à Lille, à Boulogne, au Havre, à Caen, à Bordeaux, à Orléans et dans un grand nombre de villes de l'étranger, il existe un musée d'ethnographie. A Paris, ces objets d'études sont dispersés, perdus soit dans l'ensemble du musée de la marine, du musée de Saint-Germain, du Muséum d'histoire naturelle ou dans d'autres établissements. Cette dispersion des éléments constitutifs de l'ethnographie décourage nos voyageurs en détruisant l'unité de leurs recherches et la possibilité de comparer entre eux les divers échantillons ethnographiques ou les spécimens similaires des différents peuples.

Réunis dans un même local, classés avec une méthode sévère, répartis en différentes sections, suivant la nature des missions et la situation géographique des pays explorés, ces objets, analogues ou identiques, recueillis dans des contrées différentes, offriraient, par leur nombre, leur diversité et leur groupement, une facilité d'études dont les hommes de travail seraient reconnaissants à Votre Excellence.

Dans l'arrêté que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux, Monsieur le Ministre, j'ai essayé de sauvegarder les prérogatives et les spécialités de chacun des établissements qui existent déjà. La création que je propose ne porterait aucune atteinte à leurs droits ni à leurs intérêts. Le Muséum ethnographique, en effet, n'aurait aucune des attributions qui distinguent les autres établissements du même ordre.

Dans le Musée d'anthropologie, l'homme est étudié en lui-même et comme créature. Dans le Musée d'ethnographie, au contraire, c'est comme créateur qu'il est étudié. Ce sont ses efforts pour vaincre les forces de la nature, pour améliorer sa situation, pour atteindre le progrès, qui sont mis en lumière; ce sont ses armes, ses vêtements, son habitation, ses mœurs et ses usages enfin, qui sont mis sous les yeux du public d'abord, des savants ensuite.

Le Muséum ethnographique est un musée d'histoire; le Musée d'anthropologie est un musée d'histoire naturelle.

Mais ce Muséum ethnographique ne peut et ne doit pas comprendre la manifestation la plus élevée et en même temps la plus spéciale de l'esprit humain : *l'Art;* tout objet artistique est réservé pour les collections du Louvre, qu'il provienne de l'Italie ou de la Grèce, de l'Orient ou de l'Égypte.

Son intérêt le plus grand consisterait surtout dans les séries non interrompues; on passerait d'un peuple à un autre et on suivrait facilement les modifications des civilisations. Ce ne serait pas seulement une collection brillante d'objets de luxe ou de grande valeur, mais un musée avant tout scientifique, qui ne dédaignerait pas l'objet le plus futile quand il pourrait faire suivre une évolution. Ce serait le meilleur commentaire des théories préhistoriques qui ne tiennent pas toujours assez compte des progrès ou des décadences de la civilisation.

Dans le Muséum ethnographique seraient centralisés tous les objets relatifs à l'ethnographie et provenant des missions, de dons,

d'échanges ou d'acquisitions. Les objets d'archéologie, sous la réserve que j'ai indiquée, en feraient aussi partie.

Les collections d'anthropologie et d'histoire naturelle rapportées par nos missionnaires en seraient écartées. Comme par le passé, elles seraient placées au Muséum d'histoire naturelle ou, si elles existaient en double, on en enrichirait les musées ou les collections des facultés des départements.

Les collections d'archéologie préhistorique ou gallo-romaine provenant des missions faites en France demeureraient la propriété du musée de Saint-Germain. Celles provenant des missions entreprises en Italie, en Grèce, en Egypte et en Orient, relatives à l'art ou à l'histoire de ces contrées, seraient réservées au Musée du Louvre; les médailles, les livres, les manuscrits de toutes provenances, à la Bibliothèque nationale.

Les objets doubles ou multiples provenant des missions en général seraient répartis, soit par voie de dons directs, soit par voie d'échanges, entre les grands établissements français ou étrangers. J'aurai l'honneur de faire remarquer à Votre Excellence que cette partie des collections aurait l'avantage de bénéficier du service des Échanges qui est dans les attributions de la direction à la tête de laquelle j'ai l'honneur d'être placé. La marche de ce service est chaque jour plus accusée, et les résultats qu'il produit sont de plus en plus satisfaisants.

Ce qui se pratique très-régulièrement pour les livres, les cartes, les documents, se ferait avec une égale régularité pour les spécimens ethnographiques.

Les doubles de céramique seraient nécessairement réservés au musée de la Manufacture nationale de Sèvres.

La Commission des missions serait appelée à donner son avis sur les questions d'ordre scientifique que soulèveraient l'organisation et la direction du Muséum ethnographique.

J'ai la conviction, Monsieur le Ministre, que cette fondation rendrait des services signalés à nos études scientifiques, dont elle compléterait l'ensemble, et qu'elle provoquerait immanquablement les dons des collectionneurs français et étrangers. Les dispositions présentées à votre approbation sous forme d'arrêté ne sauraient engager l'avenir; ce n'est qu'après avoir été éclairé par l'expérience qu'il sera possible de proposer à Votre Excellence une

réglementation définitive qui serait soumise à la signature du Chef de l'État.

En attendant ce moment, j'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Ministre, de vouloir bien approuver l'arrêté ci-joint.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très-obéissant serviteur.

Le Directeur des sciences et des lettres,

O. DE WATTEVILLE.

Approuvé :

Le Ministre de l'instruction publique,
des cultes et des beaux-arts,

Joseph BRUNET.

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Vu les discussions de l'Assemblée nationale, ainsi que la loi de finances en date du 29 décembre 1873, qui exprime le vœu de voir fonctionner auprès du Ministère de l'instruction publique une commission chargée de donner son avis sur les demandes de missions scientifiques;

Vu l'arrêté ministériel en date du 6 janvier 1874, qui institue cette commission;

Vu le nombre considérable des objets rapportés au Ministère par les missions accomplies soit en France, soit à l'étranger;

Vu les inconvénients qui résultent de la dispersion de ces collections importantes;

Vu les donations faites par M. Angrand à l'État, représenté par le Ministre de l'instruction publique,

ARRÊTE :

ART. 1er. — Tous les objets relatifs à l'ethnographie, provenant des missions, de dons, d'échanges ou d'acquisitions, seront centralisés dans le *Muséum ethnographique des missions scientifiques.*

Les objets d'archéologie feront également partie de ce muséum.

Art. 2. — Les collections seront réparties en différentes sections, suivant la nature des missions et la situation géographique des pays explorés.

Art. 3. — Les collections d'anthropologie, d'histoire naturelle, ne peuvent figurer dans le Muséum ethnographique.

Art. 4. — Les collections d'archéologie préhistorique et les antiquités gallo-romaines provenant des missions entreprises en France seront réservées pour le musée de Saint-Germain; celles provenant des missions entreprises en Italie, en Grèce, en Egypte et en Orient, relatives à l'art ou à l'histoire de ces contrées, seront réservées au Musée du Louvre; les médailles, les livres, les manuscrits de toute provenance, à la Bibliothèque nationale.

Art. 5. — Les objets doubles ou multiples provenant des missions seront répartis, soit par voie de dons directs, soit par voie d'échanges, entre les grands établissements français ou étrangers. Les doubles des objets de céramique seront réservés au musée de la Manufacture nationale de Sèvres.

Art. 6. — La Commission consultative des missions instituée près notre Ministère est chargée de donner son avis sur toutes les questions d'ordre scientifique que pourront soulever la création et la direction de ce muséum.

Art. 7. — Le Muséum ethnographique, étant un établissement purement scientifique, est rattaché à la direction des sciences et des lettres chargée de l'organisation et de la direction des missions.

Art. 8. — Un arrêté ministériel fixera les locaux où seront exposés les objets provenant de missions ou de dons et l'organisation définitive du Muséum ethnographique.

Fait à Paris, le 3 novembre 1877.

Joseph Brunet.

est largement comblée par une carte à grand point qui accompagne le manuscrit. Le canevas de cette carte a été tracé en utilisant celle de la grande expédition du Mé-Khong et les travaux de la Commission de délimitation des frontières du Cambodge. Elle représente l'itinéraire suivi par M. Harmand et les renseignements fournis à ce voyageur par M. Garcerie, négociant qui a parcouru ces contrées de Sambor, sur le Mé-Khong, à Compong-Thom, sur le Stung-Sen. L'espace parcouru par M. Harmand est compris entre les 15° 15′ et 14° 30′ de latitude nord, et les 102° 15′ et 103° 40′ de longitude est du méridien de Paris Toute cette région était restée, à bien peu près, entièrement inexplorée jusqu'à ce jour. Notre voyageur en a rapporté des documents d'un intérêt sérieux au point de vue géographique.

En effet, lorsque l'on compare sa carte avec celle de l'expédition du Mé-Khong dressée par Francis Garnier, on est promptement frappé par d'assez grandes différences. Non-seulement la carte de M. Harmand renferme des détails que ne pouvait présenter celle de son héroïque et malheureux prédécesseur, mais elle rectifie des erreurs, évidemment dues d'ailleurs à des observations incomplètes ou à de faux renseignements. Ainsi le Sé-Lamphau, *Répou* ou *Sé-Lampou* de Francis Garnier, est figuré par ce dernier comme coulant directement de l'ouest à l'est. En réalité, sa course est de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est. Mais l'un de ses affluents, le Ho-Khnor, a bien la direction indiquée par l'expédition du Mé-Khong. On comprend sans peine que M. de Lagrée et ses compagnons, qui sur ce point ont remonté le fleuve sans s'arrêter, qui n'ont pu juger que par ouï-dire, aient pu être incomplétement renseignés.

M. Harmand a remonté le Sé-Lamphau jusqu'à sa source dans les montagnes de Dung-rek (Khmer) ou de Phée-den-Muang (Lao). Malheureusement cette rivière, assez considérable à son embouchure dans le Mé-Khong et qui semblait devoir ouvrir au commerce une voie nouvelle pénétrant au cœur des contrées riveraines, un peu au-dessous des cataractes de Khong, cesse d'être navigable à une distance fort courte de son confluent. Après quelques heures de pirogue, notre voyageur dut abandonner la voie de la rivière, et c'est par terre qu'il poursuivit sa route jusqu'aux monts Dung-rek, qui séparent ce bassin de celui du Sé-Mun.

Le Stung-Sen a été de la part de M. Harmand l'objet de rectifications analogues à celles que je viens d'indiquer. Sur la carte de Francis Garnier, cette rivière est figurée comme débouchant seule dans le premier bassin ou bassin oriental du grand lac. M. Harmand ajoute deux cours d'eau, et un troisième qui a son embouchure dans le goulet qui réunit les deux bassins. Quant au Stung-Sen lui-même, la carte des explorateurs du Mé-Khong le représente comme formant une légère courbe simple dont l'axe est à peu près nord-est sud-ouest. Telle est, en effet, l'orientation de la moitié inférieure de la rivière. Mais vers son milieu elle s'infléchit assez brusquement vers le nord-nord-ouest, et se dirige presque directement vers les monts Dung-rek, où elle paraît prendre sa source non loin de celle du Sé-Lamphau. Dans cette partie de son trajet, elle reçoit divers cours d'eau. Le plus considérable vient du nord et atteint, soit par lui-même, soit par ses affluents, le voisinage du Sé-Lamphau. Le point de partage des eaux, par conséquent le faîte qui sépare le bassin du Mé-Khong du bassin des lacs, se trouve dans une grande et belle forêt marécageuse qu'a traversée M. Harmand. Bien avant d'avoir reçu ces affluents, le Stung-Sen est une rivière considérable. Notre voyageur l'a traversée à peu près vers le premier cinquième de son cours et le lit avait déjà 80 mètres de large.

Une rivière qui semble devoir être aussi importante que le Stung-Sen est le Stung-Chinit ou Stung-Baroung, qui se jette dans le canal de communication placé entre les grands lacs et le fleuve. Cette rivière ne figure pas sur la carte de Francis Garnier. Du reste, M. Harmand ne l'a pas visitée et l'itinéraire de M. Garcerie ne la coupe que sur un seul point. C'est encore dans une grande forêt, probablement analogue à celle dont je parlais tout à l'heure, que se fait le partage des eaux entre les petits bassins de cette rivière et celui de la précédente.

La carte de M. Harmand renferme bien d'autres faits qu'il pourrait être intéressant de signaler; mais je crois en avoir dit assez pour que la Commission apprécie la sérieuse importance de cette partie de l'envoi de notre voyageur.

L'expédition à travers les contrées que je viens d'indiquer a été très-difficile et très-rude pour M. Harmand. Son compagnon de voyage, M. Godefroy, ancien aide-botaniste au Muséum, avait dû rentrer précipitamment en France pour cause de santé. M. Har-

mand restait seul. Il n'avait pu se procurer comme interprète qu'un Annamite fort peu au courant de la langue française et ne parlant que sa langue et le cambodgien. Deux autres Annamites et un Chinois composaient le reste de cette escorte, dont il a eu souvent à se plaindre. Tant qu'on remonta le Cambodge, M. Harmand en fut pourtant quitte pour des ennuis et des retards. Mais une fois parvenus dans l'intérieur, le voyageur et ses compagnons eurent parfois à souffrir de la faim. La chasse, à laquelle M. Harmand pouvait seul se livrer, devint leur ressource la plus assurée. Mais le gibier se faisait souvent désirer; et, quand on le rencontrait, le naturaliste avait parfois le regret de voir les plus beaux spécimens, dont il aurait voulu enrichir ses collections, mis en pièces par sa suite affamée. Un jour entre autres, il avait abattu un bœuf sauvage, très-probablement d'espèce nouvelle; il comptait bien en conserver la peau et les os. Mais, malgré toutes ses menaces, sa suite se précipita sur cette proie avec une irrésistible avidité et la peau fut déchiquetée de telle sorte que M. Harmand dut renoncer à en emporter les lambeaux. Le squelette restait; mais, pour comble de malheur, un vautour vint enlever la queue tout entière à quelques pas du voyageur, dont le fusil déchargé se trouvait inutile, et des chiens de village rongèrent pendant la nuit l'extrémité de quelques os. Ainsi mutilé, ce squelette n'en sera pas moins d'un véritable intérêt, s'il permet de jeter un jour nouveau sur l'histoire de ce groupe de ruminants si utiles à l'homme.

Heureusement les autres objets recueillis par M. Harmand n'ont pas eu à subir de pareilles dégradations. Ils sont arrivés ces jours derniers au Muséum en fort bon état, dans plusieurs caisses que l'on s'est empressé d'ouvrir. La répartition en a été faite aux divers laboratoires; mais on comprend qu'on n'a pu, dans un temps si court, que constater l'importance de l'envoi. Sur ce point, les témoignages sont unanimes de la part des professeurs intéressés. En particulier, tous s'accordent pour déclarer qu'aucun voyageur du Muséum n'a apporté plus de soin dans la manière de recueillir et de conserver les spécimens destinés aux collections, en même temps que des renseignements précis, accompagnant chacun d'eux, en accroissent encore l'intérêt scientifique.

Le rapport adressé à M. le directeur du Muséum, quelques détails disséminés dans les deux autres notes, complètent cet envoi

en faisant connaître quelques faits généraux relatifs aux contrées parcourues. C'est ainsi que nous apprenons par M. Harmand que, dans toute cette partie du Cambodge et du Laos, la merveilleuse végétation signalée par tous les voyageurs qui ont remonté le Mé-Khong n'existe en réalité que sur les berges du fleuve. Là elle forme comme un rideau plus ou moins épais de beaux arbres et de lianes. Au delà commencent, dans toute la région du nord, d'immenses *forêts clairières* ne présentant plus que des arbres isolés et dont l'auteur a décrit l'aspect désolé dans ses lettres précédentes. La végétation retrouve pourtant toute sa vigueur dans les *forêts marécageuses* analogues à celle où se fait le partage des eaux du Sé-Lamphau et du Stung-Sen. Au sud de l'aire explorée par le voyageur existent aussi, dans un terrain argileux, ondulé, de magnifiques forêts renfermant entre autres d'énormes pins (*C. massionana*) dont l'exploitation serait des plus utiles pour la marine. Entre ces deux zones, sur la frontière même du Cambodge et du Laos, les Kouÿs-Porrh occupent un terrain découvert, très-fertile, et que notre voyageur compare à une oasis dans le désert.

M. Harmand signale les principales familles et espèces de plantes qui caractérisent ces diverses régions; il insiste sur celles qui sont ou pourraient être utiles; mais je n'ai pas à le suivre dans ces détails.

Il signale aussi les principales espèces animales et insiste en particulier sur les mammifères. Au nombre des plus communs se trouve l'éléphant. Notre voyageur déclare qu'il n'a pas passé une nuit sans en entendre quelque troupe plus ou moins nombreuse. Il nous donne sur ses habitudes quelques détails intéressants. « L'éléphant, dit-il, est rusé, défiant, léger au possible. Toujours aux aguets, se glissant dans les fourrés sans briser une branche ou faire craquer une feuille sèche, il peut grimper au sommet des montagnes les plus abruptes par des chemins qu'un homme a beaucoup de peine à escalader. » Certes ce que nous voyons de l'éléphant dans nos ménageries ne ferait guère soupçonner chez lui une pareille légèreté d'allures.

Dans le Laos, comme partout, l'homme soumet, avec l'aide d'individus déjà domestiques, cet utile mammifère, qui, une fois captif, s'apprivoise avec une singulière facilité. M. Harmand a vu un male âgé de huit à dix ans, au dire des indigènes, qui, pris depuis six jours seulement, était déjà à demi résigné à sa nouvelle situation.

portante, si, comme il le croyait en rédigeant son rapport, il avait été le premier à visiter et à décrire en détail les ruines de Bonthey-Kakeh ou Kokch. Il savait bien qu'elles avaient été vues par M. Delaporte, deux ans auparavant. Mais il pensait que ce dernier, pressé par le temps, n'y avait rien observé de remarquable. Or M. Delaporte, avec lequel j'ai eu l'occasion de causer à ce sujet, m'a déclaré avoir vu presque tous les monuments dont parle M. Harmand et en avoir rapporté des dessins et des plans. Il reconnaît toutefois que son successeur a découvert un édifice fort intéressant et qui lui avait échappé.

Quelle que soit la part d'honneur revenant à ces deux voyageurs, les ruines de Bonthey-Kakeh offriront certainement aux archéologues un intérêt des plus grands. Elles consistent en un grand nombre de monuments distincts groupés autour d'un immense fra ou bassin de 700 mètres de long sur 500 mètres de large, entouré d'une chaussée de terre parsemée de débris. Les faces de ce bassin répondent aux quatre points cardinaux. Cet ensemble est situé à peu près au nord-est d'Angkor, dans un pays absolument désert et sauvage. M. Harmand aurait voulu en rapporter des plans, coupes et élévations; mais, seul Européen et entouré de gens incapables de lire seulement les divisions du mètre, il s'est borné à lever un plan, qu'il déclare lui-même incomplet et incorrect. Ce document semble avoir été joint au Rapport; mais votre rapporteur ne l'a pas reçu.

Quelque abrégée que soit évidemment la description des ruines de Bonthey-Kakeh, elle n'en occupe pas moins une dizaine de grandes pages. Je ne saurais ni la reproduire ici ni l'analyser, de crainte de la tronquer. Je me borne à mentionner l'opinion de M. Harmand sur la date relative de cette immense accumulation d'édifices. Pour lui, Bonthey-Kakeh est un monument brahmanique antérieur à l'introduction du bouddhisme dans ces contrées; et son infériorité, lorsqu'on le compare à Angkor, tient à ce que l'art Khmer n'avait pas encore pris tout son développement. M. Delaporte voit au contraire dans Bonthey-Kakeh une œuvre de décadence postérieure aux merveilles d'Angkor et relevant des mêmes inspirations religieuses.

Une pareille contradiction dans la manière de voir de deux hommes distingués, ayant également observé par eux-mêmes, pourrait surprendre, si l'on ne tenait compte d'un fait important sur

lequel s'accordent les deux voyageurs et qui paraît avoir déjà frappé le commandant de Lagrée et Francis Garnier. Quoique vaincu dans ces contrées, où, selon M. Harmand, il avait régné seul pendant des siècles, le brahmanisme conserva longtemps et conserve même de nos jours une influence très-réelle. On en trouve les traces, dit notre voyageur, jusque dans les pagodes modernes, où elles s'allient à des souvenirs d'un culte primitif antérieur au brahmanisme lui-même. On comprend que cette persistance et ce mélange de croyances peuvent facilement compliquer bien des questions posées par une étude d'origine encore si récente. Peut-être les inscriptions qui ont résisté à l'action du temps jetteront-elles quelque jour sur ces problèmes. M. Harmand en a recueilli quelques-unes et a joint à son rapport des copies et des estampages.

Bien que votre rapporteur ait dû passer sous silence non pas seulement des détails, mais bien des données générales contenues dans les trois rapports de M. Harmand, il pense en avoir dit assez pour que la Commission reste convaincue de l'importance de ce voyage. Commissionné par le Ministère de l'instruction publique, par le Muséum et par la Société de géographie, M. Harmand avait à remplir une tâche des plus complexes; il n'en a négligé aucune partie; il a répondu, dans la mesure du possible, à tout ce que l'on pouvait attendre d'un homme isolé et a fait preuve une fois de plus de beaucoup d'énergie et de persévérance. Votre rapporteur pense que les trois rapports relatifs à ce voyage méritent d'être imprimés.

RAPPORT

SUR L'EXPOSITION FAITE AU MUSÉUM

DES

OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE

RECUEILLIS

PAR MM. DE L'ISLE ET FILHOL, NATURALISTES,

DES EXPÉDITIONS ENVOYÉES AUX ÎLES SAINT-PAUL ET CAMPBELL

POUR OBSERVER LE PASSAGE DE VÉNUS EN 1874,

SOUS LE COMMANDEMENT DE MM. MOUCHEZ ET BOUQUET DE LAGRYE,

PAR A. DE QUATREFAGES.

La Commission se rappelle que MM. de L'Isle et Filhol avaient été désignés par le Muséum pour accompagner les expéditions envoyées aux îles Saint-Paul et Campbell, le premier en qualité de botaniste, le second comme zoologiste. Ni l'un ni l'autre ne devaient d'ailleurs se renfermer dans leur spécialité. Ils étaient chargés de recueillir et de rapporter les objets de toute nature intéressant les diverses branches des sciences naturelles. Disons tout d'abord qu'ils ont également justifié le choix fait par les professeurs du Muséum et que tous deux ont fait preuve, dans l'accomplissement de leur mission, de beaucoup de zèle et d'activité intelligente.

Toutefois, l'apport de M. Filhol est bien supérieur à celui de M. de L'Isle. Cette différence s'explique, au moins en très-grande partie, par diverses circonstances indépendantes de la volonté de ce second voyageur. L'itinéraire qui lui était tracé était bien moins étendu, moins varié. En outre, atteint par les fièvres pendant ses herborisations à l'île de la Réunion, il a dû rentrer en France bien avant son collègue. Aujourd'hui encore, il est sous le coup d'accès violents qui l'ont repris au moment même où le Muséum

vantes appartenant à 2 espèces qui n'avaient jamais paru dans notre ménagerie; 40 espèces de poissons, dont plusieurs manquaient au Muséum; des insectes, des crustacés, des mollusques, entre autre 53 espèces de gastéropodes représentées par 1,110 individus, etc.

M. de L'Isle avait pour collègue, à Saint-Paul et à Amsterdam, M. Velain. Il a accompagné ce jeune géologue dans toutes ses courses et l'a aidé dans toutes ses recherches; mais il lui a abandonné les échantillons de roches recueillis par lui, et voilà pourquoi cette partie de sa récolte ne figurait pas à l'exposition du Muséum.

J'ai rappelé plus haut, en en indiquant les raisons principales, que les collections de M. Filhol sont beaucoup plus considérables que celles de M. de L'Isle. Elles ont été recueillies essentiellement à l'île Campbell, à la Nouvelle-Zélande et aux Fijis.

Le voyageur a rapporté de ces localités une belle collection de roches. Celles de l'île Campbell sont particulièrement intéressantes. Elles démontrent, selon M. Filhol, que cette île a dû faire partie d'un continent antarctique, à l'époque éocène, mais qu'à partir des temps pliocènes, elle a dû rester entièrement isolée.

La collection botanique comprend 1,127 espèces. Dans ce nombre figurent 152 espèces des îles Chatam, recueillies par M. Travers, et 391 espèces de la Nouvelle-Zélande, provenant de l'herbier de M. Kirk. Ces plantes ainsi qu'un assez grand nombre d'échantillons zoologiques ont été tantôt généreusement donnés par leurs possesseurs, tantôt obtenus par voie d'échange, M. Filhol ayant souvent rapporté de ses courses sur mer ou dans l'intérieur des terres assez de richesses scientifiques pour pouvoir accroître et compléter les collections locales elles-mêmes.

Le Muséum possédait déjà un grand nombre de plantes de la Nouvelle-Zélande. Pourtant l'herbier de M. Filhol renferme de nombreuses nouveautés dues à ce qu'il a pénétré dans des régions peu explorées, surtout par les voyageurs français. Quant aux espèces des îles Chatam et Campbell, elles manquaient entièrement dans nos galeries. En outre, parmi celles qui proviennent de la dernière localité, plusieurs sont nouvelles pour la science.

De la seule île Campbell, M. Filhol a rapporté 4 peaux de grands phoques, 12 squelettes de phoques, 80 peaux d'oiseaux, comprenant entre autres la belle série d'albatros à divers âges

que je rappelais plus haut, 60 squelettes d'oiseaux, de nombreux poissons, crustacés, mollusques et autres animaux marins recueillis soit le long du rivage, soit en draguant à des profondeurs de 25 à 30 mètres.

La Nouvelle-Zélande a fourni à notre voyageur, entre autres objets intéressants : 5 crânes d'indigènes, 1 squelette complet de globicéphale, 220 peaux d'oiseaux, représentant plus de 85 espèces, dont plusieurs très-rares et près de disparaître; toutes les espèces de reptiles sauf deux, 60 espèces de poissons, 95 espèces de crustacés, la plupart obtenues en draguant à la profondeur de 80 à 100 mètres, et un nombre considérable d'autres animaux marins.

En outre, MM. Hutton et Haast, directeurs des musées d'Otago et de Christchurch, se sont montrés on ne peut plus libéraux envers le voyageur du Muséum. Le dernier a cédé un squelette complet de Berardius Arnouxii, dont il n'existe qu'un autre spécimen et que M. Gervais s'est empressé de faire dessiner pour la magnifique ostéographie des cétacés qu'il publie avec M. van Benéden. Le musée d'Otago a joint à une collection de roches une grande série d'ossements de diverses espèces de Dinornis et deux squelettes complets de D. crassus et de D. elephantopus. Grâce à cette acquisition et aux objets qu'il devait déjà à l'obligeance de M. Haast, notre Muséum va posséder une collection vraiment remarquable des singuliers oiseaux aptères qui semblent avoir remplacé les mammifères dans la Nouvelle-Zélande.

A la Nouvelle-Calédonie, M. Filhol a rencontré un donateur non moins généreux, M. l'abbé Lambert, qui lui a remis une collection de 500 espèces de mollusques, représentées par 2,322 individus.

Aux îles Viti, notre voyageur a recueilli 12 crânes et 1 squelette à très-peu près complet d'indigène, 47 espèces d'oiseaux, 160 espèces de poissons, de nombreuses séries d'insectes, de crustacés, de mollusques, etc.

Je citerai encore quelques chiffres et emprunterai aux notes qu'ont bien voulu me remettre mes collègues du Muséum et M. Filhol lui-même, quelques données qui achèveront de mettre en lumière l'importance de l'expédition scientifique accomplie par notre voyageur.

Les espèces de mammifères rapportées par M. Filhol sont au nombre de 7 seulement, toutes aquatiques. C'est qu'en réalité la

faune mammalogique n'est guère représentée, dans les régions explorées par ce voyageur, que par des animaux pourvus de nageoires ou d'ailes. De nos jours encore, il n'existe pas un seul mammifère terrestre à Campbell. Quant à la Nouvelle-Zélande, j'ai montré, grâce aux chants historiques recueillis par sir George Gray, que le rat et le chien y avaient été importés par les Maoris primitifs, émigrés des îles Manaïa, dans les premières années du xve siècle. M. Filhol ne s'est pas borné à prendre les peaux des individus qu'il a pu atteindre et tuer le plus souvent de sa main, il a formé aussi une très-belle suite de pièces ostéologiques, parmi lesquelles figure entre autres un squelette de phoque à trompe (*Macrorhinus proboscideus*), qui manquait au Muséum.

Les oiseaux rapportés par M. Filhol sont au nombre de 430, représentant environ 300 espèces. Plusieurs d'entre elles sont intéressantes à divers titres. Ainsi, Campbell n'en possède qu'une seule méritant le nom de terrestre : c'est le *Zosterops lateralis* de Latham, fort rare sur cette île, et dont M. Filhol a pourtant pu se procurer deux exemplaires. Cet oiseau est originaire d'Australie, et les vents semblent le disséminer dans toutes ces régions. On le trouve également à la Nouvelle-Zélande. Mais il n'existait pas aux îles Chatam avant 1861. A cette époque, il y a paru brusquement à la suite d'une tempête. Sa présence à Campbell s'explique certainement par un accident de même nature.

La faune ornithologique de la Nouvelle-Zélande est représentée presque en entier dans la collection de M. Filhol, qui renferme d'ailleurs de belles séries d'espèces, d'autant plus précieuses qu'elles commencent à devenir très-rares et sont destinées à disparaître dans un avenir prochain. Tels sont les *Strigops*, les *Apteryx*, les *Ocydromes*, qui, ne pouvant voler, ne tarderont pas à être entièrement détruits.

Sans m'arrêter aux autres groupes, je dirai seulement quelques mots des vers, mollusques et rayonnés. Le nombre total des échantillons rapportés par M. Filhol est de 5,612. Le magnifique don de M. l'abbé Lambert, dont j'ai parlé plus haut, est, il est vrai, pour une forte part dans ce chiffre; mais le nombre des individus que le voyageur a recueillis par lui-même ou s'est procuré par échange n'en est pas moins de 3,290.

Pour les mollusques, M. Filhol a eu soin de rapporter, en même temps que la coquille, l'animal placé dans l'alcool chaque fois

que la chose a été possible. Les personnes qui ont visité notre exposition se rappellent certainement en particulier les nombreuses térébratules de grande taille dont la conservation était si remarquable. Notre voyageur a réussi à rapporter de même quelques-uns des animaux océaniens les plus délicats, des vélelles, des porpites et jusqu'à des physalies.

Parmi les échinodermes, le groupe des stellérides est le mieux représenté. Il renferme un grand nombre de types rares et qui manquaient à nos collections. Je signalerai en particulier le *Pentagonaster dilatatus* et le *Palmipes inflatus*. On ne connaît qu'un seul échantillon de chacune de ces espèces. La première se trouve au British Muséum, la seconde au musée de Wellington. M. Filhol en a réuni dix magnifiques exemplaires.

Je terminerai ce rapport en résumant quelques faits qu'a bien voulu me communiquer notre voyageur et qui feront mieux comprendre la valeur d'une collection peut-être impossible à recommencer dans un petit nombre d'années.

On sait qu'à la Nouvelle-Zélande, comme dans toute la Polynésie fréquentée par les Européens, le nombre des indigènes diminue avec une rapidité effrayante. Non-seulement la mortalité s'est accrue chez eux dans une proportion énorme; mais, en outre, la vie, chez cette malheureuse race, semble tarie à la source même : elle ne se reproduit pas. M. Filhol confirme sur ces deux points ce qu'avaient dit ses devanciers. Les Européens, au contraire, progressent rapidement sur ce sol, qui semble ne plus pouvoir nourrir la race locale. J'ai depuis longtemps appelé l'attention sur ces faits, qui suffisent à eux seuls pour réfuter la théorie de l'autochthonisme des races humaines.

Ce que M. Filhol nous apprend de très-nouveau, c'est qu'un phénomène entièrement semblable se passe dans les deux autres règnes organiques. Partout les espèces animales ou végétales importées repoussent et font disparaître les espèce indigènes. En traversant la province de Kanterbury, m'écrit M. Filhol, on se croirait, non pas à la Nouvelle-Zélande, mais en pleine Beauce. Toutes les espèces végétales du pays ont succombé devant les espèces introduites. Les porcs laissés par Cook se sont multipliés à l'infini. On les tue par milliers dans les battues. C'est la répétition de ce qui s'était passé à Saint-Domingue. Ces animaux ont détruit les broussailles qui protégeaient le pied des grands arbres,

16. Os longs et autres provenant d'un Shellmound « The Gorge » près Victoria.

17. *Idem.*

18. *Idem.*

19. Deux portions de maxillaire inférieur provenant d'un « kjœkkemëding » « The Gorge. »

20. Divers os provenant d'un Shellmound « The Gorge. »

21. Voûte de crâne Songish, Vancouver's island.

22. Deux os longs d'Indien Suohomish, dont l'un présente une fracture réduite par un « medecine man ».

23. Tête d'oiseau trouvé dans le Shellmound « The Gorge ».

NOTE

SUR DEUX RAPPORTS DU Dr VERNEAU

ENVOYÉ

EN MISSION SCIENTIFIQUE

AUX ILES CANARIES,

PAR A. DE QUATREFAGES.

Paris, le 28 octobre 1877.

Monsieur le Ministre,

Par une lettre du 27 septembre, vous avez bien voulu me demander mon avis sur deux rapports du docteur Verneau, envoyé en mission scientifique aux îles Canaries. Mon absence de Paris a seule retardé la réponse que je me hâte de vous adresser.

Ces rapports sont du 21 juillet et du 8 septembre 1877. A la date du dernier, M. Verneau avait terminé la reconnaissance détaillée de la partie nord de Ténériffe et se disposait à explorer la région méridionale.

La constitution géologique de Ténériffe est trop connue pour que le voyageur ait eu à s'y arrêter d'une manière spéciale. Toutefois, il a profité d'une grande tranchée pratiquée dans le but d'ouvrir une route entre Tejina et la Punta del Hidalgo pour constater que la montagne, sur une épaisseur de plus de 20 mètres, est formée par un conglomérat de diverses roches volcaniques en très-petits fragments contenant une foule de coquilles terrestres. Parmi ces coquilles, plusieurs espèces ont disparu de Ténériffe. Le voyageur en a recueilli de nombreux échantillons, dont l'étude offrira évidemment un grand intérêt.

M. Verneau a fait aussi l'ascension de la *Montaña Grande*, magnifique cône volcanique situé à 8 lieues au sud de Sainte-Croix. Sur le côté ouest, il a trouvé en grand nombre de corps organisés végétaux ou animaux qui, tout en conservant leurs formes, sont

composés de sulfure de fer. Le voyageur a recueilli un certain nombre de ces curieuses pétrifications; mais il a dû renoncer à emporter une tortue de 50 centimètres de longueur, dont le poids était tel qu'il n'a pu la remuer.

La majeure partie des deux rapports de M. Verneau est, du reste, consacrée à l'anthropologie. Les observations qu'il a recueillies sur ce point, et que les objets envoyés par lui permettront de contrôler, sont du plus haut intérêt. D'une part, elles confirment ce que le vénérable M. Sabin Berthelot nous a appris depuis longtemps sur la persistance des anciens habitants des Canaries; d'autre part, elles fournissent les éléments nécessaires pour rattacher cette population insulaire à ses souches parentes.

Déjà, après avoir étudié quelques crânes apportés à Paris du Barranco Hundo de Ténériffe, M. Hamy avait rattaché les Guanches de cette île à notre race fossile de Cro-Magnon, et j'avais pleinement accepté cette détermination. Des faits consignés dans le rapport de M. Verneau ne laissent subsister aucun doute sur ces rapports ethniques. L'asymétrie céphalique, les colonnes du fémur, le platycnémisme du tibia, tous ces traits caractéristiques des anciens troglodytes de la Vézère se retrouvent à Ténériffe.

Toutefois, des détails mêmes donnés par M. Verneau, il résulte pour moi qu'avant d'atteindre Ténériffe, la race de Cro-Magnon s'était croisée avec un autre élément ethnique. Tous nos crânes de Cro-Magnon sont franchement dolichocéphales et ceux de Ténériffe, dit notre voyageur, sont sous-dolichocéphales et même mésaticéphales; aucun squelette de la race de la Vézère n'a montré d'humérus à fosse olécranienne perforée, et, à Ténériffe, cette particularité apparaît dans la proportion de 46 p. o/o, chiffre qui n'a été atteint nulle part ailleurs. Nous voyons donc se reproduire à Ténériffe ce que M. Broca a constaté dans la caverne sépulcrale de l'Homme-Mort, du département de la Lozère, où le croisement de la race de Cro-Magnon avec celle des dolmens est indubitable.

Mais tous les habitants des Canaries n'appartenaient pas à l'antique race qui peupla jadis les vallées de notre Périgord. Des crânes envoyés par M. Sabin Berthelot et provenant d'autres îles du même archipel portent à un haut degré le caractère des crânes sémitiques. M. Verneau a examiné d'autres crânes analogues et confirmé les appréciations du naturaliste qui, le premier, a abordé et en partie résolu ces difficiles questions.

L'île de Ténériffe tout entière paraît avoir appartenu à la race dérivée de celle de Cro-Magnon. Encore aujourd'hui, la région du sud présente une population qui, par ses caractères extérieurs, par plusieurs de ses habitudes, rappelle les troglodytes français de l'âge quaternaire. La race sémitique occupait surtout les îles Orientales, la Grande-Canarie et atteignait jusqu'à l'île de Fer.

Ces courts extraits des rapports de M. Verneau suffiront, j'espère, Monsieur le Ministre, pour justifier ce que je disais plus haut de l'intérêt que présentent les résultats déjà acquis par notre voyageur.

Deux caisses remplies d'objets sont déjà parvenues au Muséum. Quatre autres m'ont été annoncées comme étant prêtes à être expédiées par le premier navire qui pourra s'en charger.

Vous voyez, Monsieur le Ministre, que M. Verneau a fait preuve d'intelligente activité à tous les points de vue. Mais il paraît sur le point d'être arrêté par le défaut de fonds et il demande qu'un nouveau mandat soit ordonnancé en sa faveur.

Je ne puis qu'appuyer de tout mon pouvoir cette demande de fonds, qui me paraît justifiée à tous les points de vue.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression du profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur..

De Quatrefages.

RAPPORT

SUR

LES ANTIQUITÉS GAULOISES

DE LA SUISSE ET DU HAUT DANUBE,

PAR M. COURNAULT.

Malzéville, près Nancy, 23 mars 1877.

Monsieur le Ministre,

La seconde année de la mission que vous avez bien voulu me confier a été employée à compléter les dessins que j'avais faits à Berne, à visiter le musée de Bienne, les collections de M. le docteur Gross, à Neuveville, et de M. le professeur Forel, à Morges; le musée de Lausanne et celui de Genève, le musée de la Société historique de Stuttgart, le musée Maximilien, à Augsbourg; le musée germanique, à Nuremberg; le musée des Antiquités du Nord, à Berlin; le cabinet impérial des Antiques, à Vienne; le musée national hongrois et l'Exposition préhistorique, à Buda-Pesth; le musée de Salzbourg et celui de Munich. Le nombre de feuilles de dessins que je rapporte s'élève à plus de trois cents.

Grâce à la générosité de M. le baron de Bonstetten, qui a donné sa collection à la ville de Berne, le musée présente un ensemble très-satisfaisant des richesses archéologiques du canton. Outre de nombreux objets en or, les tumulus d'Anet, de Græckwyl, etc. ont fourni les débris de plusieurs chars de guerre. Ces chars devaient être semblables à ceux de Sigmaringen et de Bavière. Ils étaient construits en bois de chêne et revêtus de plaques de bronze élégamment découpées à jour. Leur essieu était en bois, car on n'a pas trouvé de tige de fer assez forte pour avoir pu le former. A Græckwyl et à Grauholz, les extrémités de cet essieu étaient renfermées dans ce qu'on appelle les boîtes du moyeu,

sorte de rondelles en fer de 10 à 12 centimètres de diamètre et de moins de 7 centimètres d'ouverture, ce qui donne exactement le diamètre de l'essieu. Le moyeu, en bois, était revêtu d'une enveloppe de fer de 4 millimètres d'épaisseur, de 8 à 9 centimètres de diamètre et de 7 centimètres de hauteur, recouverte elle-même d'une mince feuille de bronze qui en modelait toutes les saillies. Les rayons, en bois de chêne, étaient aussi revêtus de feuilles de bronze. Ils étaient au nombre de quatre pour chaque roue. La roue avait environ 68 centimètres de diamètre. Son fer, assez étroit à Græckwyl, avait 27 centimètres de largeur et 10 millimètres d'épaisseur. A Grauholz, il avait seulement 23 centimètres de largeur et 10 millimètres d'épaisseur. Au lieu d'être plat, comme à Græckwyl, ce dernier était légèrement arrondi et emboîtait les jantes par un prolongement du métal de 5 millimètres de longueur et 2 millimètres d'épaisseur. Le fer était fixé aux jantes par des clous à tête carrée et plate, de 4 à 5 centimètres de longueur.

On a trouvé avec les chars d'Anet une grande quantité de morceaux de cuir recouverts de petits clous à deux pointes recourbées et formant des carrés, des dents de loup et des lignes ponctuées. Les paysans tyroliens portent encore des ceintures d'un aspect analogue. Autant qu'on a pu en juger, les cuirs d'Anet proviennent du harnais des chevaux. On en a trouvé de semblables en Bavière. (Musée de Munich.)

Il est curieux d'observer combien, à ces époques reculées, le travail des métaux était déjà susceptible d'applications variées. J'ai déjà cité une hache de bronze inscrustée de lamelles d'or. A Dudingen, canton de Fribourg, on a trouvé les fragments d'un grand anneau de fer creux sur la surface duquel on avait fait adhérer, peut-être à l'aide du brunissoir, une très-mince feuille d'or. A Genève, j'ai vu un fragment de vase d'argile incrusté de petites plaques d'étain. Ces exemples, qui ne sont pas isolés, prouvent une grande recherche de goût chez des populations qui, cependant, en raison du rude climat sous lequel elles vivaient, ne devaient point avoir les loisirs, si favorables au développement des arts, qui sont le partage des peuples du Midi.

C'est à Græckwyl qu'on a découvert le célèbre vase étrusque à figure de Minerve, qui a été souvent reproduit par la gravure.

Les nombreuses trouvailles faites dans le Jura bernois, lors du

percement du canal de la Thièle, en 1874, ont fait connaître un grand nombre d'armes et d'outils en bronze et en fer. La similitude de ces objets avec ceux de Marin, d'Alise et des cimetières de la Marne est complète. Leur conservation laisse peu à désirer.

Les antiquités lacustres du musée de Berne n'ont pas l'importance de celles de Zurich; cependant on remarque des pièces qu'on ne voit point ailleurs en aussi grand nombre. Tels sont les huit croissants en terre cuite et les deux en molasse venant de Mœringen, au lac de Bienne. Jusqu'à présent, on n'a pas pu donner une attribution plausible à ces objets, qui ont une grande analogie avec les chevets des anciens Égyptiens, des modernes Japonais et de quelques peuplades de l'intérieur de l'Afrique. Si leur destination était d'élever la tête pendant le sommeil, il faudrait supposer une épaisse chevelure aux hommes qui s'en servaient, sans quoi l'emploi d'un coussin devenait de toute nécessité. Il faut observer qu'ils offrent seulement une épaisseur de 20 à 25 millimètres à la place où devait reposer la tête. Les ornements dont ils sont généralement couverts sur l'une de leur face a fait penser qu'ils devaient servir à la décoration des cabanes lacustres, supposition que le poids énorme des croissants de molasse rend peu probable. Faute de pouvoir leur attribuer un usage pratique, on est arrivé à leur donner un sens religieux et à supposer que les populations lacustres avaient un culte en l'honneur de la lune. Comme jusqu'à présent on n'a rien trouvé qui pût se rapporter à la religion de ces peuplades, il n'y a pas lieu d'appuyer cette proposition d'arguments bien sérieux. Les vases lacustres du musée de Berne sont peu nombreux et n'offrent aucune particularité remarquable. J'ai cependant dessiné la grande jarre trouvée à Mœringen, qui a 71 centimètres de hauteur. C'est le plus grand vase lacustre connu.

Le musée de Bienne n'est autre chose que la collection du colonel Schwab, à laquelle on a joint le produit des tumulus de Jolimont. Le colonel Schwab fut un des premiers explorateurs des stations du lac de Bienne et de la Tène de Marin, au lac de Neufchâtel. Toutefois, plus désireux d'amasser un grand nombre d'objets que d'en faire un choix judicieux, il a recueilli tout ce que les pêcheurs venaient lui offrir. Ainsi on voit, sous les vitrines actuelles du musée, plus de deux cents épingles exactement semblables. Il y a aussi une grande quantité de vases qui ne diffèrent nullement

entre eux. La partie vraiment intéressante du musée de Bienne est celle qui provient des fouilles faites à la Tène de Marin et qui consiste en pointes de lances et en grandes épées de fer analogues à celles qui ont été découvertes dans le Jura bernois, dans les tumulus de la vallée du Rhin et en France, à Alise-Sainte-Reine et aux cimetières de la Marne. On a trouvé avec ces armes une monnaie de l'empereur Claude. Le nombre des objets en bronze trouvés à la Tène est relativement très-restreint. On distingue seulement quelques fibules de bronze parmi de nombreuses fibules de fer, et des clous de formes diverses dont l'un est incrusté d'une pâte rougeâtre ressemblant à un émail grossier. J'ai dessiné quarante-huit fers de lances. Quelques-uns ont des ailerons échancrés ou flamboyants qui constituent pour ces sortes d'armes une véritable originalité. Ces fers varient de dimensions entre eux. Il y en a qui ont 55 centimètres de longueur, tandis que d'autres n'en ont que 12. Les douilles présentent aussi une grande variété, soit 6 centimètres de longueur pour un fer de 38 ou de 44 centimètres, ou 20 centimètres pour un fer de 12 centimètres. Ces armes ont généralement une arête médiale très-forte. Quelquefois leur coupe est oblongue. Les talons du bois des lances sont côtelés et précédés d'un anneau. J'ai reproduit dix huit épées avec ou sans fourreau. Ces armes sont très-remarquables par la variété et la perfection de leur travail. Souvent la partie supérieure du fourreau est ornée de fines arabesques gravées en creux ou ciselées en relief. Quelques lames portent des marques de poinçons de formes diverses frappés profondément lorsque le fer était chaud. La bonne conservation des objets en fer trouvés à Marin permet d'apprécier la délicatesse de leur travail. Malheureusement le colonel Schwab confia à un serrurier le soin de nettoyer les pièces, que l'oxydation pouvait détruire, et l'opération, conduite sans beaucoup de ménagements, altéra les ciselures des fourreaux. Le docteur Keller avait eu la précaution de faire antérieurement des moulages de tous les ornements, qui, grâce à ce soin, peuvent être étudiés facilement. J'ai dessiné, en outre, un mors de bride, deux haches à douille carrée, de larges couteaux, un torques, des agrafes de ceinture et des bracelets de fer qui révèlent l'usage fréquent de ce métal à Marin.

Les tumulus de Jolimont ont donné trois lames d'épées de bronze; l'une d'elles est d'une fonte très-grossière. Une quatrième

épée, dont la lame est en fer, a pour fourreau une gaîne en bronze dont la bouterolle est très-élégante.

La collection du docteur Gross, à Neuveville, où j'avais déjà dessiné l'an dernier, m'a fourni, cette année, le sujet de quatre dessins de croissants d'argile trouvés à Mœringen. Les vases de cette station et ceux d'Auvernier que possède le docteur sont d'une rare élégance. L'un d'eux est décoré d'ornements, en dents de loup, dont les couleurs, blanc et vermillon, sont encore très-apparentes. Les vases de Locras, station de la pierre polie, sont beaucoup plus grossiers et témoignent d'un degré inférieur de civilisation, si on les compare à ceux des stations lacustres du bronze.

Un moule, en molasse, ayant servi à couler des faucilles, a été trouvé à Mœringen, et vient ajouter une preuve de plus à celles qu'avait déjà fournies cette station touchant l'industrie locale des populations lacustres.

Les stations situées en face de Morges, sur le lac Léman, sont depuis longtemps l'objet des recherches studieuses de MM. les professeurs Forel père et fils. La station des Roseaux a reçu son nom des nombreuses plantes aquatiques qui croissent dans cette partie du lac. On y a trouvé un grand nombre de faucilles en bronze et quelques-unes en fer, qui prouvent que, depuis des siècles, l'exploitation des roseaux y est constante. C'est aussi sur ce point qu'on a pêché des haches dont le tranchant est demi-lunaire, type tout à fait différent de celui des haches qu'on a recueillies sur l'emplacement lacustre dit *la Grande-Cité*, où les haches à talon et à ailerons, avec ou sans anneau latéral, sont très-communes. On a trouvé soixante-dix à soixante-quinze de ces dernières, ainsi qu'un moule en bronze qui a pu servir à en fabriquer quelques-unes. Des lames d'épées, des lances, des couteaux, des épingles, des bracelets et un couteau recourbé tout à fait semblable à ceux dont on se sert encore aujourd'hui dans les montagnes de la Suisse pour creuser les cuillers de bois, sont autant d'indices de la civilisation avancée des lacustres. C'est à la grande cité de Morges qu'on a rencontré un gros bracelet de bronze dont l'ouverture, en forme de cœur, ne paraissait pas suffisamment large pour l'introduction de la main. M. le professeur Forel s'appuyait sur cette particularité et sur la disposition de cinq protubérances entre lesquelles on pouvait placer

quatre doigts, pour émettre l'opinion que ce bracelet était un anneau de serment analogue aux *armilla sacra* dont il est question dans les chroniques danoises. Du Cange, en effet, cite un passage d'Ethelward, *De Danorum regibus*, où il est dit, en parlant des Danois : *eique statuunt jusjurandum in eorum armilla sacra.*

Quoi qu'il en soit, le bracelet de Morges a une ouverture suffisante pour y passer le bras et la main d'une femme. Les Hindous actuels portent des bracelets qui ont une ouverture semblable, et je suis tout disposé à croire que les protubérances extérieures dont j'ai parlé ne sont autre chose que des ornements destinés à compléter les riches et profondes ciselures de ce bracelet, un des plus beaux qui aient été trouvés dans les lacs de la Suisse.

Le musée de Lausanne offre à l'étude peu d'objets provenant des lacs. En revanche, les tumulus et les sépultures non apparentes ont fourni des bronzes qu'on ne retrouve pas ailleurs; tels sont les brassards composés d'une feuille de bronze arrondie à l'une de ses extrémités et pouvant être cousue à la manche du vêtement. Ces pièces d'armures ont été trouvées dans le canton de Vaud, à Ollon et à Verchié, près d'Aigle, avec des haches droites, des lames de poignards de forme très-ancienne, une longue épingle et un bracelet orné de lignes et de dents de loup. Ces brassards, ornés comme le bracelet, ne seraient-ils pas ceux dont Polybe parle au livre II, chapitre VI, et qu'il appelle *μανίακος*, *manica*, manchette ?

Les sépultures de Bex, de Bordonette et de Charpigny, près d'Aigle, ont donné des bracelets de bronze, en spirale, semblables à ceux du Danube, des épingles et des colliers ou anneaux de bronze qui, d'après les motifs d'ornementation qui les décorent, semblent appartenir à la même époque que les objets précédents.

Les sépultures découvertes par MM. le docteur Gosse et Thioly à Veyrier, au pied du mont Salève, ont procuré au musée de Genève un certain nombre de pièces en os et en bois de renne, bâtons percés, dits *de commandement*, polissoirs pour les peaux, poinçons, marteaux, pointes de flèches, etc., qui ne diffèrent en rien de celles qu'on a trouvées dans les dépôts analogues de ces temps reculés. Quelques os ont des entailles régulièrement es-

pacées, qui sont les premiers essais de l'homme dans l'art d'orner les instruments destinés à son usage.

Les bronzes des sépultures sont loin d'être aussi nombreux au musée de Genève qu'à ceux de Zurich et de Berne. On remarque cependant une épée, trouvée à Alise-Sainte-Reine, d'une forme peu commune, et une lancette de chirurgien, en fer, dans un étui de bronze découpé en dents de loup, venant des environs de Toul. A Raron, à Lœtschen et dans d'autres localités du Valais, on a rencontré des bracelets formés d'une bande de bronze épaisse de 3 millimètres, et qui diminuent de diamètre à mesure qu'ils se rapprochent du poignet. Leur ornementation consiste en petits cercles ponctués. On en portait jusqu'à quatorze à chaque bras, et quatre seulement aux jambes. Ces derniers étaient plus oblongs que ceux des bras, et en nombre toujours moindre. On peut les considérer comme de véritables armures défensives, analogues aux brassards en spirale. La partie la plus intéressante du musée de Genève est celle qui a été fournie par le lac et qui est due aux recherches du donateur, M. le docteur Hippolyte Gosse. Depuis longtemps, on savait que le lac de Genève recelait des objets antiques. Au XVII[e] siècle, on avait recueilli, près de la pierre du Niton, des haches et un couteau de bronze qui sont aujourd'hui au musée de Genève. A la suite des découvertes importantes faites aux lacs de Bienne et de Neufchâtel, M. Gosse voulut aussi explorer le lac de Genève, et le résultat de ses recherches est venu apporter d'intéressants éléments d'études aux archéologues. Je ne m'arrêterai pas ici à décrire tous les objets que j'ai dessinés et qui, du reste, ne diffèrent pas sensiblement de ceux qu'on a découverts dans d'autres lacs. J'appellerai seulement votre attention, Monsieur le Ministre, sur les petits outils de bronze qui servaient à travailler les métaux. Il y a des gouges, des ciseaux de toutes les dimensions, des burins, une échoppe, une mèche et de petits instruments tranchants et recourbés qui ont peut-être servi à des opérations chirurgicales.

A la station des Eaux-Vives, en face de Genève, M. Gosse a retiré du lac des moules, en molasse ou en terre cuite, de lames d'épées, de pointes de lances et de flèches, de couteaux, d'épingles, de haches à ailerons et à douille, de marteaux, et un moule, taillé dans un bloc de molasse, où l'on pouvait couler dix anneaux. Souvent ces pièces présentent à la face et au revers des

moules différents l'un de l'autre. Le lac de Genève a donné aussi des lingots et des scories de cuivre et d'étain. Il y avait bien évidemment, à la station des Eaux-Vives, une fonderie de bronze. Si l'on considère le nombre des localités lacustres et terrestres où l'on a trouvé tout l'outillage des fondeurs en bronze, ne doit-on pas rigoureusement en conclure que les hommes de ces temps éloignés travaillaient sur place les métaux, sans avoir besoin du secours des nations voisines pour se procurer les armes et les instruments de travail qui, pour eux, étaient de première nécessité? Le soin de leur conservation leur en faisait une loi. Je ne fais d'exception que pour les vases de bronze, où l'on reconnaît évidemment le travail des Étrusques, et peut-être quelques armes ou ustensiles d'un mérite exceptionnel venaient-ils des peuples de l'Italie septentrionale.

Les petites pièces disposées en triangle ou en croissant avec belière sont considérées par quelques archéologues comme des amulettes. Les belles découvertes du docteur Schlieman ont démontré qu'elles servaient à terminer les chaînettes des colliers et des coiffures.

Quand j'arrivai à Stuttgart, le musée de la Société royale d'archéologie de Wurtemberg venait de s'enrichir de nombreux objets en or et en bronze du plus beau travail, provenant des tumulus d'Hundersingen, district de Riedlingen. On reconnaissait facilement la destination du diadème et des bracelets en or. Il n'en était pas de même pour les pièces de bronze, dont les formes étranges déroutaient les archéologues les plus sagaces. Je les ai toutes dessinées, ainsi qu'un des quatre grands vases de bronze, tous semblables, qui n'avaient pas moins de 52 centimètres dans leur diamètre le plus étendu. Les autres objets en bronze qui se trouvent réunis dans ce musée rappellent, par leurs formes, soit ceux des tumulus de la vallée du Rhin, soit ceux des sépultures d'Hallstatt. Deux épées en fer trouvées à Metsstetten sont semblables à celles de ce cimetière, sauf que les poignées étaient en bois. Le fourreau de ces armes était aussi en bois recouvert de bandes de toile dont l'oxydation de la lame a conservé l'aspect.

Le musée Maximilien, à Augsbourg, outre les armes et les ustensiles qu'on rencontre dans toutes les grandes collections, présente à l'étude des vases de bronze très-minces, d'une conser-

vation parfaite. Nulle oxydation n'en a détruit la forme non plus que l'ornementation, qui consiste en dents de loup et en lignes disposées près de l'ouverture. Ces vases, au nombre de dix-huit, ont été trouvés à Ehingen, dans la direction de Kloster-Hotzen, au nord-ouest d'Augsbourg. J'en ai dessiné quatre qui donnent une idée suffisante de leurs formes, pouvant se réduire à deux types distincts, dont les dimensions varient peu entre elles. Une jolie coupe en or trouvée à Unter-Glauheim, sur les bords du Danube, reproduit l'ornementation des cônes en or de Munich et du Louvre.

C'est aussi à Ehingen qu'on a rencontré de nombreux fragments d'épées de bronze uniformément coupés en morceaux de 7 à 10 centimètres de longueur et qui proviennent d'une fonte mal venue. On voit encore les bavures du métal, qui conservent la forme des trous d'évent. Je signalerai aussi un beau casque en bronze, d'une grande dimension, trouvé aux environs de Lindau, sur le lac de Constance, et qui présente une grande analogie avec les casques recueillis en Styrie que l'on voit au cabinet des Antiques de Vienne. Ces derniers portent des inscriptions étrusques.

La Société historique de Ratisbonne a surtout tiré du sol et des environs de cette ville les nombreux objets de l'époque romaine dont elle a garni les vitrines de son musée. Parmi ces derniers, j'ai remarqué un petit miroir dont la surface polie, formée d'une mince feuille de métal très-brillant, était protégée par un morceau de verre incolore. Quant aux objets d'une époque antérieure, on les a trouvés, pour la plupart, dans la Bavière supérieure. Ils ne diffèrent en rien des types déjà connus. Je signalerai, à cause de leurs dimensions peu usitées, deux épingles en bronze de 85 centimètres de longueur venant d'Hollenstein. En l'absence du conservateur du musée, occupé à fouiller des tumulus, je n'ai pu me faire ouvrir les vitrines. Les dessins que j'ai recueillis sont donc peu nombreux et réduisent souvent les objets à des proportions exiguës. Mais, je le répète, l'intérêt du musée de Ratisbonne est surtout concentré sur les antiquités de l'époque romaine.

Le musée germanique, à Nuremberg, est consacré à la conservation et à l'étude des monuments d'art et d'histoire de l'Allemagne; aussi voit-on à côté de monuments authentiques une grande quantité de moulages destinés à former une suite non interrompue d'ouvrages d'art classés dans un ordre chronologique. Dans les vitrines consacrées aux objets antérieurs à la conquête romaine, j'ai rencontré

dix neuf tiges en bronze destinées à former un plastron de défense et analogues à celles de Scheyern, en Bavière, qui sont au musée de Munich. Elles avaient été trouvées en Souabe et dans la Bavière supérieure. Le musée de Zurich en possède qui viennent des environs de Friedrichshafen. Il y avait aussi des anneaux de cou à crochet, recueillis à Braunsberg et dans le Harz, des jambiers de la Franconie et un brassard à spirales comme ceux de la Hongrie, provenant de Furstenthum, près de Lüneburg, dans la direction du Schleswig. De grandes épingles à tête de rouelle venaient aussi de cette partie de l'Allemagne et des contrées voisines du Danemark. On en trouvera des dessins exacts dans mon portefeuille.

La collection des antiquités du Nord, à Berlin, m'a donné l'occasion de dessiner des épées de bronze trouvées à Dominsel, dans le Brandebourg, à Puttitz et à Stœllen. Les instruments de bronze, plus rares que dans le Schleswig et la Bavière, se rencontrent cependant en Prusse. Ainsi on a trouvé près de Berlin, à Zassen, une hache en cuivre pur, une autre à tranchant demi-lunaire à Warne-Allen, etc. Les environs de Kœnigsberg en ont fourni quelques-unes. Mais la trouvaille la plus importante a été celle de cent-soixante haches à douille carrée et anneau latéral, d'un très-beau travail, faite à Plestlin, entre Demmin et Loitz, et à Leubus, en Silésie. Ces exemples démontrent que la Prusse n'est point aussi dénuée d'instruments et d'armes de bronze qu'on me l'avait affirmé. Une très-jolie hachette en or à talon et à tranchant demi-lunaire, ornée sur le plat de lignes élégamment disposées, vient de Merseburg, près de Halle, en Saxe.

Le cabinet impérial des Antiques de Vienne, analogue à notre cabinet des Médailles de Paris, centralise les antiquités trouvées sur le territoire de la monarchie austro-hongroise. Le local assez restreint qu'il occupe dans le palais impérial n'a pas permis d'exposer toutes les richesses qu'il possède. Deux vitrines seulement sont consacrées aux objets principaux recueillis dans les sépultures du cimetière d'Hallstatt. Il eût été impossible de mettre sous les yeux du public tous les objets en bronze et en fer qui proviennent de cet important dépôt funéraire; mais les tiroirs qui les contiennent sont très-facilement mis à la disposition des archéologues qui veulent les étudier. J'ai dû faire un choix parmi les pièces les plus importantes et je me suis borné à dessiner les armes et quelques objets de parure qui m'ont paru avoir un intérêt tout spécial. Les anti-

quités d'Hallstatt ont été très-bien décrites par M. le baron de Sacken, directeur du cabinet des Antiques, et sont connues par les gravures qui accompagnent le texte.

M. de Sacken pense que les bronzes d'Hallstatt ne proviennent pas de l'industrie locale, mais sont dus aux Étrusques qui venaient trafiquer dans la contrée nommée aujourd'hui Salzkammergut. Le produit des mines de sel, très-abondant en ce pays, devait procurer de grands avantages aux habitants d'Hallstatt, qui pouvaient employer à leur usage les armes et les vases de luxe qui leur étaient fournis par les trafiquants étrangers. Il n'est pas impossible que des fondeurs de bronze de la haute Italie aient parcouru les contrées alors peu civilisées du centre de l'Europe. Aujourd'hui même, malgré les ressources infinies que présentent nos villes, malgré la grande facilité des communications, on rencontre chaque jour des ouvriers nomades, d'origine italienne, qui parcourent les villes et les campagnes en offrant les produits de leur industrie ou en travaillant sur place. Tels sont les mouleurs en plâtre, les vitriers, les peintres en bâtiments, les crépisseurs de murailles, les ramoneurs et d'autres industriels encore. M. le professeur Forel, de Morges, m'assurait dernièrement que des fondeurs ambulants partaient, chaque année, des vallées du Mont-Blanc descendant vers l'Italie et venaient exercer en Suisse leur industrie. Les foires étaient-elles autre chose que la réunion, à époques fixes, de marchands et d'ouvriers nomades venus de contrées souvent très-lointaines et colportant les produits des pays dont ils étaient originaires? Toutefois est-il à présumer que des ouvriers partis du nord de l'Italie aient modifié, selon le goût des gens du pays qu'ils exploitaient, les types des armes et des bijoux qu'on rencontre sur les différents points de l'Europe? Il y a là une difficulté qui, ce me semble, ne sera pas facilement résolue.

Les habitations lacustres situées près de Peschiera, au lac de Garde, ont fourni quelques-uns de ces rasoirs ou couteaux doubles qui, selon l'opinion de M. le docteur Keller, ont servi à couper la toile. Au lieu de les accoupler dos à dos, on imagina un jour de les réunir tranchant contre tranchant, d'abord par l'union des branches ou tiges inférieures, ce qui donna les *forceps* encore en usage pour tondre les moutons; puis par une virole à la base de la lame, et, dès lors, les ciseaux actuels étaient trouvés.

Le lit du Danube, près de Grein (haute Autriche), est encombré

de rochers qui en rendent la navigation difficile. Les naufrages qui ont eu lieu sur ce point ont servi utilement l'archéologie. On a trouvé dans les crevasses du *Wirbel* (tournant) et dans le *Strudel* (tourbillon) des armes de pierre, des faucilles, des couteaux, des épées, des haches de diverses formes et des monnaies romaines. Toutefois, si on en excepte le cimetière d'Hallstatt, la contrée qui a fourni les plus nombreux et surtout les plus beaux objets de bronze du cabinet de Vienne, c'est la Hongrie.

Quelques objets en or attirent aussi l'attention; mais il est difficile de savoir s'ils appartiennent aux Gaulois du Danube ou aux Goths. Quand leur ornementation ne leur imprime pas un caractère spécial, facile à reconnaître, on est fort embarrassé pour leur attribuer une origine distincte.

J'ai dessiné en dix-huit feuilles soixante-six objets du cabinet de Vienne.

En arrivant à Buda-Pesth, je trouvai ouverts non-seulement le musée national, mais l'exposition préhistorique où l'on avait réuni les principaux objets des musées des villes d'Autriche-Hongrie et ceux qu'avaient bien voulu fournir les propriétaires de collections particulières.. Au début de l'exposition, on évaluait à trente mille le chiffre des objets placés dans les vitrines, et ce chiffre fut bien dépassé, au bout de quelques jours, par les apports successifs de la Pologne, de l'Italie, de la Prusse et même de l'Inde.

Il eût fallu des mois de séjour au musée national pour étudier convenablement cet amas formidable de documents archéologiques et l'exposition ne durait que quelques jours. J'ai pu cependant dessiner cent quinze des plus belles pièces, fournies par les musées de Buda-Pesth, d'Agram et par les collections particulières.

Les fouilles du champ funéraire de Maria-Rast, en Styrie, ont mis au jour des colliers, des bracelets et des épingles en bronze, des vases d'argile semblables à ceux qu'on rencontre au cimetière de Mercurago, en Italie, et dans les lacs de la Suisse.

J'ai dessiné un creuset d'argile trouvé en Styrie et des moules en grès et en argile destinés à couler en bronze des armes et des instruments comme on le faisait aux lacs de Bienne et de Genève, preuve certaine d'une industrie métallurgique locale.

Ces moules viennent de divers points de la Hongrie que j'ai signalés dans mes dessins.

Quant aux nombreuses haches, aux élégants marteaux d'armes,

aux outils de mineurs, souvent en cuivre pur, qu'on rencontre en Hongrie et en Transylvanie, les archéologues hongrois ne sont nullement d'accord sur l'époque où ils ont été fabriqués. On assure qu'on en faisait encore usage au moyen âge, et, de nos jours, les gardes champêtres portent, comme insignes de leurs fonctions, un crochet d'armes en fer, diminutif de la hache qu'on nomme en magyar *Czofálva.* Il y en a une au cabinet de Vienne qui est d'une rare élégance de forme. Elle est en or et a été trouvée, avec onze autres semblables, en Transylvanie, en 1840.

Le musée de Zurich possède une collection très-judicieusement formée en Hongrie et dont j'ai dessiné toutes les pièces, au nombre d'environ deux cent quatorze. Ce travail, fait à loisir, m'avait préparé à reconnaître au musée national hongrois ce qu'il y avait à choisir pour compléter un ensemble de documents archéologiques capable de rendre quelques services aux archéologues qui voudraient étudier les antiquités de la Hongrie, peu connues jusqu'ici en France.

Les bronzes de la Hongrie et des contrées voisines du Danube ont une analogie évidente avec ceux de l'Europe occidentale. Ils s'en distinguent pourtant par un choix plus attentif de la forme et par les dimensions inusitées, chez nous, des pièces qui servent à la parure. En 1867, la Commission hongroise exposa au Champ de Mars une fibule qui avait 41 centimètres de longueur. Cette pièce, dont on ignorait la provenance mais qui, à ce que je crois, avait fait longtemps partie du trésor des rois de Hongrie, fut jugée fausse et en conséquence retirée des vitrines d'exposition. Deux années plus tard, on trouva dans les environs de Pesth une fibule entière et un important fragment de fibule analogue, ayant eu, toutes deux, au moins 30 centimètres de longueur. Dès lors, on jugea que les dimensions extraordinaires des fibules ne devaient point, en ce qui concerne la Hongrie, fournir un argument contre leur authenticité, et la fibule de 41 centimètres de longueur rentra en grâce près des archéologues. J'ai dessiné toutes ces pièces. Ces fibules sont composées de fils de bronze carrés disposés en spirale. On en conserve au musée national de nombreux spécimens de formes différentes et de toutes grandeurs. L'usage des spirales était très-répandu sur les bords du Danube. On les employait à la confection des bracelets et des brassards, composés de vingt et un à vingt-neuf tours, dont les extrémités sont terminées par une spirale plate qui

servait à protéger la main. C'était une véritable armure défensive qui enveloppait tout le bras et une partie de la main.

Il y a aussi des spirales plates très-épaisses, qui pèsent de 1 kil. 30 grammes à 1 kil. 80 grammes. On ignore à quel usage pouvaient servir ces massives armures dont le travail est très-soigné. De petites spirales étaient assujetties aux épingles, d'autres aux colliers; enfin, on en bordait les vêtements, et on en a trouvé, dans la province de Posen, qui étaient ajustées en plein tissu des étoffes.

S'il faut en croire quelques archéologues hongrois, les grandes épingles de bronze, longues de 80 à 85 centimètres, ont dû être employées comme des épées. On les a toujours découvertes, dans les sépultures, placées le long du corps. Le même usage existait en Bavière et dans la vallée du Rhin. Il est bien difficile d'admettre que ces engins aient pu servir d'armes. La tête de ces épingles n'est pas disposée en forme de poignée et, en ce point, la tige est beaucoup trop mince pour que la main puisse y trouver un appui suffisant et la manier utilement.

Du reste, doit-on s'étonner des proportions extraordinaires données par les anciens habitants des bords du Danube à leurs objets de parure, quand on considère ce qui se passe aujourd'hui? J'ai vu, en Hongrie, des chefs de familles tsiganes porter à leurs vestes crasseuses des boutons d'argent gros comme des boules de billard. Quand nous débarquâmes à Erdé, village situé sur la rive droite du Danube, au-dessous de Pesth, nous fûmes reçus par la population serbe qui habite la contrée. Les femmes, rangées en haie sur notre passage, avaient le cou et la poitrine couverts de colliers et portaient une coiffure dont l'étoffe disparaissait sous la multitude d'épingles d'argent, de cuivre et de verroterie dont elle était piquée. Les jeunes filles, au contraire, n'avaient ni colliers ni épingles. Leur tête était couronnée de fleurs artificielles.

Les Monténégrins, qui, de tous les peuples de ces contrées, ont conservé à un plus haut degré les usages de la vie primitive, sont encore passionnés pour les armes massives, dont ils garnissent à profusion leur ceinture. Leurs femmes ont également le goût des bijoux d'un poids considérable et leurs ceintures d'argent sont tellement pesantes qu'elles tombent sur le ventre au lieu de demeurer fixées à la taille.

Le musée Carolino-Augustæum, à Salzbourg, offre un intérêt tout particulier aux archéologues désireux d'embrasser d'un seul

coup d'œil l'ensemble des objets d'art et d'industrie qui étaient en usage aux siècles passés dans la contrée dont Salzbourg est la capitale. Le nombre des meubles et des objets réunis est assez considérable pour que chaque pièce ait une destination spéciale, depuis celle qui est consacrée aux monuments du culte religieux jusqu'à celle qui renferme les plus vulgaires ustensiles de ménage. Au rez-de-chaussée sont les antiquités. J'ai dessiné cinquante-cinq pièces qui m'ont paru mériter quelque attention. Il y a, comme partout, des épées, des haches, des bracelets et des épingles, dont les formes m'ont rappelé souvent celles que je venais de voir en Hongrie. La hache emmanchée se rapproche plutôt du type italien que de tout autre. Elle a été trouvée dans une saline, à Thurnberg, près de Hallein, à quatre cents pieds de profondeur. Je n'ai aucun motif de douter de l'authenticité de cette pièce, qui est montée sur un manche coudé semblable à ceux qui ont été trouvés récemment dans les lacs de la Suisse. L'anneau latéral de la hache est à la partie supérieure, suivant la coutume. La conservation du bois est parfaite, ce qui a toujours lieu pour les objets de cette matière que le sel a préservés.

Le musée de Munich m'en avait déjà fourni un exemple. Un bloc de sel conserve encore, au musée de Salzbourg, deux haches en diorite contenues dans un sac de mineur dont le cuir et les poils sont encore tout frais.

Toutefois, la pièce capitale du musée est un casque gaulois formé de deux feuilles de bronze d'un peu plus d'un millimètre d'épaisseur, réunies sous la crête. Il a été trouvé à Gauling avec les objets précédents. Des haches de bronze, qui avaient conservé leurs manches coudés, l'accompagnaient. Ces derniers objets ne sont pas au musée. Le casque, fort bien conservé, sauf une déchirure insignifiante au sommet, est muni de deux larges jugulaires décorées, comme la bombe et la crête, de points obtenus par le repoussé, figurant des lignes droites et ovales, avec un gros point au centre. La forme générale en est très-élégante et ne rappelle en rien celle des casques grecs ou étrusques.

Parmi les établissements qui, à Munich, attirent l'attention des archéologues, il en est deux où l'on trouve à étudier les armes et quelques-uns des ustensiles ayant appartenu aux peuples antérieurs à la conquête romaine. Je veux parler du musée national bavarois et de la collection formée par les soins de la Société historique

bavaroise. Le musée national offre quelques belles pièces de bronze provenant des tumulus de la Bavière supérieure et du Palatinat : épées, poignards, pointes de lances, couteaux, haches, bracelets simples ou en spirale, épingles et fibules. Une très-belle hache à tranchant demi-lunaire, relevée à sa douille par une longue tige, se distingue par l'originalité de sa forme et sa belle patine. Elle a été trouvée à Monheim, en Souabe. Une calotte d'or, dont les bords très-larges ont été brisés, est surmontée d'un cône analogue, par sa forme générale et ses ornements, à celui du Louvre. Il a 30 centimètres de hauteur et a été trouvé à Schifferstadt, dans le Palatinat. Je crois qu'il a dû servir de coiffure.

J'ai déjà décrit, dans mon précédent rapport, quelques-uns des objets que j'avais dessinés au musée de la Société historique bavaroise et à l'administration du chemin de fer de l'Est. Je n'insisterai donc pas davantage.

Qu'il me soit permis, en terminant, de témoigner du bon accueil qui m'a été fait non-seulement en Suisse, mais dans toute l'Allemagne et en Autriche-Hongrie. Dans tous les musées où je me suis présenté au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, j'ai été l'objet des soins les plus empressés. A Munich, M. Bursian, professeur de philologie, et M. Ohlenschlager m'ont aidé de leurs recherches, et ce dernier m'a donné une carte de la Bavière où il avait annoté les localités intéressantes au point de vue de l'archéologie, et qu'on trouvera avec mes dessins. Je dois surtout vivement remercier M. le docteur Ferdinand Keller, de Zurich, qui non-seulement m'a aidé de ses conseils, mais encore a voulu contribuer au succès de mes voyages en me recommandant partout où il avait des amis ou des correspondants.

Veuillez, Monsieur le Ministre, agréer l'assurance de mon profond respect.

Ch. Cournault.

RAPPORT

SUR UNE MISSION SCIENTIFIQUE

DANS

L'AMÉRIQUE DU SUD,

PAR M. ÉD. ANDRÉ.

Monsieur le Ministre,

Par un arrêté en date du 3 novembre de l'année dernière, Votre Excellence m'a fait l'honneur de me confier une mission scientifique dans l'Amérique du Sud, afin de recueillir des échantillons de plantes, de minéraux et d'animaux de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou, et de contribuer à combler les lacunes que présente encore la science en ce qui concerne ces régions.

1° DE PARIS A SANTA-FÉ-DE-BOGOTÁ (COLOMBIE).

Conformément à ces instructions, je suis parti le 7 novembre 1875 de Saint-Nazaire, sur le vapeur de la Compagnie transatlantique *la Ville-de-Saint-Nazaire*. Notre traversée fut pénible au début. Un coup de vent du sud-ouest nous assaillit à la sortie du port, et pendant six jours notre navire eut à résister à une mer en fureur. Le reste de la traversée fut excellent. J'ai pu toucher successivement aux Antilles et au Vénézuéla, avant de prendre terre à Savanilla, rade foraine de débarquement qui dessert le port de Barranquilla, à l'embouchure du rio Magdaléna (Colombie).

Après quelques jours passés à Barranquilla pour reconnaître la végétation du delta du Magdaléna et pour préparer mon équipement, je me suis embarqué sur ce fleuve, dans le dessein de le remonter sur 800 kilomètres de son parcours, jusqu'à Honda, où je suis arrivé le 12 décembre.

La riche végétation de la vallée du Magdaléna a déjà été l'objet de nombreuses études.

Toutefois cette contrée est si vaste qu'il y reste beaucoup à glaner. J'ai donc recueilli de nombreux échantillons d'histoire naturelle sur mon passage, et fait des observations sur le développement agricole de cette admirable région.

De Honda, petite ville de l'État de Tolima, située sur la rive gauche du fleuve par 5° 11′ de latitude nord et qui sert d'entrepôt de marchandises à Bogotá, on se rend dans cette ville par un chemin de mules traversant une région pittoresque, à demi sauvage et couverte de la végétation la plus variée. En trois jours, on monte (de 210 mètres au-dessus du niveau de la mer) à près de 3,000 mètres d'altitude absolue.

Arrivé à Santa-Fé-de-Bogotá, j'ai trouvé le meilleur accueil de la part de M. Troplong, chargé d'affaires de France, et des autorités locales. M. Pérez, alors président de la République des États-Unis de Colombie, m'a personnellement donné des témoignages d'une vive sympathie en préparant avec sollicitude le voyage que je me proposais d'entreprendre de Bogotá à la Cordillère orientale et au territoire de San-Martin.

2° DE BOGOTÁ AU TERRITOIRE DE SAN-MARTIN (BASSIN DE L'ORÉNOQUE).

Ce voyage a été accompli dans d'excellentes conditions. La saison sèche m'a permis d'échapper aux fièvres, à l'exception d'une seule attaque qui a été vite réprimée. Grâce aux instructions données au préfet de la région, M. Rafaël Vanégas, qui a mis à ma disposition les soldats et les guides nécessaires, j'ai pu explorer une intéressante portion de ces vastes forêts et en rapporter de nombreuses collections sèches de plantes vivantes, de graines, et des observations que j'ai lieu de croire originales. Cette excursion m'a surtout fourni l'occasion de visiter, pour la première fois, la Cordillère orientale, encore très-peu connue. Je rapporte également des notes géologiques sur la formation de cette partie des Andes, avec des échantillons à l'appui.

L'opinion publique est très-occupée, en Colombie, et même sur quelques points de l'Europe, de l'avenir de cette immense et riche région des *llanos* ou plaines du Méta et de ses affluents. L'agri-

culture et surtout l'élevage du bétail pourraient y prendre un développement considérable, si l'émigration se portait sur ces points.

Le résumé de mes travaux sur cette région a été transmis, à mon retour, à M. le président Pérez, qui en a prescrit la publication au *Diario oficial* de Bogotá.

Ces deux étapes ont fourni le total suivant d'objets recueillis et expédiés en Europe à la fin de janvier 1876 :

1,250 espèces de plantes sèches (représentées par trois ou quatre échantillons de chacune);

85 espèces de graines;

106 mammifères, poissons, reptiles, etc. préparés avec soin pour être empaillés;

348 oiseaux, même préparation;

488 papillons;

16 coquilles;

2,000 insectes;

60 produits divers, végétaux et animaux, dans des boîtes et des flacons d'alcool;

12 caisses de plantes vivantes.

Les observations barométriques pour déterminer les hauteurs des localités traversées ont été effectuées exactement, grâce à un excellent instrument qui m'a été confié par M. le docteur Weddell, de l'Institut, et qui a servi autrefois (en 1843-1845) à son expédition en Amérique avec M. le comte de Castelnau.

Enfin, diverses questions de géographie, intéressantes pour les savants qui s'occupent de la carte des affluents de l'Orénoque, du bassin du Méta surtout, ont été l'objet de tous mes soins et pourront être traitées dans quelque temps avec le développement qu'elles comportent.

3° DE SANTA-FÉ-DE-BOGOTA À GUATAQUÍ (COLOMBIE).

De Bogotá, après un séjour nécessaire pour prendre des documents officiels sur les points qui m'intéressaient et pour préparer la suite du voyage, j'ai continué ma route vers le sud-ouest, dans la province de Cundinamarcá, jusqu'à la limite qui la sépare de celle de Tolima. Les principales localités que j'ai explorées sont :

Les cultures des environs de Soacha;

La cataracte de Téquendama;

Fusagasugá et ses riches forêts;

Pasca et ses hauts « paramos »;

Pandi, avec son fameux pont naturel et ses hiéroglyphes;

Les grottes à ossements de Panché;

Les montagnes au-dessus de Viotá;

Et les produits des terres chaudes de cette localité jusqu'à Tocaima et Guataquí, sur le Magdaléna.

Le voyage de Humboldt a donné une explication détaillée de la formation géologique de la haute plaine de Bogotá, ancien lac subandin dont le fond était situé à 2,600 mètres au-dessus du niveau de la mer; mais les dessins des curieuses stalagmites de sable et d'argile que l'érosion a formées à Barranquilla et à Tunjuélo n'ont jamais été publiés, que je sache. Mes albums pourront servir à éclairer cette question.

Les observations météorologiques et topographiques ont été continuées avec toute l'exactitude possible. J'ai pu constater que, malgré le secours de la carte de Codazzi, la géographie de cette région est imparfaitement connue, et j'aurai à signaler plusieurs localités sur lesquelles l'attention des cartographes doit être appelée à nouveau.

Les quatre points les plus saillants que j'aie visités dans cette partie de mon voyage sont :

La cascade de Téquendama;

Le pont naturel d'Icononzo, à Pandi;

Les hiéroglyphes de ce dernier village et les caves à ossements de Panché.

A Téquendama, je n'ai fait que contrôler l'exactitude des descriptions faites par Humboldt, Caldas, etc., prendre la hauteur barométrique, recueillir des échantillons, secs et vivants, de la riche flore qui entoure cette merveilleuse cataracte, et faire quelques remarques sur la végétation qui l'entoure, tout à fait de terre froide au sommet, tropicale au fond du gouffre. De plus, j'ai trouvé dans ce voisinage de nouvelles espèces d'une intéressante famille végétale : les Broméliacées.

L'excursion à Pandi, accomplie dans des conditions particulières, a donné des résultats que je crois nouveaux pour l'histoire des voyages et pour la géologie. Vous trouverez ci-incluse, Monsieur le Ministre, une notice sur les observations qui ont été faites par

moi et mes deux compagnons dans ce lieu célèbre, le 8 février dernier (annexe A).

Il en résulte ce fait remarquable, que le pont naturel d'Icononzo, considéré à juste titre comme la seconde merveille naturelle de la Colombie, n'est pas formé seulement, comme on le croyait, par une pierre roulée en travers du torrent, mais par la couche schisteuse qui reste suspendue naturellement au-dessus de l'abîme de Sumapaz sans avoir été rongée par les eaux qui ont creusé le lit de la rivière à pic jusqu'à plus de 100 mètres de profondeur. Je joins à cette note une coupe géologique, à une échelle réduite, en attendant que je puisse communiquer à l'Académie des sciences une relation complète et la série des dessins que j'ai relevés sur place. Un certificat authentique de l'*alcalde* de Pandi, attestant que la descente dans le gouffre a été accomplie pour la première fois par l'un de nous, accompagne ce document.

Les Indiens aborigènes des temps qui ont précédé la conquête de la Nouvelle-Grenade par les Espagnols ont tracé des caractères hiéroglyphiques sur les roches de grès roulés qui dominent ce même village de Pandi. On croit généralement que ces peintures primitives relatent le souvenir de la rupture des digues naturelles brisées par les eaux du lac de Sumapaz pour se répandre dans l'autre lac inférieur de Fusagasugá. Elles auraient augmenté son volume au point de le faire répandre lui-même dans les vallées de « Melgar » et de « Limonès » jusqu'au Magdaléna, en torrents qui ont tout bouleversé sur leur passage. Je crois que les dessins de ces hiéroglyphes n'ont jamais été publiés. Ils sont aujourd'hui relevés avec soin, Monsieur le Ministre, et accompagnent une courte note que je joins à ce rapport (annexe B).

La visite des grottes ou caves à ossements des environs de Tibacui et de Panché, sur lesquelles on avait appelé mon attention, m'a donné des résultats moins intéressants. Suivant une tradition plusieurs fois séculaire, les anciens Indiens Panchés, dont la capitale est aujourd'hui remplacée par une simple fabrique de sucre, enterraient leurs morts dans les caves ou fissures des hautes montagnes d'alentour. Je résolus donc de faire l'ascension de la Cordillère au lieu dit « el Picacho de la Guacamaya », dont j'atteignis le sommet après une course difficile. De longues recherches me conduisirent aux fissures de la roche où se trouvent les sépultures que j'ai visitées et d'où j'ai pu rapporter quelques ossements. Une

notice leur est également consacrée dans une feuille annexée aux précédents documents (annexe C).

De Bogotá à Guataquí, mes collections se sont enrichies de :

612 nouvelles espèces de plantes (total, avec les précédentes, 1,862);

51 produits végétaux divers, secs ou dans l'alcool;

150 papillons;

108 oiseaux;

32 espèces diverses de graines;

7 serpents, dont un « coral » vivant[1] (*Elaps Guyanensis*);

20 coquilles;

7 caisses de plantes vivantes;

15 minéraux divers;

Ossements humains des grottes de Panché;

Guapaco de Pandi (*Steatornis*), avec son nid et ses œufs.

4° DE GUATAQUÍ A PASTO (COLOMBIE).

Des difficultés nombreuses m'attendaient dans cette partie de mon voyage. La maladie, la guerre civile, des chemins détestables, une saison d'hiver particulièrement pluvieuse, ont souvent rendu laborieuse l'exécution de mon programme; mais, malgré des tribulations de toute nature, j'ai été assez heureux pour pouvoir parcourir, à pied ou à dos de mulet, les 1,350 kilomètres qui séparent Guataquí de Pasto (y compris une excursion dans le Choco), sans cesser de *collecter* et sans avoir interrompu un seul jour la rédaction de mon journal et mes observations physiques.

La guerre de partisans que se faisaient les deux candidats à la présidence de la République, au moment où je me disposais à franchir de nouveau le Magdaléna pour passer dans la vallée de Cauca par le Quindío, me rendit cette route extrêmement pénible.

Après être resté à Guataquí pendant une semaine pour expédier de nouvelles caisses en Europe et pour étudier cette contrée brûlée du soleil et malsaine (Guataquí est situé par 4° 29′ de latitude nord et sa température moyenne est de + 29° 5 centigrades), je

[1] Ce serpent a été adressé vivant par moi à M. Blanchard, au Muséum. Dans la gare de Lille, des douaniers imprudents ouvrirent la boîte, malgré la suscription qu'elle portait, et laissèrent échapper, à leur grande terreur, le serpent, qui n'a pu être retrouvé depuis.

me dirigeai vers la Cordillère centrale par la savane de Piédras. Cette longue bande de terre nue et desséchée, qui s'étend sur la rive gauche du Magdaléna depuis Chaparral et même plus au nord jusqu'à Ambaléma et Honda, présente l'aspect de la désolation, bien qu'elle soit pleine d'intérêt pour le géologue et le botaniste. En effet, j'ai été agréablement surpris de voir que mes récoltes ont été abondantes et que, dans cette flore d'un si pauvre aspect, se trouvaient des espèces qui étaient restées inaperçues de la plupart des botanistes.

§ 1er. Traversée de la Cordillère du Quindío.

Lieu célèbre par les explorations de plusieurs voyageurs au commencement de ce siècle, remarquable par sa flore particulière, d'une grande richesse, ses hauts sommets couverts de neige (le Tolima atteint 5,616 mètres) et ses admirables scènes de la nature. Mes récoltes y ont été considérables en plantes et en insectes. J'ai expédié à Paris des échantillons complets, portions de tronc, frondes, spathes, fleurs, fruits, moelle, cire, etc., du palmier à cire spécial au Quindío (*Ceroxylon Andicola*). J'ai recueilli des notes détaillées sur sa nature, son habitat, ses usages. M. Boussingault avait fait connaître la composition chimique de la cire qu'il produit; M. de Humboldt l'avait décrit d'après les observations de notre compatriote Bonpland; mais plusieurs points touchant cet arbre précieux restaient obscurs, et j'espère u'il me sera donné de contribuer à les éclaircir.

§ 2. La vallée du Cauca.

La vallée du Cauca, que j'ai remontée depuis Cartago jusqu'à Popayan, m'a fourni des récoltes de plantes sensiblement moindres. Ce vaste champ a été mieux exploré que les autres par les naturalistes qui m'ont précédé. J'ai profité des loisirs que me laissait cette pauvreté relative pour étudier l'agriculture et les mœurs des habitants de cette riche vallée. Les échantillons minéralogiques, en revanche, m'ont fourni de nombreuses curiosités et ont donné matière à plusieurs envois en Europe. Mais quelle richesse du sol et quelle fertilité dans ces vastes plaines, inondées périodiquement, comme la basse Égypte par le Nil !

Quand j'ai atteint le Cauca, la saison sèche touchait à sa fin, et j'allais entrer dans une série de trois longs mois de pluies

incessantes qui m'ont causé de grandes fatigues. À ce moment de l'année (15 mars), on achevait de serrer les récoltes de terre chaude; les arbres et les plantes portaient leurs fruits et leur graines, et tout se préparait pour les ensemencements qu'allaient féconder les pluies. J'ai pu observer avec attention le système cultural des grandes *haciendas* de cette magnifique région, qui seule pourrait nourrir des millions d'hommes et serait d'une grande ressource pour l'émigration européenne. J'aurai à exprimer mes vues sur ces graves questions, qui touchent de près aux progrès de l'agriculture sud-américaine et au bien-être futur des classes pauvres.

§ 3. Le Choco, la région du Dagua.

Du Cauca au port de Buénaventura, un chemin met en communication cette grande vallée avec la côte du Pacifique, et la région qu'il traverse, arrosée par le rio Dagua et ses affluents, offre un grand intérêt. J'ai pu faire une pointe dans cette direction et j'ai apporté du Dagua une abondante moisson de notes, dessins et objets divers, en arrivant à Cali. Cette ville, située au centre du val du Cauca, va, paraît-il, être prochainement reliée à Buénaventura par un chemin de fer sur lequel on fonde de grandes et légitimes espérances pour mettre à profit les produits de ces fertiles contrées.

§ 4. Le haut Cauca; la vallée des « Pastos ».

De Popayan à Pasto, depuis le pied des montagnes qui ferment au sud la vallée du Cauca jusqu'au nœud (*nudo*) des Cordillères des Andes, caractérisé par la région des hauts plateaux (la ville de Pasto est à 2,636 mètres superocéaniques), j'ai parcouru l'une des plus singulières et des plus pittoresques régions du globe.

C'est non loin de là que les anciens Indiens Andaquiès ont laissé de curieuses constructions et statues dont je rapporte des dessins, que le moulage pourrait reproduire avec succès pour un musée ethnographique.

Pour quelques semaines, mon quartier général a été établi à Pasto, où j'ai été retenu par de tristes circonstances. Mon préparateur d'histoire naturelle, M. Jean Noetzli, tomba gravement malade d'une fièvre pernicieuse contractée en traversant la vallée du Patia, fatale à presque tous les voyageurs. Je dus rester à Pasto pour le soigner pendant deux semaines, souffrant moi-même de temps en temps de la fièvre intermittente. Dès qu'il fut en convalescence,

j'entrepris des excursions importantes dans toute la région, à peine effleurée jusqu'à ce jour par les naturalistes et qui m'a révélé de véritables trésors. C'est ainsi que j'ai pu visiter :

1° Le volcan de la Galéra, d'une altitude de 4,100 mètres.

§ 5. Bassin de l'Amazone.

2° La Laguna Cocha, lac subandin, de 46 kilomètres de long sur 13 de large, qui a été à peine entrevu par les hommes civilisés et que les géographes ne connaissent que d'après des documents erronés. Sur quatorze hommes qui formaient la petite troupe partie avec moi de Pasto, plusieurs durent rester en route après avoir enduré de grandes fatigues dans les affreux chemins qui conduisent à la Laguna Cocha. J'ai rapporté de cette excursion une riche collection d'espèces végétales nouvelles et des documents géographiques qui seront publiés quand mes cartes seront revues et mes observations coordonnées.

3° Les alentours du volcan de Patascoï, des sources du rio Putumayo, les « paramos » de Chimbalan et de Guapuscal, m'ont fourni des observations précieuses pour la géographie botanique. Ces localités m'offraient un second aspect de la Cordillère orientale, que j'avais déjà visitée près du 5° de latitude nord et que je retrouvais dans le 1° de latitude nord, atteignant des hauteurs de 4,000 mètres et plus, avec une végétation très-différente [1], ayant pour cause principale un climat d'une tout autre nature.

A ces courses plus ou moins étendues autour de Pasto viennent s'ajouter des études sur les Indiens Mocoas et de nouvelles observations sur le vernis de Pasto et la plante (*Elægia utilis*) qui produit cette précieuse substance.

Le total des objets que j'ai recueillis et expédiés en Europe, de Guataquí à Pasto, se décompose ainsi :

1,313 nouvelles espèces de plantes (ce qui porte, à cette date, le nombre des espèces recueillies à 3,175) :

97 espèces de graines ;

70 caisses (en zinc, carton ou bois, boîtes, flacons, etc.) d'oiseaux, insectes, poissons, minéraux, plantes, fruits, etc., dont le détail est au journal du voyage ;

[1] Ces observations ont été publiées par moi sous formes de Notes ajoutées à la traduction du livre de M. Grisebach, *La végétation du globe*, que vient de mettre au jour M. de Tchihatchef, correspondant de l'Institut.

17 caisses de plantes vivantes et produits divers ;

252 dessins (noirs et aquarelles) de plantes, analyses, vues, types, paysages, etc.

Dans ces diverses récoltes, les plantes sèches occupent la première place, et le nombre de 1,313 espèces recueillies en deux mois et demi indique assez la richesse des contrées parcourues.

5° DE PASTO (COLOMBIE) À RUMICHACA (FRONTIÈRE DE L'ÉQUATEUR).

De Pasto je me suis rendu à Túquerrès, où j'ai trouvé le meilleur appui dans la personne de l'un de nos compatriotes, M. Jules Thomas, établi dans cette ville depuis seize ans et qui connaît bien la contrée. Après avoir fait quelques études sur l'agriculture de cette haute région des pâturages subandins que je me propose de signaler à la Société centrale d'agriculture de France, j'ai entrepris l'exploration botanique d'un district merveilleusement riche et presque entièrement inconnu, je veux parler des versants occidentaux de la Cordillère, sur le chemin de Túquerrès à Barbacoas.

§ 1er. De Túquerrès à Barbacoas.

En 1853, un botaniste allemand, le docteur Karsten, parcourut cette route avec mille difficultés. Sans doute, il y découvrit de précieuses espèces, mais toutes ses récoltes furent perdues dans un incendie en arrivant au port de Tumaco. Peu d'années après, la Commission chorographique colombienne, dirigée par Codazzi, remonta depuis la côte du Pacifique jusqu'à Túquerrès, mais avec tant de misères que plusieurs des hommes moururent en route.

J'ai pu exécuter cette excursion à mon tour, cette fois avec un plein succès; non pas que j'aie exploré à fond cette admirable contrée, d'un abord presque impossible, mais parce que j'ai été frappé de l'abondance des types nouveaux que j'y ai rencontrés. Plus de 250 espèces de plantes, qui manquaient à mes collections, ont été le fruit de ces herborisations, et, depuis mon retour en Europe, j'ai acquis la certitude qu'un bon nombre sont nouvelles pour la science.

Un envoi de plantes vivantes est parti de là pour l'Europe; plusieurs sont de la plus grande beauté et il serait très-désirable de les cultiver dans nos serres. Pendant mon séjour dans cette

région, il a plu presque sans interruption. Nulle partie de l'Amérique du Sud ne dépasse celle-ci en humidité. L'hygromètre de Saussure y est presque toujours à saturation.

Le chemin, absolument impraticable pour les mules, se fait à pied ou à dos d'homme, sur les épaules des « carguéros », à travers des difficultés sans nombre et au milieu de la sauvagerie la plus complète, mais aussi la plus admirable. J'ai eu le bonheur d'en revenir sans accidents fâcheux, et j'ai même pu faire des observations sur les Indiens Cuaïquérès, tribu peu nombreuse et peu connue sur laquelle je publierai des notes et des dessins pris sur place.

§ 2. Volcan de l'Azufral.

Un autre point dans les environs de Túquerrès attirait mon attention.

C'était le volcan qui domine cette ville et qui est connu sous le nom d'« Azufral », à cause des gisements de soufre que renferme son cratère, encore aujourd'hui dans un état de demi-activité. Un beau lac d'un vert d'émeraude remplit ce cratère en partie, et, tout auprès, deux autres pièces d'eau portent les noms respectifs de « Laguna Blanca » et « Laguna Négra » suivant la couleur de leurs eaux. J'ai fait l'ascension de ce volcan (4,200 mètres d'altitude), et recueilli diverses observations barométriques et météorologiques, indépendamment d'une abondante moisson de plantes des hauts sommets des Andes.

§ 3. De Túquerrès à la frontière équatorienne.

De retour à Túquerrès, après avoir expédié sur l'Europe dix caisses par les soins de M. Pouchard, vice-consul de France à Tumaco, je me dirigeai vers le sud, en m'arrêtant d'abord à Ipialès. Cette ville, capitale du district d'Obando, est le siége d'une administration qui lui a fait faire de grands progrès. C'est la seule en Colombie qui, jusqu'à présent, ait procédé à des travaux statistiques sérieux et complets, suivant les méthodes européennes. J'espère, Monsieur le Ministre, que vous les jugerez intéressants lorsque j'aurai l'honneur de les soumettre à votre examen dans un mémoire spécial.

Les environs d'Ipialès sont des plus attachants pour le géologue et l'artiste, grâce à trois curiosités de premier ordre :

1° Le sanctuaire de la madone de la Laja;

2° La cascade de l'Escomulgado;

3° Le pont naturel de Rumichaca (frontière de l'Equateur et de la Colombie).

J'ai pris des dessins de ces sites admirables, classés parmi les plus belles scènes de l'Amérique du Sud.

6° DE RUMICHACA À QUITO (ÉQUATEUR).

Peu après, j'étais sur le territoire de la République de l'Équateur et je suivais la route de Quito, par Tulcan, le pied du volcan de Cumbal, Huaca, Tuza, Ibarra, Otavalo et Guaillabamba. A l'approche des hauts plateaux qui dominent les volcans de l'Équateur, la nature change brusquement d'aspect. Au lieu des riches et verdoyantes vallées et des épaisses forêts par lesquelles j'étais monté peu à peu des parties chaudes du Cauca jusqu'à la province de Pasto, je n'ai plus trouvé que des savanes désolées, un sable infertile, de hautes montagnes pelées, d'immenses ravins ouverts soit par les torrents, soit par les forces plutoniques, des vallées ardentes profondément encaissées, où presque toutes les espèces végétales sont armées d'épines menaçantes et où l'on chercherait en vain une goutte d'eau. Ce triste paysage se continue presque jusqu'à Quito, dans tout le haut bassin du rio Guaillabamba, et forme un contraste frappant avec les fertiles régions de la Colombie que je venais de traverser.

Mais quel champ d'études pour le naturaliste et surtout pour le géologue! Cette physionomie étrange est justement intéressante parce qu'elle se distingue des autres formes déjà étudiées. Je me suis appliqué à l'examiner de mon mieux, et j'essayerai de donner une relation fidèle de mes observations. C'est sur cette route, après avoir franchi la ligne équatoriale, à quelques minutes au sud, que j'ai pu voir l'une des deux pyramides élevées par les soins des académiciens français (Godin, La Condamine et Bouguer) envoyés sous Louis XV dans l'Équateur pour mesurer un arc du méridien. On revient aujourd'hui, avec un intérêt marqué, sur les beaux travaux de nos savants compatriotes, et j'aurai à vous soumettre, Monsieur le Ministre, les documents curieux et inédits que j'ai découverts à Quito concernant leur mémorable expédition.

La province d'Imbabura, pour partie au moins, fait un contraste remarquable avec cette aridité désolante. Ibarra et ses environs,

au nord de Quito, sont une sorte d'oasis au milieu du désert. Les vallées qui entourent le volcan d'Imbabura sont fertiles, leurs habitants sont actifs et industrieux, et les Indiens y offrent le plus vif intérêt par leur aspect physique et leur genre de vie.

Ibarra elle-même a été, en 1868, le théâtre d'un épouvantable tremblement de terre qui a tué plus de trente mille personnes dans le district. C'est à peine si la ville commence aujourd'hui à sortir de ses ruines. Ses principaux monuments, ses églises, ne sont plus qu'un monceau de décombres, à l'exception de la cathédrale, qui se relève assez rapidement. J'ai recueilli des documents sur l'histoire de cette catastrophe et relevé les dessins des principales ruines de la ville.

D'Ibarra à Otavalo, en passant par le pied du volcan Imbabura, on traverse des pâturages en terre froide, où le botaniste peut glaner de bonnes espèces, mais où les grandes scènes de la nature volcanique de l'Équateur se présentent dans leur nudité grandiose. Otavalo est un lieu charmant, un pays bien cultivé, qui repose de ces solitudes et rappelle Ibarra qu'on vient de quitter. Puis la lagune de San-Pablo se présente avec ses cases d'Indiens à demi sauvages, ses champs de maïs luxuriants et son industrie naissante, qui va faire place, un peu plus loin, à la misère d'une contrée désolée entre toutes.

Depuis la descente du Yana-Urcu, volcan éteint, hérissé au sommet de roches trachytiques, jusqu'à l'immense plaine au-dessus de laquelle se dresse le Cayambé avec ses neiges éternelles, et la faille profonde où coule le rio Pisqué, affluent du Guaillabamba, on chemine au milieu de sables desséchés et infertiles, de mornes solitudes balayées par des vents terribles et où la végétation agonisante offre l'image de la désolation. Ces tristes paysages sont à peine interrompus par la riante vallée de Guaillabamba, où des irrigations habiles fertilisent les sables. Ils recommencent ensuite jusqu'à ce que le voyageur arrive en vue de la grande plaine ondulée, dominée par le Pichincha, entourée d'un cirque de pics gigantesques et où la vieille capitale de l'Équateur, Quito, repose, presque sous la ligne équatoriale (0° 13′ sud), à une altitude d'environ 2,900 mètres au-dessus du niveau de la mer.

7° QUITO.

La capitale de la République de l'Équateur est une ville pleine d'intérêt, non pas seulement par sa population, ses mœurs, ses édifices, les souvenirs de ses grands hommes, de quelques artistes d'un rare mérite, et par sa position topographique unique dans le monde; elle est célèbre aussi par les savants qui l'ont illustrée et le mouvement intellectuel dont elle a été le centre. Après avoir été éprouvée par des catastrophes de toute sorte, convulsions de la nature, convulsions politiques, elle a donné l'exemple, dans ces dernières années, d'une renaissance scientifique et littéraire vraiment inattendue. J'ai eu le plaisir d'y rencontrer quelques hommes distingués dans les sciences, et dont le commerce a été une source d'intérêt et de profit pour mes études. Tous ont mis à ma disposition, avec libéralité, les documents qui pouvaient intéresser la mission dont j'étais investi.

L'accueil dont j'ai été l'objet m'a profondément touché. Ce n'est pas seulement le bienveillant appui que m'a fourni notre consul général chargé d'affaires de France, M. Boulard, et celui des ministres et membres du gouvernement, principalement M. de Arizaga, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, c'est encore la sympathie que le Président de la République, M. Antonio Borréro, m'a personnellement témoignée, que j'ai plaisir à reconnaître ici.

Avec de tels moyens d'action, et ceux que je possédais par moi-même, j'ai pu élargir à Quito le cercle de mes travaux. J'y ai comparé mes herbiers avec ceux de l'ancienne Université, devenue École polytechnique, classé mes animaux, créé des relations, étudié la marche des sciences et les institutions dans cette ville, et récolté des notes et des documents nombreux que j'espère publier dans un travail d'ensemble que je ne puis encore esquisser aujourd'hui.

J'indiquerai seulement en quelques mots les points qui ont attiré mon attention. Au sud de Quito, dans la province de Cuenca, existe un foyer de l'antique civilisation inca. Des fouilles récentes, pratiquées par les habitants dans des tombeaux anciens ou *huacas*, ont fait découvrir de singuliers spécimens de poteries et objets divers d'utilité et d'ornement. Quelques autres parties de l'Équateur

ont été l'objet de découvertes analogues. Profitant de ces circonstances, un de nos compatriotes, résidant à Quito depuis de longues années, M. Cousin, a réuni une collection dont l'acquisition me paraît très-désirable pour notre musée ethnographique américain à Paris. Cette collection a paru assez intéressante à M. Bastian, archéologue envoyé l'année dernière par le gouvernement prussien dans l'Amérique du Sud, pour qu'il essayât de se l'approprier et de l'emporter à Berlin. M. Cousin résista patriotiquement à ces offres, et les objets sont encore entre ses mains, au nombre de soixante-sept environ. Comme vous le verrez par la lettre ci-jointe, Monsieur le Ministre, il en demande *mille francs* et propose de les remettre bien emballés entre les mains de notre consul de France à Quito. Je dois appeler votre attention sur l'intérêt que présente pour notre pays la collection de M. Cousin et vous engager à accepter ses conditions, afin d'assurer à la France la propriété des objets qui la composent.

Les environs si célèbres de Quito, que les académiciens français Godin, Bouguer et La Condamine ont illustrés par leurs travaux, que les écrits de Humboldt ont surtout fait connaître et où le botaniste anglais Jameson a découvert de belles espèces nouvelles, m'attiraient vers l'étude des hauts volcans couverts de neige où la végétation revêt un aspect tout particulier. Conséquemment, j'ai fait l'ascension du Pichincha et de quelques autres volcans, où j'ai trouvé bon nombre de précieuses espèces.

Mais les terres plus riches de la zone tempérée et chaude, qu'on atteint de Quito en quelques jours, m'offraient un champ d'observations plus séduisant encore.

Successivement mes herbiers se sont enrichis des plantes des vallées de Pérucho, Niébli, Mindo, Pomasqui, toutes dans des directions différentes. Mais l'excursion la plus intéressante que j'aie faite sous ces latitudes a été celle du rio Toachi et de ses affluents, qui, depuis le pied du volcan du Corazon jusqu'au rio de las Esméraldas, baignent des terrains ornés d'une admirable végétation. J'ai été assez heureux pour visiter cette région, y faire d'abondantes récoltes et découvrir quelques espèces certainement nouvelles pour la botanique.

Grâce au nouveau chemin que le gouvernement de l'Équateur fait ouvrir dans la direction de Manabi, et qui conduira bientôt dans les montagnes dites *des Colorados*, qu'aucun botaniste français

n'avait encore parcourues, j'ai pu m'enfoncer assez loin dans cette région neuve de la Cordillère occidentale, y constater la présence d'une végétation toute particulière et revenir avec quelques centaines d'espèces végétales, dont plusieurs sont nouvelles. En complétant cette exploration par un examen des autres pentes de cette Cordillère vers le rio Daulé, on aura une idée exacte de la flore de cette contrée, que le célèbre botaniste anglais Spruce avait signalée à l'attention des naturalistes, et à la mienne particulièrement, sans avoir pu y pénétrer lui-même.

Depuis mon départ de Pasto jusqu'aux derniers jours de mon séjour à Quito, les additions faites à mes récoltes se résument ainsi :

631 nouvelles espèces de plantes (soit en tout 3806 espèces);
77 espèces de graines (en tout 320 espèces);
251 oiseaux séchés et préparés;
30 spécimens d'antiquités incas;
60 objets en vernis de Pasto;
31 dessins de plantes, vues, types, paysages, etc.;
56 armes et costumes d'Indiens, instruments de musique, produits végétaux et animaux séchés ou dans l'alcool, plantes vivantes, insectes, papillons, etc., remplissant dix caisses.

Après la région des *Pastos*, c'est évidemment celle des volcans, de l'équateur à Quito et à l'ouest de cette ville, qui m'a donné les plus beaux résultats.

8° DE QUITO À GUAYAQUIL (ÉQUATEUR).

En se dirigeant de Quito vers le sud, on traverse la plaine riante et bien cultivée de Machachi, ceinte d'une couronne de volcans (Corazon, Iliniza, Ruminagui, Sinchulagua); puis les régions froides reparaissent. Le *paramo* de Tiopullo barre le passage et doit être franchi, non sans que le voyageur essuie de violentes rafales de vent. Le chemin suit alors le pied du Cotopaxi, dont la cime neigeuse atteint 5,800 mètres et où j'ai observé un curieux phénomène météorologique qui sera décrit. Successivement se déroulent les paysages qui entourent les villes de Tacunga, Ambato, Riobamba. Tous reproduisent cet aspect dénudé qui est propre aux vallées hautes de l'Equateur et où la formation arénacée apporte une aridité et une pauvreté désolantes. Il faut atteindre,

plus au sud, la province de Loja, pour voir changer cette nudité en scènes charmantes et arriver à ce paradis enchanteur qu'on a si bien nommé *el jardin de los Andes.*

Si l'on oblique vers l'ouest, un peu avant d'atteindre Riobamba, à la hauteur du village de Mocha, on contourne bientôt les flancs du majestueux Chimborazo, le roi des volcans de l'Équateur, qui élève sa cime imposante à 6,500 mètres. J'ai visité les pentes orientales, méridionales et occidentales de cette montagne célèbre, j'ai herborisé à une hauteur de 4,800 mètres et recueilli, à la limite même des neiges éternelles, bon nombre de plantes pharénogames en fleur, ce qui contredit formellement cette assertion plusieurs fois répétée que les mousses et les lichens sont la dernière végétation du globe dans les hautes altitudes. Les observations les plus intéressantes que j'aie faites sur les hauteurs du Chimborazo ont trait à la distribution des espèces et à leur mode de vie dans les grès et les sables de la région de tempêtes nommée *el arenal.*

De Guaranda, jolie petite ville en terre tempérée, j'ai fouillé les contre-forts de la Cordillère occidentale sur divers points et ajouté des types nouveaux à mes collections.

Malheureusement les divers chemins de cette région, commencés sous le gouvernement précédent, n'ont pas été continués, et, dans certains endroits, ils présentent de véritables dangers.

Ces circonstances ont failli me coûter la vie. Habitué depuis longtemps aux plus mauvais passages en Colombie, je m'engageai imprudemment dans des sentiers presque impraticables, traversant des rivières qui avaient rapidement grossi pendant les nuits précédentes. Au passage du rio Pisagua, je vis mes mules emportées par le courant, l'une d'elles tomber avec sa charge dans un précipice, et moi-même, en franchissant le rio de Galvez, qui était débordé, je fus jeté dans la rivière, entraîné à demi noyé par mon cheval qui avait pris peur, et je ne dus qu'à une sorte de miracle de ne pas périr. Mes plantes desséchées et toutes mes collections furent entièrement trempées; et, si nous n'étions pas restés à Babahoyo pour les faire sécher tant bien que mal, le fruit de trois mois de travaux eût été perdu. Après avoir réparé les avaries, je repris ma route et j'arrivai à Guayaquil après avoir continué mes investigations géologiques et botaniques sur les bords du rio de Guayas.

Les environs de Guayaquil sont déjà en partie connus, mais les

poissons de ce vaste système maritimo-fluvial le sont peu, et je me suis occupé d'en recueillir une collection aussi étendue que possible, qui est heureusement arrivée en Europe et qui a été acquise par le Muséum.

Région du Daulé.

De plus, l'expédition du rio Daulé, qui m'avait été indiquée par le botaniste Spruce comme très-désirable au point de vue botanique, a été accomplie en partie par M. Noetzli. La rivière porte successivement les noms de *rio Daulé*, *rio de Santa-Lucia*, *rio de Balzar,* jusqu'au confluent des rios Péripa et Grandé, qui en sont les sources. Son cours est d'environ 300 kilomètres, qui ont été remontés en canot, en recueillant sur les bords quelques échantillons d'histoire naturelle et des notes précieuses.

Vers sa source, de nombreux palmiers se sont montrés. Cette exploration permet d'exprimer une opinion sur la végétation des montagnes des Colorados, au sujet desquelles les naturalistes et les géographes ne possédaient jusqu'ici que des notions extrêmement vagues.

Dans l'examen topographique auquel je me suis livré pour la région dont il vient d'être parlé sommairement, je me suis appliqué principalement à relever des profils des montagnes et surtout la silhouette exacte des volcans de l'Équateur. Des dessins analogues ont été publiés déjà à diverses reprises, depuis Humboldt jusqu'à nos jours. Si, comme quelques savants le prétendent, la chaîne des Andes s'abaisse lentement et graduellement, s'il est vrai que les sommets des volcans de l'Équateur changent de forme, c'est en notant les modifications de leurs silhouettes à des époques diverses qu'on découvrira la loi qui préside à ces phénomènes, si tant est qu'on parvienne à les expliquer.

Les principaux volcans dont j'ai esquissé les profils sont : le Cotacachi, le Cayambé (ou Cayambur), le Yana-Urcu, le Pichincha, le Corazon, le Cotopaxi et le Chimborazo.

Pendant la période de temps qui s'est écoulée entre mon départ de Quito et mes explorations sur les derniers points que je viens d'indiquer, j'ai récolté :

494 espèces de plantes sèches (total général à ce jour : 4,300 espèces);

820 plantes vivantes, en 45 espèces;
69 espèces de graines;
8 peaux de mammifères préparées;
355 papillons;
200 insectes;
22 serpents, caïmans, tortues;
102 colibris;
122 oiseaux divers;
34 espèces de poissons;
30 pierres et minéraux divers;
1 morceau de mâchoire de grand mammifère fossile;
42 coquilles;
Un assez grand nombre d'antiquités des Incas et des Schyris Caras: poteries, armes de l'âge de pierre et de l'âge de bronze, ornements, costumes, bodoquéras, flèches et curare, curiosités, vieilles peintures, hamacs, vêtements, instruments de musique, fruits secs ou dans l'alcool, produits végétaux, etc.

9° RÉGION DE LOJA, DU SUD DE L'ÉQUATEUR, DU HAUT PÉROU.

Il me reste, Monsieur le Ministre, à vous entretenir de la région sud de l'Équateur, pour l'exploration de laquelle j'ai été chercher à Lima les lettres de recommandation nécessaires au cas où j'aurais pu m'engager, comme je l'espérais, dans les régions encore vierges du haut Pérou. J'ai trouvé dans cette ville, en l'absence de M. de Vernouillet, ministre de France, son intérimaire, M. le comte d'Aubigny, qui a montré le plus grand empressement à servir mes projets et à me procurer les passe-ports nécessaires pour pénétrer dans les régions éloignées de la capitale.

Malheureusement, la maladie qui avait si cruellement frappé mon aide-préparateur, M. Nœtzli, nous avait fait perdre un temps précieux, et la saison des pluies nous défendait l'accès des versants de la Cordillère orientale qui conduisent aux affluents du haut Amazone.

Force a donc été de s'en tenir à l'exploration partielle de la province de Loja et de la région sud-ouest de l'Équateur. De plus, les difficultés du voyage dans cette dernière période m'avaient été fatales, et, affaibli par la fièvre intermittente et la dyssenterie, je dus rentrer en Europe à la fin de septembre.

Les collections qui ont été le fruit de ces excursions sont en ce moment en route, et je ne pourrai en donner le résumé à Votre Excellence que lorsqu'elles me seront parvenues.

RÉSUMÉ.

En attendant, Monsieur le Ministre, je puis esquisser à grands traits, en quelques mots, les principaux résultats scientifiques produits par la mission que vous avez daigné me confier.

Ils embrassent les sujets suivants :

1° Études sur la végétation de la côte de Colombie sur la mer des Antilles et la vallée du Magdaléna;

2° Profil géologique de la Cordillère orientale des Andes et des *llanos* entre 4° et 5° latitude nord (Colombie);

3° Rectification des cartes et des travaux sur la géologie, la météorologie, les produits et les mœurs de cette région;

4° Notes statistiques et agricoles sur la province de Cundinamarca (Colombie);

5° Découverte de la véritable formation géologique au rio de Sumapaz et au pont naturel d'Icononzo-Pandi (Colombie);

6° Note sur les hiéroglyphes de Pandi (Colombie);

7° Observations sur les cavernes à ossements de Panché (Colombie);

8° Flore et géologie des savanes du haut Magdaléna (Colombie);

9° Contributions à la flore du Quindío (Colombie);

10° Détails nouveaux sur les *Palmares* du *Ceroxylon Andicola* et les produits de ce palmier (Colombie);

11° La vallée du Cauca : agriculture et histoire naturelle (Colombie);

12° La vallée du Dagua et le Choco (Colombie);

13° Les hauts plateaux de Colombie, région des *Pastos :* agriculture et botanique;

14° Géographie et productions naturelles, jusqu'ici inconnues, de la *Laguna Cocha* et des sources du Putumayo; navigation de ce fleuve et ses ressources commerciales et industrielles (Colombie);

15° L'agriculture au sud de la Colombie, d'Ipialès à la frontière de l'Équateur;

16° Exploration du chemin de Túquerrès à Barbacoas et à la côte du Pacifique (Colombie);

17° Flore de l'*Azufral* et des volcans entre 3,000 et 4,200 mètres au-dessus de la mer (Colombie);

18° Examen des vallées au nord et à l'ouest de Quito (Équateur);

19° Les vallées sèches du nord de l'Équateur: flore et géologie;

20° Ascension de quelques volcans sous la ligne équatoriale (Équateur);

21° Travaux topographiques et botaniques sur la région de Manabi (Équateur);

22° L'enseignement scientifique à Quito (Équateur);

23° Géologie et flore du Chimborazo (Équateur);

24° Géologie et flore de l'ouest et du sud de l'Équateur;

25° Expédition du rio Daulé (Équateur);

26° Géologie et flore de Loja (Équateur) et du haut Pérou.

J'ai énuméré plus haut la progression de mes récoltes au fur et à mesure que s'accomplissait mon voyage; elles se totalisent ainsi (non compris les caisses actuellement en route) :

1° 4,300 espèces de plantes sèches (représentées par 1 à 10 exemplaires de chacune);

2° 181 plantes et produits végétaux conservés dans l'alcool ou secs;

3° 177 mammifères, poissons, reptiles, préparés pour être empaillés;

4° 931 oiseaux préparés pour être empaillés;

5° 2,200 insectes;

6° 993 papillons;

7° 78 mollusques;

8° 166 minéraux et fossiles;

9° 50 antiquités indiennes;

10° 56 costumes, armes, objets divers;

11° 60 objets en vernis de Pasto;

12° 350 dessins analytiques de plantes, aquarelles, vues, types, photographies;

13° 7 volumes de journal de voyage.

De plus, j'ai envoyé à M. J. Linden, à son établissement d'introduction de plantes nouvelles à Gand (Belgique) :

4,722 plantes vivantes, en 285 espèces, dont :

1,992 Orchidées, en 79 espèces;
315 Aroïdées, en 34 espèces;
Broméliacées, en 28 espèces;
Fougères, en 25 espèces, etc.;
27,600 graines de palmiers, en 21 espèces;
394 espèces de graines diverses[1].

Ce qui porte à 679 le nombre des espèces que j'ai expédiées vivantes en Europe, et dont la plupart étaient nouvelles pour nos serres et nos jardins.

Aux termes mêmes de l'arrêté ministériel du 3 novembre 1875, la mission qui m'était confiée n'a pas été rétribuée, et le voyage a été fait à mes frais. Je suis donc le légitime propriétaire de mes collections, qui toutes sont arrivées à bon port et sont aujourd'hui déposées chez moi, à Paris. Je commence dès à présent à les mettre en ordre. La classification et la détermination des espèces seront entreprises au plus tôt, et je publierai des monographies au fur et à mesure que chaque partie des études sera arrivée à son terme. Pour accomplir cette œuvre, j'aurai soin de m'adjoindre des collaborateurs, dont plusieurs sont déjà choisis. Une famille végétale des plus intéressantes, les Broméliacées, est déjà en main et j'en étudie les types en collaboration avec M. le professeur Édouard Morren, de l'Université de Liége, bien connu par ses travaux sur cette tribu de plantes. De nos premières recherches, il résulte, dès à présent, qu'un très-grand nombre des 130 espèces que j'ai rapportées sont nouvelles. Nous avons lieu d'espérer que cette première monographie pourra être publiée l'année prochaine.

Avant de terminer, Monsieur le Ministre, j'ai à remercier Votre Excellence pour le témoignage de sympathie qui m'a été donné par la lettre de félicitations sur l'accomplissement de mon voyage

[1] On peut s'adresser à M. J. Linden, consul général, rue Vautier, à Bruxelles, pour contrôler l'exactitude de ces chiffres. Je dois ajouter que, suivant le sort ordinaire de ces sortes d'envois, bon nombre de ces plantes sont arrivées vivantes, et beaucoup sont mortes pendant la traversée.

que vous m'avez adressée à Quito. Mais je dois aussi de vifs remercîments à plusieurs personnes qui m'ont aidé d'une manière plus ou moins dévouée et efficace dans l'Amérique du Sud, au cours même de mon expédition.

Me sera-t-il permis de solliciter pour elles, du Ministre de l'instruction publique, des lettres de remercîment ou d'autres témoignages de gratitude pour les services rendus à un envoyé de la France?

Il me serait très-agréable de voir ce vœu exaucé, et, dans cet espoir, j'annexe à ce rapport les noms et qualités des personnes dont j'ai eu particulièrement à me louer[1].

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance du profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

Ed. André.

Paris, le 1er décembre 1876.

[1] Les distinctions et félicitations proposées par M. André ont été accordées par M. le Ministre de l'instruction publique, depuis la rédaction de ce rapport.

[ANNEXE A.]

NOTE

SUR

LE PONT NATUREL D'ICONONZO,

A PANDI (COLOMBIE).

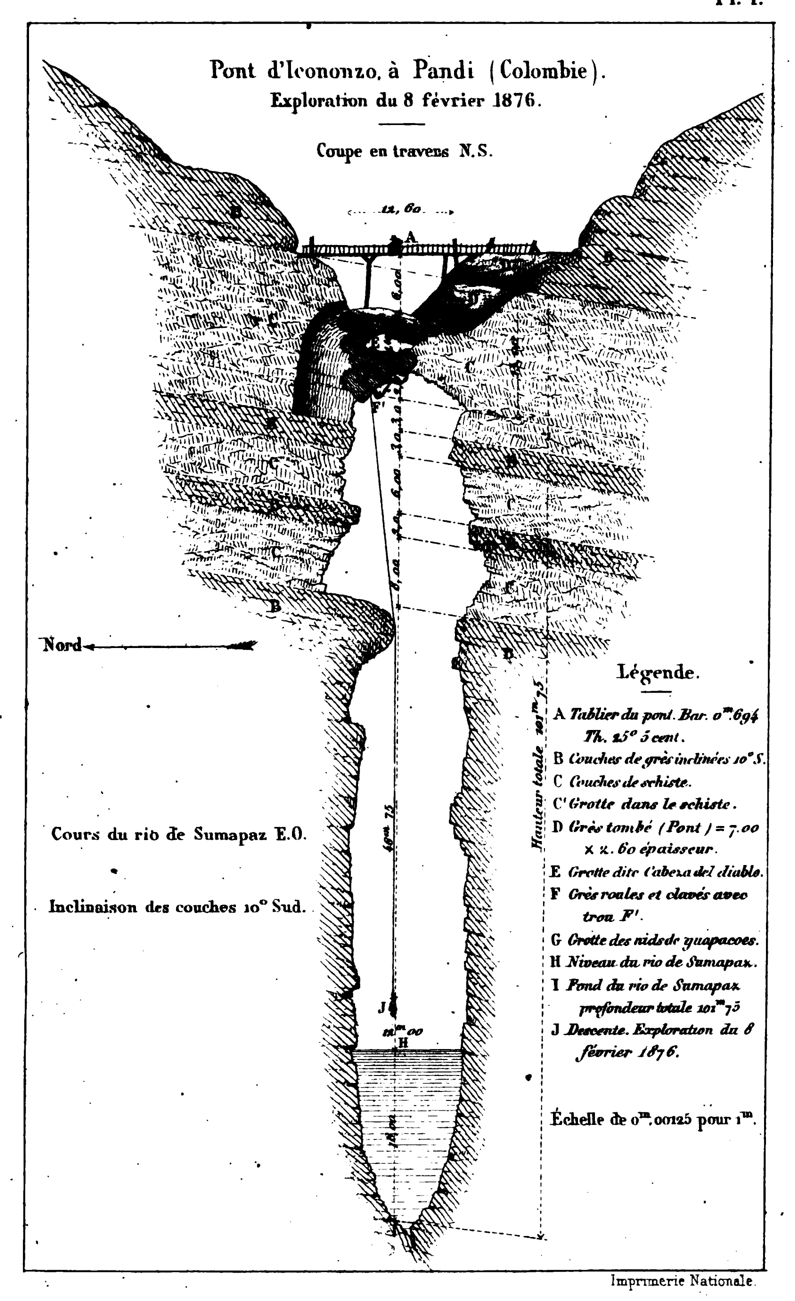
A deux journées de distance de Bogotá, vers le sud-ouest, se trouve le village de Pandi (nommé aussi Tumbia et Mercadillo). Il est pittoresquement situé sur une pente des montagnes tourmentées qui forment le versant ouest de la Cordillère orientale des Andes de Colombie. Sa latitude est par 4° 13' N. et sa longitude par 0° 23' O. du méridien de Bogotá. Sa température moyenne annuelle est de 12° 5 centigrades et sa hauteur superocéanique d'environ 1,000 mètres.

Ce lieu est célèbre depuis longtemps par le pont naturel d'Icononzo, situé dans son voisinage et formé par d'énormes roches suspendues au-dessus d'un abîme au fond duquel coule la rivière ou torrent de Sumapaz, affluent du rio de Fusagasugá. Humboldt a visité ce point en 1801; plus tard, le baron Gros l'a décrit dans une lettre adressée à M. Elie de Beaumont. Codazzi l'a étudié en levant la carte de la Nouvelle-Grenade, et divers autres voyageurs ont publié des relations enthousiastes sur cette merveille de la nature.

Chargé par M. le Ministre de l'instruction publique de France d'une exploration scientifique en Colombie et dans diverses autres régions de l'Amérique Sud, j'avais le plus grand désir de voir le fameux pont de Pandi et de contrôler l'exactitude des descriptions qui en ont été publiées.

Donc le 7 février 1876, de grand matin, je partis de Fusagasugá avec mes deux compagnons de voyage, MM. de Scherff et Nœtzli. Nous arrivâmes à Pandi à quatre heures du soir. Une demi-heure plus tard nous étions sur le pont d'Icononzo, situé à 2 kilomètres au S. O. de Pandi, et je relevais son altitude à la hauteur du chemin, soit 836 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Tout d'abord, en arrivant, on a peine à croire que ce soit bien là cette curiosité tant vantée. Le chemin escarpé qui descend à travers des grès arrondis et parmi des arbres clair-semés, brûlés du soleil (*Cereus Pitajaya, Laportea, Clusia,* myrtacées et mélastomacées diverses), vous



Imprimerie Nationale.

mène à une sorte de palier terminé par un pont jeté sur une dépression dont l'œil ne mesure pas l'importance, cachée qu'elle est par de nombreux arbustes suspendus sur ses bords. Mais dès qu'on s'avance sur ce pont branlant, à peine protégé par un frêle parapet de poteaux et de branches à demi pourries, on aperçoit vers l'est l'abîme noirâtre, et l'on recule instinctivement. Sous les rameaux pendants, l'œil découvre une immense faille ouverte entre deux parois verticales et descendant à une profondeur vertigineuse. Un sillon blanchâtre, à reflets d'acier bruni, indique la présence du torrent ou rio de Sumapaz. Le regard s'habitue bientôt à cette demi-obscurité et de temps en temps il aperçoit des flèches brunes passant au-dessus des flocons d'écume, tandis que des cris stridents dominent parfois le sourd grondement des eaux qui roulent à trois cents pieds au-dessous de l'observateur. Ces grincements sont produits par les «guapacoës», oiseaux semi-nocturnes du genre *Steatornis*, qui habitent les profondes cavernes de la crevasse. Si l'on jette une pierre au fond de ce gouffre, elle produit un bruit sourd que les échos répètent avec force. Un coup de fusil se répercute avec une grande intensité. Les voyageurs n'ont pas manqué de renchérir sur ce phénomène et de comparer ces échos au roulement du tonnerre ou à une décharge d'artillerie.

C'est au-dessous de ce pont de bois, à 6 mètres plus bas, que se trouve la grosse pierre ou grès roulé qui forme le premier pont naturel. On y accède avec peine, par les aspérités de la paroi de schiste siliceux dont la première couche commence au niveau du chemin. En s'approchant, on voit que cette roche tombée barre entièrement la crevasse. Elle est creusée en dessous en forme d'arc qui laisse un vide sous lequel on peut se glisser en rampant. Les indigènes l'ont appelée «la tête du diable» (*cabeza del diablo*). La longueur apparente de ce bloc (la partie sud étant recouverte de terre éboulée) est de 7 mètres, sa largeur de 6^{m} 40 et son épaisseur moyenne de 2^{m} 60[1]. Cette pierre arquée repose sur un sol en pente formant un deuxième pont recouvert de terre et de grès roulés d'un cube variant entre 1 et 5 mètres, et entremêlés de racines, d'herbes et de troncs d'arbres pourris. Ces grès sont clavés ensemble avec une grande solidité. En descendant jusqu'à leur niveau inférieur, jusqu'à la hauteur d'une corniche au-dessus de laquelle le schiste forme un élégant arc de

[1] M. le baron Gros indique à tort 5 *varas* (4 mètres) d'épaisseur.

Suivant une légende du pays, le diable aurait construit ce pont et aurait d'abord pris pour cela entre ses griffes une roche dans le cerro de Péña Blanca, près de Tibacui. Mais le chant d'un coq l'ayant effrayé, il la laissa tomber sur le flanc de la montagne au-dessus de Panché, où on la voit encore aujourd'hui et où elle est connue sous le nom de «piedra del diablo». (Voir le dessin que j'ai rapporté.) Le malin esprit se serait alors contenté de former le pont d'Icononzo avec la pierre actuelle prise dans le voisinage.

voûte, on découvre un trou large de 70 centimètres, ouvert à plomb au-dessus de l'abîme et d'où l'on distingue nettement les détails des parois rongées par les eaux. Les couches alternantes de grès et de schiste s'y lisent avec clarté. On compte depuis le niveau du pont de bois trois lits de schiste et trois lits de grès, dont le dernier occupe plus des deux tiers de la profondeur totale. Ces couches sont inclinées de 10° au Sud et de 5° à l'Ouest. Le schiste compact, dont les strates partiels varient d'épaisseur entre 8 et 12 centimètres, n'a pas été érosé par les eaux, mais arraché par petites lames brisées, tandis que le grès a été creusé en sillons longitudinaux. On peut suivre l'inclinaison et la force du torrent à ses diverses époques de fureur ou de calme. Sa violence augmentait à mesure que s'accroissait la profondeur de son lit. Les couches supérieures du grès laissent voir des tables saillantes au-dessus du rio, seulement lavées et amincies, tandis que plus bas la même roche est comme labourée par le soc d'une charrue. Le thalweg du rio de Sumapaz a donc descendu graduellement, par l'effort des eaux comprimées, entre deux parois résistantes. Ainsi s'évanouit l'hypothèse de certains géologues suivant laquelle le fond de ce torrent n'était autrefois que le cours souterrain du rio de Puéblo-viéjo. Le lac de Sumapaz, disait-on, brisant ses digues, se serait précipité sur les terrains qui recouvraient ce lit, les aurait mis à nu jusqu'au cours du Puéblo et aurait mélangé avec lui ses eaux, dont la réunion formerait le rio de Sumapaz[1]. D'après mon opinion, le rio de Sumapaz a toujours coulé à ciel ouvert, avec une rapidité et une force variables, et l'on voit le travail continu de ses eaux sur les parois de la crevasse qu'il creuse encore de nos jours. La découverte dont je parlerai plus loin confirme cette appréciation.

L'inspection par le trou situé entre les grès clavés m'avait bien montré la formation géologique de la crevasse de Sumapaz; mais en se penchant, même fortement, il était impossible de découvrir la nature du second pont sur lequel repose la roche arquée et que les éboulements recouvrent de toutes parts. Ce pont, le véritable, celui qui est suspendu directement sur l'abîme, il fallait le voir *par-dessous*.

Il fut donc décidé que l'un de nous tenterait la descente. En conséquence, le lendemain 8 février, un violent accès de fièvre m'empêchant de tenter moi-même l'aventure, M. Jean Nœtzli, mon préparateur d'histoire naturelle, se fit attacher par quatre solides cordes de cuir (*rejos*) fixées sous les bras, aux jambes et à la ceinture, et dix hommes vigoureux le laissèrent glisser à pic par le trou béant. Il portait un sac de toile de *pita* (nommé ici *costal*), un fusil, un couteau, un marteau et autres menus objets. Cette descente périlleuse se fit d'abord sans encombre.

[1] Voir la Géographie de F. Pérez, qui a puisé ses renseignements dans les travaux du géologue Acosta.

M. Nœtzli pénétra dans l'une des cavernes à guapacoës, qui l'assaillirent par milliers à coups de bec et de griffes, et il rapporta deux nids de ces curieux oiseaux, plusieurs des fruits dont ils font leur nourriture, trois œufs et un jeune presque adulte [1]. Il releva de nombreuses mesures et fit les observations qui lui étaient indiquées d'en haut par des signaux; mais, à la troisième descente, une table de grès avancée sur le gouffre ne permettant plus de correspondre avec lui, les hommes, sans le savoir, descendirent les cordes de manière à toucher l'eau et à mettre l'explorateur en danger de mort. Il était déjà enfoncé jusqu'à mi-jambes et allait couper les rejos pour essayer de se sauver à la nage à travers ces dangereux tourbillons, lorsqu'un appel désespéré fit comprendre le péril, et il fut remonté rapidement, aux applaudissements de toute la population de Pandi, accourue pour assister à ce spectacle nouveau [2].

Mais le fait le plus saillant qui résulte de la descente de M. Nœtzli, c'est la découverte faite par lui que la roche suspendue directement au-dessus de l'abîme n'est pas, comme on l'a toujours cru, une pierre roulée et arrêtée comme celle du dessus entre les deux parois ou corniches de la crevasse, mais que ce pont est formé par la continuation du terrain schisteux, dont le lit n'a pas été brisé en ce seul endroit. La voûte est complète au-dessous de la crevasse; elle forme quatre angles à retombée comme à l'intersection de deux nefs d'église. A la base de ces arcs, elle mesure environ 12 mètres d'ouverture. C'est sur ce lit solide que repose la roche de grès roulé formant le pont supérieur ou la « *cabeza del diablo* ». La clef de la voûte, mesurée approximativement, ne doit pas dépasser 3 mètres d'épaisseur.

Comment expliquer ce phénomène? Voici mon hypothèse : comme je l'ai dit plus haut, le rio de Sumapaz coulait de l'est à l'ouest, autrefois comme aujourd'hui, mais à un niveau supérieur, entre les deux rives escarpées dont il creusait progressivement la base. (Cela se passait depuis la rupture des digues du lac de Sumapaz par le rio de Puéblo-viéjo et la boca de San-Juan.) Quand le torrent arriva à la hauteur du chemin actuel de Pandi, où est le pont de bois et où commence le premier banc de schiste compact, il avait déjà roulé de nombreux blocs de grès qui

[1] Ces divers objets ont été envoyés à Paris le 13 février dernier.

Ils feront l'objet d'une notice spéciale sur les mœurs de ces singuliers oiseaux, déjà observés par Humboldt dans le Vénézuéla, sur l'Orénoque, où on les nomme *Guacharos*, et qui existent aussi dans les grottes de Chaparral (Colombie).

[2] Voir le certificat officiel (ci-annexé) de l'alcade de Pandi attestant l'exactitude du fait.

Humboldt et le baron Gros ont pénétré dans la faille de Sumapaz, mais beaucoup plus haut que le pont, à une altitude moindre et sur des rochers en pente d'un accès relativement facile. C'est la première fois qu'on descend à pic sous le pont naturel même.

descendaient graduellement, avec le thalweg de son lit. Parmi ces grès se trouva déposée sur le banc de schiste l'énorme pierre dite « *cabeza del diablo* ». Elle fut entourée sur les côtés par d'autres grès de moindre taille. Les eaux se répandirent au-dessus d'elle, retombant de l'autre côté en cascades, mais en même temps affouillant par-dessous. Les blocs de moindre taille placés par-devant la protégeaient, ceux qui n'étaient pas clavés s'usaient mutuellement, brisaient peu à peu les lamelles du schiste du lit inférieur; mais la partie de ce schiste ainsi protégée en arrière par ces blocs amoncelés ne fut exfoliée et détachée qu'au-dessous de leur masse puissante encastrée entre les deux parois de cette formation.

Puis, les eaux continuèrent à couler avec une force croissante à mesure qu'elles s'enfonçaient dans une crevasse plus profonde et plus étroite, mais laissant à découvert au-dessus d'elles, et pour n'y plus jamais toucher, cette arche magnifique cachée jusqu'ici aux regards humains.

Le lendemain, je refis moi-même une partie de cette exploration. Il résulte aujourd'hui des cotes relevées par moi sur place et par M. Nœtzli dans la partie inférieure de sa descente, les mesures suivantes, qui fixeront désormais avec exactitude, je l'espère, les dimensions de la crevasse de Sumapaz au pont d'Icononzo.

(Voir la coupe verticale en travers annexée au présent document.)

Longueur du pont de bois au-dessus du torrent.........	12ᵐ60
Largeur id. id.	2 80
Largeur du passage gazonné sur le tablier du pont........	1 00
Distance du pont de bois au niveau supérieur de la roche tombée..	6 00
Épaisseur de la roche (*cabeza del diablo*)..............	2 60
Longueur id. id.	7 00
Largeur id. id.	6 40
Plus grande hauteur de l'excavation sous cette roche......	1 40
Épaisseur de la clef de voûte du banc de schiste continu au-dessus du rio Sumapaz..........................	3 00
Profondeur du pont de bois au niveau de l'eau [1].........	83 75
Profondeur de l'eau [2]..............................	18 00
Profondeur totale du pont de bois au fond de l'eau [3]......	101 75
Largeur moyenne de la crevasse sur plus de 300 mètres de longueur.............................. 10 à	12 00
Hauteur barométrique au pont de bois par un temps sec et une température de 25° 5 centigrades...............	0 694

Aux documents qui précèdent, j'aurai à ajouter, après une étude ap-

[1] De 85 mètres, suivant quelques voyageurs.

[2] Evaluée à 6 mètres par le baron Gros, qui confesse n'avoir pu la mesurer.

[3] Hauteur presque égale à celle du sommet du dôme des Invalides, à Paris, ou à une fois et demie celle des tours de Notre-Dame.

profondie qui m'est impossible dans un village de la Cordillère colombienne avec mon médiocre bagage de voyageur, quelques autres notes, la révision de mes calculs et les dessins, au nombre de six, que j'ai relevés sur place, sans oublier les échantillons de roches recueillis sur divers points. Cette étude formera l'objet d'une nouvelle communication à mon retour en France.

Ed. André.

Guataquí, sur le rio Magdaléna (Colombie). Février 1876.

[Annexe B.]

NOTE

sur

LES HIÉROGLYPHES DE PANDI

(COLOMBIE).

Les antiquités de la Nouvelle-Grenade (aujourd'hui États-Unis de Colombie) offrent un grand intérêt aux ethnologues. On sait que les Espagnols, depuis Alfinger jusqu'à Quésada, Fédermann et Bélalcazar, trouvèrent dans diverses provinces de ce pays une civilisation relativement très-avancée dont malheureusement il ne reste que de vagues souvenirs. La soif de l'or était telle chez ces conquérants, ou plutôt chez ces hardis aventuriers, qu'ils n'avaient souci que de faire fondre sur place et d'emporter les objets d'or et d'argent qu'ils pouvaient saisir sur leur passage. Foulant aux pieds toute considération d'humanité, de science, d'art, d'histoire, ces prétendus civilisateurs se montrèrent plus barbares cent fois que les tribus qu'ils venaient asservir ou détruire, et des actes innombrables de férocité ont à jamais flétri leur nom.

Cependant les vestiges épars qui ont été retrouvés, provenant pour la plupart de fouilles accidentelles ou rarement intentionnelles, indiquent que non-seulement les tribus indiennes d'avant la conquête possédaient l'art de fondre et de travailler les métaux, mais encore qu'elles pouvaient transmettre leur pensée par un langage écrit. La science des hiéroglyphes en Colombie est encore à créer, mais il est à craindre que le peu d'échantillons trouvés jusqu'à présent ne suffise point à donner la clef de ce langage disparu.

C'est dans la petite vallée de San-Agustin, près des sources du rio Magdaléna, que l'on trouve les traces les plus frappantes d'une civilisation avancée, et même d'une théogonie complète qui avait là son sanctuaire. Les écritures et les statues que l'on rencontre aujourd'hui parmi les roches de cette vallée en sont le témoignage. Ailleurs, les peintures sont faites au moyen d'une teinte rouge indélébile (la *chica*) qui a bravé les ravages du temps. Elles dénotent des connaissances curieuses en astronomie, et surtout commémorent de grandes catastrophes diluviennes ou ruptures des digues de lacs élevés.

La pierre peinte de Saboyá et une roche en pyramide trouvée à Gá-

meza rappellent, sans aucun doute, de grandes inondations qui eurent lieu à des époques très-reculées. Le lac de Fuquèné, qui rompit ses digues par le Puenté de Piédras et précipita ses eaux par le lit du rio actuel de Saravita, a son histoire écrite sur la roche de Saboyá. Celle de Gaméza se réfère au cataclysme qui vida le lac de Sogamoso.

Sur ces dessins grossiers revient souvent la figure d'une grenouille avec les diverses formes qui, dans le calendrier *chibcha*, indiquaient le commencement, la croissance et la décroissance des eaux pendant la saison pluvieuse.

On trouve des pierres du même genre, mais de moindres dimensions, sur le Magdaléna, et les signes qui les recouvrent marquent toujours les grandes révolutions physiques dont les eaux de ce fleuve ont été le terrible agent.

Parmi les plus curieuses d'entre ces roches peintes, se placent celles qui avoisinent Pandi, village déjà célèbre par le pont naturel d'Icononzo sur le rio de Sumapaz. Ces pierres sont à quelques centaines de mètres seulement du village qu'elles dominent, près de la grotte de la Alfonsa, à une altitude supramarine de 1,025 mètres environ. On croit que ces énormes blocs de grès, descendus des hauteurs du « paramo » de Sumapaz lors de la rupture des digues du lac de ce nom, ont été roulés là et enfoncés comme des coins dans le sol par le formidable torrent qui se précipita dans le lac inférieur de Fusagasugá par Pasca et Puéblo-viéjo, et, le faisant déborder à son tour, versa cette nappe immense par la brèche ouverte sur les vallées de Melgar et de Limonès. J'ai pu voir clairement les traces de cette catastrophe et en lire l'histoire des hauteurs du Picacho de la Guacamaya, sur le Cerro d'Anvila, d'où l'on domine le système des montagnes et des bassins où elle a eu lieu. Frappés d'une terreur superstitieuse à la vue de ce déluge et de ses conséquences, les Indiens Panchés auront voulu en fixer le souvenir sur les roches mêmes que les eaux avaient entraînées et qu'ils choisirent comme leurs tablettes historiques.

La forme des grès à hiéroglyphes de Pandi est presque cubique, avec les angles abattus et usés par le temps et les eaux. Leur sommet est revêtu d'une végétation herbacée : graminées, mousses, lichens, fougères, pépéromias, etc. La plus grosse, de 15 mètres de hauteur sur 20 de longueur, présente une face arrondie et polie avec un côté plan d'un gris blanc ou rosé, sur laquelle sont tracés les caractères au moyen d'une teinte indélébile comme de l'ocre rouge très-vif, presque sanguin. Les linéaments, de deux épaisseurs différentes (les uns de 5, les autres de 2 millimètres), sont d'une netteté surprenante et dénotent que la couleur employée a fait corps avec la pierre.

De quoi se compose cette teinte si solide ? Tout porte à croire qu'elle a pour base la « *chica* », ou une substance analogue.

La chica est une teinture avec laquelle les Indiens du Méta (séparés seulement des Panchés, des Guanchés et des Chibchas par les hauteurs voisines de la Cordillère orientale), avaient coutume de se tatouer le corps. Elle est formée par le *Bignonia Chica* (*chirariri*). C'est une belle liane grimpante, dont j'ai vu plusieurs fois les charmantes panicules violettes sur les arbres qui bordent les caños, dans les savanes ou llanos de Cumaral, au bas de la Cordillère orientale, et non loin des sources du Méta. C'est au moyen de la macération des feuilles dans l'eau qu'on obtient cette teinture, qui se dépose d'abord sous forme de poudre légère. Mélangée avec de la graisse de tortue, elle dégage une faible odeur de goudron. Elle se dissout dans les alcalis et les acides sulfurique et muriatique. Les Indiens de l'Orénoque, Salivas, Guaipunabis, Caberrès et Piaroas, en font encore un emploi fréquent.

Que les hiéroglyphes de Pandi soient peints avec de la chica ou toute autre substance, leur netteté et leur conservation n'en sont pas moins remarquables.

La surface qu'ils occupent sur la grande roche est d'environ 4m,40. Ils sont répartis en sept dessins divers : un grand, un moyen, quatre petits semblables entre eux, et un très-petit au-dessus représentant le soleil. (Voir les lettres A B C, sur les dessins d'ensemble.)

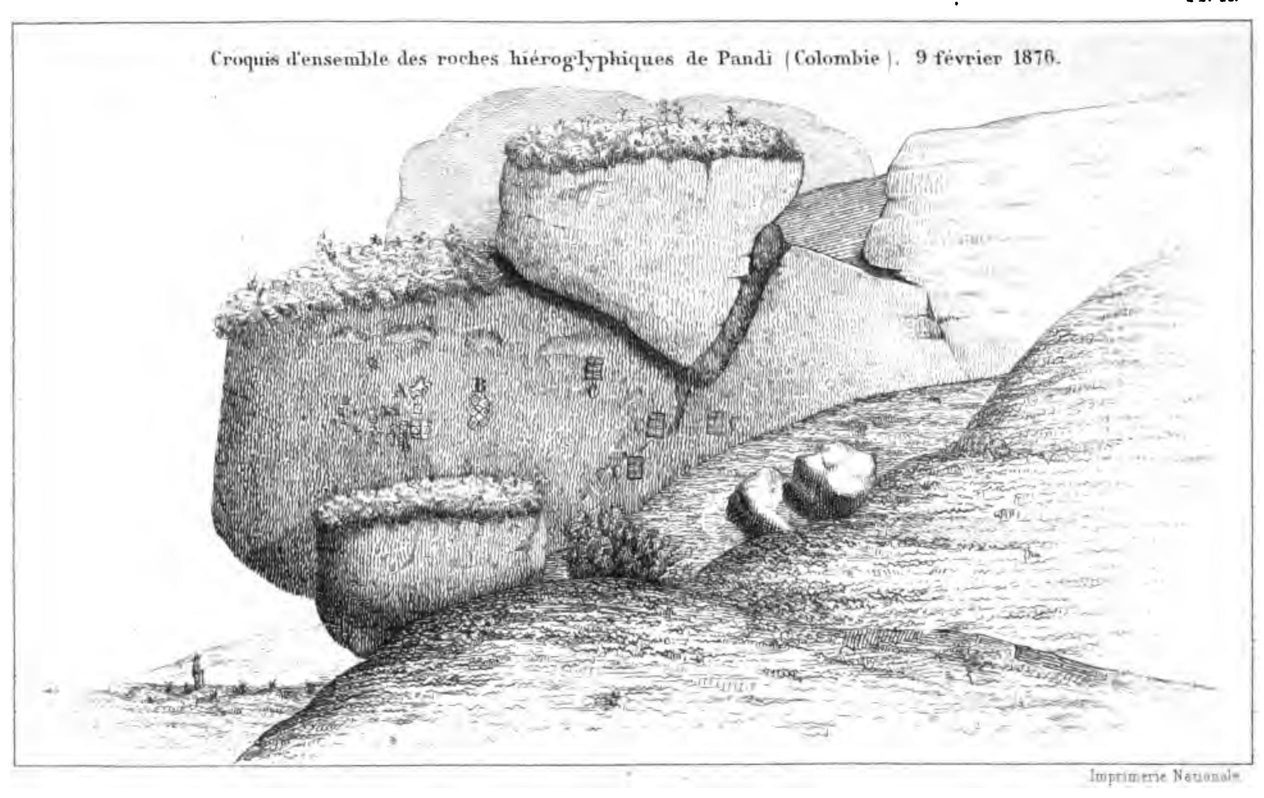
Je ne veux hasarder, pour le moment, aucune hypothèse sur leur explication. Vienne maintenant un Champollion ou un Mariette qui déchiffre ce chaos et donne la clef de ce nouveau Sésame!

C'est ce que je désire vivement en publiant aujourd'hui ces croquis sans plus de commentaires.

Ed. André.

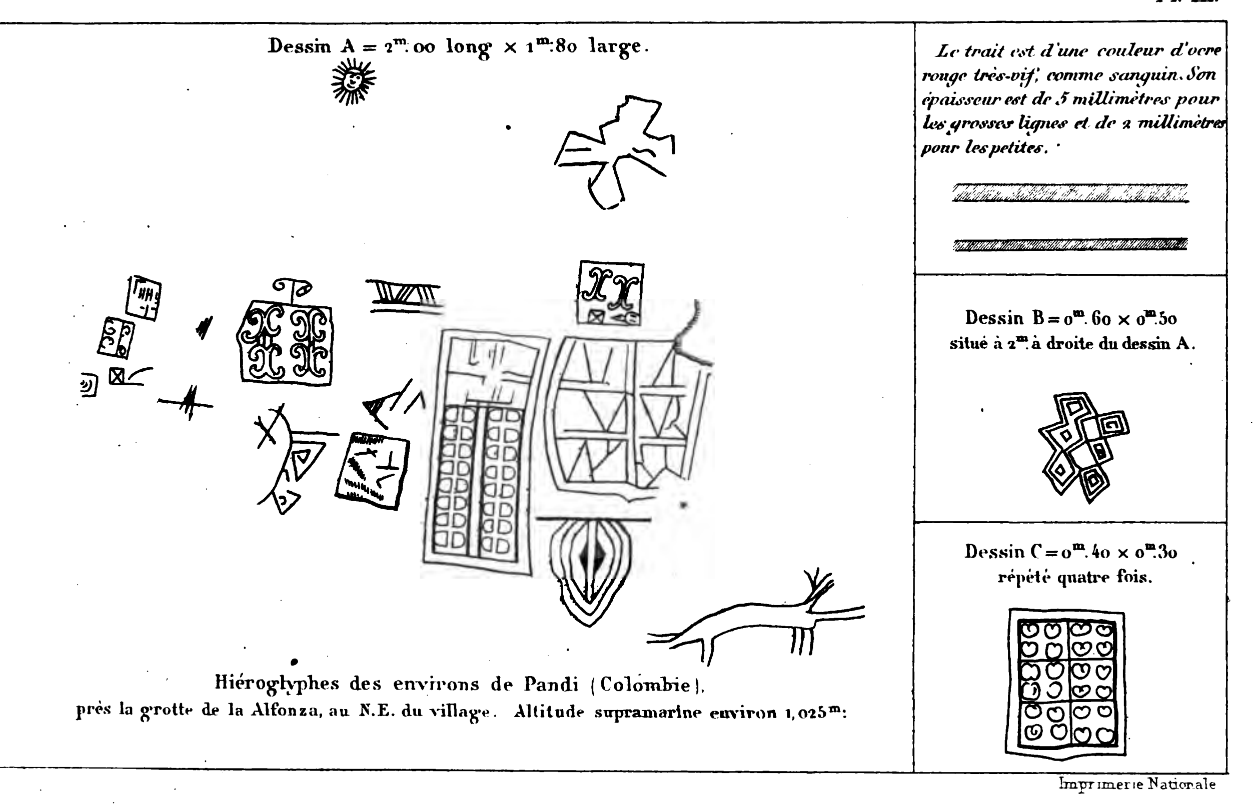
Guataquí, sur le rio Magdaléna (Colombie). Février 1876.

Pl. II.



Croquis d'ensemble des roches hiéroglyphiques de Pandi (Colombie). 9 février 1876.

Imprimerie Nationale



Hiéroglyphes des environs de Pandi (Colombie).
près la grotte de la Alfonza, au N.E. du village. Altitude supramarine environ 1,025m.

Imprimerie Nationale

[ANNEXE C.]

NOTE

SUR

LES SÉPULTURES INDIENNES DE PANCHÉ

(COLOMBIE).

J'avais entendu parler à Bogotá des usages funéraires des anciens Indiens Panchés et Guanchés, qui vivaient au pied de la Cordillère orientale, vers le sud-ouest, et se partagéaient le pays compris entre Fusagasugá, Pasca, Melgar, les cerros de Viotá et de Tibacui. Les récits et les écrits m'avaient appris que dans les grottes ou excavations naturelles des hautes montagnes, entre les assises de grès, auprès de Pasca et de Tibacui, on trouvait des momies bien conservées.

Aussi, en arrivant à Fusagasugá, je me rendis chez M. Manuel Haya, un notable du pays, qui avait fait quelques années auparavant l'excursion des Cuévas. Il me dit qu'en effet il avait visité ces sépultures, me donna quelques renseignements et me prêta obligeamment le guide qui l'avait accompagné.

Je partis pour Panché le 16 février, par le pont de Chinaotá (celui de Chocho étant tombé dans le torrent), et j'arrivai le soir pour coucher sur l'emplacement de l'ancienne capitale des Indiens Panchés, aujourd'hui occupée par une modeste fabrique de sucre.

Panché est situé à 1,250 mètres d'altitude absolue, dans un lieu charmant, abrité du nord par le cerro de Peña Blanca, du sud par celui d'Anvila, tandis qu'à l'ouest l'*alto* de Viotá (1,931 mètres) ferme le troisième côté de ce cirque de verdure.

Vers l'orient, la vallée s'ouvre sur le rio Panché et les parties basses de la plaine inclinée de Fusagasugá, dont la table (*mesa*), çà et là rongée par les eaux, se dessine clairement, et que dominent au loin les sommets de Sumapaz. Rien ne subsiste des souvenirs matériels des anciens Panchés sur l'emplacement de leur belliqueuse cité. Récemment, en creusant les fouilles de la hacienda et des cabanes où il a établi son moulin à sucre ou « trapiché[1] », M. Avelino m'a dit n'avoir trouvé aucun vestige de l'antique civilisation indienne.

[1] Moulin à canne à sucre, tourné par des bœufs ou des mules, servant à

La température moyenne de Panché est d'environ 25° centigrades. Si l'on regarde dans la direction de Fusagasugá, surtout de la montagne qui domine l'hacienda, on trouve que cette ville est située au nord + 62° est, ce qui ne s'accorde en aucune façon avec la carte de Codazzi. J'aurai à démontrer plus tard, en proposant des modifications à cette carte sur ce point comme sur divers autres, que le travail topographique de la Commission chorographique de Colombie a quelquefois laissé à désirer.

C'est à 635 mètres au-dessus de ce lieu, à une altitude absolue de 1,885 mètres, que se trouvent les sépultures que nous avons visitées le 17 février 1876.

L'ascension est pénible; on chemine pendant trois heures sur l'arête vive, à pente très-forte, du Picacho de la Guacamaya, qui domine le petit *cerro* d'Anvila, en côtoyant ou foulant les puissantes tables de grès qui se relèvent jusqu'au sommet et laissent une muraille à pic du côté du nord.

J'ai relevé l'inclinaison de ces lits de grès. Elle est de 26° vers le sud et de 30° vers l'est, de sorte que la masse se redresse vers Bogotá, comme d'ailleurs presque toutes les assises de grès de cette Cordillère.

Nous avons bientôt dépassé, sur la hauteur, une de ces croix de bois (*cruz de mayo*) ornées de feuilles de palmier tressées, et que les habitants renouvellent chaque année, le 3 mai, en se rendant en pèlerinage à ces stations, comme on fait en France à la procession des Rogations. C'est une réminiscence des anciennes coutumes religieuses des Indiens Panchés.

Enfin nous arrivons à une immense roche qui surplombe au-dessus de la vallée. Nous nous laissons glisser en nous accrochant des mains aux longues herbes et nous attachant aux racines avec des cordes de cuir (*rejos*). Nous voici dans la faille qui contient les sépultures. Sur le sol même, mêlés aux plaques minces et feuilletées de grès détachées du plafond supérieur de cette étroite fissure oblique, presque horizontale, gisent en désordre des tibias humains, des fragments d'omoplates, de vertèbres, de clavicules, de fémurs et de crânes. Nous ne trouvons, en fait d'objets étrangers aux ossements, que des débris de ficelle ou de filets en *cabuya* assez finement tordus[1], et dont j'ai rapporté des échantillons, mélangés aux ossements. C'était un ornement que les Indiens plaçaient

fabriquer la *panela*, ou sucre brut, qui se vend sur le marché de Bogotá. Je publierai ultérieurement les dessins et les notes que j'ai recueillis sur ce genre de fabrication primitif.

[1] La *cabuya* ou *fique* est la fibre fournie par les feuilles du *fourcroya;* on en trouve deux espèces répandues dans tout le pays; celle qui n'a pas d'épines au bord des feuilles donne la meilleure filasse. Je crois cependant que ces formes ne sont que des variétés d'un même type (*Fourcroya longæva*).

autour des lèvres desséchées de leurs morts. Cette coutume se retrouve dans les momies préparées par les indigènes du Choco. Mais, dans ce pêle-mêle, je n'ai rien vu qui rappelât des sépultures régulières, ni les traces des ornements divers en poterie ou en métal dont les anciens habitants de la Nouvelle-Grenade remplissaient leurs sépultures. Ceux qui avaient porté leurs morts à de si grandes hauteurs paraissent n'avoir eu pour objet que de les soustraire aux yeux des mortels et de les insérer sommairement entre les deux parois des fissures de la roche, à l'abri de l'humidité et des incursions des animaux sauvages.

Plus loin, à deux heures de là, vers l'ouest, au pic de Quinini, se trouvent encore des os, mais dans des conditions différentes. Là, de grands souterrains ont été creusés de main d'homme. On ne les a parcourus qu'en partie, et l'on suppose qu'ils traversent la montagne de part en part. On y rencontre de véritables tombeaux creusés dans la roche, recouverts d'une pierre plate contenant des ossements, mais sans autres accessoires.

A Peña Blanca, à l'est, près de Tibacui, dans le *cerro* parallèle à celui d'Anvila, des fragments de poterie sont mêlés aux débris humains dans des grottes assez étendues.

Les caves de Pasca enfin, près de la lagune de Chisaca, que je n'ai pu visiter, offrent, dit-on, le même aspect que celles du pic de la Guacamaya.

En résumé, je n'ai trouvé dans ces grottes à ossements aucune trace de momies. Je doute très-fort qu'on y en ait jamais rencontré, et je pense que le récit qu'on m'a fait dans le pays n'est qu'un conte ou une légende que la difficulté de l'ascension n'a pas permis de contrôler facilement et qui s'est perpétué par la tradition. Il faudrait, dans tous les cas, des fouilles nouvelles et la découverte de tombeaux intacts pour se faire une idée exacte du mode d'inhumation des anciens Indiens Panchés. J'espère que quelque archéologue de Bogotá ou d'ailleurs trouvera ces recherches assez intéressantes pour les reprendre *ab ovo*. Elles pourraient servir à éclaircir l'histoire si obscure des Indiens de la Nouvelle-Grenade, dont les archives ont presque partout été détruites par les Espagnols au temps de la conquête.

Ed. André.

Panché (Colombie), février 1876.

RENSEIGNEMENTS

SUR

QUELQUES MANUSCRITS LATINS

DES BIBLIOTHÈQUES D'ESPAGNE

ET PRINCIPALEMENT

SUR LES MANUSCRITS DE QUINTILIEN,

PAR CH. FIERVILLE.

PREMIER RAPPORT.

Madrid, le 20 août 1876.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser un aperçu rapide des résultats que j'ai déjà obtenus dans la mission dont vous m'avez fait l'honneur de me charger en Espagne. Mon but, Monsieur le Ministre, est de trouver les manuscrits de l'Institution oratoire de Quintilien et de les étudier pour savoir quel parti on en peut tirer en vue de l'édition critique que je prépare.

Aussitôt après mon arrivée à Madrid, je me suis mis en rapport avec M. le comte de Montebello, chargé d'affaires de la France, pour qu'il me fasse obtenir les recommandations officielles nécessaires. Puis, grâce à M. Morel Fatio, de la Bibliothèque nationale de Paris, j'ai pu me créer à Madrid les relations les plus utiles. En Espagne, une lettre d'ami rend les plus grands services et facilite beaucoup l'accomplissement des missions officielles.

Jusqu'à présent, j'ai visité trois bibliothèques qui étaient particulièrement signalées à mon attention, et, dans toutes les trois, j'ai trouvé des manuscrits intéressants pour l'objet de mes études.

I

BIBLIOTHÈQUE PARTICULIÈRE DU ROI, AU PALAIS ROYAL, À MADRID.

Dans cette bibliothèque, outre beaucoup de renseignements bibliographiques très-utiles sur l'Espagne, j'ai trouvé un manuscrit du xv[e] siècle, contenant :

1° Des extraits de Cassiodore;

2° Une sorte de consultation médicale (3 feuillets);

3° Un abrégé de Quintilien : *in libro de oratoriis institutionibus*, et *in libro Causarum* (9 feuillets pour le premier ouvrage, 3 pour le second);

4° Un épitome de divers ouvrages de Cicéron (*De officiis, De amicitia, De senectute, Orationes, Tusculanes*);

5° Lettres de Sénèque (en petit nombre), épitome des ouvrages suivants : *De beneficiis, De clementia, De remediis fortuitorum, De quatuor virtutibus, De moribus, Naturalium quæstionum libri, De consolatione*);

6° Des extraits et analyses de Macrobe, Pétrone, Térence, Plaute, Varron, Cassiodore (Lettres).

Nota. Le catalogue de la bibliothèque n'étant pas fait, je dois d'avoir trouvé ce manuscrit à l'obligeance de M. Zarco del Valle, bibliothécaire du roi, qui m'a aidé à en découvrir aussi la provenance. Ce manuscrit vient du Colegio Viejo de San Bartolomé de Salamanca, où il était coté sous le n° 191.

L'abrégé de Quintilien qu'il renferme est une véritable découverte pour moi. J'en connaissais déjà quatre, dont les deux plus anciens sont à la Bibliothèque nationale de Paris (n[os] 14146 et 7660). Je me propose de faire prochainement une étude à ce sujet, et l'analyse du manuscrit de Madrid y occupera sa place.

II

BIBLIOTHÈQUE PARTICULIÈRE DE M. LE DUC D'OSUNA.

Cette bibliothèque, dont l'accès m'a été facilité par M. J. Sancho Rayon, bibliophile et bibliographe distingué, renferme un manus-

crit de 1456, traduction italienne des Déclamations de Quintilien. Il a pour titre : *Incominciano le declamationi di Quintiliano Calagoritano tradote di latino in vulgare fiorentino a petitione di messere Nugnio Gusmano Spagnuolo.*

Cette traduction élégante n'est pas connue. C'est un magnifique ouvrage dont j'ai pris la description exacte. Il a appartenu, dès le xve siècle, au fameux marquis de Santillane (Iñigo Lopez de Mendoza).

III

BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE SAN LORENZO DEL ESCORIAL.

La bibliothèque de l'Escurial, dont tous les livres portent sur le plat de la reliure le gril de saint Laurent, possède deux magnifiques manuscrits de Quintilien, du xve siècle.

Le premier, en parchemin, 0^{m},370 sur 0^{m},260, coté : J. R. 13, (254 feuillets, 32 lignes à la page, sur une colonne) provient de la bibliothèque de l'historien espagnol Jérôme Surita ou Zurita, né en 1512. Ce n'est pas le seul livre de sa bibliothèque qui se trouve dans cette riche collection, car, après sa mort, l'Escurial en acheta deux cent trente-quatre, imprimés ou manuscrits. Celui-ci, d'après les indications qui sont à la fin, a été copié par *Jean de Sarçana;* Michel de Ferrare l'a corrigé en 1454 sur le manuscrit de Laurent Valla (le même qui est à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le n° 7723) et y a ajouté toutes les notes et toutes les gloses qui sont dans ce célèbre manuscrit. Une remarque très-curieuse que j'ai pu faire à l'aide des photographies que j'ai emportées, c'est que ces notes dans le manuscrit de Carcassonne sont exactement de la même main, il n'y a aucun doute; seulement, d'après certains indices, le manuscrit de Carcassonne a été annoté par Michel de Ferrare avant celui de l'Escurial. J'ai relevé dans ce manuscrit une cinquantaine de variantes importantes qui me permettent d'affirmer qu'il est bien de la quatrième classe, dont le principal représentant, en France, est le manuscrit n° 7723.

Le second manuscrit, également en parchemin, coté III, e, 5 (0^{m},290 sur 0^{m},210; 287 feuillets, 30 lignes à la page, sur une colonne), est également très-beau; il renferme fort peu de notes. L'écriture est une minuscule renouvelée du xve siècle, tellement

belle, qu'elle a trompé Hœnel et lui a fait attribuer ce manuscrit au XIIe siècle; mais quand on a vu beaucoup de livres écrits en Italie au XVe, l'erreur n'est pas possible.

Les lettres capitulaires de ce manuscrit sont fort remarquables et tout à fait semblables à celles de nos manuscrits 7660, 7727, 7723 et de Carcassonne. Quant à son propriétaire primitif, on pourrait le retrouver à l'aide des armoiries qui sont peintes au bas du premier feuillet « d'azur à la fasce d'or chargée d'un cheval au naturel passant. » J'ai étudié très-sérieusement ce manuscrit, comme le précédent, et j'ai la conviction, non-seulement qu'il est de la deuxième classe, c'est-à-dire la meilleure parmi les manuscrits complets, mais encore qu'il a été copié sur le même original (aujourd'hui perdu) que le manuscrit de Carcassonne; c'est le *seul* que j'aie rencontré, depuis dix ans, dans ces conditions.

Un heureux hasard m'ayant fait trouver à la bibliothèque du roi des notes de l'ancien bibliothécaire de l'Escurial, Don Mathias Garcia, mort depuis 1858, j'y ai remarqué l'indication de deux manuscrits que je me suis fait représenter à l'Escurial, bien qu'ils n'entrassent pas dans l'objet spécial de ma mission; mais j'ai cru, Monsieur le Ministre, qu'il serait bon de les connaître.

Le premier est un très-beau manuscrit en papier (0^{m},320 sur 0^{m},220) de 445 feuillets, intitulé : *Las memorias del señor Phelippe de Comines, caualllero y señor de Argenton.* C'est une traduction espagnole faite en 1622, à Palerme, par Philibert (de Savoie?) qui, dans sa dédicace au roi d'Espagne, signe « de V. M^{gd} humil de primo (cousin) y criado, Philiberto. » Je ne sais si cette traduction espagnole de notre grand chroniqueur est au nombre de celles qui ont été publiées. C'est une recherche à faire.

Le second manuscrit que j'avais remarqué dans les notes de Don Mathias Garcia était indiqué : *Breviario de nobles, — anonimo.* — Je ne doutai pas un instant que ce ne fût l'œuvre d'Alain Chartier, dont un manuscrit est à la bibliothèque de Coutances, où je l'ai copié en entier. En effet, ce manuscrit du XVe siècle, coté J. o. 14 à la bibliothèque de l'Escurial (58 feuillets), renferme non-seulement le *Bréviaire des nobles,* d'Alain Chartier, mais encore, du même auteur, la *Reduction et recouvrement de la duchie de Normendie.* « En suyvent les noms des douze pers de France, et apres les ducs et comtes du royaulme et en la fin le nombre des clochiers du royaulme... » qui se termine par un budget curieux de la

France au milieu du xve siècle. Puis viennent : « Le Mirouer aux dames, et le Dialogue de la dame, du peuple, de l'atteur, du chevalier, du clerc, etc... » Ce manuscrit est en parchemin, écrit sur deux colonnes (0^{m},340 sur 0^{m},240).

Tel est, Monsieur le Ministre, le résultat de mes travaux jusqu'à présent; j'ai pris des notes très-consciencieuses sur tout ce que j'ai vu. Je vais continuer à Tolède, Valence, Barcelone, Valladolid et Salamanque. Malheureusement j'éprouve des difficultés et des retards très-préjudiciables à mes travaux et au temps dont je puis disposer. Les recommandations officielles que M. le comte de Montebello a demandées pour moi depuis huit jours au Ministre de *fomento* ne sont pas encore arrivées. La cour est à la Granja et les ministres sont absents. Je suis en instance près du cardinal-archevêque de Tolède pour avoir l'entrée de la bibliothèque du chapitre de cette ville, et la bibliothèque nationale de Madrid ne pourra être ouverte que dans les premiers jours de septembre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, avec le plus profond respect, de Votre Excellence, le très-humble et très-dévoué serviteur.

CH. FIERVILLE,

Proviseur du lycée de Saint-Brieuc,
en mission en Espagne.

SECOND RAPPORT.

Madrid, le 1er octobre 1876.

Monsieur le Ministre,

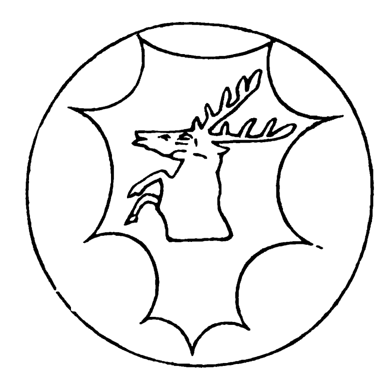
J'ai eu l'honneur de vous adresser un premier rapport, le 20 août, sur les résultats de la mission que vous avez bien voulu me confier en Espagne, pour rechercher et étudier les manuscrits de Quintilien.

Depuis cette époque, j'ai continué mes investigations; voici ce que j'ai trouvé :

I

A *Tolède*, il y a la *bibliothèque provinciale* et la *bibliothèque du chapitre*. La première ne contient aucun manuscrit de Quintilien. La seconde, dont l'accès m'a été facilité par un ordre spécial du cardinal-archevêque de Tolède, renferme *un* manuscrit de l'Institution oratoire. C'est un beau volume en parchemin, haut de 36 centimètres, large de 24, de 138 feuillets, 42 lignes à la page, sans pagination, coté : *Cajon 100, n° 8*. Il a appartenu antérieurement au cardinal Zélada, dont les armes sont sur la première feuille de garde et gravées sur le dos du volume. L'écriture est de deux mains, toutes deux du xve siècle. La première, qui va jusque dans le commencement du livre IV, a quelque chose de magistral; elle se compose, en grande partie, de petites capitales romaines mélangées avec la minuscule renouvelée. La seconde main est d'une écriture minuscule penchée, très-semblable aux caractères italiques[1] employés dans les éditions d'Alde Manuce; mais, quelque belle qu'elle soit, elle est bien inférieure à la première.

La première page est encadrée par une vignette assez gracieuse, aux couleurs très-fraîches, avec des têtes de fantaisie, des fleurs,t des urnes, et deux médaillons en or, d'un dessin très-pur, don



[1] Le manuscrit de Gotha est écrit de la même manière.

l'un représente cinq personnages revêtus de la toge; l'autre, un temple ou un palais. Dans le bas est un écu, accosté à droite et à gauche de deux amours tenant un dragon enchaîné. Le fond du médaillon est d'or. L'écu qui est placé dessus est d'azur à la moitié du corps d'un cerf d'or. Ce manuscrit semble avoir été destiné à recevoir de très-beaux ornements; mais, pour une cause ou poùr une autre, il est resté inachevé; les capitales, les rubriques et le grec sont en blanc, et le texte s'arrête au fol. 134 v°, cinq lignes avant la fin, à ces mots : *prudentis hominis putat eloquentiam oratoris* (liv. VIII, prooem. n° 14). Il présente peu d'abréviations, — pas de notes dans les marges, — pas de traces de corrections.

J'ai étudié tout particulièrement les trois premiers livres pour pouvoir lui assigner une place dans la classification que j'ai établie. Il appartient à la troisième classe, tout en se rapprochant un peu de la quatrième. Ces deux classes sont, du reste, très-voisines l'une de l'autre.

II

A *Valence*, il y a deux bibliothèques, celle du *chapitre* et celle de l'*Université*. La première n'a pas même d'exemplaire imprimé de Quintilien. La seconde est beaucoup plus riche et mérite une mention toute spéciale.

La bibliothèque de l'Université de Valence, dont les portes m'ont été ouvertes par M. José Monserrat, recteur, et par M. de Cossió, bibliothécaire, avec la plus grande obligeance, possède de nombreux et magnifiques manuscrits, *dont le catalogue n'est pas encore fait.* Ces manuscrits sont rangés par fonds de provenance.

Le plus riche de tous ces fonds est, sans contredit, celui du *duque de Calabria,* qui avait laissé par testament environ mille manuscrits au monastère de *San Miguel de los Reyes,* près de Valence. L'inventaire des livres de don Fernand d'Aragon, duc de Calabre, fut fait en 1550; on le conserve aux Archives historiques nationales. Après la suppression des couvents, on transporta à la bibliothèque de l'Université de Valence tout ce qu'on put sauver de cette précieuse collection, c'est-à-dire la plus grande partie. En 1874, on publia dans la *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, le catalogue de 1550, en indiquant par un

astérisque les volumes qui sont aujourd'hui à l'Université de Valence.

De ce nombre sont deux manuscrits de Quintilien, ainsi désignés :

* 391. Un Quintiliano de mano, en pergamino, y luminado y dorado, con cubiertas de brocado sobre seda negra.

* 392 Otro Quintiliano de mano en pergamino, cubierto de cuero verde.

J'ai examiné ces *deux* manuscrits, dont la reliure primitive a disparu. Tous les deux sont fort intéressants.

Le *premier* est coté : « *Littera A, pluteum 1, n° 17,* es de la libreria de S. Miguel de los Reyes. » C'est un splendide volume, haut de 40 centimètres, large de 27, contenant 263 feuillets en parchemin; chaque page renferme 35 lignes. La reliure, en très-mauvais état, est en bois recouvert en cuir avec de très-jolis fers à froid. L'écriture, du XVe siècle, est une minuscule renouvelée magnifique. Au commencement de chaque livre se trouvent de grandes et belles lettres capitales, dans le genre de celles que l'on voit dans les manuscrits 7723, 7727 de la Bibliothèque nationale et dans le manuscrit de Carcassonne; elles sont incluses dans des vignettes rectangulaires de 7 à 8 centimètres de côté. Les inscriptions et la plupart des titres des chapitres sont en or et en capitales romaines. La première lettre de chaque phrase est souvent en or; le grec, dans les premiers livres, est écrit en lettres violettes. Les abréviations sont rares, ainsi que les notes, qui, d'ailleurs, sont empruntées à Laurent Valla.

Au dernier folio, recto, en bas, on lit :

τελος
[O]RATORIARVM INSTITVTIONVM
M·FABII QVINTILIANI FINIS·

HIPPOLITVS	FELICI	EXCRIPSIT
LVNENSIS	TE	DEO LAVDES·
	R	

Non-seulement le livre tout entier est d'une très-grande richesse, mais la page de titre et surtout le frontispice du second folio présentent de véritables merveilles d'enluminure.

Au fol. 1 recto, dans un *cercle d'or* formé par deux cornes

d'abondance, se trouve l'inscription suivante en grandes capitales romaines et en or :

TITVLVS I
OPERIS SVMMI
ORATORIS MARCI
FABII QVINTILIANI
DE INSTITVCI
ONE ORA
TORIA LI
BER INCI
PIT.

Le folio 2 recto est encadré par une vignette où la fantaisie de l'artiste s'est donné carrière de la manière la plus gracieuse. Ce ne sont que fleurs enlacées au milieu desquelles sont des camées d'une grande beauté, des amours, des animaux, etc. On remarque particulièrement à gauche une levrette blanche tenant une banderolle sur laquelle est cette inscription : PRO BANDA. Dans le bas sont les armes du duc de Calabre dans un cartouche formé par quatre cornes d'abondance et soutenu par quatre amours. Elles sont surmontées d'une couronne ducale dont les pierreries sont aussi brillantes que si elles étaient naturelles. Ces armes n'ont pas besoin d'être décrites, elles sont connues; on les trouve d'ailleurs exactement pareilles sur les monnaies de Ferdinand Ier d'Aragon, d'Alphonse d'Aragon et de Ferdinand II, fils d'Alphonse, duc de Calabre, roi de Sicile, de Hongrie et de Jérusalem. (Voir la *Sicilia di Philippo paruta descritta con medaglie e ristampata con aggiunta da Leonardo Agostini in-f°, in Lione appresso Marco Maier en Bellecour MDCXCVII.*)

Le texte de cette première page ainsi encadrée, sauf les sept dernières lignes, est en capitales romaines, or et azur, de 4 millimètres. La lettre capitale F est formée par une très-belle miniature représentant une école sous un portique. Quintilien est en chaire, revêtu d'une robe de pourpre doublée d'hermines; il porte une épitoge bleue sur l'épaule droite et fait la leçon à trois écoliers assis à des tables voisines, et qui, comme le professeur, ont des livres ouverts devant eux.

Quant à la valeur intrinsèque du texte, en étudiant les trois premiers livres, j'ai reconnu que le manuscrit primitif avait reçu des corrections qui ont été acceptées avec assez d'intelligence; cependant les abréviations n'ont pas toujours été comprises. En

somme, ce manuscrit est bien meilleur que celui de Tolède, mais il s'en rapproche beaucoup; comme lui, il est de la troisième classe, inclinant vers la quatrième.

Le *second* manuscrit de Quintilien de la bibliothèque de Valence n'est pas moins beau que le premier; mais les vignettes et les lettres capitales ont un caractère spécial; ce sont des œuvres de la Renaissance.

Ce manuscrit, haut de 37 centimètres, large de 25, renferme 319 feuillets en parchemin, sans pagination. Chaque page a 31 lignes sur une colonne; les marges sont grandes et belles et ne renferment aucune note. Le grec est resté en blanc. L'écriture est une très-belle minuscule renouvelée du xv[e] siècle. Les titres de chaque chapitre sont en rubrique.

La reliure, en bois, est en très-mauvais état.

A l'avant-dernier feuillet, on lit, de la même main que le contexte :

« Marci Fabii Quintiliani institutionum oratoriarum liber duodecimus et ultimus feliciter finit. Illustrissimo et Reverendissimo Ioanni Presbitero Cardinali de Aragonia Ioannes Rainaldus Memmius millesimo quadragintesimo octuagesimo secundo, quod bene vortat, exscripsit. »

La page de titre ne contient que 27 lignes; elle est encadrée d'une manière splendide sur un fond pourpre, vert et azur. Au centre de la vignette du haut, dans un disque vert se trouve, en lettres d'or, l'inscription suivante :



Sur les côtés et dans le bas sont de très-beaux camées antiques et des médaillons contenant différents animaux : un chat, un singe, des biches, des lions. Enfin, au milieu de la vignette du bas sont les armes de la maison d'Aragon soutenues par deux

tritons sur lesquels sont assises deux gracieuses figures. Malheureusement, la première lettre capitulaire, qui représentait, m'a-t-on dit, l'entrée de Titus à Jérusalem, a été coupée et volée. Audessus des armes d'Aragon est l'inscription suivante : « Es de la libreria de S. Miguel de los Reyes. » Il n'y a pas de cote.

Les lettres capitulaires des onze autres livres mériteraient toutes une mention spéciale, mais je crains d'allonger outre mesure la description de ce manuscrit, dont toute la valeur réside dans la forme extérieure. C'est uniquement un exemplaire de luxe, fait la même année que l'édition de Trévise et que la deuxième édition de Venise (1482), après les éditions de Campani (1470), d'Andréa Bussi (1470), de Nicolas Jenson (1471) et de Milan (1476).

En tous cas, j'ai étudié le texte de ce manuscrit ; j'ai relevé avec soin les principales variantes des trois premiers livres et je puis affirmer qu'il est de la troisième classe, comme le manuscrit de Wolfenbuttel dont se sont servis Nicolas Jenson en 1471 et Spalding à la fin du XVIIIe siècle. Il n'offre qu'un intérêt purement artistique, et on n'en tirerait aucun profit pour une édition critique.

III

A *Salamanque*, d'après le catalogue sommaire rédigé et publié en 1855 par MM. Vicente de la Fuente et Juan Urbina, bibliothécaires, je savais que je devais trouver un « *Quintiliano, De institutione oratoris;* un tomo en-4° mayor, escrito en vitela, incompleto y sin foliar. » (Tels sont les renseignements que donne le catalogue, p. 58.) J'espérais rencontrer le meilleur de tous les manuscrits de Quintilien qui sont en Espagne ; je ne m'étais pas trompé dans mes prévisions.

Grâce à l'obligeance de M. Mamès Esperabé y Lozano, recteur de l'Université, qui m'a autorisé a emporter le manuscrit à l'hôtel où j'étais descendu, j'ai pu l'étudier à loisir.

C'est un volume haut de 225 millimètres, large de 185, contenant 128 feuillets en parchemin, sans pagination, 38 lignes à la page, sur une seule colonne ; il y a quelques notes dans les marges, qui ont été rognées lors de la dernière reliure, qui est en bois recouvert en cuir.

Il n'y a aucun ornement d'or ; les lettres capitales du commen-

cement de chaque livre sont grossièrement faites; le grec est écrit de la même main que le texte et d'une façon qui prouve que le scribe ne le comprenait pas. L'orthographe est la même que dans le manuscrit 18527 de la Bibliothèque nationale; mais l'aspect général du manuscrit est le même que celui du manuscrit 7719 de cette même bibliothèque.

Au haut de la première page on lit : « Es de la Univ^{d}, Bayer; » au bas sont les deux signatures suivantes :

Ce manuscrit incomplet, ainsi que l'indique le catalogue sommaire de 1855, commence au haut du folio 1 recto, par ces mots : « Magistra utendumque plano, sermone ut nūmo cui publica forma ē. Oīa... » (liv. Ier, ch. VI, n° 3), et se termine par ces mots : « Ultra verborum proprietatem elaboret sed cum debeat delectare » (liv. XII, ch. X, n° 43).

Au fol. 79 recto, à la 21e ligne, dans la marge extérieure, en face de ce passage du texte : « Mundus igitur animal Ex his que dicta non sibi... » on lit, d'une main très-postérieure au texte : « Hic multa desunt s. residuum quinti libri et totus sextus et sept^{us} et magna pars octavi. » Cette lacune va, en effet, *comme dans tous les manuscrits de la première classe,* du livre V, chapitre XIV, n° 22, au livre VIII, chapitre III, n° 64.

Cette double lacune (celle du livre V et celle du livre XII) indiquait, de prime abord, un manuscrit de la première classe qui a subi une nouvelle mutilation au commencement (du livre Ier, ch. II, n° 5, au livre Ier, ch. VI, n° 3). Restaient à constater les trois autres lacunes bien connues de tous ceux qui ont étudié les manuscrits de la première classe (du livre VIII, ch. VI, n° 17, au livre VIII, ch. VI, n° 67; du livre IX, ch. III, n° 2, au liv. X, ch. 1, n° 107; du livre XI, ch. 1, n° 71, au livre XI, ch. 2, n° 33), et que rien ne désignait à l'attention du lecteur, ni dans le texte ni dans les marges. Je les ai trouvées au fol. 85 recto, ligne 2, au fol. 93

recto, ligne 25 et au fol. 106 recto, ligne 32, parfaitement identiques à celles des manuscrits de Bamberg, de Berne et de Paris n° 18527, sauf la dernière, qui, par un léger détail, semblait avoir un rapport plus étroit avec le manuscrit 18527.

Pour plus de sûreté dans mon appréciation, j'ai collationné le Xe livre et j'ai comparé les variantes avec celles des manuscrits de la première classe, qui eux-mêmes peuvent se subdiviser en trois familles, dont les chefs sont :

1° Manuscrit de Berne;

2° Manuscrit de Paris n° 18527;

3° Manuscrit du *Bec*, disparu et représenté par les manuscrits n°s 14146 et 7719 de Paris.

Il en est résulté pour moi que le *manuscrit de Salamanque doit avoir été copié, à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle, comme le manuscrit de Montpellier, sur un manuscrit de la première famille de la première classe, dont les principaux représentants sont le manuscrit de Berne (autrefois à l'abbaye de Fleury-sur-Loire) et le manuscrit de Bamberg, bien que, pour certaines variantes et pour la forme extérieure, il soit très-semblable au ms. 18527.*

Quant à l'histoire de ce manuscrit, elle est assez difficile à établir; je n'ai pu obtenir de renseignements sur les deux signatures que j'ai copiées ci-dessus et dont l'une est celle du docteur Forcada. Le dernier propriétaire, qui l'a légué à la bibliothèque de l'Université de Salamanque, est *Don Francisco Ferez Bayer,* natif de Valence, élève distingué de l'Université de Salamanque, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque royale de Madrid, qui a publié deux savants ouvrages sur les monnaies hébréo-samaritaines, en 1781 et en 1790. Il porte maintenant la cote suivante : *Biblioteca de la Univesitad de Salamanca, Est. s. Cajon 3, n° 3.*

IV

La bibliothèque de *Valence* est tellement riche en manuscrits, que j'ai voulu rapporter le souvenir de quelques-uns d'entre eux; il y a là une mine précieuse à exploiter, et les autorités universitaires de cette ville ne demandent qu'à être agréables aux travailleurs de bonne volonté.

Voici, d'une manière rapide, le résumé de mes notes :

1° *Traduction italienne des Déclamations de Quintilien.* — C'est

un manuscrit du XIVe ou XVe siècle, en parchemin, 33 feuillets, 38 lignes par page, et écrit sur deux colonnes.

Au commencement se trouve une sorte de préface du traducteur; chaque déclamation est précédée d'une analyse élogieuse, et le volume se termine par ces mots :

> Finità quella parte del quintilia
> no laquale e sofficiente et ne
> cessaria alecause nel suo libro
> compose reccito in volgare
> per

et à la suite est un monogramme en lettres d'or que je n'ai pu déchiffrer.



Les déclamations sont dans un ordre tout différent de celui où elles se trouvent dans le manuscrit du duc d'Osuna (voir mon premier rapport); ce n'est pas l'œuvre du même traducteur. Ce livre est du nombre de ceux qui ont été légués à l'Université de Valençe par Don Januario Perellós, marquis de Dos Aguas.

Nota. L'hôtel des marquis de Dos Aguas est tout près de l'Université; c'est un des édifices les plus curieux de Valence.

2° *Le livre de la doctrine chrétienne.* — C'est un manuscrit en parchemin de la fin du XIII[e] ou du commencement du XIV[e] siècle, écrit sur deux colonnes, contenant 129 feuillets et 36 lignes par page (hauteur, 30 centimètres; largeur, 20 centimètres). Il provient du monastère de *San Miguel de los Reyes*. On lit à la fin :

> Cest liure compila et parfist
> Un frere de lordre des presche
> urs à la requeste du roy
> Phelippe de France En lan
> de lincarnacion ihesucrist
> mil et CC LXXIX.
> Deo gracias.

Cet ouvrage (dont Echart cite un certain nombre d'exemplaires dans sa bibliothèque, tome I[er], p. 386) est très-curieux, tant par son texte que par les miniatures qu'il renferme. Le frontispice est divisé en deux parties : à gauche, l'auteur à genoux présente son livre au roi Philippe III; à droite, Moïse reçoit du Seigneur les tables de la loi. Dans le bas, Adam mange une pomme d'or qu'Ève vient de lui donner.

Ces images, assez grossières, œuvre quelquefois d'une fantaisie étrange, sont au nombre de quatorze. L'auteur a donné en rubrique, devant chacune d'elles, des instructions très-précises à l'enlumineur. Voici, comme exemple, celles du fol. 6 v° : « Ci doivent estre les XII apostres en seant et el milieu des apostres doit auoir I liure ouuert sus I letrin et chascun des apostres doit monstrer au doit en semblance de deuiser la credo. Et desus le letrin doit avoir I coulon descendant du ciel qui par le bec giete semblance de feu. Lequel feu doit descendre en semblance de rais de soleil sus chascun des apostres. »

Les dernières pages du volume contiennent un autre opuscule très-court, avec frontispice, dont voici le titre :

« Cy commencent les remedes contres les uices et les vertus en francois. »

3° *Un magnifique manuscrit du Roman de la Rose*, XV[e] siècle. — C'est un volume en parchemin, provenant de la bibliothèque du *duc de Calabre*, dont il porte les armes, et de la libreria de *San Miguel de los Reyes*. Il est haut de 39 centimètres, large de 29 centimètres; il contient 187 feuillets, à 41 lignes par page, sur deux

colonnes. Il était coté, à la bibliothèque de San Miguel : *Littera A, plut. 1, n° 5.*

Sur la première page on lit : « Ci commence le Rommant de la Rose, autrement le mirouer des amoureux. »

A la suite se trouvent les ouvrages suivants :

« Cy commence le testament maistre Jehan de Meun. »

« Cy commence le codicille maistre Jehan de Meun compile par lui apres le testament. »

« Cy commencent les articles de la Foy compiles par maistre Jehan de Meun. »

Il est impossible de trouver un manuscrit plus beau, à cause des 182 miniatures qu'il renferme. Elles sont d'une grâce et d'une fraîcheur remarquables, et quelquefois de la plus grande naïveté. Elles offrent en outre un grand intérêt pour la connaissance des costumes, des usages, des ustensiles, des outils, de l'ameublement, des métiers, des armes offensives et défensives, des croyances, des superstitions, des souvenirs mythologiques, etc.

Le reliure est en bois, avec fermoirs.

4° *Rubricæ artis dictandi magistri Thomæ de Capua, sanctæ Rom. Ecclesiæ cardinalis.* — Manuscrit en parchemin, du xv° siècle, provenant de la bibliothèque du *duc de Calabre* et de *San Miguel de los Reyes,* où il était coté : *Litt. A, plut. 3, n° 22.* Il est haut de 27 centimètres, large de 185 millimètres. Il contient 87 feuillets non paginés, de 43 à 48 lignes à la page. La reliure est en bois et en fort mauvais état, comme un très-grand nombre de reliures de cette bibliothèque.

C'est un manuel de préceptes et de modèles de l'art épistolaire à l'usage des particuliers et des chancelleries. Il y a quelquefois des détails très-originaux.

Au dernier feuillet on lit :

> Qui scripsit hūc librū se videat in
> paradisū et non in infernū. Amen.

et plus bas, d'une écriture plus récente :

> Ista sum̄a dictans Thome de
> Capua carl ē mei petri po
> mayrolis hec scribentis.

5° *Plinius secundus*, *Historia naturalis.* — Ce manuscrit, grand in-folio, en parchemin, provient de la bibliothèque du *duc de Calabre* et de *San Miguel de los Reyes*, où il portait la cote : *Litt. A, plut. 1, n° 13.* L'écriture est une très-belle minuscule renouvelée du xve siècle. Ce volume est surtout remarquable en ce sens qu'on peut suivre le travail de l'enlumineur, pour ainsi dire, pas à pas. Il devait avoir deux frontispices avec encadrement, qui sont restés inachevés. Le second surtout n'est guère que commencé; sauf le haut, il n'y a que le trait; mais ce trait est d'une finesse et d'une beauté admirables. C'est un arc de triomphe avec une multitude de personnages en bas-relief. Au milieu est un médaillon avec cette inscription : *Provident. August.* Dans le bas, l'empereur est assis au milieu de sa cour, et l'auteur, à genoux, lui présente son livre.

Cette page mérite l'attention des artistes; c'est un chef-d'œuvre que doit publier prochainement, m'a-t-on dit, M. Padro, dessinateur à Barcelone.

6° *Virgile.* — Ce manuscrit, grand in-folio, en parchemin, du xve siècle, contient 323 feuillets et 61 vers à la page, avec les commentaires de Servius dans les marges. C'est un véritable joyau que la bibliothèque de Valence est très-fière de posséder. — Au premier feuillet est un magnifique encadrement avec des colombes tout autour et cette devise : *A bon droit.* A gauche se trouve le nom d'*Hippolyta Maria.* Au bas se lit le nom d'*Hippolyta Maria,* avec des armes écartelées au 1er et au 4e d'or à l'aigle de sable, au 2e et au 3e d'argent au serpent d'azur; au-dessus est la couronne ducale.

Les lettres capitales sont très-grandes et offrent des sujets de toute beauté, presque tous signés : *Hic verghes nit.* Très-souvent on rencontre la couronne ducale et aussi un écu écartelé au 1er et au 4e de gueules aux trois anneaux d'or entrelacés et rayonnés d'or; au 2e et au 3e, vairé d'argent et d'azur. Les vers commencent alternativement par une capitale d'or et d'azur.

Après le dernier vers de l'Énéide, on lit :

> Deo semper laus et gloria Mediolani
> anno Domini 1465, v^a kls iuniis.

7° *Tite Live,* traduction italienne du xve siècle. — Ce sont

trois magnifiques volumes in-folio, en parchemin, provenant de la bibliothèque du *duc de Calabre* et de *San Miguel de los Reyes.*

Le premier a pour titre : *In questo libro si contiene la prima deca di Tito Livio padovano historico nobilissimo del principio della citta di Roma.* La première page contient, dans un très-beau frontispice, les portraits en médaillon de *Charles, duc de Bourgogne,* de *Philippe, duc de Bourgogne,* de *Sforza, duc de Milan,* etc.

Le second, aussi richement orné que le premier, a pour titre: *In questo volume si contiene la terza deca di Tito Livio padovano historico nobilissimo della seconda guerra punica.* Au dernier folio, on lit : « finito de copiare al XXVII di gennaio MCCCCLXXV « secondo il millesimo fiorentino. Deo gratias. Amen. »

Le troisième, dans les mêmes conditions que les deux premiers, a pour titre : *In questo volume si contiene la quarta deca di Tito Livio padovano historico nobilissimo della guerra macedonica.*

Ces trois manuscrits sont écrits en belle minuscule renouvelée. Comme tous les livres du duc de Calabre, ce sont des exemplaires de luxe.

Il faut y ajouter un *quatrième* manuscrit, texte latin de la même provenance et de la même époque, aussi beau que les précédents et qui a pour titre : *In hoc ornatissimo codice continentur Titi Livii Patavini de secundo bello Punico libri X.*

La reliure de ces quatre volumes est en bois; ils sont dorés et ciselés sur tranches.

8° *Sénèque,* xve siècle, minuscule renouvelée. — Ce manuscrit est un grand in-folio, en parchemin, provenant de la bibliothèque du *duc de Calabre,* dont il porte les armes. Il a pour titre : *In hoc codice continentur infra scripta Senecæ.....* Suivent les titres de tous les ouvrages de Sénèque, y compris les tragédies. Ce manuscrit est peut-être encore plus beau que les précédents, ce qui est difficile. Dans le frontispice est Sénèque assis devant un pupitre et écrivant. Il y a une quantité de lettres majuscules ornées, d'une rare élégance et d'une grande richesse. Les moyennes capitales sont en bleu, vert, rouge. La reliure, qui date du temps du duc de Calabre, est en velours rouge. Au dernier feuillet, on lit : *Petrus Strozza absolvit.*

V

La *bibliothèque nationale* de Madrid ne m'a rien fourni sur Quintilien, sauf un cahier manuscrit de douze feuillets, anonyme, du XVII[e] siècle, intitulé : *Lugar de Quintiliano,* « Al Li[do] Diego de « Colmenares cronista de nostra ciudad y de Castilla, amigo « carissimo, sobre aquel pasaje : *Corvus adveniens peieranti clam « advolans, ejiciet oculum verberans.* » Cette dissertation, œuvre d'un littérateur de Ségovie qui n'avait sous la main que des textes imprimés de Quintilien, dont le plus ancien était de 1493 (édition de Raphaël Regius, à Venise), porte sur la question de savoir s'il faut lire *coturnicum oculos eruentem* ou *cornicum o. e* (livre VIII, ch. III, n° 22). Au fond, à mon avis, c'est une œuvre d'érudition tout à fait stérile.

Toutefois, je n'ai pas voulu quitter cette bibliothèque sans en rapporter quelques notes sérieuses. Les recherches y sont assez difficiles, car, comme à Tolède, les manuscrits sont enfermés dans des armoires à vantaux pleins. Grâce à l'obligeance de MM. *de Toledo* et *Antonio Paz,* j'ai pu cependant prendre connaissance des manuscrits suivants :

1° *Ovide,* XV[e] siècle, belle minuscule renouvelée. — Ce manuscrit, en parchemin, haut de 385 millimètres, large de 255, est coté : *M. 23, Est. Reserv. 19.* Il contient 314 feuillets, à 36 lignes par page, sur une seule colonne. Il est fait avec le même luxe que le Virgile de Valence, moins les armoiries et les vignettes. Le frontispice encadré est très-beau ; on y remarque des amours, des animaux, des monstres de fantaisie et des camées antiques, au milieu de fleurs en arabesques. Les capitales sont dans le genre de celles du Quintilien de la Bibliothèque nationale n° 7727, avec les *trois points* symboliques que l'on trouve partout à cette époque. La lettre initiale de chaque vers est alternativement en or ou bleue.

2° *Virgile,* XV[e] siècle, parchemin, belle minuscule renouvelée. — Ce beau manuscrit, doré et ciselé sur tranches, est haut de 334 millimètres et large de 235. Il est coté : *M. 30, Est. Reserv. 47.* Les lettres capitulaires et les ornements sont du même genre que dans le précédent. Les armoiries qui étaient au bas

du frontispice ont été grattées. Après le dernier vers de l'Énéide, on lit :

Finit feliciter
Ametur p. scriptor.

Au commencement se trouvent les éléments de l'histoire du manuscrit. Dans un acte de vente du 10 novembre 1782, par-devant Me *Antonio Ferrer y Noguerra*, notaire royal de *Bañolas*, il est constaté qu'il était autrefois dans les archives *de la casa y familia de Perpinya olim de Romagnera.* « Adquirio este libro Jacobo « Maria Epinosa, fiscal de la real audiencia de Cataluña, quien « le regaló a d[r] Eugenio de Liaguno amivola Caballero del abito « de Santiago, y este le dió para real biblioteca en Madrid á « 21 de abril de 1783. »

3° *Plaute*, parchemin, minuscule renouvelée du xv[e] siècle. — Ce très-beau manuscrit, contenant les vingt comédies connues de Plaute, est haut de 352 millimètres, large de 233; il a 318 feuillets, écrits sur une colonne, et 32 lignes à la page. Il est coté : *Q. 38, Est. Reserv. 20.* C'est un exemplaire de luxe.

Dans le frontispice, l'écu a été gratté; mais, en tête de chacune des vingt comédies, on trouve des illustrations assez curieuses, avec des devises et des écussons qui se reproduisent plusieurs fois. Tantôt c'est une hydre à six têtes, avec cette devise : *Vrai amour ne se range.* Tantôt c'est un écu au fond d'argent chargé d'un soleil de gueules, avec ces mots : *Par un désir.* Tantôt c'est une haute montagne avec cette inscription grecque : ΑΜΩΜΟϹ Tantôt c'est un agneau bêlant devant des rayons de soleil, avec cette légende BI DER CRAF T.

4° *Roman de la Rose.* — Ce manuscrit en parchemin, in-4°, du xv[e] siècle, contient 136 feuillets, sans pagination, et 40 lignes à la page, sur deux colonnes. C'est un exemplaire très-inférieur à celui de Valence. Il n'a que 37 miniatures, assez grossières. Il appartenait au cardinal *Zélada* au xviii[e] siècle; il a été légué à la bibliothèque du *chapitre de Tolède*, où il était coté : *Cajon 104, n° 22;* de là, avec un grand nombre d'autres dans ces derniers temps, il est passé à la bibliothèque nationale de Madrid.

5° *Autre exemplaire du Roman de la Rose.* — Ce manuscrit en

parchemin, écrit sur deux colonnes, 36 lignes par colonne, contient 156 feuillets in-4° et est coté : *Ee, 77.* Il est couvert en soie rose et écrit de plusieurs mains, quelques-unes assez grossières; les figures sont faites sans goût; le frontispice est loin d'être beau et on y lit ce titre :

Ci est le Romant de la Rose
Ou tout l'art d'amour est enclose.

NOTA. M. *del Valle* m'a assuré que chez M. *le duc d'Osuna* il y a un très-bel exemplaire manuscrit du même ouvrage dont le texte est supérieur à tous ceux dont les éditeurs se sont servis jusqu'à présent.

6° *Plinius secundus, Historia naturalis.* — Ce manuscrit est du XIVe siècle et d'une belle écriture. Il a 42 centimètres sur 31 centimètres; il est écrit sur deux colonnes de 55 à 57 lignes. Il provient aussi de la bibliothèque du *chapitre de Tolède,* où il était catalogué *Cajon 47, n° 14.* Il a 230 feuillets en très-beau vélin.

Au bas du fol. 229 r°, *on lit en rubrique:* « Explicit liber XXXVI naturalis hystorie Plinii secundi flavecomeñ oratoris. Incipit liber eiusdem XXXVIIus qui est ultimus continens de gemmis et preciosis lapidibus. » Et aussitôt après : « Iste liber ē dñi E. archiepiscopi. »

Ce précieux volume, *qui n'a pas encore servi aux éditeurs,* a été collationné de 1830 à 1832, à Tolède, sur l'ordre du roi Ferdinand VII, par deux prêtres de Tolède, *Thomas Ruiz* et *Fernando Prieto,* d'après l'édition de Lyon de 1587. Cette collation, faite avec soin, forme un volume manuscrit qu'il serait bon de consulter. La correspondance qui y est relative se trouve au commencement. Ce second manuscrit est coté : *Agregado al vol. 47-14.*

7° *Un splendide livre d'heures de Charles-Quint,* en parchemin-vélin, in-4°. — La couverture ancienne, en velours rouge, avec des ornements d'argent, est précieusement conservée dans un étui, et on l'a remplacée par une couverture moderne très-bien imitée. Ce manuscrit était encore, il y a une quinzaine d'années, ainsi que le suivant, à la bibliothèque du *chapitre de Tolède.* J'y ai particulièrement remarqué, dans les encadrements des pages, une danse macabre très-curieuse, dont toutes les devises sont en français.

8° *Très-joli petit livre d'heures de Jeanne la Folle*, relié en velours vert. — C'est un vrai bijou; les miniatures sont délicieuses et d'une finesse microscopique.

9° *Le livre d'heures de Charles VIII*, roi de France. — Ce manuscrit en très-beau vélin, dont toutes les pages sont encadrées, est vraiment royal. Il contient 112 feuillets. Sa hauteur est de 285 millimètres; sa largeur, de 170. Il est coté : *P.* 198, *Est. Reserv.* 35.

Le portrait de Charles VIII, à genoux, se trouve au fol. 13 v°, et au fol. 112 r°. A cette dernière page, on lit l'oraison suivante :

A saint Iehan leuangeliste
Fils de Dieu. cueur de diuinite
Roy des parfaits · par ta uirginite
Dieu ta esleu · et fait de Marie fils.
Requeres luy · par sa grant charite
Qua tous pecheurs · le pechie soit quitte
Et garde de mal Charles fils de Loys.
Amen.

Il est assez intéressant de savoir comment ce livre, qui est le digne pendant du *Livre d'heures d'Anne de Bretagne*, est arrivé à la bibliothèque nationale de Madrid (ci-devant bibliothèque royale). Or, à la fin du volume, est une feuille collée qui contient les deux inscriptions suivantes :

En el año de 1628 el rey Christianissimo Luis XIII de Francia me dio estas horas que fueron de Carlos VIII hijo de Luis XI como se ve en la ultima oracion. Carlos octavo reinó desde el año de 1483 que murió su padre hasta el de 1497 que murió en Ambresa (*sic*) viendo jugar á la pelota en el Cheteo ó Castillo.

Cette note ne porte pas de signature. Au-dessous est celle-ci :

No se de quien sea esta letra; infiero pue da ser de algun ministro nuestro en Francia ó de algun confesor español de la Reina Doña Ana, muyer de Luis XIII. Lo cierto es que estas horas con este papel quedaron entre los libros de el conde de Peñaranda Don Gaspar, y por muerte de su hijo el conde Don Gregorio, pasaron á Don Gaspar de Bracamonte su hijo no legitimo, y de su poder vinieron al mio. Tengo las por alhaja propria desde pase en el Rey, ó en su biblioteca á la cual me parece se entregue. 25 de junio de 1708.

El Marques de Mejorada
y de la Breña.

La place de ce manuscrit serait à la Bibliothèque nationale de Paris.

VI

Parmi les bibliothèques que je me proposais de visiter pour *chercher des manuscrits de Quintilien*, se trouvaient :

1° Les bibliothèques de Barcelone;
2° Les bibliothèques de Séville;
3° La bibliothèque de Valladolid.

Or :

1° Pour la *bibliothèque épiscopale de Barcelone*, *M. Piaget*, libraire français, qui a bien voulu faire des recherches pour moi, m'a affirmé que, non-seulement il n'y a pas de manuscrit de Quintilien, mais que le nombre des manuscrits n'est pas de 2,000, comme on l'a dit et imprimé souvent, mais à peine de 200. C'est une erreur à rectifier.

Quant à la *bibliothèque provinciale*, *aux archives de la couronne d'Aragon* et *à celles de la maison royale*, *à Barcelone*, il n'y existe aucun manuscrit de Quintilien, d'après une enquête faite sur les ordres de M. *le marquis de Forbin-Janson*, consul général de France en Catalogne (Lettre du 2 septembre 1876);

2° Une lettre du 20 août 1876, de M. *Juan Bueno*, bibliothécaire de la bibliothèque provinciale et universitaire de Séville, et une lettre de M. *Juan Nepomuceno*, bibliothécaire de la bibliothèque Colombine, à Séville (26 août 1876), me prouvent que ces deux dépôts n'ont pas non plus de manuscrit de Quintilien;

3° Enfin, une lettre de M. *Plainemaison*, vice-consul de France à Valladolid (28 août 1876), constate qu'il n'y a, à la bibliothèque de l'Université de cette ville, que deux éditions imprimées de Quintilien, dont la plus ancienne est de 1763.

Je crois donc pouvoir affirmer que j'ai vu tous les manuscrits de Quintilien qui sont en Espagne.

VII

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Monsieur le Ministre,

Par arrêté en date du 29 juillet 1876, vous avez bien voulu me confier une mission en Espagne, pour y collationner des manuscrits de Quintilien.

Les résultats de mes travaux sont de deux sortes :

1° Ceux qui concernent l'objet spécial de ma mission ;

2° Les notes que j'ai prises sur d'autres manuscrits dont la connaissance m'a paru devoir intéresser, à divers titres, ceux qui s'occupent de littérature et d'histoire dans notre pays.

I

A. J'ai étudié et classé six manuscrits de Quintilien, savoir :

Le manuscrit de Salamanque, 1re classe, fin du XIIe ou commencement du XIIIe siècle ;
Un manuscrit de l'Escurial, III, e, 5, 2e classe, XVe siècle ;
Le manuscrit de Tolède, 3e classe, XVe siècle ;
Deux manuscrits de Valence, 3e classe, XVe siècle ;
Un manuscrit de l'Escurial, 4e classe, XVe siècle.

B. J'ai trouvé et étudié à la bibliothèque du roi, à Madrid :

Un manuscrit contenant des extraits de Quintilien, tout à fait semblable au manuscrit n° 305 de la bibliothèque d'Arras.

C. J'ai trouvé et étudié deux manuscrits des Déclamations de Quintilien, traductions italiennes différentes :

L'une à la bibliothèque du duc d'Osuna (Madrid), XVe siècle ;
L'autre à la bibliothèque de Valence (XVe siècle).

D. J'ai trouvé à la bibliothèque nationale de Madrid :

Une dissertation du XVIIe siècle, anonyme, sur un passage de Quintilien (livre VIII, ch. III, n° 22).

E. J'ai visité *onze* bibliothèques, savoir :

1° Bibliothèque du roi, à Madrid;
2° Bibliothèque nationale, à Madrid;
3° Bibliothèque de l'Académie royale d'histoire, à Madrid;
4° Bibliothèque du duc d'Osuna, à Madrid;
5° Bibliothèque du duc de Médina-Celi, à Madrid;
6° Bibliothèque de l'Escurial;
7° Bibliothèque du chapitre, à Tolède;
8° Bibliothèque provinciale, à Tolède;
9° Bibliothèque de l'Université, à Valence;
10° Bibliothèque du chapitre, à Valence;
11° Bibliothèque de l'Université, à Salamanque.

J'ai fait faire des recherches dans sept bibliothèques ou dépôts d'archives, savoir :

1° Bibliothèque provinciale, à Barcelone;
2° Bibliothèque épiscopale, à Barcelone;
3° Archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone;
4° Archives de la maison royale, à Barcelone;
5° Bibliothèque provinciale de Séville;
6° Bibliothèque Colombine de Séville;
7° Bibliothèque de l'Université, à Valladolid.

En tout, dix-huit dépôts ou bibliothèques. Je n'ai trouvé, relativement à Quintilien, que les manuscrits indiqués ci-dessus.

II

Les autres manuscrits que j'ai cru devoir étudier sont :

A. Manuscrits d'auteurs latins :

1° Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* (xve siècle), — Valence.
2° Pline l'Ancien, *Id.* (xive siècle), — Madrid.
3° Virgile (xve siècle), — Valence.
4° Virgile (xve siècle), — Madrid.
5° Tite-Live, 4 vol. (xve siècle), — Valence.
6° Ovide (xve siècle), — Madrid.
7° Plaute (xve siècle), — Madrid.
8° Thomas de Capua (xve siècle), — Valence.
9° Sénèque (xve siècle), — Valence.

B. Manuscrits français :

1° Explication de la doctrine chrétienne (XIIIe ou XIVe siècle), — Valence.

2° Roman de la Rose (XVe siècle), — Valence.

3° Roman de la Rose (XVe siècle), — Madrid.

4° Autre exemplaire du même (XVe siècle), — Madrid.

5° Alain Chartier (XVe siècle), — Escurial.

6° Philippe de Commines, traduction (XVIIe siècle), — Escurial.

C. Livres d'heures :

1° Livre d'heures de Charles-Quint, — Madrid.

2° *Id.* de Jeanne la Folle, — Madrid.

3° *Id.* de Charles VIII, — Madrid.

Je serais heureux, Monsieur le Ministre, que vous daigniez me faire savoir si j'ai rempli ma mission suivant vos vœux et suivant le désir de MM. les membres de la Commission des missions. J'y ai consacré tout le temps libre de mes vacances, avec tout le zèle dont je suis capable.

Permettez-moi de nouveau, Monsieur le Ministre, avant de terminer, de signaler tout particulièrement à l'attention de Votre Excellence, les services que m'ont plus spécialement rendus, à cette occasion, M. *le comte de Montebello*, chargé d'affaires de France à Madrid, et M. *Zarco del Valle*, chambellan et bibliothécaire de S. M. le roi Alphonse XII.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, avec le plus profond respect, votre très-humble et très-dévoué serviteur.

CH. FIERVILLE,

Proviseur du lycée de Saint-Brieuc.

RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN ESPAGNE,

PAR M. CHARLES GRAUX.

Paris, le 21 juillet 1876.

Monsieur le Ministre,

Votre prédécesseur voulut bien, l'année dernière, me charger de mission en Espagne, d'abord pour collationner certains manuscrits de la bibliothèque de l'Escurial, puis pour dresser l'inventaire général des manuscrits grecs conservés dans les bibliothèques d'Espagne, autres que celle de l'Escurial[1]. Cette mission a duré près de sept mois. Partout, sur mon chemin, j'ai reçu pendant tout ce temps l'accueil le plus aimable et le plus sympathique : tout en regrettant de ne pouvoir remercier ici individuellement chacune des nombreuses personnes à qui j'ai de véritables obligations, je ne puis pas ne pas exprimer, du moins d'une manière générale, ma sincère reconnaissance aux Espagnols de leur cordiale hospitalité.

Je poursuis activement la rédaction de mes notices sur les manuscrits grecs d'Espagne et m'occupe en même temps de constituer le texte des morceaux inédits que j'ai copiés dans le cours de mon voyage. Sans attendre la fin de cette double besogne, longue et minutieuse, j'ai l'honneur de vous adresser un rapport d'ensemble, indiquant en gros les résultats produits par la mission qui m'a été confiée. Je commencerai par parler des *bibliothèques* sur la composition ou l'histoire desquelles j'ai pu recueillir des

[1] M. E. Miller a publié, en 1848, le *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial.* Paris, Imprimerie nationale, in-4°.

renseignements inédits. En second et en troisième lieu viendront quelques détails relatifs à des *collations*, puis à des *textes grecs inédits*[1].

I

BIBLIOTHÈQUES.

Voici, par ordre alphabétique des villes, la liste des bibliothèques sur lesquelles j'ai obtenu des informations précises, en me rendant moi-même sur les lieux, avec l'indication du nombre des manuscrits grecs qui se sont rencontrés dans chacune d'elles :

1.	BARCELONE.	*Biblioteca universitaria y provincial*	0
2.	—	*Archivo general de la corona de Aragon*	0
3.	—	*Biblioteca episcopal*	0
4.	—	Bibliothèque particulière de D. José Carreras	1
5.	CORDOUE.	Bibliothèque du chapitre de la cathédrale	0
6.	—	*Biblioteca episcopal**	0
7.	—	*Biblioteca provincial*	0
8.	—	*Biblioteca del instituto de 2da enseñanza*	0
9.	ESCURIAL (Monastère de l').	*Camarin* ou chapelle où sont conservées les reliques	1
10.	GRENADE.	*Biblioteca universitaria y provincial*	2
11.	—	*Biblioteca del palacio arzobispal**	0
12.	—	*Biblioteca del seminario conciliar*	0
13.	—	*Biblioteca del instituto de 2da enseñanza**	0
14.	—	Bibliothèque particulière du duc de Gor	0
15.	—	Bibliothèque particulière de D. Felipe Santistevan Morales	0
16.	—	Bibliothèque particulière de D. Leopoldo Eguilaz Yanguas	1
17.	—	Bibliothèque du *Sacro Monte**	0
18.	MADRID.	*Biblioteca particular de S. M.*	42
		A reporter	47

[1] Sur l'acquisition que j'ai faite, pour le compte de la Bibliothèque nationale de Paris, d'un exemplaire de la Grammaire grecque de C. Lascaris, qui passe pour le premier livre grec qui ait été imprimé, voyez *La Bibliothèque nationale en 1875*, rapport au ministre par M. Léopold Delisle, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXVII, p. 72, et la *Revista histórica* de février 1876, citée dans la *Revue des Revues*, t. Ier, p. 176, note 1.

		Report.	47
19.	MADRID.	*Biblioteca nacional*, armoire *N*, n°s 1-143. .	143
	—	— armoire *O*, n°s 1-106. .	106
	—	— manuscrits venus de Tolède, dans l'armoire *N*, sans numéro). .	10
	—	*Biblioteca nacional*, manuscrit provenant d'Uclès (dans l'armoire *Ii*, sans numéro). . .	1
	—	*Biblioteca nacional*, manuscrits provenant du marquis de la Romana (dans l'armoire *N*, sans numéro).	2
20.	—	*Biblioteca de la Academia de la historia*. . . .	8
21.	—	*Biblioteca de la Universidad central* (*calle San Bernardo*)	9
22.	—	*Biblioteca de San Isidro*.	0
23.	—	*Biblioteca de la facultad de medicina*.	0
24.	—	*Archivo histórico nacional*.	29
25.	—	*Biblioteca del Ministerio de fomento*.	0
26.	—	*Biblioteca del senado* *	0
27.	—	Bibliothèque particulière du duc d'Albe. . .	0
28.	—	Bibliothèque particulière du duc de Medina-Celi.	0
29.	—	Bibliothèque particulière du duc d'Osuna. .	1
30.	—	Bibliothèque particulière de la comtesse Campo-Alange *	0
31.	—	Bibliothèque particulière de D. Fernando Brieva y Salvatierra	7
32.	SALAMANQUE.	*Biblioteca universitaria y provincial*.	43
33.	—	Bibliothèque du chapitre de la cathédrale. .	0
34.	—	Bibliothèque spéciale de la faculté de philosophie et lettres	0
35.	—	*Biblioteca del seminario conciliar*.	0
36.	—	Bibliothèque du collége des Irlandais *. . . .	0
37.	SÉVILLE.	*Biblioteca Colombina* (Bibliothèque du chapitre de la cathédrale).	0
38.	—	*Biblioteca arzobispal* *	0
39.	—	*Archivo de Indias*.	0
40.	—	*Biblioteca universitaria y provincial*.	1
41.	—	Bibliothèque particulière du duc de Montpensier (au palais de San Telmo).	0
42.	TARRAGONE.	*Biblioteca pública*.	1
43.	TOLÈDE.	Bibliothèque du chapitre de la cathédrale. .	35
		A reporter.	443

		Report	443
44.	Tolède.	*Archivo histórico de Toledo*	o
45.	—	*Biblioteca provincial (que fué del arzobispo)*.	o
46.	Valence.	Bibliothèque du chapitre de la cathédrale*..	o
47.	—	*Biblioteca del colegio del Patriarca*	o
48.	—	*Biblioteca universitaria y provincial*	o
49.	—	*Archivo de Valencia*	o
		Total	443

Neuf bibliothèques, dans la liste ci-dessus, sont marquées d'un astérisque. Ce sont :

1° Celles où je n'ai pu pénétrer, soit par suite de l'absence du bibliothécaire (46), soit par suite de l'absence simultanée du bibliothécaire et du possesseur (6, 11, 38); pour chacune de ces quatre bibliothèques, je reçus de personnes autorisées l'assurance qu'elles ne contenaient point de manuscrits grecs, et, pour certaines, j'en avais, en outre, d'autres indices[1];

2° Celles où, par économie de temps, je me dispensai de pénétrer, après avoir acquis la certitude morale qu'elles ne cachaient pas de manuscrits grecs (13, 17, 26, 30, 36).

Je ne me rendis pas dans les villes d'Alcalá, de la Corogne, de Saint-Jacques-de-Compostelle, de Saragosse, de Valladolid, ni aux îles Baléares, des personnes très-dignes de foi m'ayant assuré, après s'en être informées, qu'il ne s'y trouvait aucun manuscrit grec. Ces personnes, à qui je suis heureux de témoigner ma gra-

[1] Le catalogue de la bibliothèque de l'évêché de Cordoue (6) fut dressé en 1816 : il est inédit. M. Valentinelli, qui l'a consulté et qui a pu visiter à loisir la bibliothèque elle-même, affirme qu'elle ne contient qu'un nombre très-restreint de manuscrits, dont aucun de valeur (*Delle biblioteche della Spagna. Commentario di Gius. Valentinelli.* Tirage à part des Comptes rendus de l'Académie de Vienne, section de philosophie et d'histoire, Décembre 1859, page 90). De plus, M. Zarco del Valle, à Madrid, a bien voulu me communiquer, de sa bibliothèque particulière, un extrait manuscrit de ce catalogue de 1816 : je n'y ai pas vu de trace de manuscrit grec. M. Valentinelli nous apprend aussi (ouvr. cité, p. 103) que la bibliothèque de l'archevêché, à Séville (38), compte à peine une trentaine de manuscrits et sans aucune importance; et que toute la richesse de la bibliothèque capitulaire de Valence (46) consiste en une série de manuscrits liturgiques en latin, déjà décrits par Villanueva (*Viage litterario à las iglesias de España*, t. Ier, 1803, p. 88-117).

titude toute particulière, sont : pour la Corogne et Saint-Jacques-de-Compostelle, Don Joaquin Maldonado Macanaz, directeur de l'instruction publique, dont la bienveillance constante à mon égard a beaucoup facilité ma mission en mainte occasion; Don J. M. Frias, recteur de l'Université de Valladolid et don Gerónimo Borao, recteur de celle de Saragosse, respectivement pour ces deux villes; Don J. M. Quadrado, chef de l'*Archivo histórico* de Palma, pour les Baléares[1]; et Don Joaquin Casang, attaché à l'*Archivo general* d'Alcalá de Henarès, pour cette dernière ville.

Mes recherches personnelles se sont étendues à plus de soixante bibliothèques[2]. Au surplus, mes informations ont porté sur un nombre d'établissements beaucoup plus considérable. J'ai tenu aussi à ne pas interroger seulement les dépôts les plus renommés ou les plus importants ou les plus mystérieux. Comme on manque, généralement, de données précises sur une foule de bibliothèques particulières, je tâchai de les comprendre, autant que possible, dans mon cercle d'investigation. Aussi bien ont-elles fourni leur contingent, modeste sans doute, mais appréciable.

La statistique de cette partie de ma mission peut se résumer de la façon suivante : j'ai rencontré, tenu et décrit près de 450 manuscrits grecs, très-inégalement répartis entre quinze bibliothèques et huit villes d'Espagne.

Il faut seulement faire une réserve dans ce nombre pour 125 des manuscrits de la bibliothèque nationale de Madrid, dont le catalogue a déjà été publié, en 1769, par Iriarte, savant espagnol. L'éducation paléographique d'Iriarte et sa connaissance du grec laissaient beaucoup à désirer, mais il travaillait avec une conscience parfaite. La description du contenu de ces 125 manuscrits n'était donc pas à recommencer : j'ai pu me borner, en général, pour ceux-là, à vérifier la description extérieure et à déterminer l'âge d'une façon moins arbitraire que n'avait fait Iriarte.

Par exception, il m'est arrivé de relever diverses indications

[1] Cf. les communications de M. G. Heine sur son excursion littéraire à l'île de Majorque, dans le *Serapeum* de 1847, p. 95. (*Serapeum. Zeitschrift für Bibliothekwissenschaft, Handschriftenkunde*, etc. Leipzig, 1840-1870, 31 vol. in-8°.)

[2] Je n'ai pas cru devoir faire figurer dans la liste ci-dessus, que j'ai composée de 49 numéros seulement, plusieurs bibliothèques particulières qui, quoique riches en raretés bibliographiques, n'ont rien offert qui rentrât dans l'objet tout spécial de mon exploration.

non relatives à des manuscrits grecs. Elles trouveront place dans le présent rapport. J'ai l'intention de ne revenir sur ces détails, étrangers à mes études ordinaires, dans aucune publication postérieure.

Enfin, je m'efforçai de démêler l'origine des différents dépôts de manuscrits grecs que j'eus l'occasion d'étudier. Je me contenterai ici d'indiquer ces origines, réservant les discussions et les preuves pour plus tard. De l'ensemble de ces recherches, il ressort clairement que tous les manuscrits grecs, au nombre d'un millier environ, qui se trouvent actuellement en Espagne, y sont arrivés, soit d'Italie, soit même directement d'Orient, à l'époque de la Renaissance, ou bien ont été copiés en Espagne même pendant le XVIe ou quelquefois le XVIIe siècle. Ainsi ai-je pu constater qu'il ne restait pas en Espagne de manuscrits grecs qui provinssent de la brillante civilisation des Arabes.

Barcelone. — Les *Archives d'Aragon* (2), renferment quelques manuscrits latins, qui appartinrent jadis à divers couvents, aujourd'hui supprimés, principalement au monastère de Ripoll. Soigneusement rangés, étiquetés et numérotés, ils n'ont cependant pas encore de catalogue. M. G. Heine a publié dans le tome VIII du *Serapeum* [1847], aux pages 85-88, un inventaire des volumes les plus importants de cette collection, auquel je n'ai rien à ajouter.

Bibliothèque de Don José Carreras: — M. Carreras possède une magnifique bibliothèque, qu'il met le plus obligeamment du monde à la disposition de tous les savants. Il a bien voulu me laisser étudier, entre autres livres précieux, un fort joli manuscrit grec du XIVe siècle, en papier de coton, qui contient les *Olympiques* de Pindare et les huit premières idylles de Théocrite, les unes et les autres accompagnées de scolies. Faute d'éditions convenables, je ne pus déterminer sur place la valeur critique de cette copie. Pour l'avenir, M. Carreras manifesta l'intention délicate de se procurer l'édition Tycho-Mommsen de Pindare (2 vol. gr. in-8°, Berlin, 1864) et l'édition Fritzsche de Théocrite (2 vol. gr. in-8°, Leipzig, 1865-1869), afin que le premier helléniste qui viendra visiter sa bibliothèque trouve, cette fois, sous la main tous les éléments de détermination. En attendant, ajoutons toujours que ce volume est relié aux armes de Don Pedro IV d'Aragon, qu'il provient du

monastère de Poblet[1], et que c'est évidemment le Pindare que remarqua Villanueva à Poblet, au milieu de plusieurs autres manuscrits grecs sur lesquels il ne donna aucun détail. J'ignore ce que ceux-ci sont devenus. Pour notre Pindare, il se trouvait signalé par M. Borao sous ce titre énigmatique : *Libro manuscrito de versos griegos*[2].

CORDOUE. — La *bibliothèque du chapitre* (5) dut posséder autrefois des manuscrits grecs, comme il ressort de l'extrait suivant du testament de l'illustre prélat Don Juan Ginés de Sepúlveda, mort en 1572 : « Item, quiero que los libros de mi librería se repartan « de esta manera : que *los libros griegos asi escritos de mano como* « *impresos* y todas las obras mias latinas asi la traslacion de Aris« tóteles y de Alejandro Aphrodiciense, su comentador, como los « que compuse de mi ingenio que estuvieron impresos, y Plinio de « historia natural de marca grande, y tambien las obras de Platon, « y la tabla ó índice de las obras de Aristóteles, todos estos libros « se den á la iglesia mayor de Córdoba á quien yo debo mucho, y « se pongan en su librería para provecho de los hombres estudio« sos. » (Cité d'après Don L. M. Ramirez y de las Casas-Deza, *Descripcion de la iglesia catedral de Córdoba*, p. 104-105. Tercera edicion. Córdoba, 1853, petit in-8°.)

M. G. Heine, l'un des rares privilégiés à qui fut permise dans notre siècle l'entrée de cette bibliothèque à laquelle Sepúlveda léguait ses livres « pour le profit des hommes studieux », a donné dans le *Serapeum* de 1846 (tome VII, p. 200-203) la liste de soixante-douze des *meilleurs* manuscrits qui y sont renfermés. Aucun manuscrit grec ne figure dans cette liste. Bon ou mauvais, n'en restait-il donc plus un seul? Le fait avait besoin d'être vérifié.

Je parvins à entrer. Je me trouvai dans une chambrette de quelques pieds carrés et basse de plafond. Cette dernière circonstance était heureuse. En l'absence du catalogue, il n'y avait pas d'autre ressource que de tenir tous les volumes l'un après l'autre : or, pas d'échelle, pas d'escabeau, ni de meuble d'aucune sorte qui eût permis de se hisser jusqu'aux rayons supérieurs. Malgré ce

[1] Ce manuscrit porte la reliure, bien connue, des livres de Poblet, et on y lit, sur chacun des deux plats, en haut : « D. Pedro », en bas : « de Aragon ».

[2] Appendice à la *Biblioteconomia... por Constantin, traduc. del frances al castellano... por D. Dionisio Hidalgo*. Madrid, 1865, in-8°, p. 109.

que je pus faire, il fallut me résigner à conjecturer seulement de loin, d'après les titres écrits au dos, le contenu des volumes rangés sur la sixième et plus haute tablette. Tous les autres volumes me passèrent dans les mains, bien qu'un peu rapidement : le bibliothécaire était pressé. Je constatai la présence d'un certain nombre d'éditions très-anciennes d'auteurs grecs, tels que Platon, Aristophane, Plutarque, Aristote, Strabon, etc. Je pense que ce sont les *libros griegos impresos* dont fait mention le testament de Sepúlveda. Je ne découvris pas le moindre vestige de manuscrit grec.

C'est un bruit qui court dans le pays que, pendant ces dernières années, la bibliothèque aurait été en quelque sorte pillée, que plus de la moitié de son contenu aurait disparu. Il est question nommément d'un certain manuscrit grec en parchemin, contenant des vies de saints, qui aurait été vendu à un voyageur anglais pour une centaine de francs. Ce fait isolé est possible en soi. Pour le reste, il y a dans ces dires une exagération manifeste. Depuis plus de trente ans, le nombre des volumes ne paraît pas avoir subi de diminution bien sensible. Ils sont seulement un peu plus mangés aux vers. Ainsi, du temps de M. G. Heine, cette bibliothèque comptait tout au plus 200 manuscrits, dont le quart en parchemin. Tout compris, le nombre des volumes s'élevait à environ deux milliers, la moitié des livres imprimés étant des incunables, quelques-uns de ceux-ci extrêmement rares (*Serapeum,* t. VII, 1846, p. 200 et suiv.). Ces chiffres approximatifs paraissent encore exacts aujourd'hui.

Quel fut le sort réservé aux manuscrits grecs de Sepúlveda? On peut supposer à priori que Philippe II tâcha par tous les moyens possibles de se les procurer pour sa bibliothèque de l'Escurial. D'un autre côté, selon une tradition rapportée par Ramirez (*Descripc. de la iglesia... de Córdoba,* p. 107), plusieurs manuscrits intéressants furent transportés, à la fin du règne de Charles III, de la bibliothèque capitulaire de Cordoue à l'Escurial. De toute manière, il est fort probable que les manuscrits grecs de Sepúlveda se trouvent maintenant confondus dans la grande collection du monastère de Saint-Laurent.

Le catalogue de la *bibliothèque de l'institut d'enseignement secondaire* (8) a été publié en 1864. Il n'y a là qu'un seul manuscrit; il est en castillan.

La *bibliothèque provinciale* (7) contient une petite collection de manuscrits qui proviennent de couvents; ils ne semblent renfermer absolument rien de classique.

Escurial (Monastère de l'). — On conserve dans le *Camarin*, entre autres reliques, un livre d'Évangiles qui est vénéré pour avoir appartenu à saint Jean Chrysostome. Ce volume porte en tête ces mots écrits de *première main : κτῆμα τοῦ ἁγίου Ἰωάννου Χρυσοστόμου*, « propriété de saint Jean Chrysostome ». Bien qu'on prétende qu'il n'y ait pas de doute possible sur cette provenance, quelques personnes s'étonneront de voir Jean Chrysostome canonisé de son vivant.

Nous devons les plus vifs remerciements au P. Pagès, supérieur du monastère de Saint-Laurent, qui, avec son obligeance accoutumée, a bien voulu nous permettre, en même temps qu'au Père bibliothécaire de l'Escurial, le savant Don Felix Rozanski, de tenir et d'examiner de tout près le précieux manuscrit. La commune impression que nous avons remportée de cette étude est que c'est un évangéliaire du VIIIe ou du IXe siècle. Il est en écriture onciale, sur deux colonnes, accentué et muni d'intonations ou notes musicales pour guider la voix du prêtre lorsqu'il chante l'évangile à la grand'messe.

Les mots *κτῆμα τοῦ ἁγίου Ἰωάννου Χρυσοστόμου* (de première main) peuvent faire penser que ce volume dérive d'un exemplaire qu'on disait avoir appartenu au grand saint, s'ils n'ont point tout simplement pour origine quelque grossière supercherie du copiste, désireux d'obtenir de son manuscrit une somme supérieure à sa valeur intrinsèque.

Il n'est point fait mention de cet évangéliaire à la suite du catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial par M. Miller.

J'ai envoyé à M. le professeur Richard Foerster, à Rostock, des renseignements détaillés sur la plupart des manuscrits de Libanius conservés soit à l'Escurial, soit à Madrid, soit à Salamanque. (Voyez, sur ce sujet, les *Neue Jahrbücher für Philologie, herausgegeben von Fleckeisen*, t. CXIII, p. 633-635.)

Les principaux résultats de quelques recherches faites en passant sur les traductions inédites d'auteurs grecs en espagnol, qui

existent tant à l'Escurial que dans d'autres bibliothèques de la Péninsule, sont consignés dans un article que j'ai donné à la *Revue critique d'histoire et de littérature* (voy. le numéro du 12 août 1876).

J'ai pris copie à l'Escurial : 1° d'une lettre, probablement inédite, de Paëz de Castro à Mattheo Vazquez, secrétaire de Philippe II, sur le prix des manuscrits grecs; 2° d'une série de pièces inédites concernant la bibliothèque, riche en manuscrits grecs, de Francisco de Mendoza y Bobadilla, cardinal-évêque de Burgos († 1566).

GRENADE. — *Bibliothèque de l'Université* (10). Outre deux manuscrits grecs, en papier, du XVI[e] et du XVII[e] siècle, de contenu ecclésiastique, cette bibliothèque possède aussi un manuscrit, de très-petit format, en langue slavonne[1]. Parmi les manuscrits latins, j'ai remarqué :

I.) Manuscrit en parchemin et papier, du XIV[e]-XV[e] siècle, in-folio, composé de 22 cahiers (le dernier incomplet) : chaque cahier est formé de six feuilles de papier (soit 24 pages) enveloppées dans une feuille de parchemin. Provient *del colegio de la compañia de Jesus de Granada.* Contient : CÉSAR, les huit livres *De bello Gallico*, les trois *De bello civili*, le *Bellum Alexandrinum*, le *Bellum Africae* et le *Bellum Hispaniense*, lequel s'arrête inachevé dans le chapitre XLI sur les mots : « *locus non solum opere sed etiam.* »

NOTA. Le reste du manuscrit ne présente aucune espèce de titres; chacun des sept premiers livres du *De bello Gallico*, au contraire, commence par ces mots : *Commentariorum C. Julii Caesaris de bello Gallico liber primus* (ou « *secundus* », etc.) *incipit. Julius Celsus Constantinus vir clarus emendavit.* » Le titre du premier livre seul ajoute : « *lege feliciter*[2] ».

II.) Manuscrit en papier du XV[e] siècle, in-4°, de 212 feuillets, portant en haut de la première page, d'une main moderne : « *Ar-*

[1] Quelques notes accompagnées de *fac-simile* que j'avais rapportées ont permis à M. Louis Leger de reconnaître que la première partie de ce manuscrit renferme un calendrier. M. Leger lit et traduit comme suit le titre de la seconde partie :

Izloženie stych bogonosnych otĭcŭ o roženii člověčest (va?) mužeska rolu i ženeska.

Explication : Sanctorum theologorum patrum de generatione humanitatis masculini sexus et feminei. [Note ajoutée en janvier 1878.]

[2] Sur cette recension des œuvres de César due à Julius Celsus Constantinus, voy. Ch.-Ém. Ruelle, *Rapports sur une mission en Espagne*, dans les *Archives des missions*, 3[e] série, t. II, 1875, p. 579; et Otto Jahn dans les Comptes rendus de la Société des sciences de Saxe, classe de philol. et d'hist., t. III, 1851, p. 359.

chivo » (c'est-à-dire « *Archivo de la compañía de Jesus de Granada* »). Contient :

Plaute, *Bacchides, Mostellaria, Menaechmi, Miles gloriosus, Mercator, Pseudolus, Poenulus, Persa, Rudens, Stichus, Trinummus* et *Truculentus*.

III.) Manuscrit en papier du XVI[e] siècle, in-folio, écrit à deux colonnes. Provient *del colegio de la compañía de Jesus de Granada.* Contient :

1° « Excerptiones a libris Festi Pompei de proprietatibus vocabulorum. *Incip.* Largitatis munere, etc. *Desin.* auguria. Festi Pompei de verborum proprietate abstractiones. » = Pauli Diaconi *excerpta ex libris Pompeii de significatione verborum* (éd. Ottfr. Müller. Leipzig, 1839, in-4°).

2° « Noni Marcelli de vocabulorum proprietate. *Incip.* De propriis » = *de proprietate sermonum.* Les premiers articles sont: *Senium, Velitatio, Toga, Tollere,* etc. (Voy. la note de M. L. Quicherat à propos de la ligne 13 de la page 3 de son édition. Paris, 1872, gr. in-8°.) A la suite de ce chapitre viennent les chapitres « de impropriis » (p. 519, Quich.), « de contrariis generibus verborum » (p. 540, Quich.), « de genere navigiorum » (p. 621, Quich.), etc. Enfin le manuscrit se termine sur les mots : « gemitum tum (*sic*) talia reddit » (p. 490, Quich.).

Bibliothèque particulière de M. Eguilaz, professeur à la faculté des lettres de Grenade (16). Le manuscrit grec que possède M. Eguilaz est en papier : il a été écrit à Rome, en l'an 1573, par André Darmarios, et contient un commentaire, peut-être inédit, sur le prophète Isaïe. Une note, écrite sur le deuxième feuillet de garde, nous apprend que ce manuscrit fut donné en présent par Philippe II « au vénérable fondateur du monastère du *Sacro Monte* » (près de Grenade), en même temps qu'un assez grand nombre de manuscrits arabes, et que ceux-ci comme celui-là avaient été tirés par le monarque de sa bibliothèque de l'Escurial. Si les informations que j'ai pu recueillir à Grenade même ne sont pas erronées, ces manuscrits arabes devraient se trouver encore aujourd'hui, au moins en partie, à la bibliothèque du *Sacro Monte* (17).

Madrid. — La *bibliothèque particulière du roi* (18), à côté de bien d'autres richesses, se trouve posséder 42 manuscrits grecs.

Sur la demande du bibliothécaire en chef, M. Zarco del Valle, j'en ai dressé un catalogue sommaire destiné au service intérieur de la bibliothèque. Ces manuscrits proviennent des « grands colléges » de Salamanque, supprimés, comme on sait, à la fin du siècle dernier. Le volume le plus important de cette collection grecque est sans contredit le numéro 35, beau manuscrit in-4°, en parchemin, du XIIe siècle, qui contient les quatre livres du traité d'Aristote *sur les météores*, plus sept chapitres, partiellement inédits, de Lydos, et dont il sera question plus bas. Tous les renseignements portés jusqu'à ce jour à la connaissance du public lettré sur les manuscrits grecs de la bibliothèque particulière du roi paraissent s'être bornés à la notice suivante, trop vague d'ailleurs pour qu'on puisse déterminer le manuscrit auquel elle a trait (manuscrit n° 18? ou n° 19?) : « Codice canónico de S. M. la reina. — Papiraceo. — Folio menor. — Siglo XV. Comprende los cánones de los concilios griegos, aunque no completos. Está escrito en griego y de letra cursiva. » (J. M. de Eguren, *Memoria descriptiva de los códices notables... de España.* Madrid, 1859, p. 77.) Je me hâte d'ajouter que, si les manuscrits grecs du roi sont restés ensevelis dans l'oubli jusqu'à l'époque de mon passage à Madrid, la responsabilité du fait ne pèse en aucune façon sur le jeune savant qui est placé, depuis trop peu de temps encore, à la tête de cette grande bibliothèque. Il transforme, de jour en jour, avec une admirable activité et une entente parfaite de la science des bibliothèques, la situation lamentable qui lui avait été léguée par l'insouciance de ses prédécesseurs.

Bibliothèque nationale (19). Les manuscrits grecs y sont rangés dans deux armoires qui sont désignées par les lettres N et O. Iriarte en avait jadis préparé le catalogue complet, qui devait former deux volumes. Le premier seul parut (*Regiae bibliothecae Matritensis codices Graeci mss.* Matriti, 1769, in-fol.). L'autre volume est conservé, en manuscrit, à la bibliothèque même. Jugé trop imparfait, après la mort de son auteur, pour être livré sans retouches à l'impression, il fut alors remis entre les mains d'un employé de la bibliothèque, nommé Casalbon, qui, au lieu de se borner à quelques corrections discrètes, s'avisa de recommencer le travail sur nouveaux frais. L'œuvre de Casalbon, quelquefois meilleure, mais souvent plus défectueuse que celle qu'elle

avait la prétention de remplacer, ne vit non plus jamais le jour. Tout en tenant compte dans une juste mesure des volumineuses notes d'Iriarte et de Casalbon, j'ai cru devoir procéder à une description entièrement nouvelle des manuscrits, et dont je porterai seul la responsabilité. Abréger le travail de mes devanciers eût été aussi long que pénible, et j'eusse endossé les erreurs qui ont pu leur échapper. L'autre voie m'a paru à la fois plus rapide et plus sûre. Je présenterai, pour cette bibliothèque comme pour toutes les autres, une série complète de notices, qui, sauf avis contraire, et cela dans un très-petit nombre de cas, seront toujours de première main.

Au point de vue paléographique, deux manuscrits de cette bibliothèque sont surtout à signaler : O-74 et O-78.

O-74. C'est un *membranaceus*, in-4°, écrit sur deux colonnes, d'une très-jolie minuscule classique, fort fine, avec esprits carrés ordinairement très-purs. L'encre s'est conservée du plus beau noir. Ce manuscrit offre un type notable d'écriture du X-XI[e] siècle, rarement usité. Il contient des œuvres ascétiques de saint Nil, parmi lesquelles trois discours qui paraissent absolument inconnus.

Le manuscrit O-78 est encore plus remarquable. Il est en parchemin aussi, de format petit in-4°. L'écriture, qui porte la marque du X[e] siècle, est tracée avec une élégance achevée et appartient au même genre que celle du célèbre Σ de Démosthène (*Parisin.* 2934). Ce n'est qu'un fragment, composé de huit cahiers, qui fit partie d'un manuscrit beaucoup plus considérable; il manque cinq cahiers en tête. Je ne me souviens pas d'avoir rencontré rien de plus beau dans les bibliothèques d'Espagne. Aussi éprouvai-je une inexprimable surprise en reconnaissant dans la seconde partie de l'*Escorialensis* T-III-17 six cahiers qui, à l'origine, faisaient immédiatement suite au *Matritensis* actuel O-78 et étaient les derniers du manuscrit primitif. Intact, ce manuscrit précieux se composait de 19 cahiers et comprenait: 1° les Actes des Apôtres (dont le commencement, c'est-à-dire cinq cahiers, reste à trouver); 2° les Épîtres catholiques; 3° l'Apocalypse; enfin, 4° deux lettres de saint Denys l'Aréopagite. Il est possible que ce fût le troisième volume d'un Nouveau Testament au grand complet, dont les évangiles auraient formé le premier volume (un peu plus gros que les deux autres), les épîtres de saint Paul le second.

La provenance de la plupart des manuscrits de l'armoire N a été

signalée par Iriarte, au début de la préface de son catalogue. Des mains de Juan Francisco Pacheco y Mendoza, duc d'Uzède et vice-roi de Sicile, ils avaient passé directement dans la bibliothèque de son souverain, Philippe V, le fondateur de la bibliothèque dite actuellement *nationale;* et, dans le temps, ils avaient appartenu, — c'est certainement le cas d'une soixantaine de volumes au moins, — au célèbre Constantin Lascaris, mort à Messine au commencement du XVIe siècle[1].

Mais quant à l'origine du fonds qui compose l'armoire O, elle était complétement perdue de vue : on n'eut à me fournir, du moins, sur ce point, à la bibliothèque même, aucune indication, si vague fût-elle. Par bonheur, l'étude des détails des reliures me fit voir que j'avais à faire à la célèbre collection de manuscrits grecs réunie à grands frais au milieu du XVIe siècle par Francisco de Mendoza y Bobadilla, cardinal-évêque de Burgos. Diverses données, recueillies de côté et d'autre, et en partie inédites (voir, par exemple, les lignes consacrées plus haut au monastère de l'Escurial), me permettent de suivre presque pas à pas la destinée de cette bibliothèque depuis la mort de son fondateur jusqu'à son absorption par la bibliothèque nationale de Madrid.

Bibliothèque de l'Académie de l'histoire (20). Cette bibliothèque possède, en fait de manuscrits grecs, deux rouleaux, l'un en parchemin, l'autre en papier, de contenu liturgique; plus six *codices.* Ces derniers proviennent de la bibliothèque de San Isidro; ils appartinrent ensuite pendant quelque temps à la bibliothèque *de las Cortes.* Lorsque Haenel fit sa tournée bibliographique en Espagne (Haenel, *Catalogi librorum mss. qui in bibliothecis..... Hispaniae asservantur.* Leipzig, 1830), ils étaient conservés tous les six à San Isidro[2]. Haenel, qui ne pèche pas, ordinairement, par trop d'exactitude, en mentionne deux seulement, et encore donne-t-il de l'un des deux la description fantaisiste suivante : « Apo-

[1] J'ai esquissé la biographie de C. Lascaris d'après les souscriptions des manuscrits grecs de Madrid dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France,* 11e année. [Note ajoutée en janvier 1878.]

[2] Voir pour preuve les n°s 35-40 de l'*Indice de los manuscritos que poseyó la biblioteca de San Isidro y fueron trasladados à la de las Cortes,* publiée par M. Toribio del Campillo dans le tome VI de la *Revista de archivos, bibliotecas y museos,* 1876, à la page 16.

« lonio, los IV libros de la sintáxis en griego; saec. x, chart. 4. » C'est bien, en effet, un Apollonios Dyscole, in-4° et en papier, mais du xvᵉ siècle.

La *bibliothèque de l'Université centrale* (rue San Bernardo) (21) tire son origine de celle que fonda, en 1510, le cardinal Cisneros dans le « grand collége de *San Ildefonso* »; à Alcalá de Henarès. Lors de la suppression du collége de Saint-Ildefonse, la bibliothèque passa à l'Université d'Alcalá, dite « *Universidad complutense* ». En 1836, on transporta l'Université à Madrid, et la bibliothèque suivit le mouvement. Des neuf manuscrits grecs que possède actuellement la bibliothèque de la rue San Bernardo, six appartenaient déjà au collége de Saint-Ildefonse en l'an 1523, comme en témoigne une pièce, écrite sur parchemin, conservée à la bibliothèque même et intitulée : *Inventario de los bienes del colegio mayor de S. Ildefonso de la ciudad de Alcalá hacia el año de 1523.* Quant aux trois autres manuscrits, qui paraissent avoir été copiés postérieurement à l'an 1523, ils firent également partie de la *biblioteca complutense Ildefonsina,* sans que je puisse préciser la date de leur entrée [1].

Paraissent surtout dignes de mention :

1° Un *membranaceus,* petit in-4°, du xᵉ ou xiᵉ siècle, qui contient différents lexiques, entre autres le *lexique inédit* qui porte le nom de *saint Cyrille;*

2° Les restes d'un *ménologe* qui comprenait les mois de septembre à février, *membranaceus* in-folio, daté de l'an 1326, et qui peut passer pour un type excellent de la calligraphie au xivᵉ siècle. (M. G. Heine, qui le mentionne, à côté de deux autres manuscrits de la même bibliothèque, dans le tome VIII du *Serapeum* [1847], p. 104, l'attribue au xiᵉ siècle, — ce qui est, comme on le voit, une grosse erreur.)

Les manuscrits grecs de l'*Archivo histórico nacional* (24) proviennent de la *casa conventual* de l'ordre de Santiago, à Uclès, d'où ils ont été transportés à Madrid il y a quatre ans. Ils avaient été légués

[1] Peut-être trouverait-on des éclaircissements sur ce point, d'une très-mince importance d'ailleurs, dans le manuscrit n° 4137 de la bibliothèque de Sir Thomas Phillipps, qui contient un *Index manuscriptorum bibliothecae complutensis.*

à la maison d'Uclès par Martin d'Ayala, mort archevêque de Valence en 1566. Ils se trouvent au nombre de 29 à l'*Archivo*. Un autre manuscrit, que j'ai reconnu avoir autrefois appartenu à cette même collection d'Uclès et qui en a été distrait, on ne sait quand ni comment, est arrivé à la bibliothèque nationale de Madrid, où il est rangé à part dans l'armoire Ii. Tous ces manuscrits ont été copiés au XVIe siècle, à la réserve d'un gros *membranaceus* de saint Ephrem qui remonte jusqu'au XIIIe siècle.

La *bibliothèque particulière* du duc d'Osuna (29) possède un manuscrit grec, de mélanges médicaux, qui avait échappé aux recherches de M. Ch.-Ém. Ruelle[1]. C'est un volume petit in-4°, formé de plusieurs fragments, plus ou moins considérables, de manuscrits en papier de coton, d'époques diverses.

Bibliothèque particulière de M. Brieva (31). M. Brieva a trouvé récemment à acquérir, sur la foire annuelle qui se tient à Madrid, un lot de sept manuscrits grecs qui ne portent et semblent n'avoir jamais porté aucune marque de bibliothèque. Ils doivent tous dater du XVIIe ou du XVIIIe siècle et ont été écrits, pour sûr, par des Orientaux. Leur histoire est probablement la suivante. Ils auront été apportés dans nos pays par un Grec errant, qui s'en sera défait sans doute pour obtenir quelque argent. Outre une copie de la *Cyropédie* de Xénophon, une autre (en deux tomes) du commentaire de saint Jean Chrysostome sur saint Paul, et un curieux volume de mélanges (Hérodien, *Histoires;* commentaire sur la grammaire de Théodore de Gaza, par Gérasime de Byzance, etc.), dont les marges sont couvertes d'abondantes observations grammaticales d'un Grec qui fut contemporain de nos grands-pères ou de nos bisaïeuls, j'ai pris note, sans, du reste, l'examiner de près, d'une traduction en grec moderne — remplissant trois volumes — de l'*Argénis,* ce roman latin, qui eut son jour de célébrité, de John Barclay.

SALAMANQUE. — *Bibliothèque de l'Université* (32). Don Vicente de la Fuente et Don Juan Urbina firent paraître, en 1855, à Sala-

[1] «La bibliothèque de la famille d'Osuna, *qui ne possède pas de manuscrits grecs*, est très-riche en textes latins.» (*Rapports sur une mission en Espagne*, dans les *Archives des missions*, 3e série, tome II, p. 505.)

manque, sous la forme d'une petite brochure in-8°, un inventaire général des manuscrits de cette bibliothèque, sous ce titre : *Catálogo de los libros manuscritos que se conservan en la biblioteca de la Universidad de Salamanca* (75 pages). Cette publication, en ce qui regarde les manuscrits grecs, ne compte pas. Comme la responsabilité de cette partie spéciale incombe uniquement à M. Candido Herrero, ancien professeur de grec à Salamanque, ce jugement ne portera atteinte en aucune façon à la réputation méritée dont jouissent les deux savants qui ont signé ce catalogue.

Les manuscrits grecs sont ici au nombre de 43. L'origine de la collection est discutable. Les auteurs du catalogue de 1855 sont tombés en contradiction avec eux-mêmes lorqu'ils ont soupçonné, d'une part, qu'elle pouvait provenir du docteur Alonzo Ortiz, qui fit don, disent-ils, de sa bibliothèque à l'Université salmantine en 1497, et que, d'autre part, ils ont attribué tous ces manuscrits grecs, en bloc, au *seizième* siècle (p. 5 du catalogue). Don Alejandro Vidal rapporte dans sa *Memoria histórica de la Universidad de Salamanca* (1869), à la page 55, que la bibliothèque de Alonzo Ortiz se composait de six cents volumes imprimés et huit manuscrits seulement. Il nous faut chercher nécessairement une autre provenance que le legs Ortiz. Si M. Valentinelli (*Delle bibliteohe della Spagna,* p. 58) est bien informé, la bibliothèque de Fernan Nuñez de Guzman, plus connu sous le nom de *Pincianus,* laissée par lui, en mourant (1553), à l'Université de Salamanque, était riche en manuscrits grecs. Telle est la provenance possible de la plus grande partie des manuscrits grecs de Salamanque, j'entends de ceux qui datent de la première moitié du seizième siècle ou des siècles antérieurs. Du moins onze manuscrits pour sûr, et peut-être un plus grand nombre, n'ont-ils été copiés que postérieurement à la mort de Fernan Nuñez. C'est le cas, par exemple, du n° 1-2-1, qui, d'ailleurs, vient du collége que la compagnie de Jésus avait fondé à Salamanque, et ne dut entrer à la bibliothèque de l'Université qu'à la suite de l'expulsion des Jésuites, en 1767.

Le plus ancien témoignage que j'aie rencontré de la présence à la bibliothèque salmantine des manuscrits qui nous occupent se trouve dans une *Memoria de los libros que en su biblioteca tiene la Universidad de Salamanca* (manuscrit de la bibliothèque de l'Université, coté 4-6-2), non datée, mais que divers indices font reporter, dit Don Juan Urbina, vers l'an 1750, au plus près de nous.

On y voit signalée l'existence de 44 manuscrits grecs, dont deux semblent avoir disparu depuis, puisqu'il n'en reste plus que 43, dont un entré seulement en 1767 ou postérieurement à cette date.

Quelques années à peine après l'époque probable de la rédaction de cette *memoria*, il paraîtrait que le cabinet des manuscrits se serait trouvé complétement dépouillé. Le bibliothécaire d'alors, José Ortiz de la Peña, semble ignorer absolument ce qu'étaient devenus les manuscrits. Voici les termes mêmes dont il se sert pour déplorer cette perte (à la page 22 du tome I[er] de sa *Bibliotheca Salmantina, seu Index librorum omnium qui in publica Salmantioensis academiae bibliotheca asservantur,* etc. 3 volumes, petit in-4°. *Ex decreto Universitatis editum, Salmanticae, 1777* : publication inachevée dont le tome IV est conservé en manuscrit à la bibliothèque de Salamanque) : « De libris, quos ad hunc usque « diem bibliotheca Salmanticensis complectitur, loquimur. Utinam « etiam, quod dicere sine lacrymis haud possumus, illos impraesentiarum haberemus, ut suis in classibus quoque locarentur, « saeculi praesertim decimi sexti manuscriptos codices adeo pre« tiosos, quos tanquam margaritas servabat, quosque exterarum « nationum nedum Hispaniae huc convenientes literarum cultores « in coelum tollere, ac transcribere non cessabant. Sed hos, nes« cimus quo fato, vel deperditos vel ab Universitatis tam celeberri« mae osoribus, qui nullo unquam tempore defuere, clam surreptos « eheu nimium dolemus. » Je n'ai pu apprendre, pour ma part, quand ni comment les manuscrits étaient rentrés : mais le fait est qu'ils réoccupent aujourd'hui leur ancienne place sur les rayons de la bibliothèque de l'Université.

Le n° 1-2-25 de cette bibliothèque est un *membranaceus* in-8°, palimpseste. L'écriture du dessus est grecque et du xv[e] siècle : ce sont trois traités qui font partie des *Œuvres morales* de Plutarque. L'écriture effacée est latine et appartient pour le moins à deux manuscrits différents. Elle apparaît souvent librement aux marges, qui, par malheur, ont été rognées. D'ordinaire, les lignes de l'écriture nouvelle recouvrent exactement les lignes de l'ancienne sur une partie de la longueur de celles-ci : il arrive pourtant quelquefois qu'elles les croisent perpendiculairement.

La bibliothèque de Salamanque possède, en outre, cinq volumes orientaux manuscrits, dont quatre forment une Bible hébraïque complète.

Don Mamès Esperabé Lozano, recteur de l'Université de Salamanque, s'occupe activement depuis quelques années de l'organisation d'une bibliothèque destinée particulièrement à l'usage des professeurs et des élèves de la faculté des lettres (34). Elle comprend déjà un nombre assez considérable d'éditions critiques modernes d'auteurs grecs et latins, et toute sorte de bons livres parmi ceux qui ont été récemment publiés, en Angleterre, en France et en Allemagne, dans le domaine de la *philologie comparée* et de la *philologie classique.* Je crois devoir la mentionner ici comme étant déjà la plus notable d'Espagne dans ces deux branches spéciales.

Séville. — Il ne doit pas y avoir de manuscrit grec à la célèbre bibliothèque *Colombine* (37). J'en reçus l'assurance du bibliothécaire en chef, Don José Fernandez y Velasco : et, en effet, je n'en vis aucun signalé à l'*Indice de todos los codices manuscriptos que se conservan en la biblioteca de la santa patriarchal yglesia de Sevilla. D. D. Didacus de Galvez direxit. Año de* 1780. *Rafael Tabares scripsit,* catalogue qui, il est vrai, n'est plus, de nos jours, tout à fait complet. Mais il paraît qu'il n'est rien entré de grec à la Colombine depuis 1780. Les noms de Platon, Aristote, Ptolémée et autres qu'on voit figurer dans l'inventaire de Haenel (*Catal. libr. mss.*, etc., col. 979) se rapportent donc forcément à des traductions latines de ces auteurs : c'est ce que j'ai pu vérifier, du reste, pour plusieurs articles. Si mes recherches sur ce point ne sont pas absolument complètes, cela tient aux difficultés que fait le chapitre lorsqu'il est question de communiquer ses manuscrits.

J'emprunte au catalogue de 1780 la notice suivante, pour le cas où elle offrirait quelque intérêt pour les romanistes : « Ms. « AA-144-19. Wace. Rhythmae de gestis Bretonum, et Baronum « genealogiis, praesertim de Bruti genealogia : sermone lemosino : « codex membranaceus in-4° maj. cujus ultima rythma et verum « authorem et codicis antiquitatem ostendit; sic enim se habet :

« Puisque Deus encanāciun
« Prist pur nr̃e redemptiun
« Mil et cent, et cinquante et cinc añz
« Fist maistre Wace cest romanz. »

La *bibliothèque universitaire* (40), formée en grande partie des bibliothèques des couvents supprimés dans la province de Séville,

contient un cabinet de manuscrits assez riche : l'examen minutieux du catalogue ne m'y a fait découvrir qu'un seul manuscrit grec. C'est un Démosthène en papier et du XVIe siècle, à peu près sans valeur, bien que la notice du catalogue le déclare *estimable códice.* Une note, au bas de la première page de ce manuscrit, nous fait savoir qu'il appartint au collége *del angel de Carmelitas descalzos* de Séville, et que ce collége l'avait acheté avec toute la bibliothèque du comte-duc d'Olivarès en l'année 1648. En ce cas, le collége sévillan dut posséder aussi dix-sept autres manuscrits grecs dont j'ai rencontré la trace dans la *Biblioteca selecta del conde-duque de San Lucar* (ou d'Olivarès), manuscrit de la bibliothèque particulière du roi, à Madrid, qui m'a été obligeamment signalé et communiqué par Don M. R. Zarco del Valle. (Le Démosthène de Séville ne figure pas dans cette *Biblioteca selecta,* ce qui n'a, après tout, rien d'étonnant, puisqu'elle n'est qu'un *extrait.*) Que sont devenus ces dix-sept manuscrits? C'est ce que je ne soupçonne même point. Je compte en publier la liste à la suite des notices relatives aux manuscrits grecs du roi [1].

TARRAGONE. — *Bibliothèque publique* (42). Dans le monastère de *Santas Cruces* (ou *Santas Creus*), près de Tarragone, Villanueva vit (*Viage literario á las iglesias de España,* t. XX, p. 127) quatre manuscrits grecs, qu'il désigna comme suit :

« 1. Olympiodori opera.

« 2. Hypocratis Aphorismi.

« 3. Hermes Trismegistrus, *De universi pulcritudine.*

« 4. Marinus Neapolitanus, *De felicitate.* »

Le sort des n°s 2-4 ne m'est pas connu. Seul, le n° 1 a été recueilli par la bibliothèque de Tarragone. C'est un manuscrit en papier, copié en l'an 1570, à Venise, par André Darmarios : il renferme le commentaire d'Olympiodore sur le Phédon de Platon.

[1] M. A. Morel-Fatio m'avertit qu'il ne lui paraît pas certain que *toute* la bibliothèque du comte-duc d'Olivarès ait été vendue aux Carmélites de Seville. En effet, dans le *Museo ó biblioteca selecta de el Exc^mo señor Don Pedro Nuñez de Guzman, marques de Montealegre* (Madrid, 1677, in-fol.), il est fait mention (au fol. 111 verso) d'un manuscrit dont voici le titre : « Relacion de los libros que se embiaron à Sevilla de la libreria del conde-duque de Olivares. » La rédaction de ce titre peut donner à penser qu'*une partie* seulement de la bibliothèque d'Olivarès aurait été envoyée à Séville. [Note ajoutée en janvier 1878.]

Musée archéologique. Cè musée renferme une vingtaine d'inscriptions latines, découvertes depuis le départ d'Espagne de M. Ém. Hübner, l'éditeur des *Inscriptiones Hispaniae latinae*, et dont, à ce que m'a assuré le savant conservateur du musée, Don Buenaventura Hernandez, ni copie ni estampage n'a été communiqué jusqu'à présent à qui que ce fût. Tout ce que je pus obtenir du conservateur fut d'emporter des estampages de deux très-petits fragments. Il serait à désirer que le zèle bien connu de M. Hernandez pour la science et pour tout ce qui touche à l'histoire de son pays ne se ralentît pas et qu'il envoyât le plus promptement possible de bons estampages de ses inscriptions inédites à quelque savant autorisé, comme il l'a déjà su faire en mainte occasion.

Tolède. — La *bibliothèque du chapitre de la cathédrale* (43), lors du voyage de M. Ch.-Ém. Ruelle en Espagne (voir *Archives des missions*, 3e série, tome II, aux pages 506 et suivantes, 583 et suivantes), venait d'être transportée, en vertu du décret d'*incautacion* du 1er janvier 1869, à l'*Archivo histórico* de la province, récemment créé et dont elle formait le noyau. En vertu des décrets des 23 et 27 janvier 1875, conformément auxdits décrets et aux dispositions 1 et 2 de l'ordre royal du 5 mai 1875, elle est retournée, vers le mois d'août 1875, à ses anciens possesseurs. J'ai pu, néanmoins, — grâce aux sentiments pleins de bienveillance que me témoigna le chanoine bibliothécaire Don Juan Fco Dux y Lova, — étudier à loisir les trente-cinq manuscrits grecs qu'elle renferme[1].

Les renseignements fragmentaires et en partie peu exacts que l'on avait publiés sur la collection tolédane ne permettaient guère de l'apprécier à sa juste valeur. Je n'y ai pas rencontré un seul manuscrit grec qui présentât un bien grand intérêt, soit au point de vue philologique, soit même au point de vue paléographique pur.

La *bibliothèque provinciale* (45) est installée dans le palais archié-

[1] Si M. Ruelle donna une liste de quarante-cinq manuscrits en grec ancien conservés à l'*Archivo histórico* de Tolède, c'est qu'il comprit, sans le savoir, dans cette liste, dix manuscrits qui avaient été transportés en 1869 à la bibliothèque nationale de Madrid, où ils étaient encore gardés en avril 1876 dans la partie supérieure de l'armoire N.

piscopal; c'est l'ancienne bibliothèque de l'archevêché. La salle de *Reservados* contient quelques centaines de manuscrits, mêlés à un beaucoup plus grand nombre des livres imprimés considérés comme rares. Il n'y a ni catalogue ni même de classement quelconque pour cette partie, bien que la plus importante, de la bibliothèque. Je signale une dizaine de manuscrits arabes, quelques parchemins latins, quantité de manuscrits en papier, soit latins, soit castillans, quelquefois italiens. J'ai cru reconnaître un manuscrit autographe de Guillen de Castro. Manuscrits du *Pastor fido*, d'œuvres diverses de Juan de la Cueva. Relation manuscrite du concile de Trente par Pedro Gonzales, évêque de Salamanque. « Monumento de Inscripciones romanas de varios pueblos de Andalucía declaradas por el Liz[do] Juan Fernandez Franco natural que fúé de la villa de Montoro, » recueil dont M. Ém. Hübner a connu, du reste, huit autres copies (voy. *Inscript. Hispan. latinae*, p. 13, 2e col.).

Valence. — La *bibliothèque de l'Université* (48) a recueilli une partie des manuscrits qui faisaient jadis l'ornement du cloître de *San Miguel de los Reyes*. Villanueva (*Viage literario á las iglesias de España*, t. II, p. 125-138) s'est étendu fort longuement sur la description de cette remarquable collection. Copiés en Italie aux xive et xve siècles, avec une étonnante perfection et sur parchemin de fine qualité, ces manuscrits offraient le contenu le plus varié, à savoir : matières ecclésiastiques ou canoniques, classiques anciens ou modernes, etc. etc. Ils provenaient de cette bibliothèque de Fernando de Aragon, duc de Calabre, dont M. Toribio del Campillo vient de publier un ancien catalogue dans la *Revista de Archivos* (t. IV, 1874, p. 7 et suiv.), en ayant soin de faire paraître à la suite (*Revista de Archivos*, t. V, p. 9 et suiv.) un inventaire des manuscrits procédant de *San Miguel de los Reyes* et actuellement conservés à la bibliothèque universitaire de Valence, lequel donne un peu plus de détails que la liste déjà publiée par Haenel (*Catal. librorum mss.*, etc., col. 999 et suiv.). Je me suis assuré qu'aucun des nombreux manuscrits de cette bibliothèque qui présentent des noms d'auteurs grecs ne contenait le texte original : ce sont toujours des traductions, ordinairement en latin, quelquefois en italien.

II

COLLATIONS.

Collation complète des *Météorologiques* d'Aristote sur le MS. n° 35 (XIIe siècle) de la bibliothèque du roi, à Madrid; du prétendu *cinquième* livre de Philon l'Ingénieur et des *trente-deux chapitres inédits* du Traité militaire attribué à l'empereur Nicéphore II Phocas (voir Haase, *De militarium scriptorum editione*, Berlin, 1847, p. 19) sur l'*Escorialensis* Υ-III-11 et le *Matritensis* O-42; de l'*Euthyphron* de Platon sur l'*Escorialensis* X-I-13; de la troisième Philippique de Démosthène sur le MS. de Séville; du *Breviarium hist. rom.* de Rufus sur le MS. en onciale de l'Escurial.

Collation de fragments de divers MSS. de Thucydide, Euripide, Plutarque, Arrien, Alexandre d'Aphrodisie, Philostrate, etc. etc. dans différentes bibliothèques.

Deux MSS. de l'Escurial, à première vue, paraissaient surtout devoir être dignes d'être collationnés et, à cause de leur âge, avaient fait concevoir l'espérance qu'ils apporteraient de nombreuses améliorations au texte de deux ouvrages de première importance. C'étaient les MSS. T-III-14, du Xe siècle, renfermant la *Cyropédie* de Xénophon, et Σ-II-14, du XIIe siècle, contenant le *Florilége* de Stobée. Je m'étais proposé d'abord de les collationner l'un et l'autre en entier et d'y consacrer une grande partie de mon temps, préférablement à toute autre recherche. Mais bientôt, m'apercevant que les résultats ne répondaient pas entièrement à l'attente qu'on s'était faite généralement, j'abandonnai, bien qu'à regret, ces collations. Je donnerai ailleurs des renseignements un peu plus circonstanciés sur ce Stobée et sur ce Xénophon.

L'*Escorialensis* Σ-I-20, au contraire, quoique assez récent, renferme une collection de 1,206 proverbes qui n'est pas sans valeur. Le dépouillement complet de ce recueil m'a fourni de bonnes variantes et çà et là de petites parties inédites.

III

TEXTES GRECS INÉDITS.

Les textes grecs encore inédits abondent dans les bibliothèques

espagnoles comme dans toutes les bibliothèques du monde. Mais il est assez rare d'en découvrir qui présentent un vif intérêt. J'ai tâché de ne copier aucune pièce inédite qui ne valût réellement la peine d'être publiée. Voici la courte énumération de ces pièces :

1.) Saint Jean Chrysostome, *Λόγος ὠφέλιμος.*

2.) — Homélie (d'authenticité douteuse).

Ces deux morceaux, s'ils sont inédits, comme je le suppose, pourraient être insérés dans le volume de notices que j'espère publier sur les manuscrits grecs d'Espagne, ainsi que plusieurs spécimens, très-peu étendus, de diverses compilations grammaticales, d'un poëme grammatical d'un auteur inconnu jusqu'à ce jour, Héraclia, de sermons de saint Nil, de lettres de copistes, etc. etc., tous morceaux qui ne m'ont point paru dignes d'être transcrits intégralement.

3.) En collationnant quelques passages du *Matritensis* N-49 pour M. le professeur R. Foerster, de Rostock, je rencontrai un endroit inédit qui comble une lacune de deux pages à la fin de la première des « deux déclamations inédites de Libanius » publiées par lui dans *Hermes*, t. IX, p. 22 et suiv. Je lui envoyai immédiatement ce complément de sa publication [1].

4.) Le temps m'ayant manqué pour copier deux fragments anonymes, présumés inédits, qui traitent de l'histoire de l'ancienne musique grecque, Don J. M. Octavio de Toledo, le zélé conservateur du département des manuscrits à la *Biblioteca nacional*, et l'éminent bibliophile Don José Sancho Rayon me firent l'amitié de photographier eux-mêmes les cinq pages de manuscrit qu'occupaient ces textes. Ils obtinrent d'excellentes épreuves, à l'aide desquelles, de retour à Paris, je pus procéder tout à loisir à la transcription des deux *anecdota* [2].

5.) Le traité *περὶ διοσημειῶν* de Jean Laurentios Lydos, après

[1] Depuis le temps où j'écrivais ces lignes, M. Foerster a publié, d'après ma copie, ce passage de Libanius dans *Hermes*, t. XII, p. 217-222, sous le titre suivant : *Supplentur et emendantur Libanii Κεφάλου καὶ Ἀριστοφῶντος ἀντιλογίαι.* [Note ajoutée en janvier 1878.]

[2] Je transmis ma copie à M. Ch.-Ém. Ruelle, qui vient de publier ces textes musicaux dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 11e année. J'ai fait reproduire dans le même volume une page autographe de Constantin Lascaris, le copiste du manuscrit en question. [Note ajoutée en janvier 1878.]

avoir été publié pour la première fois par C. B. Hase, d'après un seul manuscrit fort mutilé par endroits, a été revisé il y a une quinzaine d'années par M. Curt Wachsmuth, qui a comblé de nombreuses lacunes de l'édition princeps en se servant de nouveaux manuscrits. J'ai eu la bonne fortune de découvrir, dans un *membranaceus* de la bibliothèque particulière de S. M. le roi d'Espagne, une rédaction ancienne des chapitres IX-XV de ce traité de Lydos, qui permettra de restituer le chapitre IX tout entier avec le début du chapitre suivant dans leur ordre primitif, et d'y remplir de nouveau des lacunes considérables[1].

Enfin voici quatre pièces beaucoup plus importantes, en ce sens qu'elles produisent une certaine quantité de matériaux nouveaux pour l'histoire proprement dite et pour l'histoire littéraire de l'antiquité classique :

6. 7.) Deux discours du rhéteur Chorikios de Gaza, dont l'un est l'éloge d'Aratios, duc de Palestine, et de Stephanos, gouverneur de la même province, sous Justinien, et dont l'autre, une *Apologie des mimes*, contient des détails neufs et souvent curieux sur l'histoire du théâtre à la même époque, ainsi qu'un bon nombre de fragments, en partie inédits, d'auteurs anciens, avec quelques indications nouvelles relatives à leurs ouvrages[2].

8.) Lettre d'Harpocration à un empereur. (La fin de la lettre est perdue : il ne nous reste que les quatre premières pages.) Il y a quelque apparence que l'auteur de cette lettre est Harpocration l'ami de Libanius. Doit-il être aussi identifié à Valerius Harpocration, dont le nom figure en tête du précieux *Lexique des dix orateurs?* La question ne paraît pas facile à résoudre. On a tout lieu de croire que la lettre est adressée à l'empereur Julien, ce qui en fixerait la date entre les mois de décembre 361 et de juillet 363[3].

[1] Un essai de restitution de ces deux chapitres, fondé sur la rédaction conservée par ce manuscrit, est en ce moment sous presse et paraîtra dans la troisième livraison du tome II de la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*. [Note ajoutée en mars 1878.]

[2] Ces deux discours ont paru dans la *Revue de philologie*, t. Ier, p. 55-85 et p. 204-247. Cf. les jugements portés sur ces publications par M. Cobet, dans *Mnemosyne*, 1877, 2e livraison, et par M. Gomperz, dans la *Revue de philologie* même, t. II, 1878, 1re livraison. [Note ajoutée en janvier 1878.]

[3] Cette lettre vient de paraître dans la *Revue de philologie*, t. II, p. 65-77. [Note ajoutée en janvier 1878.]

9.) Nicéphore II Phocas († 969), Traité militaire. Les manuscrits de ce traité sont nombreux, mais ne remontent généralement pas au delà du xv[e] siècle. La Bibliothèque nationale de Paris en possède trois, sur l'un desquels j'avais pris, avant de partir pour l'Espagne, une copie de ce texte inédit, qui n'est pas sans valeur. J'eus la chance de retrouver à l'Escurial ce même traité dans un manuscrit qui paraît avoir été écrit vers la fin du x[e] siècle, c'est-à-dire dans le demi-siècle qui suivit la mort de l'auteur. Je le collationnai, comme j'ai eu l'occasion de le dire ci-dessus au paragraphe II. C'est sur ce document, tout particulièrement précieux, que j'ai l'intention de baser l'édition princeps de Nicéphore.

Pour les *anecdota* 5, 6, 7, 8 et 9, je pense les éditer successivement, au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera[1]; j'utiliserai de même, petit à petit, mes diverses collations. Quant au travail purement bibliographique, je veux dire les descriptions de manuscrits, je me propose de vous en soumettre le manuscrit, dès que je l'aurai terminé. Il pourrait faire l'objet d'une publication spéciale, — par exemple sous le titre de *Notices sur les manuscrits grecs d'Espagne*, — qui rendrait assurément quelques services aux philologues et aux chercheurs. Les données que je rapporte sur les collections espagnoles forment un ensemble que j'ai lieu de croire complet; elles sont neuves et inédites.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, avec le plus profond respect, de Votre Excellence, le très-obéissant et très-dévoué serviteur.

Charles Graux,

Répétiteur à l'École pratique des hautes études.

[1] Cf. ci-dessus les notes 1, 2 et 3 de la page 135. [Note ajoutée en mars 1878.]

RAPPORT

SUR

LES BIBLIOTHÈQUES DE GÊNES,

INVENTAIRE

DES MANUSCRITS RELATIFS A LA CORSE,

PAR M. FRANCIS MOLARD.

Gênes, ce 20 avril 1875.

Les bibliothèques publiques de la ville de Gênes sont au nombre de cinq : la bibliothèque Civique, celle de l'Université, la bibliothèque des missionnaires Urbains, la Brignole et la Franzoniana.

I

BIBLIOTHÈQUE CIVIQUE DE LA VILLE DE GÊNES.

La bibliothèque Civique de la ville de Gênes est située *Piazza San Domenico,* précisément au lieu où, sous l'ancienne république, s'élevait le couvent des Dominicains, siége de l'Inquisition dans les provinces de la Ligurie. C'est un grand édifice rectangulaire, d'un aspect un peu lourd, qui tient par un de ses angles au théâtre Carlo Felice, absolument comme la Comédie-Française se lie au Palais-Royal. Un beau portique en pierre de taille orne la façade qui regarde la place. Par une grande porte ouverte au milieu et par un spacieux escalier, on pénètre dans l'intérieur de l'édifice. La bibliothèque en occupe le premier étage : le second est réservé à l'Académie ligurienne des beaux-arts.

L'origine de la bibliothèque Civique est des plus récentes.

Comparativement aux autres cités de l'Italie, et sous le rapport littéraire, Gênes s'est toujours montrée en retard. Je pense qu'il

faut en chercher la raison dans ses préoccupations mercantiles. Cependant, plusieurs de ses enfants ont apporté un concours efficace à l'établissement des bibliothèques publiques en Italie.

C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que Fr. Tommaso de Sarzane, plus tard souverain pontife sous le nom de Nicolas V, aida de ses conseils et de ses recherches Cosme de Médicis, lorsqu'il s'agit de constituer la bibliothèque de San Marco, la première qui ait été ouverte en Italie depuis les invasions barbares. Le futur pontife était lui-même un collectionneur infatigable, et ce fut grâce aux fruits de ses peines, grâce aussi à de nouvelles acquisitions, que Sixte IV, autre pape génois, put enfin ouvrir au public la célèbre bibliothèque Vaticane, où tant de savants vont travailler aujourd'hui.

La première collection de manuscrits un peu considérable dont il soit parlé dans les annalistes génois, est celle d'Andreolo Giustiniani, un des Mahonnais de Chio, comprenant plus de deux mille volumes. Une partie de ceux-ci, les manuscrits grecs principalement, sont conservés à la bibliothèque des Missions [1]. Cette dernière est la première bibliothèque publique qui ait été instituée à Gênes. J'en parlerai en temps et lieu.

La *biblioteca Civica*, dite aussi *Beriana*, du nom de son fondateur, est de création encore plus récente. En voici l'histoire :

L'abbé Carlo Vespasiano Berio, docteur en théologie du collége de Saint-Thomas d'Aquin, docte et pieux ecclésiastique, non content de se montrer partout un généreux Mécène pour tous ceux qui cultivaient les lettres, les sciences et les arts, voulut encore fonder une bibliothèque nombreuse et choisie, destinée à l'usage de tous les studieux. Il se mit donc à rassembler des volumes, à collectionner des manuscrits, ne reculant devant aucune dépense pour arriver à son but de prédilection.

La mort vint le surprendre au milieu de ses nobles fatigues. Sa bibliothèque passa par testament à Francesco Maria Berio, marquis de Salza, dont l'héritier, Vincenzo Berio, l'offrit à son tour au roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel I[er]. Celui-ci, après avoir gracieusement accepté la donation, la transmit à la ville de Gênes, et, dès 1824, le conseil communal de celle-ci en prenait en main l'administration et la direction suprême.

[1] Voyez *Bibliothèque Urbaine.*

Ensuite, par délibération du 8 janvier 1825, deux des décurions qui le composaient, le marquis Marcello Durazzo et l'avocat Matteo Molfino, furent spécialement chargés de présenter au conseil un projet d'organisation capable de rendre la nouvelle bibliothèque plus accessible au public.

Le résultat ne se fit pas attendre. Le 21 avril de la même année, le règlement de la bibliothèque Civique fut approuvé à l'unanimité par l'administration municipale, et dès le 17 juin 1825 fut décrétée la construction du bel édifice où est en ce moment conservée la collection de livres et de manuscrits dont le noyau a été fourni par les libéralités du vénérable Vespasiano Berio.

Le local de la bibliothèque se compose maintenant de trois grandes salles, dont la plus vaste sert aux lecteurs. Un certain nombre de cabinets sont utilisés pour loger la réserve et les manuscrits. Mais, à cause des nombreuses acquisitions qui se font chaque année, on peut prévoir le moment où l'espace actuel sera complétement insuffisant.

La bibliothèque Civique est ouverte tous les jours, même les dimanches[1] et les jours de fête. Elle forme à Gênes une heureuse exception. L'horaire journalier est de quinze heures consécutives. Cependant, du 15 août au 15 novembre, elle n'est ouverte que de neuf heures du matin à trois heures du soir, pour laisser le temps nécessaire à la vérification du matériel, comme dans toutes les autres bibliothèques.

Les employés de cet établissement, qui dépend spécialement de la ville, sont les suivants : 1° un bibliothécaire en chef; 2° un vice-bliothécaire; 3° un assistant chef, qui a pour attributions spéciales de tenir au courant les catalogues et de les transcrire au besoin; 4° des distributeurs, au nombre de quatre; 5° un portier. Le nombre des lecteurs est d'environ 250 par jour, durant le premier semestre de l'année. Il descend à 150 pendant l'été et les mois d'automne.

La bibliothèque Civique comprend environ 40,000 volumes, parmi lesquels 100 incunables d'une assez grande valeur. Outre les incunables, il y a encore un millier de volumes qui ont une certaine importance à cause de leur rareté.

[1] Il en est de même à la Franzoniana.

C'est un préambule, mis en tête de l'ouvrage, qui avertit le lecteur de cette division. Suit une protestation éloquente, dans laquelle l'abbé Accinelli, après avoir accumulé dans une seule page tous les textes que l'Écriture sainte a fulminés contre le mensonge, déclare qu'il a entrepris son travail pour venger ses compatriotes des calomnies lancées contre eux par les Corses rebelles, mettre en lumière les droits de la république sur cette île, et rétablir dans toute sa pureté la vérité historique. Malgré tant de belles paroles, l'esprit de parti perce à chaque ligne dans cette protestation et dans l'avertissement au public qui la suit, insipide paraphrase latine de la première. Vient ensuite une préface italienne, où l'auteur, après avoir fait sans trop de compliments le procès de Pierre Cyrnée et de Philippini, prend à partie les nombreux pamphlétaires qui soutenaient la révolte des Corses, et notamment l'auteur de la *Giustificazione della rivoluzione di Corsica.* Dans son humeur batailleuse, il frappe un peu sur tout le monde et n'épargne pas même le souverain pontife, qui avait envoyé en Corse l'évêque de Segni en qualité de visiteur apostolique sans en avoir demandé l'autorisation à la seigneurie de Gênes. J'ai parlé de cette affaire, qui faillit avoir les plus sérieuses conséquences, dans mon premier rapport adressé de Turin au Ministère de l'instruction publique.

Enfin, la chronique débute par une description fort étendue de l'île de Corse, tirée sans nul doute de Philippini et de Leandro Alberti [1]. L'auteur aura pu y ajouter le fruit de ses observations personnelles, car il visita vers 1732 le théâtre de son histoire, envoyé par le gouvernement génois pour dresser la carte topographique du pays. A la suite de ce voyage, il écrivit des Mémoires qui furent le germe de son travail ultérieur. Le manuscrit en est conservé à la bibliothèque de l'Université. Gregorovius, dans sa *Corsica* [2], a déclaré avoir vu un second exemplaire de ces Mémoires chez un M. Santelli de Bastia, qui l'avait probablement apporté de Gênes. A cette première ébauche, Accinelli a mis pour épigraphe ces mots de la Bible : *Bestiæ et universa pecora.*

Ce fait pourra donner une idée des relations qui existaient entre les Corses et les Génois vers la fin du XVIII[e] siècle. Aussi ne doit-on

[1] *Isolario d'Italia*, imprimé à Venise, en 1567.
[2] P. 284, liv. V, chap. III, 2[e] édit., Stuttgard, 1869.

chercher ni chez les uns ni chez les autres l'impartialité qui distingue le véritable historien. La description géographique est immédiatement suivie d'un essai sur le gouvernement et du tableau des divisions administratives et de la population.

La grande histoire de la Corse d'Accinelli est écrite sous forme d'annales. En marge, quelques lignes d'une écriture fine et serrée résument les faits contenus dans chaque paragraphe. Le style est lâche et diffus, le sens critique manque absolument; mais le grand nombre des faits rassemblés, les recherches considérables qu'a dû s'imposer Accinelli, donnent à son œuvre une importance spéciale. Aussi, malgré ses nombreuses imperfections, malgré un manque complet de justice et d'impartialité, défaut qui d'ailleurs se trouve à cette époque tant chez les Génois que chez les Corses, je m'étonne que cette chronique soit restée inédite et inconnue. Je fais des vœux pour que la Bibliothèque nationale s'en procure une copie; la modicité de mes ressources ne m'a pas permis d'en faire les frais.

Le second volume de l'histoire d'Accinelli, qui en est véritablement le troisième, puisque le premier volume est divisé en deux parties, le troisième volume, dis-je, renferme une multitude de pièces justificatives datées des XVIIe et XVIIIe siècles. Parmi elles on remarque : la relation officielle de la visite faite en Corse par Jean-Baptiste Spinola, évêque de Sarzane, envoyé dans l'île par le pape Innocent XI en qualité de délégué du saint-siége. Sont jointes à cette relation les circulaires écrites aux recteurs de toutes les paroisses, églises et chapelles du pays. La pièce est datée du 16 août 1687. Viennent ensuite de nombreuses instructions données par les autorités génoises aux gouverneurs de la Corse, le manifeste de l'amnistie accordée aux insurgés en 1738, plusieurs proclamations lancées par les rebelles et les réponses des Génois, un catalogue détaillé de tous les gouverneurs, généraux et commissaires envoyés dans l'île depuis 1453, enfin une multitude d'autres documents qu'il serait trop long d'énumérer. Une table alphabétique, mais sans renvoi aux pages, se trouve à la fin de ce volume.

Après avoir longuement parlé d'une œuvre, il importe d'en faire connaître l'auteur. Francesco Maria Accinelli naquit à *Borgo di Prè,* faubourg de Gênes, le 23 avril 1700, d'une famille plébéienne.

dépenses de l'île de Corse ont toujours été et sont encore bien au-dessus de ses revenus, il est probable qu'on avait permis au magistrat de se livrer à quelques opérations financières pour combler le déficit.

La seconde partie[1] du *Bilancio*, qui porte l'en-tête de *Debitori*, est au contraire le rapide énoncé des recettes et des débiteurs du magistrat de Corse. La taille y est inscrite au premier rang, ainsi que les divers produits des péages, gabelles, patente du corail, exploitation des forêts, etc. etc. Viennent enfin les débiteurs, parmi lesquels on remarque des villes, des corporations religieuses, des évêques, de forts gros personnages en somme, qui étaient en relation d'intérêts avec leurs gouvernants. Ajaccio, Aleria, Bastia, Calvi, etc., avaient compte ouvert avec le magistrat de Corse. Par là on arrive à se faire une certaine idée des budgets locaux, ce qui ne laisse pas que d'avoir son importance. De l'examen attentif du *Bilancio del cartulario del magistrato di Corsica*, il résulte que son budget était parfaitement équilibré et présentait trois millions cinq cent quatre-vingt-seize mille francs dix-neuf sous neuf deniers de recettes, contre une dépense exactement égale. Le *Bilancio* est un des manuscrits inédits les plus curieux de la *Civica*.

3. Ceccaldi Marcantonio, *Istoria di Corsica*. Un volume in-folio, de 1620; écriture de l'époque; reliure en parchemin; italien. (Numéro dans l'ensemble des manuscrits, 576; salle D, scanzia 4, pluteo 8; numéro dans la scanzia, 12.)

Ce manuscrit était originairement la propriété de Giovanni Battista Cicada, dont on voit les armes à droite et à gauche du frontispice. C'est un beau volume de 403 feuillets. Point de table. Dans les marges se trouvent des annotations qui résument les principaux faits.

L'histoire de Ceccaldi[2] contient l'œuvre de trois écrivains : 1° la chronique de Giovanni della Grossa, qui commence aux temps les plus fabuleux et finit en 1470; 2° celle de Pier Antonio Monteggiani, allant de 1470 à 1525; 3° l'œuvre propre de Ceccaldi, qui comprend la continuation de l'histoire précédente de 1526 à 1559, c'est-à-dire à la fin de la première guerre de Sampiero.

[1] Cette seconde partie comprend dix-neuf pages.

[2] Un manuscrit de l'histoire de Ceccaldi se trouve, j'en suis certain, à la Bibliothèque nationale.

La *Storia di Corsica* est divisée en huit livres. Le premier est consacré à la description de la Corse et n'est qu'un résumé du Dialogue de Giustiniani Agostino. Au VI[e] livre, commence le récit de la première révolte de Sampiero, dont l'auteur était contemporain. Aussi s'étend-il longuement sur les faits qui se sont passés à cette époque. Ils occupent presque la moitié du manuscrit, du feuillet 250 au feuillet 403. Ceccaldi, qui était un homme instruit pour son temps, et surtout pour son pays, ne s'est pas seulement contenté d'admettre dans sa chronique les œuvres de ses devanciers, il en a certainement remanié la rédaction. La première partie de ce travail, celle qui est due à Giovanni della Grossa, est remplie de faits tellement extraordinaires, que Ceccaldi lui-même refuse d'y ajouter foi. Le récit de Monteggiani est plus véridique. C'est lui qui sans doute aura conservé le manuscrit de Giovanni et l'aura continué. Sur ces trois historiens primitifs de la Corse, je ne dirai rien de plus. MM. Gregori[1] et Campi[2] ont traité la question avec tous les développements qu'elle comporte, et j'y renvoie les lecteurs.

Les trois chroniques réunies se trouvent également manuscrites à la bibliothèque Vaticane, dans la collection des anciens ducs d'Urbin. Filippini les a imprimées en 1594 dans son *Histoire de la Corse*, dont elles forment la presque totalité. Sur les treize livres dont se compose tout l'ouvrage, quatre seulement appartiennent à l'archidiacre, qui s'est contenté de continuer le récit de 1559 à 1594. Il n'a pas changé un seul mot au texte de Ceccaldi. Le manuscrit de la *Civica* n'est donc plus un manuscrit inédit.

A la fin de la *Istoria di Corsica*, se trouve en trois feuillets un fragment d'un mémoire de Federico Federici sur le royaume de Corse. Le but de l'auteur est de prouver que l'île est bien un royaume, et que partant la république de Gênes qui la possède a droit aux honneurs royaux. Ce mémoire n'a pas d'importance. J'y reviendrai plus tard lorsque j'en ferai la description.

4. *Cibo Reccus Johannis, quondam Simonis, historiæ Genuenses.* Manuscrit in-folio, sur papier, inédit, de 338 feuillets, écrits recto et verso; écriture de la fin du XVI[e] siècle; reliure en parchemin; latin. (Numéro

[1] Filippini, éd. de Pise, 1827-1831. Introduction.

[2] L. Campi, *Notice géographique, historique et statistique sur le département*, etc. p. 243.

lever d'une partie de sa chronique. Il me paraît donc inutile de le répéter ici.

5. Giovanni Cibo Recco, *Istorie di Genova, fra le quali la guerra di Corsica;* traduction italienne, par Antonio Maria Costa, de la chronique latine de Giovanni Cibo. Un volume in-folio, manuscrit, sur papier, inédit, du XVII[e] siècle; reliure en parchemin; italien. (Numéro d'ensemble, 369; salle D, scanzia 4, pluteo 5; numéro dans la scanzia, 6.)

Le manuscrit est relié en parchemin et compte 766 pages; il n'y a pas de table. C'est la traduction telle quelle de la chronique latine. Le traducteur n'y a fait d'autre innovation que celle d'y ajouter le nom des nobles qui, de 1550 à 1570, furent admis dans les vingt-huit *alberghi* de Gênes. Par l'écriture, le manuscrit semble dater du premier quart du XVII[e] siècle. Cette traduction est attribuée à Antonio Maria Costa.

6. Giovanni Cibo Recco, *Istorie di Genova, fra le quali la guerra di Corsica.* Un volume in-folio, manuscrit sur papier, inédit, du XVII[e] siècle; reliure en parchemin; italien. (Numéro d'ensemble, 370; salle D, scanzia 4, pluteo 5; numéro dans la scanzia, 7.)

Ce manuscrit n'est qu'un double du précédent. Il a 724 pages, offre les mêmes particularités et date de la même époque.

7. *Decreti e scritture diverse.* Un gros volume in-folio, manuscrit, sur papier, inédit, en grande partie des XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles, 1200-1781; reliure en parchemin; italien-latin. (Numéro d'ensemble, 487; salle D, scanzia 1, pluteo 3; numéro dans la scanzia, 1.)

C'est un recueil, une miscellanée d'ordonnances, de mémoires, de relations et de chartes, rassemblés de toutes parts et réunis en un gros volume. Il contient 316 numéros, dont le plus ancien est de l'an 1200[1] et le plus récent de 1781. Toutes ces pièces sont, bien entendu, des copies. La plus vieille peut bien dater du XVI[e] siècle; les autres documents sont, au contraire, des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Plusieurs même sont imprimés. Dans ce recueil, j'ai trouvé pour la Corse les articles suivants:

1° Manifeste de Gerolamo Veneroso, commissaire général de la

[1] L'acte daté de 1200 est une copie, comme la plupart des pièces contenues dans ce volume.

république en Corse, contenant l'exposé des motifs qui ont amené les sérénissimes colléges à l'envoyer en cette île, et le rendement de compte de son administration pendant qu'il est resté en charge, c'est-à-dire du 10 avril 1730 au 28 novembre de la même année. Petit cahier d'écriture très-fine, sans pagination, manuscrit. Il se trouve dans le volume des *Decreti*, sous les numéros 229 et 230. (Intéressant.)

2° Décret du doge, des gouverneurs et procureurs de la république de Gênes, par lequel, avant l'entrée en campagne des troupes allemandes mises au service de Gênes par l'empereur Charles VI, ils offrent pleine et entière amnistie aux rebelles qui, dans l'espace de quinze jours à dater de la publication du présent décret, déposeront les armes entre les mains des commissaires de l'État.

Sont exceptés de l'amnistie les chefs des insurgés, à savoir : « Andrea Ceccaldi, Luigi Giafferri, Giovanni Francesco Lusinchi, « Carlo Francesco Alessandrini, Pier Simone Ginestra, Giovanni « Tommaso Giuliano de Muro et Simone Fabiano. » Deux mille écus d'argent seront payés à qui fournira la preuve d'avoir tué l'un d'eux, et deux mille cinq cents à qui en livrera un vivant aux envoyés de la république. Le susdit décret sera affiché d'abord à Bastia, puis à Ajaccio, à Calvi et à Bonifacio, et deviendra valable pour tout le royaume au fur et à mesure que les commissaires le jugeront possible, utile ou nécessaire. Gênes, 4 août 1731.

Sont aussi exceptées de l'amnistie certaines localités, dont voici les principales : Furiani, Biguglia et la Pieve d'Orto, Olmeta et Oletta dans le Nebbio, Oreto et Vescovato en Casinca, Tallazani dans la pieve de Tavagna, Porta et Ficaggia dans la pieve d'Ampugnani, Carcheto et Pié della Croce dans la pieve d'Orezza, Castineta et Merosaglia, dans la pieve de Rostino; Noceta, Rospigliani, Vivario, dans la juridiction de Corte; Bustanico, de la pieve de Bosio; Cursia et Calacuccia dans le Niolo; Palasca et Speloncato, de la pieve de Tuani, dans la juridiction de Balagne; Muro dans la pieve de Sant' Andrea, Santa Reparata dans la pieve de Oregno, Zicavo dans la pieve de Talavo, Bastelica dans la pieve de Cauro, Centuri et Mursiglia, dans le Cap Corse. Imprimé (sous le numéro 231).

3° Nouvelles ordonnances et nouveaux décrets de la sérénissime république de Gênes, à faire observer en Corse, pour le bon

gouvernement et la juste administration de cette île. Gênes, 28 janvier 1733. Imprimé chez Franchetti, 14 pages; divisé en 40 articles (sous le numéro 232).

4° Décret du doge, des gouverneurs et procureurs de la république, par lequel ils déclarent coupable de lèse-majesté au premier chef le soi-disant baron Théodore de Neuhoff, qui se fait appeler roi de Corse et cherche à soulever les populations. On y lit également une histoire abrégée de la vie antérieure de cet aventurier. Gênes, 9 mai 1736. Imprimé (sous le numéro 235).

5° Lettre du P. Serafino de Capricolle, ministre général des Capucins, adressée au général Paoli, par laquelle il lui annonce qu'il a appris avec le plus grand déplaisir que ses lettres précédentes étaient tombées entre les mains des commissaires de la république de Gênes. Il le remercie de la protection qu'il accorde à son ordre et le prévient qu'il a nommé comme définiteur des couvents de Capucins situés dans la partie de l'île qui lui est soumise le P. Paolo d'Altiano, qui dépendra de lui directement. Cette lettre a été remise en mains sûres et lui parviendra certainement. Sienne, 14 juillet 1759. Manuscrit (sous le numéro 253).

6° Lettre écrite par le P. Serafino de Capricolle, ministre général des Capucins, aux sérénissimes gouverneurs de la république de Gênes, afin de justifier certaines mesures par lui prises dans l'intérêt du bon gouvernement des monastères de son ordre situés en Corse. Florence, 11 septembre 1759. Manuscrit, 3 pages (sous le numéro 255).

7° Lettre du même religieux aux autorités de la république de Gênes, pour s'excuser d'avoir répondu à deux lettres du général Paoli. Florence, 25 septembre 1759. Imprimé (sous le numéro 256).

8° Lettre obédientielle du même religieux au *Provincial* de Bastia, où il lui recommande strictement de ne faire faire aucune visite dans les monastères de sa province, sans en informer préalablement les autorités génoises, et de ne pas souffrir qu'aucun de ses moines pactise avec les rebelles. Il révoque de nouveau la nomination du P. Paolo d'Altiano. Il choisira pour visiter les couvents de la Corse, parmi les simples religieux, celui ou ceux qu'il croira les plus capables. Florence, 25 septembre 1759. Imprimé (sous le numéro 257).

9° Décret du conseil souverain et des représentants [1] du royaume de Corse, qui enjoint aux insulaires de déchirer et jeter au feu l'ordonnance par laquelle la république de Gênes commande de courir sus à Mgr de Segni, visiteur apostolique en Corse, et promet six mille écus romains à qui le consignera. Sans date, mais présumé de 1760. Manuscrit (sous le numéro 259).

10° Décret par lequel le doge, les gouverneurs et procureurs de la république de Gênes confirment leur précédent édit contre l'évêque de Segni, visiteur apostolique en Corse. Gênes, 13 mai 1760. Manuscrit (sous le numéro 260).

11° Lettre du P. Gerolamo Maria Vernizzi, général des Servites, à l'excellentissime Giacomo Lomellino, chef de la junte de Corse [2], pour en implorer la protection. Bologne, 11 juin 1763. Manuscrit (sous le numéro 265).

Le général des Servites avait fait exactement la même chose que le général des Capucins : il avait correspondu avec les rebelles et envoyé dans cette île un visiteur du nom de Buonfiglio Guelfucci, sans en prévenir les autorités génoises. Ce fut en vain que Gerolamo Maria Vernizzi révoqua la nomination du P. Guelfucci, l'ordre des Servites ne tarda pas à être expulsé de tout le territoire ligurien. (Voir, pour cette affaire ainsi que pour l'évêque de Segni, mon premier rapport envoyé de Turin.)

12° Supplique adressée au doge de Gênes par le même religieux et sur le même sujet. Bologne, 11 juin 1763. Manuscrit (sous le numéro 266).

13° Copie d'un bref du pape Clément XIII adressé au général des Servites, où il désapprouve hautement la mesure d'expulsion dont son ordre vient d'être l'objet de la part de l'État de Gênes. Donné à Castel-Gandolfo, sous l'anneau du pêcheur, le 22 octobre 1762, l'an VI du pontificat. Manuscrit (sous le numéro 267).

14° Édit de la junte du Conseil d'État des Corses insurgés, ordonnant de célébrer par des fêtes solennelles deux avantages obtenus sur les Génois [3] le 15 février et le 29 mai 1767. Corte, le 5 juin 1767. Manuscrit (sous le numéro 275).

15° Extrait des délibérations de la consulte générale et ordi-

[1] Il s'agit ici des insurgés.

[2] Lisez : Junte de juridiction. Cette junte s'occupait alors spécialement des affaires de la Corse.

[3] Il s'agit de la prise de Capraia.

naire du royaume de Corse, ouverte à Corte le 28 mai 1767. Six articles. Manuscrit (sous le numéro 273). Il s'agit ici, bien entendu, de la junte insurgée. On y trouve la liste des conseillers d'État qui gouvernaient l'île quatre mois durant.

16° Mémoire présenté par la république de Gênes au saint-siége, pour lui exposer le déplorable état du spirituel en Corse et combattre l'idée d'y envoyer un visiteur apostolique. Le pape ne tint compte de ce mémoire et délégua l'évêque de Segni. Cette idée avait été, du reste, suggérée par les rebelles eux-mêmes. Ce mémoire est sans date, mais il a été très-probablement rédigé à la fin de 1759 ou au commencement de 1760. Petit cahier manuscrit, de 9 pages (sous le numéro 313).

17° Bulle du pape Martin V, par laquelle il pourvoit à la vacance du diocèse de Sagona en Corse, en y nommant le chanoine Jacopo, notaire génois et sous-diacre. Donné à Florence, le 13 mai 1419, l'an II du pontificat. Manuscrit (sous le numéro 11). La bulle est une copie, elle commence par : *Dilectis filiis et universis vassallis ecclesiæ Sagonensis.* Ughelli cite ce personnage dans le tome III de son *Italia sacra*, à l'article *Évêque de Sagone.* Il le fait mourir en 1432. Le prédécesseur de Jacopo était Michaelis.

8. *Descrizione in parte dell'Isola di Corsica d'Agostino Giustiniano, vescovo di Nebbio.* Un volume in-folio, manuscrit, inédit, du commencement du XVIIe siècle ; incomplet ; relié en parchemin ; italien. (Numéro d'ensemble, 278 ; salle D, scanzia 3, pluteo 7 ; numéro d'ordre dans la scanzia, 12.)

Le manuscrit est sur papier et compte 36 feuillets. Il n'y a point de table. La reliure est en parchemin. Sur la première page on trouve la date de 1725 et le nom de Luiggi Battista Gentile. L'écriture est, comme je l'ai dit, de la fin du XVIe ou du tout commencement du XVIIe siècle. Quant à l'ouvrage lui-même, il fut rédigé de 1530 à 1531 par Agostino Giustiniani, de l'ordre des Prêcheurs, évêque de Nebbio en Corse. Il appartenait à l'illustre famille patricienne de ce nom. La description de l'île de Corse est écrite sous forme de dialogue entre trois interlocuteurs nommés Silvano, Furnio et Pino. Les deux premiers sont Génois : Silvano est fonctionnaire et neveu de l'évêque, Furnio est notaire et chancelier de l'évêché. Pino est Corse et ami des deux précédents. L'auteur entre en matière d'une façon assez naïve. Pino et Furnio

surprennent leur ami Silvano fort occupé à couvrir d'écriture plusieurs cahiers de papier de petite dimension (*paperuzzi*)[1]. Assailli de questions, le neveu de l'évêque finit par leur avouer qu'il tâche de mettre au net une fort belle description de l'île de Corse, que son oncle lui a faite oralement pendant qu'ils parcouraient ensemble le diocèse de Nebbio[2].

Pino et Furnio, curieux d'une semblable nouveauté, le supplient de leur en faire part, et alors commence la description de la Corse, fréquemment interrompue par les réflexions des auditeurs. C'est, si l'on en excepte la brève notice de Pierre Cyrnée, la plus ancienne chorographie que l'on connaisse d'un pays dont l'histoire offre tant d'obscurités. Tous les écrivains postérieurs y ont puisé à pleines mains : Guillelmo Cornice, Ceccaldi, Filippini et même Leandro Alberti, dans son *Isulario d'Italia*, ont reproduit la substance du *Dialogo di Corsica*. Toutefois il n'est pas exact d'avancer, comme le fait M. Louis Campi[3], qu'on peut lire presque entièrement le texte d'Agostino Giustiniani dans l'*Isulario d'Italia*. L'évêque de Nebbio envoya un exemplaire de son ouvrage à Leandro Alberti, qui déclare s'en être servi pour dépeindre l'île de Corse. Voici, du reste, les propres paroles de l'auteur :

« *Corsica Isola :* Avendo a descrivere l'isola di Corsica, mi ri« volterò alla descrizione molto minutamente fatta da Agostino « Giustiniani dell'ordine dei Predicatori, vescovo di Nebbio, huomo « molto letterato e di curioso ingegno, il quale essendo alquanto « dimorato in quest'isola al suo vescovato per haver cura delle sue « pecorelle, como è ufficio di buon pastore, descrisse tutta questa « isola, et a me per sua cortesia mandò tale descrittione, ove « dimostra tutti i luoghi moderni senza mentione dei luoghi an« tichi. Onde io ho cavato la maggior parte di questa nostra nar« ratione da lui, sforzandomi però di raffrontar i luoghi antichi, « a moderni, secondo che sono nominati da Strabone, Plinio « et Tolomeo[4]. »

[1] Le commencement de ce dialogue se trouve dans l'extrait du manuscrit 4812 de la Vaticane adressé au Ministère en septembre 1875.

[2] Vers la fin de l'ouvrage, entrent en scène deux médecins corses, envoyés par l'évêque de Nebbio pour visiter les eaux thermales de la Corse. Ils donnent aux trois amis un premier aperçu du résultat de leur mission.

[3] *Notice géographique, historique et statistique sur le département de la Corse.*

[4] Fra Leandro Alberti, *Insulario d'Italia*, p. 6 ; imprimé à Venise en 1567.

En somme, Leandro Alberti a beaucoup moins copié Agostino Giustiniani que ne l'a fait Filippini, qui reproduit parfois jusqu'à des phrases entières du prélat génois.

De quelques paroles d'un historien de la littérature ligurienne, on pourrait conclure que l'évêque de Nebbio avait fait une carte de l'île de Corse. M. le chevalier Desimoni, archiviste de Saint-Georges, est de cet avis; mais, malgré mes recherches, il m'a été impossible de la retrouver. Il est vrai qu'une carte accompagne la description de cette contrée dans l'*Isulario d'Italia,* mais elle est si petite et si peu importante, que si c'était là vraiment la reproduction de celle de Mgr Giustiniani, il ne vaudrait pas la peine de s'en occuper.

A ma connaissance, il n'existe que deux manuscrits du *Dialogo di Corsica,* l'un à la Civica, dont je m'occupe en ce moment, l'autre au Vatican, sous le numéro 4812. Le manuscrit de la Civica est incomplet, il manque les sept ou huit premiers feuillets. Voici la liste des lacunes, d'après une note qui est placée à la fin du volume et porte la date de 1591, ce qui semblerait bien prouver que ce manuscrit est du XVIe siècle et non pas du XVIIe, comme le datent les catalogues de la Civica. Donc, il manque à ce manuscrit la description du Cap Corse, celle de San Fiorenzo, celle de Nebbio. On n'y fait point mention non plus de la plaine de Campoloro dans la Cinarca, de celle de Liamone dans la seigneurie de La Rocca, ni de la plaine de Barci et de celui de Tavaria, situés entre les territoires d'Istria et d'Ornano. Il manque en outre toute l'introduction. Ayant appris que le codex du Vatican était à peu près complet, j'en ai fait copier tout ce qui était nécessaire pour combler les lacunes de celui de Gênes. De quelques phrases échappées à M. de Gregori, dans son édition de Filippini et dans ses statuts de la Corse, on pourrait inférer qu'il a possédé un exemplaire du *Dialogo di Corsica.* Il est probable que c'était une copie du manuscrit de la Vaticane, car celui-là seul est complet. Quant à la personne d'Agostino Giustiniani, comme j'en ai parlé tout au long dans ma copie de son Dialogue, je crois qu'il est parfaitement inutile d'y revenir ici, et j'y renvoie pour plus de détails.

9. *Lettere di Federigo Imperiale, generale governatore di Corsica, negli anni 1668-1670.* Manuscrit in-4°, sans pagination ni table; écriture cursive du XVIIe siècle; relié en parchemin; inédit; titre au dos; ita-

lien. (Numéro d'ensemble, 584; salle D, scanzia 2, pluteo 6; numéro dans la scanzia, 11.)

Ce sont des lettres écrites, pour la plupart, aux sérénissimes collèges et au magistrat de Corse. La première est du 18 août 1668, la dernière est du 15 avril 1670. Elles commencent à l'arrivée de Federigo Imperiale[1] à Capraia, car la première visite des gouverneurs de la Corse était toujours pour cette île, qui se trouvait sur leur chemin, alors qu'ils partaient du continent pour se rendre dans leur gouvernement. La dernière, celle du 15 avril, annonce l'arrivée en Balagne de Carlo della Torre, nouveau lieutenant de Vico. Toutes ces lettres de Federigo Imperiale roulent sur l'ensemble de l'administration du pays. Elles touchent aux finances, à la justice, aux garnisons des présides, au banditisme, etc. Les missives où il est question de commerce, des aggressions des Turcs et des démêlés avec le clergé offrent le plus haut intérêt. En somme, ce volume et ceux qui suivent sont précieux pour l'histoire de la Corse au XVII[e] siècle, et chacun sait que c'est peut-être la période la moins connue de l'histoire de cette île.

10. *Lettere del commissario in Corsica.* Manuscrit in-folio, sur papier, relié en parchemin, inédit; écriture du XVII[e] siècle; titre au dos; italien. (Numéro d'ensemble, 598; salle D, scanzia 2, pluteo 6; numéro dans la scanzia, 1.)

Ce volume contient une centaine de feuillets écrits, mais, chose curieuse, il n'est paginé que jusqu'au feuillet 97. Plus de la moitié du volume reste en blanc; un pli du parchemin recouvre la tranche du livre, et j'ai remarqué au centre les débris d'un fermoir en corde. Malgré mes recherches attentives, il m'a été impossible de retrouver le nom du correspondant. Les lettres sont, pour la plupart, écrites au magistrat de Corse, quelques-unes sont envoyées aux sérénissimes collèges. La première, où il annonce son arrivée à Capraia, est du 21 septembre 1696. La dernière est du 18 mai 1698. Il y rend compte de la visite générale qu'il a faite dans l'île tout entière. Un appendice de quatre pages, petit format, est joint à cette dépêche. C'est, comme précédemment, toute la correspondance administrative du susdit commissaire avec ses supérieurs hiérarchiques. Aussi tous les points y sont-ils touchés,

[1] Le secrétaire de Federigo Imperiale s'appelait Gio. Andrea Ratto. Beaucoup de lettres sont signées de lui.

toutes les questions effleurées. En résumé, c'est une nouvelle pierre pour reconstruire l'histoire de la Corse au xvII[e] siècle. Il n'y a pas de table.

11. *Lettere del doge, dei governatori e procuratori della republica de Genova ad Ambrogio Imperiale, governatore generale di Corsica, negli anni 1696-1698.* Trois volumes in-folio, manuscrits; écriture cursive du xvII[e] siècle; reliure parchemin; paginés, sans table, inédits; italien. (Numéro d'ensemble, 593; salle D, scanzia 2, pluteo 3; numéros particuliers, 1, 2, 3.)

Le premier volume, qui comprend 378 pages et à peu près autant de lettres, va du 28 janvier 1696 au 15 mai 1697. Quelques-unes de ces lettres sont munies de leur sceau. La première lettre du premier volume est relative à un envoi de soldats en Corse; la dernière, à la réclamation des frais d'un procès perdu par l'évêque de Marana.

Le second volume contient 395 pages, dont une blanche, et environ autant de lettres. Il s'étend, comme dates extrêmes, entre le 15 mai 1697 et le 20 novembre de la même année. Les deux dernières lettres ne sont pas datées. La première dépêche de ce volume traite des fraudes de certains patrons de navire qui, pour s'exempter de payer l'impôt d'un sou par charge de bois prise en Corse, prétendent être allés charger leurs vaisseaux en Sardaigne.

Le gouverneur de la Corse doit prendre là-dessus des informations. La dernière datée est relative à un banc spécial que s'était réservé dans l'église de Caprara feu Filippo Sabadino pour lui et ses héritiers.

Le troisième volume, qui va du 20 novembre 1697 au 17 juin 1698, contient 328 pages, dont une blanche, et à peu près autant de lettres. La première parle de la sentence rendue par le gouverneur sur la gabelle des poissons de Capraia, et de la mise en liberté de quatre soldats de cette île, arrêtés par ordre de la seigneurie de Gênes. Par la dernière, les autorités génoises demandent des renseignements sur la violation des propriétés d'un citoyen génois, qui aurait été commise par les hommes de Calenzana.

Dans ces trois volumes, on rencontre à plus d'une reprise la signature autographe des doges.

Ces manuscrits, ainsi que plusieurs autres, auraient été donnés à la Civica par un des anciens bibliothécaires d'Ajaccio, le sieur

Jacopo Doria, qui mourut en 1866. Ce Doria était Bonifacien et apparenté aux Doria de Gênes, dont une branche était allée s'établir en cette ville. Je n'ai pas besoin de m'appesantir sur l'importance de ces lettres. Bien qu'en général fort courtes, elles comprennent tout ce qui touche à l'administration, aux finances et au gouvernement de l'île de Corse. Il ne manque pas non plus de détails sur les corsaires, les *vendette*, le banditisme, le commerce et l'agriculture. Ce sont, en général, des ordres ou de brèves instructions.

12. *Lettere ad Ambrogio Imperiale, governatore generale di Corsica, negli anni 1695-1698.* Manuscrit in-folio, sur papier, relié en parchemin, de 313 pages, sans table, avec titre au dos; inédit; écriture du XVIIe siècle. (Numéro d'ensemble, 485; salle D, scanzia 7, pluteo 4; numéro particulier, 6.)

Ce volume est encore plus curieux que les précédents, puisqu'il contient les requêtes, les lettres et les pétitions adressées par les Corses à Ambrogio Imperiale durant le temps de son gouvernement. La première lettre est du 16 novembre 1695. Un nommé Giuseppe Luri ou Lusi écrit de Bastia à Ambrogio Imperiale pour lui annoncer l'arrivée de son neveu Astima, qu'il recommande à ses bonnes grâces. Tout le monde en Corse espère le voir bientôt gouverneur général de l'île. La dernière, datée de Corte, 1er juillet 1698, est celle du trésorier particulier de cette ville, qui, ayant été chargé de lever une amende de 1,142 livres 9 deniers sur les peuples de ces contrées, par ordre des commissaires syndicateurs, prie le gouverneur de permettre au trésorier général d'en faire l'avance, se chargeant, lui, d'en procurer plus tard le remboursement. Une bonne partie de ces lettres sont des billets de félicitation adressés par des indigènes de tout rang et de toute condition à Ambrogio Imperiale sur son élection au gouvernement de l'île. On y épuise en général toutes les formules de l'adulation. Quelques-unes proviennent même des insulaires établis à l'étranger. D'autres enfin sont relatives à des abus et à des affaires d'administration. Parfois celles-ci sont anonymes et signées : *Uno zelante del bene publico.* Les correspondants les plus ordinaires et les plus remarquables d'Ambrogio Imperiale sont : *Gio. Paolo della Casabianca della Porta d'Ampugnani,* doyen des Douze de l'île de Corse, *Giuseppe Luccioni, Angelo Francesco Luri*[1], etc.

[1] Voyez *Bibliothèque de Brignole.*

13. *Lettere intorno alle case della republica di Genova e di Corsica, negli anni 1746-1747.* Manuscrit in-4°, relié en parchemin, de 244 pages, sans table; titre au dos; écriture du XVIIIe siècle; inédit; italien. (Numéro d'ensemble, 573; salle D, scanzia 4, pluteo 3; numéro particulier dans la scanzia, 19.)

C'est un recueil de lettres écrites par divers correspondants au marquis Lorenzo Imperiale, alors à Naples, où il résidait, à ce qu'il semble, en qualité d'ambassadeur de la république de Gênes. La première lettre est écrite de Gênes et porte la date de 1746; la dernière est expédiée de la même ville et est datée du 11 novembre 1747. Le correspondant le plus habituel du marquis est un nommé Gio. Antonio Dezola. Ces lettres roulent sur la politique du temps et sur les affaires génoises, alors fort embrouillées. On y trouve peu de choses pour la Corse. Je citerai la troisième lettre, où Dezola félicite le marquis sur son heureuse arrivée à Rome, et lui annonce que les nouvelles de Corse sont plus favorables, que Luca Ornano, ancien chef de rebelles, s'est déclaré pour la république, etc.; la quatrième, où le même correspondant annonce que les places qui restent en Corse aux Génois sont si bien fortifiées qu'elles peuvent défier toute atteinte, que les rebelles ont armé une felouque avec dix-huit hommes pour courir sus aux bâtiments génois, etc.; la septième, où l'on raconte les exploits de Luca Ornano en faveur de la république, et la prise de la felouque corse, dont le capitaine a été condamné à être pendu. Durant l'exécution, la corde s'est rompue, et le bourreau a achevé le patient à coups de couteau. Suit un tableau de l'effectif des troupes génoises. Le nombre des soldats que la république entretient en Corse est de 1,172 sur le papier et de 933 en effectif. Ce tableau est du 9 février 1746, etc. Je ne puis citer toutes les lettres. Cette correspondance est d'un caractère tout à fait privé. Aux nouvelles politiques, Dezola mêle des intrigues de ruelles et la chronique des petits événements qui se passent à Gênes. Quelques lettres ne sont pas signées et proviennent de Milan.

14. Gio. Battista Marzolaccio, *Statuti de Bonifaccio composti e riformati.* Un volume in-folio de 44 feuillets, avec un calendrier des jours fériés et une table, relié en parchemin, daté de 1609; écriture de l'époque; italien. (Numéro d'ensemble, 567; salle D, scanzia 2, pluteo 6; numéro particulier dans la scanzia, 12.)

Ces statuts ont été extraits de l'original à la requête du susdit Marzolaccio, qui était à cette époque syndic[1] de Bonifacio. Cet original se trouvait alors déposé dans la chancellerie du magistrat de Corse. Il fut copié par Giacomo de Ambrosi, secrétaire et chancelier de l'État de Corse[2]. Les statuts de Bonifacio furent publiés dans cette ville aux lieux accoutumés, le 6 octobre 1609, par Sentino Cambiaso, huissier de la cour. Ils furent imprimés en 1625, mais cette édition est devenue très-rare. On la trouve pourtant au Palazzetto[3]. M. de Gregori, dans ses statuts de l'île de Corse, en a publié une très-grande partie. Les statuts de Bonifacio sont ainsi divisés : au premier feuillet, on rencontre une lettre de Gio. Batta Marzolaccio, où après avoir raconté en peu de paroles les nombreuses vicissitudes de sa ville natale, et énuméré les principales libertés qui lui furent accordées par la république en reconnaissance de son attachement, il termine en présentant au sénat les statuts de Bonifacio réformés sur son ordre, le priant de les approuver. — Prise en considération du sénat, le 14 juillet 1609; — examen favorable du magistrat de Corse, lequel émet l'avis qu'ils doivent être imprimés en la forme; — approbation définitive du sénat, le 26 août 1609.

Viennent ensuite les statuts, qui sont ainsi distribués : les statuts civils (3-12); — les statuts *di Vettovaglie e grasse* (12-15); — les statuts du port (15-16); — les statuts *della Camparia*[4] (16-27); — les statuts *de' Vensori overo ministrali* (27-33) (les ministraux étaient des officiers publics qui veillaient aux poids et mesures et avaient la surveillance des marchés); — les statuts de la Gabelle (34-35); — les statuts criminels (35-44). En un mot, c'était là le Code pénal et civil de la commune de Bonifacio. M. de Gregori a réimprimé le texte jusqu'aux statuts criminels. Après les statuts, on remarque le calendrier des jours fériés dans chaque mois pour les tribunaux de Bonifacio. Ils arrivent presque à la moitié de l'année. Puis on trouve une déclaration du doge et des gouverneurs de Gênes, qui reconnaissent que le nommé Andrea Cicavese, en sa qualité de Bonifacien, doit jouir, pour la collation des offices publics, des mêmes priviléges que s'il était citoyen

[1] Syndic doit être pris ici dans le sens de procureur.
[2] *Dello stato di Corsica.*
[3] Dans les *Notizie storiche di Corsica.*
[4] Espèce de Code rural.

génois. Deux ordonnances, datées du 26 août 1570 et du 28 novembre 1599, précèdent immédiatement la table. La première s'occupe des différents moyens d'abaisser le prix des choses nécessaires à la vie, la seconde a pour but d'assurer la publicité des ordonnances de l'État et de la commune de Bonifacio. Les statuts de Bonifacio sont écrits en italien. Sur la première page du volume, on lit les distiques suivants :

Tempore felici multi numerantur amici;
Si fortuna perit, nullus amicus erit.

Signé : GIACOMO ANDROVANDO.

Donec eris felix, multos numerabis amicos;
Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Signé : GIV. ANTONIO STELLA.

Ce sont probablement les deux propriétaires successifs du manuscrit. On retrouve du reste leur nom sur le frontispice de l'ouvrage.

15. *De potestate Castri Bonifacii*, ou *Statuta* (*antica*) *Castri Bonifacii*. Manuscrit latin in-4°, sur papier, relié en parchemin, 87 feuillets, point de table; écriture du milieu ou de la fin du XVIIe siècle; en grande partie inédit. (Numéro d'ensemble, 311; salle D, scanzia 4, pluteo 1; numéro particulier dans la scanzia, 1.)

Ce manuscrit, horriblement incorrect, contient en premier lieu les règlements que devaient faire observer et auxquels étaient tenus d'obéir les podestats de Bonifacio. Ces règlements vont du folio 1 au folio 11[1]. Ils datent d'une antiquité respectable. A la suite de certaines recherches, dont j'ai exposé le résultat dans la copie que j'en ai envoyée au Ministère, je crois pouvoir les faire remonter jusqu'en 1209. A partir du onzième feuillet verso, commence l'énumération des franchises de Bonifacio, dont les premières, n'étant point datées, semblent faire corps avec les règlements dont j'ai parlé et devoir être attribuées au commencement du XIIIe siècle. Le premier document qui ait une date certaine est la convention passée entre Brancaleone Doria, syndic et procureur de la ville de Gênes, et les Bonifaciens, le 15 octobre 1320[2]. C'est une charte d'immunités consentie par celui-ci en faveur de la

[1] Onze.
[2] Cette convention a été publiée par Cambiagio.

commune de Bonifacio. Viennent ensuite de nombreuses confirmations de ces franchises et une multitude de sentences prononcées par les consuls des callèghes[1], en faveur des négociants de Bonifacio, contre les fermiers des gabelles et autres impôts publics, qui cherchaient à les molester. La dernière pièce est du 31 août 1445. C'est en somme la première partie du Livre rouge de Bonifacio. La seconde partie se trouve à la Brignole. Ce manuscrit est d'autant plus précieux que la plupart des originaux peuvent être considérés comme perdus. M. Canale, dans son histoire de Gênes, a publié les six premiers feuillets des règlements du podestat de Bonifacio. Le reste est inédit.

Note sur plusieurs exemplaires imprimés des statuts de Corse qui sont à la Civica.

On trouve à la Civica un exemplaire des statuts de l'île de Corse imprimés à Bastia, par Francesco Maria Martini, en 1694. Sur la première page est écrit le nom de Johannis Bernardi Laberii. Dans les quelques pages blanches qui parsèment le livre, on remarque des annotations manuscrites du prêtre Andrea Tallone et de Gio. Battista Belgodere. Ces statuts ont été réformés et approuvés par le sénat de Gênes, le 7 décembre 1571. On en peut voir la première édition dans les *Notizie storiche di Corsica du Palazetto.* Ces statuts sont continués jusqu'en 1610 par diverses ordonnances postérieures et ampliatives. Suivent les *Nuovi ordini e decreti della serenissima repubblica,* du 28 janvier 1733, — j'en ai parlé plus haut à l'article *Decreti,* — puis les concessions faites au peuple de la Corse par la seigneurie de Gênes, sous la garantie de l'empereur. Viennent enfin une ordonnance de la même époque sur les nouveaux tarifs à mettre en usage dans l'administration et pour la procédure civile et criminelle, une amnistie concédée, d'accord avec l'empereur, aux rebelles qui se soumettront (date du 18 octobre 1738), et une liste d'édits d'amnistie donnés du 30 août 1742 au 12 octobre 1744, avec les exceptions, qui portent presque toutes sur les homicides. Parmi les exceptés, on remarque, *I rei dell' insulto forzoso fatto a Lucia, figlia nubile d'Angelo Pietro delle Forchine di Rustino.* Ces édits, outre l'amnistie qui s'étend à tous les délits commis depuis les derniers décrets, con-

[1] *Consules callegarum.*

tiennent des diminutions de contributions. Jusqu'en 1733, ils ont eté imprimés par Giovanni Franchelli. Plusieurs d'entre eux pourtant sont sans nom d'imprimeur. Les autres sortent des presses de Paolo Scionico.

D'une note placée en tête du livre, il suit que les statuts criminels avaient été imprimés en 1590, chez Hieronimo Bartolo. Les annotations manuscrites concernent des ordonnances et des sentences du magistrat de Corse, datées pour la plupart du XVIIe siècle, lesquelles n'ont point trouvé place dans le recueil. A la fin se trouve un double des fausses lettres patentes par lesquelles Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, déplorant les malheurs des Corses, les excite à la résistance. On y remarque aussi un exemplaire des résolutions prises par les chefs des rebelles dans un conseil tenu à Corte, les 23, 24 et 25 octobre 1764 (Sebastiano Batini, imprimeur à Corte), et un manifeste du 2 février 1763, adressé par les autorités insurgées à l'Europe tout entière; enfin, un résumé des clauses du traité de Compiègne. (Salle D, scanzia 9, pluteo 7; numéro dans la scanzia, 10.)

Il existe encore un autre exemplaire des statuts de Corse de la même époque, mais sans les *ordini nuovi* et les autres édits. (Salle C, scanzia 2, pluteo 8; numéro dans la scanzia, 17.) Enfin, un sieur Serval, avocat au parlement, imprima en 1769, à Toulon, une traduction française des statuts de la Corse, avec le texte en regard. Cette publication ne concerne que les statuts civils. (Salle B, scanzia 9, pluteo 7; numéro dans la scanzia, 8.) Je mentionne en passant la publication des mêmes statuts faite par M. de Gregori en 1843. Elle ne se trouve pas à la Civica. Quant aux statuts de Bonifacio, ils ont été imprimés à Gênes en 1625, par Giuseppe Pavoni. (Salle B, scanzia 9, pluteo 4; numéro dans la scanzia, 28.)

16. *Memorie rilative al regno di Corsica di Federico Federici.* Manuscrit in-folio, sur papier, de 71 pages, relié en cuir; écriture de la fin du XVIIe siècle; inédit; italien-latin. (Numéro d'ensemble, 186; salle D, scanzia 3, pluteo 2; numéro particulier dans la scanzia, 20.)

Dans ce manuscrit, Federico Federici traite des droits de la république de Gênes aux honneurs royaux. La partie qui regarde la Corse consiste en un chapitre de huit pages, où l'auteur démontre que cette île a toujours été considérée comme un royaume,

et que, par conséquent, la république, qui en est souveraine, doit être traitée comme un roi. Ce chapitre va de la page 61 à la page 68. Au milieu du manuscrit se trouve inséré un dossier daté de 1638–1640, traitant des démarches faites par la république auprès de l'empereur pour l'obtention des honneurs en question. Ce dossier ne contient que deux pièces, une pétition fort longue à l'empereur et un mémoire explicatif. Dans le catalogue, ce manuscrit est aussi désigné sous le titre de : *Scritture concernenti gli onori regii dovuti alla serenissima repubblica di Genova.*

17. *Miscellanea di cose di Corsica.* Beau volume in-folio, manuscrit, sur papier, relié en parchemin, avec titre au dos, folioté de 191 feuillets, avec table; écriture du XVIIᵉ siècle; inédit. (Numéro d'ensemble, 321; salle D, scanzia 5, pluteo 3; numéro particulier dans la scanzia, 8.)

Il comprend environ une cinquantaine de lettres d'Ambrogio Imperiale, gouverneur de la Corse, qui vont du fol. 3 au fol. 56, et du 30 septembre 1696 au 15 juin 1698. Ces lettres sont ce qu'il y a de plus intéressant dans le manuscrit. On y trouve des détails curieux sur le banditisme en Corse. Le gouverneur rend compte de ses visites dans les diverses provinces, des actes de son administration. Il insiste surtout sur l'augmentation de la police, sur les scandales donnés par le clergé insulaire à propos de la vacance du siége épiscopal d'Ajaccio. Il parle aussi des corsaires.

Du folio 56 au folio 151, on rencontre un recueil de documents sur les affaires ecclésiastiques de la Corse et de l'île de Capraia. Ce sont des sentences en matière de biens ecclésiastiques, des enquêtes sur les menées épiscopales. On y remarque aussi le dossier d'un procès entre le séminaire de Bastia et l'évêché de Marana, des pièces sur l'archiprêtré de la Corbara au Cap Corse, sur les différends qui avaient surgi entre le clergé d'Ajaccio, *vacante sede episcopali,* et l'évêque de Sagone, surintendant apostolique dudit siége épiscopal, sur l'impôt de 12 livres par bateau de pêche, afin de payer l'emprunt contracté pour édifier l'église de Capraia, sur les loyers et dîmes de la Balagne, etc. Est à signaler également un édit du légat apostolique enjoignant à l'évêque d'Aléria de reconnaître Louis Aitelli comme archiprêtre de la Corbara, et de cesser de le molester. Le premier document est du 16 novembre 1696, le dernier du 26 janvier 1712. Il y a quelques titres qui ne sont pas datés. Enfin,

la troisième partie, qui est comprise entre le feuillet 151 et le 191, est une collection de documents variés sur l'histoire de la Corse en général, et en particulier sur les perfectionnements à apporter aux fortifications de San Pellegrino, sur l'investiture et la garde de la tour de Moriani, etc. On y trouve aussi des observations sur les différentes forteresses de la Corse, des renseignements sur leurs garnisons, des demandes de garde et d'investiture, une description de la résidence du gouverneur à Bastia, un état de réparations à y faire, avec plan, un rapport sur la caserne de Bonifacio, également avec plan, des instructions sur la concession des ports d'armes, etc. Les pièces se suivent sans ordre chronologique. Comme date générale, elles vont de 1695 à 1697; bon nombre même ne sont pas datées.

18. *Miscellanea di cose risguardanti la storia di Genova.* In-folio, relié en parchemin, sur papier, de 1506 à 1796; écritures diverses; italien-latin. (Numéro d'ensemble, 169; salle D, scanzia 3, pluteo 2, numéro dans la scanzia, 3.)

Ce manuscrit, en partie paginé, renferme quinze pièces, dont la première est de 1506, la dernière de 1796. L'écriture est de l'époque à laquelle appartiennent ces divers titres, qui regardent l'histoire de la république de Gênes et contiennent les divers actes de ses autorités, des rapports, des mémoires, etc. Cette miscellanée donne pour l'histoire de la Corse l'article suivant:

Procès-verbal de la délibération du petit conseil (*minor consiglio*) de la république de Gênes pour pourvoir aux vacances de divers évêchés de l'État ligurien. (Gênes, 18 février-9 mars 1767. Manuscrit, sous le numéro 13.) Les évêchés dont il est ici question sont ceux de Brugnate et de Sarzana. Le conseil est unanime pour restreindre les priviléges de l'Église en cette matière. C'est elle en effet qui, malgré la seigneurie de Gênes, a envoyé l'évêque de Segni, dont la mission n'a fait qu'exciter la rébellion de Corse au lieu de l'arrêter. Donc, il est bien entendu que personne ne sera évêque dans le territoire de Gênes, avant d'avoir obtenu l'autorisation du gouvernement. Quant aux évêchés de la Corse, c'est à Paoli à y penser. — Ce manuscrit a 24 pages. Inédit.

19. *Miscellanea* (sans autre qualificatif). Un volume in-folio, manuscrit, sur papier, relié en parchemin, de 1621 à 1745; écriture de l'époque;

italien-espagnol. (Numéro d'ensemble, 303; salle D, scanzia 3, pluteo 8; numéro d'ordre dans la scanzia, 10.)

Ce manuscrit contient quatre-vingt-dix-neuf pièces, en partie imprimées. La pagination est incomplète, et une table par numéros, incomplète elle aussi, termine le volume. Les dates extrêmes sont 1621 et 1745. C'est un ramassis de toute espèce de choses. Plusieurs titres sont en espagnol, entre autres une lettre sur la mort de Philippe III et un manifeste pour la guerre de Valteline. Les documents relatifs à la guerre de Trente ans sont assez nombreux. Il ne manque rien à cette collection singulière, pas même des circulaires et des prospectus de négociants. On y trouve également le texte du traité de paix conclu entre la France et l'Espagne en 1679. Le document qui est relatif à la Corse est à la page 154. Je répète que la pagination et la numérotation sont incomplètes. En voici l'analyse :

Osservazioni di uno de' nobili del regno di Corsica sopra le lettere patenti attribuite alla corte di Torino, segnate dal campo di Casale, li 2 octobre 1745. Imprimé sans nom d'éditeur et daté de la Balagne, le 2 mars 1746. C'est un cahier de 22 pages, petit format.

Ces observations ont été évidemment écrites par un Corse du parti génois. Il déclare que pour lui les lettres en question sont fausses, et s'indigne des attaques, soit souterraines, soit ouvertes, dont la république de Gênes a été l'objet de la part des Piémontais, dès le commencement du XVIIe siècle. Il rappelle la part glorieuse que les Corses ont prise aux guerres entre Gênes et le Piémont.

20. *Miscellanea, ossia scritture di diverse cose di Genova.* Un volume in-4°; écriture du XVIIIe siècle (1743-1748), contenant 43 pièces (imprimés, manuscrits, cartes et plans); reliure en parchemin; italien. (Numéro d'ensemble, 328; salle D, scanzia 4, pluteo 2; numéro particulier dans la scanzia, 1.)

On trouve pour la Corse :

1° Au numéro 12, un édit du doge, des gouverneurs et procureurs de la ville de Gênes, relatif à de prétendues lettres patentes des 2 octobre 1745 et 3 janvier 1746, les premières attribuées au roi de Sardaigne, les autres à Marie-Thérèse. Ces lettres sont destinées à exciter de nouveaux troubles, en promettant des secours

aux révoltés de la part de ces deux puissances. L'édit déclare ces lettres supposées, et le style n'en appartient à aucune de ces deux chancelleries. Imprimé chez Franchelli. Gênes, 20 février 1746.

2° Sous le numéro 13 on trouve un double des *Osservazioni di uno de' nobili del regno di Corsica sopra le lettere patenti, etc.*, 2 mars 1746. Imprimé. — N. B. Quelques-uns des numéros seulement sont paginés.

21. *Miscellanea varia.* Un volume manuscrit, in-folio, sur papier, relié en parchemin; pagination incomplète; sans table. (Numéro d'ensemble, 301; salle D, scanzia 3, pluteo 8; numéro particulier dans la scanzia, 2.)

C'est un mélange d'imprimés et de manuscrits, mais où les manuscrits dominent. Il y a en tout 137 pièces, qui ne sont point rangées par ordre chronologique. L'écriture est du XVIIe siècle. On y trouve toute espèce de choses, jusqu'à une instruction pour faire la malvoisie.

Je signale pour la Corse :

Sous le numéro 133, Protestation du pape Alexandre VII, approuvée par le sacré collége et rédigée le 18 février 1664, à propos de la rixe survenue, le 20 août 1662, entre la maison de l'ambassadeur de Créqui et les gardes corses du souverain pontife. Alexandre VII proteste surtout contre les conséquences de cette rixe, c'est-à-dire l'invasion du comtat Venaissin, l'occupation de Parme, etc. — Manuscrit non paginé.

On trouve aussi dans cette miscellanée la copie de deux bulles du pape Grégoire IX.

22. *Daci della repubblica di Genova. Estrazioni del Bussolo. Gonfalonieri. Governatori di Corsica.* Manuscrit in-4°, sur papier, relié en parchemin; sans pagination, avec table; écriture du XVIIIe siècle; inédit; italien. (Numéro d'ensemble, 391, salle D, scanzia 4, pluteo 7; numéro particulier dans la scanzia, 9.)

A la fin, on trouve une liste assez incomplète des gouverneurs de la Corse de 1453 à 1733. L'auteur inconnu s'en excuse, attribuant ces lacunes à la mauvaise tenue des archives de Bastia, où les titres sont mal conservés et rongés par les souris.

Outre cette liste des gouverneurs de la Corse, on rencontre encore une chronologie des doges de 1339 à 1730, la liste[1] des noms de ceux qui ont été mis dans l'urne du séminaire en 1575, etc.

23. Manuscrit sans titre, in-4°, sur papier, relié en carton; écriture du XVII° siècle, non paginé, mais divisé en six parties; italien. (Numéro d'ensemble, 393; salle D, scanzia 4, pluteo 7; numéro d'ordre particulier dans la scanzia, 9.)

Ce manuscrit est, comme je l'ai dit, divisé en six parties:

1° *Vita del Padre Sylvestro Landino, visitatore apostolico et operario indefesso nell' isola di Corsica, descritta in lingua spagnaola, del Padre Gio. Eusebio Nierembergo de la compagnia de Giesù* (traduction italienne);

2° *Relazione della conversione della madre del re della China;*

3° *Lettere sopra la vita e morte del Padre Diego Granado;*

4° *Vita del gran padre dei poveri, il Padre Pietro Spiga;*

5° *Breve relazione della vita e virtù del Fratel Gio Ximenez, coadiutore della compagnia di Giesù;*

6° *Breve relazione della vita e morte di F. Simone Bucceri della compagnia de Giesù.*

Ces opuscules ont tous été traduits de l'espagnol pour l'édification des lecteurs italiens. Le premier seul nous intéresse. C'est la vie du P. Sylvestre Landino, missionnaire en Corse et visiteur apostolique. Cette vie, écrite en espagnol par le P. Nieremberg, n'est pas datée, mais le second opuscule parle d'un événement qui n'a pu avoir lieu que de 1648 à 1650. La partie intéressante de la vie du P. Landino consiste dans le tableau, peut-être un peu chargé, mais à coup sûr peu flatteur, que le biographe fait des mœurs des Corses à cette époque. On y voyait, dit-il, des enfants fiancés avant leur naissance, des personnes vivant dans l'inceste depuis plus de soixante ans. Le concubinage était partout. Le clergé était descendu au dernier degré de la dégradation. On conçoit qu'avec de pareils pécheurs, le malheureux P. Landino a dû avoir fort à faire, le fait est qu'il mourut à la peine. Il s'éteignit à Bastia, le 3 mars 1554. Il prédit aux insulaires la guerre et la peste, et annonça d'une manière particulière la ruine de la commune de Belgodere. Toutes ces prophéties se réalisèrent.

[1] Voyez mon *Essai sur les constitutions génoises.*

24. *Lettere del virtuosissimo Giacomo Bracelli, cancelliere della repubblica di Genova, nell' anno 1430 circa, scritte a diversi principi et a' suoi amici, con altre sue opere, ad uso dell' illustrissimo signor Tomaso Fransone.* Beau manuscrit du xv[e] siècle, in-folio, sur parchemin, rayé, avec marges, paginé recto et verso, de 476 pages; pas de table; reliure en cuir; langue latine; inédit. (Numéro d'ensemble, 351, salle D, scanzia 4, pluteo 4; numéro d'ordre particulier, 1.)

Il contient 160 *epistolæ, orationes, opuscula,* etc. A la page 43, je signale: *Oratio Bonifatiani populi ad Genuenses cum oppidum illud obsideretur a rege Alfonso, imperante tunc Januensi populo illustri Thoma de Campofergoso.* Il est bien entendu que plusieurs de ces discours sont de purs exercices de réthorique, des thèmes à déclamation [1]. On y trouve même la dernière harangue que Catilina adressa aux conjurés. Le style est clair et même assez élégant pour un homme que l'on suppose être mort avant le temps de la grande Renaissance.

25. *Instrumento che risguarda la Corsica, rogato da Bernardo Usodimare.* Cet acte est contenu dans un volume intitulé *Relazione di Voltaggio.* Manuscrit in-folio, sur papier, relié en carton; sans pagination ni table; écriture du xvii[e] siècle; inédit. (Numéro dans l'ensemble, 287; salle D, scanzia 3, pluteo 7; numéro d'ordre particulier, 22.)

Ce manuscrit contient 76 numéros. Il débute par une relation du fait qui s'est passé à Voltaggio. Il s'agit d'un combat qui eut lieu dans cette localité entre les Génois et les Piémontais durant la guerre de 1625. On y remarque la relation verbale lue aux sacrés colléges par Giulio della Torre et Costantino Pinello de leur mission auprès de Philippe IV, un journal renfermant leurs impressions de voyage, diverses écritures relatives à la conjuration de Giulio Cesare Vacchàro, etc. etc.

L'acte ou plutôt l'extrait de l'acte qui regarde la Corse se trouve sous le numéro 35. C'est un contrat de partage du fief de San Colombano en Corse. On commence par le délimiter soigneusement, puis on en fait trois parts. Ce fief appartenait à Jacopo de Mari. Le partage est effectué sous la surveillance et par l'entremise de

[1] Pourtant la plupart des lettres écrites aux princes ont un fondement historique, puisque Bracelli a été un des chanceliers de la république de Gênes. On y rencontre aussi une légende fort curieuse sur l'origine de la guerre de Cent ans. Elle ne peut provenir que d'une ancienne chanson de geste.

Ludovico de' Crespi, docteur *in utroque* et vicaire général de l'île de Corse, et de Don Luca Salvaigo, lieutenant du gouverneur en Balagne. L'acte se passe le 17 avril 1524, Bernardo Usodimare, notaire. Quant à l'extrait, il a été tiré des minutes de ce notaire, le 29 mars 1537. L'intérêt principal de cette pièce réside dans la description du château de San Colombano, qui est certainement fort curieuse.

Je répare ici une omission que j'ai commise au paragraphe *Decreti e scritture*. Dans ce volume, à la page 225, on trouvera encore pour la Corse : *Giustificazione del sindacato tenuto in Corsica dalli signori Carlo Spinola e Carlo Giustiniani, nell' anno 1726.* Firenze, Paperini, 1727.

Note de quelques manuscrits qui peuvent encore être consultés.

Afin de rendre encore plus complet mon travail sur la Civica, je vais indiquer en peu de mots certains ouvrages, qui tout en ne regardant pas directement la Corse, peuvent toutefois fournir plus d'un utile renseignement sur ce pays.

Pour l'histoire ecclésiastique, sont à consulter :

Accinelli Francesco Maria, *Liguria sacra.* 3 volumes in-folio manuscrits (D, 2, 7; 22 à 24);

Stato presente della metropolitana di Genova. 1 volume in-folio manuscrit (D, 1, 2; 6);

Giscardi Giacomo, *Origine delle chiese, monasteri e luoghi pii della città e riviera di Genova.* 1 volume in-folio manuscrit (D, 2, 4; 18);

Schiaffino Agostino, *Annali ecclesiastici della Liguria.* 5 volumes in-folio, manuscrits (D, 3, 6; 4 à 8);

Tous ces manuscrits sont inédits et datent du XVIII[e] siècle.

Pour l'histoire en général, on fera bien de parcourir la miscellanée *Poch*, dont j'ai parlé, du reste, dans celui de mes volumes qui est consacré à la miscellanée *Cicala*.

Pour le commerce et les rapports de la vie privée, on pourra examiner avec fruit les différents volumes d'actes extraits des archives des notaires ; je vais en citer les principaux :

Foliatium notariorum, 1154-1600, cum indice; XVIII[e] siècle ; manuscrit (D, 2, 6; 1 à 6);

Instrumenti diversi nel 1526 (D, 1, 3; 1); *Instrumenti diversi del secolo XVI[mo];* manuscrit (D, 2, 3; 19);

Instrumenti diversi dell' anni 1254, 1318, 1351; manuscrit (D, 3, 4; 15);

Richieri notæ desumptæ ex foliatiis diversorum notariorum existentium in archivio. 4 volumes in-folio manuscrits (D, 3, 6; 12);

Monumenta Genuensium. 7 volumes in-folio manuscrits (D, 5, 2; 7 à 13).

Je crois maintenant qu'il est temps d'en finir avec la bibliothèque Civique. J'y ai indiqué tout ce qui pouvait avoir quelque rapport avec la Corse.

II

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ.

I. — Origines de l'Université de Gênes.

Ce fut vers 1471 que le pape Sixte IV donna une organisation définitive à l'Université génoise, en lui accordant la faculté de décerner des diplômes, comme à Rome, à Paris et à Bologne. Mais des documents inconnus d'Isnardi[1] mentionnent, vers 1298, un collége de docteurs en grammaire. Les colléges des théologiens, des juges, des médecins et des mathématiciens étaient florissants dès les premières années du XIVᵉ siècle. J'ai même rencontré, en faisant des recherches aux archives de Pise, un titre fort curieux et encore inconnu. C'est une lettre des anciens de la commune de Pise au doge et aux anciens de la commune de Gênes, pour les prier de leur envoyer un maître ès mathématiques, la peste noire de 1349 ayant complétement désorganisé chez eux l'enseignement. En 1554, les Jésuites furent appelés à Gênes par le sénat. Ils ne tardèrent pas à s'emparer de l'éducation de la jeunesse, et surtout du gouvernement de l'Université. Peu d'années après, Paolo Balbi, se faisant jésuite, laissait tout son patrimoine à ses deux frères Stefano et Antonio et à son neveu Francesco, sous condition de faire élever à leurs frais, et le plus tôt possible, un vaste palais pour y loger les écoles et les colléges de ses nouveaux confrères. Par suite de diverses circonstances, et notamment de la peste qui sévit cruellement à cette époque dans toute l'Italie, le projet de Paolo Balbi ne put être mis en œuvre qu'après 1630. Au bout de peu de temps, on y installa les écoles des Jésuites,

[1] Historien de l'Université de Gênes.

ainsi que plusieurs chaires privées, notamment les quatre de la fondation Grimaldi.

La description du palais de l'Université se trouvant dans tous les guides en Italie, je ne la referai pas. Je me bornerai à dire qu'il est situé dans la via Balbi, à peu de distance du palais royal, et que sa magnificence est célébrée par tous les étrangers.

Bartolommeo Bianco de Côme en fut l'architecte.

On y remarque, au bas du grand escalier, deux splendides lions modelés par Domenico Parodi et sculptés en marbre par Francesco Biggi. De belles fresques de Domenico et de Paolo Gerolamo Piola ornent la partie de l'édifice destinée au musée d'histoire naturelle. On en admire d'autres de Giovanni Andrea Carlone et de Giuseppe Isola [1], disséminées dans toute l'étendue du palais. Mais le trésor le plus précieux, les richesses les plus enviées de l'ancien couvent jésuite, sont les six statues de Jean de Bologne, qui représentent la Foi, l'Espérance, la Charité, la Force, la Justice et la Tempérance. Elles ont été disposées dans la galerie supérieure, merveilleuse construction soutenue par des couples de colonnes d'ordre ionique qui s'élancent dans les airs avec une légèreté sans pareille. On y peut voir aussi sept autres bas-reliefs du même artiste, provenant de la chapelle de Luca Grimaldi. Parmi les merveilles du palais de l'Université, je ne puis oublier la grande salle des examens publics, où la richesse de l'or lutte avec la beauté des peintures.

Dans la cour intérieure de l'édifice, et plus particulièrement à l'entrée de l'escalier qui conduit à la seconde galerie, on a rassemblé quelques restes d'antiquités. De nombreuses inscriptions du moyen âge, quelques-unes romaines et une que l'on dit étrusque, sont enchâssées dans la muraille et attirent l'attention des curieux et des érudits. Au pied de cette mosaïque d'une nouvelle espèce, on aperçoit le tombeau de Simon Boccanegra, premier doge de Gênes, empoisonné dans un banquet par Pietro Malocello, émissaire du roi de Chypre. Si les nobles de Ligurie n'ont pas trempé dans cet assassinat, comme on le soupçonne à bon droit, ils en ont du moins profité, en rétablissant à cette époque le régime aristocratique. Le vieil ennemi des patriciens génois, représenté de grandeur naturelle et enveloppé dans les plis roides et funèbres

[1] Ces dernières sont modernes.

de son manteau ducal, est couché sur deux lions accroupis. Il semble encore menacer ses rivaux et commander aux factions populaires. La statue du doge et les deux lions sont seuls du XIVe siècle. Le cénotaphe qui les supporte est tout moderne.

Ce fut le 10 septembre 1773, époque de l'abolition de leur ordre dans l'État de Gênes, que les Jésuites abandonnèrent le palais de l'Université pour n'y jamais plus rentrer.

II. — Bibliothèque de l'Université.

Ce furent les Jésuites qui formèrent le premier noyau de la bibliothèque de l'Université. Elle ne sortit de leurs mains que le 10 septembre 1773, date de la suppression de la compagnie de Jésus sur le territoire de la république. Le sénat tira de son sein une députation choisie, pour prendre possession, au nom de l'État, des biens de la congrégation dissoute. La bibliothèque de l'Université dut tout naturellement attirer d'une manière spéciale l'attention de cette commission. On y porta presque immédiatement les livres de la maison professe de Sant' Ambrogio, puis ceux qui provenaient du legs Centurioni, puis enfin quatorze caisses d'ouvrages choisis dans la bibliothèque des Jésuites de San Remo. La vente des doubles, effectuée à cette époque, produisit une somme de 7,000 livres génoises, qui fut employée tout entière à l'achat d'œuvres nouvelles. A ce premier fonds de renouvellement, on ajouta par la suite le produit de la vente de deux créances des Jésuites qui furent découvertes à Novi-Ligure. Après l'expulsion de l'ordre, Gaspare Oderico, ex-membre de la congrégation de Jésus, fut nommé bibliothécaire de l'Université, et le premier catalogue par ordre alphabétique est son ouvrage. Il fut publié de 1785 à 1787. En mars 1801, on transférait à l'Université la bibliothèque des Carmélites de San Carlo. Vers 1820, le bibliothécaire Filippo Galea léguait ses livres à l'Université. Le professeur Viviani y déposait trois grandes collections, dont deux avaient trait au Museum Britannicum, une autre aux actes et conventions diplomatiques.

Le comte Prospero Balbo faisait également don à cette bibliothèque d'une somme de 894 livres à lui due pour frais d'examen. Cette généreuse donation procurait à l'administration les moyens d'acheter les Transactions anglicanes et les Actes de l'Académie de Berlin. En 1840, mourait le professeur Domenico Viviani, dont

nous avons déjà parlé. Par testament, il laissait à Charles-Albert une belle collection d'œuvres de botanique, de minéralogie et même de littérature, avec près de deux mille monnaies antiques en bronze. Ce legs intéressant fut abandonné par le roi de Sardaigne à la bibliothèque du palais Balbi. Cependant on pourvoyait chaque année, par des dotations croissantes, à l'entretien et au renouvellement du matériel. En 1817, cette dotation, consacrée spécialement aux achats, n'était guère que de 1,500 francs par an. Elle fut bien vite portée, par des augmentations successives, jusqu'à la somme annuelle de 7,916 fr. 65 cent. En 1833, de nombreuses réparations furent faites au local. En 1838, on acquérait pour 6,000 livres le beau médailler du chevalier Heydecken. Le marquis Marcello Durazzo, président de la société ou députation *di Storia patria*, donnait généreusement la totalité de son traitement à la bibliothèque et plusieurs manuscrits précieux, entre autres *M. T. Ciceronis de oratore*. En 1829, Gian Carlo Brignole faisait à cette bibliothèque favorite de tout bon Génois un cadeau de 2,078 francs, et y ajoutait celui de toute la collection des classiques de Pomba. Tommaso Balbi y envoyait celle des classiques de Milan; lord Colchester, la série des monuments historiques et diplomatiques publiés par le gouvernement britannique, et dernièrement encore l'Institut smithsonien fit parvenir à l'Université l'ensemble de ses publications scientifiques, qui montent à plus de 80 volumes. Pour comble de bonheur, en 1868, les bibliothèques des corporations supprimées vinrent ajouter à ce grand dépôt un renfort de 12,000 volumes. Encore, beaucoup d'entre eux furent-ils dérobés au gouvernement.

C'est par ces soins incessants, c'est par ces adjonctions successives, que l'humble collection des Jésuites est devenue la plus grosse bibliothèque de Gênes. Elle est riche de 80,000 volumes et de 1,050 manuscrits.

On y trouve un catalogue : 1° des imprimés ordinaires; 2° des incunables; 3° des éditions de 1500 à 1536; 4° des éditions aldines; 5° des elzéviriennes; 6° des bodoniennes; 7° des manuscrits. Tous ces catalogues sont rédigés par ordre alphabétique. Enfin, il existe un catalogue par ordre de matières pour toute la bibliothèque [1].

[1] Sous le nom de *Carte e Cronache manoscritte per la storia Genovese esistenti*

Parmi les incunables les plus précieux, on remarque : 1° *Il Lattanzio*, Subbiaco, 1465 ; 2° *Il Livio et l'Apuleio*, Roma, 1469 ; 3° *Il S. Agostino*, Venezia et Roma, 1470 ; 4° *Il Giulio Cesare*, Venezia, 1471 ; 5° *Il Petrarca*, Venezia, 1478 ; 6° *La Bibbia volgare*, Venezia, 1494, etc. etc.

A tous ces trésors il faut ajouter les éditions locales, qui sont en grand nombre, comme, par exemple : la *Summa di S. Antonino*, Mondovi, 1472 ; la *Summa Pisanella*, Genova, 1474 ; la *Bibbia*, Piacenza, 1475 ; la *Summa Baptistina*, Novi, 1484 ; l'*Angelica*, Chivasso, 1485, etc. etc. Ces incunables sont au nombre de 1,500 et conservés dans un cabinet spécial.

Les manuscrits sont classés par ordre de matières, à savoir :

1° Théologie et jurisprudence : 184 volumes. — Parmi eux se trouvent de nombreux manuscrits enrichis de précieuses miniatures, par exemple une Biblia sacra du XIIIe siècle, un saint Augustin du XVe, et une quantité de bréviaires, missels et antiphonaires, tous plus remarquables les uns que les autres. Il ne manque pas d'autres manuscrits en langues orientales, grecque, latine et italienne. On y trouve aussi des codex arabes, siriaques, turcs et espagnols.

2° Histoire et jurisprudence liguriennes. — Le *Liber jurium*, deux volumes in-folio manuscrits, de 1301 ; la *Chronaca de civitate Januæ*, du bienheureux Jacopo de Varagine, dont on ne connaît que trois exemplaires ; *De Genuensibus claris*, de Giacomo Bracelli ; deux volumes renfermant une quantité de documents des premiers siècles de la république après l'an 1000 ; un *Johannis Cybi Recci historiarum Genuensium liber*, dont on ne connaît que cinq manuscrits latins et trois italiens, etc. etc. En tout 400 volumes.

3° Histoire et littérature : 402 volumes. — Parmi eux on remarque un Quinte Curce orné de splendides miniatures et qui a appartenu à Charles le Téméraire. Un exemplaire de Salluste est aussi précieux pour ses variantes. Je dois citer encore les Élégies

nella biblioteca della R. Università ligure, M. Olivieri, autrefois employé dans cette bibliothèque, a donné une notice fort exacte sur 279 des manuscrits de l'Université. Il s'est occupé spécialement de ceux qui traitent de l'histoire de Gênes. Cet ouvrage, de 241 pages, a été imprimé à Gênes en 1855, dans l'imprimerie des sourds-muets. Il est divisé par ordre de matières. Je m'en suis servi plus d'une fois, et je le cite sous le nom de *Catalogue d'Olivieri*.

de Properce, les tragédies de Sénèque, etc. etc. Les manuscrits sur papier ne sont pas moins dignes d'intérêt. J'ai tenu entre mes mains, avec tout le respect que méritait un pareil trésor, les fragments d'un poëme inédit de Gabriello Chiabrera, illustrés de vingt dessins à la plume de Bernardo Castello. Il faut mentionner aussi un grand nombre d'autographes de personnages illustres, tels qu'Andrea Doria, Emmanuel Philibert, Berni, Métastase, etc. Sont à citer également plusieurs manuscrits de l'évêque de Nebbio, Agostino Giustiniani, parmi lesquels deux sont illustrés de caractères rabbiniques.

4° Sciences et arts : 7 volumes.— Quelques-uns de ces manuscrits sont sur parchemin, tel qu'un *De officiis* de Cicéron et un *De consolatione* de Boèce. Dans cette section sont classées provisoirement, car il n'y a pas d'autres raisons pour les y mettre, environ 200 liasses de chartes, dont quelques-unes fort antiques. Ce sont les dépouilles des monastères de San Benigno, de Sant' Andrea della Porta et des RR. PP. de la Mission. Le catalogue de ces richesses n'étant pas encore terminé, il m'a été impossible de m'assurer s'il n'y avait pas dans cet amas de documents quelque chose pour la Corse. C'est du reste très-probable, puisque le monastère de San Benigno avait au xve siècle quelques possessions dans cette île. J'avoue donc qu'il y a ici une lacune; toutefois je ne crois pas qu'elle ait grande importance.

5° Musique.— Il y a peu de volumes sur la musique à la bibliothèque du palais Balbi, mais ce peu est sans contredit remarquable. On peut citer : Gaffurius Franchinus, *Musica utriusque cantus practica*. A la fin du livre, on lit : *Impressa Brixiæ, impensa Angelici Britannici, anno salutis 1497*. C'est une œuvre rare et très-estimée.

A la bibliothèque de l'Université on admire encore un splendide médailler divisé en deux collections, le médailler gréco-latin et le médailler génois. Ce dernier contient près de 3,000 pièces. Du même établissement dépend aussi un cabinet archéologique riche des dépouilles de Luni et de Libarna, la cité étrusco-ligure. De nombreux *Cimeli* carthaginois et italiotes, donnés par M. le lieutenant de vaisseau Giovanni Caramagna, en 1872, forment la partie la plus intéressante de cette importante collection. Pour plus de détails, on peut consulter là-dessus le second volume de l'*Histoire de l'Université de Gênes*, par M. Celesia.

Le local de la bibliothèque est fort mal installé. Il faut monter

trois rampes d'escaliers pour y arriver. L'idée de mettre un aussi important dépôt presque sous les toits est des plus malheureuses, et cela diminue certainement le nombre des travailleurs, qui, autrement, serait plus considérable qu'à la Civica. L'emplacement lui-même est divisé en trois grandes salles et en plusieurs petits cabinets, qui servent de dégagements et contiennent la réserve, le médailler et les richesses archéologiques dont l'Université est si bien pourvue.

Dans la première salle, on a placé les œuvres de théologie, parmi lesquelles on rencontre des éditions de grand prix, telles que la fameuse Bible et le saint Bernard imprimés par ordre du roi de France, la première en 8 volumes, avec caractères cubitaux, le second en 6 volumes, avec de grands caractères expressément fondus en argent. Dans la deuxième salle sont les livres d'histoire; la troisième renferme tout ce qui a trait au droit, aux arts, aux sciences et aux lettres. Dans cette salle, on peut admirer un vaste plafond représentant la Sagesse divine entourée des arts, belle fresque exécutée en cinq jours par le peintre De Mattei.

L'horaire de l'Université se divise en horaire d'hiver et de printemps, et en horaire d'été et d'automne. Pendant la première partie de l'année, la bibliothèque est ouverte de neuf heures à trois heures durant le jour, et de six à neuf heures dans la soirée. Durant l'été et l'automne, la séance du soir est supprimée. Les vacances commencent le 15 août; la bibliothèque est alors fermée et les employés se livrent aux travaux ordinaires à cette époque.

La bibliothèque de l'Université dépend directement du gouvernement et est soumise à l'autorité du ministre de l'instruction publique.

Le personnel comprend : un directeur, M. le commandeur Celesia, homme bien connu et dont la science égale la courtoisie; un assistant de première classe et un de seconde classe, un distributeur de seconde classe, un de troisième classe, et deux huissiers, qui s'occupent de tous les détails du service et sont en rapports constants avec le public.

État des manuscrits relatifs à la Corse qui se trouvent à la bibliothèque de l'Université.

Je me suis spécialement servi pour rédiger cet inventaire du

catalogue imprimé d'Olivieri[1]. J'en ai emprunté le fond de mes notices sur chaque ouvrage.

Les lettres et les chiffres indicatifs de la place de chaque volume sont ordonnés suivant la même méthode qu'à la Civica, savoir : numéro d'ensemble, numéro de la *scanzia*, numéro du *pluteo* et numéro d'ordre dans la *scanzia* ou sur le *pluteo*. Je m'abstiendrai donc désormais de répéter ces désignations, qui seront maintenant bien connues des lecteurs.

Autant que possible, je suivrai l'ordre alphabétique, comme à la Civica, pour donner plus d'uniformité à mon classement. Je m'éloignerai en cela d'Olivieri, qui a suivi l'ordre des matières. Il n'y aura d'exception que pour la *Brignole*. Cette bibliothèque était en plein déménagement lorsque j'y ai pénétré; je n'ai donc pu prendre mes notes que d'une manière très-confuse, et encore ai-je été obligé de refondre presque complétement cette partie de mon travail.

Voici maintenant les manuscrits et autres documents concernant la Corse qui sont conservés au palais de l'Université :

1. Accinelli Francesco Maria, *Memorie istorico-geografico-politiche della Corsica.* — Manuscrit sur papier, in-folio, relié en carton; écriture du XVIII[e] siècle; inédit; italien. (Numéro général 46; salle C, scanzia 5, numéro dans la scanzia, 20; p. 46 du catalogue d'Olivieri.)

Ce manuscrit a pour titre dans l'original : « Memorie istorico-« geografico-politiche della Corsica, che contengono tutto ciò che « in essa è occorso, dal principio in cui è stata abitata, sino al « giorno d'oggi, come sia pervenuta sotto il dominio della repub-« blica di Genova, si tratta delle pretensioni che hanno havuto « sopra di quella, tanto i Romani che i Pisani ed il re d'Aragona, « della ribellione, tumulti e guerre intestine di quelli habitatori, « dei loro costumi, mutazioni di governi, con un esatta descrizione « di quel regno, delle sue rendite e dell' ultima ribellione in quello « suscitata, prima da Fabio e poi da Luigi Giaferri e compagni, « capi dei sollevati, e fomentata dal finto re Teodoro colla sua com-« parsa in quell' isola, il tutto ricavato da' autori, tanto Corsi che « d'altre nazioni antiche et moderne e da manoscritti, compilato « colla maggior brevità e chiarezza, etc. »

[1] Voyez plus haut la note sur Olivieri et son catologue.

Le chanoine Grassi, dans l'ouvrage de feu M. Banchero[1], alors qu'il traite de la bibliothèque de l'Université, avance que ce manuscrit est anonyme. C'est là, sans doute, une pure inadvertance; car personne, à Gênes, n'ignore qu'Accinelli en est l'auteur. Cet écrivain, du reste, avoue sa paternité dans la préface de sa grande histoire de la Corse. Olivieri déclare cet ouvrage l'un des meilleurs de l'auteur; je me permettrai de n'être pas de son avis. On y retrouve tous les défauts d'Accinelli avec un peu d'exagération. Accumulation de faits, désordre complet dans les idées, absence de critique et d'impartialité, tels sont les défauts ordinaires d'Accinelli, et nulle part ils ne sont aussi tranchés que dans cet opuscule. Pourtant, au milieu de tout ce fatras, il est possible de découvrir quelques bonnes choses. Le prêtre génois était, comme je l'ai dit, un chercheur, et une partie des faits qu'il avance, il les a pu constater *de visu*, ayant fait un voyage dans l'île, vers 1732, pour le compte de son gouvernement. Le récit arrive jusqu'en 1739; l'on y peut remarquer un curieux portrait du roi Théodore représenté avec un costume asiatique qui le ferait prendre pour un marchand d'orviétans. L'auteur s'étend avec complaisance sur cet aventurier; c'est la partie la plus intéressante de ses mémoires. Le manuscrit, qui a 139 pages, porte pour épigraphe « *Bestiæ et pecora universa* ». Il débute par une table chronologique fort incomplète des évêques de la Corse, en commençant par Lunesio, évêque de Mariana, et Niccolo, évêque d'Accia vers l'an 900, et en terminant par Romualdo Massei, évêque de Nebbio, en 1741. Suit une liste des gouverneurs de la Corse de 1453 à 1740. Puis, on peut lire une description de cette île au point de vue géographique, financier, judiciaire et administratif; vient enfin la partie historique, qui s'arrête, comme je l'ai dit, en 1739. L'ouvrage paraît avoir été rédigé en 1746. M. Santelli de Bastia doit avoir, vers 1852, pris copie de ce manuscrit. Depuis, il a cherché, mais en vain, à le publier par voie de souscription publique. Ce n'est vraiment pas à regretter, car, à mon sens, cette œuvre ne vaut pas les honneurs d'une édition. Mieux vaudrait faire imprimer la grande histoire du même écrivain, qui présente un développement plus complet et mieux ordonné des idées à peine ébauchées dans les mémoires géographiques.

[1] *Genova e le due riviere.*

Dans le manuscrit de l'Université, on remarque sept planches coloriées qui sont aussi l'œuvre d'Accinelli. En voici la liste, avec renvoi à la page :

1° Fort Santa Croce, page 9 ;
2° Calvi et ses environs, page 14;
3° Ajaccio, page 17;
4° Perspective de Bonifacio, page 22;
5° Ile de Corse, page 27;
6° Place de San Pellegrino, page 91;
7° Bastia, page 128.

Comme on le voit, Accinelli était un topographe fort distingué, et l'humeur batailleuse dont il a donné tant de preuves dans son existence si agitée l'aurait plutôt destiné à être officier d'état-major que prêtre.

2. Carnet de notes sur la Corse, sans titre, manuscrit sur papier; écriture cursive du XVIIIe siècle; in-quarto; 200 pages; inédit; italien. (45; B, 1, 24; p. 32 du catalogue d'Olivieri.)

C'est une espèce de mémorandum rempli de courtes notices sur la Corse et sur les dispositions prises par le gouvernement génois à son égard.

Sur le premier feuillet, on lit le nom Gio. Batta Pallavicini Q. J. M. [1], qui était probablement le propriétaire de ce carnet.

Il commence ainsi : « L'anno 1562 a 9 Giugno, fù dal maggior « consiglio della repubblica, accettata l'offerta fattagli dall'illustris- « simo officio di S. Giorgio, dell' isola di Corsica et degli altri « luoghi di terra ferma. »

La dernière date que l'on y trouve est 1730.

Gio. Batta Pallavicini était fils de Giacomo Maria du même nom, sénateur de la république de Gênes. Il fut inscrit sur le livre d'or en 1716, devint sénateur en 1761 et mourut en 1772.

3. *Johannis Cybo Recci, quondam Simonis, Genuensium historiarum liber, ab anno salutis ad 1528 et ab anno 1550 usque ad 1570.* Manuscrit sur papier, in-folio; écriture du commencement du XVIe siècle; 225 feuillets; relié en parchemin; inédit; langue latine. (19; B, 7, 5; p. 18 du catalogue d'Olivieri.

[1] *Quondam Jiacomo Maria.*

Au-dessous du titre, on voit écrit : *Aloysii de orto J. N. D.* C'est probablement le nom du propriétaire du manuscrit.

Au premier feuillet, on rencontre un résumé de l'histoire de Gênes depuis l'an 1090 jusqu'au temps où vivait l'auteur.

Au quatorzième feuillet, Cibo commence à parler des familles génoises divisées en *alberghi*, dans l'ordre suivant : Cattanei, Spinola, de Fornari, Gentili, Usodimare, D'oria, Di Negro, Cicala, Grillo, Marina, Salvaghi, Grimaldi, Lercari, Negroni, Giustiniani, de Franchi, Imperiali, Lomellini, Calvi, Pallavicini, Cybo, Fieschi, Interiano, Vivaldi, Centurioni, Promontorii, Pinelli, Sauli.

Au feuillet 48, l'auteur donne les noms de baptême et de maison des gouverneurs choisis de 1528 à 1569.

Au feuillet 49 (verso), celui des doges, de 1528 à 1569.

Au 50e feuillet, on voit apparaître, sous l'intitulé de *De viris illustribus urbis Januæ*, un ensemble de courtes monographies des Génois dont suivent les noms :

Ansaldo et Ugone Embriaci, Caffaro, les quatre consuls : Oberto Torre, Filippo di Piazza Lunga (de Platea Longa), Balduino (sans nom de maison), Ansaldo D'oria, Guglelmo Alamanno de Costa, Sinibaldo Fiesco, Simone Grillo, Tommaso Spinola, Oberto D'oria, Niccolo Petracchio, Niccolo Spinola, Lamba D'oria, Federico Marabotto, Salvago di Negro, Simone Boccanegra, premier doge, Egidio Boccanegra, Simone di Quarto, Simone Vignosio, Pagano D'oria, Filippo D'oria, Pietro Campofregoso, Tommaso Marchio, Francesco Vivaldi, Francesco Gattilusio, Luciano D'oria, Niccolo di Marco, Matteo Marruffo, Domenico Lercaro, dit Mengollo, Geromino Giustiniani, consul de Caffa, Orietta D'oria, Niccolo Sano, Paolo Selvatico, Lorenzo Foglietta, Giovanni Campofregoso, Andrea Margano, Biagio Assereto, Francesco Spinola, Araone Cybo, Raffaele Adorno, Francesco Marchesio, jurisconsulte, Cristoforo Colombo, Manuele Cavallo, Ottaviano Fregoso, Filippo D'oria, Gianettino D'oria.

Au 60e feuillet est attachée une page où sont gravées les armes des patriciens dont les noms sont déposés dans l'urne du séminaire[1] (Gênes, 1701, Scionico). *Ibid.* verso, commence le travail le plus important de Cibo Recco, c'est-à-dire de l'histoire de Gênes depuis 1550, œuvre par lui entreprise dans le but de continuer

[1] Voyez mon *Essai sur la constitution de Gênes.*

Bonfadio. L'auteur s'est arrêté le 11 juillet 1570. Pour donner une idée de son style, je transcris ici le dernier paragraphe de la chronique. Il s'agit d'une inondation du Bisagno :

« Inde VI ad V idus Julii, tam immensa pluvia cecidit a cœlo, « quod Feritoris atque Procoleræ flumina præter terminos, campos « olerariorum atque civium pomaria innundavit (*sic*), et aquæ « solæ Fons in tantam copiam crevit, quod palizata inter pontes « lignorum atque mercimonium, de qua jam dixi, et quæ diligen- « tia ædilium purgari debebat, ministrorum culpa, qui ibidem « excubias nocturnas non gerebant, ab ejusdem aquæ impetu, « quæ jam ter purgata, tantum ex aquis fuerat! iterum reimpleta « fuit usque ad eiusdem palizatæ cacumen. Quapropter, fractis tra- « bibus, palizata ipsa debilitata fuit. »

Certainement le style de Cibo n'est pas un modèle d'élégance, mais il est clair et précis. On ne peut douter du reste qu'il n'ait écrit avec impartialité et bonne foi : « Scribam, dit-il, sed non « emendabo, si non candide atque eloquenter, attamen vere, fide- « literque. » Ce chroniqueur a, en outre, le mérite d'être consciencieux, il a puisé aux sources, et son livre est rempli d'extraits ou d'analyses des lettres que s'écrivaient réciproquement le gouvernement génois et ses agents. Comme les manuscrits de Cibo qui se trouvent à la bibliothèque Urbaine et à la Brignole se rapprochent beaucoup de celui de l'Université, j'ai cru devoir m'y arrêter davantage afin d'être plus bref lorsqu'il s'agira de ces derniers.

Cibo Recco aimait les travaux historiques. On montre à l'Université un volume des continuateurs de Caffaro dont 104 pages ont été transcrites de la propre main de Cibo Recco et signées de son nom. A la fin de ce volume, on rencontre un petit opuscule manuscrit sur la famille Cibo, que l'on suppose devoir être attribué au même auteur[1].

4. Cornice Domenico, *Descrizione dell' isola di Corsica*, datée de 1556. Manuscrit in-folio, relié en parchemin; écriture du XVIIe siècle; inédit; langue italienne. (44; B, 7, 29; p. 31 du catalogue d'Olivieri.)

La description de l'île de Corse par Domenico Cornice est divisée en trois livres.

[1] A la fin du manuscrit se trouvent les armes d'un grand nombre de familles génoises.

Dans le premier, l'auteur traite de la longueur, de la largeur et des principales divisions de cette île; il en décrit minutieusement les côtes.

Le second livre tout entier est consacré à la partie d'outremonts.

Au troisième, il entre dans quelques détails sur le caractère des habitants, sur le gouvernement, la justice et l'administration.

Dans le dernier chapitre, Cornice raconte que la banque de Saint-Georges en retirait 145,000 tailles. Il fait remarquer pourtant qu'il y avait beaucoup d'exemptions. Les feux de l'île sont au nombre de 30,000, et, à un moment donné, la Corse peut fournir tout autant d'hommes capables de porter les armes. Domenico Cornice n'a fait que changer la forme du dialogue sur la Corse de Giustiniani Agostino, ce dont il est facile de s'assurer en faisant la comparaison des deux manuscrits. L'évêque de Nebbio étant mort en 1536, ne pouvait évidemment pas copier Domenico Cornice qui écrivait vingt ans plus tard.

Marsaud, dans son travail sur les manuscrits italiens qui se trouvent à la Bibliothèque nationale de Paris[1], décrit un manuscrit intitulé : *Storia di Corsica*, qui paraît contenir l'œuvre de Cornice, mais il n'en nomme pas l'auteur. C'est peut-être l'histoire de Ceccaldi, qui, comme je l'ai déjà dit, est conservée dans cette bibliothèque.

5. *Magistrati coi quali si governa al presente, e si è governata la serenissima repubblica di Genova.* Ouvrage divisé en huit traités. Manuscrit in-folio, sur papier, du XVIIIe siècle; 189 pages; écriture cursive; relié en parchemin; langue italienne. (55; B. 6, 30; p. 40 du catalogue d'Olivieri.)

Pour la Corse, on y rencontre dans le premier traité, au chapitre XVII : Magistrat de Corse institué en 1562, alors que la banque de Saint-Georges restitua cette île à la république. Il était composé de cinq membres, y compris le président, qui devait appartenir aux procureurs de la république. C'est ce magistrat qui dirigeait les affaires civiles et criminelles de l'île.

Le numéro 20, où l'on s'occupe de la junte contre les bandits, peut contenir aussi quelque chose pour la Corse.

[1] Vol. Ier, p. 231.

6. *Notizie storiche della chiesa di San Lorenzo in Genova, descritte da Tommaso Negrotto, canonico di essa chiesa l'anno 1796.* Manuscrit in-folio, sur papier; écriture cursive du XVIIIe siècle; 379 pages; relié en parchemin; italien-latin. (250; B. 6, 19; p. 210 du catalogue d'Olivieri.)

Ce manuscrit est divisé en deux parties bien distinctes : la première, où l'auteur raconte les vicissitudes de la cathédrale de Gênes, elle va jusqu'à la page 106; la seconde, qui contient la copie d'une foule de documents la plupart inédits. Parmi eux on remarque : le serment de fidélité à l'archevêque de Gênes et au chœur de San Lorenzo, prononcé par les évêques d'Acci et de Nebbio, en Corse, et par l'abbé d'Isola Gallinaria[1], 1269. Inédit; page 131.

7. *Opere politiche-economiche intorno alla repubblica di Genova, del duce Matteo Senarega, scritte l'anno 1575, li 14 aprile e l'anni 1576 e 1596.* Manuscrit in-folio, sur papier; écriture cursive du XIXe siècle; 135 pages; relié en parchemin; langue italienne. (61; B. 6, 23; p. 51 du catalogue d'Olivieri.)

L'œuvre commence par un discours de l'auteur, daté du 14 avril 1575, dans lequel il examine les avantages et les défauts des lois de 1528 et de 1547. Le reste du manuscrit est divisé en chapitres. Il a pour objet l'état politique et économique de la république de Gênes. Le cinquième chapitre est intitulé : « Entrate dell'uffizio di « Corsica, comprese lire 111,000, che per il mantenimento di essa, « sborsa alla repubblica l'uffizio delle compere di S. Giorgio : Lire « 198,595. » Il termine par cette remarque : « Per mantenere detto « uffizio quest' isola, spende d'ordinario lire 193,000 o poco più, « ed oltre ciò per riparare le torri, lire 10,000, sicchè la spesa è « maggiore di tutta l'entrata, tanto dell'isola che di quello che sborsa « l'uffizio suddetto, di lire 4,405, e della sola rendita di tutta l'isola, « di lire 91,000. » A la page 57, on rencontre un chapitre intitulé : « Come S. Giorgio avesse l'isola di Corsica », et, à la page 61, un autre : « Come S. Giorgio restituisse gli stati alla repubblica. » Ce manuscrit est fort intéressant et d'autant plus précieux que tout y est inédit.

[1] Voyez, 1re livraison de la miscellanée *Cicala*, extraits de la bibliothèque de l'Université.

8. *Scrittura varia* (sans titre bien défini). Manuscrit sur papier, in-folio; écriture du XVI[e] siècle; 472 pages; relié en parchemin; italien-latin. (74; C. 5, 12; p. 76 du catalogue d'Olivieri.)

On y rencontre pour la Corse :

1° « Offerta dell' ufficio di S. Giorgio di restituire alla repubblica « l'isola di Corsica ed i luoghi di terra ferma posseduti da detto uffi- « cio, 13 di febbraio 1560 » (p. 324). Inédit.

2° « Instrumento[1] fatto tra la repubblica di Genova e l'uffizio « di San Giorgio, quando la repubblica riassunse il dominio della « Corsica cessole da detto uffizio nel 1562 » (p. 340). Inédit.

3° « Relazione dello stato delle cose nella Corsica agitata dalle « fazioni Bianca e Nera, fatta nel maggior consiglio dal cancelliere, « e disposizioni da prendere » (p. 361). Inédit.

4° « Proposizioni al maggior consiglio di stabilire che il carico « di soldi sei sopra il vino, assegnato al mantenimento della Cor- « sica, abbia principio appena gli agenti della repubblica otterranno « l'assenso delle compere di S. Georgio » (p. 367). Inédit.

« Ivi : Proposizione al sudditto maggior consiglio per la conti- « nuazione della tassa di dieci soldi sul vino, tre sopra il grano, ed un « denaro sopra la pinta, per le spese occorrenti nella Corsica », 15 novembre 1569. Inédit.

5° *Memorie biografiche dei due vescovi di Alèria, Francesco e Pier Francesco Pallavicini* (p. 422). Inédit.

Ce volume contient de nombreux documents sur la domination des Français à Gênes sous Louis XII.

9. *Synodi Sagonensis acta.* Manuscrits sur papier, au nombre de quatre, in-folio; écriture du XVIII[e] siècle; reliure en parchemin; inédits. (263 à 266; C, 5, 24 à 28; p. 225 du catalogue d'Olivieri.)

Ce synode fut tenu sous l'évêque Pietro Maria Giustiniani, qui, d'après Accinelli, était évêque de Sagone en 1726.

10. *Acta apostolicæ visitationis omnium et singularium diœcesum totius insulæ Corsicæ, habitæ ab illustrissimo et reverendissimo domno Joanne Baptista Spinula, episcopo Lunense et Sarzanense, etc.* 1686. Deux manuscrits sur papier; écriture du XVII[e] siècle; reliure en cuir doré; inédits; langue latine. (267 à 268; B, 8, 5-6; p. 225 du catalogue d'Olivieri.)

[1] Copié dans le second volume des extraits de la miscellanée *Cicana.*

11. Manuscrit sur papier, in-folio; écriture cursive du XVIIe siècle; 385 pages; sans titre; reliure en parchemin; langue latine et italienne. (226; C, 5, 16; p. 197 du catalogue d'Olivieri.)

A la page 153, on trouve l'*Albero dei signori Cinarchesi di Corsica.* Inédit.

A la page 297 : *Privilegii particolari dei Bianchi di Corsica e varie lettere a loro dirette da illustri personnaggi.* Inédit.

12. *Origine delle familie di Genova.* Manuscrit in-folio, 1304 pages; écriture cursive du XVIIe siècle; avec table; inédit; langue italienne. (223; C, 5, 8; p. 191 du catalogue d'Olivieri.)

C'est l'œuvre du sénateur Federico Federici. Les familles sont disposées par ordre alphabétique. On y trouve des notices sur les maisons génoises originaires de Corse, telles que les *Avvocati,* les *Bianchi,* les *Cinarchesi* et les *Gentili.*

13. *Documenti Lomellini diversi.* Manuscrit sur papier, in-folio; écriture cursive du XVIIIe siècle; reliure en carton; italien-latin. (234; B, 6, 25; p. 202 du catalogue d'Olivieri.)

On y remarque à la page 583 : « Note sulla famiglia Paggi e « sulle opere di Fabiano Giustiniani Genovese, prete dell' Oratorio « in Roma, e poi vescovo di Ajaccio. » Inédit.

14. *Appunti storici e documenti manoscritti, dall' anno 1295 all' anno 1831,* 18 volumes in-folio; écriture cursive du XIXe siècle; italien-latin. (75 à 94; B, 5; 1; p. 88 du catalogue d'Olivieri.)

Ils contiennent de nombreux écrits, dont un bon nombre sont du XVIIIe siècle, et plusieurs documents imprimés; le titre est sur le dos; reliure en parchemin. On y trouve pour la Corse, au premier volume (feuillets 132 à 136), différentes pièces relatives à la rélégation en Corse et au rappel de Bartolomeo Vaccheri [1]. Inédit.

B. 5. 8. Au huitième volume (feuillet 4) : « Rappresentanza dell' « illustrissimo generale a riguardo del caporale Gerolami del reggi- « mento Corso, che impedì l'ingresso in città ad un ufficiale inglese « che teneva seco un fagotto di robba » (*sic*). 17 octobre 1793. Inédit.

[1] Il avait conspiré contre la république.

15. *Atti et pergamene*, deux volumes, grand in-folio; reliés en parchemin; italien-latin. (279; p. 228 du catalogue d'Olivieri; ont un catalogue à part, mais ne sont pas cotés.)

Les documents sont pour la plupart originaux et collés sur de beau papier. On y trouve pour la Corse, au feuillet 51 du premier volume, les deux originaux suivants, sous le numéro 4 : « Alexandre de Bologne[1] et Gerardo de Fauroni de Reggio confessent qu'ils ont en garde, pour la commune de Gênes, le château de Bonifacio, 12 mai 1208. »

Au même folio, sous le numéro 5 : « Acte relatif à une expédition de soldats à Bonifacio. Les consuls de Gênes annoncent que hommes et soldats sont tout prêts, que l'on attend seulement l'autorisation des abbés de Ciglietto et de San Galgano, lesquels répondent aux interrogations qui leur sont faites qu'ils ne peuvent rien décider avant d'avoir parlé avec un certain Corrigia. 3 mai 1208. »

Enfin, à la page 53, sous le numéro 6 : « Les abbés del Ciglietto et Galgano di S. Galgano traitent de la paix entre les Génois et les Pisans, avril 1209, indiction XI. »

Avant de terminer ce travail sur la bibliothèque de l'Université, je dois mentionner deux ouvrages qui, bien que n'ayant pas trait directement à la Corse, peuvent néanmoins contenir de bonnes choses pour son histoire ecclésiastique. Ce sont, en premier lieu, les *Annali ecclesiastici manoscritti de Schiaffino*, en cinq manuscrits in-folio du XVII[e] siècle, cotés 147; B, 6, 1-5, et en second lieu, celles de *Giacomo Giscardi*[2], en trois volumes in-folio, qui sont conservés à la Civica (D, 3, 6; 1 à 3).

Enfin, je rappellerai pour mémoire la *Storia di Genova d'Antonio Roccatagliata*, manuscrit incomplet en deux volumes in-folio, dont l'écriture est de la fin du XVI[e] siècle. Cette histoire de Gênes n'est autre chose qu'une recueil de notes et d'extraits pris par Roccatagliata dans les archives de la république, qu'il avait à sa complète disposition. J'en ai tiré tout ce qui regarde la Corse et parlé tout au long dans un de mes précédents travaux. L'original de la *Storia di Genova* est au Palazzetto. L'exemplaire de l'Univer-

[1] Imprimé dans les *Chartæ* (1[er] volume) des *Monumenta historiæ patriæ*, p. 201. — Voyez, 1[re] livraison des extraits de la miscellanée *Cicala*, les copies tirées de l'Université.

[2] Schiaffino et Giscardi sont inédits.

sité, bien qu'il en manque la moitié, peut aussi être considéré comme un des manuscrits de l'auteur. On en trouve une bonne copie à la bibliothèque Brignole.

III

BIBLIOTHÈQUE DE LA MISSION URBAINE.

La bibliothèque de la Mission urbaine est située *in Piazza Santa Maria Angelorum*[1], tout près de la *Via Nuovissima*. Antérieurement elle était logée dans le palais des écoles civiques; mais, depuis 1822, elle occupe l'oratoire supprimé de *Santa Maria Angelorum*. Le local se compose d'une vaste salle, où travaillent les studieux, et de deux cabinets, où sont conservés les manuscrits et les incunables. Cette bibliothèque fut fondée le 3 octobre 1727, par testament de l'abbé *Girolamo Franzone*. Ce prêtre, appartenant à la congrégation des missionnaires Urbains, en confia la direction à ses collègues, et voulut que l'entrée en fût libre au public. Son portrait se voit encore dans la grande salle d'étude. Le but du fondateur était de favoriser l'instruction du clergé. A la mort de Franzone, le sénat de Gênes en permit l'ouverture par décret du 9 décembre 1739, et c'est la première bibliothèque publique qui ait été établie dans la capitale de la Ligurie. Le savant prêtre ne se contenta pas de cette donation, il dota son établissement de rentes suffisantes pour le maintenir et l'augmenter.

D'autres bienfaiteurs concoururent à cette bonne œuvre, et parmi eux on peut citer : Carlo Spinola, en 1742; en 1744, le missionnaire Gian Luca Dacorsi; en 1752, le missionnaire Innocenzo Fieschi et le marquis Giuseppe Centurioni; en 1762, le prêtre Stefano Lomellini; et enfin, en 1839, Emmanuele Benvenuto, membre de la congrégation des missionnaires Urbains. En outre, vers 1811, cette bibliothèque hérita des livres d'un bon nombre de congrégations supprimées, ce qui lui valut un notable accroissement. A ce moment, elle dépendait du municipe; mais, en 1814, elle retourna à la congrégation à laquelle elle avait précédemment appartenu. Malheureusement, les fonds que l'abbé Franzone avait assignés à son entretien ayant disparu dans la

[1] Sur la place de Sainte-Marie-des-Anges.

tourmente révolutionnaire, et les missionnaires Urbains pouvant à peine s'entretenir eux-mêmes, cette belle collection est restée depuis longtemps stationnaire, et, après avoir été longtemps la première et même l'unique de Gênes, elle est descendue au troisième rang pour l'importance et le nombre des volumes. La bibliothèque des missionnaires Urbains renferme vingt-cinq mille livres choisis, qui, comme de raison, traitent presque exclusivement de théologie. Parmi eux on remarque de précieux incunables, dont les principaux sont les suivants :

Ovide, Le opere in verso elegiaco (latin), que l'on fait remonter à 1470; *Sant'Agostino, De civitate Dei,* également de 1470; *Aulus Gellius,* Venise, 1472; *De Littio, Quadragesimale*[1]; *Pietro da Bergamo, Tabula,* Bologne, 1473; *Summa Pisanella;* Gênes, 1474; *Varaggine sermoni quadragesimali,* Brescia, 1483; *Teodoro Gaza ed altri grammatici, greco, Aldo,* 1495; *Etymologicum magnum grecum,* Venise, 1499; *Tito Livio,* Venise, 1501; *Tucidide, greco, Aldo,* 1502, etc. etc. Enfin le dernier, qui n'est plus un incunable, a pour titre : *Concilium Tridentinum colle segnature manoscritte del segretario e notai dello stesso concilio, Aldo,* 1564. Une partie de ces trésors fut transportée à Paris sous le premier Empire, puis restituée après les désastres de 1815.

Les manuscrits de l'Urbaine sont peu nombreux, ils arrivent à peine à trois cents; mais ils forment une collection à peu près unique en Europe. La plupart de ces manuscrits, les grecs au moins, proviennent de la bibliothèque de l'évêque de Brugnate, cela résulte d'une note qui se trouve dans le codex n° 25. Ce pieux personnage légua vers 1528 tous ses livres[2] à l'hôpital des Incurables de Gênes, où ils restèrent ignorés jusqu'à l'achat qu'en fit vers 1746 la congrégation des missionnaires. Que cette précieuse collection ait subi de grandes pertes, c'est là un fait indubitable; car Oldoini porte jusqu'à trois cents le nombre des seuls manuscrits grecs, et maintenant il n'en reste plus que trente-neuf. Que sont devenus les autres? C'est là un mystère à éclaircir. Évidemment il devait y avoir de fort mauvais bibliothécaires à l'hôpital des Incurables. Dans son *Iter Italicum*[3], Mabillon mentionne cette collection, et déclare qu'en ayant exa-

[1] Présumé de la même époque.
[2] Voilà un legs bien inutile à un hôpital d'incurables.
[3] 1685-1686.

miné le catalogue, il n'y a rien trouvé de remarquable. Quelle espèce d'inventaire a eu entre les mains le père de la diplomatique, on peut se le demander, car les codex grecs de la mission Urbaine passent à bon droit pour les plus précieux de l'Italie. A qui serait curieux de savoir comment tant de raretés bibliographiques sont parvenues entre les mains de Philippe Sauli, évêque de Brugnate, je répondrai qu'on soupçonne celui-ci d'avoir acquis, par héritage ou autrement, les débris de la bibliothèque d'Andriolo Giustiniani, Mahonnais de Scio, un des plus infatigables collectionneurs du XVe siècle.

Je cite maintenant et sans commentaire quelques-uns des plus précieux manuscrits de l'Urbaine.

1° Deux manuscrits hébreux : Le Directeur des Perplexes, traduit de l'arabe en hébreu par *Jehudà ben Tybbòn;* l'original est de *Mosce ben Majemòn.* Codex du XIIIe siècle, in-4°, sur parchemin, et le livre de *Cazari,* du rabin espagnol *Jehudà Hallevì bar Scemuèl Hallevì,* traduit par le même *Jehudà ben Tybbòn,* on ne sait de quelle langue.

Parmi les manuscrits grecs, je mentionnerai : un volume sur parchemin, manquant, au commencement, de plusieurs feuillets, et contenant le livre des Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques, avec commentaires. Le manuscrit est in-folio et de l'an 1075. Les homélies de saint Jean Chrysostome, au nombre de 29, manuscrit sur parchemin, du Xe siècle; un choix de sermons de saint Basile le Grand, manuscrit sur parchemin, également du Xe siècle; un autre manuscrit in-folio, du XIVe siècle, qui contient les commentaires de Théodoret sur les psaumes, etc.; enfin, plusieurs martyrologes de saints et de saintes entièrement inconnus. La Bible de Tolède, qui formait la partie la plus précieuse de la collection de Philippe Sauli, a malheureusement disparu.

Les manuscrits latins et italiens qui occupent les nos de 41 à 157[1], comptent aussi quelques spécimens intéressants pour l'histoire, les lettres, les sciences et les arts. Parmi eux on distingue la Bible de 1428, un bréviaire de l'église d'Arras, daté de 1475, un manuscrit de Francesco Maria Accinelli, en quatre volumes in-folio, intitulé : *De nullo imperatoris et imperii in rempublicam Genuensem jure, deque originaria et omnimoda Genuæ libertate, etc.*

[1] Ce nombre de 41 à 157 indique, non pas la totalité des manuscrits, mais ceux qui sont les plus intéressants.

Cet ouvrage était destiné à en combattre un autre, écrit en sens contraire, imprimé à Hanovre en 1751, et qui avait pour titre: *Imperii Germanici jus ac possessio in Genua maritima.* Il faut noter aussi un manuscrit de Josèphe, ayant appartenu à Gian Jacopo Trivulzio; enfin, la *Storia ecclesiastica di Liguria* de Giacomo Giscardi.

J'ai tiré la plus grande partie de ces notices de : *Genova e le due riviere,* œuvre de feu Giuseppe Banchero, où le chanoine Grassi, actuellement bibliothécaire de la Brignole, a traité l'article des bibliothèques.

L'horaire de l'Urbaine est assez limité: la bibliothèque s'ouvre tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de neuf heures du matin à deux heures de l'après-midi[1].

Le personnel se compose d'un bibliothécaire, appartenant à la congrégation, et d'un distributeur.

Il y a deux catalogues, un pour les manuscrits, l'autre pour les imprimés, qui sont tous les deux par ordre alphabétique.

La bibliothèque contient bien peu de chose sur la Corse. Voici le résultat de mes recherches :

« 1. *Accinelli Francesco Maria storia di Corsica,* in cui premessa una « descrittione geografica moderna dell' isola e la conquista fattane « dalla repubblica di Genova, si narrano le guerre da essa sostenute « per mantenersene il dominio, i costumi di quei popoli, l'instabi- « lità, le ribellioni, e tutti quei fatti che spettano ad una vera et « esatta cognizione di quel regno e de' suoi abitanti, aggiontivi tutti « li scritti, tanto della Corte di Roma che della repubblica, circa la « missione di monsignore Crescenzio de Angelis, Vescovo di Segni, « visitatore apostolico e ricevimento fattoli da gli abitanti in quell' « isola, con una carta geografica della medesima. Il tutto giustificato « con l'autorità e citazione degli scrittori piu rinomati e degli stessi « autori Corsi, e con moltissime annotazioni critico-politico-legali. « 1767. » Manuscrit in-folio, sur papier, de 850 pages, relié en carton; écriture du XVIIIe siècle; italien; inédit. (Numéro d'ensemble, 113; pluteus 30, gradus 7; numéro particulier sur le gradus, 14[2].)

Ce manuscrit semble l'original, tandis que celui de la Civica

[1] C'est dans la salle de l'Urbaine que, tous les samedis soir, se réunissent les membres de la société *di Storia patria Ligure.*

[2] Ces désignations nouvelles correspondent à la *scanzia* et à l'étagère (*plutco*) des autres bibliothèques.

n'est qu'une copie. L'histoire proprement dite, divisée en deux volumes, va jusqu'à la page 684 et se termine à l'année 1765. Un supplément contenu dans le tome III la conduit jusqu'en 1767. Ce supplément est à la page 844. Le tome III contient les pièces justificatives; les trois volumes sont réunis dans un seul manuscrit. Une table alphabétique avec renvoi aux pages (on ne trouve pas de renvoi dans la table de l'exemplaire de la Civica) termine l'ouvrage d'Accinelli. La disposition des préfaces est la même que dans le codex de la bibliothèque Civique, et, à part une belle carte de Corse, datée de 1767 et accompagnée des plans réduits des principales villes et forteresses de l'île, il n'y a pas de différence sensible entre les deux manuscrits. On connaît l'histoire de cette carte, qui fut volée à Accinelli par le sieur Gallot, géographe du roi. De nombreuses ratures dans le texte et quelques interpolations semblent confirmer que ce manuscrit est celui de l'auteur.

2. *Johannis Cybo Recco, quondam Simonis, historiarum Genuensium liber,* etc. Beau manuscrit in-folio, relié en cuir ouvragé (il y avait un fermoir qui a disparu); écriture du commencement du XVIIe siècle; sur papier; 194 feuillets, avec de nombreuses pages blanches; latin; inédit. (Numéro d'ensemble, 107; pluteus 31, gradus 8; numéro particulier sur le pluteus, 1.)

Il n'y a pas de différences saillantes entre ce manuscrit et celui de l'Université, sauf qu'il est d'un format un peu plus grand et que le nombre des feuillets est moindre. Les divisions sont les mêmes. Les considérations sur l'histoire de Gênes de 1090 à 1528 se terminent au feuillet 11. Le traité des *Alberghi* va du feuillet 11 au feuillet 44; le *De viris illustribus,* du feuillet 44 verso au feuillet 53. Vient ensuite la chronique. Ce manuscrit de Cibo Recco est le plus beau et le mieux écrit de tous ceux que je connais.

3. Autre manuscrit du même auteur, petit in-folio, sur papier, non paginé, relié en parchemin; écriture cursive du commencement du XVII[e] siècle ou de la fin du XVI[e] siècle; latin. (Numéro d'ensemble, 108; pluteus 30, gradus 7; numéro du manuscrit sur le gradus, 1.)

La dédicace au prince de Massa par Cibo Recco manque à ce volume. On y trouve au contraire une préface assez brève où

l'auteur explique le dessein qu'il a en vue. Vient ensuite une lettre à Mattheo Gentile où il lui rappelle que c'est sur les conseils de son père, l'illustre jurisconsulte, qu'il a entrepris cette œuvre trop forte pour ses faibles talents. Il le prie, en conséquence, d'en accepter la dédicace. La lettre n'a pas de date. Le reste du volume n'offre rien de particulier. Mon avis est que ce manuscrit pourrait bien être celui de l'auteur.

Je termine ce travail sur la bibliothèque de la mission Urbaine en indiquant un nouveau manuscrit de Cibo Recco que l'on ne rencontre que dans cette collection. Il est intitulé : *Historia unionis nobilium familiarum*. C'est tout simplement le traité des *Alberghi* qui se trouve dans la chronique, un peu développé et très-légèrement augmenté. A la suite vient le *De viris illustribus*. L'œuvre est dédiée au marquis de Massa, qui était, comme on le sait, parent de Cibo Recco. Le manuscrit est petit in-4°, sur papier, relié en carton; l'écriture est du XVII[e] siècle; il compte 113 feuillets; pas de table. Les désignations de classement sont : 175; 30, 7; 15. On peut dire qu'en somme c'est la première partie de la chronique mise au net. Il n'y manque pas même l'Essai sur les différentes constitutions de Gênes.

IV

BIBLIOTHÈQUE BRIGNOLE[1].

La bibliothèque Brignole, ainsi nommée du nom de son fondateur, le marquis Brignole Sale, est située dans le palais de ce nom, *Via Nuova*, que l'on appelle aussi *Palazzo Rosso*. La duchesse de Galliera en a fait dernièrement l'abandon à la ville de Gênes. La bibliothèque est installée au second étage, dans les anciens appartements du marquis Brignole. Elle contient environ 18,000 imprimés et 400 manuscrits. Le personnel se compose d'un biblio-

[1] Lorsque je suis allé pour la première fois à la Brignole, on la déménageait. Je n'ai donc pas pu consulter les catalogues d'une manière satisfaisante. Maintenant que cette bibliothèque est ouverte au public, j'ajoute, à la suite de chaque volume, l'indication du numéro d'ensemble de chaque manuscrit, la lettre désignative de la scanzia et le numéro d'ordre de chaque codex dans cette scanzia même. Tous les manuscrits et les volumes de la Brignole portent les armes du marquis Brignole-Sale.

thécaire, le chanoine Luigi Grassi, et d'un vice-bibliothécaire, l'avocat Claudio Groppo. A ces deux employés il faut ajouter un distributeur, dont l'emploi consiste à servir le public. Elle est ouverte deux fois la semaine, le lundi et le jeudi, de dix heures à trois heures. Elle est peu fréquentée; de plus, elle est fermée chaque année pendant trois mois. Il y a deux catalogues par ordre alphabétique, l'un pour les manuscrits, l'autre pour les imprimés.

Manuscrits relatifs à la Corse qui se trouvent à la bibliothèque Brignole.

1. *Antonii Roccatagliatæ Bellum Cyrnicum*, manuscrit in-folio, sur papier, relié en parchemin; écriture du XVIIe siècle (105; B, 1); langue latine; inédit. Le *Bellum Cyrnicum* de Roccatagliata est un beau manuscrit de cinquante feuillets, d'autant plus précieux qu'il est unique au monde et que jusqu'à présent il est resté presque inconnu. C'est l'œuvre d'Antonio Roccatagliata, d'abord secrétaire du doge, puis historiographe officiel de la république de Gênes. Le *Bellum Cyrnicum* n'est autre que l'histoire de la première guerre de Sanpiero et des Français en Corse. Le récit de l'auteur comprend quatorze ans, de 1550 à 1564.

Le texte est déparé par de telles fautes de grammaire et de sens, qu'il faut souvent tout un travail pour y comprendre quelque chose. J'aime à croire que tant d'erreurs ne doivent point être attribuées au seul Roccatagliata, mais bien aux copistes qui ont transcrit le manuscrit.

Le *Bellum Cyrnicum* de Roccatagliata était à peu près inconnu avant mon arrivée à Gênes. Oldini, Soprani et Spotorno n'en parlent pas, ou, s'ils en disent un mot, c'est pour élever des doutes sur son existence et le confondre avec l'ouvrage de Merello, neveu de Roccatagliata, qui a fait imprimer tout un livre sur le même sujet et confesse l'avoir rédigé sur les documents fournis par son oncle. Dernièrement encore, un érudit distingué, M. le marquis de Staglieno, a commis la même erreur dans la préface de sa chronique de Roccatagliata[1]. Cependant, en 1852, un Corse,

[1] En sa qualité de chroniqueur attitré de la république, Roccatagliata a rédigé une histoire de Gênes embrassant tous les événements qui ont eu lieu de 1581 à 1607.

du nom de Santelli, avait reconnu l'existence du *Bellum Cyrnicum* et proposé de l'imprimer par souscription. Comme on le pense bien, la proposition n'eut pas de suite. Pour plus de détails sur l'auteur et sur le manuscrit dont je viens de parler, on peut voir la copie que j'en ai envoyée à Paris, où la question a été traitée avec tous les détails qu'il m'a été possible de rassembler.

2. *Scritti istorici legali ed altre erudizioni concernenti l'isola di Corsica ed il governo della medesima.* 3 volumes in-folio, sur papier, reliés en parchemin, manuscrits et inédits; écriture des XVIIe et XVIIIe siècles (105; B, 2).

Le titre qui précède appartient plus spécialement au premier volume, les autres offrant tous plus ou moins de variantes dans l'intitulé. Ce premier volume est folioté de 1,082 pages simples. Il est écrit sur papier et se termine par une table des matières. Il commence par un *Ristretto*[1] *della guerra di Corsica en 1553*, et finit par la *Legge del minor consiglio per l'elezione dei commissarii sindicatori del regno di Corsica* et par les instructions particulières données par le magistrat de Corse aux susdits, le 9 mars 1688. Toutes les pièces sont du XVIIe siècle, manuscrites et inédites. Elles ont trait pour la plupart à l'administration intérieure de l'île, et une ou deux aux finances. Toutes proviennent du magistrat de Corse. Une des plus intéressantes a pour titre : *Origine ed autorità dell' eccellentissimo magistrato di Corsica.* Elle est à la page 113.

Le second volume a pour titres : *Scritti istorici antichi e moderni pertinenti all' isola di Corsica ed al di lei governo. — Controversie giurisdizionali della città di Bastia con quel governatore. — Variazion della sede di Esso da quella città in Calvi, e ritorno alla medesima. — Istituzione delle missioni sacre e loro progressi.* Comme on le voit, ce second volume est divisé en quatre parties. Il est écrit sur papier et compte 1,098 pages, dont 1,079 sont écrites. Les caractères et les documents sont du XVIIe siècle. Une table générale termine le volume. (105; B, 3.)

La première partie de ce second volume est intitulée : *Scritti ed erudizioni istoriche di diverse qualità concernenti l'isola di Corsica ed altri fatti particolari relativi al governo e giurisdizione di Essa.* Elle va de la page 1 à la page 483 et est comprise entre les dates ex-

[1] *Ristretto*, résumé.

trêmes de 1671 et de 1735. Le premier document qu'elle contient est *La relazione della Corsica desonta dalle scritture del quondam Maria Carlo Maicardi, già segretario della serenissima repubblica di Genova*, et le dernier : *Ordini e regolamento publicato da' capi ribelli dell' isola di Corsica, da osservarsi nell' amministrazione della giustizia e governo d'Essa, fatto dal dì 8 gennaio 1735*. Toutes sont des pièces administratives, des projets d'amélioration de culture, des rapports de commissaires au magistrat de Corse, des enquêtes sur le banditisme. On y trouve aussi force documents sur la révolte de 1730. Parmi les choses les plus intéressantes, je citerai : 1° « Rilazione del signore Carlo Emmanuele Durazzo in« torno il regno di Corsica, fatta l'anno 1671. » Il y est beaucoup question des bandits; 2° « Progetto per popolar l'isola di Corsica « accrescerne la coltura e render la utile alla serenissima repub« blica di Genova » (page 157); 3° « Racconto istorico del principio « della sollevazione del regno di Corsica contro la repubblica di « Genova, cominciata il dì 20 decembre 1730, con l'investi« tura della città di Bastia fatta da quei sollevati » (page 365). Ici je m'arrête, il faudrait tout citer.

La deuxième partie a pour titre : *Controversie fra la città di Bastia e quel governatore, per oocasione dei suoi privilegii nel giudicare*. Elle s'étend de la page 483 à la page 559, et de l'an 1674 à l'an 1688. Elle commence par : « Ordine del governatore del « regno di Corsica, Girolamo Carmagnola, a' barigelli e sbirri di « quel regno, di non eseguire licenze civili prive dell' exequatur, « 1674 » (page 487), et finit par : « Dichiarazione a favore del po« destà della Bastia circa il porre l'exequatur alle licenze da lui « concesse. 1688 » (page 535).

La troisième partie est intitulée : *Cognizioni diverse pertinenti alla variazione della sede dello governo dalla Bastia in Calvi e del ritorno da questa città in quella capitale*, de la page 559 à la page 789. Elle commence à : « Rilazione del magistrato illustrissimo « di Corsica circa l'esecuzione del trasporto del governo di Cor« sica dalla Bastia in Calvi e concernente le franchiggie de' Calvesi, « del dì 20 marzo 1652 » (page 563), et finit par : « Proposizione « de' colleggi al minor consiglio per il ritorno della sede del go« verno di Corsica da Calvi in Bastia, del dì 12 luglio 1659 » page 765).

La quatrième partie, et peut-être la plus intéressante, est inti-

tulée : *Institazione delle missioni nell' isola di Corsica, loro progresso, ed altre cognizioni erudite concernenti le medesime*, de la page 789 à la page 1,019. Elle commence par : « Contratto passato fra l'eccellentissimo magistrato di Corsica e li reverendi « Padri missionarii di Fasciolo per la fondazione di una loro casa in « Bastia, fatto l'anno 1666, 31 di marzo, in atti di Teramo Borghese » (page 793), et finit par : « Consulti diversi nella causa « vertente tra la serenissima repubblica di Genova e monsignor « Carlo Fabrizio Giustiniano, per la cessione fatta dal principe Giustiniano alle missioni di Corsica, 1666 – 1668 » (page 1007).

Le troisième volume des *Scritti istorici-legali*, manuscrit sur papier, relié en parchemin (105; B, 4), a pour titre : *Cognizioni economiche sì particolari di qualche città, che universale dell' isola. — Controversie fra la città di Bastia e popoli del Capo Corso per introduzione dei grani forestieri; diviso in quattro parti. In questo si potranno aggiongere quell' altre cognizioni che vi averanno in appresso, pertinenti alla prefata isola di Corsica.*

Le volume contient 568 pages, dont 515 seulement sont écrites. On remarque dans le texte deux documents imprimés. Une table des matières termine le volume. La première partie porte le « titre de : Erudizioni economiche spettanti all' isola di Corsica e « qualche città di essa, ed a qualche particolari che con la medesima hanno attinenza. » Elle commence par : « Introiti e spese « che si ricavano e sono necessarie per il mantenimento del regno « di Corsica 1647-1648 » (page 1), et finit par : « Lettera del « governo serenissimo al governatore di Corsica, relazione del ma- « gistrato eccellentissimo e decreto dei serenissimi collegii concer- « nente il grano della communità di Aiaccio, ed altre operazioni « di quel signore commissario Galleotto Pallavicino, 18 febbraio « 1688 » (page 251). Tous ces documents sont financiers, administratifs ou économiques.

La seconde partie : *Controversie fra la città di Bastia e li popoli di Capo Corso per l'introduzione che questi fanno dei grani forastieri nel regno*, s'étend, comme dates extrêmes, de 1654 à 1674, et va de la page 251 à la page 383. La première pièce est intitulée : « Ragioni della città della Bastia contro li popoli del Capo Corso « per l'introduzione che questi fanno in Corsica di grano nato in « paesi forastieri » (pages 251 - 255). La dernière est : « Relazione « dell' illustrissimo ed eccellentissimo. Gio. Francesco Pallavicino,

« governatore di Corsica, fatta in maggio 1674 per la differenze fra « li popoli di Capo Corso e Bastia. »

La troisième partie, qui va de la page 383 à la page 483, est intitulée : *Notizie in molte materie sì generali che particolari concernenti l'isola di Corsica ed il di lei governo.* Elle commence par : « Relazione a' collegii serenissimi et decreto di Essi circà la legge « che dà loro facoltà di liberare li banditi di quel regno, 1660 », et finit par : « Fatto delle pretensioni di monsignore Ardissone, « vescovo di Aiaccio, di non pagare la pensione cessa dal cardinale « Donghi a l'abbate suo nipote ed a altri » (sans date); mais peu auparavant il y a un document de 1688. Dans cette partie on remarque spécialement les articles suivants : « Diversi matrimonii « d'incestuosi fatti da monsignore Ardissoni, vescovo d'Aiaccio, « 1668 » (page 407), et « Riflessioni politiche del serenissimo go- « verno di Genova, se debba ingerirsi sopra li delitti d'incesto del « regno di Corsica, sì riguardo al criminale come a quello della « giurisdizione ecclesiastica in detta materia » (page 419). Tout ceci est très-intéressant et donne une assez claire idée de l'état moral des populations corses vers la seconde moitié du XVII[e] siècle [1].

La quatrième partie, qui commence à la page 483, est intitulée : *Gride diverse fatte da' serenissimi colleggi per il buon governo dell' isola di Corsica in diversi tempi.* La plupart de ces documents sont imprimés. Ce sont des proclamations du doge, des gouverneurs et des procureurs de la république de Gênes, au sujet des divers abus qui se sont produits en Corse, et des concessions du droit de porter les armes à feu. Ils finissent à la page 515, et sont compris, comme dates extrêmes, entre le 10 décembre 1663 et le 23 septembre 1673. La fin du volume est occupée par des pages blanches et par la table.

3. *Leggi e decreti per il buon governo di Corsica.* Manuscrit sur papier, in-folio; reliure en parchemin; écriture du XVIII[e] siècle; italien; inédit pour la plus grande partie. (107; C, 1.)

Le troisième manuscrit est intitulé: *Leggi e decreti per il buon governo del regno di Corsica, sì universali per tutta l'isola, che parti-*

[1] Il est à remarquer pourtant qu'il ne faut pas prendre toujours au pied de la lettre la dénomination d'*incestueux* qui revient si souvent dans cette dernière partie du troisième volume des *Scritti istorici.* La plupart de ces mariages avaient été conclus entre cousins à degré prohibé par l'Église.

colari per le provincie di essa, volgarmente detto il Libro rosso, stabiliti dalla serenissima repubblica di Genova e dai collegi serenissimi di essa. Volume de 918 pages écrites, non compris la table, qui est fort détaillée, et un certain nombre de pages blanches [1]. Le premier article que l'on rencontre est intitulé : « Lettera dell' eccel« lentissimo duce et illustrissimi governatori et procuratori della « repubblica di Genova diretta al molto magnifico generale gover« natore dell' isola di Corsica, per caosa del sale e sua proviggione « in detta isola 7 di marzo 1511. » Le dernier, du 9 décembre 1717, est : « Lettera come sopra (cioè del trouo serenissimo all' illustrissimo « signore governatore di Corsica), perchè li chiamati per precetto « penale non possano essere carcerati [2]. » C'est là un recueil d'ordonnances et de décrets de toute espèce, sur les finances, l'administration, les affaires ecclésiastiques, la magistrature et les garnisons de la Corse. Je crois qu'il en existe un exemplaire aux archives de la préfecture, à Ajaccio; mais il est beaucoup moins complet.

4. *Ristretto delle osservazioni sopra le pubbliche cerimonie praticate dagli eccellentissimi generali governatori nel regno di Corsica, raccolte da Angelo Francesco Luri.* Un cahier grand in-folio, relié en parchemin; écriture du XVII[e] siècle; manuscrit sur papier, inédit; langue italienne. (109; C, 14.)

Ce ristretto contient 74 feuillets et il se termine par une table. C'est un véritable code du cérémonial pour les gouverneurs de la Corse. Voici, d'après la table, quelques-uns des principaux articles :

Arrivo del nuovo governatore nel regno di Corsica ;

Partenza dal regno del governatore antecedente ;

Osservanze et ossequii particolari che si pratticano verso del signor governatore da' suoi officiali ed altri;

Arrivo di persone titolate e complimenti et osservanze del signor governatore in palazzo et fuori ;

[1] M. de Gregori, dans ses *Statuti civili e criminali*, édités en 1843, a donné tout un volume d'additions tirées probablement du manuscrit du Livre rouge qui se trouve à Ajaccio. Elles commencent le 5 janvier 1581 et finissent le 13 novembre 1713. Comme on le voit, le manuscrit de la Brignole est bien plus complet que celui d'Ajaccio.

[2] Pages 917 - 918.

Visite, complimenti et titoli tra il signore governatore e suoi di casa co' vescovi del regno in varie occorrenze pratticate;

Veduta generale et elettione de' Dodeci;

Visita generale del regno dal signor governatore et osservanze;

Collazione pubblica solita darsi dal signor governatore, nella vigilia del santo Natale nel pubblico palazzo;

Banchetti, commedie et altre funzioni di allegrezza nel pubblico palazzo;

Nascimento dei figli al signor governatore et funtioni di battesma, et altre;

Funerali per le case del signor governatore et suoi officiali et ministri, et osservanze.

En résumé, le manuscrit comprend dix-huit numéros, tous plus intéressants les uns que les autres. Si mes recherches ne m'ont pas trompé, je crois la *raccolta de Luri* unique en ce monde. Le manuscrit ne se trouve qu'à la Brignole, et il en est de même pour presque tous les autres, notamment ceux qui vont suivre. C'est ce qui en augmente le prix.

5. Pinello Felice, *Governo di Corsica.* Manuscrit in-folio, sur papier, relié en carton; 65 feuillets avec des pages blanches, sans table; écriture du XVIIIe siècle; italien; inédit. (107; C, 8.)

C'est la relation faite par Felice Pinelli, gouverneur de la Corse du 25 mai 1728 au 21 mai de l'an 1730, des actes de son gouvernement. Il déclare que, bien qu'ayant été absous de tout blâme par les syndicateurs au sujet de son administration, depuis qu'il a été nommé gouverneur, c'est-à-dire le 1er mars 1728, jusqu'au moment où il a cessé d'être en charge, c'est-à-dire vers la fin de mars 1730, il éprouve le besoin de faire connaître au public quelle a été sa conduite et comment sont survenus les troubles qui désolent actuellement l'île de Corse. La grande révolte qui s'est terminée par l'occupation française a commencé sous son gouvernement. On prétend qu'il en fut la cause indirecte. Dans cette œuvre, qui est à vrai dire une apologie, il se défend de son mieux contre ces imputations. Quelques années plus tard, Felice Pinelli fut envoyé dans l'île en qualité de gouverneur. La Corse était alors en pleine insurrection. Il n'y brilla ni par ses talents ni par son courage militaire. Si les informations que m'a fournies M. Louis Campi sont exactes, une copie de cette relation aurait

été apportée à Bastia, en 1852, par M. Santelli[1]. Je dois dire pourtant qu'il n'a été conservé de lui aucun souvenir dans les bibliothèques de Gênes. Quoi qu'il en soit, le manuscrit de Pinelli est encore inédit.

6. Pinello, *Annotazioni di Corsica.* Manuscrit in-folio, incomplet; écriture cursive du commencement du XVIIIe siècle[2]; papier; relié en carton; sans table; italien; inédit. (104; E, 13.)

Il est à remarquer que l'intitulé de ce manuscrit est totalement faux. Les annotations de Pinelli manquent complétement; le texte commence au feuillet 11 et se termine au feuillet 77. C'est donc par une faute du relieur que ce manuscrit porte un titre tout autre que celui qui lui convient; car, au lieu des annotations de Pinelli, on y trouve les *Annotazioni particolari per il governo di Corsica aggionte alli generali ricordi per li Giusdicenti di terra ferma già descritti sopra.* Or, ces *ricordi* ont disparu du manuscrit; le titre est donc faux. Ce qui reste est l'œuvre d'Agostino Spinola, gouverneur de la Corse de 1720 à 1722, par conséquent antérieurement à Felice Pinelli. Enfin, au haut de la première page, on peut lire une note où il est dit qu'Agostino Spinola a redigé ces réflexions à Bastia, aux mois de juin et de juillet 1722, en attendant le second syndicat, et probablement pour l'instruction et la gouverne de ses successeurs.

C'est plutôt un carnet de notes qu'un travail suivi. Le caractère est cursif et sans doute d'Agostino Spinola lui-même. L'auteur donne son opinion sur un grand nombre de points et indique comment, suivant lui, doivent être résolus les différents problèmes de l'administration de la Corse.

On y remarque la description du pays, où il met en avant l'idée que les habitants d'au delà des monts sont d'origine arabe. Il en donne pour preuves le turban que portent les femmes, les funérailles, les danses et le teint brun qui distingue cette population. Il s'occupe également des évêchés, des divisions civiles, judiciaires et militaires, fait le portrait physique et moral des insulaires, des observations sur le mode de rendre la justice, note

[1] Le même que ci-dessus : voy. *Bellum Cyrnicum.*

[2] Si l'ordre chronologique était exactement suivi, ce manuscrit devrait passer avant l'autre.

les lieux qui fournissent le plus de malfaiteurs. La description des mœurs du clergé est peu flattée. Il représente les prêtres passant leur vie à s'excommunier les uns les autres. Ni eux, ni la classe élevée de la population ne possèdent une culture intellectuelle de quelque importance.

Sont enfin très-intéressants les articles sur les réformes financières à opérer, surtout dans la perception, sur la vendetta et les moyens de l'extirper, sur les commissariats, sur les délits en Corse, sur les procédures criminelles, sur les bandits et la manière de les soumettre, sur les notaires et leurs greffes, la paix entre les offensés, l'organisation de la police. Agostino Spinola n'oublie rien, pas même les garnisons des présides, l'érection des tours contre les corsaires. Les mariages précoces et incestueux n'y sont point négligés. Voici quelle est à ce sujet l'opinion du patricien génois :

« Li matrimonii si consumano spesse volte prima che celebrarsi. E quando li partiti sono buoni, si passano le parole anticipate fra parenti o fideicommissarii, e quasi sempre con maneggio, se ben alcuno delli sposi siano peranco lontani dall' età del coniugio, e subito li fanno dimesticare insieme, a segno che quando sono all' età sufficiente per il matrimonio, trovano venduta la loro libertà e non puonno piè appartarsene, perchè già si sono mischiati, e non trovando, massime la femina, altro partito, se si riccusa, nascono inimicizie e morti [1]. »

Cet échantillon donnera une idée du style de l'écrivain, qui continue du reste à passer en revue les différents points qui restent à examiner, comme les tailles, les productions naturelles, l'industrie, les armes à feu, les forêts, la santé publique, etc.

En somme, ce livre est une vraie miscellanée de faits accumulés sans ordre préconçu. Pourtant les annotations sont divisées par paragraphes distincts, pourvus chacun d'un titre. A chaque feuillet, on remarque de grandes marges qui en occupent la moitié, et parfois même, dans le texte, on observe des additions et des interpolations dont l'écriture est différente de celle du texte primitif. Il n'y a pas de table. J'en ai fait tirer de nombreux extraits qu'on pourra lire dans le volume des copies que j'ai ordonnées à la Brignole.

[1] Fol. 27.

7. *Alcune memorie delle cose di Corsica a Sua Eccellenza l signor marchese Gianfrancesco Brignole Salē.* Manuscrit in-4° de 1737; 85 feuillets; sur papier; relié en carton; italien; inédit. (107; D, 17.)

Ce manuscrit, qui est précédé d'une dédicace au marquis Brignole-Sale, contient le récit des négociations du comte Pallavicino à la cour de Vienne pour obtenir des secours de l'empereur Charles VI. Il a été rédigé à Gênes, le 25 juin[1] 1737, par Giacomo Maria Joso, secrétaire du susdit comte. Ce cahier contient 85 feuillets; il est divisé en treize paragraphes et dix-huit articles, parmi lesquels se trouve l'indication des différents abus dans l'administration du royaume de Corse. Il n'y a pas de table.

Le premier article a trait à la demande faite par l'ambassadeur Pallavicino à l'empereur Charles d'un secours de troupes allemandes contre les rebelles de Corse (fol. 1-48). On peut y lire tout un long récit de la négociation et des moyens employés par les rebelles pour la traverser. Cet exposé est divisé en douze paragraphes et enrichi des réflexions de l'auteur. Suivent les demandes faites par les Corses à la république de Gênes. Les demandes sont au nombre de dix-huit. Le secrétaire Joso a placé ses réflexions en regard du texte (fol. 48 - 82).

Enfin, la troisième et dernière partie comprend l'exposé des réformes administratives, judiciaires, et les concessions gracieuses dont la république de Gênes a fait précéder l'entrée des troupes allemandes en Corse, et les remercîments de la seigneurie de cette ville à l'empereur (fol. 82-85).

8. *Leggi contro l'incestosi di Corsica.* Manuscrit in-folio, sur papier; relié en parchemin; écriture du XVII° siècle, sans pagination ni table; italien-latin; en partie inédit. (207; A, 3.)

Le manuscrit en question est divisé en différents documents non numérotés, dont quelques-uns sont sans date. La majeure partie d'entre eux pourtant est, comme dates extrêmes, entre 1655 et 1675. Il y est question des mariages incestueux. Je ferai ici remarquer qu'il ne s'agit pas positivement d'incestes, mais bien de mariages entre parents à des degrés prohibés.

Le premier mémoire écrit en latin est intitulé : *Leggi et altri*

[1] La dédicace est du 30 septembre.

provvedimenti che si potrianno pratticare dalla serenissima repubblica di Genova contro gli incestuosi del regno di Corsica. Il est sans date. On remarque ensuite: *Lettere diverse scritte da' residenti della serenissima repubblica di Genova in Roma a' serenissimi collegi, da' vescovi di Corsica in Roma, e da Roma a' vescovi di Corsica, sopra l'affare delli incestuosi, dal 1655 al 1675.* Puis : *Summarium cuiusdam allegationis super jure episcoporum in dispensandis gradibus consanguinitatis in matrimoniis faciendis* (en latin, sans date); *Nota de' rimedii che potrebbono essere pratticati nella Corsica per riparo delli incesti, falsità et homicidii.* — *Scritto formato da monsignore Ardizzone, vescovo di Aiaccio, sopra la facoltà pretesa da' vescovi di poter dispensare l'incestuosi.* — *Bolla di Gregorio XIII a favore delli incestuosi di Corsica, 14 maggio 1593* (copie). — *Lettera scritta dalla repubblica di Genova a Roma intorno la prattica dell' incestuosi, 15 di marzo 1673.* — *Supplica dell' illustrissimo signore Gio. Lucca Durazzo, inviato per la repubblica di Genova in Roma alla congregazione del santo ufficio, a favore dell' incestuosi di Corsica.* — *Lettera di questa a' vescovi di Corsica, 1667.* — *Relazione fatta dell' eccellentissimo ufficio di Corsica ai serenissimi colleggi intorno agli incestuosi, in maggio 1664.*

Relazioni del fatto sopra l'incestuosi di Corsica. On y remarque les notes données par Mgr Ardizzone, évêque d'Ajaccio, avec une liste des adultères de son diocèse. — *Minuti di leggi da farsi contro gli incestuosi di Corsica.* — *Relazione dell' eccellentissimo magistrato di Corsica fatta all' eccellentissima gionta di giurisdizione nella prattica degli incestuosi.*

Tels sont les principaux articles d'un manuscrit qui n'est pas un des moins curieux de la Brignole.

9. *Conventiones Bonifacii.* Manuscrit in-folio, sur papier, relié en carton; 91 feuillets, sans table, avec quelques pages blanches à la fin du volume; écriture du XVIIe siècle; italien-latin; inédit. (109; C, 8.)

Les *Conventiones Bonifacii* forment la seconde partie du Livre rouge de Bonifacio. J'ai fait copier la première, qui va de 1209 ou environ à l'an 1447. Les *Conventiones Bonifacii* s'étendent, comme dates extrêmes, entre le 23 juin 1561 et le 11 septembre 1652. J'avais cru d'abord qu'il y avait une lacune entre 1445 et 1561. Il est possible qu'elle existe; toutefois je n'en ai trouvé aucun indice; mais fût-elle prouvée, je ne vois pas comment on la

pourrait combler[1]. Le manuscrit *De potestate Castri Bonifacii* (de la Civica) et les *Conventiones* de la Brignole sont uniques, et l'on n'en pourrait trouver d'autres, ni à Gênes, ni ailleurs. Tel est du moins le résultat auquel m'ont conduit des recherches longues et minutieuses. J'aurais voulu faire transcrire en entier les *Conventiones Bonifacii;* mais, ayant fait exécuter beaucoup de copies l'année passée et manquant de fonds, j'ai dû me borner à en prendre des extraits que l'on trouvera dans le volume qui contient les fragments de *Roccatagliata* et le *Bellum Cyrnicum* du même auteur.

Le manuscrit commence par un exemplaire imprimé des franchises accordées à Bonifacio par *Brancaleone Doria,* le 8 mars 1321, sur la demande expresse des habitants eux-mêmes. La copie qui servit à l'imprimerie fut faite par le notaire de la commune, *Antonio Maria Bruno,* le 10 mai 1609.

Viennent ensuite les demandes adressées par les anciens de la commune de Bonifacio aux protecteurs de Saint-Georges, et par eux accordées le 23 juin 1561. Le volume se termine par une sentence du 10 septembre 1652, rendue au nom des susdits protecteurs et permettant à *Giuseppe Oberti,* de Bonifacio, d'introduire dans la ville de Gênes, avec exemption de droits (comme le portent les franchises de Bonifacio), vingt-neuf barils de thons pour lesquels lui et ses associés sont molestés par la douane, ayant été renvoyés de Sardaigne sans patente nette à cause de la peste qui y sévit. Ils ont fait à Gênes quarante-deux jours de quarantaine, et on veut les contraindre à payer les droits, parce qu'ils n'ont pas fait la déclaration d'usage à Bonifacio, ce qui leur a été impossible pour cause d'empêchement légitime. Je n'ai pas besoin de dire que la sentence des protecteurs de Saint-Georges est favorable.

La plus grande partie des autres articles contenus dans ce manuscrit ont trait, soit à des difficultés sur les franchises de Bonifacio, soit à des demandes des habitants de cette commune aux autorités génoises. J'espère un jour pouvoir faire copier entièrement les *Conventiones Bonifacii,* ce qui compléterait le Livre rouge de cette ville. Elles sont du reste remplies de renseignements commerciaux du plus grand intérêt.

[1] L'inventaire des documents relatifs à la Corse qui se trouvent aux archives de Saint-Georges a changé mes idées à ce sujet.

10. *Federigo Federici discorsi.* Manuscrit in-4° sur papier, relié en carton; écriture du XVIIe siècle; 218 feuillets écrits; un certain nombre de pages blanches ; italien-latin ; inédit. (106; D. 20.)

Du feuillet 31 au feuillet 42, on trouve un mémoire intitulé: *Memorie notabili del regno di Corsica considerate da messer Federico Federici. — Lettera mia all' illustrissimo signore Gio. Luca Chiavari intorno alla forma della vera corona regia.*

Ce mémoire a pour but de prouver que, dès la plus haute antiquité, la Corse a été considérée comme un royaume, et que, par conséquent, la république de Gênes, qui la possède, a droit aux honneurs royaux. Le mémoire est divisé en trois paragraphes. Le premier, du feuillet 32 au feuillet 35, est consacré à l'histoire de la Corse. On conçoit qu'il ait très-peu d'importance. Le second, de 35 à 37, a pour titre : *Che la Corsica sii con regno.* Le troisième, de 37 à 39, est intitulé: *Discorso della corona regia.* Enfin, vient la lettre à l'*illustrissimo Chiavari* sur la forme de la couronne royale (39-41); de 41 à 42, on remarque une note latine où l'auteur s'occupe des moyens à prendre pour que le doge puisse porter la couronne royale. Federico Federici était un de ces savants que les États de la Renaissance tenaient à leurs gages afin de justifier leurs prétentions quelque extraordinaires qu'elles pussent être. A sa mort, ses manuscrits furent déposés aux archives de la république. Le manuscrit de la Brignole se termine par plusieurs décrets imprimés relatifs à Federico Federici et concernant pour la plupart l'impression des divers mémoires qu'il avait écrits pour soutenir les droits de la république.

11. Cibo Recco Giovanni, *Historia Genuensis.* Manuscrit in-folio, sur papier; relié en carton; écriture du XVIIe siècle; sans pagination ni table ; latin ; inédit. (109; C, 7.)

Les divisions de ce manuscrit sont les mêmes que celle du codex de la Civica et des autres exemplaires du même ouvrage qui se trouvent à la bibliothèque des Missions et à celle de l'Université. Il se rapproche de ce dernier. Le texte est plus correct que celui du manuscrit de la Civica. L'écriture appartient au premier quart du XVIIe siècle.

12. Roccatagliata Antonio, *Memorie istoriche della repubblica di Genova che cominciano dall'anno 50 all'anno 1499.* Trois volumes in-folio, sur

papier, relié en carton; belle écriture du xvii[e] siècle; italien; inédit. (108; D, 1 à 3.)

Ce n'est pas là l'original. Il se trouve aux archives du Palazzetto ou à l'Université. Les deux manuscrits peuvent se disputer le titre d'original. Seulement, le manuscrit de l'Université est incomplet.

Les *Memorie istoriche de Roccatagliata* sont une mosaïque d'extraits de toute espèce d'historiens et des documents qui traitent de l'histoire de Gênes. J'en ai tiré tout ce qui regarde la Corse, et j'ai parlé alors, et fort en détail, de Roccatagliata. Je n'y reviendrai donc pas.

Le premier volume des *Memorie istoriche de Roccatagliata* part de l'an 50 avant J.-C. et finit à l'an 1599. Il comprend 517 feuillets et de nombreuses pages blanches.

Le second volume, qui s'étend de l'an 1399 à l'an 1450, en renferme 436.

Le troisième, de 1450 à 1499, en a 499, avec de nombreux feuillets laissés en blanc. Il n'y a pas de table.

Je signale en passant l'existence à la Brignole d'un manuscrit des *Collettanee de Federici*. (104; F, 5 à 6.) Comme j'ai examiné spécialement la miscellanée *Cicala*, dont l'auteur a pillé les *Collettanee*, je crois inutile de m'en occuper.

V

BIBLIOTHÈQUE FRANZONIENNE.

Cette bibliothèque est située « in piazza Giustiniani [1] », près de l'ancien palais de ce nom. Elle fut fondée par l'abbé *Paolo Girolamo Franzoni*, qu'il ne faut pas confondre avec celui dont j'ai parlé en m'occupant de la bibliothèque Urbaine. Celui-ci naquit en 1708 et mourut soixante et dix ans plus tard. Il laissa sa bibliothèque pour l'usage des jeunes gens désireux de s'instruire dans les sciences ecclésiastiques. Il institua la congrégation des Ouvriers évangéliques, composée de cinquante séminaristes et prêtres, qui doivent se réunir tous les jours dans une salle contiguë à la bibliothèque, afin d'y discuter, sous la direction d'un président, des questions de

[1] Sur la place Giustiniani.

morale et de théologie. Par un article du testament de Paolo Franzoni, sa bibliothèque doit être ouverte tous les jours, même durant les fêtes les plus solennelles. Le personnel se compose d'un bibliothécaire, faisant partie des membres de l'association des Ouvriers évangéliques, et d'un distributeur. Cet établissement est ouvert deux fois dans la journée, le matin et le soir. Avant la Révolution française, on y comptait 22,000 volumes, aujourd'hui réduits à 12,000, traitant presque tous de philosophie, de morale et de théologie. On y remarque une centaine de manuscrits, parmi lesquels il n'y a rien pour la Corse. Deux catalogues rendent les recherches plus faciles; ils sont rédigés par ordre alphabétique. Parmi les imprimés, on y peut admirer quelques beaux incunables, tels que le *Sancti Ambrosii de officiis*, 1474; le *Missale Romanum*, 1490; le *Deche di Tito Livio con incisioni in legno, Venezia, per Bartolommeo Zani*, 1500, etc.

VI

BIBLIOTHÈQUE DU MARQUIS SPINOLA.

Je n'ai pas visité personnellement la bibliothèque du marquis Spinola qui est à Novi Ligure; mais, grâce à la complaisance de son propriétaire, j'en ai pu examiner un manuscrit qui contient en entier le Livre rouge de Bastia.

Il est intitulé :

Leggi e decreti del Libro rosso concernenti il governo del regno di Corsica, tradotti dell' originali che si conservano in Bastia dall' illustrissimo signore Andrea Recco, tesoriere generale di ditto regno, l'anno 1676 in 1678. Manuscrit in-folio, sur papier; reliure en parchemin; écriture du XVIIe siècle; italien; en partie inédit.

Il commence au 7 mars 1571 et finit au 20 avril 1673. Il compte 292 feuillets. Parmi les nombreux décrets qu'il renferme, il y en a déjà un que j'ai donné dans mon volume de copies tirées des archives du magistrat de Corse. En Corse, il existe un exemplaire mutilé du Livre rouge de Bastia. J'ai écrit à mon collègue l'archiviste du département pour en avoir une exacte description et faire constater les lacunes, mais je n'ai point encore reçu de réponse.

SUPPLÉMENT.

Un an après la rédaction de mon rapport sur les bibliothèques de Gênes, M. le marquis Massimiliano Spinola m'ayant communiqué deux nouveaux manuscrits relatifs à la Corse et provenant de sa riche collection, j'en donnerai ici une description aussi courte que possible.

1. *Instruzione per l'illustrissimi sindicatori di Corsica dell'illustrissimo e eccellentissimo magistrato di Corsica.* Manuscrit in-4° sur papier; folioté de 109 pages, avec une table analytique; relié en carton; 1613-1678; écriture du XVII[e] siècle; italien; inédit.

C'est un recueil d'instructions données par la seigneurie de Gênes, le magistrat de Corse et les syndicateurs suprêmes aux syndicateurs particuliers envoyés dans l'île pour faire rendre compte aux fonctionnaires. En marge du volume, de brèves indications indiquent et résument les différents alinéa. Le manuscrit lui-même est divisé en de nombreux articles, dont voici les principaux:

Instruzione per l'illustrissimi sindicatori di Corsica dell'illustrissimo et eccellentissimo magistrato di Corsica. — C'est un avertissement général donné aux syndicateurs de la Corse sur la manière de remplir leur emploi, sur l'impartialité qui doit y présider. Dans cet avertissement, on rappelle des ordonnances antérieures, dont la plus récente est du 27 mars 1666. Cette instruction, qui est sans date, mais que tout annonce devoir être postérieure aux ordonnances dont je viens de parler, remplit 35 pages du manuscrit (1-36). De la page 36 à la page 52, tout est en blanc.

Instruzioni per gli illustrissimi sindicatori di Corsica dell'illustrissimo magistrato de' supremi. — *I supremi* étaient les syndicateurs suprêmes, gardiens de la constitution, et qui examinaient la conduite du doge lui-même. La première de ces instructions date du 27 mars 1613, la deuxième du 4 septembre 1623, la troisième du 25 janvier 1655, la quatrième du 12 février de la même année, la cinquième du 26 mars 1666, la sixième du 10 mars 1670, la septième, qui porte le nom de *Riforma delle patenti*, n'a pas de date; mais, au bas du second des décrets qui y sont ajoutés, on voit celle du 9 avril 1677. Vient ensuite une ordonnance des sérénissimes colléges qui délimite l'autorité des syndicateurs. Elle est datée du 16 novembre 1672. En dernier lieu, on trouve un article ainsi conçu : « Faculté de faire arrêter ceux qui s'op-

posent à la paix et de donner sauf-conduit aux parties intéressées, 30 mars 1678. »

Ces documents indiquent avec de grands détails les différents lieux où doivent siéger les syndicateurs, tels que Capraa, Bastia, Aleria, Portovecchio, Bonifacio, Sartene, Aiaccio, Vico, Corte, Calvi, Argagiola, San Firenzo et Capo Corso; ce qu'ils y doivent faire, la manière dont ils doivent s'y prendre pour inspecter les forteresses, examiner les rôles des percepteurs des tailles, et comment ils doivent se conduire avec les notaires, les greffiers et leurs employés.

2. *Affari di Corsica.* Manuscrit in-folio de 154 feuillets, dont trois non numérotés et quelques-uns blancs à la fin; relié en parchemin ; sans table; 1572-1663; écriture cursive du XVIIe siècle; italien-latin; inédit.

Sur le premier feuillet et à gauche, on lit en écriture majuscule : *Di Domenico Spinola.* C'est une collection d'édits rendus par la seigneurie de Gênes au sujet de la Corse, mais surtout un recueil des demandes faites par les Douze de l'île de Corse et des réponses du gouvernement génois à leur égard. Les documents contenus dans ce volume vont du 7 mars 1572 au 2 juin 1663. Au commencement, on trouve quelques notes marginales analytiques. Si je ne me trompe, c'est un nouvel exemplaire du Livre rouge de l'île de Corse, que M. de Gregori a publié il y a plus de trente ans, d'après un manuscrit incomplet pour la partie ancienne. Ici on trouve les demandes des Douze à partir du 7 mars 1572, avec réponse du 11 juillet de la même année. Ces demandes étaient transmises par le gouverneur à la seigneurie de Gênes, qui faisait réponse après avoir consulté l'Office de Corse. Parmi les pièces les plus remarquables, on peut citer: les demandes des Douze du 29 mai 1573 et les réponses qui y furent faites le 8 décembre de la même année, celles de 1577, plusieurs décrets rendus sur l'initiative du magistrat de Corse, et de nombreux rapports de la même commission. Ce manuscrit me paraît excessivement intéressant.

VII

LE PALAZETTO.

Federico Federici ayant légué à la république tous ses papiers

et sa collection de manuscrits, le sénat ordonna qu'ils seraient transportés aux archives. Sous le premier Empire, ces manuscrits, avec beaucoup d'autres, furent envoyés à Paris, d'où ils revinrent après 1815. Ils restèrent longtemps à l'*Archivio di Corte*, à Turin. Enfin, en 1865, on les restitua à la ville de Gênes. Dans la liste de ces manuscrits, j'ai trouvé pour la Corse :

Fatto storico legale intorno alle decime di Paomia[1]. (Scanzia 57, 58, 59.)

Scritture per la mensa delle decime di Paomia[2]. (Scanzia 154.)

Regestum primum documentorum ecclesiæ Sagonensis. (Scanzia 71.)

Libri delle entrate e spese della mensa Sagona, Calvi. 1727. (Imprimé.) (Scanzia 72, 73, 74 et 75.)

Acta synodi Sagonensis. (Scanzia 76.)

J'en donnerai la description dans mon premier volume des documents tirés du Palazzetto.

3 juin 1875.

Francis MOLARD.

[1] *Paomia* s'appelle aujourd'hui *Cargese* et se trouve dans le « diocèse de Sagone ».

[2] *Paomia* a changé de nom après l'établissement d'une colonie de Mainottes dans cette partie de la Corse.

DISCOURS
SUR UNE AUGMENTATION DE CRÉDIT
DU CHAPITRE XXVI :
VOYAGES ET MISSIONS[1],

PAR M. GEORGES PERIN,

DÉPUTÉ.

Messieurs,

Ainsi que M. le Ministre de l'instruction publique vient de vous le dire, mon amendement est la reprise pure et simple d'un crédit additionnel que le Gouvernement devait vous demander. En venant défendre ce crédit, je parle non-seulement en mon nom, mais au nom de la commission consultative placée auprès de M. le Ministre de l'instruction publique, dite *des missions scientifiques*, chargée d'étudier les demandes de missions faites au Gouvernement. Cette commission, composée d'hommes très-compétents, étudie ces demandes avec le plus grand soin et ne donne un avis favorable que quand elle a reconnu à la fois et que la mission en elle-même peut donner des résultats fructueux, et surtout quand celui qui la demande lui paraît apte à la remplir d'une façon satisfaisante.

La première mission pour laquelle nous vous demandons un crédit de 30,000 francs a trait à l'envoi en Californie de deux de nos astronomes chargés d'étudier le passage de Mercure sur le soleil. Je ne m'étendrai pas longuement sur le grand intérêt scientifique qu'il y a à faire à cette étude. Vous savez tous, même ceux qui s'occupent le moins de ces questions, combien il est intéressant, au point de vue de la science, d'étudier le passage de certaines

[1] Prononcé à la Chambre des députés dans la séance du 13 février 1878.

planètes sur le soleil. L'Assemblée nationale a voté un crédit considérable pour l'étude du passage de Vénus.

Non moins intéressante sera l'étude du passage de Mercure, et en vous demandant un crédit de 30,000 francs, nous sommes convaincus que vous voudrez fournir à deux savants, dont la compétence est établie par quelques mots d'un rapport que je voudrais vous lire, le moyen de faire des études très-profitables à la science.

Voici, à propos de cette demande, ce que la commission du passage de Vénus disait dans le rapport envoyé à la commission des missions scientifiques :

« Il est très-utile pour la science que l'observation du passage de Mercure sur le soleil soit effectuée avec tout le soin possible, notamment par MM. André et Angot, qui ont déjà étudié avec grand soin les phénomènes qui s'y rattachent. »

Cette lecture me dispense, je crois, Messieurs, de plus amples développements. Je conclus donc à ce que le crédit soit accordé, et je suis convaincu que vous l'accorderez.

J'arrive maintenant au second crédit, au crédit de 40,000 francs pour la continuation des travaux de nivellement et de sondage dans la région des chotts tunisiens.

Je vous demande, Messieurs, la permission de vous donner quelques détails sur cette question très-intéressante, que beaucoup d'entre vous connaissent sans doute, mais sur laquelle il est bon d'attirer l'attention publique.

Il s'agit, Messieurs, en continuant les travaux commencés depuis plusieurs années déjà par le capitaine Roudaire, d'établir, non-seulement la possibilité de la création d'une mer intérieure dans le Sahara, mais aussi d'achever des travaux géodésiques poursuivis jusqu'à ce jour avec une si remarquable habileté par M. le capitaine Roudaire.

C'est en 1874 que, sur la proposition de notre honorable collègue M. Paul Bert, l'Assemblée nationale votait un premier crédit pour le commencement de ces travaux. Ces travaux avaient pour but d'établir quelle était exactement cette dépression dont le capitaine Roudaire avait constaté l'existence dans le Sahara algérien, lorsqu'il avait été chargé par M. le Ministre de la guerre, en 1872-1873, de la triangulation de la méridienne de Biskra. Il avait observé, ce qui avait été déjà indiqué par des travaux antérieurs,

mais sans précision, qu'à 50 kilomètres environ au sud de Biskra, au pied du dernier contre-fort de l'Aurès, commençait une dépression qui se continuait jusqu'à la mer et aboutissait au golfe de Gabès. M. le capitaine Roudaire pensa qu'il pourrait y avoir une utilité pratique à étudier cette dépression et à savoir si ce n'était pas là le lit de cette mer intérieure dont d'anciennes cartes indiquent l'existence et dont on retrouve aussi le souvenir dans les traditions des peuples qui habitent cette partie du Sahara.

Les frais nécessaires pour les deux missions furent accordés : une première fois, comme je l'ai dit, par l'Assemblée nationale; une seconde fois par le Ministre de l'instruction publique; et les travaux exécutés jusqu'à présent ont établi que cette région, connue sous le nom de *région des chotts*, qui s'étend de l'ouest à l'est, sur une étendue d'environ 110 lieues, ou plus exactement de 375 kilomètres, que cette dépression, dis-je, se divise en trois bassins principaux, séparés les uns des autres par des bourrelets plus ou moins élevés qui reçoivent le nom de *seuils*, et qu'il faudrait couper afin d'établir une communication directe entre ces bas-fonds du Sahara et la mer. L'inondation des chotts est-elle possible? telle est la question envisagée au point de vue pratique, question controversée, je le reconnais; car si l'Académie des sciences a été unanime à rendre hommage à l'habileté avec laquelle M. le capitaine Roudaire avait accompli ses travaux géodésiques et topographiques, elle a cessé de l'être sur la possibilité de la réalisation du projet de mer intérieure.

Les services que M. Roudaire a rendus à la science, le Congrès international de géographie de 1875 d'abord, puis la Société de géographie de France, les ont reconnus et consacrés par leurs plus hautes récompenses.

Je reviens donc au côté pratique de la question.

Est-il possible de créer une mer intérieure dans le Sahara? Non, ont répondu des membres de ce congrès international dont je viens de parler, et entre autres M. Correnti, président de la Société de géographie de Rome, s'appuyant sur un rapport de M. le marquis Antinori, chef d'une expédition envoyée au golfe de Gabès peu de temps auparavant. Ce rapport concluait à l'impossibilité d'ouvrir le seuil de Gabès, où l'on devait rencontrer, disait-il, un sous-sol de roches dures.

C'est justement le point qu'il faut éclaircir, et, pour cela, il est

absolument nécessaire de pratiquer des travaux de sondage. C'est ce qu'entend faire cette fois M. Roudaire.

Il veut, et il espère prouver qu'il est facile de couper le seuil de Gabès, attendu que, contrairement à l'opinion de l'expédition italienne, ce seuil n'est formé que par un amoncellement de sables. Le marquis Antinori a affirmé le contraire, mais sans le prouver.

L'expédition n'a duré que trois jours et n'a fait aucune espèce de sondage. Quelque science géologique qu'aient pu avoir les membres de cette expédition, je crois qu'il leur était difficile de reconnaître ainsi, à vue d'œil, la nature du sous-sol. Donc, un doute subsiste : il s'agit de lever ce doute, et c'est là qu'est l'intérêt de l'expédition pour laquelle nous vous demandons des subsides.

Peut-on, oui ou non, donner passage aux eaux de la Méditerranée à travers le seuil de Gabès? Là est la question principale. (Bruit.) Messieurs, je regrette de ne pas vous intéresser... (Si! si! Parlez! parlez!)

Il me paraît indispensable de donner des éclaircissements sur une question où l'État intervient par une subvention assez forte, question très-importante par elle-même, du reste. Car si la possibilité de la réalisation d'une mer intérieure est démontrée, une question qui intéresse au plus haut point notre colonie algérienne sera résolue d'une façon suffisante. Il ne suffit pas pour moi que le crédit soit voté : je veux, et c'est pourquoi je m'étends un peu, que l'opinion publique suive avec l'intérêt qu'ils méritent les travaux que je vous demande de permettre à M. Roudaire d'exécuter.

Au seuil de Gabès, ouvert aux eaux, une autre difficulté se présente cependant. Où vont-elles?

Les derniers travaux de M. Roudaire ont établi que le fond du chott El-Djerid est à un niveau presque égal à celui de la mer et que, dans certains points même, il est de 30 mètres plus élevé.

Mais M. Roudaire dit, et il le prouvera, je n'en doute pas, quant à moi, par les travaux qu'il va exécuter, que ce chott cache un lac souterrain, dont il suffit de faire écouler les eaux dans le chott Rharsa pour que la croûte qui cache ses eaux, croûte de 80 centimètres environ d'épaisseur, s'effondre, formant alors un bassin de 25 mètres de profondeur environ, comme les chotts Rharsa et Mel-Rhir. Et alors la réalisation du projet de mer intérieure est facile.

Seulement, ici, les adversaires de ce projet viennent nous dire :

Oui, vous pouvez faire cette mer, mais vous ne le voudrez pas, parce qu'il en résulterait plus d'inconvénients que d'avantages. Le premier de ces inconvénients, c'est que vous allez inonder les puits artésiens du Sahara.

A cela M. Roudaire répond : La nappe d'eau à laquelle s'alimentent les puits artésiens est au-dessus du niveau de la mer, pour la plupart. Quant à ceux dont la nappe d'eau est au-dessous, ils sont garantis par une couche argileuse imperméable.

On fait une autre objection; on dit : Mais vous allez inonder certaines oasis qui entourent les chotts.

A cela M. le capitaine Roudaire répond : J'ai établi par mes travaux de nivellement qu'il n'y a pas une oasis dont le niveau ne soit au-dessus du niveau de la mer.

On dit encore : Vous allez modifier la température du midi de l'Europe.

Messieurs, permettez-moi de vous dire que cette objection, bien que ce soit celle qui, avec la dernière que je vais aborder, a le plus vivement frappé l'opinion publique, cette objection n'est pas sérieuse. En effet, la superficie de cette mer intérieure, si nous la créons, ne sera point telle que les vapeurs d'eau qui s'y formeront puissent modifier le climat du midi de l'Europe. Ces vapeurs seront arrêtées, en outre, par le mont Aurès.

On dit enfin : Vous allez créer un foyer de pestilence, attendu que, dans ce pays, où la chaleur est si grande et où votre mer aura des rivages dont l'inclinaison sera très-petite, l'évaporation laissera à découvert de vastes étendues de terrain, véritables marécages, sources de fièvres qui rendront la contrée tout à fait inhabitable.

A cela M. le capitaine Roudaire répond : L'expérience a été faite pour les lacs amers que traverse le canal de Suez. Ils se trouvent dans les mêmes conditions climatériques, sous les mêmes latitudes que les chotts, et on n'a point observé qu'aux alentours de ces lacs le pays soit devenu inhabitable.

Au contraire, me fait observer mon honorable ami M. Gambetta, car les conditions climatériques se sont modifiées, cela est vrai, mais d'une manière très-avantageuse, et là où auparavant il n'y avait aucune végétation, on voit aujourd'hui en abondance des arbres et de la verdure. Il en sera de même le jour où nous aurons créé la mer intérieure.

En un mot, Messieurs, et pour me résumer, je crois, quant à moi, que la réalisation de cette mer intérieure est possible et que, lorsque nous aurons démontré qu'elle est possible, on ne pourra pas nous prouver qu'il est dangereux de l'établir. Il sera, au contraire, facile de faire valoir qu'il est très-avantageux pour l'Europe, et surtout pour la France, de créer là une voie de communication aisée au travers du Sahara, si difficilement abordable aujourd'hui.

Mais supposons un instant que la réalisation de cette mer intérieure ne soit pas possible, ou qu'elle présente des dangers. Je dis que, même dans ce cas, il y aurait un intérêt scientifique très-grand, l'Académie des sciences a été absolument unanime sur ce point, ainsi que je vous l'ai dit en débutant, un intérêt scientifique très-grand à continuer les travaux pour l'achèvement desquels nous vous demandons en ce moment une somme de 40,000 francs.

Je dis *en ce moment*, parce que, à l'origine, dans le projet que M. le Ministre de l'instruction publique avait déposé, nous vous demandions 70,000 francs. Ce n'est pas que ce chiffre de 70,000 francs soit exagéré; M. le capitaine Roudaire, qui a établi son devis aussi bas que possible, était même arrivé à 72,000 francs.

Pour faire exécuter ces travaux, il est nécessaire de faire faire des appareils qui coûtent très-cher, qu'on ne peut construire en France, qui sont extrêmement lourds et par conséquent très-coûteux à transporter. Dans les deux précédentes expéditions, pour lesquelles on avait accordé à M. Roudaire des crédits assez faibles, 10,000 et 8,000 francs, il n'y avait pas de semblables frais de matériel. Il s'agissait d'opérations purement géodésiques, que M. Roudaire pouvait faire avec des instruments peu coûteux. De plus, il lui faut cette fois un personnel nombreux.

En un mot, il n'y a aucune comparaison à établir entre l'expédition actuelle et les deux expéditions précédentes. Je le répète, les 70,000 francs eussent été nécessaires et nous les aurions demandés dès aujourd'hui si l'expédition avait dû être entreprise immédiatement et s'achever dans un délai très-court, en d'autres termes, si nous n'avions pu répartir le crédit entre les deux budgets des exercices 1878 et 1879. (Très-bien!)

Donc, il est bien entendu que, si, comme je n'en doute pas, vous accordez les 40,000 francs qui vous sont demandés aujourd'hui,

ils ne suffiront pas pour la complète exécution de l'œuvre entreprise, et que, soit par un nouveau crédit inscrit au budget de 1879, soit par voie de crédit extraordinaire, vous serez appelés à compléter la somme nécessaire à l'achèvement de ces travaux. Et je suis certain que, sur ce point comme sur le premier, vous n'hésiterez pas un instant à accorder les fonds que nous vous demandons, d'accord avec le Gouvernement et la commission du budget. (Nombreuses marques d'assentiment.)

J'arrive maintenant, Messieurs, au crédit le plus important, à ce crédit de 100,000 francs qui vous est demandé pour un voyage d'exploration géographique et scientifique à travers l'Afrique centrale. Cette question est digne de votre attention. Je vous promets d'être aussi bref que possible, mais il est nécessaire que j'entre dans quelques développements. (Parlez! parlez!)

Le but de ce voyage, que la commission des missions scientifiques tient beaucoup à faire faire, est de pénétrer dans cette partie de l'Afrique équatoriale sur laquelle l'Europe a les yeux fixés depuis longtemps et dont elle veut faire la conquête, conquête scientifique et toute pacifique. On marche à cette conquête en dirigeant l'attaque tantôt par le nord, tantôt par le sud.

Par le nord, ce sont les expéditions de Baker, de Gordon, de Schweinfurth, et enfin l'expédition si fameuse du docteur Nachtigal.

Par le sud, ce sont les expéditions d'abord de Livingstone, de Speke, de Burton, de Grant et, dans ces derniers temps, du lieutenant Cameron et de M. Stanley.

Parmi ces noms, vous vous en serez aperçus, Messieurs, ne figure celui d'aucun Français. Est-ce à dire pour cela que la France ne puisse pas, elle aussi, dans cette glorieuse campagne, fournir son contingent? Est-ce que le Français n'a pas les aptitudes nécessaires pour accomplir de pareils voyages? N'a-t-il pas, lui aussi, cette énergie, cette volonté indomptable qu'aucun obstacle n'arrête, qu'il soit le fait des hommes ou de la nature, cette fermeté d'âme qui en impose à ces auxiliaires indigènes toujours prêts à vous abandonner, et qui vous quittent, à moins qu'ils ne se tournent même contre vous à la première heure de faiblesse? (Très-bien! très-bien!)

Le Français manque-t-il de ces qualités? Qui oserait le prétendre? Est-ce que, dans l'Afrique septentrionale, pour ne parler

que du continent africain, le premier grand voyage d'exploration n'a pas été accompli par un Français, par René Caillé? Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Messieurs, dans quelles conditions extraordinaires il fit ce voyage; vous savez qu'il donna là le plus bel exemple de ce que peut un homme énergique, dévoué à une grande œuvre. (Très-bien! très-bien!)

Vous savez pendant combien d'années il lutta, aux prises avec les difficultés de tous genres, la maladie, l'hostilité des habitants, sans cesse arrêté, mais ne reculant jamais; comment, après la plus émouvante des odyssées, il arriva au but d'un voyage qu'il avait entrepris sans argent.

Dans l'Afrique australe, n'est-ce pas un Français encore qui accomplit le premier grand voyage d'exploration? Levaillant voulait faire, ce que devait accomplir plus tard Livingstone, explorer l'Afrique du Cap à l'équateur.

Est-ce que les descendants de René Caillé et de Levaillant ont dégénéré? A ceux qui seraient tentés de le croire, je d'irai d'aller visiter le musée ethnographique ouvert il y a quelques jours, et qui montre, mieux que de longs discours, que la France produit toujours des voyageurs intrépides, et que, si l'on n'a pas vu, dans ces dernières années, des Français tenter l'exploration de l'Afrique centrale, c'est que de tels voyages exigent plus d'argent que nous n'en avons donné jusqu'à ce jour à nos explorateurs. Ce musée, produit des expéditions défrayées par le budget ordinaire du chapitre des missions scientifiques, budget si faible, vous le savez, expéditions dont l'insuffisance des ressources a toujours restreint le cercle, montre de la façon la plus éclatante que la France a encore des voyageurs, et qu'il suffit de les bien armer pour qu'ils prennent une part glorieuse aux entreprises les plus difficiles. (Très-bien! très-bien!)

C'est ce que je vous demande de faire en ce moment, en vous proposant de voter un crédit de 100,000 francs pour une expédition dans l'Afrique centrale.

L'intérêt scientifique d'un pareil voyage est démontré surabondamment; mais, à côté de l'intérêt scientifique, il y a un intérêt pratique économique; car, en ce moment, on songe non plus seulement à pénétrer au cœur de l'Afrique pour en rapporter des échantillons de sa faune et de sa flore, mais avec la pensée de coloniser cet immense continent, dont la superficie, encore inexplo-

rée, est d'environ 4 millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire un peu plus de sept fois l'étendue de la France.

Pourquoi ne coloniserait-on pas ces pays comme on a colonisé l'Amérique et l'Australie?

De là est née la grande et belle idée d'une association internationale, due à l'initiative de Léopold II, roi des Belges, association qui, en groupant les efforts de plusieurs nations, facilitera l'accomplissement d'une entreprise dont les difficultés sont immenses, je le reconnais.

Cette association internationale a créé des comités nationaux. Un comité a été établi en France; quand ce comité aura, comme je n'en doute pas, recueilli des fonds, il organisera des expéditions dont le but sera l'établissement de stations hospitalières, sortes d'entrepôts où les voyageurs trouveront de quoi se ravitailler, relais sur ce grand chemin de l'inconnu, et qui seront aussi le point de départ de la colonisation et la base d'entreprises commerciales.

Le comité français n'en est pas encore là; nous ne pouvons encore aujourd'hui envoyer de pareilles expéditions : aussi le Gouvernement et cette Chambre ont-ils doublement le devoir de faciliter les expéditions individuelles, l'envoi dans le centre de l'Afrique de voyageurs qui tracent la route, qui soient en quelque sorte les éclaireurs de ces corps de troupe qui, un peu plus tard, viendront conquérir l'Afrique par le commerce. « C'est par le commerce, ainsi que l'a écrit très-justement le docteur Nachtigal, que l'on civilisera le mieux l'Afrique centrale. »

Ce voyage pour lequel nous vous demandons un crédit de 100,000 francs, qui doit l'accomplir?

Un homme encore inconnu, mais qui se recommande par de longues et sérieuses études, par une excellente préparation à cette grande entreprise, M. l'abbé Debaize.

Je veux tout d'abord aller au-devant d'une objection qui pourrait m'être faite, je veux écarter de l'esprit d'un certain nombre de mes collègues une crainte qui pourrait y naître très-légitimement. Mes collègues de la gauche pourraient craindre qu'à cause du caractère dont il est revêtu, M. Debaize ne transformât cette expédition, qui doit être exclusivement scientifique, en une sorte de mission apostolique déguisée. Ce n'est pas seulement ici qu'une pareille crainte peut très-légitimement naître. La commission des

missions scientifiques, qui n'est certainement, et si vous connaissiez sa composition, vous en seriez convaincus, animée d'aucun esprit de parti, a examiné tout d'abord ce point de savoir si M. Debaize, en demandant sa mission, entendait faire de la propagande religieuse, et si elle avait reconnu que telle était son intention, la commission des missions scientifiques n'aurait assurément pas donné un avis favorable. Quelque respect qu'elle puisse avoir pour les efforts des missionnaires catholiques, elle n'a pas à leur fournir de subsides, étant une commission chargée de veiller à des intérêts purement et exclusivement scientifiques.

La commission a donc examiné le premier point de la question et elle a acquis cette conviction que M. Debaize était avant tout et exclusivement préoccupé d'un intérêt scientifique, national, dans la plus large acception de ce mot, qu'il voulait égaler Cameron et Stanley et montrer que ce qu'un Anglais et un Américain avaient fait, un Français pouvait le faire. Les déclarations de M. Debaize ont été à cet égard aussi nettes que possible, et il nous a en outre fourni la preuve de ce qu'il nous affirmait.

Lorsque, en effet, il eut pris la résolution de faire sa demande, se considérant comme suffisamment préparé et armé pour ce grand voyage, il comprit qu'il devait obtenir d'être soustrait à la juridiction des vicaires et préfets apostoliques qu'il pourrait rencontrer au cours de son voyage, et déchargé du devoir d'obéir à leurs ordres, s'ils voulaient lui imposer une mission religieuse. Il partit donc pour Rome, où il obtint du cardinal-préfet de la Propagande ce qu'il était allé lui demander. Aujourd'hui M. Debaize est un savant, rien qu'un savant, maître de sa personne, et qui n'a d'ordres à recevoir que du Gouvernement français, qui lui confie une mission géographique et scientifique.

Maintenant, quel est son bagage scientifique? Car il ne suffit pas de traverser l'Afrique centrale de l'est à l'ouest; pour rendre ce voyage fructueux, satisfaisant, au point de vue scientifique, il faut être bien préparé par de fortes études, il faut pouvoir rapporter des collections utiles pour la faune et la flore du pays qu'on traverse; il faut surtout avoir fait du langage des peuples que l'on va visiter une étude suffisante pour nous donner, ce que nous n'avons pas encore, des renseignements philologiques très-intéressants; c'est par là que M. Debaize a commencé.

Depuis neuf ans, il se prépare avec une persistance de volonté,

avec une continuité dans l'effort qui me donnent grande confiance en lui. Il a été guidé dans ses études par un homme dont la caution devant la commission des missions scientifiques lui a été très-utile, par un homme dont je citerai le nom ici, bien convaincu qu'il produira devant vous, Messieurs, comme devant la commission des missions, une impression favorable à M. Debaize : c'est M. le sénateur Krantz.

Le nom de M. Krantz est celui d'un homme très-compétent dans les matières scientifiques, tous ceux qui l'ont connu dans l'Assemblée nationale le savent.

Mais il ne suffit pas qu'un homme qui demande une mission aussi haute que celle-là soit cautionné par un autre homme, si important qu'il soit; il faut encore que celui-là fournisse la preuve de ses capacités. Cette preuve, je l'ai demandée à M. Debaize, et je vous l'apporte. Il a fait de fortes études de linguistique; il a appris et parle bien l'arabe; il a étudié la langue copte; et si cette langue ne se parle plus aujourd'hui, on la retrouve comme racine dans les dialectes du centre de l'Afrique. Le copte lui sera donc utile pour les études philologiques qu'il veut faire.

Il a étudié avec plus de soin encore les sciences naturelles; il est à même de faire des collections, de composer très-bien un herbier, et, chose très-importante, de préparer les peaux d'animaux et d'envoyer au Muséum des échantillons qui y manquent encore absolument. Je vais vous lire tout à l'heure une lettre de M. Milne Edwards à cet égard.

Enfin, et ceci est peut être le point le plus important, il s'est appliqué à l'étude des observations astronomiques et y est devenu très-habile, ainsi que l'établit une lettre de M. le directeur de l'observatoire de Montsouris, que je vais vous lire. Tous ceux de mes collègues qui savent ce que sont les observations astronomiques ne seront pas étonnés quand je dirai que, malgré des études quelquefois très-longues, on n'arrive pas toujours à observer avec précision. Il faut pour cela des aptitudes naturelles, une sûreté d'œil que certains n'obtiennent jamais.

L'importance qu'il y a à bien faire les observations astronomiques est démontrée par ce qui se passe aujourd'hui même pour les cartes de l'Afrique centrale qui, dressées par divers voyageurs pour les mêmes contrées, ne s'accordent pas toujours. Nous constatons ce désaccord, notamment, en ce qui concerne la partie sud

du lac Tanganyika, que l'on incline tantôt un peu plus à l'est, tantôt un peu plus à l'ouest; de même pour le lac Nyanza.

Autre fait, non moins grave, relevé par M. Mouchez, dans la séance de l'Académie des sciences du 4 février. La dernière carte publiée par M. Petermann, met la partie la plus septentrionale du Congo par 4° 30", alors que la carte faite par M. Stanley dans son dernier voyage la met par 1° 45', ce qui donne une différence de près de cinquante lieues. Il est donc, je le répète, très-important de savoir faire et de bien faire les observations astronomiques.

Voici ce que m'écrit à cet égard, concernant M. Debaize, M. le directeur de l'observatoire du bureau des longitudes de Montsouris :

« Paris, le 8 février 1878.

« Monsieur le député,

« Vous avez manifesté le désir de connaître exactement les capacités de M. Debaize comme observateur. Je suis heureux de pouvoir vous assurer qu'il a parfaitement bien employé les quelques mois qu'il a consacrés à l'étude des observations astronomiques à Montsouris, et qu'il est capable de déterminer la latitude et la longitude avec toute la précision des instruments qui lui seront confiés.

« Je suis persuadé que M. Debaize, qui paraît avoir parfaitement compris les conseils que je lui ai donnés et que je lui donnerai jusqu'à son départ, est le voyageur français qui, depuis longtemps, est le mieux préparé sous ce rapport pour entreprendre un semblable voyage.

« Veuillez agréer, etc.

« E. Mouchez. »

Voici maintenant la lettre de M. Milne Edwards :

« Monsieur,

« Je m'empresse de vous confirmer par écrit ce que je vous ai dit verbalement.

« Depuis près de quatre mois, M. Debaize n'a pas cessé de fréquenter mon laboratoire, et il s'y est mis parfaitement au courant de tous les procédés employés pour la récolte et la conservation des mamnifères et des oiseaux. Il a également suivi les travaux dans les autres services du Muséum. Il est difficile d'être mieux préparé qu'il ne l'est à entreprendre, au point de vue des sciences naturelles, une exploration de l'intérieur de l'Afrique. Tous les voyageurs qui, dans ces derniers temps, ont parcouru ce grand continent, ont laissé presque complétement de côté l'étude de la faune et de la flore; c'est là une lacune des plus regrettables, et nous

avons lieu d'espérer que M. Debaize pourra faire, en même temps que ses explorations géographiques, des recherches fructueuses en histoire naturelle.

« Veuillez agréer, etc.

« MILNE EDWARDS.

« 11 février 1878. »

J'entends l'un de mes collègues me dire : Dites cela au Ministre.

Je répondrai qu'il ne suffit pas que le Ministre, ni même que la commission du budget soient convaincus que celui pour lequel je viens en séance publique demander un crédit a qualité pour le demander; j'estime que nous devons, par la solennité même de la forme dans laquelle le crédit sera accordé, augmenter la responsabilité de celui qui reçoit cette mission et accroître ainsi son énergie et sa résolution de réussir à tout prix. (Très-bien! très-bien!)

J'ajoute qu'ici, comme pour la question de tout à l'heure, concernant le projet de mer intérieure, il est bon de saisir cette occasion pour appeler l'attention du pays sur des questions aussi graves, aussi importantes, et je crois qu'une discussion de cette nature fait plus, à ce point de vue, que tous les rapports de sociétés savantes, que le public ne lit pas. (Marques d'assentiment.)

Voilà pourquoi je me suis permis de donner quelques développements à cette question. Si la Chambre le désire, j'abrégerai... (Non! non! Parlez! parlez!)

Un membre à droite. C'est très-intéressant et cela repose de certaines discussions.

M. GEORGES PERIN. Ainsi donc, je crois avoir suffisamment établi, et je suis heureux que vous reconnaissiez avec moi que c'était nécessaire, qu'en vous demandant cette somme très-considérable, nous la confierons à un homme préparé scientifiquement pour en tirer le meilleur parti possible, avec de très-grandes chances d'accomplir ce voyage difficile, et d'une façon fructueuse pour la science.

Il me reste encore plusieurs questions à examiner; je le ferai brièvement.

Il y a d'abord la question de l'itinéraire.

A cet égard, je n'ai donné que peu de détails devant la commission du budget; je ferai de même ici. Je me bornerai à vous dire que l'itinéraire de M. Debaize sera à peu près celui qu'ont suivi M. Cameron et M. Stanley. M. Debaize partira de Bagamoyo, pour venir déboucher aux environs de l'embouchure du Congo.

J'aborde maintenant la question de la capacité physique de M. Debaize, de sa force de résistance.

A-t-il au moins, dans des voyages antérieurs, prouvé qu'il pourrait surmonter les fatigues d'une pareille entreprise?

M. Margaine. Cette question ne regarde par la Chambre; elle regarde uniquement le Ministre.

M. Georges Perin. J'interromps un instant ma discussion pour permettre à M. Margaine de vouloir bien nous démontrer comment il pourrait être indifférent pour la Chambre de savoir ou de ne pas savoir si les sommes qu'il s'agit de remettre à un homme seront fructueusement employées par cet homme, c'est-à-dire si, après avoir parcouru cent lieues dans le pays, il sera en état de poursuivre sa route, ou s'il ne sera pas forcé, faute de forces physiques, de revenir subitement en arrière.

M. Margaine. Je suis de votre avis; mais je veux dire qu'il ne faut pas déplacer la responsabilité. Or c'est au Ministre qu'il appartient de savoir à qui il confie l'argent que nous votons; c'est lui qui est responsable du choix des agents.

Je déclare que nous entrons dans une voie fâcheuse en discutant le choix des personnes auxquelles le Ministre aura à confier une mission. (Mouvements divers.)

M. Georges Perin. Je répondrai à l'honorable M. Margaine que je suis très-surpris qu'il ne veuille pas que je démontre à la Chambre, après l'avoir démontré à la commission du budget, que les fonds que je demande seront bien employés. (Très-bien! très-bien!)

J'ajoute que la commission du budget a manifesté le désir que je traitasse la question dans tous ses détails, et qu'il fût établi que c'est après un examen sérieux et approfondi de la question que le crédit a été proposé.

Je trouve que la responsabilité seule du Ministre ne suffit pas;

je trouve qu'elle suffit d'autant moins que ce n'est pas sur un crédit régulier que les fonds sont alloués, mais sur un crédit extraordinaire; et, par là même, il me semble qu'il est nécessaire de fournir les raisons pour lesquelles nous demandons que ces fonds soient votés. (Très-bien! très-bien!)

Je suis surpris, je le répète, qu'on ne veuille pas me laisser donner quelques développements à une question aussi intéressante que celle que je traite en ce moment.

De divers côtés. Mais si! parlez! parlez!

M. Georges Perin... car, enfin, il me semble que nous ne sommes point tellement pressés par le temps, que nous ne puissions accorder une demi-heure ou une heure à l'examen d'un de ces voyages qui préoccupent tant à l'heure actuelle tous les peuples de l'Europe, et pour lesquels, comme je le dirai en terminant, des subventions ont été accordées par les parlements des autres pays.

A droite. Très-bien! Parlez! parlez!

M. Henri de Lacretelle. Ces discussions-là honorent la Chambre.

Un membre à droite. L'intérêt de la France y est engagé.

M. Georges Perin. Je reprends. Une des premières questions qui ait été posée devant la commission du budget est celle-ci : M. Debaize a-t-il déjà fait des voyages d'exploration?

A cela, j'ai répondu : Non!

Mais j'ai ajouté : M. Debaize aura le temps de s'acclimater, de s'entraîner pendant les quatre ou cinq mois qu'il passera à la côte pour faire sa pacotille et organiser sa caravane.

M. Debaize rayonnera autour de Bagamoyo, vivant sous la tente dans les mêmes conditions qu'il vivra au cours de son voyage, étant là dans un pays plus malsain que la plupart de ceux qu'il aura plus tard à traverser. S'il résiste à cette épreuve pendant cinq mois, il sera entièrement bien préparé à entreprendre son voyage. Et alors, c'est devant le consul que tous les marchés seront passés. Vous voyez que, à des points de vue divers, nous avons entouré

la préparation de cette expédition de toutes les garanties désirables. (Très-bien! très-bien!)

J'estime, Messieurs, que vous devez être heureux de constater par vous-mêmes que le voyage se fera dans les meilleures conditions possible. Car enfin, il ne suffit pas que le Ministre ait accordé le crédit pour que vous vous désintéressiez de la question et que vous disiez : Après tout, nous nous en lavons les mains; si le voyage réussit, tant mieux; s'il ne réussit pas, nous interpellerons le Ministre! Non, Messieurs, ce ne serait pas là une consolation suffisante à un échec. (Très-bien! très-bien!)

Maintenant, Messieurs, en ce qui concerne la quotité du crédit proposé, je demande à la Chambre la permission d'établir devant elle, comme cela a été établi devant la commission du budget, ce qui nous a déterminés à nous arrêter au chiffre de 100,000 francs.

Cette somme de 100,000 francs n'est pas arbitraire, elle a été calculée d'après une évaluation faite dernièrement en Angleterre des frais de voyages dans l'Afrique centrale. Cette évaluation donne un peu plus de 23 francs par kilomètre. L'itinéraire de M. Debaize donnant un parcours d'au moins cinq mille kilomètres, vous voyez que nous avons calculé les dépenses sur un chiffre inférieur à celui qui a été accepté en Angleterre, puisque nous comptons 20 francs seulement par kilomètre. Mais c'est un minimum strict. (Marques d'assentiment.)

Je suis arrivé à peu près à la fin des explications que je voulais vous donner, et je vous remercie d'avoir bien voulu me laisser continuer malgré les protestations de quelques-uns de mes collègues. Je crois qu'il y avait grand intérêt à traiter devant le Parlement français une question dont d'autres parlements n'ont pas dédaigné de s'occuper.

C'est ainsi qu'il y a un an, les Cortès de Portugal ont voté 6,000 livres sterling, c'est-à-dire 150,000 francs, pour une expédition dans l'Afrique centrale; c'est ainsi que, tout dernièrement le Parlement allemand votait 100,000 marcs, c'est-à-dire 125,000 francs, pour une semblable expédition.

Ainsi que je vous le disais, il y a aujourd'hui un très-grand intérêt à faire ces voyages, il y a surtout un grand intérêt à ce qu'ils soient populaires dans le pays. Je crois, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, que celui pour lequel je viens réclamer un crédit, tant au nom de la commission des missions scientifiques,

qu'au nom du Ministre de l'instruction publique et d'accord avec la commission du budget, est digne, à tous égards, des marques de sympathie que vous avez bien voulu déjà manifester; et que, en présence de ces marques de sympathie, il sentira sa responsabilité augmenter et croître son énergie en raison même de cette responsabilité.

Les difficultés sont grandes, Messieurs, dans de tels voyages, les périls effrayants. Beaucoup périssent; et c'est en jalonnant leur route des cadavres de la moitié de ceux qui les accompagnaient que Cameron et Stanley ont traversé l'Afrique centrale.

Mais ce qui est plus terrible que la mort même, ce sont les épreuves traversées par ceux qui survivent et qui arrivent au but. Pour triompher des obstacles accumulés, des dangers sans cesse renaissants et toujours divers, il faut que jamais l'énergie ne faiblisse. Affronter la mort pure et simple, dans de certaines conditions, est souvent peu de chose.

M. le Ministre de l'instruction publique. Très-bien! très-bien!

M. Georges Perin. Tous ceux qui l'ont vue de près, sur le champ de bataille ou sur le pont d'un navire, soldats ou marins, savent que, quand l'action est commencée, il est très-facile d'envisager la mort et d'aller au-devant d'elle. Il y a dans ces circonstances, j'en appelle à tous ceux qui ont éprouvé cette impression et se sont trouvés en face d'un pareil danger, il y a dans l'accumulation des énergies et des volontés de ceux qui vous entourent, une augmentation de la force et de l'énergie de chacun; il semble que chacun ait la force de tous; il y a surtout cette conviction que, si on ne résiste pas, que si on tombe, on aura du moins quelqu'un à côté de soi au moment où l'on mourra. Et cette satisfaction que l'on ressent à la pensée de mourir au moins sous un regard humain, vous la retrouvez chez les hommes qui ont montré durant leur vie une énergie allant jusqu'à la brutalité.

Je l'ai rencontrée dans le récit d'un des voyages les plus extraordinaires de ce siècle, dans le récit du voyage de l'Anglais Burke, qui traversa le premier le continent australien du sud au nord. Burke mourut au retour, avant d'atteindre Melbourne. Son énergie, une énergie farouche, dont ses compagnons se plaignaient parfois, ne s'était pas démentie une minute. Cet homme cepen-

dant a un instant d'attendrissement; se sentant mourir, il lève les yeux sur son lieutenant : « Ne m'abandonnez que quand je serai tout à fait mort, lui dit-il : il est doux de sentir un homme, un ami à côté de soi, à l'instant de la mort. »

La mort dans l'isolement, dans l'isolement complet, absolu, c'est la perspective qui se dresse en face du voyageur, au moment où il met le pied sur le continent inconnu qu'il va explorer. Rien de plus effrayant, Messieurs, et qui soit plus capable d'amollir les caractères les mieux trempés.

Mais, est-ce tout? Non, l'explorateur a contre lui, non-seulement les choses, la nature toujours menaçante, mais les hommes, et, parmi eux, quelquefois ceux-là mêmes en qui il croyait pouvoir trouver aide et secours, ceux mêmes qui l'accompagnent et qui seront peut-être pour lui des ennemis plus dangereux que d'autres qu'il doit rencontrer sur sa route et dont il se défie.

Pour commander le respect à son escorte, pour la dominer, il faut qu'il lui apparaisse toujours debout, en possession de toute sa force et sa volonté, que la maladie même ne doit pas abattre; sinon son prestige disparaît.

Permettez-moi de vous citer, à cet égard, un fait personnel.

Dans une expédition assez difficile, un de mes compagnons succomba un instant sous la fatigue et la maladie, malgré son énergie peu commune. Nous ordonnons à nos noirs de le porter; ils refusent, murmurant le mot « femme! » et jettent sur lui des regards de mépris.

Heureusement, l'idée nous vint de dire à nos noirs que notre compagnon n'était point une femme abattue par la fatigue, mais un guerrier récemment blessé et dont les blessures venaient de se rouvrir. Aussitôt un brancard fut construit, et notre compagnon malade, porté et soigné avec les plus grands égards.

Vous le voyez, Messieurs, il faut savoir vaincre la fatigue et rester debout, malgré la maladie, sous peine d'être abandonné à l'heure même où l'on a le plus besoin d'être secouru.

Voilà, à peine indiqués, les périls continuels, les obstacles incessants qui attendent les explorateurs, voilà les épreuves qu'aura à traverser celui pour lequel nous vous demandons en ce moment des subsides. Il les surmontera, j'en suis convaincu, soutenu par le sentiment du grand devoir que votre confiance lui impose. Dans ces heures de défaillance morale, qu'ont connues tous les voya-

geurs, M. Debaize se souviendra qu'il a reçu des représentants de son pays la mission de traverser l'Afrique centrale, et il la traversera! (Vifs applaudissements sur un très-grand nombre de bancs.)

M. le Ministre de l'instruction publique. Messieurs, nous sommes heureux de nous associer au langage convaincu, honnête et élevé de l'honorable M. Perin. (Très-bien! très-bien!) Le Gouvernement est heureux aussi d'encourager ces intrépides voyageurs, ces éclaireurs de la civilisation qui portent au loin l'honneur et le nom de la France. (Très-bien! très-bien!) Il faut que d'ici parte une bonne parole qui les accompagne dans des explorations où ils laissent souvent leur vie.

Cette bonne parole, vous la prononcerez avec moi. Elle vaudra autant qu'une subvention. Certainement, vous allez augmenter le crédit d'une somme de cent et quelques mille francs; mais, à ce vote, nous ajoutons des remercîments pour ceux qui, loin de la France, se sacrifient pour augmenter le prestige de sa gloire. Voilà pourquoi je suis monté à cette tribune. (Vifs applaudissements.)

M. Boysset, *rapporteur*. La commission accepte le crédit demandé, comme devant figurer, non pas, comme M. Perin l'a dit, parmi les crédits additionnels, mais au budget ordinaire. Il faut que cela soit bien entendu.

. . . .

M. Bardoux, *Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts*. Messieurs, la commission du budget et le Gouvernement acceptent le chiffre de l'amendement déposé et développé par M. Georges Perin. Vous avez donc à inscrire au chapitre XXVI (*Voyages et missions scientifiques*) une somme de 170,000 francs à ajouter aux 175,500 francs qui y sont déjà portés, ce qui fait une somme totale de 345,500 francs.

(Le chapitre XXVI, ainsi porté au chiffre de 345,500 francs, est mis aux voix et adopté.)

VOYAGE

DE GABÈS AU ZAGHOUAN,

PAR EL-HAMMA, LES PLAINES DE SEGUI, THALA, OUED RHANE ZLASS, KAIROUAN,

PAR M. CHEVARRIER.

Le 20 décembre 1876, je quittai Gabès, l'ancienne Tacape, pour me rendre par terre à Tunis; mon intention était de passer par El-Hamma pour gagner Gafsa, après avoir traversé la plaine de Segui du sud-est au nord-ouest; je comptais de cette ville me rendre à Kairouan, en visitant les ruines de Kssarine et de Sbeïtla, la dernière capitale des patrices grecs; je voulais rechercher si, aux environs de cette dernière ville, soit sur la route de Tebessa, soit sur celle de Carthage, il n'existait pas des vestiges de l'occupation romaine qui auraient échappé aux investigations des voyageurs qui m'ont précédé. Dans cet ordre d'idées, en l'absence de livres ou de documents qui pussent me servir de guide, j'avais écrit à M. de Saulcy pour solliciter de sa bienveillante amitié et de sa profonde érudition quelques indications ou conseils pour remplacer les livres qui me faisaient défaut; sa réponse ne m'étant pas parvenue à temps, je dus m'en remettre un peu au hasard sur la direction définitive que je prendrais et sur les résultats que mon voyage pourrait avoir.

J'arrivai à El-Hamma (Aquæ Tacapitanæ) après cinq heures de marche; cette ville très-connue et souvent décrite n'existe plus, elle est remplacée par trois villages disséminés dans l'oasis, El-K'sar, Debdaba, Bou Atouch; on n'y retrouve plus une seule de ces constructions élevées dont parlent Ibn Khaldoun et Léon l'Africain; les maisons y sont basses et misérables, comme dans toutes les

oasis du Djerrid; c'est à peine si de temps en temps on aperçoit quelques pierres enlevées aux ruines. L'emplacement de celles-ci occupe une petite plaine carrée d'environ 3 kilomètres de tour; sur la face la plus rapprochée des jardins, un vieux fort d'origine turque, renfermant quatre canons en fer, abrite une douzaine d'artilleurs commandés par un Odo Bachi.

Au pied du bordj se trouvent les sources des eaux thermales auxquelles les Aquæ Tacapitanæ ont dû leur ancienne réputation et auxquelles les indigènes viennent encore demander un soulagement à leurs maladies de peau et à leurs rhumatismes. La chaleur de ces eaux dépasse 50 degrés; elles sont claires, limpides, transparentes, et n'ont aucun goût qui révèle la présence de substances alcalines ou minérales; elles servent aux besoins des habitants, qui, à cause de leur température élevée, viennent la puiser le soir pour ne s'en servir que le lendemain. Au sortir des piscines, ces eaux sont dirigées vers les jardins dans de beaux et larges canaux construits en pierres qui mesurent souvent plus de 2 mètres de longueur sur 90 centimètres de hauteur et 60 centimètres d'épaisseur. El-Hamma est le centre de la tribu des Beni Zid et la résidence de leur caïd.

D'El-Hamma je me suis dirigé en ligne directe sur le djebel Haddifa, point culminant de la chaîne de montagnes qui, partant du bord de la mer aux environs de l'Oued Accharit, se dirige à l'ouest et forme, pendant 60 ou 80 kilomètres, la limite nord, d'abord de la vallée d'Oudref, au fond de laquelle coule l'Oued Melah, puis des grandes plaines dont le centre est occupé par le chott El-Fedjdj, le premier des chotts tunisiens que M. le capitaine Roudaire croit pouvoir utiliser pour la création de la mer intérieure.

Au sortir de l'oasis, je suivis les bords de l'Oued El-Hamma, dont les sources sont situées à 6 kilomètres au sud, à la sortie de la gorge (El-K'naga) par laquelle débouchent, au moment des pluies, les torrents qui viennent de la partie des montagnes de l'Ourguemma située vis-à-vis. Les eaux sourdent à la température de 47 degrés centigrades : elles forment une véritable rivière, profonde et encaissée, qui, après un parcours de 8 à 10 kilomètres au nord, tourne brusquement à l'ouest et se perd dans le chott.

Après avoir suivi les bords de cette rivière pendant 3 kilomètres,

je rencontrai un pic isolé, nommé Kef Bechimâ; ce pic est une saillie rocheuse qui peut avoir 30 mètres de hauteur, 500 à 600 mètres à la base dans sa plus grande longueur est-ouest, et 200 mètres environ de largeur nord-sud; les couches sont brisées du côté nord, et inclinent en terre du côté sud. A partir du Kef Bechimâ, j'abandonnai le bord de la rivière; le sol de la plaine que je traversai alors était blanc comme du plâtre et couvert d'arbrisseaux. Après trois quarts d'heure de marche, j'arrivai, par des sentiers très-encaissés, aux bords de la Sebkha, qui était pleine d'eau en cet endroit. Je mis une heure à la traverser, mon cheval ayant de l'eau jusqu'aux genoux (environ 30 centimètres). Je ne sais si cette partie de la Sebkha est toujours submergée. L'année 1876 avait été exceptionnellement sèche, il n'avait pas plu depuis un an; les habitants, dans un rayon très-étendu, n'avaient pu ensemencer; aussi je crus devoir attribuer la présence de cette eau à la proximité de la rivière, dont les eaux avaient été refoulées à l'est par les vents d'ouest qui, depuis plusieurs jours et ce jour-là même, soufflaient avec une violence extraordinaire. Je suis d'autant plus porté à attribuer la présence de cette eau à l'effet du vent, que cinq mois après, au mois de mai dernier, dans une course au chott où j'accompagnais M. le sénateur Pomel, nous traversâmes cette Sebkha en voiture, à environ 5 kilomètres à l'est de ce point, sans rencontrer ni eau ni boue. Il se pourrait cependant qu'il existât une légère dépression du sol en ce point, formant une sorte de cuvette où l'eau se maintiendrait en tout temps; ces cuvettes sont assez communes dans les chotts.

A deux kilomètres de la Sebkha, j'aperçus quelques ruines romaines sur un petit mamelon à notre droite, et, deux kilomètres plus loin, je rencontrai les puits de Bel Oufa. Ces puits, au nombre d'une douzaine, sont d'origine romaine; quelques-uns sont ronds, d'autres carrés; le plus grand a une ouverture en forme de parallélogramme, de 2^{m},80 de longueur sur 1^{m},30 de largeur, et est construit en belles pierres d'appareil. Sur l'un des côtés, une pierre posée en travers, à 50 centimètres du bord, est percée de deux trous; elle semble avoir été destinée à recevoir l'appareil au moyen duquel on puisait l'eau dans ces puits profonds. L'importance et le nombre de ces puits impliquent, je crois, l'existence d'une station très-fréquentée. Ne faudrait-il pas en conclure qu'ils se trouvaient sur une route. Mais quelle était cette route? Prenait-elle la

direction d'El-Hamma en traversant la Sebkha, ou, faisant un détour de 5 à 6 kilomètres à l'est, allait-elle gagner les petites dunes de sable qui séparent la grande Sebkha El-Fedjdj de la petite Sebkha El-Hammimat? Peut-être suivait-elle l'une et l'autre direction, selon la saison et l'état de la Sebkha.

Quatre kilomètres environ avant d'arriver aux puits de Bel Oufa, je me trouvai dans l'axe de la chaîne de montagnes dont j'ai parlé plus haut; elles avaient, à un point nommé Djebel Tilmam, abandonné leur direction ouest pour se diriger au nord pendant 6 kilomètres; avant de reprendre leur direction générale, elles formaient ainsi une anse profonde au centre de laquelle je retrouvai un nouveau pic isolé, nommé El-Zukra, plus élevé que le Kef Bechimâ, mais placé vis-à-vis de ce dernier à peu près dans les mêmes conditions; de sorte que ces deux pics semblent deux forts naturels qui défendent l'entrée du chott El-Fedjdj au moment où celui-ci s'élargit.

Le lendemain matin, je gravis la chaîne de montagnes à un endroit où elle porte le nom de Djebel Bel Oufa, à peu près à égale distance du fond de l'anse dont je viens de parler et de Djebel Haddifa. Puisque je fais autant que possible une description détaillée de ces lieux, je ne dois pas oublier de signaler qu'à partir du pic Tilmam, la montagne, lorsqu'elle prend la direction nord, s'abaisse continuellement jusqu'à ce qu'elle reprenne la direction ouest, et se relève jusqu'au pic Bel Oufa. Cette dépression, qui se fait sentir dans le nord jusqu'à la Sebkha El-Noail, semble constituer un massif particulier de toutes les montagnes qui se trouvent à l'est entre cette ligne de dépression et la mer. Je suivis le versant nord de Djebel Bel Oufa. Après 3 kilomètres de marche, j'aperçus à ma droite, sur le flanc de la montagne, quelques ruines dont mon guide ne sut me dire le nom, et, 2 kilomètres plus loin, j'atteignis les mines de sel gemme qui se trouvent au pied de Djebel Haddifa. Le banc de sel occupe un massif de petits cônes dont l'ensemble a plus d'un kilomètre de diamètre. Rien n'est plus bizarre et plus étrange que ces traînées de sel d'une blancheur éblouissante, sillonnant le fond des ravins formés par ces petits cônes de terre rougeâtre : on croirait voir de véritables petites cascades de neige, sous un soleil de plomb, sur une terre de feu. Les tribus des environs viennent chercher dans ces mines le sel qui leur est nécessaire; chacune d'elles attaque le banc à un endroit

différent et y creuse une caverne-galerie qui porte son nom et qui semble ainsi devenir sa propriété exclusive.





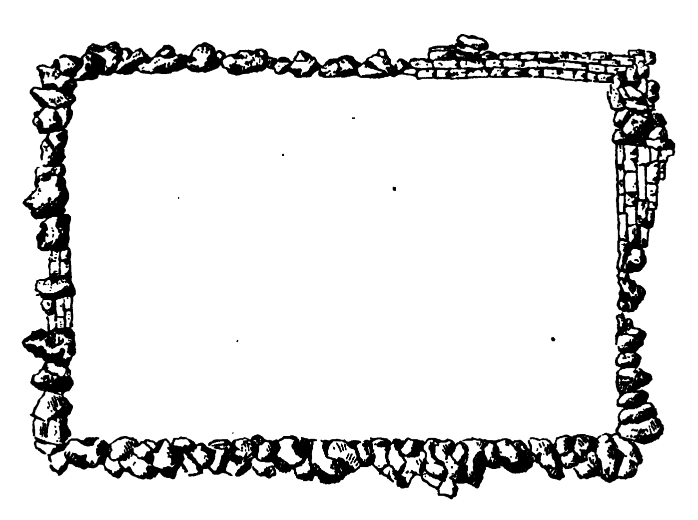




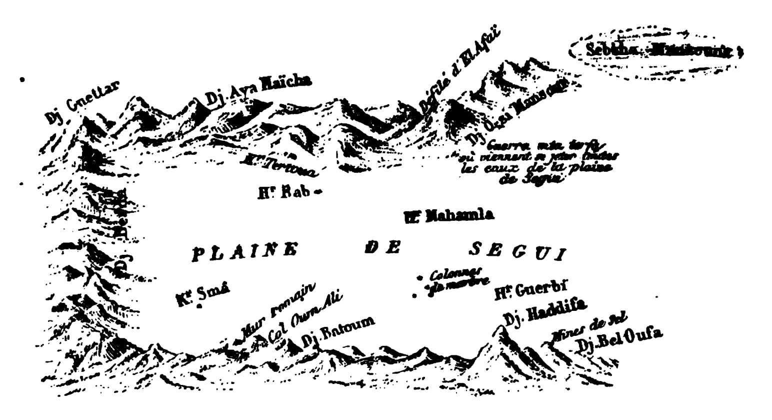
Je continuai pendant quelques kilomètres ma route à l'ouest, en suivant le versant nord du Djebel Haddifa et des montagnes qui y font suite. Sur le bord de chaque torrent qui débouchait dans la plaine, je remarquai les mêmes vestiges, se rapportant, je crois, à l'époque la plus reculée : c'étaient de gros rochers frustes enfouis au tiers dans la terre, les deux tiers saillants formant des espèces de parcs dont quelques-uns avaient jusqu'à 80 mètres de longueur et 60 mètres de largeur; autour de ces enceintes, il y avait un grand nombre de petits tumulus, généralement de forme ovale, quelquefois carrés, qui mesuraient 3 mètres en longueur sur 2 mètres de largeur; ces tumulus étaient tous recouverts d'un pavé grossier en gros cailloux; ces tombeaux sont indiqués sur la carte de M. de Sainte-Marie sous la dénomination de *cimetière*.

Quelle avait été la destination de ces enceintes? Servaient-elles de parcs pour les troupeaux, et, quand elles étaient plus importantes, de retranchements aux habitants primitifs? Ce qui ferait supposer qu'elles servaient de retranchements, c'est que quelques-unes d'entre elles ont été utilisées plus tard par les Romains, qui en ont complété la force défensive en reliant les rochers primitifs par des ouvrages en maçonnerie. J'ai retrouvé ces mêmes cons-

tructions pendant environ 30 kilomètres; elles étaient toujours placées à l'entrée des ravins, à un point assez élevé pour dominer la plaine et permettre d'apercevoir de loin l'ennemi, et assez près de la montagne pour qu'on pût y trouver une retraite, si celui-ci se présentait avec des forces supérieures.



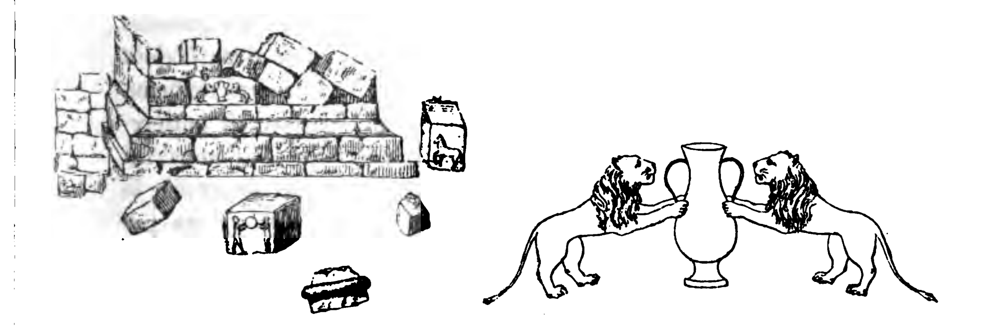
J'abandonnai bientôt ma direction ouest pour aller au nord visiter l'Henchir Guerbi, où les Arabes m'avaient signalé des ruines considérables; je n'y trouvai que quelques pierres de taille, au milieu d'une enceinte carrée, aussi en pierres de taille; c'est du



reste l'aspect qu'offrent généralement les henchirs dans ces con-

trées, soit qu'à l'origine ces enceintes aient été créées pour défendre un poste, soit que plus tard on ait voulu utiliser les matériaux des ruines pour construire des retranchements.

De l'Henchir Guerbi, continuant ma route au nord, je mis une heure pour gagner les ruines de Mahamla, qui se trouvent à peu près à moitié largeur de la plaine et que j'avais déjà visitées l'année précédente. Ces ruines sont certainement celles d'une ville assez importante, à en juger par l'étendue de l'emplacement qu'elles occupent et par les nombreux débris de poterie que l'on y rencontre. Comme l'an dernier, il me fut impossible de découvrir aucune inscription; mais, au centre d'une légère dépression, je retrouvai les restes d'un petit temple, dont les quatre premières rangées d'assises sont intactes; sur une des pierres de la face nord, il y avait gravé au trait un vase sur lequel deux lions, un à droite, l'autre à gauche, appuyaient leurs pattes de devant; une autre gravure représentait un disque soutenu par deux femmes debout. Lions et femmes étaient posés comme les supports dans les armoiries. Sur une autre pierre, était gravé un cheval barbe d'un dessin fort élégant.



Près de ces ruines, il y a une Hogla (les Arabes appellent ainsi un endroit où l'eau se trouve à 2 ou 3 mètres du sol et où ils creusent, pour se la procurer, un certain nombre de puits non maçonnés).

En face de l'Henchir Mahamla, l'on rencontre au nord les Henchirs Ouled-si Mansour et Zemmit Babouch, dans la direction de la Sebkha Nonaïls, au bord de laquelle se trouvent encore quelques ruines près de la Hogla de K'oubaïa. Les Arabes m'ont affirmé qu'il

y avait une grande inscription dans ces dernières ruines; mais je n'ai pu la découvrir lorsque je les visitai au printemps de 1876. Cette succession de ruines importantes mettait en communication les parties est des plaines de Segui et de Thala, et cela par des routes faciles en plaine, car la montagne des Aya Haïcha, dont celle des Ouled-si Mansour est le prolongement, qui forme la séparation de ces deux plaines, s'est arrêtée brusquement à la ligne de dépression dont j'ai parlé plus haut. D'après le dire des Arabes, les eaux que fournissent, au moment des pluies, toutes les montagnes qui entourent la plaine de Segui, n'auraient aucune issue et viendraient s'accumuler au pied du Djebel Ouled-si Mansour et formeraient un véritable lac, qui, les années pluvieuses, serait quelquefois plus de six mois avant de se dessécher entièrement.

Je repris, en quittant l'Henchir Mahamla, la direction sud-ouest pour regagner les montagnes qui prolongent le Djebel Haddifa, et, après deux heures de marche, j'arrivai à un douair des Beni Zid, en face d'un passage appelé Oum El-Agueul.

Le lendemain, le cheïkh me dit qu'il existait des pierres écrites à une très-petite distance dans la plaine, et il m'y conduisit. Au milieu de broussailles, sans qu'aucun vestige indiquât l'emplacement d'une ville ou d'une habitation quelconque, je vis gisantes sur le sol trois belles colonnes de marbre blanc, dont deux étaient brisées et une intacte; malheureusement, cette dernière, de beaucoup la plus grande, avait l'inscription qui la couvrait entièrement tournée contre terre. Malgré tous nos efforts, il nous fut impossible de la retourner, et je dus me contenter de copier le plus exactement possible les trois autres fragments : deux paraissent se relier et ne former qu'une inscription, le troisième ne donne que les cinq dernières lignes de l'inscription. Il me fut impossible de prendre un estampage, un vent d'ouest violent et glacial, soufflant par raffales, soulevait de tels nuages de sable, que je ne pus de toute la journée recouper les points saillants, et je fus même, à midi, après quatre heures de marche, forcé de demander l'hospitalité dans une pauvre tente isolée, de la tribu des Ouled-si Mansour, qui était campée au pied de la montagne appelée, en cet endroit, Djebel Batoum.

Je crois ces inscriptions inédites; elles sont situées à peu près au centre de la plaine de Segui, au croisement des routes de Gafsa à Aquæ Tacapitanæ et à Tacape, et de Thynæ, Thapsus et autres

points de la côte, au Djerrid de Tuzer ou à celui de Nefzaoua. Elles sont à environ 55 à 60 kilomètres de Tacape et à peu près à égale distance de Gafsa. Peuvent-elles fournir des indications utiles pour déterminer des localités mentionnées dans la Table ou dans les Itinéraires? En ce cas, il me serait possible de m'y rendre à nouveau et, profitant d'une saison moins rigoureuse, de prendre les estampages de toutes ces inscriptions.

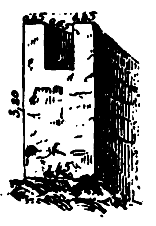
Il n'y avait pas d'eau près de l'endroit où je campai et le malheureux qui me donnait l'hospitalité n'avait point d'orge; nos animaux durent passer cette journée sans boire ni manger. Le lendemain, nous nous mîmes en route aussitôt que le jour le permit, à sept heures et demie, car nous étions à l'époque des jours les plus courts.

Après avoir suivi pendant une heure le pied de la montagne, où je rencontrai de nombreux tumulus semblables à ceux que j'avais vus au Djebel Haddifa, nous arrivâmes à un large torrent très-encaissé qui sortait de la montagne par une gorge profonde. Mon guide me dit que le lit de ce torrent remontait cette gorge jusqu'au centre du massif, que là un second lit de torrent s'abaissait dans la direction sud, de sorte que la moitié des eaux tombant dans ces montagnes se jette dans la plaine du Segui et l'autre moitié dans le chott El-Fedjdj. Le passage et le col qui le dominent s'appellent Oum-Ali.



Les difficultés de cette gorge, coupant ainsi la montagne du nord au sud, n'ont probablement pas permis de l'utiliser pour y établir une route; celle-ci a été faite sur le plateau. En effet, aussitôt

après avoir traversé le torrent, nous trouvons un sentier qui nous conduit au sommet du col. Là, les Romains ont construit un mur qui, partant, à l'ouest, d'un pic rocheux très-élevé, vient barrer le passage du col dans sa partie praticable, pour ensuite descendre le flanc abrupte du ravin jusqu'au lit du torrent. Cette construction, dont plusieurs parties sont encore en parfait état de conservation, est faite en moellons cimentés à la chaux et recouverte d'un crépissage également en chaux; elle a environ 1,200 mètres de longueur, sa hauteur est de 3m,20, son épaisseur de 1m,45, à sa partie supérieure; partout où le sol n'est pas trop en pente, il existe un conduit de 65 centimètres de largeur sur 90 centimètres de hauteur, ce qui me fit croire au premier abord que je me trouvais en face d'un aqueduc; mais après examen, lorsque je vis que toutes les parties reposant sur un sol fort en pente ne possédaient pas ce conduit et que la maçonnerie était pleine jusqu'au faîte, je dus penser que ce conduit devait être une sorte de chemin de ronde dans lequel pouvaient se retrancher les soldats gardiens du passage. Sur la route devait exister une porte et près d'elle une maison fortifiée qui servait de demeure au poste; c'est du moins la disposition que j'ai vue l'an dernier au fond d'une vallée qui conduit du pays des M'razig aux montagnes de l'Ouerguemma, à environ 150 kilomètres au sud, en un lieu qui se nomme El-Sguifa.



Coupe
de la partie du mur
avec la galerie.



Coupe
de la partie du mur
quand
il n'a pas de galerie.

Quelle pouvait être la destination de ces murailles? A quelle époque ont-elles été construites? Marquaient-elles le point de partage entre les populations du littoral et les nomades du désert? Ont-elles été élevées aux dernières époques de l'occupation byzantine, lorsque les indigènes cherchaient à reconquérir leur indépendance?

De la muraille d'Oum Ali je revins sur mes pas dans la plaine et continuai de suivre la direction ouest pendant une heure environ, jusqu'à K'sar Smâ, petit monument carré d'origine romaine, construit en pierres de taille; il a 5 à 6 mètres de hauteur sur $1^{m},50$ de largeur et est absolument intact; on dirait qu'il existe au sommet une pierre d'attente sur laquelle reposait une statue ou une colonne; l'intérieur est creux et a 65 centimètres sur chaque face; on n'aperçoit aucune trace d'inscription.



Henchir Smâ.

De K'sar Smâ, je changeai entièrement de direction et me dirigeai au nord-est, en coupant la plaine en biais, et je laissai der-



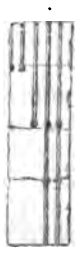
Henchir El-Bab.

rière moi le Djebel Berda, qui ferme à l'ouest la plaine de Segui,

j'avais à ma gauche le Djebel Aya Haïcha, qui la borne au nord, et, à son extrémité occidentale, j'apercevais le pic de Guettar dans la direction de Gafsa. Après trois heures de marche, j'arrivai à l'Henchir El-Bab, singulière petite construction isolée qui semble n'avoir jamais été plus considérable. Ce sont deux murs parallèles,



distants l'un de l'autre de 1^{m},50, qui forment un couloir long de 6 mètres; à l'une des extrémités, une pierre posée en travers sur le sommet forme une porte; sur les montants de chaque côté à l'intérieur, sont des rainures de hauteurs différentes, mais dont chacune est semblable à celle qui lui fait vis-à-vis; on dirait les coulisses de quatre portes de grandeurs inégales.



Nous avons devant nous un léger mouvement de terrain parallèle à la montagne de Aya Haïcha, au centre duquel débouche une gorge appelée Oum El-Ouerta; quant à la montagne, sa crête commence à s'abaisser sensiblement du côté de l'est, jusqu'au point où, quelques kilomètres plus loin, se trouvent l'Oued Ksob et le passage du défilé qui la sépare du Djebel Ouled-si Mansour.

Le lendemain, je me dirigeai vers l'Oued Ksob, en passant par les ruines insignifiantes de l'Henchir Zlouz. Un peu avant d'arriver

au col, j'aperçus des ruines importantes dont l'aspect me frappa vivement; elles occupaient un vaste emplacement et présentaient cette singulière particularité que toutes les ruines de la partie gauche étaient d'origine romaine, murs en moellons et pierres taillées, tandis que celles qui se trouvaient à droite, presque aussi étendues que les premières, n'offraient à la vue que des blocs de rochers frustes, semblables à ceux qui formaient les enceintes dont j'ai parlé à propos de Djebel Haddifa. Ne faut-il pas conclure de la nature de ces ruines qu'une ville numide considérable avait existé antérieurement et plus tard peut-être conjointement avec la ville romaine?

Une fois les ruines traversées, on arrive à un défilé tellement étroit, que les montagnes resserrées n'ont entre elles que l'espace nécessaire au passage d'un torrent profond, de sorte que si les abords de cette ville étaient relativement assez faciles du côté du sud, ils étaient admirablement défendus du côté du nord. En quittant cette gorge, j'aperçus les vestiges d'un aqueduc construit à fleur de terre, qui, après avoir longé quelque temps les bords du torrent, pénétrait à l'ouest dans les montagnes des Aya Haïcha. Mes guides m'affirmèrent qu'il y avait dans cette direction une assez belle source au fond du ravin où l'Oued El-Ksob prend naissance.

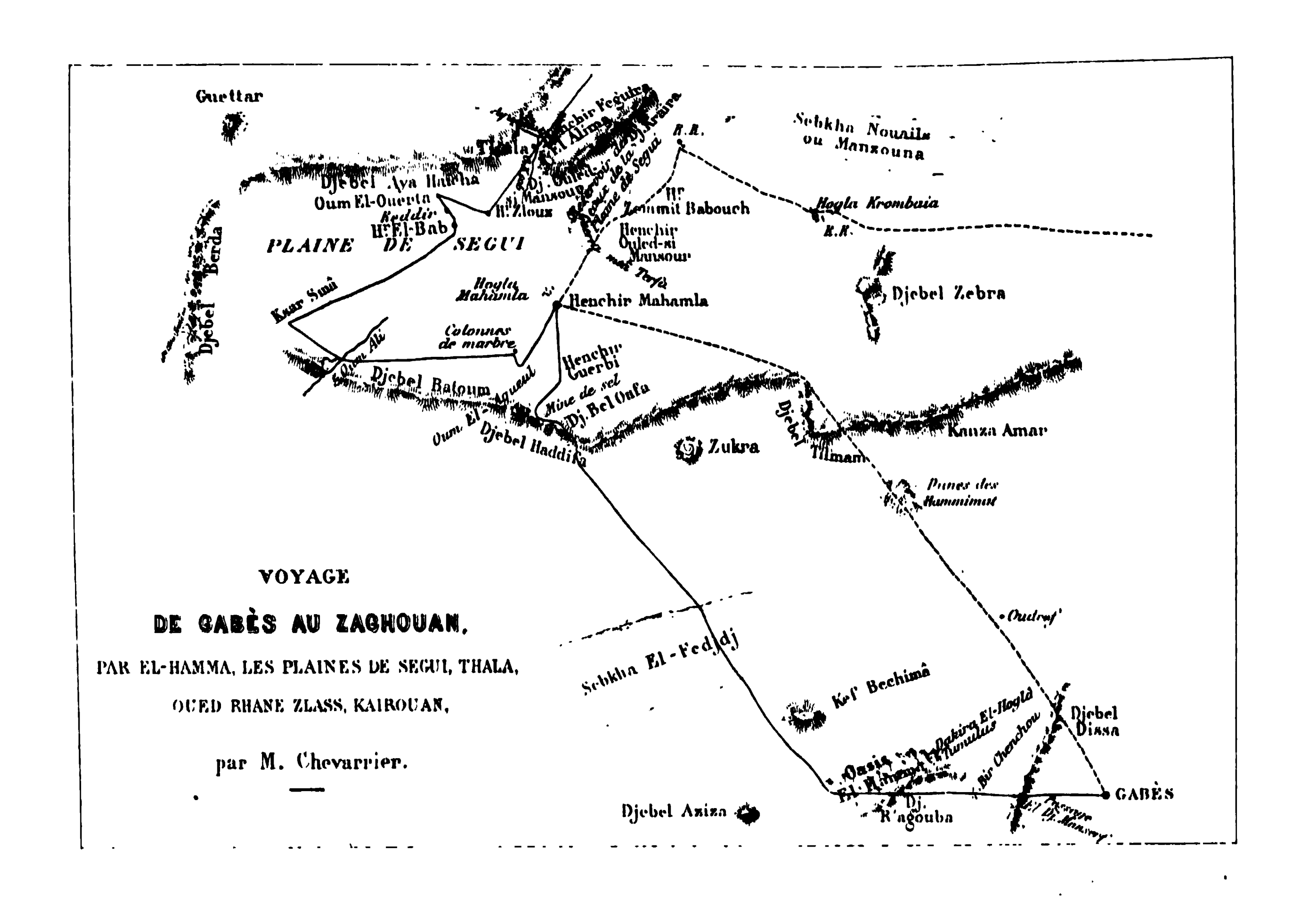
Les Arabes appellent ces ruines Henchir Feguira Alima. Mais quel pouvait être le nom de la ville ancienne? Sa situation est semblable à celle de Gafsa, des sources existent à une petite distance; ne retrouve-t-on pas très-exactement la description que Salluste fait de Thala, lorsqu'il dit, à propos de Gafsa : *haud dissimiliter situm munitumque; nisi, quod apud Thalam, non longe a mœnibus, aliquot fontes erant.* La distance qui séparait ces deux villes des armées romaines est à peu près égale; pour parvenir jusqu'à elles, il faut traverser de grandes plaines désertes et sans eau; toutes les deux étaient plus protégées par la nature du côté du nord : ne voilà-t-il pas d'assez bonnes raisons pour croire que je venais de traverser les ruines de l'antique Thala, dont l'emplacement n'a pas été déterminé, je pense, jusqu'à ce jour? Peut-être qu'un séjour plus prolongé au milieu de ces ruines permettrait de découvrir quelque inscription ou quelque autre indice qui lèverait tous les doutes qui peuvent encore subsister après ce que je viens de dire.

M. Pélissier a bien cru avoir retrouvé l'emplacement de Thala à 20 kilomètres plus au nord, dans une plaine qui porte ce même nom; mais je crois qu'il a été uniquement conduit à cette opinion par la synonymie; l'Henchir Gueraech, qui se nomme aussi Henchir Thala, où M. Pélissier place l'antique Thala, n'offre par sa situation aucun point de ressemblance avec Gafsa; il n'existe point de source dans ses environs, et, située au pied des montagnes des Bou Heddema, dans une plaine dont tous les abords sont faciles, elle ne répond en rien à la description de Salluste.

Le nom de Thala donné à la ville dont j'ai visité les ruines se justifie par la présence des sources dont je viens de parler, puisque j'ai lu que Thala, en langue berbère ou numide, signifie *source*.

Ph. Chevarrier,

Vice-consul de France à Gabès.



VOYAGE

DE GABÈS AU ZAGHOUAN,

PAR EL-HAMMA, LES PLAINES DE SEGUI, THALA,

OUED RHANE ZLASS, KAIROUAN,

par M. Chevarrier.

RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN INDO-CHINE,

DE BASSAC A HUÈ (16 AVRIL-14 AOÛT 1877),

PAR M. LE Dr HARMAND,

MÉDECIN DE LA MARINE NATIONALE.

Monsieur le Ministre,

Le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser était daté de Bassac, et fut écourté par suite du peu de temps que j'avais à ma disposition, et surtout par une maladie très-grave, mais heureusement très-courte, qui m'atteignit au moment où je faisais mes préparatifs de départ pour continuer ma route vers le nord.

Je réussis à obtenir du prince des pirogues et des hommes qui devaient remonter le fleuve jusqu'à Kemmerât, et je quittai Bassac le 16 avril, après avoir expédié mes lettres et les collections que j'avais formées dans mon voyage d'Attopeù, dans la rivière Sé-Kèmân et sur le grand plateau des Khâs Bolovens.

En quittant Bassac, je ne cherchais qu'à arriver à La-Khôn le plus tôt possible, et je considérais à l'avance les trois semaines que je devais employer à ce voyage comme absolument perdues pour mes travaux : j'étais en effet encore très-faible et incapable de marcher; en outre, les rives rocheuses et arides du Mé-Khong, entre Bassac et Pu'nôm au moins, ne m'auraient rien offert d'intéressant. La résignation m'était ainsi rendue plus facile, et je comptais sur mon inaction forcée pour réparer mes forces épuisées.

Le Mé-Khong, après avoir subi une légère crue le 14 avril,

s'était ensuite mis à baisser encore (19 avril), mais très-faiblement; et, jusqu'à Pak-Moun, au confluent du Sé-Moun et du Nam-Khong, les courants sont assez faibles, et il n'y a aucun rapide difficile.

A partir de Pak-Moun, le grand fleuve se rétrécit beaucoup et coule entre deux murailles de grès compacte, parfois coupées verticalement, comme par un ciseau gigantesque.

Son aspect est triste et sauvage, ses bords déserts. On dirait un immense canal creusé artificiellement dans le roc. Le rapide nommé Guia Phu't (21 avril) est le premier qui offre quelque danger. Mais jusque-là cependant le courant est très-violent au milieu du chenal, et l'on est obligé de hâler les pirogues au moyen de longs câbles en rotin, à la fois solides et légers, pendant que quelques hommes restés à bord maintiennent les embarcations le long des rives, dans la crainte de les voir emportées par la violence du courant et les remous puissants qui se produisent de place en place.

Au rapide Kheng Gnia Phu't, je fus obligé de laisser décharger les pirogues. Je crois cependant que cette opération, toujours fort longue avec les Laotiens, n'aurait pas été indispensable. M. Delaporte, dans la relation du voyage d'exploration du Mé-Khong, a donné de ce rapide une description détaillée, accompagnée d'un plan et de plusieurs dessins. L'époque à laquelle je me suis trouvé à même d'observer ce passage est, il est vrai, exceptionnellement favorable, car je n'ai pu voir les immenses tourbillons signalés par cet officier. L'eau tourbillonne sans doute avec violence en se précipitant dans un chenal d'une trentaine de mètres de largeur, où elle acquiert une vitesse d'environ dix nœuds. Mais les tourbillons, très-fugaces, n'excèdent pas un mètre de diamètre.

Après ce rapide, le fleuve continue à présenter les mêmes aspects, avec une série de bassins en chapelet séparés par un étranglement formant rapide. Le 24 avril, nouveau déchargement pour passer le Kheng-Pala-Khay, difficile, mais fort court. A partir de là, les rives s'abaissent, le fleuve s'élargit et reprend l'aspect qu'il présente au-dessus de Phnôm-Penh. Les villages redeviennent fréquents sur les rives argilo-sablonneuses, jusqu'à Kemmerât, où j'arrivai le 25, dixième jour depuis mon départ de Bassac.

Je ne passai à Kemmerât qu'un jour, temps nécessaire au cho-

mu'o'ng (gouverneur de la province) pour me fournir les barques et les hommes dont j'avais besoin. Ce vieux mandarin se montra fort empressé de se débarrasser de moi, et, pour la première fois depuis mon départ de Phnôm-Penh, j'avais à point nommé mes moyens de transport. Il est vrai qu'il se montrait enchanté de l'excellent fusil, de la poudre et des boîtes de capsules que je lui avais laissés.

Je profitai de cette journée pour prendre quelques renseignements géographiques sur le Sé-Bang-Hieng, grand affluent du Mé-Khong, qui débouche presque en face du village, sur la rive gauche. M. le commandant de Lagrée avait fait un commencement d'exploration de cette rivière, et je m'étais proposé de la compléter. Les Laotiens toutefois m'affirmèrent qu'à cette époque de l'année je ne pourrais guère remonter au-dessus de Song-Khôn, c'est-à-dire à plus de deux journées, et qu'il faudrait, pour aller plus loin, même avec les embarcations les plus faibles, attendre au moins trois mois. Au reste, les vieillards les plus expérimentés que je fis chercher pour m'éclairer sur cette question ne me semblaient avoir sur le Sé-Bang-Hieng que des notions très-vagues, et il est clair qu'ils n'y pénètrent jamais bien profondément. On m'assura cependant qu'il était possible, en partant de Kemmerât, d'arriver en quinze journées de marche au mu'o'ng Keò, c'est-à-dire dans l'empire d'Annam; mais personne ne put me dire par quels chemins on passait, quels villages on trouvait sur sa route, quelles populations habitaient le pays, et l'on ne put me citer aucun homme ayant jamais accompli ce voyage. Si donc il a jamais existé des relations avec les Annamites, elles paraissent avoir passé à l'état quasi-légendaire.

Je ne manquai pas toutefois de prendre bonne note de ces renseignements, si incomplets qu'ils fussent, et, comme on verra plus loin, je n'eus pas lieu de le regretter.

Le 26 au soir, quelques heures après mon départ de Kemmerât, j'arrivais au rapide de l'île Sâ (Keng-Dôn-Sâ). Je dois en dire quelques mots, parce que ce fut le plus dangereux passage de tout mon trajet et qu'il prouve combien le grand fleuve varie suivant ses divers niveaux. En effet, les explorateurs précédents n'en parlent pas, tandis que moi, je ne l'ai pas franchi sans une émotion poignante et prolongée. En cet endroit, le Mé-Khong voit son lit obstrué par une série d'îles, d'îlots et de bancs de roches.

Quand les eaux sont un peu plus hautes, on peut passer par divers bras sans danger; mais, à la fin d'avril, un seul chenal reste assez profond pour les pirogues, qu'il faut haler à la cordelle avec les plus grandes difficultés; la berge que l'on côtoie est en effet tellement accore et couverte de broussailles, que l'on ne peut transborder les bagages. Il fallut réunir les trois équipages pour pouvoir haler les pirogues l'une après l'autre de roche en roche, vider précipitamment l'eau qui les remplissait à chaque tourbillon et menaçait de les couler en nous noyant tous infailliblement. Le rapide s'étend à la pointe de Dôn Sâ sur une longueur de plus d'un kilomètre, avec un dénivellement sensible à l'œil. C'est un spectacle des plus saisissants. Si, par malheur, une aussière venait à se rompre, la pirogue serait broyée en un clin d'œil.

Le lendemain, franchissant encore quelques rapides sans danger, je côtoyais de belles îles, et j'arrivais à Ban-Mouc le 28 au soir, pour le quitter le lendemain matin. Je n'ai rien à dire de particulier sur ces localités, déjà décrites par Fr. Garnier, et qui, du reste, ne présentent rien d'intéressant, car tous les villages laotiens des bords du fleuve se ressemblent à tel point qu'on ne saurait les distinguer les uns des autres : qui en a vu un, les a vus tous.

Le Cambodge, redevenu large, parsemé d'îles plates et de bancs de sable, n'a plus qu'un faible courant; la rive droite est très-peuplée et bien cultivée, la rive gauche beaucoup moins habitée et plus sauvage.

Le 30, à la nuit tombée, je faisais arrêter mes pirogues en face de l'allée, gardée par des monstres grotesques, qui mène à la grande pagode de Peu-Nôm, sanctuaire vénéré dans toute cette partie du Laos. Je consacrai la matinée du lendemain à visiter le monument, où je pus faire une découverte intéressante. Une inscription placée sur une borne, devant l'une des bornes de la grande pyramide (voir la relation de Garnier), attira mon attention par la similitude complète de son aspect avec celui de certaines inscriptions de monuments dits Khmers. Je questionnai les bonzes nombreux qui m'entouraient pour espionner tous mes mouvements et je sus que c'était une certaine forme de pali laotien, car les Laotiens ont une écriture propre, qui diffère considérablement du siamois, du cambodgien et du birman, dont l'épigra-

phiste ne pourra plus négliger l'étude, quand il entreprendra sérieusement le déchiffrement des inscriptions cambodgiennes anciennes.

Le 2 mai, j'arrivais à La-Khôn, et je me mettais immédiatement en rapport avec le cho-mu'o'ng (gouverneur de la province) et les mandarins les plus importants.

La province de La-Khôn est une de celles qui font partie de l'apanage du prince d'Oubôn, et, pendant mon séjour à Bassac, j'avais pu entrer en relations avec cet important personnage, envoyé sur les bords du Grand Fleuve pour surveiller les agissements du prince rebelle Si-Vâtâh, et aussi, je pense, pour maintenir dans le devoir le prince de Bassac. J'ai eu l'honneur de vous parler de ces particularités dans mon dernier rapport, et je m'y arrêterai pas plus longtemps. J'avais prévenu le prince d'Oubôn de mon intention d'aller m'installer dans la montagne de La Khôn pendant un certain temps, puis de gagner aussitôt le Tong-King, et je l'avais prié, après d'importants cadeaux, d'écrire à son subordonné pour qu'il me fît préparer des campements dans les montagnes.

En arrivant à La-Khôn, je trouvai toutes les autorités remplies en apparence des meilleures intentions, et je n'eus à patienter que deux jours avant de pouvoir gagner les montagnes calcaires dont les sommets bizarrement découpés s'aperçoivent sur la rive gauche.

Pendant mon séjour à La-Khôn, dans la sa-la (maison des étrangers), j'étais constamment entouré de nombreux Annamites, qui venaient fraterniser avec mes serviteurs et me mettaient au courant des intrigues et des roueries des fonctionnaires laotiens. Ces Annamites forment ici deux petites colonies, l'une à La-Khôn même, l'autre à quelques kilomètres du chef-lieu, comprenant en tout une trentaine de cases. Ils ont fui leur pays, le Nghê-An, soit pour échapper aux réquisitions pour le service militaire lors de notre expédition de Tourane, soit surtout pour se soustraire à des poursuites judiciaires et à des créanciers impitoyables. Ils vivent aujourd'hui tranquillement au milieu des Laotiens, sans que leur nombre se soit accru depuis le passage de la mission de 1867 et sans qu'un seul d'entre eux ait réussi à faire fortune, ce qui tient à des causes multiples.

Il est nécessaire d'insister un peu sur l'existence de cette colo-

nie, car elle doit faire réfléchir tous les Français soucieux des intérêts de notre patrie et de l'avenir qui nous est réservé dans cette partie de l'extrême Orient. Il est indubitable aujourd'hui que nous serons forcés, dans un avenir sans doute rapproché, d'étendre nos possessions et de nous emparer de tout l'empire d'Annam, y compris le Tong-King. Il ne m'appartient pas en ce moment de discuter les avantages que nous en retirerons et de faire la balance des profits et des embarras qui nous attendent dans une œuvre aussi compliquée. Mais il est certain que, du jour où les Annamites se sentiront protégés, où ils sauront pouvoir émigrer sans contrainte, sans le souci de s'exiler à jamais en laissant une famille en butte aux vexations de leurs mandarins, il est certain que ce jour-là cette race prolifère, entreprenante et active, infiniment plus intelligente que les Laotiens, colonisera à son profit, dans un espace de temps très-court, toute la rive gauche du Mé-Khong, aujourd'hui au pouvoir de races multiples, désagrégées, sauvages ou demi-sauvages, que les indolents Laotiens n'ont pu jusqu'ici entamer d'une façon sérieuse, et c'est ce jour-là seulement qu'il nous sera permis, à nous Européens, de tourner nos regards vers cette vallée du Mé-Khong, riche, il est vrai, mais éternellement improductive, si elle restait aux mains de cette race Thay, qui ne mérite plus que la pitié et l'oubli.

Puisque l'occasion s'en présente, je dois dire ici que, après avoir étudié les deux peuples qui se disputaient depuis de longues années la possession de l'Indo-Chine, j'ai l'intime conviction que si l'épée de la France n'était venue trancher le différend, avant un siècle toute la presqu'île serait devenue annamite, et je crois aussi que, si nous savons nous y prendre, nous pourrons avancer ce terme.

Cette question multiple mériterait de fort longs développements, que je me propose d'exposer ailleurs, si l'on veut m'y autoriser.

Je partis pour les montagnes le 4 mai, me proposant d'y faire un séjour d'un mois, employé à mes recherches d'histoire naturelle. Je comptais beaucoup sur cette station, et je dois dire que j'y ai trouvé une des plus dures déceptions de tout mon voyage. La Mission d'exploration du Mé-Khong d'abord, MM. L. de Carné et Delaporte ensuite, avaient donné de ces montagnes des descriptions enthousiastes et des dessins merveilleux. On leur décernait le

nom de paradis de l'artiste et du naturaliste. Il faut, hélas! beaucoup en rabattre. Il est possible que ces roches noires et crevassées, ces masses énormes, surgissant en désordre du sein de la plaine nue et des fourrés de bambous, que les crevasses profondes qui les sillonnent et que les dents aiguës de leurs sommets méritent de tenter le crayon d'un artiste, mais je puis conseiller au naturaliste qui marchera sur mes traces de laisser de côté les montagnes de La-Khôn.

Leurs pentes sont presque partout inaccessibles, et les pieds des montagnes, à part quelques petites portions de forêts où j'allai bientôt m'installer, sont d'une aridité étonnante. Après les averses les plus abondantes, il ne se forme aucun torrent, au moins sur le versant du fleuve; toutes les eaux sont absorbées par la montagne elle-même, formée partout de calcaire grisâtre ou noir et perforée d'une infinité de cavernes plus ou moins comblées par des dépôts stalagmitaires, blancs et sonores.

Après une série de journées pendant lesquelles j'eus à supporter des températures extraordinaires et inconnues en basse Cochinchine, les pluies se mirent brusquement à tomber avec violence et je pus récolter un certain nombre d'insectes. Par malheur, je m'étais blessé au pied gauche dans une de mes courses et, négligeant cette blessure insignifiante d'abord, j'avais voulu continuer à marcher malgré la douleur qui en résultait, et bientôt j'étais condamné à l'immobilité : on sait, en effet, que les plaies des membres inférieurs prennent facilement dans ces pays un mauvais caractère et peuvent entraîner les plus graves désordres. Il était nécessaire de me guérir d'une façon complète avant de songer à la traversée de la chaîne qui sépare le bassin du Mé-Khong de l'Annam.

Mes collections ont eu beaucoup à souffrir de ce contre-temps. C'est ainsi que je ne pus réussir à tuer un seul oiseau nouveau. En outre, la faune était d'une pauvreté singulière. Le seul singe aperçu est l'*hylobates lar*. Parmi les autres mammifères, je me procurai trois espèces de chéiroptères ne faisant pas partie de mes catalogues. Quant au reste, je ne rencontrai rien absolument de nouveau.

Parmi les reptiles, le pied de la montagne m'offrit plusieurs iguaniens (*calotes*) assez remarquables, quelques batraciens, mais aucun ophidien nouveau. Ce sol tourmenté, rempli de crevasses,

me semblait cependant fort propre au développement et à l'habitat de ces animaux.

Pour la classe des articulés, j'étais un peu plus heureux.

Les coléoptères les plus remarquables que je rencontrai appartiennent aux genres *collyris*, *tricondyla*, *cicindela*, *mouhotia*, *oryctes*, *lucanus*, *lamia*, *chrysochroa*, etc.

Orthoptères : *Phyllium*, *phasma*.

Lépidoptères : *Pavonia.*

Hémiptères : *Pyrops*, *pentatoma*, *cicada.*

Myriapodes : *Scatigera.*

Dégoûté bientôt du peu de résultat de mes stations, je pensai à retourner à La-Khôn pour me disposer à gagner le Tong-King. Je n'étais pas sans appréhension pour le reste de mon voyage et je m'attendais à rencontrer de grandes difficultés à la frontière annamite, car j'étais dépourvu de passe-ports du roi Tu-Duc. De Bassac, j'avais bien écrit à M. Philastre, chargé d'affaires de France à Huè, pour lui faire part de mon intention de percer par l'Annam, en le priant de vouloir bien demander aux autorités des frontières de me livrer passage. Mais je ne savais pas si ma lettre lui était parvenue, et, par surcroît de précaution, je pensai à envoyer une lettre à Mgr Gauthier, évêque du Nghê-An, dans le Tong-King méridional. En conséquence, dès le 8 mai, j'expédiais un messager au gouverneur de La-Khôn, en le priant de trouver un Annamite qui se chargerait de ma lettre. C'est alors que je tombai de surprises en surprises, et que commença une lutte qui devait durer jusqu'à la fin de juin, lutte dans laquelle j'eus toujours le désavantage. Je croyais mon messager, auquel j'avais fait donner une barre d'argent pour son voyage et qui m'avait promis d'être de retour en vingt-cinq jours, parti depuis la veille, lorsque je vis arriver à mon campement plusieurs mandarins de La-Khôn qui m'apprirent que le cho-mu'o'ng avait écrit à ses deux collègues des provinces de Houten et de Saniaboury afin de se concerter avec eux pour savoir s'il devait consentir au départ de ma lettre. Le gouverneur, me disait-on, craignait que ce malheureux billet ne fût autre chose qu'un appel aux Annamites pour envahir le Laos, et mes occupations lui paraissaient des plus suspectes. En face d'une pareille bêtise, j'entrai dans une violente colère et je fis repartir au galop la députation tremblante, en menaçant le gouverneur d'écrire à Bangkok si ma lettre n'était pas

en route le lendemain matin. Il se décida, et j'ai su plus tard que le messager était arrivé dans les délais convenus.

Cette aventure aurait dû éveiller mes soupçons sur les difficultés futures, mais j'étais si éloigné de m'attendre à rencontrer ces difficultés du côté des Laotiens, que je n'y pris pas garde et que je me laissai tromper par le gouverneur de La-Khôn de la façon, je l'avoue, la plus complète.

Le 27 mai, j'étais de retour au sa-la du gouverneur. Il pleuvait à torrents, le Mé-Khong avait commencé à élever sérieusement son niveau et je devais me presser pour éviter les ennuis et les dangers d'un voyage en forêt en pleine saison des pluies. Aussi je fis demander au gouverneur de me procurer des porteurs le plus tôt possible. On me les promit, en me demandant un délai de trois ou quatre jours, à cause du grand nombre d'hommes qu'il fallait réquisitionner dans des villages assez éloignés. C'est qu'en effet tous mes bagages, à partir de ce moment, devaient être portés à dos d'homme.

J'employai les quatre jours qui me restaient à faire mes préparatifs de départ : il me fallait réduire mes bagages au plus strict nécessaire. En conséquence, je me mis à distribuer la plus grande partie du contenu de mes caisses à la population accourue de toutes parts : papier à herboriser, thé, effets, poudre, sel, alun, etc. Je ne conservai qu'un seul vêtement de rechange, un paquet de papier, quelques boîtes à insectes, mes instruments, deux fusils et leurs munitions, une caisse de miroirs, couteaux, etc., une caisse pour la cuisine et deux touques d'alcool. En même temps, je chargeai le gouverneur, qui avait hérité d'une bonne partie de mes dépouilles, d'expédier à Phnôm-Penh une douzaine de caisses contenant mes collections et un certain nombre d'objets trop coûteux ou inutiles aux Laotiens. Ces caisses ne sont pas encore parvenues à Phnôm-Penh, et j'ai bien lieu de craindre qu'elles ne soient à jamais perdues.

Le 31 mai, je traversai le fleuve avec mes soixante et quelques porteurs, surveillés par un petit mandarin de La-Khôn. J'étais étonné de ce luxe de personnel : vingt hommes auraient largement suffi pour porter tout mon attirail. Mais, outre qu'un Laotien se trouve suffisamment chargé avec un filet à papillons ou une bouteille d'eau, un bon nombre d'entre eux portaient le riz, le sel et la viande de cerf séchée qui constitue leur nourriture ordinaire.

J'avais obtenu pour moi-même un cheval, la blessure que j'avais au pied n'étant pas encore guérie.

Laissant sur notre gauche les montagnes de Phou-Lek-Fay (*montagnes du fer à feu*, appellation assez fréquente au Laos pour désigner certaines montagnes), nous traversions le premier jour des rizières assez maigres, des ondulations argileuses boisées, puis encore des marécages et des villages abandonnés.

Le deuxième jour, le sentier qui constitue toute la route s'engage dans une forêt épaisse et remplie de broussailles, et monte et redescend sans cesse. Les éléphants sauvages y sont fort nombreux; mais les Laotiens les chassent peu. Le soir, le sentier passe au fond d'une coupure verticale, étroite, profonde et coupée à pic, qui sépare deux portions de montagnes calcaires, et l'on débouche dans des vallées admirables, assez bien cultivées et habitées surtout par des populations Pou-Thays, débris d'une nation intéressante sur laquelle je reviendrai bientôt et qui semble avoir dominé autrefois sur la plus grande partie de la rive gauche du Mé-Khong, entre le 19° et le 16° de latitude nord.

Je marchai encore une journée (2 mai) au travers d'une forêt accidentée et aride, traversée par plusieurs cours d'eau encore à sec qui rendaient nos étapes pénibles; il faut beaucoup d'eau pour cuire le riz de soixante-dix hommes, et les pluies semblaient avoir été très-peu abondantes sur ce versant des montagnes.

Vers le soir, après avoir dépassé de larges savanes, bordées au nord et au nord-est par des chaînes d'un bleu sombre, d'aspect sauvage, appartenant toujours au même système de calcaires noirs, je mettais pied à terre au sa-la du mu'o'ng (chef-lieu de province) P'hou-Wâ, petit village établi sur les deux rives d'un affluent important du Mé-Khong, le Sé-Bang-Fay.

J'envoyai aussitôt mes passe-ports au gouverneur avec les cadeaux d'usage, le priant de me réunir au plus vite les porteurs en nombre suffisant pour continuer ma route vers l'Annam. Mon ambassadeur revint aussitôt, la mine assez piteuse, me raconter que le gouverneur avait soulevé toutes sortes d'objections et que surtout il redoutait énormément pour ma sécurité les sauvages « très-méchants » que je rencontrerais sur ma route; mais enfin qu'il s'était exécuté et avait promis les hommes pour le surlendemain matin.

Les conversations de mes porteurs pendant les étapes précédentes, leur terreur en parlant des difficultés du voyage, et surtout l'absence complète d'Annamites de La-Khôn parmi eux, avaient un peu éveillé ma défiance, mais je m'imaginais que quelques beaux cadeaux, l'offre de quelques lingots d'argent et une abondante distribution de ticaux et de fils de laiton à mon escorte de La-Khôn auraient raison de cette mauvaise volonté. Je m'endormis donc bien tranquille pour rêver au moment prochain du retour.

Le lendemain, le gouverneur, qui n'est en réalité qu'un sauvage métissé de laotien, vint me voir au sa-la. Cette fois, après avoir ruminé bien avant dans la nuit, suivant l'habitude, avec tous ses mandarins, ses réflexions et sa chique de bétel, il ne mettait plus en avant la crainte des sauvages, mais bien celle des Annamites et l'ignorance complète de la route qui conduit chez eux. Je m'étais promis de ne pas me fâcher, mais la colère bouillonnait au fond de moi-même. Rien n'y faisait, ni les menaces, ni les coups de bélier de mes cadeaux successifs. — « Bô hu tiák hóu thâng » nous ne connaissons pas la route.

Or cette réponse n'était qu'un mensonge manifeste, car à La-Khôn tout le monde m'avait dit sans hésitation qu'il fallait passer par P'hou-Wâ. Le soir, je rendis la visite. C'était encore bien pis que le matin : malgré tout, on me promettait des hommes au nombre de soixante, après un délai, non plus de vingt-quatre heures, mais de trois jours; les villages s'étant sans doute déplacés depuis la matinée; le soir, on me disait qu'il serait bien difficile d'avoir les porteurs avant quatre jours et que, de plus, il était infiniment probable que ces malheureux allaient être massacrés sans pitié par les Annamites. Le pauvre gouverneur, tout tremblant, ne cessait de me répéter : J'ai bien peur pour vous du roi d'Oubôn, des Annamites et du roi de Bangkok. Il avait si peur de tout, que l'aspect même de ma grosse artillerie, mon *ultima ratio*, de barres d'argent brillant au soleil, ne pouvait avoir raison de sa terreur. Il fut dès lors bien évident pour moi que le cho mu'o'ng de La-Khôn, voulant se débarrasser de moi au plus vite, m'avait laissé partir pour P'hou-Wâ, mais avec des ordres exprès à tous les mandarins de ne pas consentir à me laisser passer en Annam. J'ai même la persuasion intime que les ordres à mon sujet venaient de plus loin et de plus haut et que le roi d'Oubôn avait nettement intimé l'ordre à

toutes ses provinces suffragantes d'avoir à ne pas me laisser poursuivre vers l'est, et cela sous les peines les plus sévères.

Il est bien évident que sans cela pas un seul de ces misérables mandarinaux à demi sauvages n'aurait songé un instant à résister aux offres considérables que je leur faisais d'une part, et, en second lieu, à la peur non dissimulée que je leur inspirais : ils semblaient tous convaincus que j'étais un personnage des plus dangereux, doué d'une puissance redoutable, et que mes boîtes d'insectes, mes flacons de reptiles, mes mensurations de crânes, n'étaient que des manœuvres fallacieuses, cachant les desseins les plus ténébreux.

Si je demandais des renseignements sur les pays de l'ouest, du nord ou du sud, chacun s'empressait de me les donner; mais sitôt que j'étendais le bras du côté du soleil levant, toute l'assemblée, baissant la tête, tombait dans un mutisme effaré, interrompu par quelques « bo hu tiác » nous ne savons pas! nous ne savons pas!

J'eus beau, pendant deux jours encore, retourner la question sous toutes les faces, crier, tempêter, menacer, revenir aux offres d'argent, je ne pus rien obtenir. J'essayai d'un autre stratagème : je fis annoncer que mes intentions étaient modifiées et que j'allais me disposer à passer toute la saison des pluies à P'hou-Wâ, en me faisant nourrir par le village. Le gouverneur courba la tête, en me disant qu'il n'était pas riche, mais que je pouvais rester si je voulais. Alors j'exigeai de lui une déclaration, munie de son seing, constatant son refus formel de me donner les moyens de passer dans l'empire d'Annam, déclaration que j'allais faire envoyer à Bangkok. Il accepta immédiatement avec une joie si visible, que je fus complétement fixé et que je n'eus plus aucun doute sur les motifs de son refus : il avait des ordres formels.

La crainte de les transgresser et d'irriter ainsi Oubôn et Bangkok était si grande, que je ne pus obtenir aucun renseignement sur le cours supérieur du Sé-Bang-Fay et sur le lac d'où il sortirait : c'était du côté des Annamites!

J'étais, en définitive, obligé de confesser ma défaite et de me résigner en apparence. J'envoyai mes Annamites à la découverte sur les différents sentiers qui partaient du village dans la direction de l'orient, avec ordre de questionner les indigènes qu'ils rencontreraient. Mais l'éveil était donné, je ne pus rien savoir, sinon que l'un des sentiers conduisait à un chef-lieu de province, Nam-Naù,

dans la direction du sud-sud-est, après six jours de marche, et que la route se dirigeait d'abord vers l'est.

Si, à ce moment, j'avais eu un bon interprète, j'aurais pu, par ce procédé et en battant l'estrade pendant quelques jours avec mes hommes, découvrir moi-même le sentier et exiger par la force de me faire conduire jusqu'aux premiers campements des sauvages, où j'aurais bien trouvé quelque moyen de poursuivre mon voyage. Mais, sans interprète, irrité au suprême degré du mal qu'il fallait prendre pour comprendre ou expliquer la chose la plus simple, je me résignai à prendre la route de Nam-Naù.

Aussitôt que le gouverneur sut ma détermination, il se montra complétement soulagé, et, le lendemain matin, j'avais soixante-dix hommes et des chevaux pour partir. L'escorte était commandée par le fils du gouverneur, chargé de transmettre au mandarin suivant les ordres d'Oubôn et de me faire ainsi couper la route.

Je quittai P'hou-Wâ le 6 juin. Pendant cette journée, la route se dirigeait vers l'est, en côtoyant plusieurs montagnes calcaires. Elle traverse des forêts clairières arides et quelques mamelons bien boisés, séparés par des affluents peu importants du Sé-Bang-Fay.

Je campai le soir à un petit village entièrement abandonné par ses habitants (Laotiens, Sôs et Pou-Thays). Je pense que les pauvres gens avaient reçu l'ordre d'évacuer leurs cases, afin de m'ôter toute possibilité de trouver un guide. J'allai moi-même à la recherche de sentiers dans la direction de l'est; il faisait déjà un peu sombre, je ne trouvai rien; le sentier avait sans doute été dissimulé par quelques branchages fichés en terre, ou plutôt je l'avais dépassé.

Dès lors, la route prend franchement la direction du sud. C'est un petit sentier à peine frayé qui s'allonge à travers de grandes forêts clairières clairsemées et monotones. Il y a à droite et à gauche quelques montagnes bien boisées et une petite chaîne que l'on traverse par deux cols peu élevés. La seule rivière de quelque importance que j'eus à traverser est le Sé-Noi, affluent du Sé-Bang-Fay, d'environ 50 mètres de large, profondément encaissé, et dont le passage me fit perdre toute une matinée. Il sert de frontière aux deux provinces de P'hou-Wâ et de Nam-Naù.

Les villages, ou plutôt les pauvres hameaux que j'eus à traverser, sont habités par des indigènes qui voudraient persuader aux autres et à eux-mêmes qu'ils sont Laotiens, mais qui sont indubitable-

ment sauvages ou Pou-Thays. Il n'y a aucune industrie notable : la plus prospère est encore, là comme partout dans ces pauvres pays, la mendicité du prêtre.

En approchant de Nam-Naù (11 juin), le pays change entièrement d'aspect. Devenu plat et marécageux, bien cultivé, il rappelle tout à fait nos grasses plaines de la basse Cochinchine. De nombreux troupeaux de chevaux et de buffles paissent çà et là; l'élève du bétail est l'industrie principale de cette riche contrée, qui fournit aussi du riz aux provinces environnantes.

Le mu'o'ng de Nam-Naù est un village assez important (sur la rive droite du Sé-Kiamphôn, rivière tortueuse et profonde qui se réunit au Sé-Kiensoi pour déboucher dans le Sé-Bang-Hieng tout près de Song-Khôn), habité par les Laotiens et quelques sauvages de la région de l'est, plus ou moins esclaves.

Le gouverneur est un Laotien qui a des prétentions aux belles manières de Bangkok, et, pendant tout mon séjour, pour me faire honneur, il se crut obligé d'endosser le costume mi-partie européen et siamois des mandarins de la cour, avec des souliers et des bas de couleur vive, dont il était aussi fier que gêné. Il va sans dire que la nation annamite y était complétement inconnue; la seule concession que l'on voulût consentir à me faire était d'avouer qu'on en avait quelquefois entendu parler. Dans ces conditions, il ne pouvait être question de route à suivre pour arriver au mu'o'ng Hwè (c'est ainsi qu'ils désignent le pays annamite).

En revanche, les autorités m'assuraient avec leur rouerie naïve qu'au mu'o'ng Phalàn, on m'indiquerait avec facilité le moyen de me rendre en Annam. C'était toujours la même comédie. J'y étais fait et je pensais bien qu'à Phalàn on ne manquerait pas de m'en donner une nouvelle représentation.

Je trouvai à Nam-Naù quelques sauvages intéressants dont je pus prendre les mensurations et les portraits. En revanche, mes collections zoologiques et botaniques ne s'accroissaient guère. Ces grandes savanes et ces immenses successions de forêts clairières que j'avais eu à parcourir sont partout les mêmes depuis les environs de Saïgon jusqu'au point le plus haut où je suis parvenu, et, par suite, la faune est peu variée.

Je fus forcé d'ajourner mon départ jusqu'au 14 juin à cause de l'état de santé de mes serviteurs, tous malades de la fièvre. En un jour et demi, après avoir traversé plusieurs rivières déjà profondes

(les pluies devenaient de plus en plus fréquentes) et laissé derrière moi de nouvelles forêts clairières non moins désolées que les précédentes, j'arrivai au mu'o'ng Phalàn, village peu important habité par les Khâs Sonës, des Pou-Thays et peut-être quelques Laotiens. Le gouverneur de cette infime province est entièrement Khâ; mais, dirigé par son premier mandarin le hom bahât, il ne manqua pas de me jouer la petite comédie attendue. Je me savais, par mes itinéraires, très-rapproché des Annamites; néanmoins on m'affirma d'une façon si unanime, dans les chasses que je fis aux environs, qu'on n'avait jamais vu d'Annamite dans le pays et qu'on n'allait jamais chez eux, que je suis tenté de croire qu'on me disait presque la vérité. Du reste, je ne crois pas que le pauvre sauvage de gouverneur eût été capable de résister aux cadeaux que je lui promettais s'il me trouvait cette route tant cherchée. J'allai jusqu'à lui offrir quatre barres d'argent, plus un revolver et cent cartouches.

Le village de Phalàn est construit sur la rive gauche du Sé-Kiensoi. J'y passai plusieurs jours imparfaitement abrité contre les orages par le toit délabré d'une vieille pagode. Je vis le Sé-Kiensoi, que j'avais passé avec de l'eau jusqu'aux cuisses et qui avait une largeur de 40 mètres, monter en une nuit de 5 mètres : à la place du joli ruisseau limpide de la veille, j'avais sous les yeux une masse d'eau rouge et écumeuse, large de 80 mètres, roulant des débris de toutes sortes.

La rapidité des crues est un phénomène commun à tous les cours d'eau du bassin du Sé-Bang-Hieng et au Sé-Bang-Hieng lui-même. Il s'explique par la nature argileuse et la configuration mamelonnée du sol dénudé qui constitue tout le bassin : toute l'eau d'une averse arrive en quelques minutes aux collecteurs principaux, sans qu'une goutte en quelque sorte se trouve perdue.

A Phalàn, je pus mesuser un certain nombre de sauvages curieux et prendre leurs portraits. Ce sont des Brous et, je crois, des Douóns, qui se désignent simplement eux-mêmes sous le nom de sauvages de Phalàn, sans qu'il soit possible de savoir si cette dénomination vient du nom de la province, ou si le nom de la province n'est autre lui-même que celui de cette nation.

On comprendra que je ne puis entrer ici dans les détails d'une description anthropologique de ces divers sauvages. C'est une œuvre de comparaison et de calculs laborieux qui ne pourra devenir sérieuse que dans un travail d'ensemble. Il me suffira pour

le moment de vous annoncer, Monsieur le Ministre, que je regarde mes notes anthropologiques comme un des résultats les plus précieux de mon exploration.

Ces sauvages, qui ont pris bon nombre de coutumes laotiennes, sont très-différents de ceux de la région d'Attopeu, surtout les Brous. Toutefois, comme ils se marient entre eux sans difficulté (Brous, Phalans, Souës, Pou-Thays) et avec les Laotiens, il faudrait de longues listes de mensurations pour établir les bases d'un travail vraiment scientifique. Malgré leur intelligence peu développée, on peut démêler dans leurs traits l'influence d'un sang étranger supérieur, venu de l'ouest, de l'Inde.

Leur langage ne diffère de celui des Khâs du Sé-Khong que par quelques particularités sans importance.

Bien qu'ils aient adopté les pagodes et la robe jaune du bonze, ils conservent surtout le culte des ancêtres; la principale chambre de la case est réservée aux cendres des parents, aux prières et aux incantations qu'on leur adresse en toute occasion.

Voyant qu'il était décidément impossible d'accomplir mon projet, je consentis à me laisser guider à l'aventure jusqu'à Song-Khôn, et à essayer encore une fois auprès du gouverneur de cette province d'utiliser les renseignements vagues que j'avais pris à Kemmerât. Je profiterais de mon passage à Song-Khôn pour tenter une exploration du Sé-Bang-Hieng et ensuite, de Song-Khôn, je gagnerais Saravan, pour retourner à Bassac en traversant diagonalement, dans une direction nouvelle, le grand plateau des Bolovens. Après quoi j'aurais repris la voie du Mé-Khong pour regagner Phnôm-Penh.

Le plus grand de mes ennuis était à présent d'avoir renvoyé de La-Khôn mes approvisionnements. Je n'avais plus d'effets, presque plus de munitions, plus de papier à herboriser. Je ne pouvais donc guère songer à recueillir de grandes collections; il ne me restait plus qu'à tourner mon attention du côté de l'anthropologie et à consacrer presque tout mon temps au travail topographique.

Si j'abandonnais mon projet de traverser la chaîne annamite pour arriver à la mer, ce n'était pas sans un profond serrement de cœur; mais ma conscience était tranquille, je croyais avoir fait tout ce qui était possible. Il était cependant bien pénible d'échouer ainsi tout près du port.

La saison était devenue bien mauvaise : il pleuvait tous les jours, l'humidité était énorme, et je perdais la plus grande partie de mes

plantes en herbier. En outre, presque toujours mouillé jusqu'aux os, et sans vêtements de rechange, je me sentais à peu près découragé.

Je devais cependant supporter cette vie, et une plus dure encore, pendant près de deux mois.

Après trois jours passés à Phalàn, je me dirigeai sur le mu'o'ng Phông (19 juin). J'y arrivai le lendemain soir, après avoir parcouru la même forêt-clairière au sol rocailleux formé d'argile, de bancs de grès rouge et de sables, quelques petits hameaux Souës au milieu de clairières cultivées en riz. Tous les habitants se sauvent aussitôt qu'ils aperçoivent mes éléphants et mon long cortége. Le passage des ruisseaux gonflés devient de plus en plus difficile.

Phông est le chef-lieu d'une petite province habitée surtout par des Khâs-Douons et des Souës. Elle dépend de la grande province de Song-Khôn. Le gouverneur est un Souë des plus stupides dont je ne pus rien tirer. Je ne restai là qu'un seul jour, temps nécessaire pour changer mes hommes et mes éléphants.

A partir de Phông, je retombai dans un pays parcouru par M. le commandant de Lagrée (entre Kemmerât, Song-Khôn et Phông). Je n'étais pas fâché de cette circonstance, qui devait me permettre plus tard de rectifier ma position. Je dois dire toutefois que Fr. Garnier a dû rédiger cette exploration du commandant de Lagrée, d'après des notes incomplètes et mal écrites au courant de la route, car tous les noms géographiques sont estropiés d'une façon déplorable et le texte (comparé à mon retour à Saïgon) indique des directions complétement fausses.

Le pays entre Phong et Song-Khôn est plat et désert. Ce sont d'immenses savanes marécageuses, avec de grandes flaques d'eau déjà profondes, et salées pendant la saison sèche. Au mois de septembre, il se forme un véritable lac, de plusieurs lieues d'étendue, appelé Nong-Louong.

En arrivant à Song-Khôn (22 juin), la vue seule du Sé-Bang-Hieng, large de plus de 300 mètres, me décida à tout sacrifier pour le moment à une exploration poussée aussi loin que possible. De plus, le gouverneur me sembla disposé à entrer en accommodement pour me laisser passer chez les Annamites. Il manifestait toujours les craintes les plus grandes, m'affirmant, malgré tous mes raisonnements, que tous les Laotiens qui m'accompagneraient risquaient leur tête. Sans interprète, je ne pus bien saisir ce qu'il

me dit, mais enfin je crus comprendre que ses hommes me mèneraient jusqu'au mu'o'ng Phin, province dont je n'avais jamais entendu parler jusque-là et qui, disait-on, était située directement dans l'est.

Il me fallait attendre plusieurs jours les guides et les porteurs et je demandai deux pirogues aussi légères que possible pour remonter le Sé-Bang-Hieng immédiatement. Je me mis en route le 24 juin. La rivière, après une crue de 2 mètres en vingt-quatre heures, se mettait à redescendre, et il ne fallait pas perdre une minute.

Le Sé-Bang-Hieng, qui va déboucher en face de Kemmerât sur la rive gauche du Mé-Khong, s'élève d'abord vers le nord-nord-est jusqu'à Song-Khôn. Il reçoit là le tribut important de deux cours d'eau réunis, le Sé-Kiamphon et Sé-Kiensoi, qui continuent à peu près la direction primitive. A partir de ce point, il s'infléchit vers l'est, direction générale qu'il garde sur une grande longueur, avec de nombreuses courbes, sans coude trop aigu, pour se relever assez brusquement vers le nord-nord-est. On trouve d'abord sur la rive droite un certain nombre de villages Souës, remplacés bientôt par des Khâs, qui ne diffèrent guère des Souës eux-mêmes.

Le courant était violent, mais uniforme. La rivière charriait une quantité considérable de bois, jusqu'à de grands arbres et de véritables îles de bambous.

A chaque hameau, je demandais au « vieux du village » un ou deux hommes destinés à me donner les noms des ruisseaux innombrables qui viennent déboucher sur les deux rives, souvent dissimulées sous d'épais fourrés de bambous. Je notais tous ces affluents. Mais je ne sais comment font les riverains pour se reconnaître dans la multitude d'appellations identiques données à des lieux différents. Depuis mon départ de La-Khôn, j'avais déjà traversé bien des Ouè-Gnang, une foule de Ouè-Bong, de Ouè-Phay, et plusieurs Ouè-Hinlàt. Ici, à chaque village, je retrouvais les mêmes noms, appliqués souvent à deux ruisseaux fort rapprochés. On se sert sans doute d'épithètes particulières, en disant par exemple le Ouè Gnang du haut, du bas, le petit, le grand Ouè-Bong. Mais on ne peut bien se rendre compte de cette pauvreté d'expressions qu'en songeant à la vie retirée que mènent ces populations. Chaque village est une sorte de petit monde à part, vivant dans ses rizières et claquemuré dans ses broussailles. On ne s'aventure au dehors que dans les cas de nécessité absolue, lorsque, par exemple, la

provision de riz est épuisée ou qu'il faut aller payer l'impôt au mandarin.

Le troisième jour (26 juin), les rives deviennent complètement désertes, et je commence à rencontrer les premiers rapides, sans que la largeur de cet admirable cours d'eau ait sensiblement diminué. Il coule entre deux hautes murailles de bambous magnifiques, poussant drus et serrés, et laissant ondoyer leurs panaches verts sous l'impulsion du courant qui vient tourbillonner à leur base. Un silence étrange oppresse la poitrine. Le Sé-Tamouok, que je laisse sur la rive droite, sert, me dit-on à mon grand étonnement, de frontière au Laos. Au delà commence le pays des vrais sauvages et entre eux et les hommes de Song-Khône s'étend prudemment une large zone neutre et déserte.

A partir du Sé-Tamouok, mes pagayeurs commencèrent à se plaindre vivement de la longueur du voyage, du manque de riz, et à me jouer la comédie de la peur des sauvages.

Les Khâs chez lesquels nous allions entrer ont en effet une fort mauvaise réputation auprès de leurs voisins, et jamais les Laotiens ou les Souës ne pénètrent chez eux.

Quant au riz, je pensais pouvoir en acheter dans les villages de sauvages. Ma propre provision était presque épuisée, car d'après l'avis du cho mu'o'ng de Song-Khôn, je n'en avais pris qu'une faible quantité, pour ne pas encombrer mes légères embarcations. Je rationnai tout mon monde.

Le 27, au point du jour, je franchissais péniblement un premier rapide et le soir seulement j'apercevais sur les berges les premières traces de la présence de l'homme, c'est-à-dire des clairières ouvertes par le feu dans la forêt et où commençaient à pousser des touffes de riz et de maïs. Le soir, je faisais halte à un petit hameau de sauvages. Il fallut parlementer un certain temps pour les décider à ouvrir leurs petites cases. Je leur fis une distribution de fil de laiton, en leur promettant encore quelques ticaux s'ils consentaient à me céder un peu de riz; les malheureux n'en possédaient pas un grain. Toute la région du Sé-Bang-Hieng avait vu en effet sa récolte détruite par une de ces crues presque instantanées dont j'ai eu occasion de parler déjà, et tous les villages sauvages, qui ne possèdent jamais de grandes réserves, souffraient beaucoup du manque de riz. Comme ils aiment mieux manger des pousses de bambous et des ignames sauvages que d'aller s'aventurer jus-

qu'à Song-Khôn ou à Phông pour échanger du riz, je commençai à avoir des craintes sérieuses pour le succès de mon exploration du Sé-Bang-Hieng.

Le lendemain (28 juin), malgré les gémissements de mes hommes, je poussai en avant. J'employai presque toute la journée à franchir un rapide des plus difficiles, le Kheng-Sé-Metéh : les pirogues, déchargées, furent poussées entre deux eaux au prix des plus pénibles efforts. Ce rapide occupe un étranglement situé à un coude fort brusque de la rivière. Je pense que quelques jours plus tôt on aurait pu passer beaucoup plus facilement, mais la rivière avait baissé de près de deux mètres depuis cinq jours.

Après ce rapide, le Sé-Bang-Hieng reprend presque sa largeur primitive et ses eaux coulent limpides et polies comme un miroir qui reflète profondément les hautes berges et leur végétation touffue.

Le soir, je m'arrêtai à un hameau de deux cases, enfermées dans une enceinte de bambous épineux munie d'une porte barricadée avec de gros et informes madriers, et à laquelle je n'arrivai qu'après avoir suivi les sinuosités d'un sentier étroit, tout hérissé de chevaux de frise et de lances en bambou.

Il fallut de longues explications pour décider les Khâs à ouvrir leur porte. Ce sont les sauvages les plus inférieurs que j'aie eu l'occasion de rencontrer dans tout le cours de mon voyage.

Il est impossible d'obtenir d'eux une minute d'attention et d'immobilité. Au moindre bruit, ils tournent la tête, se lèvent brusquement et se sauvent. Leur défiance des étrangers est si grande, qu'ils ne voulurent pas prendre les couteaux et les miroirs que je leur offrais, par crainte de quelque sortilége.

Malgré tout ce que je fis, je ne pus réussir à me faire regarder en face par un seul d'entre eux pour prendre des notes anthropologiques. Ramassés sur eux-mêmes, les cheveux dans un affreux désordre, ils baissaient obstinément la tête entre leurs genoux.

Je demandai à l'un d'eux le nombre des hommes de son village : ce ne fut qu'à grand'peine, et après avoir fait un calcul interminable sur ses doigts, en les pressant et les tordant fortement avec son autre main, un par un, deux par deux, qu'il est parvenu à me dire qu'ils étaient six, et encore sa réponse était-elle peu assurée.

Ils savent bien compter machinalement fort loin, quand on leur demande les termes de leur numération; mais ils n'indiquent jamais un nombre seul supérieur à cinq ou six. Je remarquai qu'au delà de ces chiffres, ils disent toujours *beaucoup :* quand, par exemple, il y a plus de trois ou quatre jours d'un point à un autre, ils ne manquent jamais de dire qu'il faut une lune pour s'y rendre.

Il doit déjà à ce point exister quelque relation indirecte avec les Annamites, car je remarquai des enfants qui portaient au cou des sapèques de zinc, en guise de colliers, mêlées à des coquilles de bulimes et de cyclostomes et à des écailles de pangolin.

Le 29, étant parti au jour de ce village, je me trouvai bientôt arrêté, après un trajet d'une heure et demie, à un rapide (Kheng-Tanouon) formé de quatre chutes séparées par des pâtés de roches. Il y avait un dénivellement d'environ un mètre, mais très brusque partout. Si j'étais arrivé là quatre jours plus tôt j'aurais pu passer. Mais l'eau baissait toujours et, après avoir cherché par plusieurs procédés à faire passer la moins lourde de mes pirogues de roche en roche, je fus obligé de renoncer au passage et de redescendre vers Song-Khôn.

Je n'étais pas arrêté seulement par les difficultés naturelles, car j'aurais pu à la rigueur me faire prêter de l'autre côté du rapide quelques petites pirogues de sauvages, que j'aurais obtenues au bout d'un jour; mais je me sentais terrassé par les doléances perpétuelles de mes Souës, criant la faim à chaque coup de pagaye, et peu restaurés en effet par leurs pousses de bambou et leur piment grillé. J'avais beau les exhorter, leur promettre de nombreux cadeaux en retour et 1 fr. 50 cent. par homme et par jour, ils me suppliaient de revenir en arrière, poussés bien plus encore par la peur des Khâs que par le manque de riz.

Tout ce que j'aurais pu gagner avec des hommes aussi découragés et ne travaillant plus que par crainte, ç'aurait été quelques milles de plus. En outre, comme j'espérais trouver le Sé-Bang-Hieng près du mu'o'ng Phin (où je devais me rendre sous peu de jours), je redescendis sans trop de regrets.

Pour accomplir entièrement l'exploration de cette belle rivière, il faudrait attendre que la crue du Nam-Khong ait atteint 7 à 8 mètres de hauteur, c'est-à-dire aux mois d'août et de septembre. A cette époque, les eaux du Sé-Bang-Hieng, retenues par celles

du Grand Fleuve, doivent garder un niveau à peu près constant, et l'exploraleur ne serait plus à la merci d'une averse ou d'une sécheresse de deux ou trois jours.

En deux jours et demi, après avoir descendu la rivière en suivant le milieu de son lit et franchi avec une rapidité vertigineuse les rapides qui nous avaient donné tant de peine, j'étais de retour à Song-Khôn. Je jouais de malheur : depuis deux jours le Sé-Bang Hieng avait remonté de près de 3 mètres. Outre les détails que je viens de donner sur cette rivière, j'ajouterai que ses affluents sont des plus nombreux, mais qu'à part le Khong-Khâm et le Tamouok, sur la rive droite, et le Pahem, sur la rive gauche, ce ne sont que de petits ruisseaux. J'en ai noté près d'une centaine. Cette disposition tient à la nature des plaines argileuses environnantes, découpées en mamelons nombreux et dépourvues de belles forêts.

Partout où j'escaladais les berges, je retombais, après avoir traversé une étroite ceinture de beaux arbres, dans ces interminables forêts clairières à petits *dipterocarpus* et à bambous nains, partout si entièrement semblables entre elles.

Je passai encore trois jours à la pagode de Song-Khôn. La pluie tombait avec une abondance extrême, et le ciel était si bas et si sombre qu'il fallait allumer les torches à 3 heures du soir. Le gouverneur et le mandarin s'occupaient de me réunir porteurs et éléphants. J'avais payé d'avance le riz pour tout le voyage (afin qu'il n'y eût pas à y revenir) jusqu'à Phin. Malheureusement il était hors de prix, et il fallait payer un tical un petit panier de grain vieux et moisi, de la contenance de 4 à 5 litres.

Pendant ce temps, je rédigeais mes itinéraires et j'établissais le relevé du Sé-Bang-Hieng. N'ayant pas le temps de vous adresser un rapport, je confiai au gouverneur une longue lettre pour ma mère, lettre qui devait vous être communiquée et à laquelle je joignis un calque de ma carte depuis La-Khôn. Cette lettre n'est malheureusement pas arrivée à Phnom-Penh et doit être considérée comme perdue, ce qui n'a du reste aucune importance aujourd'hui.

Je m'efforçai, avant mon départ, de mettre à profit la confiance plus grande que commençait à me témoigner la population, pour obtenir quelques renseignements politiques sur l'état antérieur de cette contrée. Je ne puis que confirmer presque tous les dires de

M. le commandant de Lagrée, qui, du reste, muni d'interprètes et de recommandations spéciales de la cour de Bangkok, était bien plus à même que moi d'élucider des questions de ce genre. (Cf. Relation du voyage d'exploration du Mé-Khong.)

Après la guerre qui eut lieu entre les Annamites et les Siamois vers 1830 ou 1831, guerre qui eut pour théâtre, d'une part, les plaines du Cambodge près d'Oudong, et, de l'autre, les bords du Mé-Khong depuis Peunom jusqu'à Kemmerât, les Siamois victorieux transportèrent en masse les habitants de ces provinces à Bangkok, où ils restèrent plusieurs années enchaînés et la cangue au cou. D'autres furent seulement déplacés et envoyés dans les provinces de la rive droite.

Le gouverneur actuel de Song-Khôn resta lui-même deux ans en prison à Bangkok et sut ensuite rentrer en grâce.

Quant à la question de possession effective de cette partie du Laos par le royaume annamite, je crois que le commandant de Lagrée s'est un peu avancé en affirmant qu'avant la guerre elle s'étendait du dix-huitième au seizième degré, sur toute la rive gauche du Grand Fleuve.

La domination annamite n'a jamais (du moins on me l'a affirmé hautement) été effective, et il n'y a jamais eu notamment de mandarin d'origine annamite gouvernant le pays pour le compte des empereurs Gia-Long, Thieou-tri ou Minh-Mang. On avait simplement à payer un tribut annuel, consistant, pour le village de Song-Khôn par exemple, en *un* éléphant, dont chacun payait sa quote-part.

Les vieillards les plus âgés m'assuraient également qu'ils ne se rappelaient pas, aussi loin que pouvaient remonter leurs souvenirs, avoir vu des Annamites descendre jusqu'à Kemmerât pour trafiquer. Ils n'auraient jamais beaucoup dépassé le mu'o'ng Phin, où ils viennent parfois acheter des buffles.

Il n'était pas sans importance de revenir un peu sur ce sujet, car le jour où notre drapeau se substituera entièrement au pavillon annamite, nous aurons sans doute à traiter avec Bangkok plusieurs de ces questions de revendication de territoire. On m'a assuré que jamais aucun traité n'avait nettement déterminé la frontière, et je dirai en outre ici, par anticipation, que toute la population annamite des frontières, depuis le dernier homme du peuple jusqu'aux grands fonctionnaires, a l'opinion bien arrêtée

que la limite naturelle de l'Annam est le Grand Fleuve lui-même et non pas les chaînes de montagnes qui séparent les deux bassins de la mer de Chine et du Mé-Khong.

Je quittai Song-Khôn le 4 juillet, après avoir donné de nombreux cadeaux au gouverneur et avoir encore réussi à diminuer un peu mes bagages, à la satisfaction des habitants notables, qui se disputaient sans vergogne les moindres objets. J'avais deux éléphants et quarante hommes, dont vingt-six portaient mes caisses et mes ballots; le reste, le riz et le sel de la colonne. Cette fois, j'avais largement pris mes précautions, ne voulant plus m'exposer à voir la disette faire échouer ma dernière entreprise.

Je dus repasser par Phông, mais en suivant une route moins directe que la première fois, pour éviter le grand marais de Nong Louong, considérablement augmenté depuis mon passage. En suivant ce nouveau trajet, je traversai plusieurs villages de Souës et de Khâs-Douon, et une portion de belle forêt, parsemée de grandes clairières, qui paraît s'étendre du côté du nord-est.

Pris de fièvre le lendemain, je ne pus repartir que le 6. La pluie ne cessait pour ainsi dire pas de tomber; tous les ruisseaux étaient gonflés et les champs de riz changés en rivières avec rapides et cascades.

A partir de Phông, le sentier traverse des forêts clairières désertes, avec quelques centres isolés de Khâs-Douon ou Te-Douon, installés à cette époque au milieu de rizières permanentes. Ils ont, en quelque sorte, maison à la ville et maison à la campagne; au village se trouve la case que l'on habite la plus grande partie de l'année, au voisinage de quelques bananiers et d'un petit champ de légumes. Quand arrive le moment de la mise en culture du riz et du repiquage de la précieuse céréale, et le temps où il faut surveiller la récolte, la couper ou la battre, on abandonne la maison du village avec tous les ustensiles qu'elle contient, on ferme tant bien que mal portes et fenêtres, puis on va s'installer aux champs, dans une habitation encore plus rustique que la première.

Ces Khâs ne présentent dans leurs usages rien de particulier à noter. Les rites du culte des ancêtres y paraissent mieux réglés qu'ailleurs. Ils n'ont d'autre industrie que la culture du riz, mais paraissent grands chasseurs. L'arme qu'ils emploient d'ordinaire

est une longue lance à fer assez court et très-massif, en forme de spatule. Pour fixer solidement le fer à la hampe, ils se servent d'un procédé ingénieux que je n'avais pas encore rencontré et qui mérite d'être connu. L'assemblage se fait au moyen d'une virole de peau fraîche et recouverte de son poil, coupée sur la queue d'un bœuf sauvage.

Dans la soirée du 7 juillet, je me trouvai arrêté par la crue du Sé-Không-Khâm, fort profond mais étroit. Je voulais le passer en faisant abattre en travers un arbre immense qui poussait sur la berge. Mais tous les Khâs du village voisin vinrent me supplier si vivement et d'une façon si humble de n'en rien faire, dans la persuasion que le génie des eaux ne manquerait pas de se venger cruellement sur eux d'un si terrible attentat, que je me résignai à attendre une baisse de la petite rivière.

Ces sauvages payent l'impôt à Song-Khôn. C'est une capitation qui s'élève à 4 ticaux par an, payés en pains de cire ou en marmites de bronze qui leur viennent par échange du mu'o'ng Phin.

Le 8, peu de temps après avoir traversé le Sé-Kông-Khân avec de l'eau jusqu'à mi-corps, je m'engageai dans une fort belle forêt nommée Dong-Kepho, parsemée de grands bancs de grès et présentant des accidents géologiques remarquables. Ensuite la forêt clairière recommence, avec quelques petits villages de Khâs-Douon.

La pluie tombait toujours de plus en plus violente. Nous marchions presque continuellement dans l'eau. Le 9, dans l'après-midi, je fus obligé de m'arrêter sur la berge du Sé-Tamouok, rempli jusqu'aux bords et infranchissable sans embarcations. Je dus en envoyer demander au hameau le plus voisin, qui heureusement possédait deux petites pirogues. Elles n'arrivèrent que le lendemain, et, pendant toute la nuit, je fus forcé de rester sur mes gardes pour surveiller mes porteurs, qui ne voulaient plus continuer la route. En vrais sauvages, ils avaient dévoré en quelques jours toute la provision de riz et se plaignaient de la faim. A tour de rôle, les plus décidés venaient me raconter leurs misères, leurs terreurs, etc. J'étais dévoré par des myriades de sangsues, percé jusqu'aux os et grelottant de froid; cette nuit reste, avec ses inquiétudes sur la conduite de mes hommes, un de mes plus désagréables souvenirs de voyage.

Le lendemain, je réussis, non sans danger, à faire passer mes caisses sur l'autre bord du Tamouok. Les éléphants, effrayés de la profondeur et de la violence des eaux, refusèrent obstinément de s'y engager et je les abandonnai. Le soir, après une marche des plus pénibles dans une boue rouge et tenace, recouverte d'un pied d'eau, je pouvais enfin me reposer au sa-la du mu'o'ng Phin.

Une grande surprise m'était réservée : à peine arrivé, je reçus la visite du gouverneur, habillé, à ma stupéfaction complète, je l'avoue, du costume annamite de cérémonie.

J'étais en effet si mal servi, si incapable de me faire comprendre des brutes qui m'entouraient et aussi peut-être si fatigué, que, pendant tout ce voyage, je n'avais guère desserré les dents, si ce n'est pour demander le nom des cours d'eau traversés ou des montagnes en vue. En arrivant à Phin, je croyais simplement arriver à la dernière province laotienne, et, au contraire, j'apprenais que j'avais déjà franchi la frontière et que je foulais enfin le sol annamite !

Le gouverneur, bien que vêtu à l'annamite, n'appartenait pas à cette nationalité, et c'était pour me faire honneur qu'il avait revêtu son costume officiel. C'est alors seulement que j'appris ce fait, des plus intéressants à plusieurs égards, de l'existence de trois provinces intermédiaires au Laos et à l'Annam, et habitées par des Pou-Thays.

Ces Pou-Thays ne sont pas des sauvages. Leurs mœurs sont presque entièrement laotiennes ; ils ont des bonzes et des pagodes, et leur organisation politique est celle des Laotiens. Leur écriture est la même que celle du Laos, mais leur langue m'a semblé presque identique au siamois : le métis chinois de Bangkok qui me servait d'interprète les comprenait beaucoup plus facilement que les Laotiens.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir et mes observations personnelles, cette race n'était au début qu'une portion attardée de la grande invasion Thay qui descendait la vallée du Mé-Khong ; mais depuis elle s'est si profondément mélangée aux populations sauvages qu'elle a dû conquérir, que son type est devenu bien plus vague et se rapproche beaucoup de celui de ces derniers.

Ils prétendent avoir dominé autrefois sur toute cette partie de la rive gauche du Mé-Khong (et en effet j'ai trouvé des villages Pou-

Thays disséminés depuis La-Khôn jusqu'à Song-Khôn). Je n'ai pu savoir si à cette époque, indéterminée du reste, ils étaient régis par un roi ou organisés en provinces autonomes.

L'introduction néfaste du bouddhisme ne remonterait pas chez eux à plus d'un siècle et demi.

Quoi qu'il en soit, le pays des Pou-Thays, composé des trois provinces de Phin, Tchepôn et Wang, est aujourd'hui tributaire des Annamites. Le tribut est toutefois très-faible et semble n'avoir d'autre but qu'une constatation de vasselage. Il consiste en argent, en cire, résine, ivoire, etc., que chaque année un mandarin annamite vient chercher. Les gouverneurs chercher leurs cachets et leurs ban câp (brevets) de la cour de Huè.

Le gouverneur de Phin n'est tenu à aucune obligation envers les Laotiens; mais, pour conserver de bonnes relations avec eux, il envoie de temps en temps son propre fils porter en présent au cho mu'o'ng de Kemmerât une marmite de bronze.

La plus grande utilité de ces Pou-Thays est, ce me semble, de servir d'intermédiaires au commerce qui peut exister entre les Annamites et les Laotiens. Sans eux, le faible mouvement d'échanges qui existe actuellement s'arrêterait tout à fait, tant sont grandes la défiance, la terreur et la haine que ces deux peuples manifestent l'un pour l'autre. Ces deux nations si voisines sont en réalité séparées par un abîme et ne connaissent rien de leurs mœurs réciproques. Si les Laotiens sont persuadés que les Annamites coupent, par manière de passe-temps, la tête aux voyageurs inoffensifs, il m'est arrivé de trouver, à la frontière même, des Annamites convaincus que le Laos est peuplé d'anthropophages.

Mais ni les uns ni les autres n'ont peur des Pou-Thays, qui servent d'entrepositaires aux produits, fort restreints, des deux races. Les Annamites apportent du nu'o'c-mam (eau de poisson), du poisson salé et surtout des marmites de bronze, des sabres et des pointes de lances, et s'en retournent avec des buffles, des bœufs, des éléphants et des produits forestiers.

Malheureusement les sentiers sont si difficiles et le sol qu'ils traversent si accidenté, qu'on ne peut guère espérer, dans l'état actuel des choses, de voir ce mouvement commercial embryonnaire prendre jamais un bien grand développement, à moins, ce qui est fort probable, qu'il ne soit possible de trouver des routes plus praticables que celles que l'on m'a fait suivre.

Le pauvre gouverneur de Phin se montra aussi obligeant qu'il lui fut possible; placé comme il l'est entre l'enclume siamoise et le marteau annamite, il ne songea pas à me demander le moindre passe-port : il devait être persuadé, à me voir venir d'aussi loin dans son pays perdu, que j'étais un grand personnage siamois; et, d'autre part, m'entendant parler annamite et me voyant entouré de domestiques annamites, qui exagéraient mon importance pour grandir la leur et revoir plus vite leur pays, il devait supposer que j'étais un mandarin des plus influents du côté de Huè.

Aussi n'eus-je qu'à me louer de ses procédés. En retour, je lui laissai presque tout ce qui me restait de ma pacotille : glaces, cotonnade rouge, harmonicas, aimants, ciseaux, etc., restèrent devant sa maison tout le temps de mon séjour, exposés à l'admiration publique.

Je quittais ce bon homme le 13 juillet, avec les porteurs qu'il m'avait procurés, me dirigeant vers le mu'o'ng Tchepôn, deuxième province des Pou-Thays.

Après un trajet d'un jour et demi, sous une pluie continue et par des sentiers très-accidentés, côtoyant le flancs des montagnes et coupés de nombreux cours d'eau d'un passage souvent pénible, je me trouvai de nouveau sur les bords du Sé-Bang-Hieng.

A cet endroit, cette belle rivière présente encore une largeur d'au moins 150 mètres. Elle roulait à pleins bords ses eaux limoneuses et tourbillonnantes, montant en apparence dans la direction du nord et se dégageant d'un fouillis de montagnes noyées dans des brumes lumineuses.

Le gouverneur de la deuxième province Pou-Thay, prévenu de mon arrivée, m'avait envoyé des pirogues et des hommes pour me rendre jusque chez lui. Les visages commençaient à montrer des traces évidentes de métissages annamites. Les costumes, les ustensiles, les pirogues, etc., présentaient aussi une sorte de compromis entre les modes laotiennes et celles de l'Annam.

Après quelques minutes de descente rapide sur le Sé-Bang-Hieng, je m'engageai avec ma pirogue dans un affluent important, le Sé-Tchepôn, qui ne le cède guère en largeur à la rivière principale et qui vient déboucher à angle droit sur la rive gauche, au pied d'admirables montagnes boisées, très-abruptes, composées d'assises horizontales de grès, formant, au milieu du feuillage

sombre des arbres, de longues bandes blanchissantes, de l'aspect le plus pittoresque.

Le village, nommé lui-même Mu'o'ng Tchepôn, se trouve à peu de distance du confluent des deux cours d'eau, dans l'angle formé par leur réunion. C'est un petit centre assez misérable, au voisinage d'une belle forêt toute remplie de ruines de pagodes modernes et d'ex-voto, d'autels de bois et de bambou, en l'honneur des divinités locales.

Le 17 juillet, le pauvre gouverneur ayant réuni les pirogues, je commençai à remonter le Sé-Tchepôn. Cette rivière, d'une faible profondeur, d'un cours tortueux et à coudes très-brusques, coupée par de fréquents rapides encombrés de broussailles, est bordée, tout le long de sa rive gauche, par une série de montagnes séparées les unes des autres par des cols très-bas. Il semble qu'au niveau de chaque dépression de la chaîne, la rivière ait cherché issue vers le sud. Mais aussitôt que son cours se rapproche de la montagne, il se relève par un nouveau coude, pour s'infléchir bientôt encore dans la même direction.

Les bords du Sé-Tchepôn sont habités par des populations sauvages sans noms de tribu ou de famille et fortement mélangées de sang annamite. Il résulte de ces mélanges des physionomies d'une dureté et d'une énergie extraordinaires.

Le 18 juillet, au coucher du soleil, je débarquai à Dinh, premier poste des Annamites, dans un coude du Sé-Tchepôn. Le village de Dinh, fortifié et palissadé, est habité par des métis Pou-Thays; à peu de distance, se trouve la redoute annamite, défendue par une quinzaine de soldats commandés par un dôi, officier d'un grade inférieur.

Ce point est un lieu de déportation politique. Le gouvernement annamite y envoie en exil les femmes et les enfants des rebelles ou des suspects du Tong-King. Ces malheureux ne se font aucune illusion sur le sort qui les attend et savent qu'en réalité ils sont condamnés à une sorte de mort lente, effet certain de l'insalubrité du climat. Tous les enfants y meurent très-rapidement, et il est rare que les déportés y vivent plus de cinq ou six ans. Il leur serait bien facile de s'échapper; cependant les évasions y sont rares, ce qui tient à la terreur que le Laos et les sauvages inspirent aux Annamites.

Il se trouve en effet aux environs des populations sauvages dont

les mauvais instincts sont surexcités par l'appât d'un bénéfice assuré. Les Khâs, ou plutôt les Moïs, pour me servir de l'expression annamite, viennent rôder aux environs des villages, se tenant cachés dans la forêt; puis, au moment propice, ils se jettent sur les enfants, sur les femmes isolées, voire sur les hommes sans défiance, pour aller les vendre aux Laotiens comme esclaves.

On ne peut imaginer le mal qui résulte, dans tous ces pays, de la coutume odieuse de la chasse à l'homme. C'est là, du reste, un sujet que je me propose de traiter prochainement avec tous les développements qu'il comporte.

Le dôi qui commandait à Dinh se fit attendre deux jours. Enfin, il vint à la case que j'habitais me déclarer que, comme je n'avais aucun passe-port annamite, il ne pouvait me laisser pénétrer plus loin avant d'avoir écrit au huyen le plus voisin dont il dépendait, pour lui demander ce qu'il fallait faire.

Ce retard, qui menaçait de se prolonger indéfiniment, m'ennuyait beaucoup. J'étais fatigué, le goût des recherches et des chasses m'abandonnait, je n'avais presque plus de munitions, plus d'effets, et la disette ou plutôt le manque absolu de riz me gênait aussi. Je me nourrissais, à l'exemple des indigènes, de maïs bouilli ou grillé et de jeunes pousses de bambou.

Mais, cette fois, j'étais en pays de connaissance. Je savais bien qu'il n'existe pas dans l'Annam un dôi capable de résister à une somme d'argent un peu forte, et je poussai si bien le mien, que je le contraignis d'accepter publiquement une barre d'argent, après la promesse de me donner les porteurs pour le lendemain 22, à midi.

Dès lors, l'argent accepté et le fonctionnaire compromis, j'étais tranquille. Je pus partir à l'heure fixe, après qu'on m'eut extorqué encore une somme assez forte sous prétexte de me procurer, pour moi et mes hommes, du riz, dont je ne vis jamais un seul grain.

Après une marche de 14 kilomètres, j'arrivai le soir du 23 au premier huyen, division administrative analogue à nos sous-préfectures. Le sentier suivi est assez difficile. Il s'élève et redescend sur le flanc des coteaux, laissant par endroit se développer sous les yeux des perspectives de la plus grande beauté. C'est un chaos de montagnes séparées par d'étroites vallées. Ce pâté est habité

par de nombreux sauvages, que je croisais à tout moment sur ma route et qui se montraient très-effrayés d'une apparition aussi évidemment surnaturelle. Abandonnant leurs fardeaux, leurs lances et leurs larges sabres à deux mains, ils se prosternaient devant moi dans la boue ou disparaissaient comme des serpents dans les jungles épaisses.

Toutes ces montagnes sont presque entièrement déboisées par la coutume des incendies, mais il est manifeste que leur argile est d'une grande fertilité.

Le huyen de Lang-Toung se compose de quelques cases disséminées et d'une pagode dédiée aux esprits, à la façon annamite. C'est là que je reçus bientôt la visite du huyen, accompagné du mandarin inspecteur des écoles. Après les cérémonies d'usage, j'abordai la question du voyage, et le huyen répondit qu'aussitôt prévenu de mon arrivée, il avait envoyé une lettre au quan chan de Camlô, de l'autre côté des montagnes, en demandant s'il devait me permettre de continuer ma route.

Je déclarai au huyen que je consentais à attendre trois jours (il m'annonçait un retard de huit journées) et que si, dans ce délai, je n'avais pas les éléphants et les hommes nécessaires, je mettais les scellés sur mes « caisses, qui appartenaient au Gouvernement français », que je les laissais à sa garde, et que moi, je partirais en avant avec mon fusil et un sac de riz, et que je saurais bien me passer de lui.

Laissant le huyen à sa consternation, je lui donnai congé, et, dans la soirée, je lui fis porter une belle robe de soie pour lui ouvrir l'intelligence.

Malheureusement je fus atteint de fièvre et de névralgies douloureuses. Puis le huyen me prit par la famine, ayant donné des ordres à toutes les cases pour qu'on ne me vendît ni riz, ni poulets, ni œufs, ni vivres d'aucune espèce.

Deux fois par jour, il me faisait envoyer ou m'apportait lui-même de quoi manger, avec force protestations d'amitié personnelle et de dévouement pour ces bons Français, ces chers amis des Annamites.

On comprend qu'un pareil système ne pouvait durer; mais j'étais bien résolu à éviter un éclat qui se serait su certainement à Huè et aurait pu être pris en mauvaise part par M. Philastre, chargé d'affaires de France.

Aussitôt guéri, je fis une longue reconnaissance dans la direction de l'est sur les sentiers que les indigènes m'avaient indiqués comme menant au marché de Camlô, et, le 29 juillet, en dépit des supplications du huyen, et le rendant responsable de ce qui pourrait arriver à moi-même ou à mes bagages, je me mis en route, emportant uniquement mon fusil.

En partant de Lang-Toung, le sentier se développe au milieu de cultures et de hameaux sauvages ou annamites, puis s'engage sur les flancs boisés des montagnes. On peut voir qu'il y a eu là autrefois une route, faite de main d'homme, dégagée d'arbres à droite et à gauche. Au début, les ruisseaux coulent encore vers le Sé-Tchepon; puis, quelques minutes après avoir franchi le Kê-Xàhn, dernier affluent de cette rivière, on aperçoit, écumant au fond d'une gorge profonde, le Rau-Quân, qui va déboucher dans la province de Quâng-tri et porter à la mer de Chine le tribut de ses eaux limpides.

La plupart des montagnes traversées jusque-là étaient formées de grès et orientées à peu près E. O. Au point de partage des eaux, elles deviennent granitiques suivant une direction générale N. N. O.- S. S. E. Mais le Râu-Quân s'engage bientôt dans une charmante vallée ouverte du O. S. O. à l'E. N. E. et qui est formée de ces calcaires noirs, tourmentés et crevassés, de l'époque des montagnes de La-Khôn, du Tong-King, et des grottes de marbre de Tourane. C'est donc là un des nœuds de croisement des trois systèmes orographiques de la presqu'île indo-chinoise.

Marchant à l'aventure et sans guide, je m'arrêtai dans un hameau de Moïs pour passer la nuit; et, le lendemain, après une herborisation fructueuse au fond des ravins, je m'engageai sur les bords sablonneux du Râu-Quân, traversant de nombreux torrents et toujours sans nouvelles de mes bagages et de mes hommes. Les sauvages, couverts d'une veste faite de l'écorce feutrée de l'*Antiaris toxicaria,* me servaient de guides et me faisaient partager leur maïs grillé et leurs fruits de solanum.

Les éléphants et les soldats qui devaient m'escorter jusqu'à la forteresse de Camlô ne me rejoignirent que le 31. Ils prétendaient s'être égarés et avoir été retardés par la maladie d'un de mes serviteurs, atteint de dyssenterie violente et de délire, et qu'il fallait porter en hamac.

Les Annamites chargent les éléphants deux ou trois fois plus

que les Laotiens et leur font prendre aussi, en terrain plan, une allure plus vive. Deux éléphants de taille moyenne portaient tout mon bagage; au Laos, il en aurait fallu cinq ou six.

Je quittai vers le soir de cette journée la vallée du Rau-Quân, qui s'infléchit vers le S. E., et, le lendemain matin (1er août), je m'engageai dans la grande chaîne annamite, passant par une série de cols dont le plus élevé ne dépasse pas 250 mètres d'altitude.

Les sentiers sont de plus en plus difficiles, escarpés, grimpant ou descendant sur des cailloux roulés ou sur des pentes d'argile glissantes. Parti à 6 heures du matin, j'avais franchi la chaîne à 11 heures et je me trouvais, cette fois, en vrais pays annamites, dans la province de Quang-tri, à trois jours de marche de Huè.

Le contraste le plus surprenant se fait remarquer entre les deux versants. Du côté de l'ouest, j'étais en plein pays sauvage, dans la forêt puissante ou clairsemée suivant le cas, sans routes, sans ponts, sans cultures, sans industrie. Il pleuvait à torrents chaque jour.

Mais aussitôt que je fus parvenu sur les collines basses qui viennent s'appuyer sur le flanc de la grande chaîne et que, de leurs sommets mamelonnés et ferrugineux, je pus découvrir la plaine d'Annam et le sable blanc des dunes marines brillant à l'horizon, je me sentis arrivé dans un royaume véritablement civilisé. Partout de gros villages, partout l'homme occupé au travail d'un sol ingrat; puis les longues lignes droites des routes et des sentiers, coupées de ponts de briques ou de bois; enfin, bientôt les murailles sombres de la forteresse de Camlô.

En outre, plus de pluie, un terrain sec, chauffé par un soleil de quatre mois et absolument dégarni de forêts.

Mes ennuis n'étaient cependant pas encore terminés. Logé dans une maison de mandarin, je fus obligé de m'y cacher pour échapper à l'indiscrète curiosité de la population, surexcitée par les fables les plus absurdes qui circulaient sur ma personne. Les Annamites ont grand'peur des sauvages, et ils ne s'expliquaient ma présence, après m'avoir vu arriver de l'ouest, que par des causes magiques et surnaturelles.

Le grand mandarin qui réside à Camlô est un homme énergique et redouté, même de ses supérieurs hiérarchiques, qui subissent sa domination. Il passe pour l'ennemi juré des Européens et me

reçut de la façon la plus raide; mais remarquant bien vite que ce n'était pas le moyen d'arriver à ses fins, il redevint bientôt plus souple et plus aimable. Je lui donnai tous les renseignements qu'il désira sur mes projets et mes itinéraires, et il m'offrit dans les plus brefs délais les moyens de me rendre à la capitale de la province, la tinh ou forteresse de Quâng-tri.

La résidence de Camlô n'est qu'un phu (sous-préfecture), mais un phu qui semble avoir une importance particulière; on a augmenté récemment le nombre des fonctionnaires. Outre la surveillance du commerce des bois qui viennent des montagnes, et des droits considérables qui le frappent, il m'a semblé qu'on s'occupait dans cette région d'un projet d'agrandissement de l'influence annamite vers l'ouest.

Les montagnes que j'ai traversées dans les derniers jours sont remplies de soldats. On construit des forts sur les sommets, et je ne serais pas éloigné de croire que les Annamites désirent pousser prochainement une pointe dans la vallée du Sé-Bang-Hieng, qu'ils considèrent comme leur appartenant en droit.

Le 4 août, je quittai Camlô et j'atteignis bientôt la grande route de Huè au Tong-King. Dès lors, je pouvais considérer mon voyage comme terminé. On a sur cette région, habitée depuis des siècles par des missionnaires, des renseignements suffisants, et il serait hors de propos dans ce rapport de m'étendre sur l'organisation sociale et politique de l'Annam ou sur les productions des environs de Huè.

Il me suffira de dire qu'arrivé le soir à Quâng-tri, je fus arrêté par une lettre de notre chargé d'affaires, M. Philastre, qui m'enjoignait de me rendre à Ha-noi (c'est-à-dire de traverser l'Annam du sud au nord pendant un mois), au Tong-King, et ne voulait pas me voir arriver à Huè, qui est interdit aux Européens. Malgré les offres de services des grands mandarins de la province, qui consentaient à me laisser immédiatement partir pour la ville royale, je tins à attendre la réponse de M. Philastre, auquel j'avais écrit pour lui démontrer l'impossibilité d'obéir à ses ordres. Aussitôt que j'eus l'autorisation de cet officier (je l'attendis huit jours à la mission catholique), je partis pour Huè, où j'arrivai le lendemain 14 août 1877 et où je mangeai du pain, plaisir qui ne m'était pas arrivé depuis plus de huit mois.

J'ai tenu, Monsieur le Ministre, à vous exposer rapidement mes

itinéraires dans le présent rapport, en cherchant simplement à donner une idée des pays nouveaux que j'ai traversés.

Je ne puis actuellement énumérer les résultats de ce voyage au point de vue de l'histoire naturelle. J'aurai l'honneur de vous les exposer dans un rapport spécial, en préparation.

Au point de vue géographique, mon dernier trajet présente, je crois, un intérêt assez considérable. Les points étudiés peuvent se résumer ainsi :

Exploration des montagnes de La-Khôn;

Reconnaissance du cours supérieur du Sé-Bang-Fay;

Position du cours moyen du Sé-Noi;

Exploration des provinces de La-Khôn, de Phu-Wâ, de Nam-Nau, de Phông de Song-Khôn, de la plus grande partie du cours du Sé-Bang-Hieng et de ses affluents de la rive droite;

Traversée du pays des Pou-Thays, des sauvages Sôs, Brous, Souës, Douon, etc.;

Reconnaissance du Sé-Tchépon;

Traversée du pâté montagneux et de la chaîne annamite;

Rectification du cours des rivières du Quang-tri et de Huè.

Je suis, avec le plus profond respect, Monsieur le Ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

D[r] J. Harmand,

Médecin de la Marine.

Paris, le 26 novembre 1877.

RAPPORT

SUR

LES QUESTIONS ETHNOGRAPHIQUES

ET ANTHROPOLOGIQUES

AU CONGRÈS DE PESTH,

PAR

LE D[R] E. MAGITOT,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS,
CHARGÉ DE MISSION AU CONGRÈS DE PESTH,
LAURÉAT DE L'INSTITUT, ETC.

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez chargé, en qualité de délégué officiel du Ministère de l'instruction publique, de me rendre à Pesth avec la mission d'assister à la huitième session du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques qui devait se tenir dans cette ville au mois de septembre de cette année (1876).

Conformément à vos instructions, je me suis rendu en Hongrie à l'époque indiquée, pour suivre les séances de la session et prendre part aux excursions et aux fouilles qui devaient être préparées et dirigées sur divers points du pays par le comité d'organisation.

Je vais donc avoir l'honneur de vous rendre compte succinctement des observations et des études auxquelles je me suis livré pendant mon séjour en Hongrie.

Ce travail comprendra, d'une part, l'analyse sommaire des communications anthropologiques présentées au congrès, et, d'autre part, le résultat de quelques études personnelles sur des points particuliers que mon séjour en Hongrie m'a fourni l'occasion d'élucider. Parmi ces derniers, je citerai le problème de l'existence de l'homme à l'époque tertiaire.

Le programme des travaux du congrès de Pesth se composait, de même que celui des sessions antérieures, de questions relatives soit à l'archéologie, soit à l'anthropologie préhistoriques, deux sciences assurément connexes et solidaires, mais aujourd'hui parfaitement séparables, grâce à l'extension considérable qu'elles ont acquise et aux limites de plus en plus précises qu'elles présentent. Or la présence, parmi les membres français du congrès, du savant directeur de notre musée national de Saint-Germain[1], également délégué de votre Ministère, m'a permis de limiter le champ de mes études personnelles à un domaine relativement restreint, celui de l'*anthropologie* proprement dite. Je laisserai donc à l'appréciation d'un juge si autorisé tout l'ensemble des questions archéologiques.

Le comité d'organisation du congrès de Pesth avait rédigé, suivant la tradition léguée par les sessions précédentes, un programme de questions proposées d'avance. Elles comprenaient, d'après la méthode habituelle, les problèmes relatifs :

1° Aux « traces les plus anciennes de l'homme en Hongrie »;

2° Aux « caractères des âges de la pierre dans les pays orientaux de l'Europe »;

3° A l'« âge du bronze »;

4° A l'« existence d'une période spéciale du *cuivre* »;

5° Aux « formes anatomiques et ethniques des crânes trouvés en Hongrie »;

6° Enfin, à « certaines conditions des sépultures et des fortifications élevées, soit dans la période préhistorique, soit aux premiers temps des invasions des barbares et de l'occupation romaine ».

C'est de ce programme ainsi posé que j'ai détaché les questions relatives à l'ethnographie et à l'anthropologie proprement dites, les seules, ainsi que je l'ai dit, qui doivent m'occuper dans ce travail.

Jusqu'à l'époque du congrès de Pesth, on considérait le bassin du Danube comme ne présentant aucune trace d'une civilisation humaine correspondant aux époques dites paléolithiques et néolithiques, c'est-à-dire à celles de la pierre taillée et de la pierre polie. La Hongrie n'apparaissait dans le temps qu'à l'âge des métaux,

[1] M. Alexandre Bertrand.

dont l'industrie paraissait avoir acquis chez elle une certaine perfection et une importance particulière.

Cette période aurait même été rapidement suivie de l'apparition des civilisations romaines, c'est-à-dire des premières phases historiques.

Telle était l'opinion générale, lorsqu'une communication du comte Wurmbrand vint révéler des probabilités, sinon des certitudes à l'égard d'un âge quaternaire dans les régions danubiennes. C'est à Solovitz et à Reidelberg en particulier que cet explorateur a trouvé des silex travaillés au milieu de couches noirâtres et mêlés à du charbon et à des ossements de mammouth, de rhinocéros et de renne. Les silex recueillis pendant une année de recherches sont au nombre d'une trentaine environ. Ils ont été présentés comme portant la trace évidente du travail humain, mais cette conviction ne paraît pas avoir été partagée par les membres du congrès, car, d'une part, les tailles n'ont pas semblé absolument caractéristiques, et, d'autre part, on a admis la possibilité de certains remaniements dans les couches de Loess qui contenaient ces débris, remaniements qui auraient pu déplacer les vestiges d'un âge notablement plus récent et dès lors étranger aux points où ils auraient été rencontrés.

En effet, les glaciers qui couvraient les Alpes et qui s'étendaient sur la plus grande partie du pays, sauf peut-être quelques vallées des fleuves, ne permettaient pas à l'homme d'habiter les cavernes qui s'y rencontrent. Ainsi, dans la haute Carinthie et dans la Styrie, où l'on retrouve la trace de deux périodes glacières, les cavernes ne recèlent aucune preuve de l'existence de l'homme durant ces périodes. Dans la Moravie et la Gallicie, au contraire, on rencontre des ossements humains mêlés à des silex taillés et à des ossements de renne, et plus on s'éloigne du massif des Alpes, plus on a de chances de découvrir les traces de l'homme quaternaire.

La Hongrie a donc été vraisemblablement, et au moins dans sa plus grande partie, complétement inhabitée à l'époque où des régions plus accessibles au développement humain se trouvaient en possession des civilisations paléolithiques et néolithiques; mais dès qu'apparurent dans l'Europe orientale les premières importations métallurgiques, la région du Danube les reçut l'une des premières. Puis, aussitôt que s'établit cette ère de civilisation nouvelle,

elle prit un développement puissant et général qu'attestent les innombrables gisements de bronze et de fer que récèle le sol.

Quoi qu'il en soit et pour rester dans le domaine des faits démontrés, il est évident que les premiers groupes humains qui ont peuplé la Hongrie étaient déjà en possession des métaux à une époque relativement précoce, pendant laquelle la plus grande partie de l'Europe était encore bornée à l'industrie de la pierre.

Les pays danubiens figurent ainsi dans la science préhistorique comme représentant une époque spéciale de développement industriel, et il semble résulter des recherches récentes que ces régions échappent à cette loi qu'on a tenté d'établir de la succession fatale des âges préhistoriques.

Nous avons déjà enregistré un fait analogue au dernier congrès de Stockholm, au sujet des civilisations primitives du Nord, et il s'est trouvé démontré que la Scandinavie n'avait reçu du continent sa première industrie qu'à une période relativement avancée, celle de la pierre polie ou l'âge néolithique.

Les conséquences générales qui se dégagent de l'ensemble des recherches patiemment et savamment rassemblées jusqu'à ce jour par la science moderne peuvent donc se formuler de la manière suivante, au moins en ce qui concerne l'Europe :

1° Pendant les premiers âges de l'humanité, les différents points de l'Europe, tout en présentant un mode d'évolution similaire, n'offrent ni parallélisme ni synchronisme dans les civilisations préhistoriques.

2° Dans certaines régions isolées, on reconnaît la coexistence de certaines civilisations distinctes, comme par exemple la présence simultanée dans le Nord (Danemark) de l'âge néolithique et du bronze, dans l'Europe orientale (Hongrie) celle du bronze et du fer.

Nous n'étendrons pas plus loin ces considérations, qui nous détourneraient du but réel de ce travail consacré spécialement à l'examen des questions soulevées au congrès de Pesth.

Ces questions, envisagées, ainsi que nous l'avons établi, au point de vue de l'anthropologie isolément, peuvent être divisées en deux séries :

1° Questions d'anthropologie générale;

2° Questions d'anthropologie spéciale.

La première section comprend les documents qui intéressent l'histoire générale de l'homme aux temps préhistoriques sans distinction de localités ou de gisements spéciaux. Elle se subdivise de la manière suivante :

A. De l'existence de l'homme à l'époque tertiaire;
B. De la pratique des déformations artificielles du crâne;
C. De la trépanation du crâne aux temps préhistoriques ;
D. Du mécanisme des migrations en général.

La seconde catégorie, en rapport avec certains problèmes particuliers soulevés à Pesth, renferme les questions suivantes :

A. De l'origine de la race blonde et de la race brune en Allemagne;
B. De l'ethnographie de la Hongrie;
C. Questions diverses.

C'est dans cet ordre que nous exposerons les différents sujets discutés au congrès. Nous aborderons ainsi les principales communications, celles que nous avons cru devoir analyser dans ce compte rendu. Nous dirons ensuite quelques mots en terminant d'un certain nombre d'autres questions moins bien définies ou moins importantes, tant au point de vue de leur certitude qu'à celui de leur portée et de leur caractère.

PREMIÈRE SÉRIE.

QUESTIONS D'ANTROPOLOGIE GÉNÉRALE.

A

DE L'HOMME TERTIAIRE.

(Planche I.)

La démonstration de l'existence de l'homme quaternaire, c'est-à-dire de l'homme contemporain de la dernière faune éteinte, de l'homme fossile enfin, est l'une des plus grandes découvertes de

ce siècle. C'est aussi l'une des gloires de la science française, car elle est due à Boucher de Perthes[1], qui inaugura en 1847 une série de recherches qui vinrent successivement confirmer les travaux du docteur Rigolot, d'Édouard Lartet et Christy, etc. etc. C'est donc un fait complétement acquis à la science, surabondamment établi d'ailleurs, puisque non-seulement on a pu recueillir d'innombrables traces d'industrie humaine, mais les vestiges incontestés du squelette de l'homme lui-même, vestiges dont le crâne de Neanderthal et la mâchoire humaine de la Naulette constituent des pièces parmi les plus célèbres et les plus remarquables.

Toutefois l'investigation scientifique, après avoir résolu ce premier problème, s'est posé une nouvelle question, plus grave encore, plus importante, mais aussi beaucoup plus difficile, à savoir : l'homme a-t-il existé avant l'époque quaternaire ou, en d'autres termes, était-il contemporain de l'époque tertiaire?

Telle est la question qu'a abordée le professeur Capellini de Bologne, lorsqu'il présenta au congrès de Pesth des débris d'un squelette de *Balænotus* fossile, genre de Cétacé établi par van Beneden et rencontré jusqu'ici dans le crag gris d'Anvers. Ces débris portaient des entailles de formes diverses dans lesquelles le savant géologue italien crut reconnaître la trace, évidente suivant lui, de la main humaine armée du silex.

Cette communication produisit dans l'assemblée une sensation très-vive : les pièces présentées furent soigneusement analysées et discutées, et il importe, croyons-nous, de donner sur cet incident quelques développements qui permettent d'en apprécier exactement la portée et la valeur réelles.

Nous tenons à déclarer tout d'abord que, dans notre pensée, l'existence de l'homme à l'époque tertiaire ne repose jusqu'à présent que sur des indices insuffisants, croyons-nous, pour entraîner la conviction. Elle reste donc à l'état d'hypothèse. Ajoutons toutefois que nous n'éprouvons personnellement aucune répugnance à l'admettre, l'état des milieux contemporains ne s'y opposant nullement. Mais nous pensons que la question présente assez d'importance et de gravité pour justifier dans la recherche des preuves les soins les plus minutieux et la plus grande rigueur scientifique.

[1] *Antiquités celtiques et antédiluviennes*. Paris, 1845.

Or les arguments invoqués par les partisans de cette idée comprennent deux ordres de faits empruntés, d'une part, à la présence, dans quelques terrains miocènes ou pliocènes, de certains silex dans lesquels on verrait les traces du travail humain; d'autre part, à l'existence, sur les ossements fossiles appartenant aux mêmes couches géologiques, d'entailles ou d'incisions attribuées à l'intervention de l'homme, c'est-à-dire à l'action des mêmes silex.

Dans aucune circonstance, on n'a pu réussir à rencontrer un vestige du squelette de l'homme, de sorte que les opinions contradictoires se donnent libre carrière sur un problème aussi obscur. Un instant on put croire qu'une trouvaille caractéristique, celle d'un crâne humain dans le pliocène de Californie, viendrait dissiper tous les doutes, comme jadis la découverte d'Abbeville avait réalisé la démonstration de l'homme quaternaire; mais la découverte de M. Withney ne paraît pas s'être confirmée, car, après avoir été présentée au congrès de Bruxelles par MM. de Quatrefages et Desor, elle fut abandonnée[1]. Il en a été de même de la trouvaille de prétendus ossements humains dans le tertiaire supérieur annoncée par M. Arthur Issel.

Restent donc, pour éclairer le problème, les silex supposés travaillés et les entailles sur les ossements fossiles.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur la première catégorie de ces documents, celle qui est relative aux silex travaillés. La question a pris naissance, comme on sait, au congrès de Paris en 1867, et la priorité appartient à cet égard à M. l'abbé Bourgeois, qui présenta à l'assemblée des silex qu'il considéra comme façonnés par la main humaine[2]. Ils avaient été rencontrés dans une argile jaune contenant des nodules de calcaire décomposé et de petits cailloux roulés d'origine crétacée. Au-dessus se trouvait une série de couches composées de sables fluviatiles de l'Orléanais renfermant des débris de faune quaternaire et recouvrant à leur tour des lits superposés de calcaire, d'argile et de marne.

La nature du gisement n'était donc l'objet d'aucun doute, et, quant aux silex, ils étaient ou paraissaient être très-grossièrement taillés, sans pouvoir être toutefois rattachés, même approxima-

[1] Voir *Compte rendu du congrès de Bruxelles*, Bruxelles, 1873, p. 107.

[2] Étude sur les silex travaillés trouvés dans les dépôts tertiaires de la commune de Thenay, près Pontlevoy (Loir-et-Cher). (*Compte rendu du congrès de Paris*, 1868, p. 67.)

tivement au type primitif et classique de Saint-Acheul. Quelques-uns d'entre eux portaient aussi la trace incontestable de l'action du feu.

Une polémique ardente s'éleva à cette occasion : des objections sérieuses se produisirent et quelques observateurs crurent pouvoir attribuer aux chocs réciproques des rognons primitifs de silex ces éclats ou débris de formes assez variables sur lesquels on avait cru reconnaître la trace du travail humain. Les silex brûlés eux-mêmes n'échappèrent pas aux objections et l'on supposa l'intervention ancienne, dans les couches profondes, d'une élévation accidentelle de température, une source thermale par exemple, à laquelle on prêta une action assez puissante pour produire cet effet.

La question, posée dans ces termes au congrès de Paris, se reproduisit à Bruxelles en 1872, mais avec cette particularité que, sur la demande expresse de l'abbé Bourgeois, une commission composée des savants les plus autorisés en matière de préhistorique fut chargée d'examiner les échantillons. Cette commission se partagea, comme on sait, en deux groupes opposés à peu près égaux en nombre, car c'est à une très-faible majorité qu'une conclusion conforme aux idées du savant archéologue fut formulée devant l'assemblée.

C'est dans le cours de cette même session de Bruxelles qu'un autre explorateur, M. Ribero, annonça la découverte de silex taillés dans le miocène et le pliocène du Portugal [1].

Cette communication donna lieu aux mêmes interprétations et aux mêmes objections que la précédente.

A ces documents très-restreints et, comme l'on voit, très-contestés se borne l'état présent du problème relatif aux silex tertiaires travaillés de main d'homme.

La question des entailles sur les ossements d'animaux fossiles est notablement plus étudiée.

C'est encore au congrès de Paris, à la suite de la présentation de M. l'abbé Bourgeois, qu'un autre explorateur, M. l'abbé Delaunay, produisit les premières pièces de squelette offrant des incisures [2]. C'étaient des os d'Halithérium; mais la disposition et la

[1] *Compte rendu*, p. 95.
[2] *Compte rendu*, p. 74.

forme de ces entailles ne réussirent pas à entraîner la conviction.

Le second document de même ordre appartient à M. Buck, qui, dans le crag pliocène de Suffolk, recueillit des dents de *Carcharodon* qui paraissaient percées par la main de l'homme [1]. Disons tout de suite que cette hypothèse s'évanouit rapidement lorsque M. Hugues, après une étude minutieuse des pièces, arriva à démontrer que ces perforations étaient dues à des causes naturelles, sans doute l'action de certains mollusques lithophages de la mer pliocène, opinion que M. Hamy a partagée entièrement au congrès de Bruxelles [2].

De son côté, M. Delfortrie, qui avait signalé l'existence de stries et d'entailles trouvées sur les côtes et les vertèbres de certains cétacés fossiles (Halithérium et Squalodon) dans le miocène supérieur aquitanien, dut bientôt, avec la plus entière bonne foi d'ailleurs, abandonner l'hypothèse de l'action humaine. C'est ainsi qu'il reconnut, comme parfaitement applicable à la forme et à la disposition des entailles, l'intervention d'une dent pectinée, celle du *Sargus serratus*, dont les restes se sont retrouvés dans le même terrain miocène [3].

Un autre document, produit par M. le baron Van Ducker [4], était relatif à des cassures et aussi à des incisions retrouvées, cette fois, non plus sur des ossements de cétacés fossiles, mais sur des fragments de squelettes de mammifères terrestres dans un gisement célèbre de la Grèce, celui de Pikermi. C'étaient des os d'Hipparions, d'Antilopes, de Rhinocéros. On avait cru y reconnaître la trace des manœuvres d'un individu intelligent dans le but d'en extraire la moelle; mais l'opinion des savants les plus autorisés en cette question, MM. Capellini, de Mortillet et Gaudry, se prononça encore énergiquement contre cette interprétation. — Les cassures furent considérées comme l'effet de circonstances purement accidentelles.

Une autre pièce fut présentée à la Société géologique de France par M. Farge [5] : c'était un nouveau fragment de radius

[1] *Geological Magazine*, IX, London, june 1872.
[2] Voyez *Compte rendu du congrès de Bruxelles*, p. 109.
[3] Actes de *la Société Linnéenne de Bordeaux*, t. XXVII, 1869, septembre.
[4] *Compte rendu du congrès de Bruxelles*, p. 104.
[5] Voyez *Bulletin de la Société géologique*, 1871, p. 265.

d'Halithérium recueilli dans le miocène moyen et portant une série d'entailles qui donnèrent tout d'abord l'idée d'un travail humain; mais une trouvaille, dans le même terrain, de dents de *Carcharodon megalodon* fit abandonner la première supposition, et l'on put aisément reconnaître que ces dents s'adaptaient parfaitement, comme forme et comme mode d'action, à la nature même des entailles attribuées d'abord aux silex.

Enfin, cette année même, au congrès de l'Association française à Clermont, M. Pomel [1] a présenté un fragment de fémur de Rhinocéros miocène sur lequel on remarquait des *écaillures* faites sur l'os à l'état frais. Ces écaillures ont été attribuées par l'auteur de la présentation non à l'homme, mais à de petits rongeurs, des *mustéliens* à incisives très-aiguës. M. de Mortillet, tout en repoussant en ce cas l'intervention de l'homme, est plus disposé à attribuer les écaillures à un simple effet mécanique accidentel dû à une modification géologique.

Tel était l'état de la question relative à l'existence de l'homme tertiaire, lorsque le savant géologue de Bologne vint soumettre à l'examen du congrès de Pesth des fragments d'os d'une espèce de baleine fossile appartenant à l'époque pliocène. C'est sur un certain nombre de documents géologiques absolument précis qu'il fonde cette provenance [2].

Ces fragments osseux étaient des débris de côtes, des radius, des corps vertébraux d'une extrême dureté et provenant, ainsi que nous l'avons dit, d'individus à l'état adulte.

Ils présentaient de nombreuses entailles, qui occupaient invariablement la face externe des côtes, les faces latérales des apophyses transverses des vertèbres, la face externe du radius, c'est-à-dire constamment les parties les plus directement exposées aux actions mécaniques venant de l'extérieur. Aucune trace analogue ne se rencontrait à la partie concave des os, sur les points soustraits naturellement aux mêmes actions. La forme de ces lésions est très-spéciale et caractéristique, c'est une véritable entaille,

[1] Voyez *Comptes rendus de l'Association française*, session de Clermont, séance du 23 août 1876, p. 639.

[2] Voyez *Terreni tertiari di una parte del versante settentrionale del Apennino: appunti per la geologia della provincia di Bologna*, Bologna, 1876. — *Sulle balene fossili Toscane*. Roma, 1876. — *L'uomo pliocenico in Toscana*. Letta alla reale academia dei Lincei, 7 maggio 1876. Roma.

comme pourrait la produire un agent à la fois tranchant et contondant.

Ce premier point établi, il s'en présentait un autre d'une importance au moins égale, c'était de déterminer quels caractères affectaient les diverses entailles ou incisions.

A cet égard, on peut diviser ces lésions osseuses, au point de vue de leur forme, en trois groupes.

Un *premier groupe* comprendrait les stries ou entailles simples, plus ou moins profondes, mais ayant une direction se rapprochant de la perpendiculaire à l'axe de l'os.

Elles ont les deux lèvres égales, une profondeur uniforme ou un peu plus grande vers le milieu de leur étendue et résultent incontestablement de l'action de l'extrémité acérée d'un corps piquant et tranchant.

Un *second groupe* se composerait des entailles obliques, c'est-à-dire de celles qui, dues certainement à l'effet d'une lame à la fois tranchante et contondante, auraient porté dans un effort brusque et unique.

La forme est ici tout à fait particulière : c'est un angle dont le sommet répondrait au fond de la plaie et dont les deux côtés ou bords sont essentiellement différents.

Le premier de ces bords, représentant l'une des lèvres de l'entaille, est comme taillé brusquement et à pic; son arête est fine et nette, et elle répondrait au choc d'attaque du corps tranchant; la lèvre opposée est au contraire plus large, formant un biseau inégal, étalé et rugueux, avec un bord irrégulier, c'est la partie éclatée de l'incision. Cette sorte de blessure doit être attribuée à un choc d'abord direct d'une lame tranchante, aussitôt suivi d'un mouvement latéral ayant détaché brusquement une espèce d'éclat.

Dans un *troisième groupe* se place enfin la catégorie la plus curieuse des entailles, celles qui ont le plus frappé les membres du congrès et les plus favorables aussi, en apparence du moins, à l'interprétation de M. Capellini : ce sont les entailles qui, situées sur le bord supérieur ou inférieur d'une côte ou sur la partie convexe d'un os long, sont manifestement *courbes*.

Or une courbure de cette nature a paru impliquer tout d'abord une action intentionnelle et intelligente. On ne pouvait être disposé à attribuer à une cause accidentelle une lésion de cette forme spéciale, c'est-à-dire présentant la trace d'un mouvement tournant.

A cette interprétation présentée par le savant professeur et adoptée par plusieurs membres du congrès, il nous a semblé qu'on pouvait opposer l'hypothèse d'un mouvement exécuté, non plus par l'arme assaillante, mais par l'animal assailli qui, encore vivant au moment de l'attaque, aurait cherché par quelques manœuvres à se dérober à l'agent meurtrier.

Quoi qu'il en soit, il paraissait résulter du siége et des dispositions de ces entailles diverses, qu'elles ne pouvaient être attribuées qu'à une action calculée et intentionnelle, dans le but de dépouiller de ses tissus un cétacé échoué pour en tirer un parti quelconque, c'est-à-dire au silex manié par la main de l'homme.

Quelques objections se produisirent pourtant au sein du congrès de Pesth : on chercha à invoquer l'action de quelques causes accidentelles, des frottements d'un cétacé échoué et ballotté sur des pointes de rochers et aussi les attaques possibles de certains poissons armés de dents aiguës ou tranchantes. Ces observations toutefois se firent très-timidement, tant paraissait ardente et profonde la conviction du savant professeur.

L'impression générale qui résulta de cette communication fut que le problème de l'existence de l'homme tertiaire avait fait un grand pas vers la solution conforme aux idées de M. Capellini. Ajoutons que M. Broca, dans le cours de la discussion, parut se rallier, au moins provisoirement, à cette opinion.

Nous n'avons pas, pour notre compte, pris part, au congrès de Pesth, à cette grave discussion; mais, revenu à Paris et ayant compulsé avec quelque attention les pièces de cet intéressant procès, des doutes très-sérieux surgirent dans notre esprit et nous prîmes la résolution de soumettre au contrôle de l'expérience les principales données du problème [1].

L'idée qui dirigea ces tentatives fut de chercher si, dans les espèces de la faune marine contemporaine des cétacés pliocènes, quelques individus ne seraient pas pourvus d'armes offensives spéciales, propres à produire, par une action directe, des lésions comparables à celles qui ont été attribuées au silex humain. Nous ne nous arrêtâmes pas, bien entendu, aux espèces pourvues d'un système dentaire régulier. Nous avons plus haut

[1] Ces expériences ont été l'objet d'une communication faite par nous tout récemment à la Société d'anthropologie de Paris, où elle donna lieu à une discussion. (Voir *Bulletin de la Société*, 1876. — Séance du 18 novembre.)

établi l'invraisemblance d'une telle action, et M. Capellini avait d'ailleurs répondu d'avance à cette objection.

Nos recherches devaient donc s'adresser à des animaux pourvus d'armes isolées, uniques et capables d'agir sans morsures, sans effets doubles, parallèles et opposés.

Dès le début de nos investigations, il nous fut possible de rencontrer un nombre assez considérable d'espèces pourvues d'un rostre occupant la partie antérieure de la tête et pouvant exercer une action tranchante ou contondante, parfois même tranchante et contondante à la fois.

L'existence de ces espèces à l'époque tertiaire ne devait être, de notre part, l'objet d'aucun doute. La paléontologie moderne a établi en effet, d'une manière incontestable, la permanence de la faune pliocène, qui se retrouve jusqu'aujourd'hui sans modification sensible. Une de nos autorités scientifiques les plus considérables, M. Gaudry, professe cette opinion. Mais il faut ajouter, en outre, que les espèces fossiles de cette période sont nombreuses. Citons, par exemple, les différentes variétés d'*espadons* ou genre *Xiphias*, dont le museau offre un prolongement du vomer ou de l'intermaxillaire en forme de lame comprimée transversalement, tranchante des deux côtés et terminée par une pointe aiguë, semblable en tous points à une lame d'épée ou de sabre. Puis viennent : le genre *Eucheiziphius* (Rutimeyer), armé d'un rostre arrondi, pointu et dentelé, et qui a été trouvé à l'état fossile dans les sables marins pliocènes de Montpellier; le genre *Cœlorynchus*, à rostre arrondi, du tertiaire inférieur; les espèces du genre *Machera*, à côté desquelles se place précisément l'espadon; les *Histiophorus* de Cuvier, à rostre également dentelé et aigu, etc. Nous avions aussi invoqué à priori l'intervention possible d'une autre espèce de *Squales*, armés d'un rostre formidable, lequel est garni de chaque côté d'une série de dents couvertes d'émail et tranchantes à l'égal d'une lame d'acier : c'est la *scie* (Pristis), *Squalus pristis* de Linné.

Dirigé par ces vues préalables, nous commençâmes nos expérimentations : nous eûmes la bonne fortune de trouver au Muséum d'histoire naturelle de Paris toutes les conditions nécessaires à notre programme. Le savant professeur d'anatomie comparée, M. Paul Gervais, voulut bien mettre à notre disposition son laboratoire et les divers éléments de nos expériences.

D'autre part, nous fîmes appel à la complaisance de notre ex-

cellent collègue M. A. Bertrand, le directeur du musée de Saint-Germain, qui voulut bien nous confier des silex, soit libres, soit emmanchés et provenant des gisements tertiaires de M. l'abbé Bourgeois ou des dépôts paléolithiques pouvant se rapprocher davantage des formes tertiaires. Notre intention était, en effet, d'ouvrir une enquête comparative complète et de produire artificiellement des lésions osseuses avec les divers agents à peu près contemporains.

Ces premiers préparatifs terminés, nous prîmes dans les réserves du Musée d'anatomie comparée des côtes de baleine qui furent mises en macération dans l'eau pendant huit jours, après quoi elles furent fixées sur une table ou sur le sol de manière qu'on pût diriger sur elles l'action de l'arme à expérimenter.

Nos tentatives comprennent ainsi trois parties : 1° expériences avec l'espadon; 2° expériences avec la scie; 3° expériences avec le silex. En voici le résumé[1] :

1° Expériences avec l'espadon.

Un rostre d'espadon fut lancé, par un choc brusque et direct, sur l'extrémité spinale d'une côte de baleine; le choc fut répété plusieurs fois, toujours dans le même sens et imitant en quelque sorte l'attaque de l'animal, pourvu comme on sait d'une force musculaire considérable, encore accrue par le poids énorme et la résistance de l'animal attaqué. Plusieurs rostres d'espadon se brisèrent. Ils étaient d'ailleurs secs et émoussés depuis longtemps et formaient d'anciennes panoplies du musée. Nous dûmes cependant nous en contenter, n'ayant pu nous procurer d'échantillons frais. Malgré ces défectuosités, cette première série d'expériences produisit à la surface de la côte des entailles en tout parfaitement semblables à celles que M. Capellini avait découvertes sur les débris de son Balænotus pliocène. Les stries simples ou entailles de la première catégorie décrites plus haut, les entailles obliques, avec lèvre fine

[1] Ces expériences n'ont pas été soumises au congrès de Pesth, puisque nous les avons entreprises à notre retour de Hongrie. Elles ne devraient donc pas figurer à la rigueur dans cette relation. Nous avons cru devoir cependant les exposer ici, car elles permettent, ce nous semble, d'éclairer le problème posé devant l'assemblée et d'établir la part personnelle que nous avons prise depuis lors dans cette question. Nous les présentons à titre de simples documents.

et nette et lèvre opposée éclatée, se retrouvent avec une identité absolue.

Quant aux entailles de la troisième catégorie, celles qui offrent le caractère courbe, nous eûmes recours, pour les reproduire, à un stratagème consistant à faire décrire à la côte en expérience un mouvement de rotation léger, au moment du choc de l'espadon, de manière à imiter le mouvement spontané de l'animal attaqué. L'expérience eut un plein succès, et l'on peut voir, sur les pièces dont nous donnons le dessin (pl. I, fig. 3), que les entailles courbes s'y retrouvent avec la même identité de formes que celles des côtes fossiles (fig. 1 et 2).

Le rostre d'espadon est donc capable de produire toutes les formes voulues d'entailles osseuses, dans l'hypothèse d'une lutte entre cet animal et un grand cétacé vivant ou seulement échoué et mourant sur une plage. Toutes les conditions du siége exclusif des entailles à la face externe des os accessibles du dehors, les directions variées des incisions et les degrés divers de profondeur, sont parfaitement réalisables.

2° Expériences avec le rostre de la scie.

Ces expériences ont été à peu près négatives. Des rostres puissants dirigés sur les côtes macérées n'ont produit aucune lésion comparable aux précédentes, ni à celle du Balænotus fossile. A peine avons-nous pu produire des lésions superficielles, des *éraflures,* mais point d'entailles. Le rostre était manié comme celui de l'espadon, c'est-à-dire par rencontre directe; mais, en variant les manœuvres, en frappant directement et transversalement sur la côte, les lésions restaient encore fort différentes. C'étaient de simples enfoncements ou plaies contuses courtes et nullement comparables à des entailles quelconques.

3° Entailles avec le silex taillé.

Enfin, nos expériences n'eussent pas été complètes si nous n'avions tenté de produire les lésions en question avec le silex manié directement à la main. Mais il se présentait tout d'abord ici une difficulté. Quel silex employer? Le silex tertiaire, celui de la collection de M. l'abbé Bourgeois, présente bien rarement une taille suffisamment tranchante; il est d'un petit volume. Manié directement à la main, il ne pouvait entamer ce squelette si dur de notre

baleine, pourtant jeune et dont les os avaient macéré dans l'eau : nous ne pûmes ainsi produire autre chose que des raies superficielles, des éraflures inégales, mais point d'entailles proprement dites. Nous abandonnâmes cet instrument impuissant entre nos mains, et, admettant à la rigueur l'hypothèse, non invraisemblable d'ailleurs, d'un emmanchement, nous nous adressâmes aux silex plus volumineux et grossièrement taillés qui forment la collection donnée au musée de Saint-Germain par le vicomte Lepic. Ce sont des silex quaternaires du type de Saint-Acheul. C'étaient les plus rapprochés de forme de ceux que nous avions précédemment essayés. Armé de cette façon, nous nous mîmes en devoir d'attaquer une nouvelle côte de jeune baleine, en reproduisant autant que possible les manœuvres des baleiniers hypothétiques des temps pliocènes : grattant les os comme pour dépecer les parties molles, frappant obliquement dans certains points comme pour détacher quelque adhérence tendineuse, imitant enfin tous les actes qu'on pouvait prêter à l'homme dans ces circonstances. C'est ainsi que nous pûmes montrer toute une moitié de la face externe d'une côte ainsi attaquée et travaillée pendant environ une demi-heure, et l'on dut reconnaître avec nous que rien, dans ces lésions diverses, n'est comparable aux entailles que M. Capellini a présentées. Les lignes de grattage sont inégales, rugueuses, *mâchées*. Les incisions résultant de coups brusques n'ont aucune netteté : ce sont des enfoncements superficiels, à lèvres égales et semblables, sans arête d'un côté ni éclat de l'autre. Sur les points où nous avons tenté par un coup oblique d'enlever un éclat ou un copeau, nous n'avons pu parvenir à reproduire ces dispositions si marquées de la deuxième catégorie des entailles de M. Capellini.

Enfin, les mouvements tournants que nous avons exécutés sur le bord de la côte n'ont fourni non plus aucun résultat comparable aux entailles correspondantes fossiles. Elles étaient, comme les précédentes, inégales, rugueuses et fort loin de la netteté de l'incision à bord net, à fond délicat et fin des premières.

CONCLUSIONS.

De cet ensemble de considérations et d'expériences, nous nous croyons autorisé à déduire les résultats suivants :

1° Les entailles trouvées sur des ossements de baleines pliocènes

par le professeur Capellini de Bologne sont évidemment le résultat de l'action d'un corps à la fois tranchant et contondant, manié avec une grande force.

2° Le silex tertiaire employé par nous, et manié directement à la main; le silex quaternaire (type de Saint-Acheul), emmanché solidement, se sont montrés, dans nos expériences personnelles, absolument incapables de reproduire des lésions analogues.

3° Un rostre d'espadon, manié avec énergie et dirigé par des chocs directs sur la surface d'une côte de baleine macérée dans l'eau, reproduit de la manière la plus exacte et la plus saisissante toutes les variétés de forme, de dimension et de direction des entailles qu'offrent les ossements de Balænotus fossile.

4° Le rostre de la scie (Pristis), manié de la même manière, ne produit aucune lésion comparable aux précédentes.

5° Nous pensons que, sans pouvoir affirmer d'une manière absolue que les entailles fossiles sont dues à l'espadon ou à tout autre poisson analogue, on ne saurait encore moins admettre qu'elles soient le résultat de l'action du silex, manié par la main humaine, et, en tous cas, le rostre de l'espadon les reproduit exactement.

6° Enfin, lesdites entailles ne doivent pas dès lors, selon nous, être invoquées comme des indices favorables à la théorie de l'existence de l'homme pliocène.

B

DE LA PRATIQUE DE LA DÉFORMATION ARTIFICIELLE DU CRÂNE.

(Planche II.)

Les anthropologistes ont remarqué depuis longtemps que des crânes provenant de certaines sépultures de l'époque des dolmens présentaient des déformations toutes spéciales, caractérisées tantôt par deux dépressions occupant, l'une, la région frontale, l'autre, le sommet de la tête, tantôt par une seule de ces dépressions isolément.

Ces déformations, qui se retrouvaient identiques à elles-mêmes dans des gisements soit voisins, soit très-distants les uns des autres, présentaient tout d'abord des caractères qui éloignaient l'idée d'une altération de forme posthume, laquelle se serait produite

dans le sol par suite de certaines pressions accidentelles. Ces dernières déformations, dues à divers déplacements de terrain, sont en effet bien connues dans leur physionomie et dans leur mécanisme de production; elles ne sont, en aucun cas, assimilables aux déformations sur le vivant. La détermination différentielle des deux altérations est donc un fait absolument établi.

Les crânes déformés artificiellement durant la vie, c'est-à-dire pendant l'enfance, se sont retrouvés sur un certain nombre de points de l'Europe, et les gisements, rapprochés les uns des autres, ont permis d'esquisser leur répartition géographique. Or, comme on doit nécessairement rattacher cette pratique singulière aux habitudes et aux mœurs d'un peuple déterminé, l'étude de ces localisations des gisements de crânes déformés peut conduire à éclairer l'ethnographie sur les migrations et les lieux de séjour de ce peuple même.

Au congrès de Pesth, un physiologiste hongrois, M. de Lenhossek, a présenté un crâne macrocéphale artificiel trouvé à Csongrad, au bord de la Tisza. Le gisement découvert en ce point renfermait six crânes pareils. La déformation était, non double, mais simple; elle occupait la région antérieure et résultait vraisemblablement de la pression obtenue par un bandeau qui, passant sur la région frontale, était noué autour de la région postérieure.

La partie supérieure du crâne ou *sinciput* ne présentait aucune déformation analogue et l'ensemble de la boîte crânienne avait par là subi un allongement antéro-postérieur en raison de la projection en arrière, par le lien fronto-occipital, des parties moyennes et postérieures de la tête.

Cette communication excita au sein du congrès de Pesth un très-vif intérêt. La découverte d'un groupe de crânes ainsi déformés artificiellement devait nécessairement être rattachée à des faits analogues recueillis déjà sur un grand nombre de régions du continent et même du nouveau monde. Il appartenait à M. Broca, qui s'est lui-même livré antérieurement à des études sur cette question, de présenter à l'assemblée des considérations générales sur la pratique des déformations et sur les conditions du peuple spécial qui la pratiquait.

C'est ainsi que notre savant compatriote détermine d'abord les différents gisements dans lesquels ont été retrouvés les crânes macrocéphales: la Crimée en a présenté de nombreux spécimens, et,

d'autre part, le haut Danube, la Suisse, la France, la Grande-Bretagne et enfin le Caucase. Le peuple qui pratiquait cette déformation artificielle a donc parcouru l'Europe dans toute sa largeur et ses migrations remontent vraisemblablement à une époque très-lointaine, car des sépultures de Mtzkhéta, près de Tiflis, ont fourni un grand nombre de crânes macrocéphales contemporains de l'âge du bronze. Quelques-uns de ces crânes ont été donnés à la Société d'anthropologie de Paris en 1873, par M. Smirnow. Ils provenaient précisément de ces sépultures de Tiflis et étaient accompagnés de divers objets en bronze et en verre sans aucune trace de fer.

Ces renseignements nous reportent bien loin de l'époque des invasions des Avares, auxquels est attribuée à tort, par certains auteurs, cette pratique des déformations crâniennes.

D'ailleurs, en remontant le cours des documents historiques, nous retrouvons un texte d'Hippocrate qui traite la question.

En effet, le livre grec, qui date comme on sait du milieu du ve siècle avant Jésus-Christ, parle, dans le *Traité des airs, des eaux et des lieux*[1], d'un peuple qui résidait sur la rive septentrionale du Pont-Euxin, vers le Palus-Méotide, et qui avait établi la coutume de déformer la tête des enfants à l'aide de bandes et d'autres moyens mécaniques destinés à l'allonger.

Hippocrate ne donne pas le nom de ce peuple, mais il mentionne ce terme de *macrocéphales* qui lui a été donné par les Grecs. Ce terme signifie simplement *tête longue*.

Il n'y a aucun doute que les macrocéphales d'Hippocrate appartiennent à la même origine que les autres exemples recueillis depuis lors. L'expression *macrocéphales* doit donc être conservée, aussi bien au point de vue historique qu'à celui des caractères mêmes de la déformation.

Hippocrate mentionne un détail qu'il est bon de noter : après avoir indiqué que cette pratique de la déformation s'appliquait invariablement à tous les enfants, il dit que peu à peu cette altération de la forme des crânes était devenue héréditaire et qu'il n'était plus nécessaire, pour la perpétuer, d'altérer la tête des enfants; cependant il ajoute que dans la suite, la nature reprenant ses droits, les crânes de ce peuple étaient revenus spontanément à la forme normale.

[1] § 14.

Cette opinion d'Hippocrate en matière d'hérédité n'est pas acceptable et l'on sait aujourd'hui, par une série surabondante de documents, que les déformations artificielles, et, en général, toutes les dispositions acquises, ne sont nullement héréditaires.

Quoi qu'il en soit, les récits d'Hippocrate datant, ainsi que nous l'avons vu, du v[e] siècle, il faut en conclure que les faits de déformation qu'il mentionne étaient antérieurs de plusieurs générations et qu'on peut, très-approximativement il est vrai, les reporter vers le vi[e] ou le vii[e] siècle avant l'ère chrétienne.

Cette notion peut servir à retrouver dans l'histoire la trace du peuple migrateur qui avait pratiqué et propagé la macrocéphalie, et M. Broca paraît avoir donné sur ce point une solution satisfaisante, qui résulte non-seulement d'études antérieures, mais de son discours au congrès de Pesth[1].

C'est ainsi qu'il affirme sans la moindre hésitation que le peuple macrocéphalien était les Cimmériens, les *Κιμμέριοι* des Grecs, occupant la rive septentrionale du Pont-Euxin et la Crimée, qui leur doit précisément son nom. Les plus anciennes traditions grecques ne mentionnent dans cette région, depuis la Colchide jusqu'au Danube, aucune autre population, et si toutes les tribus cimmériennes n'ont pas pratiqué la macrocéphalie, il n'en est pas moins certain que cette pratique était spéciale à quelques-unes d'entre elles.

Ce premier point de l'origine du peuple Cimmérien étant fixé, il reste à établir par quelles circonstances et quel mécanisme la pratique de la macrocéphalie s'est ainsi répandue sur des points de l'Europe qui sont, ainsi que nous l'avons vu, si nombreux et si variés.

Ici un texte d'Hérodote nous apporte un contingent précieux de renseignements. Il rapporte, en effet, que pendant la deuxième année du règne d'Ardys, fils de Gygès, roi de Lydie (environ 630 avant notre ère), la grande invasion des Scythes amena la dispersion des Cimmériens. La nation entière émigra avec ses troupeaux et ses chevaux. Une bande conduite par Lysdanis reflua vers l'Asie à travers le Caucase. Mais Hérodote ne nous dit pas ce qu'est devenu le reste de ce peuple, ce qui tient à son ignorance

[1] Marche des Cimmériens macrocéphaliens. (*Bulletin de la Société d'anthropologie*, 1873, p. 572.)

absolue de tout le pays situé au nord et à l'ouest de la péninsule hellénique.

Il n'est pas douteux cependant que c'est dans cette direction que se répandirent les populations cimmériennes refoulées par les Scythes. Amédée Thierry rapporte, en effet, que, vers l'an 587, une grande invasion des Kimris se serait répandue en Gaule sous la conduite de Hu, le puissant, le grand « chef de guerre » célébré dans les triades galloises. Or ces *Kimris* ou *Kymris* ne seraient autres que les Cimbri des Romains.

La race kimrique représenterait donc exactement le peuple cimmérien primitif, et, en reconstituant, d'après les recherches modernes et les gisements macrocéphales, la marche de cette race, on doit retrouver les premiers caractères et conséquemment la pratique spéciale de la macrocéphalie.

La race kimrique constitue l'une des deux grandes races gauloises. Elle pénétra, vers le VIe ou VIIe siècle avant notre ère, dans la Gaule par le Rhin et occupa définitivement toute la Gaule Belgique, comprise entre la Seine, la Marne et le Rhin. Elle passa de là dans la Grande-Bretagne, dont elle peupla la partie méridionale.

C'est encore à ce groupe que se rattache, à une époque ultérieure toutefois, l'invasion kimrique qui a pénétré en Gaule suivant une direction du nord-est au sud-ouest, jusqu'aux Pyrénées: la présence de crânes déformés dans la région comprise entre Toulouse et Narbonne atteste suffisamment ce fait.

Un autre courant kimrique, traversant l'Helvétie et les Alpes pennines, s'établit dans la haute Italie, où il se retrouve dans le peuple connu sous le nom de *Boïens.* C'est à ce groupe que se rapportent d'autres migrations secondaires dans la région comprise entre le Mein et le Danube jusque dans la Bohême, qui a conservé leur nom.

Or tous les points de l'Europe sur lesquels l'histoire mentionne le passage des Cimmériens paraissent être précisément les mêmes où les archéologues ont découvert des crânes macrocéphales. On ne peut attribuer à aucun autre peuple une pratique si spéciale, et les faits de cet ordre, recueillis aujourd'hui en très-grand nombre, viennent éclairer précisément l'histoire des migrations des peuples cimmériens.

La découverte des crânes macrocéphales de la région du Caucase

sur les bords de la Baltique, dans l'Italie septentrionale et sur certains points de la Gaule, indique donc les stations principales de certaines tribus du peuple cimmérien ou kimrique, mais son passage à travers l'Europe était encore entouré de beaucoup d'obscurité. M. Broca avait supposé, il est vrai, qu'ils avaient atteint le Holstein (péninsule cimbrique) en remontant le Dniester et descendant la Vistule. La découverte de M. de Lenhossek vient suppléer au silence de l'histoire, en établissant une nouvelle voie, celle de la rive gauche du Danube, qui les conduisait dans la direction de l'ouest.

Cet ensemble de documents fixe l'état présent de la science au point de vue de la répartition géographique de la pratique de la macrocéphalie et en même temps sur la marche des Cimmériens macrocéphales. Mais, pour compléter cette démonstration, il faut établir que la déformation qui porte ce nom s'est exactement retrouvée semblable à elle-même sur tous les points où elle a été rencontrée. C'est ainsi que nous constatons, sinon l'identité absolue de la forme artificielle, du moins celle du principe fondamental de cette pratique. Ce principe, en effet, peut se décomposer en deux éléments, qui, bien que se rencontrant parfois isolément, appartiennent de la manière la plus évidente à la même habitude ethnologique[1]. Or, en examinant le profil d'un crâne macrocéphale présentant la double déformation typique, celle de Tiflis par exemple, on constate deux dépressions très-prononcées, séparées l'une de l'autre par une forte voussure. (Voir planche II.)

La première dépression correspond à la région frontale (*a*) et résultait vraisemblablement de l'application d'une plaque qu'on suppose formée de bois ou de pierre comprimant cette région. La

[1] Nous n'avons pas à spécifier ici le principe de la déformation macrocéphalique et les résultats morphologiques qu'il imprime d'une façon indélébile au crâne humain. Nous ne connaissons d'ailleurs qu'une autre déformation avec laquelle, sans un examen suffisant, on pourrait la confondre, nous voulons parler de la *scaphocéphalie*, nom que lui a donné M. Virchow. Celle-ci résulte d'un aplatissement latéral du crâne, tandis que la macrocéphalie est transversale. Cette confusion a cependant été commise par Blumembach, qui décrit comme *macrocéphale* un crâne évidemment *scaphocéphale*. (Voir *Decas collectionis suæ craniorum diversorum gentium illustrata.* Gottingae, 1790, table III.) Nous pouvons d'ailleurs renvoyer le lecteur que cette question intéressera à un excellent travail du docteur Hamy sur la *Genèse de la scaphocéphalie.* (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, t. IX, 2ᵉ série, 1874, p. 856.)

seconde occupe le sinciput, qui est abaissé transversalement comme par l'effet d'une bandelette passant autour de là tête sur le tiers antérieur de la suture sagittale (*b*).

C'est, en effet, à la combinaison de ces deux déformations distinctes qu'est due la macrocéphalie type, c'est-à-dire à l'action simultanée de deux agents mécaniques parfaitement séparables d'ailleurs. On peut donner à cette disposition fondamentale le nom de macrocéphalie primitive ou caucasique, car c'est celle qui se pratiquait dès l'origine. Mais cette forme première s'est modifiée ou subdivisée dans le cours des migrations cimmériennes. M. Broca a retrouvé tantôt l'une, tantôt l'autre sur des points éloignés, bien que pouvant être rattachés historiquement.

La *déformation sincipitale* a été rencontrée dans le département des Deux-Sèvres et aussi aux environs de Rouen. Elle donne aux crânes l'aspect d'un enfoncement en gouttière, de la forme d'une selle de cheval, et très-variable de profondeur, suivant l'énergie et la durée de la compression; elle est complétement cachée par la chevelure et ceux qui la portent ne se doutent pas de son existence. C'est celle que plusieurs médecins aliénistes (Foville, Lunier, Morel) ont reconnue encore comme plus fréquente dans les asiles d'aliénés que dans le reste de la population. Ils ont cru pouvoir en conclure qu'elle constitue une prédisposition à l'idiotie, à l'épilepsie, à la folie; mais les efforts pour déraciner une si déplorable routine sont restés bien souvent infructueux.

La *déformation frontale*, bien plus prononcée que la précédente, est caractérisée par l'aplatissement et l'obliquité du front. Seulement, comme elle occupe une région découverte, elle se reconnaît au premier abord. Elle a été décrite par un naturaliste génevois, Gosse père, en 1855[1], puis par Broca[2], qui lui a donné le nom de déformation toulousaine, car on retrouve encore aujourd'hui cette pratique dans la contrée située entre Toulouse et Narbonne. Elle était très-fréquente à la fin du dernier siècle dans ce pays et il a fallu toute la persévérance des gens éclairés et surtout des médecins pour en faire restreindre, sinon abandonner l'emploi. On la rencontre rarement dans les villes, mais dans les campagnes elle est encore habituelle, et si l'on cherche à la rattacher à une tradition ou à une coutume quelconque, on reconnaît qu'elle s'est

[1] *Sur les déformations artificielles du crâne.* Genève, 1857.

[2] *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 17 août 1871.

transmise de temps immémorial. Or cet héritage de l'ancienne barbarie répond exactement à une aire géographique qui n'est autre que le territoire des *Volkes Tectosages*, c'est-à-dire d'un groupe *kimrique* qui avait Tolosa (Toulouse) pour capitale.

Les traditions anciennes, aussi bien que les coutumes actuelles des populations macrocéphaliques, indiquent donc en outre que la déformation frontale s'effectuait à l'aide d'une plaque de substance d'ailleurs indéterminée et recouverte d'une bande nouée en arrière au-dessous de l'occiput; la déformation sincipitale, au contraire, paraît due à l'action simple d'une bande nouée sous le menton. Elle a été désignée sous le nom d'annulaire, et si l'on a cru lui reconnaître une influence désastreuse sur le fonctionnement régulier des centres nerveux, à fortiori comprendrait-on quelle action doit avoir dans le même sens la déformation frontale. C'est ce qu'a pu très-heureusement constater M. Broca dans l'autopsie d'une femme toulousaine de soixante-quatorze ans présentant cette déformation à un haut degré et morte à la Pitié en 1871. Le cerveau était profondément déformé; les rapports des scissures cérébrales étaient modifiés; la dure-mère épaissie et adhérente aux os du crâne : toutes lésions pathologiques incompatibles avec un fonctionnement régulier de l'organe.

Il résulte de l'ensemble de ces documents que, pour ne parler que de la France, on retrouve, isolées et sur des points différents, les diverses pratiques de la déformation macrocéphalique dont la réunion représente la macrocéphalie des Cimmériens et qu'en outre elles ont été rencontrées à titre d'habitude séculaire dans des régions qui ont servi de passage ou de station au grand courant kimrique qui a envahi la Gaule du nord-est au sud-ouest : la Normandie, la Vendée, le Languedoc, etc., sont dans ce cas.

On voit quel intérêt et quelle portée a présentés devant le congrès de Pesth la communication de M. de Lenhossek, en provoquant un échange d'explications et une discussion auxquels M. Broca prit la principale part.

M. de Pulzsky a rappelé à cet égard la croyance erronée, qu'on avait conservée en Hongrie, d'après laquelle certains crânes déformés devaient être attribués aux Avares.

De son côté, M. Worsaae, l'illustre archéologue de Copenhague, confirme la présence ancienne, dans la péninsule cimbrique, des populations et des pratiques cimmériennes macrocéphaliques.

CONCLUSIONS.

Comme conclusions aux études de la macrocéphalie au congrès de Pesth, nous pouvons considérer comme établis les points suivants :

1° La pratique de la déformation crânienne connue sous le nom de *macrocéphalie* paraît être d'origine cimmérienne; elle remonte au delà du VIIe siècle avant notre ère et s'est propagée et entretenue jusqu'à nos jours.

2° Le système de la déformation primitivement double s'est subdivisé en deux variétés composantes, et chacune d'elles est restée propre à certains groupes de populations de même origine.

3° Les lieux de gisement des crânes macrocéphales permettent de fixer les étapes suivies par le peuple qui avait adopté cette pratique, et l'anthropologie, en les reliant entre eux, apporte des données précises à l'appui des documents historiques sur la marche et les migrations des peuples cimmériens macrocéphales.

4° Quant au but que se proposaient par cette étrange pratique les populations macrocéphales, il paraît assez difficile à discerner. On peut toutefois émettre à cet égard deux hypothèses : d'abord, il est permis de supposer que la déformation du crâne était destinée à réaliser un type de beauté, ou bien qu'il était appelé à différencier une caste spéciale, à titre d'apanage de noblesse. Quant à la seconde supposition, elle se rattacherait, par comparaison, à l'intention qui a dirigé certains peuples sauvages du Mexique et de l'Amérique du Sud dans la pratique de certaines déformations analogues : on aurait pour but d'affaiblir par la compression frontale ou sincipitale les aptitudes élevées de la pensée, pour développer, par la prédominance de la région occipitale, les instincts guerriers.

C

DE LA TRÉPANATION DU CRÂNE AUX TEMPS PRÉHISTORIQUES.

(Planches III et IV.)

Sous ce titre, M. Broca fait, devant le congrès de Pesth, l'une des plus importantes communications de la session et aussi l'une de celles qui excitèrent le plus vif intérêt.

Au début de son remarquable discours, le professeur de Paris expose l'état de la question :

De l'ensemble des documents recueillis jusqu'à ce jour, il résulte qu'aux temps de la pierre polie, on pratiquait sur le crâne humain des opérations ayant pour effet de produire à la boîte crânienne des ouvertures analogues à celle qu'on effectue en chirurgie au moyen de l'instrument appelé *trépan.*

Il faut remarquer tout d'abord que cette pratique n'était nullement dirigée, comme la trépanation chirurgicale, contre une lésion pathologique ou une fracture du crâne, les pièces recueillies n'en présentent aucune trace.

Ces trépanations étaient de deux ordres : les unes se pratiquaient après la mort, les autres pendant la vie; d'où cette première division nécessaire, comprenant sous le nom de *trépanations posthumes* les ouvertures opérées après la mort, et sous celui de *trépanations chirurgicales* celles qui se pratiquaient sur le vivant.

1° De la trépanation posthume.

Cette première espèce de trépanation était effectuée aussitôt après la mort et sans doute avant l'inhumation. Elle avait pour but de couper les os du crâne de manière à en détacher des fragments de petites dimensions, soit quadrilatères, soit arrondis, quelquefois travaillés et polis avec plus ou moins de soin. On a donné à ces fragments le nom général de *rondelles.*

C'est à un médecin du département de la Lozère, patient explorateur des cavernes et des dolmens de son département, le docteur Prunières, de Marvejols, que revient tout entier l'honneur de cette première découverte. M. Broca rend complétement hommage sur ce point à notre persévérant compatriote [1].

Les crânes perforés et les rondelles qui en proviennent figurent dans la collection de M. Prunières au nombre de *trente* environ. Mais ce n'est pas tout, car d'autres explorateurs en ont, à son exemple, recherché et recueilli. M. Joseph de Baye en a trouvé une certaine quantité dans les sépultures préhistoriques de la Marne. M. Chouquet en a signalé un autre spécimen provenant d'un

[1] Cette priorité est établie par une première communication de M. Prunières, dès 1868, à la Société d'anthropologie. (*Bulletin de la Société d'anthropologie,* 1868, t. III, p. 404.)

gisement de Moret (Seine-et-Marne). La Charente en a fourni une autre pièce. M. Louis Lartet en a rencontré un crâne dans la grotte de Sordres, dans les Pyrénées. Enfin, quelques crânes trouvés dans les dolmens de l'Afrique par le général Faidherbe présentaient des ouvertures qui se rattacheraient encore à cette pratique. Néanmoins, ces dernières pièces sont moins démonstratives, et il convient, jusqu'à nouvel ordre, de les négliger dans l'étude de cette question.

Les *rondelles* crâniennes qui représentent les premières trouvailles faites dans la Lozère étaient manifestement destinées à être portées, à titre sans doute d'amulettes ou de talismans suivant que la superstition y attachait certaines vertus particulières. C'est ainsi que plusieurs d'entre elles présentent sur les côtés opposés des entailles visiblement ménagées pour recevoir un lien propre à la suspension (pl. III, fig. 5); d'autres sont perforées d'un trou central qui accuse encore mieux cette destination. Quelques-unes ont même deux trous, ce qui laisse supposer un projet de division ultérieure en deux rondelles plus petites ou un système différent de suspension. C'est M. de Baye qui eut le bonheur de rencontrer dans ses fouilles le spécimen le plus curieux de cette dernière forme.

La pratique de la suspension des rondelles crâniennes n'appartient pas seulement à l'époque néolithique, où elle a pris naissance, mais il est actuellement reconnu qu'elle a survécu à cette période et qu'elle se retrouve parmi les populations gauloises. Une autre découverte non moins intéressante de M. de Baye la met hors de doute : c'est celle d'un *torques* gaulois, dans lequel est engagée par un anneau une amulette crânienne perforée de trois trous.

Nous aurions désiré qu'à cet égard M. de Baye eût fourni des preuves suffisantes que certaines rondelles perforées appartiennent indubitablement à l'époque néolithique, car elles portent des traces d'un travail très-soigneux de polissage. Quelques-unes ont même été dédoublées, de sorte que les deux tables de l'os sont séparément limées, perforées comme une sorte de bouton. Les contours des rondelles à amulettes étaient tantôt abruptes et rugueux, comme si les fragments eussent été brusquement détachés du crâne par un instrument grossier, tantôt elles étaient lisses. Ces dernières présentaient en outre la trace évidente d'un polissage artificiel. Dans tous les cas, la surface de section est toujours plus ou moins

oblique et représente invariablement un biseau, parfois même une gouttière aux dépens de la table externe de l'os (voir pl. IV, fig. 3, 4 et 5).

Les parties du crâne auxquelles on a pu rattacher ces emprunts de rondelles sont les régions latérales, les pariétaux, puis l'occipital; très-rarement les autres os crâniens ont subi cette opération. Les parties antérieures du crâne, le coronal par exemple, paraissent avoir été toujours respectées. Quelques circonstances heureuses ont permis à M. Prunières de trouver dans le même gisement le crâne portant la perforation posthume et la rondelle qui correspondait exactement à la perte de substance. Dans d'autres trouvailles, M. Prunières rencontra des crânes portant des ouvertures énormes et dont le pourtour présentait la trace évidente de découpures posthumes. C'est à cette catégorie qu'appartient une certaine calotte crânienne, plus curieuse encore que les autres, présentant une large ouverture latérale dont les bords offrent, d'une part, des découpures nombreuses pratiquées après la mort dans le but d'en détacher des amulettes, tandis que, d'autre part, une petite étendue de l'ouverture présente une surface de section manifestement cicatrisée. Mais nous reviendrons plus loin sur cette pièce si curieuse, qui, par la série des opérations auxquelles elle a été soumise, comprend en même temps : 1° une trépanation chirurgicale pratiquée pendant la vie, et suivie de réparation, et 2° des découpures multiples pratiquées après la mort. C'était sans doute le crâne d'un individu sanctifié par une opération à laquelle il a survécu et dont les fragments ont été partagés à titre de talisman[1] (pl. III, fig. 2).

Enfin, un dernier fait non moins intéressant a surgi de ces premières recherches :

Dans l'intérieur de plusieurs crânes ayant subi la trépanation

[1] Une autre découverte a été faite plus récemment sur le même crâne par M. Broca : le savant anthropologiste, examinant sur cette pièce, extraordinaire à tant de titres, l'état des sutures crâniennes, remarqua bientôt que la grande suture sagittale qui partage longitudinalement le crâne d'avant en arrière avait subi un abaissement considérable du côté de la perte de substance. Cette circonstance établit une fois de plus un point sur lequel nous reviendrons plus loin, c'est-à-dire que la trépanation chirurgicale avait été effectuée chez ce sujet pendant l'enfance et que le crâne, en s'affaissant ultérieurement dans le sens de la perte de substance, avait ainsi entraîné la suture sagittale du même côté. (Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1876. — Séance du 7 décembre.)

posthume et présentant béante la perforation pratiquée, M. Prunières a trouvé une rondelle osseuse empruntée à un autre crâne. Cette rondelle avait été introduite soit par le trou occipital, soit par l'ouverture artificielle elle-même, mais ne se rapportant en rien, ni comme forme, ni comme dimensions, à la perte de substance.

Cette dernière découverte, communiquée par M. Prunières au congrès de Lille en 1874 [1], donna lieu à une discussion de laquelle il sembla résulter que les populations de la pierre polie possédaient un rudiment d'idées religieuses ou simplement superstitieuses et qu'en introduisant dans un crâne perforé un fragment étranger on cherchait à reconstituer, dans une idée mystique, le crâne de l'individu en son entier. La rondelle devenait un *viatique*, destiné à accompagner le défunt dans une autre vie.

Tels sont les faits principaux qui sont relatifs à la trépanation posthume. La physionomie particulière des ouvertures, leur forme, leurs dimensions, le mode de découpure de leurs bords, le travail de polissage et la perforation des fragments sont des caractères qui donnent toute probabilité à la nature mystique ou religieuse de cette pratique et à l'emploi des rondelles de suspension à titre de talismans ou d'amulettes.

Ces premières considérations permettent immédiatement de distinguer ces trépanations posthumes d'une autre pratique avec laquelle on serait tenté de les confondre au premier abord : nous voulons parler de ces trous que certaines peuplades sauvages font encore, soit au sommet du crâne, soit dans la région occipitale, et qui sont destinés à suspendre à la ceinture ou à un trophée la tête d'un ennemi vaincu. Ces dernières ouvertures sont ordinairement beaucoup plus petites, tout à fait circulaires et non point ellipsoïdes; elles sont dues à une tout autre manœuvre instrumentale. Ce sont là de simples *trous de suspension*.

1° De la trépanation chirurgicale.

Lorsque les pièces diverses recueillies dans la Lozère, dans la Marne et dans d'autres régions encore purent être rassemblées et étudiées méthodiquement, M. Broca remarqua que certaines de ces perforations, au lieu de présenter des bords nettement coupés et rugueux, avaient au contraire un contour lisse et arrondi.

[1] Association française pour l'avancement des sciences, p. 597 et 635.

C'étaient les ouvertures que M. Prunières avait tout d'abord considérées comme ayant subi un travail de polissage ultérieur. Mais une étude plus attentive vint révéler une bien curieuse particularité : ces bords, en apparence polis, n'étaient pas perpendiculaires à la courbe de la calotte crânienne, mais obliques de dehors en dedans et offrant un biseau légèrement concave aux dépens de la table externe. En outre, l'aspect poli et lisse était évidemment le fait non d'un polissage artificiel, mais d'un travail de cicatrisation. C'était un phénomène spontané de réparation identique en tous points à celui qui succède à toute perte de substance du tissu osseux pendant la vie. Nous n'avons pas à décrire ici les caractères que donne aux surfaces des sections osseuses le travail de cicatrisation, ils sont trop connus et trop faciles à constater : les cellules du diploé sont fermées, les surfaces sont arrondies et courbes et le tissu a acquis cette compacité spéciale que lui donne l'*ostéite condensante* de la réparation spontanée.

Les perforations crâniennes ainsi reconnues comme portant la trace évidente d'une cicatrisation offraient toutefois ces caractères à des degrés variables, ce qui signifiait évidemment que les individus trépanés pendant la vie n'avaient pas survécu même le temps de l'opération. Quelques-uns présentaient une cicatrice récente; d'autres en offraient une très-ancienne. Les individus ainsi trépanés étaient indifféremment des deux sexes, mais c'étaient exclusivement des sujets jeunes, ce qui permettait de faire remonter à la période de l'enfance la date de l'opération. De cette première remarque, il faut rapprocher ce fait que les crânes d'enfants ne se retrouvent qu'en très-petit nombre dans les gisements de la pierre polie et dans les dolmens, ce qui est dû à leur grande altérabilité. Ils sont donc le plus souvent détruits. C'est là une particularité qui permettrait de conclure que la trépanation préhistorique était encore plus fréquente que ne l'établissent les pièces retrouvées, car beaucoup de crânes d'enfants trépanés et qui n'ont survécu que peu de temps après l'opération ont dû disparaître entièrement.

Quoi qu'il en soit, les ouvertures ainsi pratiquées pendant la vie avaient pour siége exclusif, de même que les trépanations posthumes, les parties latérales et postérieures du crâne; jamais la région antérieure ou frontale. La perforation est en général elliptique, et la direction oblique des bords, ainsi que la présence évi-

dente de certaines raies à son pourtour, permet d'affirmer qu'elle était opérée par un procédé de raclage progressif de dehors en dedans jusqu'à la table interne de l'os. Cette disposition donne à l'ouverture de la table externe une dimension bien plus grande que celle de la table opposée.

Malgré l'étendue d'une telle mutilation et du travail opératoire considérable qu'elle avait dû nécessiter, un certain nombre d'individus ont donc survécu; quelques-uns même ont guéri complétement. Le plus grand nombre toutefois ne survivaient qu'un certain temps, pour succomber ensuite, soit aux conséquences ou aux complications de la trépanation, soit à toute autre cause. Dans tous les cas, lorsqu'un individu préalablement trépané venait à décéder, sa dépouille acquérait sans doute des propriétés particulières, car c'est alors que survenait de nouveau la pratique des trépanations posthumes et que son crâne était découpé en fragments, destinés à être distribués ou peut-être vendus comme talismans.

Cette fragmentation nous a été révélée en particulier par la pièce citée plus haut, représentée planche III, figure 2, et dont la signification a été si curieusement découverte par M. Broca; les fragments ou rondelles devaient sans doute, pour acquérir une valeur réelle, être taillés sur le pourtour même de la plaie osseuse cicatrisée, c'est-à-dire comprenant une partie de ce bord en même temps qu'une fraction plus ou moins étendue de ce pourtour. Quelques crânes offraient à cet égard des particularités très-intéressantes. Ainsi, autour d'une perforation chirurgicale cicatrisée, on reconnut que les sections avaient été pratiquées et avaient détaché déjà plusieurs rondelles; puis, sur un point particulier, on remarquait la présence de tentatives de sections restées interrompues, comme si on avait renoncé à les pratiquer. Peut-être la convention relative à la cession ou à la vente de ce talisman avait-elle été rompue ou le caractère religieux du sujet contesté.

Cette étrange pratique renferme évidemment bien des mystères que la suite des recherches dissipera peut-être, mais il reste désormais établi que les populations de la pierre polie, aussi bien celles du premier temps de cette période (caverne de *l'Homme-Mort*) que celles des dolmens (Lozère), pratiquaient la trépanation sur le vivant.

Maintenant, il est un problème bien plus curieux encore à

aborder : c'est celui de la raison ou du but qui portait nos ancêtres à pratiquer ainsi la trépanation sur le vivant. C'est dans la recherche de ce délicat problème que M. Broca a fait preuve d'une sagacité très-grande : aussi l'hypothèse émise par lui à cet égard a-t-elle rencontré dans le congrès une approbation presque unanime.

Rappelant alors que l'opération dont il est question se pratiquait exclusivement sur les enfants, il la rapproche d'abord de certaines pratiques, sinon mystiques, du moins purement médicales, encore usitées aujourd'hui : on sait en effet que les bergers ont coutume de faire sur le crâne des moutons affectés du *tournis* une ouverture qui n'est autre qu'une véritable trépanation. C'est en plaçant la tête du mouton entre les jambes qu'ils exécutent cette ouverture au moyen d'un couteau qu'ils font tourner de manière à racler le tissu osseux jusqu'à la cavité crânienne. D'autre part, on sait que certains peuples de l'Océanie [1] possèdent, comme pratique médicale courante contre certains maux de tête et autres maladies supposées cérébrales, la trépanation, qu'ils effectuent en raclant aussi le crâne couche par couche [2].

C'est par un rapprochement fondé sur ces derniers faits que M. Broca a émis l'hypothèse que la trépanation néolithique était dirigée contre certaines maladies nerveuses, l'épilepsie par exemple, les convulsions, la méningite, etc. Cette supposition fort ingénieuse avait été présentée une première fois par l'éminent professeur à la Société d'anthropologie de Paris, où elle fut l'objet d'une discussion à laquelle nous avons eu l'avantage de prendre part personnellement [3]. Nous proposâmes en effet un moyen

[1] Voyez Sanson, *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 1876, p. 238.

[2] Il n'est pas nécessaire d'ailleurs de recourir aux traditions des peuplades sauvages de l'Amérique ou de l'Océanie pour retrouver la trace de pratiques semblables, et la trépanation du crâne s'effectue encore couramment de nos jours chez certains peuples européens, les Monténégrins par exemple. Le docteur Boulongue, qui a passé deux ans au Monténégro en qualité de médecin militaire français, raconte que cette opération s'emploie, soit à la suite de simples contusions et dans l'idée d'un épanchement intra-crânien, soit dans le but de guérir de simples névralgies. L'instrument employé est le trépan à main (tréfine). Quelques individus sont ainsi trépanés trois, quatre et jusqu'à huit fois; les cas de mort sont rares. (Boulongue, *Le Monténégro et ses habitants*, Paris, 1869, p. 44 et suivantes.)

[3] Voyez *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 1876, p. 251.

de confirmation de l'idée de M. Broca, moyen basé sur l'existence d'une certaine lésion qui se rattache aux affections convulsives de l'enfance et qui laisse pendant la vie une trace indélébile : c'est l'*érosion* de la couronne des dents permanentes. Quelques pièces semblent déjà confirmer cette idée, car un groupe de dents recueillies dans les mêmes gisements que les crânes trépanés portent incontestablement la trace de la lésion dont il s'agit.

Une tentative de thérapeutique contre certaines affections nerveuses se trouverait donc établie dans les temps préhistoriques par ces divers documents; mais il resterait à déterminer le but de cette autre pratique qui consistait à découper un crâne ainsi perforé et cicatrisé en divers fragments ou *amulettes*. Or il convient de rappeler à cet égard que les anciens, et Hippocrate en particulier, considéraient l'épilepsie ou l'éclampsie comme une maladie sainte. C'était une *possession* due à la présence d'un *esprit qui s'agitait dans le corps*. Une ouverture au crâne devait donc avoir pour but de donner issue à cet esprit. Mais, en outre, la présence d'un dieu ou d'un démon devait sanctifier pour toujours l'individu, de sorte qu'un fragment de son crâne taillé sur les bords même de l'ouverture pouvait acquérir une propriété considérable comme amulette : il devait sans doute préserver ceux qui le portaient des atteintes de ces esprits. On retrouve encore aujourd'hui trop de préjugés ou de superstitions analogues pour se refuser à attribuer les mêmes croyances aux peuples primitifs.

En ce qui concerne le manuel opératoire par lequel s'effectuait la trépanation chirurgicale, c'était incontestablement au moyen d'un instrument à tranchant fin et délicat que s'opérait le raclage progressif et couche par couche de la boîte crânienne. Les silex de l'époque néolithique, et aussi d'autres substances, comme l'obsidienne ou verre volcanique, donnent parfaitement la raison d'une telle pratique, en même temps que la physionomie même des ouvertures témoigne clairement de cet emploi. Du reste, dans des expériences plus récentes[1], M. Broca a tenté de reproduire avec le silex et le verre des ouvertures sur le crâne humain d'abord dépouillé, sur un point, du cuir chevelu et du périoste. Ces expériences établissent que le procédé du raclage permet, sur un crâne d'enfant, de réaliser très-rapidement (en dix minutes ou un quart

[1] *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 1876, séance du 14 novembre.

d'heure) une perforation comparable à celle des trépanations préhistoriques [1].

Ce procédé de raclage a été ainsi retrouvé de la manière la plus évidente pour les perforations pratiquées soit pendant la vie, soit après la mort. Quant aux découpures de rondelles, elles étaient effectuées par le silex manié en manière de couteau ou de scie et opérant perpendiculairement à l'ouverture de trépanation et à la courbe du segment crânien correspondant.

CONCLUSIONS.

L'ensemble des faits relatifs à la question des trépanations préhistoriques nous paraît justifier les conclusions suivantes :

1° Les populations de l'époque néolithique pratiquaient sur le crâne humain des ouvertures artificielles.

2° Certaines de ces ouvertures étaient faites après la mort et avaient pour but de découper le crâne en fragments auxquels la superstition attachait sans doute une propriété particulière, car ils étaient portés par un procédé de suspension à titre d'amulettes.

3° D'autres ouvertures étaient effectuées pendant la vie et sur des sujets jeunes des deux sexes, dans le but supposé de guérir certaines maladies convulsives, l'épilepsie ou l'éclampsie.

4° Une série de documents permet de reconnaître que les crânes trépanés pendant la vie devenaient sans doute sacrés après la mort, et ceux-ci étaient alors découpés à leur tour en fragments destinés à être portés.

5° La trépanation posthume était donc pratiquée soit d'emblée après la mort, soit consécutivement à la trépanation chirurgicale et sur l'individu décédé à la suite de cette opération.

6° Les instruments appliqués à la pratique de ces opérations étaient en silex ou en substances analogues. Ils opéraient par raclage

[1] M. Broca a en outre réalisé dernièrement sur un jeune chien la trépanation du crâne à la manière préhistorique, c'est-à-dire avec le silex. L'opération s'est effectuée très-rapidement et très-facilement et l'animal a parfaitement guéri. Celui-ci étant mort quelques semaines après, d'un accident indépendant de l'opération, l'autopsie fit reconnaître un commencement de réparation osseuse tout à fait comparable à celle qui s'observe sur les crânes humains trépanés aux temps préhistoriques. (Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 1877, p. 400.)

progressif pour la formation des ouvertures, et ils étaient maniés ensuite en manière de couteaux ou de scies pour la découpure des fragments.

D

DU MÉCANISME DES MIGRATIONS EN GÉNÉRAL.

L'un des correspondants du Ministère de l'instruction publique, chargé d'une mission scientifique dans la Russie d'Asie, M. de Ujfalvy, se trouvant à Pesth à l'époque du congrès, a porté devant l'assemblée le problème du mécanisme, de la progression, des substitutions et des mélanges des populations primitives.

Nous ne dirons que peu de mots sur une communication qu'on doit considérer comme purement théorique, car les faits ethnologiques sur lesquels elle a été appuyée ont été contestés par un des membres de l'assemblée et il a paru en définitive résulter de la discussion que l'hypothèse de l'auteur repose plus exactement sur une idée spéculative que sur des faits rigoureusement démontrés.

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que le mécanisme des migrations, en général, a été l'objet de recherches. Une première tentative de ce genre a été présentée par M. Tardy au congrès de Bruxelles; elle était appliquée aux migrations de la période historique, celles des Francs, des Gaulois, des Turcs, des Hellènes, etc.

M. de Ujfalvy a été conduit par une pensée analogue quand il a cherché à établir les phénomènes des migrations des populations dites *altaïques* ou *touraniennes*.

C'est alors que, supposant une presqu'île inhabitée, il y a fait pénétrer successivement plusieurs groupes ethniques distincts et il a cherché à établir les lois des mélanges, des luttes et jusqu'aux procédés de destruction des populations envahies par les groupes envahissants.

L'auteur croit avoir trouvé dans les populations de la Styrie et dans celles du Vorarlberg (Tyrol), par rapport à la vallée du Danube, des arguments en faveur de sa théorie. C'est ainsi qu'il prétend, d'après les recherches de M. Bergsmann et du général de Hanslab, que cette dernière région a été primitivement occupée par une population germanique, puis qu'une couche slave est intervenue ensuite, pour être refoulée à son tour par un nouvel élément germanique.

Ce sont là, nous le répétons, des données trop théoriques pour être acceptées sans restrictions. Aussi n'ont-elles pu être accueillies par le congrès que sous bénéfice d'inventaire et à titre de simple document provisoire sur la question du mécanisme général des migrations humaines.

SECONDE SÉRIE.

QUESTIONS D'ANTHROPOLOGIE SPÉCIALE.

A.

DE L'ORIGINE ET DE LA DISTRIBUTION DE LA RACE BLONDE ET DE LA RACE BRUNE EN ALLEMAGNE.

La Société d'anthropologie de Berlin, dont M. le professeur Virchow est le président, a ouvert, depuis plusieurs années, une enquête à l'effet de déterminer la répartition des deux éléments ethniques, blonds et bruns, dans l'Allemagne du Nord. Cette enquête devait porter, à la fois, sur la couleur des cheveux et sur celle de la pupille, les deux caractères étant, comme on sait, en corrélation presque constante.

C'est au moyen d'un questionnaire uniforme, adressé à toutes les écoles de l'Empire, que le recensement a été dressé, et une série de cartes soumises au congrès montre les points où prédomine telle ou telle race.

On y remarque tout d'abord que les teintes claires, relatives aux individus blonds, sont plus marquées et plus nombreuses dans le nord, tandis que les teintes foncées, indiquant les populations brunes, s'affirment davantage dans le sud. C'est ainsi qu'en prolongeant ces deux directions, on arrive aux degrés extrêmes de fréquence et d'intensité des deux caractères.

Les conséquences de ces études s'indiquent d'elles-mêmes :

On voit d'abord une prédominance notable dans l'élément blond, si l'on considère l'Allemagne septentrionale dans son ensemble.

On reconnaît ensuite que les deux éléments opposés ont dû

avoir une provenance très-différente : la race blonde est venue du nord, tandis que la brune est de provenance méridionale.

De tels résultats sont précieux à enregistrer, et ils viennent très-heureusement confirmer, sur divers points, les documents déjà acquis sur l'ethnologie et l'ethnogénie de l'Europe.

On sait que c'est en France qu'a été inauguré ce système de recherches et d'enquêtes sur les différents caractères distinctifs des groupes ethniques. Telles sont les statistiques et les cartes de Broca sur la répartition de la taille dans la population française, celles de Boudin, de MM. Devot, Sistach, et les nôtres sur les causes d'exemption du service militaire[1], les difformités, les diathèses, etc.

Toutes les recherches faites en France étaient basées sur des documents précis et même officiels. Ils étaient fournis par les tables du recrutement de l'armée, qui enregistrent, comme on sait, les conditions de la taille et un certain nombre de difformités ou de maladies incompatibles avec le service militaire. L'époque de ces observations était uniforme, puisque le recrutement s'effectue sur des sujets de vingt ans, c'est-à-dire parvenus à l'âge adulte.

Cette particularité établit tout d'abord une distinction entre les recherches faites en France et celles qui ont été entreprises en Allemagne par M. Virchow, car la population des écoles se compose d'enfants d'âge extrêmement variable et chez lesquels la plupart des caractères physiques n'ont pas encore acquis leur état permanent.

Les observateurs français n'ont pas songé pour cette raison à s'adresser à la population des écoles, et cependant le personnel des lycées pourrait être facilement utilisé à ce point de vue. Les tables du recrutement sont donc infiniment préférables, et, malgré les lacunes nombreuses qu'elles contiennent, elles ont fourni des documents précieux. C'est ainsi que Broca et Lagneau, dans leurs cartes de la répartition de la taille en France, ont pu remonter jusqu'à l'origine des deux races principales qui peuplent notre sol.

Ces deux races, déjà distinguées par Amédée Thierry et par

[1] Voyez Broca, *De l'anthropologie de la France* (*Mémoires de la Société d'anthropologie*, t. I, p. 1, et t. III, p. 147; *Bulletin de la Société d'anthropologie*, t. I, 1859, p. 6); Boudin, *Géographie et statistique médicale*, Paris, 1857 t. II; Devot, *Compte rendu sur le recrutement*, thèse inaugurale, 1855, p. 20; Magitot, *Recherches ethnologiques et statistiques sur les altérations du système dentaire* (*Bulletin de la Société d'anthropologie*, t. II, 2e série 1867, p. 71).

William Edwards, conservent donc encore aujourd'hui, malgré les croisements et les mélanges, des caractères assez tranchés pour être séparées assez nettement : l'une, qui est de grande taille, occupe les départements du Nord et de l'Ouest; l'autre, de petite taille, se retrouve dans les régions du Sud et du Sud-Est et dans un îlot détaché, la péninsule armoricaine. La première représente les Gaulois de race kimrique (confédération des Belges); l'autre, les Gaulois de race celtique (confédération des Celtes).

La différence des teintes, dans la carte de Broca, mettait exactement sous les yeux la répartition géographique des deux confédérations gauloises au temps de Jules César [1].

Nous devons ajouter que les recherches sur la taille n'ont pas encore été entreprises ailleurs qu'en France; il serait cependant facile de dresser des statistiques et des cartes analogues dans différents pays qui ont des armées permanentes et un recrutement régulier. La Société d'anthropologie de Berlin et son président, qui occupe, comme on sait, une situation politique, seraient assurément bien en mesure d'entreprendre un tel travail. Pareille tentative pourrait être faite utilement en Italie, où déjà l'élément brun se rattache assez nettement à une émigration celtique venue par le Danube.

Quant à la couleur des yeux et des cheveux, caractère non moins précis assurément que la taille, nous n'avons pas recueilli jusqu'à ce jour en France d'observations précises. Il n'existe à cet égard que des renseignements isolés. William Edwards cependant, dès 1827, avait fourni quelques faits confirmés depuis de divers côtés, et desquels il résulte que les yeux et les cheveux de couleur claire sont relativement beaucoup plus communs dans les départements kimriques que dans les départements celtiques. Nous pouvons donc affirmer avec presque certitude que la race kimrique était blonde et que la race celtique était brune. Il y a, il est vrai, partout des bruns et des blonds, ce qui est le résultat des mélanges des races primitives; mais on pourrait précisément établir le degré de ces mélanges, c'est-à-dire la prédominance d'influence de tel ou tel élément primitif.

Un pareil résultat ne serait possible que dans une enquête por-

[1] Voir Broca, *sur l'ethnologie de la France (Mémoires de la Société d'anthropologie*, t. I, 1861-63, p. 56, 1869).

tant, suivant un procédé uniforme, dans chaque région déterminée.

Les conseils de révision pourraient seuls fournir les éléments d'une statistique semblable. La chose serait bien simple : une colonne d'observations ajoutée à celles qui composent la feuille de renseignements de chaque conscrit. M. Broca l'a déjà sollicitée de l'administration de la Guerre, mais sans succès.

Jusque-là il faut s'abstenir de toute conclusion fondée sur le caractère ethnologique de la coloration des yeux et des cheveux. Les résultats fournis par M. Virchow, assurément précieux dans leur ensemble, doivent donc être enregistrés avec certaines réserves. On sait, en effet, que l'âge où la couleur des cheveux cesse de changer est extrêmement variable suivant les individus : tel garde pendant toute sa vie la couleur des cheveux qu'il avait à sa naissance; chez un grand nombre, ainsi que le fit remarquer au congrès M. de Pulszky, la couleur blonde de la première enfance fait place à une couleur qui, s'assombrissant peu à peu, arrive au noir proprement dit; quelques autres enfin, après avoir eu des cheveux tout à fait noirs à la naissance, sont devenus d'un blond plus ou moins clair.

Ces observations, que chacun a pu répéter dans son propre pays, prouvent la variabilité extrême qu'éprouve pendant l'enfance le caractère tiré de la coloration des yeux et des cheveux, et la nécessité d'attendre, pour enregistrer de tels documents statistiques, l'époque de permanence et de fixité des conditions physiques, c'est-à-dire l'âge adulte.

Il y aurait à mentionner encore diverses autres particularités relatives aux conditions de la chevelure, comme par exemple l'état lisse ou soyeux, frisé ou crépu, la disposition de la région chevelue, celle des insertions, la forme arrondie ou ovalaire de la coupe examinée au microscope, etc. Ces faits sont fort peu connus; dernièrement M. de Watteville nous signalait deux particularités fort curieuses : la première est relative à la coloration franchement verdâtre des cheveux chez les nouveau-nés en Alsace; la seconde, c'est la calvitie précoce dans la race slave.

L'ethnographie de la chevelure, au point de vue de sa forme, de sa coloration et de ses conditions diverses, reste donc jusqu'à présent fort obscure.

CONCLUSIONS.

De la communication faite au congrès de Pesth par le professeur Virchow et de la discussion qui a suivi, on peut conclure :

1° Que le recensement effectué dans les écoles d'Allemagne à l'aide des formulaires, et représenté par des cartes teintées, tend à indiquer l'existence de deux éléments ethniques différents, l'un blond, l'autre brun ;

2° Que la recherche des origines de ces deux races conduirait à établir que la race blonde est venue du nord, et la race brune du sud ;

3° Que la comparaison de ces recherches avec les études poursuivies en France sur le même sujet par différents observateurs, M. Broca entre autres, permet d'attribuer, au moins provisoirement, le courant blond du nord aux populations kimriques, tandis que le courant brun du sud serait de provenance celtique ;

4° Que les résultats de l'enquête germanique faite par M. Virchow ne sauraient toutefois être regardés comme définitifs, car ils reposent sur des observations de sujets jeunes, chez lesquels les conditions de coloration de la chevelure n'ont pas acquis leur permanence ;

5° Qu'il conviendra de reprendre ces observations sur les adultes au moyen des tables de la conscription, et qu'il serait très-important d'étendre ce travail à tous les peuples ;

6° Que jusqu'ici il paraît prématuré de tenter d'établir sur de tels caractères les rapports aussi bien entre les populations actuelles de l'Europe qu'entre celles-ci et les populations préhistoriques.

B.

ETHNOGRAPHIE DE LA HONGRIE.

Plusieurs mémoires sur l'origine et les caractères du peuple hongrois ont été communiqués au congrès de Pesth. Nous nous bornerons à citer ici celui de M. Paul Hunfalvy sur *l'antiquité des Hongrois* et un autre de M. Scheiber sur la *taille moyenne des hommes en Hongrie.*

Disons tout de suite que les deux auteurs sont arrivés à des ré-

sultats identiques au point de vue des provenances ethniques, c'est-à-dire à l'origine finnoise des Hongrois.

Toutefois les procédés d'investigation employés par ces explorateurs ont été fort différents : ainsi M. Hunfalvy a cherché à résoudre le problème par la linguistique, tandis que son collègue a envisagé la question par un côté purement anthropologique, les conditions de la taille.

L'étude de linguistique comparée présentée par M. Hunfalvy nous a paru assez intéressante pour être analysée ici : ainsi, prenant pour point de départ l'état présent de la Hongrie, il reconnaît que la langue y trahit tout d'abord une puissante influence de la langue slavonne, dont on retrouve dans le hongrois un grand nombre de mots. Cette influence s'explique par l'absorption d'une population slavonne qui habitait le pays quand arrivèrent les Hongrois. Ceux-ci, du reste, y trouvèrent aussi les Avares; mais l'auteur remarque que l'effet de l'absorption de ces derniers n'est pas sensible dans la langue hongroise, soit que les Avares aient été déjà slavonisés, soit que les deux idiomes fussent tellement congénères que les traces en deviennent inappréciables dans le hongrois.

En remontant plus haut dans le temps, on observe une autre influence linguistique, l'influence turque, s'accusant très-visiblement par des désinences analogues qui sont en *r* dans le hongrois et en *z* dans le turc; mais M. Hunfalvy constate ensuite que les formes hongroises n'ont pas été empruntées à l'osmanli, mais sans doute à une langue comme le tchouvache, où la désinence dans les mêmes mots est précisément l'*r*. Or cet idiome tchouvache serait la langue des Chazars ou Kabars, tribu qui se serait réunie aux Hongrois dans une station sur les bords de la mer Noire, selon le témoignage de Constantin Porphyrogénète.

Poursuivant ainsi son chemin d'exploration, M. Hunfalvy rencontre enfin les peuples ougriens proprement dits et les peuples finnois. Les analogies sont des plus frappantes : les termes de mensuration sont simples et identiques; les nombres s'étendent de 1 à 7 par un système que l'auteur appelle *heptadique;* les autres chiffres n'étaient point désignés et se composaient, dans les deux langues, par voie d'addition ou de soustraction.

Ce n'est donc que plus tard que les peuples ougriens et finnois furent contraints d'accepter le système décadique, mais à une époque où ils étaient déjà désunis; aussi, à partir de ce moment,

les termes de numération autres que ceux de la série de 1 à 7 devinrent tout à fait différents.

L'union des peuples finnois et ougriens est donc le dernier terme où s'arrête l'investigation linguistique entre les mains de M. Hunfalvy; mais c'est aussi de cette circonstance que datent, suivant lui, la genèse et la constitution de tout ce qui fait l'âme et le génie de la langue et de la nation hongroises.

Les premiers éléments de la religion primitive remontent encore à cette époque, et, en outre, tous les termes adoptés pendant l'époque finnoise-ougrienne pour désigner les ustensiles de chasse et de pêche présentent une identité frappante chez ces peuples essentiellement chasseurs et pêcheurs.

Quant à établir les limites de l'apparition et de la durée de ces peuples dans l'histoire, M. Hunfalvy déclare la linguistique impuissante à les fixer. Il est cependant certain que les Celtes, les Germains, les Slaves, ont précédé en Europe les Finnois et les Hongrois. Ces nations sont donc les dernières arrivées dans le pays, et la conclusion qu'on peut tirer de ces considérations, c'est que le peuple hongrois est relativement jeune, et en possession de toute sa vitalité.

Dans sa communication sur *la taille moyenne des hommes en Hongrie*, M. Scheiber commence par contester à la linguistique une valeur suffisante pour résoudre le problème des origines du peuple hongrois. Cette appréciation, tout absolue qu'elle paraît, s'adresserait d'ailleurs aussi fortement à tout autre procédé isolé d'investigation. Il est bien évident, en effet, que, dans la recherche si complexe des origines des peuples, les éléments doivent être empruntés à la fois à toutes les sources, et c'est ainsi que la linguistique, l'ethnographie et l'anthropologie doivent être invoquées dans leurs rapports de concordance, en vue d'une solution unique. La science moderne ne procède plus par exclusion : c'est là une méthode condamnée à la stérilité. L'insuffisance des résultats auxquels sont arrivés par des voies différentes les deux savants auteurs hongrois en est une preuve nouvelle.

M. Scheiber a donc procédé, dans sa recherche des origines du peuple hongrois, par une étude attentive et minutieuse des conditions de la taille, étude rendue facile d'ailleurs par l'état des tables de recrutement de l'armée dans un pays où la statistique a fait, dans ces derniers temps, de réels progrès.

Les tableaux dressés par l'auteur comprennent une période de *trois années* (1866, 1867, 1868) et un ensemble de conscrits âgés de 20 ans; le nombre des sujets examinés a été de près de 80,000.

Les relevés sont présentés sous divers rapports :

1° La croissance en général et en comparaison avec celle des recrues de tous les pays;

2° La taille des hommes dans les différents comitats;

3° La taille dans les villes et dans les communes rurales;

4° La taille comparée à celle de différentes nationalités.

Or la Hongrie offre, comme on sait, un mélange de diverses nationalités qu'on peut et qu'on doit, au point de vue de la taille, différencier et envisager comparativement. On y rencontre des *Hongrois*, des *Allemands*, des *Slaves* et des *Juifs*, et il est remarquable que, pour des raisons politiques ou religieuses, les mélanges de ces divers éléments sont plus rares qu'on ne serait tenté de le supposer.

La répartition de la taille a donné les résultats suivants en moyenne :

Hongrois	1m,619
Juifs	1 ,632
Allemands	1 ,646
Slaves	1 ,646

Ce qui donne, pour moyenne générale des différentes races en Hongrie, 1m,635.

Si maintenant on compare ces données aux résultats acquis pour les autres pays d'Europe, voici ce qu'on trouve :

TAILLE MOYENNE :

Allemands et Slaves de Hongrie, à 20 ans	1m,646
Belges, à 20 ans	1 ,645
Français, à 20 ans	1 ,637
Juifs de Hongrie, à 20 ans	1 ,631
Italiens, à 19 ans	1 ,620
Hongrois, à 20 ans	1 ,619

Les Hongrois sont donc, de tous les peuples désignés dans ce tableau, ceux qui ont la plus petite taille; seuls, les Italiens s'en rapprochent sensiblement; mais en considérant que le chiffre

attribué à ceux-ci s'applique aux hommes de 19 ans, il en résulte encore une petite différence additionnelle en faveur des Italiens. On sait, en effet, d'après Quetelet, que la croissance des hommes de 19 à 20 ans est en moyenne de 7 millimètres, ce qui donne pour l'homme de 20 ans en Italie la taille de $1^m,627$, soit 8 millimètres de plus que la taille moyenne des Hongrois.

Or quelle est, en définitive, la race de laquelle, au point de vue de la taille, se rapprochent le plus les Hongrois? C'est la race finnoise, et ainsi M. Scheiber se trouve amené aux mêmes conclusions que son collègue M. Hunfalvy, en rattachant aux Finnois les origines du peuple hongrois.

C.

QUESTIONS DIVERSES.

Les descriptions qu'on vient de lire comprennent les principales communications ethnographiques et anthropologiques développées ou seulement présentées au congrès de Pesth. Nous pourrions borner là notre analyse, déjà très-étendue, si nous ne voulions indiquer encore plusieurs travaux qui, bien que beaucoup moins importants, méritent au moins une mention dans ce rapport.

Telle est, par exemple, la communication de M. le docteur Kopernicki au sujet des observations faites par lui sur les crânes préhistoriques de l'ancienne Pologne.

De ces études se dégage un point capital, c'est que les populations primitives de l'ancien royaume étaient *brachycéphales*, tandis qu'aujourd'hui la majeure partie de ses habitants sont *dolichocéphales*. Il résulte certainement, de cette première remarque, qu'à l'élément ethnique primitif ont succédé d'autres couches jusqu'à la population actuelle, qui est de race slave. MM. Kollmann et Broca sont tentés de retrouver dans ce fait de la brachycéphalie primitive un rapprochement avec la race celtique : ce serait conséquemment à cet élément qu'appartiendrait le peuple préhistorique de l'ancienne Pologne.

Enfin nous devons dire quelques mots des excursions organisées dans le pays avec beaucoup de bonheur par le groupe de savants hongrois organisateurs du congrès. Ces excursions, bien que souvent consacrées à des réceptions et à des fêtes brillantes, offraient cependant un certain caractère scientifique.

C'est ainsi que le congrès fut conduit vers des gisements fort intéressants : quelques-uns correspondaient à des sépultures de l'époque du bronze ou de celle du fer; mais le plus grand nombre appartenaient à des temps historiques, les invasions des Avares et les premières phases de l'occupation romaine.

Quelques régions, parmi celles qui étaient soupçonnées à l'avance, avaient été simplement indiquées et sondées, et le congrès fut ainsi invité à pratiquer des fouilles qui furent plusieurs fois l'occasion de découvertes intéressantes; il en fut ainsi dans l'excursion d'Hatvan (comitat de Hevès), dans celle de Erd et de Mayarad. Elles nous ont permis de vérifier les connaissances acquises sur les habitations et le mode de sépulture des époques du bronze et du fer. Aucune de celles qui nous furent soumises ne correspondait aux époques néolithiques ou paléolithiques, lesquelles sont, comme on sait, si rares en Hongrie, que leur existence est encore contestée aujourd'hui par plusieurs auteurs.

Quant aux fêtes qui nous ont été offertes de tous côtés dans ce pays généreux, nous n'en parlerons pas ici. Disons seulement, pour terminer, que la session de Pesth fut, à la fois par son importance et son éclat, digne de ses aînées. Présidée par un savant distingué, M. de Pulszky, dirigée par le professeur Romer, soutenue par l'ardeur scientifique des savants les plus autorisés accourus de tous les points de l'Europe, elle marquera une grande époque dans les annales de l'anthropologie et de l'archéologie préhistoriques. L'hospitalité cordiale des savants hongrois, l'accueil chaleureux de toutes les autorités et de la nation entière, ont excité de notre part la plus vive sympathie et développé en nous un sentiment de reconnaissance à la fois profond et durable. Nous pouvons donc dire, en terminant, que le congrès de Pesth a bien mérité de la science.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, avec un profond respect, votre très-obéissant serviteur.

D[r] E. Magitot.

15 janvier 1877.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.

FIG. 1. — Extrémité inférieure d'une côte de *Balænotus insignis* (Van Beneden) trouvée dans une couche de terrain pliocène de Poggiarone, près de Monte Aperto (Toscane); demi-grandeur. On y voit les entailles droites et courbes attribuées à l'action du silex manié par la main de l'homme (Capellini).

FIG. 2. — Extrémité inférieure d'une autre côte droite du même animal, vue également par sa face externe; demi-grandeur. On y voit les mêmes entailles que dans la figure 1 (Capellini).

FIG. 3. — Entailles artificielles pratiquées expérimentalement, avec le rostre de l'espadon, sur une côte de baleine jeune actuelle, macérée dans l'eau pendant huit jours. Les entailles ainsi obtenues sont, ainsi qu'on peut le voir, identiques de forme, de direction et de profondeur à celles des figures 1 et 2, attribuées à l'action du silex humain des temps tertiaires. Demi-nature.

PLANCHE II.

Déformation macrocéphalique double sur un crâne trouvé à Mtzketa, près Tiflis, dans le Caucase, par M. Smirnon. Demi-nature.

PLANCHE III.

FIG. 1. — Amulette à demi régulière, trouvée à l'intérieur d'un crâne perforé des *Cibournios* ou *tombeaux des Poulacres*. Le bord gauche est falciforme et cicatrisé. Le bord supérieur a été arrondi et façonné avec soin comme la circonférence des amulettes régulières. L'angle de droite et une partie du bord qui y aboutit sont cassés. (M. Prunières.)

FIG. 2. — Crâne perforé du même dolmen, demi-nature : *a b*, bord falciforme, cicatrisé; *d*, trépanation chirurgicale pratiquée dans l'enfance sur le bord sagittal du pariétal gauche; *a c*, *b d*, grandes échancrures de la trépanation posthume, pratiquée en avant et en arrière de l'ouverture cicatrisée. La suture sagittale, au lieu de suivre la ligne médiane du crâne, a subi une forte inclinaison vers la perte de substance. (Pièce du musée de l'Institut anthropologique, donnée par M. Prunières.)

PLANCHE IV.

FIG. 1. — Trépanation chirurgicale sur un crâne de la caverne de l'Homme Mort (Lozère); demi-nature. (Collection de M. Prunières.)

Fig. 2. — Trépanation chirurgicale sur la suture coronale (collection de Baye), d'après un moule; demi-nature.

Fig. 3. — Rondelle crânienne posthume ayant subi un travail de polissage artificiel.

Fig. 4. — Amulette à bord falciforme provenant du dolmen de la Galline (Lozère; grandeur naturelle. La partie *a* du bord concave est taillée en biseau mince falciforme et cicatrisé. Le reste de la circonférence de l'amulette a été taillé par sections posthumes. Les stries de la surface indiquent un commencement de travail de section par le silex et resté interrompu. (Collection de M. Prunières.)

Fig. 5. — Amulette à encoche de suspension provenant du dolmen de la Cave-des-Fées (Lozère). Le bord supérieur fait partie d'une suture; le bord gauche est cassé; les autres bords sont coupés; demi-grandeur. (Collection de M. Prunières.)

1

2

3

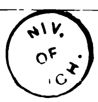
ENTAILLES FOSSILES ET EXPÉRIMENTALES

1

2

3

ENTAILLES FOSSILES ET EXPÉRIMENTALES





b

a

MAÉROCÉPHALIE CAUCASIQUE



b

b'

a

1

c

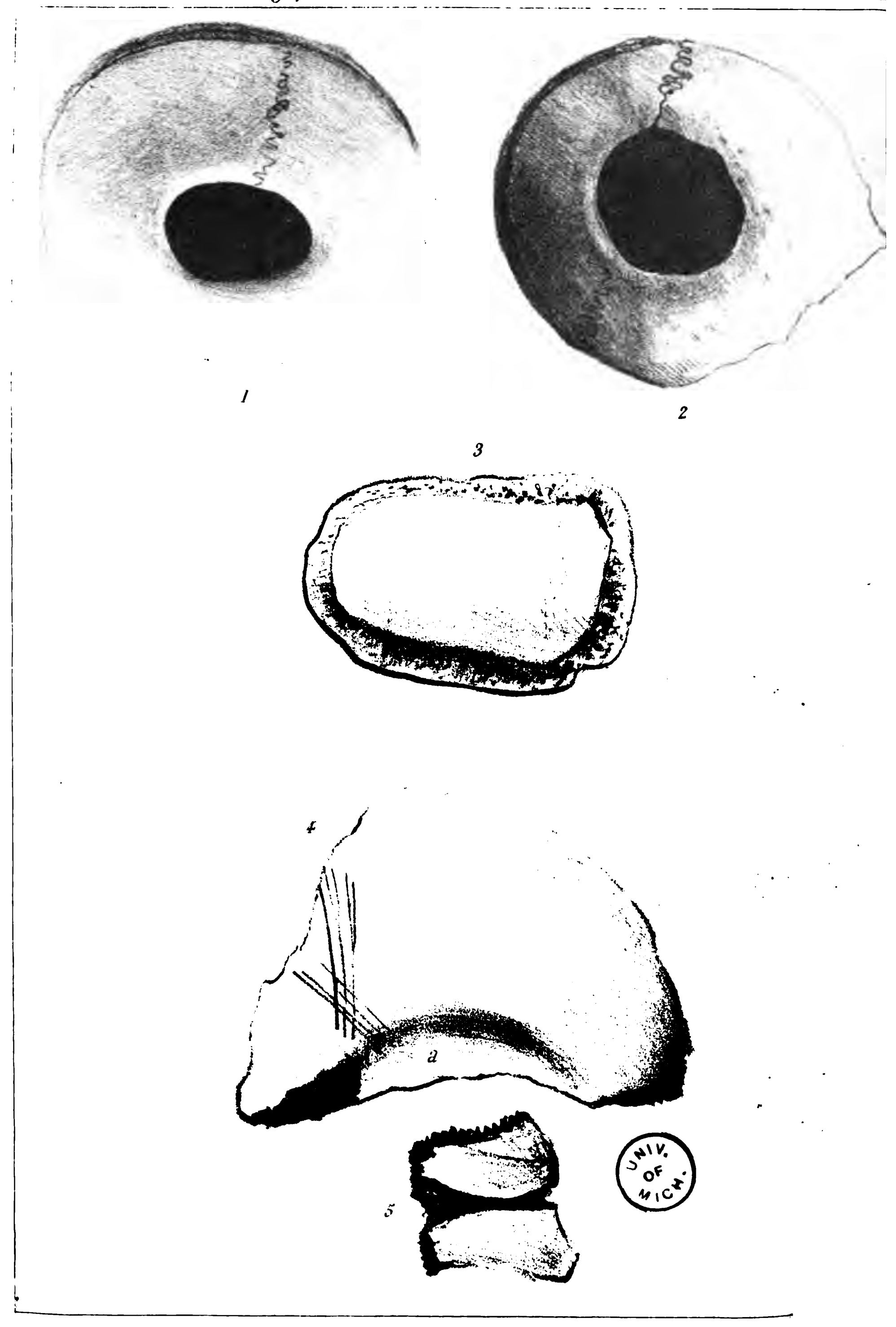
a

b

2

c

d



TRÉPANATIONS ET AMULETTES PRÉHISTORIQUES

L'IN'

de
Hu

J'
s.

EXPLORATION

DE

L'INTÉRIEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

ET

DE LA CHAÎNE DES TUMUC-HUMAC,

PAR M. LE D[r] CREVAUX.

En mer, à bord du *Lisbonense*, le 15 décembre 1877.

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez chargé d'une mission ayant pour but « l'exploration de l'intérieur de la Guyane française et de la chaîne des Tumuc-Humac ».

J'ai l'honneur de vous annoncer le résultat de mon voyage. J'ai réussi au delà de mes espérances. Après avoir exploré le versant nord de la chaîne des Tumuc-Humac, qui est formé par les Guyanes française et hollandaise, j'ai été assez heureux pour effectuer mon retour par le versant sud, qui constitue la Guyane brésilienne.

Le fleuve Maroni m'a conduit au pied des Tumuc-Humac, que j'ai traversés du nord au sud; la rivière Yary m'a porté jusque dans les eaux de l'Amazone.

Mon voyage a duré 142 jours, ainsi répartis :

70 jours sur le fleuve Maroni, dont 33 jours de canotage;
8 jours dans la chaîne des Tumuc-Humac;
47 jours sur la rivière Yary, dont 40 de canotage;
17 jours sur l'Amazone, dont 2 jours de canotage et 2 jours de bateau à vapeur.

J'ai parcouru dans l'intérieur du continent :

125 lieues sur le fleuve Maroni ;
25 lieues à travers la chaîne des Tumuc-Humac,
26 lieues sur la rivière Apawani ;
30 lieues en remontant le Yary ;
140 lieues en descendant le Yary ;
15 lieues sur la crique Courouassi ;
139 lieues sur le fleuve des Amazones.

500 lieues ou 2,000 kilomètres.

Ce n'est pas sans souffrir qu'on fait soixante-quinze jours de canotage, à huit heures par jour, sous le soleil de l'équateur.

Mes deux compagnons, Mgr Emonet, préfet apostolique de la Guyane française, et le R. P. Krœnner, ont dû s'en retourner au bout d'un mois de voyage, après avoir failli succomber à des accès de fièvre pernicieuse. Un Hindou, des nègres ont été malades au point que je fus obligé de les renvoyer.

Pour ma part, j'ai eu trente-cinq jours de fièvre pendant le cours du voyage ; deux fois les accès ont été assez forts pour m'inquiéter.

La plus grande difficulté a été de remplacer, à chaque instant, les canotiers qui m'abandonnaient. Les nègres et les Indiens de la côte m'ont tous quitté avant d'arriver dans le haut Maroni ; ce n'est qu'au prix d'une solde très-élevée que j'ai pu conserver un noir parlant un peu le français.

Le grau-man des Bonis m'a fait attendre un mois pour m'accorder la moitié des hommes que je lui demandais. Ce délai, qui avait pour prétexte des fêtes en l'honneur d'un chef décédé, n'avait d'autre but que de me faire renoncer à mon expédition en me réduisant par la maladie et la famine.

Les Indiens Roucouyennes du haut Maroni me suivirent en masse à travers les montagnes, mais ils me quittèrent une fois que je fus arrivé dans les eaux du Yary. Un des trois Bonis qui m'accompagnaient n'avait pu suivre la marche rapide des Indiens à travers les montagnes ; un autre nous laissa au confluent de l'Apawani et du Yary.

Les Roucouyennes du versant sud me prêtèrent leurs bras pour la navigation du haut Yary, mais ils m'abandonnèrent au moment le plus critique du voyage, à notre arrivée aux grandes chutes.

De mémoire d'homme, aucun blanc, aucun nègre n'avait osé s'aventurer au milieu de ces obstacles... le désespoir nous les fit franchir.

Dans cette circonstance, le nègre bonis Apatou et le nègre de Mana, Joseph Foto, les seuls débris d'une expédition de vingt hommes, assurèrent le succès de l'entreprise dont vous m'avez chargé. Sans leur concours énergique, votre serviteur, épuisé par la faim et la fièvre, incapable de traverser la chaîne des Tumuc-Humac, ne serait jamais sorti du cul-de-sac dans lequel il était emprisonné.

A la suite de vingt-deux jours de canotage, interrompus seulement par vingt-quatre heures de repos, le nègre Apatou et votre serviteur sont tombés malades le jour même de leur délivrance, c'est-à-dire à la sortie des chutes du Yary. Le nègre Joseph Foto, déjà blessé au pied, était incapable de conduire tout seul un canot au milieu des roches. Que serait-il advenu si nos maladies s'étaient déclarées quelques jours plus tôt?

L'argent seul ne peut récompenser le dévouement de mes canotiers; *je vous prie de faire accorder une médaille de 1re classe au nègre Apatou, et une de 2e au nègre Joseph Foto.*

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, avec un profond respect, votre très-obéissant serviteur.

Dr Jules Crevaux,
Médecin de 1re classe de la Marine.

P. S. Je vous adresse, ci-joint, une carte provisoire de mon voyage, accompagnée de quelques observations sur la géographie des Guyanes. Il me faudra plusieurs mois de travail pour faire le tracé des rivières et des montagnes que j'ai parcourues.

Je vous communiquerai plus tard mes notes sur l'histoire naturelle et l'anthropologie.

Voies de communication entre les Guyanes française et hollandaise et le Brésil.

Le versant nord de la chaîne des Tumuc-Humac est formé par les Guyanes française, hollandaise et anglaise. Le versant sud constitue la Guyane brésilienne.

Les voies de communication entre les deux versants sont les suivantes :

1° Un sentier traversant la chaîne des Tumuc-Humac fait communiquer le Tapanaboni avec le Parú. Les Indiens Trios de la Guyane hollandaise ont des relations incessantes avec les Indiens du haut Paru, qui sont également désignés sous le nom de Trios.

2° La Guyane française communique avec le Brésil par quatre voies distinctes.

Le chemin principal est celui qui va de l'Itany à l'Apawani en traversant la montagne A.

Le sentier se bifurque un peu au sud de cette montagne; une branche ouest conduit directement au Yary et au haut Parú, la branche est à l'Apawani.

En suivant cette dernière route, il faut :

1° Deux jours de canotage pour arriver au débarcadère qui est situé sur l'Itany, à quelques centaines de mètres en aval de l'embouchure de la crique Saranaou;

2° Cinq jours de marche rapide dans le sentier des Indiens pour parcourir une distance de 25 lieues;

3° Trois jours d'arrêt pour la construction d'un canot;

4° Six jours pour descendre l'Apawani.

Pendant cette traversée de seize jours, nous n'avons pas rencontré une seule habitation pour renouveler nos vivres. En prenant la branche ouest, on arrive plus rapidement (deux jours de canotage dans l'Itany et sept jours de marche dans la montagne) et on a l'avantage de trouver des canots et des vivres à la tête du sentier.

Les autres chemins suivis par les Indiens vont :

1° De la crique Maroni à la crique Couyari;

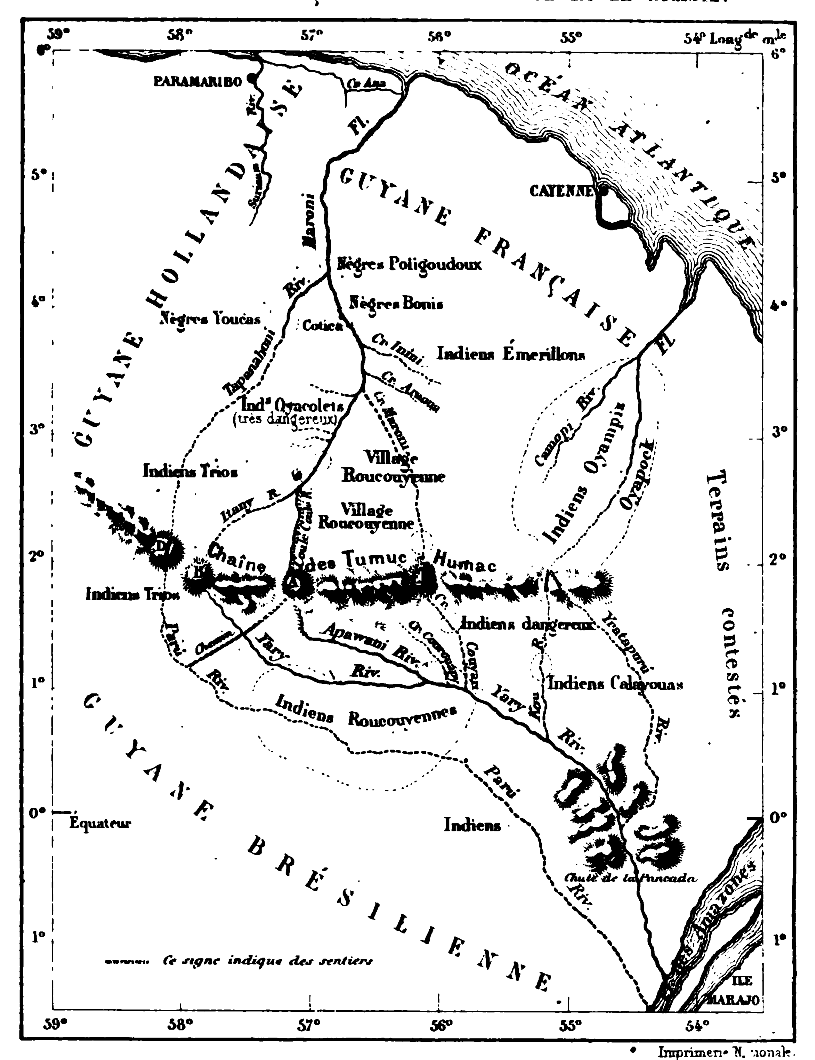
2° De l'Oyapock à la crique Kou;

3° De l'Oyapock à la crique Yratapurú.

La première voie n'est suivie que par les Roucouyennes de la crique Maroni, qui vont à la chasse jusque dans la crique Couyari.

C'est par la crique Kou que les Roucouyennes du Yary et du Parú vont chaque année, au moment de la belle saison, faire des échanges dans l'Oyapock.

Voies de communication
entre
LES GUYANES FRANÇAISE ET HOLLANDAISE ET LE BRÉSIL.



Imprimerie Nationale.

La traversée par terre est de huit jours, mais la route est facile, parce que les montagnes sont moins élevées que dans l'ouest de la chaîne et qu'on trouve des Indiens disséminés sur le trajet.

La troisième voie présente un intérêt tout particulier. La rivière Yratapurú, n'ayant pas de grands sauts et débouchant dans le Yary, au-dessous des chutes les plus difficiles, offre un chemin praticable pour aller de l'Oyapock à l'Amazone.

Je pense qu'on peut faire ainsi le voyage de Cayenne à l'Amazone en quarante-cinq jours.

Observations sur l'altitude de la chaîne des Tumuc-Humac et particulièrement de ses versants.

La chaîne des Tumuc-Humac est moins élevée que ne le pensent les voyageurs qui ne l'ont jamais vue qu'à distance. Le baromètre ne m'a pas indiqué de hauteur dépassant 400 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Un fait remarquable, c'est la différence d'altitude qui existe entre les bassins du Maroni et du Yary.

Un baromètre holestérique indique 752 millimètres au débarcadère sur l'Itany, 742 au point où l'Apawani devient navigable, et 744 au point correspondant sur le Yary.

Ce baromètre indiquant 763 millimètres au niveau de la mer, nous avons un abaissement de 11 millimètres sur l'Itany, de 21 millimètres sur l'Apawani et de 19 millimètres sur le Yary. Ce qui nous donne approximativement les hauteurs suivantes :

Itany	110^{m}
Apawani	210
Yary	190

Nous avons rencontré dans l'Apawani quelques sauts assez dangereux, qui ont fait abandonner cette rivière par les Roucouyennes.

Au contraire, dans le Yary nous n'avons pas vu une seule chute depuis le point où il est navigable jusqu'à 72 lieues au-dessous.

Ce n'est qu'à 10 lieues en aval de l'embouchure de la crique Kou, que la rivière, traversant des montagnes, présente de nombreux sauts, dont la hauteur totale est de 170 à 180 mètres.

Ces obstacles, qui atteignent parfois 20 à 30 mètres de hauteur,

interceptent complétement la navigation de la rivière sur une étendue de 48 lieues. Des chutes presque aussi considérables existant dans le Parú, qui court parallèlement au Yary et à une faible distance, les Roucouyennes établis sur ces deux rivières n'ont pas d'autres débouchés pour leurs échanges que les voies que nous avons indiquées, et qui sont principalement les sentiers du Yary, ou de son affluent l'Apawani, à l'Itany, et du Yary à l'Oyapock par la crique Kou.

RAPPORT

SUR

LES TREMBLEMENTS DE TERRE AU JAPON,

PAR M. F. BERSON,

CHARGÉ D'UNE MISSION SCIENTIFIQUE AU JAPON.

GÉNÉRALITÉS.

Il n'est probablement guère de pays où l'on n'éprouve aussi fréquemment qu'au Japon des secousses de tremblements de terre[1]. La moyenne était de plus de quatre par mois pendant l'année dernière. Depuis quelque temps, ils deviennent de plus en plus répétés à Yédo, et, pendant le mois de novembre qui vient de finir, leur nombre est devenu inquiétant, de telle façon que les habitants des villages avoisinant le Fouzi-Yama songent, dit-on, à s'éloigner du vieux volcan, dans la crainte de le voir sortir de son long repos.

La plupart de ces secousses n'ont d'autre effet que de produire çà et là quelques légers affaissements ou de faibles élévations de terrain et de faire entendre, dans les maisons japonaises, des craquements rhythmés dus au choc des pièces de bois qui les constituent exclusivement et auxquelles on laisse un certain jeu pour éviter un écroulement général; on n'a, dans la plupart des cas, rien à en craindre.

Aujourd'hui tous les tremblements de terre qui se produisent à Yédo sont connus complétement à l'observatoire météorologique[2]:

[1] Après les immenses incendies qu'on ne trouve qu'ici, les tremblements de terre sont les phénomènes importants que l'on rencontre le plus souvent dans les faits divers des journaux au Japon.

[2] Je me propose de faire connaître prochainement en détail à M. le Ministre cet observatoire rudimentaire.

l'heure de la secousse, la direction et l'amplitude des oscillations y sont indiquées par l'appareil enregistreur de Palmieri. Mais autrefois on n'avait pas de sismographe et on ne notait que les tremblements de terre dont la violence avait été capable d'amener des catastrophes. Il en est des grands phénomènes de la nature comme des hommes : on se souvient surtout de ceux qui ont fait beaucoup de mal, et leur renommée semble varier en proportion du nombre des personnes dont ils ont causé la mort. J'ai énuméré dans ce rapport ceux de ces phénomènes qui ont été sauvés de l'oubli par la grandeur de leurs effets, en y rattachant les faits importants qui ont accompagné ces terribles commotions du sol.

J'ai terminé ce travail par l'exposé des traditions superstitieuses qui se rapportent aux tremblements de terre et par les essais de théorie qui en ont été donnés.

RECUEIL

DES GRANDS TREMBLEMENTS DE TERRE [1].

[639.] Hiver de la 1re année de l'empereur Kokyokou. — Fréquents tremblements de terre.

[678.] Hiver de la 7e année de Hacouhô. — Tremblement de terre à Tsoucouci (île de Kiou-Chiou); fissures de 22 djô [2] de largeur et de plus de 3,000 djô de longueur dans le sol; écroulement des maisons ensevelissant sous leurs décombres beaucoup d'hommes et d'animaux domestiques.

[684.] 14e jour du 10e mois de la 13e année de Hacouhô. — Tremblement de terre dans tout le Japon ; éboulement des montagnes; débordement des rivières; mort d'un grand nombre d'hommes et d'animaux. La province de Tosa (île de Chikokou ou Sikok) est particulièrement dévastée. Pendant la nuit, des grondements semblables à ceux du tonnerre se font entendre vers

[1] Les années se comptent au Japon par règnes d'empereurs : nous sommes en ce moment dans la 10e année de Meïdji; une nouvelle série commencera à la mort de l'empereur actuel. J'ai fait calculer les dates correspondantes dans l'ère chrétienne; ce sont les nombres inscrits entre crochets.

[2] Un djô vaut 10 chiacou ; un chiacou vaut à peu près un pied anglais.

l'est. A la suite d'un soulèvement des terres dans la mer au nord-ouest de l'île d'Idzou, il se forme un îlot de plus de 300 djô de longueur.

[855.] 2e année de Saïcô. — Un grand tremblement de terre fait tomber la tête du Daï-Boutsou de Todaïdji (statue divine de Nara). Ce fut un sujet d'attaque contre le bouddhisme; on se demandait en quoi la protection du Daï-Boutsou, dont la tête ne résiste pas même au tremblement de terre, peut être utile aux hommes.

[869.] Nuit du 26e jour du 5e mois de la 11e année de Tékan. — Grand tremblement de terre dans la province de Moutsou; envahissement de la mer à l'intérieur de la province; plus de mille personnes noyées. La nuit est éclairée par une vive lumière.

[877.] 2e année de Gain-Kyô. — Tremblement de terre dans le Quantô (groupe de huit provinces comprenant Yédo et le Fouzi-Yama); les provinces les plus éprouvées sont le Sagami et le Mousachi, où beaucoup de personnes sont écrasées.

[880.] 4e année de Gain-Kyô. — Kyoto est à son tour éprouvé.

[887.] 3e année de Zinwa. — Grande secousse dans tout le Japon; morts nombreuses causées soit par l'effondrement des habitations, soit par l'envahissement de la mer inondant les provinces.

[937.] Été de la 1re année de Tin-Kyô. — Tremblement de terre.

[975.] 6e mois de la 1re année de Gainté. — La commotion qui ébranle le sol a pour effet principal de détruire les maisons; on signale particulièrement la démolition des Téra (temples) et des Mya (chapelles).

[1184.] 7e mois de la 1re année de Bounji. — Grande secousse.

[1202.] 28e jour du 1er mois de la 2e année de Kinjyn. — Apparition de deux soleils et tremblement de terre à Kamakoura.

[1292.] Été de la 1re année de Aïjyn. — Terrible tremblement de terre; on évalue à plus de dix mille le nombre des morts.

[1298.] 4e mois de la 1re année de Chan-an. — Grande secousse, principalement dans les provinces de Yamachiro, Yaurato, Kawathii, Idzoumi, Setsou; plus de dix mille morts.

[1330.] 7e mois de la 1re année de Gaincô. — Tremblement de terre dans tout le Japon; le mont Fouzi (Fouzi-Yama) s'écroule sur une hauteur de plusieurs centaines de djô.

[1360.] 1re année de Cô-an. — Tremblement de terre.

[1588.] 2e mois de la 17e année de Tinchô. — Violente secousse dans les provinces de Tôtômi et Sourouga.

[1595.] Nuit du 12e jour du 7e mois de la 1re année (bissextile) de Kêtsio. — Tremblement de terre produisant des fissures de plus de 3 djô de largeur dans le sol. On signale comme fait remarquable la démolition du château fort de Fouchimi.

[1600.] 16e jour du 12e mois de la 6e année de Kêtsio. — Grand tremblement de terre dans les provinces de Bauchou et de Kadzouça.

[1632.] 7e jour du 2e mois de la 10e année de Kan-é. — Tremblement de terre à Odawara ; mort de plus de cent cinquante personnes.

[1632.] 30e jour du même mois. — Tremblement de terre à Yédo ; envahissement de la mer d'Idzou.

[1645.] 13e jour du 5e mois de la 3e année de Chanfô. — Tremblement de terre à Yédo.

[1647.] 22e jour du 4e mois de la 1re année de Kai-an. — Tremblement de terre et écroulement de Haconé.

[1648.] 20e jour du 6e mois de la 2e année de Kai-an. — Tremblement de terre à Yédo.

[1661.] 1er jour du 3e mois de la 2e année de Kan-Boun. — Tremblement de terre dans la province d'Omi ; démolition des maisons et du fameux pont de pierre de Godjô à Kyôtô.

[1661.] 13e jour du 6e mois de la même année. — Tremblement de terre dans tout le Japon.

[1661.] 10e mois de la même année. — Tremblement de terre à Ossoumi (Kiou-Chiou).

[1682.] 5e jour du 4e mois de la 3e année de Tinwa. — Tremblement de terre à Nikkô : le sol se déchire en produisant de larges fissures et les montagnes environnantes s'écroulent.

[1693.] 27e jour du 5e mois de la 7e année de Gainrocou. — Tremblement de terre à Akita (Déwa) ; cette secousse produit un incendie dans lequel plus de trois cents personnes sont brûlées ou écrasées.

[1702.] Nuit du 22e jour du 11e mois de la 16e année de Gainrocou. — Violente secousse dans le Sogami, le Mousachi et le Kôtsouké ; démolition d'un grand nombre de maisons, de même que d'une partie du château fort d'Yédo. Odawara surtout eut à souffrir, à cause du grand incendie qui se déclara, de l'envahissement de

la mer et de l'écroulement de Haconé ; l'eau, le feu, la chute des habitations, détruisirent une partie de la population. Au même moment, la mer envahit la province de Bauchou, emportant plus de 1,000 maisons et noyant plusieurs milliers de personnes.

[1706.] 4e jour du 10e mois de la 4e année de Hô-ê. — Tremblement de terre général pour tout le Japon ; à l'ouest du Sagami, larges fissures dans le sol et morts nombreuses ; envahissement de la mer dans les provinces de Tôtômi, Idzou, Kii, Tosa, I-Yo, Setsou ; deux villages, Araï et Yokoska, sont emportés.

[1706.] 23e jour du 11e mois de la même année. — Tremblement de terre dans les provinces de Sourouga et de Tôtômi. Explosion de Seubachiri-Gouthii (entre les monts Fouzi et Achidaka) ; pluie de cendres. A Yédo, malgré une distance de 30 ris, on entendait le bruit de la montagne semblable aux grondements du tonnerre ; pendant la nuit, l'activité du volcan s'accrut encore et la pluie de cendres devint torrentielle. Il y eut de même pluie de cendres dans le Bauchou, le Kadzouça, le Chinôsa. Le lendemain, il fit beau temps. Mais, dès le 25, le ciel redevint noir, la pluie de cendres recommença et continua jusqu'au 28. Dans certains endroits des provinces d'Idzou, Sagami, Sourouga, la cendre s'était amoncelée jusqu'à une épaisseur de plus de 2 djô et, dans le Mousachi, de plus de 1 djô. Après le phénomène, il se forma à Seubachiri-Gouthii un monticule qu'on appela Hôê-zan (zan veut dire montagne et l'on était alors dans la 4e année de Hô-ê).

[1722.] Du 20e jour du 11e mois de la 8e année de Kyo-Hô jusqu'au 12e mois, il y eut continuellement des tremblements de terre dans l'île de Kiou-Chiou.

[1724.] 10e année de Kyo-Hô. — Tremblement de terre à Nagasaki ; plus de quatre-vingts secousses.

[1750.) 29e jour du 2e mois de la 1re année de Horekki. — Tremblement de terre à Kyôtô.

[1750.] 25e jour du 4e mois de la même année. — Tremblement de terre à Takata (Etchigo) ; plus de 16,300 morts.

[1755.] 30e jour du 7e mois de la 6e année de Hôrekki. — Tremblement de terre dans la province d'Omi.

[1765.] 28e jour du 1er mois de la 3e année de Mewa. — Tremblement de terre à Aomori ; incendies, morts nombreuses.

[1770.] 2e jour du 6e mois de la 8e année de Mewa. — Tremblement de terre à Yédo.



[1781.] 14e et 15e jours du 7e mois de la 2e année de Tin–Mé. — Tremblement de terre à Yédo; destruction d'Odawara; écroulement du mont Haconé.

[1782.] 5e mois de la 3e année de Tin–Mê. — Les eaux minérales du Kôtsouké deviennent très-chaudes.

[1782.] 3e jour du 7e mois. — Tremblement de terre dans le Chinano et le Kôtsouké, avec pluie de cendres et de pierres pendant sept jours. La nuit n'était pas plus obscure que le jour. Odeur de phosphure d'hydrogène. Explosion du volcan Asama (Asama-Yama) et des montagnes de Kouçatsou; l'eau chaude jaillissait par torrents du pied de ces montagnes; trente-cinq villages furent emportés par les rivières débordées, entraînant avec eux plus de 35,000 cadavres humains; à Takasaki, les cendres amoncelées atteignaient le niveau des toits des maisons. Pendant deux jours, le 8 et le 9, il y eut même une pluie de cendres à Yédo.

[1803.] 6e mois de la 1re année de Bouqua. — Tremblement de terre dans le Déwa. Le petit port de Kissakata, renommé pour la beauté de son site[1], est démoli.

[1808.] 21e jour du 2e mois de la 6e année de Bouqua. — Tremblement de terre dans le Chinano; fissures du sol.

[1809.] 1er jour du 1er mois de la 7e année de Bouqua. — Tremblement de terre dans l'île de Sado.

[1821.] Du 16e au 19e jour du 1er mois de la 5e année (bissextile) de Bounsé. — Tremblement de terre à Yézo; plus de cent cinquante secousses.

[1829.] 2e jour du 7e mois de la 1re année de Timpô. — Tremblement de terre à Kyôtô; démolition du château de Nidjô, des maisons et des temples; morts nombreuses. Les secousses se renouvellent jusqu'au 20e jour du mois suivant.

[1834.] 25e jour du 6e mois de la 6e année de Timpô. — Tremblement de terre à Sendaï; incendies; envahissement de la mer; morts nombreuses.

[1846.] 24e et 25e jours du 3e mois de la 4e année de Côqua. — Tremblement de terre dans le Chinano; incendies; morts nombreuses.

[1852.] 2e jour du 2e mois de la 6e année de Ca–è. — Trem-

[1] Les ports de Matsouchima et de Kissakata étaient réputés les plus élégants parmi la foule des petites rades qui entourent les îles de l'archipel japonais.

blement de terre dans le Sagami ; démolition d'une partie du château d'Odawara et de plus de 2,200 maisons ; plus de 700 personnes sont blessées et 79 sont tuées. Écroulement de Haconé-Yama, d'Archigara et de Foutayo.

[1853.] 14[e] et 15[e] jours du 6[e] mois de la 1[re] année d'Ancé. — Tremblement de terre à Kyôtô, dans les provinces d'Icè, Iga, Yamato, Omi, Kôtsouké, Yamachiro ; mort de plus de 170 personnes dans le Kôtsouké seul.

[1853.] 4[e] jour du 11[e] mois de la même année. — Tremblement de terre dans les provinces de Minô, Kii, Setsou, Harima, Icè, Idzou ; envahissement de la mer à Chimôda ; mort de plus de 80 personnes dans les flots.

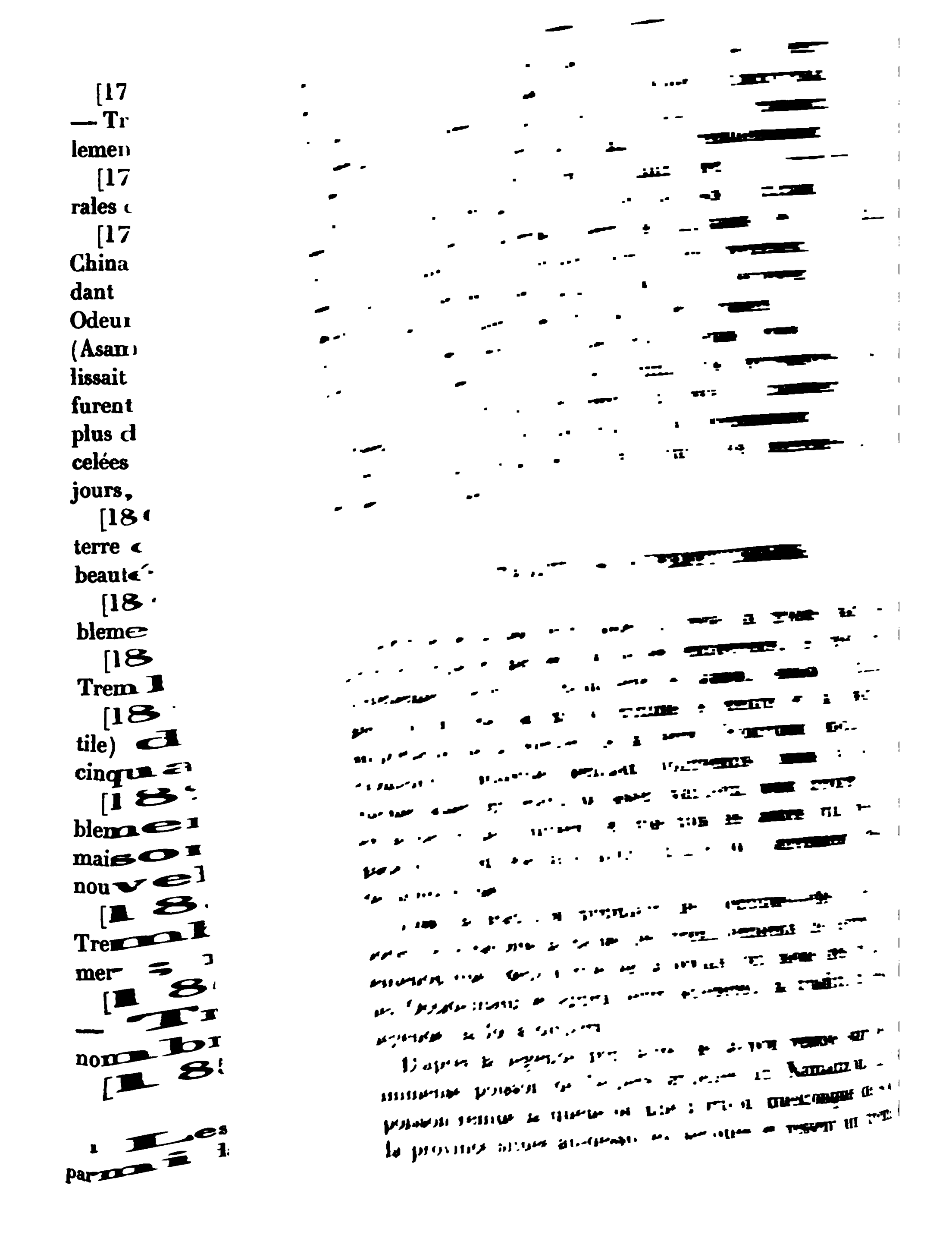
[1853.] 5[e] jour du même mois. — Tremblement de terre dans le Tokaïdô, le Nankaïdô et le Cèkaïdô ; envahissement des mers sur beaucoup de points ; dévastation de plus de la moitié du Japon.

[1854.] 2[e] jour du 11[e] mois de la 2[e] année d'Ancè. — Vers 10 heures du soir, tremblement de terre à Yédo ; démolition d'un grand nombre de maisons ; production d'incendies en plus de cinquante endroits ; mort de 25,039 personnes[1].

On a conservé sur ce dernier grand tremblement de terre un certain nombre d'anecdotes curieuses. En voici une qui mérite d'être rapportée à cause de son côté scientifique :

Un opticien d'Yédo, possédant un aimant naturel d'environ un mètre de longueur, fut surpris, vers 8 heures du soir, de voir les clous et les autres morceaux de fer suspendus à l'aimant tomber avec bruit, et de constater que son oxyde de fer semblait avoir perdu toute propriété magnétique. Mais après la terrible secousse de tremblement de terre qui se fit sentir vers 10 heures, la propriété magnétique revint peu à peu et l'aimant reprit son état primitif. Ce fait seul suffit à un certain nombre d'individus pour justifier cette conclusion que, chaque fois qu'un tremblement de terre va se produire, les aimants perdent leur puissance d'attraction sur le fer. C'est en se fondant sur cette induction vicieuse que l'on construisit un appareil qui devait annoncer l'approche des tremblements de terre. Un aimant naturel, porté sur un support, maintient à son contact une aiguille en fer ; un fil terminé

[1] Après avoir énoncé ce chiffre précis, le statisticien qui me fournit ces renseignements ajoute que ce nombre n'est pas bien connu.



[17
— Tr
lemen
[17
rales
[17
China
dant
Odeur
(Asan
lissait
furent
plus d
celées
jours,
[18
terre
beauté
[18
bleme
[18
Trem
[18
tile)
cinqu
[18
bleme
maison
nouve
[18
Trem
mer
[18
— Tr
nomb
[18

1 Les
parm

par un poids s'enroule sur une roue qui, si elle entre en rotation par la chute du poids, met en mouvement le marteau d'une petite cloche. Par un mécanisme simple, l'aiguille, au contact de l'aimant, empêche le fil de se dérouler; mais un tremblement de terre est-il sur le point de se produire, l'aimant perd sa propriété magnétique, l'aiguille tombe, le fil se déroule sous l'action du poids tenseur, et la cloche d'alarme avertit les habitants de la maison qu'il est bon de mettre rapidement leurs objets précieux et leur vie en sécurité au dehors des habitations, qui peuvent s'écrouler ou prendre feu. L'auteur ne dit pas si cet appareil a donné de bons résultats; il est vrai d'ajouter que, depuis cette époque, il ne s'est plus fait sentir de grandes commotions terrestres. les Japonais instruits d'aujourd'hui ignorent, du reste, l'existence de cet instrument, et j'étonnais beaucoup tout récemment le Ministre de l'instruction publique, en lui racontant cette ingénieuse invention de ses concitoyens.

TRADITIONS SUPERSTITIEUSES.

Lorsque le Japon était isolé du reste du globe par sa position géographique et par les lois de ses empereurs, le peuple était naturellement enclin à considérer le Japon, sinon comme le seul pays du monde, au moins comme le centre et la partie la plus importante de la surface de la terre. Pourquoi nous en étonnerions-nous, puisque, pendant longtemps, nous avons été nous-mêmes assez ignorants ou assez vaniteux pour croire que la terre est le centre de l'univers, et que tous les astres qui peuplent l'espace infini ont été faits pour l'utilité ou l'agrément des humains de notre globe?

Aussi, la tradition populaire ne s'occupe-t-elle que du Japon, lorsqu'elle raconte la cause des tremblements de terre. Il est bien entendu que, depuis que les Japonais ont noué des relations avec les Occidentaux et appris leurs sciences, la tradition est devenue légende, la foi a disparu.

D'après la légende populaire, le Japon repose sur le dos d'un immense poisson de l'espèce appelée ici Namadzou. Lorsque ce poisson remue la queue ou une portion quelconque de son corps, la province située au-dessus est secouée et ressent un tremblement

DESSIN DU NAMADZOU SOUTERRAIN.

Est

N°1

Décembre

Janvier

Novembre

Février

Nord

Sud

Octobre

Mars

Août

Avril

Juillet

Mai

Juin

Ouest



de terre. A sa tête est fixée une pierre nommée Kanamé-Ichi (fig. n° 1), qu'une divinité, Kacima-Myocin, tient à la main dans le but de maintenir le monstre en repos[1].

On trouvera ci-jointe une copie du dessin représentant le Namadzou souterrain avec les divisions de son corps correspondantes aux différentes provinces.

1, 3. Moutsou.
2. Déwa.
4. Chinosa.
5. Chimôtzouké.
6. Kadzoussa.
7. Etthiou.
8. Etchigo.
9. Mousachi.
10. Kôtzouké.
11. Sagami.
12. "
13. Noto.
14. Hida.
15. Chinano.
16. Kaï.
17. Sourouga.
18. Idzou.
19. Awa.
20. Mer.
21. Etchizin.
22. Mino.
23. Tôtomi.
24. Kaga.
25. Lac Biwa.
26. Omi.
27. Micawa
28. Owari.
29. Wakassa.
30. Tango.
31. Tamba.
32. Yamachiro.
33. Iya.
34. Icè.
35. Icè.
36. Chima.
37. Tosima.
38. Harima.
39. Kawathii.
40. Inaba.
41. Hizin.
42. Asounocounii.
43. Idzoumi.
44. Rii.
45. Hôki.
46. Iwami.
47. Aki.
48. Bigo.
49. Bitthiou.
50. "
51. Idzoumo.
52. Nagato.
53. Mimassakou.
54. Tchikouzin.
55. Bouzin.
56. Souwô.
57. Sanouki.
58. Tosa.
59. Tchikougo.
60. Bougo.
61. Iyô.
62. Hizin.
63. Higo.
64. Hiugo.
65. Satsouma.
66. Ossoumi.

La tradition relative à Kanamé-Ichi est de la mythologie pure. Voici l'histoire de cette colonne de pierre. D'après la mythologie japonaise, Takè-ci-Azouthuncomicoto (Kacima-Myozin) et Foutsou-

[1] Un proverbe populaire prétend tirer des pronostics de la connaissance de l'heure du tremblement de terre. Voici le poëme japonais :

«Kou wa Yamaï, go hithi no amè, ni yotsou hidéri, moutsou yatsou narèba kazè to sirou bessi.»

Ce qui veut dire : «Le tremblement de terre de 9 heures est le présage de la maladie; celui de 5 et de 7 heures est le signe de la pluie; celui de 4 heures indique le temps sec; et enfin celui de 6 et de 8 heures est le présage du vent.»

Avant l'abandon du calendrier japonais, le jour était partagé en deux parties comprenant chacune six heures, qui étaient: la quatrième, la cinquième, la sixième, la septième, la huitième et la neuvième. Ces heures étaient variables avec les saisons; elles valaient en moyenne deux à trois de nos heures. Pour dire : il est midi ou minuit, on disait : il est neuf du jour ou de la nuit.

[1781.] 14e et 15e jours du 7e mois de la 2e année de Tin-Mê. — Tremblement de terre à Yédo; destruction d'Odawara; écroulement du mont Haconé.

[1782.] 5e mois de la 3e année de Tin-Mê. — Les eaux minérales du Kôtsouké deviennent très-chaudes.

[1782.] 3e jour du 7e mois. — Tremblement de terre dans le Chinano et le Kôtsouké, avec pluie de cendres et de pierres pendant sept jours. La nuit n'était pas plus obscure que le jour. Odeur de phosphure d'hydrogène. Explosion du volcan Asama (Asama-Yama) et des montagnes de Kouçatsou; l'eau chaude jaillissait par torrents du pied de ces montagnes; trente-cinq villages furent emportés par les rivières débordées, entraînant avec eux plus de 35,000 cadavres humains; à Takasaki, les cendres amoncelées atteignaient le niveau des toits des maisons. Pendant deux jours, le 8 et le 9, il y eut même une pluie de cendres à Yédo.

[1803.] 6e mois de la 1re année de Bouqua. — Tremblement de terre dans le Déwa. Le petit port de Kissakata, renommé pour la beauté de son site[1], est démoli.

[1808.] 21e jour du 2e mois de la 6e année de Bouqua. — Tremblement de terre dans le Chinano; fissures du sol.

[1809.] 1er jour du 1er mois de la 7e année de Bouqua. — Tremblement de terre dans l'île de Sado.

[1821.] Du 16e au 19e jour du 1er mois de la 5e année (bissextile) de Bounsé. — Tremblement de terre à Yézo; plus de cent cinquante secousses.

[1829.] 2e jour du 7e mois de la 1re année de Timpô. — Tremblement de terre à Kyôtô; démolition du château de Nidjô, des maisons et des temples; morts nombreuses. Les secousses se renouvellent jusqu'au 20e jour du mois suivant.

[1834.] 25e jour du 6e mois de la 6e année de Timpô. — Tremblement de terre à Sendaï; incendies; envahissement de la mer; morts nombreuses.

[1846.] 24e et 25e jours du 3e mois de la 4e année de Côqua. — Tremblement de terre dans le Chinano; incendies; morts nombreuses.

[1852.] 2e jour du 2e mois de la 6e année de Ca-è. — Trem-

[1] Les ports de Matsouchima et de Kissakata étaient réputés les plus élégants parmi la foule des petites rades qui entourent les îles de l'archipel japonais.

blement de terre dans le Sagami; démolition d'une partie du château d'Odawara et de plus de 2,200 maisons; plus de 700 personnes sont blessées et 79 sont tuées. Écroulement de Haconé-Yama, d'Archigara et de Foutayo.

[1853.] 14e et 15e jours du 6e mois de la 1re année d'Ancé. — Tremblement de terre à Kyôtô, dans les provinces d'Icè, Iga, Yamato, Omi, Kôtsouké, Yamachiro; mort de plus de 170 personnes dans le Kôtsouké seul.

[1853.] 4e jour du 11e mois de la même année. — Tremblement de terre dans les provinces de Minô, Kii, Setsou, Harima, Icè, Idzou; envahissement de la mer à Chimôda; mort de plus de 80 personnes dans les flots.

[1853.] 5e jour du même mois. — Tremblement de terre dans le Tokaïdô, le Nankaïdô et le Cèkaïdô; envahissement des mers sur beaucoup de points; dévastation de plus de la moitié du Japon.

[1854.] 2e jour du 11e mois de la 2e année d'Ancè. — Vers 10 heures du soir, tremblement de terre à Yédo; démolition d'un grand nombre de maisons; production d'incendies en plus de cinquante endroits; mort de 25,039 personnes [1].

On a conservé sur ce dernier grand tremblement de terre un certain nombre d'anecdotes curieuses. En voici une qui mérite d'être rapportée à cause de son côté scientifique:

Un opticien d'Yédo, possédant un aimant naturel d'environ un mètre de longueur, fut surpris, vers 8 heures du soir, de voir les clous et les autres morceaux de fer suspendus à l'aimant tomber avec bruit, et de constater que son oxyde de fer semblait avoir perdu toute propriété magnétique. Mais après la terrible secousse de tremblement de terre qui se fit sentir vers 10 heures, la propriété magnétique revint peu à peu et l'aimant reprit son état primitif. Ce fait seul suffit à un certain nombre d'individus pour justifier cette conclusion que, chaque fois qu'un tremblement de terre va se produire, les aimants perdent leur puissance d'attraction sur le fer. C'est en se fondant sur cette induction vicieuse que l'on construisit un appareil qui devait annoncer l'approche des tremblements de terre. Un aimant naturel, porté sur un support, maintient à son contact une aiguille en fer; un fil terminé

[1] Après avoir énoncé ce chiffre précis, le statisticien qui me fournit ces renseignements ajoute que ce nombre n'est pas bien connu.

par un poids s'enroule sur une roue qui, si elle entre en rotation par la chute du poids, met en mouvement le marteau d'une petite cloche. Par un mécanisme simple, l'aiguille, au contact de l'aimant, empêche le fil de se dérouler; mais un tremblement de terre est-il sur le point de se produire, l'aimant perd sa propriété magnétique, l'aiguille tombe, le fil se déroule sous l'action du poids tenseur, et la cloche d'alarme avertit les habitants de la maison qu'il est bon de mettre rapidement leurs objets précieux et leur vie en sécurité au dehors des habitations, qui peuvent s'écrouler ou prendre feu. L'auteur ne dit pas si cet appareil a donné de bons résultats; il est vrai d'ajouter que, depuis cette époque, il ne s'est plus fait sentir de grandes commotions terrestres. les Japonais instruits d'aujourd'hui ignorent, du reste, l'existence de cet instrument, et j'étonnais beaucoup tout récemment le Ministre de l'instruction publique, en lui racontant cette ingénieuse invention de ses concitoyens.

TRADITIONS SUPERSTITIEUSES.

Lorsque le Japon était isolé du reste du globe par sa position géographique et par les lois de ses empereurs, le peuple était naturellement enclin à considérer le Japon, sinon comme le seul pays du monde, au moins comme le centre et la partie la plus importante de la surface de la terre. Pourquoi nous en étonnerions-nous, puisque, pendant longtemps, nous avons été nous-mêmes assez ignorants ou assez vaniteux pour croire que la terre est le centre de l'univers, et que tous les astres qui peuplent l'espace infini ont été faits pour l'utilité ou l'agrément des humains de notre globe?

Aussi, la tradition populaire ne s'occupe-t-elle que du Japon, lorsqu'elle raconte la cause des tremblements de terre. Il est bien entendu que, depuis que les Japonais ont noué des relations avec les Occidentaux et appris leurs sciences, la tradition est devenue légende, la foi a disparu.

D'après la légende populaire, le Japon repose sur le dos d'un immense poisson de l'espèce appelée ici Namadzou. Lorsque ce poisson remue la queue ou une portion quelconque de son corps, la province située au-dessus est secouée et ressent un tremblement

RAPPORT

SUR

UNE MISSION SCIENTIFIQUE EN HOLLANDE

POUR ÉTUDIER

LES CYLINDRES ORIENTAUX

DU CABINET ROYAL DES MÉDAILLES, À LA HAYE,

PAR M. JOACHIM MENANT.

Rouen, le 26 novembre 1877.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu, par votre arrêté en date du 7 juin 1877, m'accorder la mission scientifique que j'avais sollicitée par ma lettre du 22 avril précédent, et me permettre d'étudier sous le haut patronage de votre ministère la collection des cylindres orientaux du Cabinet royal des Médailles, à la Haye.

Mes lettres précédentes et les rapports que j'ai eu l'honneur de vous adresser pendant mon séjour à la Haye et à Bruxelles vous ont déjà indiqué la nature des monuments que je me proposais d'examiner et l'intérêt que les savants pouvaient avoir à les connaître. Je dois aujourd'hui vous rendre compte de l'ensemble des résultats auxquels je suis parvenu.

Permettez-moi d'abord de remercier ici notre ministre de France auprès du Gouvernement néerlandais de l'accueil affectueux que j'ai reçu à la Légation française : M. Target s'est empressé de me présenter aux personnes qui pouvaient le mieux me renseigner sur le but de ma mission et il m'a mis immédiatement en rapport avec M. le chevalier V. de Stuers, dont je me plais à reconnaître le concours éclairé. M. de Stuers, qui donne une direction si heureuse à l'organisation des musées en Hollande, m'a souvent accom-

pagné dans mes recherches et m'a procuré pour les accomplir toutes les facilités que je pouvais désirer. Je dois également mentionner l'empressement avec lequel M. Campbell, conservateur de la Bibliothèque royale, et M. Meyer, conservateur du Cabinet des Médailles, ont mis à ma disposition les documents que je voulais consulter.

Les études assyriennes commencent à peine à pénétrer en Hollande; cependant quelques savants, dont j'ai eu l'honneur de faire la connaissance, n'auraient peut-être qu'à douter un peu moins du succès de leurs efforts pour apporter un contingent utile au développement de ces recherches. Je citerai particulièrement M. W. G. F. van Voorthuysen, à Voorburg, près la Haye, et je saisis avec empressement cette occasion de me rappeler à son souvenir.

Le Cabinet royal des Médailles de la Haye où se trouve la collection des cylindres orientaux est une dépendance de la Bibliothèque royale située sur le Lange-Voorhout, une des places ou plutôt une des promenades de la Haye. L'édifice a été construit en 1734 par Adrienne-Marie Hageton, nièce du banquier de Louis XIV. Il a été successivement occupé, pendant la fin du dernier siècle, par les ambassadeurs de France et d'Angleterre. En 1815, le nouveau roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, y résida pendant qu'on mettait en état de le recevoir son palais de Noord-Einde.

C'est en 1819 que la Bibliothèque a été installée au Lange-Voorhout. Elle renferme environ 200,000 volumes, sans compter les manuscrits, et prend de jour en jour un développement considérable. La Glyptique, qui occupe une partie du bâtiment, forme une collection très-remarquable qui doit son origine au stathouder Guillaume IV. Dispersée en 1795, elle subit les vicissitudes des événements qui s'accomplirent alors. En 1816, le roi Guillaume Ier entreprit de reconstituer le Cabinet des Médailles et de réunir les débris des collections de ses ancêtres. Depuis cette époque, le nombre des pierres gravées s'est accru par une série d'acquisitions importantes parmi lesquelles figure le magnifique camée représentant l'apothéose de Claude. Ce précieux camée, taillé dans un onyx de 0^m^,223 sur 0^m^,178, est un des plus grands qui soient conservés dans les musées d'Europe.

La collection des cylindres orientaux a été formée, d'abord, par

une acquisition faite à Constantinople par le baron H. de Zuylen de Nyevelt, ambassadeur du roi de Hollande près de la Sublime Porte. Elle comprenait 92 cylindres. Le catalogue de 1823 ne constate la présence que de deux nouveaux monuments. Depuis cette époque, des augmentations successives dont je n'ai pu suivre les traces enrichirent la collection, qui se compose aujourd'hui de 150 cylindres. Chacun d'eux a été l'objet de ma part d'une étude minutieuse et d'observations particulières que j'aurai l'honneur de vous soumettre.

Cette précieuse collection n'est plus, du reste, complétement inaccessible aux savants de notre pays. Si, pour consulter les originaux, il faut encore faire le voyage de Hollande, on peut du moins en étudier ici des copies fidèles. M. le Ministre de l'intérieur du Gouvernement néerlandais, sur le rapport de M. de Stuers, a proposé un échange avec le Gouvernement français et cet échange a été accepté par l'un de vos prédécesseurs. C'est ainsi que le Musée du Louvre a reçu une collection complète des moulages pris sur les cylindres de la Haye; la direction du Musée du Louvre s'est empressée de répondre à cet envoi en adressant au Cabinet royal de la Haye une collection analogue de moulages pris sur les cylindres de notre Musée[1], de sorte que ces deux collections peuvent aujourd'hui être étudiées et comparées simultanément en France et en Hollande.

Je ne crois pas avoir été étranger à cet échange; M. le Ministre de Hollande a bien voulu le reconnaître en m'offrant, au nom de son Gouvernement, une collection semblable à celle qui avait été envoyée au Louvre, et en me priant de rédiger un catalogue de ces pierres précieuses qui n'avaient pas été classées depuis 1823. Il m'a fait ainsi un présent pour lequel je ne saurais trop lui exprimer ma reconnaissance; il a fait en même temps un appel trop flatteur à mes lumières pour que j'aie hésité à y répondre.

Avant d'entrer dans l'examen de la collection des cylindres orientaux que je vais étudier, je crois devoir exposer ici quelques considérations générales pour faire comprendre la nature de ces

[1] La collection du Musée du Louvre se compose aujourd'hui de 200 cylindres. Sur ce nombre, 66 seulement ont été catalogués et décrits avec beaucoup de soin, en 1852, par M. A. de Longpérier. Le surplus de la collection provient d'acquisitions postérieures qui ne sont pas encore cataloguées.



monuments et l'importance qu'ils peuvent avoir dans les études assyriennes.

Le nombre des pierres gravées qui nous viennent des différentes contrées de l'Orient est très-considérable. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. La matière en assure la conservation; elle ne provoque pas la cupidité comme les bijoux d'or et d'argent que les aveugles possesseurs de ces trésors se hâtent de dénaturer pour en monnayer la valeur. D'un autre côté, on ne détruit pas une pierre gravée comme on renverse un palais ou un temple. Si la gemme se perd quelque temps, elle reparaît un jour ou un autre avec son même éclat.

Dans tous les pays, les pierres précieuses, taillées à l'origine suivant le caprice du moment, n'ont été que de simples ornements auxquels on a pu attacher plus tard une destination particulière.

Les pierres précieuses dont nous devons nous occuper ici sont taillées en cylindres; l'axe en est généralement percé dans toute sa longueur; sur la surface on remarque des scènes gravées en creux; elles sont quelquefois accompagnées d'inscriptions en caractères égyptiens, phéniciens, assyriens ou perses. Ces bijoux ont souvent attiré l'attention des savants de l'Occident; on comprit qu'ils devaient avoir leur place dans l'histoire des produits de ces grandes civilisations auxquelles les légendes qu'ils portaient devaient les rattacher; et cette place, il s'agissait seulement de la leur accorder.

Les cylindres se rapprochent, par la nature des sujets qui sont gravés sur leur surface, d'une série très-nombreuse de monuments en pierre dure qu'on a désignés, d'après leur forme, sous les noms de *cônes*, de *sphéroïdes*, d'*ellipsoïdes*, de *scarabéoïdes*. On y reconnaît souvent, en effet, les mêmes types, bien que, à cause du peu d'espace dont le graveur pouvait disposer, le sujet soit moins étendu et souvent réduit à un seul personnage, une tête, un animal, une plante ou même un attribut. On a toujours considéré ces monuments comme des cachets; leur forme se prêtait, du reste, si naturellement à cette destination qu'on n'a pas hésité, lorsque les découvertes modernes vinrent révéler l'existence d'empreintes de sceaux sur des documents assyriens, à les attribuer à ces bijoux si bien disposés pour les produire.

La destination des cylindres a été plus difficile à déterminer.

Les Orientaux, qui les recueillaient avec cette insouciance que les peuples de l'Asie occidentale professent pour les traditions du passé, les considéraient comme des amulettes et s'en faisaient des ornements, des bracelets ou des colliers qu'ils supposaient doués des vertus magiques que leurs antiques possesseurs leur avaient attribuées. Chez nous, on se livrait aux conjectures les plus diverses à propos de leur forme, de leur usage ou des idées qu'on y attachait.

L'analogie qu'on avait remarquée entre les sujets des cylindres et ceux des autres pierres gravées avait naturellement fait supposer d'abord que les cylindres devaient être également des cachets. Mais cette supposition était combattue par des faits particuliers dont on méconnaissait la portée. On avait rencontré des cylindres garnis d'une monture métallique qui semblait s'opposer au mouvement de rotation nécessaire pour produire une empreinte. On citait certains cylindres qui présentaient même une bélière fixe, taillée dans la pierre, ce qui paraissait indiquer que ces bijoux étaient uniquement destinés à être suspendus. Enfin, on prétendait qu'ils ne devaient être que des talismans, des amulettes, et on ne voyait dans les légendes qui les accompagnaient que des formules magiques dont on ne comprenait pas le sens et que la bizarrerie de l'écriture rendait plus mystérieuses.

Quel que soit l'usage habituel qu'on a reconnu plus tard aux cylindres assyriens, cet emploi ne préjuge en rien leur destination originelle et ne leur enlève pas le rôle talismanique qu'on leur avait attribué et qu'ils partagent, du reste, avec les cônes et les sphéroïdes, dont la destination était certaine. Dans les idées qui sont encore acceptées en Orient, on croit, en effet, aux propriétés magiques de certaines pierres. On dit que la cornaline donne du courage à ceux qui la portent. Les onyx paraissent particulièrement recherchés des femmes parce qu'on prétend qu'ils ont la vertu de les rendre plus belles. Ces croyances ont dû avoir cours dans le vieil Orient et influer sur la préférence qu'on pouvait accorder à l'emploi de certaines pierres. Une pensée superstitieuse a pu présider également au choix des sujets qu'il s'agissait de représenter, aux formules de prières qu'on pouvait y graver. Ces superstitions sont de toutes les époques; mais l'histoire de la magie dans ces temps anciens ne repose encore que sur des documents trop peu contrôlés pour qu'ils puissent servir de base à

des appréciations sérieuses dans un domaine où les conjectures trouvent toujours une place trop facile.

L'étude des cylindres présente de grandes difficultés. D'abord, il est à peu près impossible d'en apprécier l'ensemble. Les documents qu'il s'agirait d'examiner et de comparer entre eux sont épars dans des collections publiques ou particulières, et il est souvent fort difficile de les consulter. J'ai mis dix ans à réunir un millier d'empreintes : c'est ainsi que je puis arriver quelquefois à des éclaircissements longtemps cherchés et qu'un rapprochement fortuit me présente naturellement. Mais que de peines pour arriver à ce résultat encore incomplet! D'un autre côté, les catalogues font défaut; les plus explicites ne contiennent que des descriptions conventionnelles qui ne peuvent donner une idée satisfaisante des scènes qu'ils essayent de décrire. Ils ont été, en général, rédigés à une époque où il était impossible, pour se faire comprendre, d'invoquer une analogie connue ou de s'y reporter. C'est à l'aide de termes empruntés à la mythologie et aux traditions orientales les plus erronées qu'on a essayé de décrire des épisodes d'une civilisation sur laquelle on n'avait alors que les notions les plus vagues. Aujourd'hui, c'est pour ainsi dire un champ inexploré qu'il s'agit de mettre en culture.

Je dois toutefois citer, parmi les travaux que l'on peut consulter avec fruit, le recueil de Cullimore. Ce savant a publié, en 1842, sans commentaires, les sujets de 174 cylindres. Ces monuments sont classés sans ordre; une table très-sommaire indique seulement les collections d'où ils sont tirés. La copie lithographiée suffit déjà pour faire connaître le sujet beaucoup mieux qu'une description ne l'eût pu faire, mais le dessin est lâché et ne donne pas une idée du travail du lapicide antique; dès lors, le monument échappe à toute appréciation artistique.

Je dois également citer le Mémoire de F. Lajard sur le culte de Mithra à propos duquel l'auteur a publié, en 1854, les sujets de 300 cylindres environ. La gravure est très-soignée; elle présente souvent le sujet agrandi avec une intention bien évidente et souvent réussie de donner une idée du travail de l'artiste assyrien. La table des planches indique l'origine et la matière de chaque monument; mais malheureusement F. Lajard a voulu faire servir tous ces matériaux à l'appui d'une thèse préconçue qui est complétement abandonnée aujourd'hui.

Je mentionnerai encore quelques tentatives de classification, bien qu'elles reposent sur des considérations trop exclusives. Ainsi, un savant archéologue anglais, M. King, paraît ne s'être préoccupé que du travail matériel de la gravure et il a rangé les cylindres d'après les rapports qu'il a cru découvrir entre l'emploi de certaines pierres et les grandes divisions de l'histoire assyro-chaldéenne. Il en est de même du classement proposé par M. Soldi, qui croit trouver dans les procédés de la glyptique des renseignements suffisants à ce sujet. La nature de la pierre, les procédés artistiques employés sont des faits secondaires et variables, et leur place dans l'histoire du développement de la pensée qui a présidé à leur emploi ne pourra s'établir que lorsque l'âge des monuments que l'on considère sera au préalable constaté d'une manière certaine.

Je ne parle pas des travaux où les cylindres n'ont été l'objet que d'observations accessoires. Tous ceux qui se sont occupés des textes assyriens ont été amenés à les étudier. Je n'y ai longtemps cherché que des renseignements paléographiques avant de songer à les considérer dans leur ensemble au point de vue de l'art et de l'histoire religieuse de l'Assyrie et de la Chaldée.

Pour aborder l'étude des cylindres assyriens, il faut être d'abord au courant des résultats auxquels la lecture des textes en caractères cunéiformes est arrivée. On doit même pouvoir comprendre les courtes inscriptions qui les accompagnent ou au moins se rendre compte des difficultés que leur interprétation peut présenter. Elles n'ont, du reste, rien de mystérieux. L'écriture sumérienne, qu'on a longtemps désignée comme l'écriture à clous et qui nous paraît si compliquée, ne présentait pas les difficultés que nous y rencontrons aux anciens habitants de la Chaldée. Cette écriture était usuellement employée dans toutes les classes de la société, et nous la retrouvons sur les stèles, sur les bas-reliefs, de même que sur les briques où sont consignées l'histoire politique et l'histoire religieuse de ces contrées aussi bien que les observations scientifiques et les actes de la vie privée.

Lorsque la lecture des textes assyriens a été suffisamment avancée pour permettre de comprendre les courtes légendes des cylindres, on y trouva des renseignements qui nous ont immédiatement éclairés sur la destination de ces bijoux.

En effet, quelques-unes de ces légendes nous ont appris que

les cylindres étaient de véritables *cachets*. On y lisait ces mots, qui ne souffrent pas d'incertitude :

« cachet. »

Il faut donc ranger les cylindres à côté des nombreuses intailles qui affectent les formes que nous avons indiquées, cônes, sphéroïdes, ellipsoïdes, et qui avaient toujours été considérées comme étant destinées à produire des empreintes. Les cylindres sont des cachets d'une forme particulière dont on obtenait l'empreinte en les roulant sur la matière plastique qui servait à recevoir les contrats.

Les cachets ont toujours joué un grand rôle dans la vie des Orientaux. Hérodote nous apprend que chaque Babylonien avait son cachet (I, 157). Nous savons par les découvertes modernes qu'on en usait avec profusion. Les contrats qui consacrent les transactions les plus vulgaires sont revêtus souvent de plusieurs empreintes. Le texte commence toujours, à Ninive, par indiquer la présence des cachets des parties contractantes :

« cachet. »

Quelques-uns portent même, à l'endroit réservé pour l'apposition du cachet, l'empreinte d'un cylindre déroulé.

Les légendes qu'on rencontre sur les cylindres ne s'écartent pas, en général, d'un certain nombre de formules assez restreintes. Les plus courtes se réduisent à un ou deux caractères. C'est alors simplement l'indication du nom d'une divinité. Les inscriptions de deux lignes indiquent, pour la plupart, le nom et la fonction du propriétaire. Les inscriptions de trois lignes sont les plus nombreuses, bien que les scènes qui les accompagnent soient les moins variées. Elles énoncent d'abord le nom du propriétaire du cylindre; puis, à la seconde ligne, sa filiation; dans la troisième, il se dit le serviteur d'une des nombreuses divinités du panthéon assyrien. Les inscriptions de quatre lignes sont les plus rares. Elles s'expliquent souvent par l'addition du nom d'une divinité de plus dans l'invocation finale; les inscriptions plus étendues renferment une véritable prière et la scène est souvent réduite à un seul personnage; enfin, quelques cylindres ne présentent qu'une inscription.

Quelquefois les renseignements qui nous sont fournis par les légendes gravées sur les cylindres ont une importance capitale pour en déterminer l'âge et la provenance. Elles nous apprennent, par exemple, que ces bijoux étaient le cachet d'un roi ou celui d'un fonctionnaire dont le titre appartient à telle localité ou à telle époque. Il en résulte une base solide pour en tirer des inductions à l'aide des circonstances pour ainsi dire secondaires que la matière employée et le sujet de la scène nous présentent.

L'aspect de la pierre nous fournit aussi, d'une manière très-vague il est vrai, des renseignements qu'il ne faut pas moins recueillir. Presque toutes les pierres ont été taillées comme les cônes en cylindres-cachets. Les marbres, les jaspes paraissent avoir été employés dès la plus haute antiquité. Les agates, les onyx, les calcédoines n'apparaissent que dans des temps postérieurs. Le lapis-lazuli semble appartenir à toutes les époques. Le cristal de roche est relativement moderne; il devait être réservé aux bijoux des princes et des rois; par sa dureté, il présente plus de difficulté au travail; mais, en revanche, il révèle un talent supérieur chez l'artiste qui l'emploie. L'hématite est la plus répandue; on la croirait consacrée à un certain nombre de cylindres très-anciens qui d'après des types convenus reproduisent à peu près les mêmes sujets auprès desquels les possesseurs faisaient graver leur nom pour l'approprier à leur usage.

L'examen des procédés à l'aide desquels les artistes de l'Asie occidentale ont pu tailler la pierre donne également des indices dont on ne peut méconnaître la portée mais auxquels il faut donner une base sérieuse.

La pierre gravée n'est pas le produit d'une civilisation qui débute; elle annonce un pas immense sur l'âge de la pierre polie ou taillée. Que de besoins à satisfaire avant de se donner ce superflu! Si nous en saisissons de grossières ébauches chez quelques peuplades qui s'essayent encore à la vie, nous y trouvons déjà, peut-être, un produit antérieur dont elles sont la copie.

D'après la marche logique des procédés, la glyptique est un fait postérieur à la sculpture; soit que l'artiste ait opéré à l'aide d'un instrument tranchant ou pointu, soit qu'il ait eu recours à un système analogue au *touret* dont l'usage ne paraît s'être introduit en Europe qu'à une époque relativement moderne, la représentation en relief a dû précéder la confection d'un creux destiné

à produire un relief à son tour. Si les graveurs et les sculpteurs ont pu un jour développer leurs œuvres parallèlement, les premiers graveurs ont eu certainement pour modèles des sculpteurs et ceux-ci se sont inspirés d'abord au souffle même des idées qui faisaient vivre les peuples au milieu desquels leurs œuvres ont été produites.

Si nous jetons les yeux sur une collection de cylindres telle que celle du Musée de la Haye, par exemple, quelques-uns nous frappent d'abord par la perfection du travail, par une science profonde du dessin, par le voulu de l'exécution et l'habileté des procédés. Puis, à côté de ces remarquables produits d'un art avancé, nous trouvons des cylindres qui accusent une certaine maladresse, une ignorance des formes, une négligence dans l'emploi des moyens; on peut y reconnaître des pastiches calqués sur des types consacrés et reproduits par des artistes secondaires. D'où viennent ces différences? Comment reconnaître les progrès ou les défaillances des artistes? Les moyens d'exécution n'ont jamais été ni nombreux ni variés et cependant il est impossible d'en saisir les premiers essais ou d'en suivre le développement lorsque les points de comparaison font défaut. Toutefois, ils présentent, suivant les artistes qui les emploient, des résultats bien différents dont il faut tenir compte.

Mais alors nous avons pour nous guider dans cette histoire des jalons dont il n'est plus possible de se départir. La vie de ces contrées nous est connue désormais avec des détails qui nous permettent d'en suivre toutes les phases.

Si l'histoire des premiers habitants de la Mésopotamie nous échappe encore dans un passé dont l'antiquité recule à mesure que des explorations nouvelles s'accomplissent, les origines de la Chaldée sont fixées par des documents certains. Nous connaissons les noms et les titres des fondateurs de ce vieil empire et nous pouvons les lire sur les briques des palais aussi bien que sur les contrats qui consacrent les conventions de leurs sujets; mais les grands monuments nous font défaut.

En Assyrie, les renseignements sont bien autrement précis. Nous ne pouvons, il est vrai, remonter aussi haut dans les temps, mais la chronologie s'établit à partir d'une certaine époque avec une exactitude indiscutable, année par année; et les monuments des anciens rois, dont nous pouvons fixer ainsi la date, nous mon-

trent dans les bas-reliefs exhumés des ruines de Nimroud et de Koyoundjik, avec des proportions colossales sans doute, des sujets identiques à ceux qui sont gravés sur les cylindres : les dieux, avec leurs symboles; les rois, avec leurs costumes; les inscriptions, avec leurs caractères.

Plus tard, lorsque l'empire d'Assyrie s'est écroulé pour faire place à la domination arienne, nous nous trouvons en présence d'une civilisation différente, mais avec la même analogie dans les œuvres des sculpteurs qui ont décoré les palais de Persépolis et des graveurs qui ont taillé les cachets des Achéménides.

Il serait téméraire d'affirmer que le développement artistique a suivi la marche régulière que cet exposé comporte. Le niveau des arts ne s'est pas maintenu constamment à la même hauteur, il s'est souvent abaissé; mais aussi il s'est relevé quelquefois, et nous reflète ainsi différentes phases de grandeur et de décadence difficiles à apprécier, parce que nous sommes tentés de les confondre dans ces temps reculés dont nous apercevons l'ensemble après plus de trente ou quarante siècles d'oubli.

Nous savons qu'une civilisation qui n'était peut-être pas elle-même autocthone avait précédé la civilisation chaldéenne, avait grandi et s'était éteinte dans ces contrées en nous laissant des traces de son existence dans les types mêmes du développement artistique que nous pouvons saisir dans la Basse-Chaldée. Ces types s'y sont perpétués; ils ont rayonné dans les provinces du bas Euphrate; ils ont pénétré, par exemple, en Susiane et dans tous ces États environnants auxquels nous hésitons encore à donner des noms.

Il en est de même en Assyrie. Le mouvement artistique dans les régions du cours supérieur du Tigre paraît s'être attaché non pas à d'autres types mais à une autre manière d'interpréter la même pensée, et il est certain que les types qui ont été acceptés à Ninive ont pénétré dans toutes les régions du cours supérieur des deux fleuves, notamment en Arménie et dans tous ces États qui s'étendent depuis les versants du Caucase jusqu'aux rives de la mer Caspienne et sur lesquels les rois d'Assyrie ont établi leurs premières conquêtes.

Pour grouper dans ces grandes divisions la variété plus apparente que réelle des sujets que nous aurons à examiner, nous ne tardons pas à nous apercevoir que nous rencontrons des types

assez restreints et qu'il suffit souvent de déterminer l'origine d'un seul pour réunir autour de lui un grand nombre de ces monuments.

Nous pouvons rapporter tous ces sujets, toutes ces scènes à quelques groupes principaux qui se distinguent par la nature des sujets pour lesquels, suivant les temps et les lieux, les artistes ont montré une certaine préférence :

1° Des scènes qui sont évidemment inspirées par d'antiques légendes et qui, tout en nous reportant au delà des limites de l'histoire positive, ont pu être exécutées à des époques bien différentes mais qui méritent la première place par la nature des sujets que l'artiste a traités et souvent par l'époque à laquelle ils ont été produits.

2° Nous comprendrons dans un second groupe les sujets sur le caractère religieux desquels il est impossible de se méprendre : il s'agit évidemment dans ces scènes d'une initiation, d'une invocation, d'un sacrifice; mais, dans tous les cas, le rôle de chaque personnage paraît fixé d'après un type dont les artistes ne se sont jamais départis et que nous reconnaîtrons facilement dans leurs œuvres.

3° Nous ferons un groupe particulier des sujets qui paraissent se rapporter à des épisodes de la vie civile ou militaire, des faits d'armes, des chasses, ou même des occupations agricoles.

4° Enfin, nous classerons dans une catégorie spéciale les *sujets divers* encore mal définis, légendes incomprises, cérémonies inconnues, usages particuliers, sur lesquels nous hésitons à nous prononcer parce qu'ils attendent des découvertes futures une explication que nous ne voulons pas hasarder.

Ces indications suffisent pour faire comprendre les difficultés que le classement de ces précieux bijoux présente. Leur étude sera l'objet d'un travail spécial auquel nous nous sommes depuis longtemps consacré et dont nous n'avons pu indiquer ici que le cadre.

La collection du Musée de la Haye, si nombreuse qu'elle soit déjà, ne saurait nous fournir des spécimens suffisants pour répondre aux besoins de la théorie que nous venons d'exposer; mais elle nous permet d'en faire une sérieuse application et de citer à l'appui des exemples que nous aurions vainement cherchés daus d'autres collections.

Nous devons maintenant ajouter ici quelques observations pour bien faire comprendre la description des sujets que nous allons étudier.

Il ne faut pas oublier que ces monuments étaient destinés à produire des empreintes. C'est donc sur l'empreinte que nous nous appuierons pour décrire les personnages dont nous aurons à parler et la place qu'ils doivent occuper; c'est, d'ailleurs, sur l'empreinte que les inscriptions se présentent dans le sens qui permet de les lire directement.

Dans un cylindre, il ne peut y avoir, sans doute, une face et un revers. Le sujet comporte cependant quelquefois deux scènes distinctes, comme si elles étaient tracées sur les deux côtés d'une tablette. Il arrive souvent que le même type est symétriquement répété ou présente l'aspect de deux sujets analogues. Le milieu de la scène paraît indiqué par un sujet spécial ou par une inscription, quelquefois par un simple trait. Quand nous parlerons de la droite ou de la gauche, il faudra toujours se supposer en présence de l'empreinte, à moins que nous ne voulions préciser un détail par la droite ou la gauche du personnage représenté.

Dans toutes les scènes, il faut distinguer le sujet principal des accessoires qui ornent le champ du cylindre. Ces accessoires sont souvent des symboles empruntés aux mythes orientaux et qui permettent ainsi, à défaut d'autres indications plus précises, de déterminer la provenance d'un cylindre ou l'idée qui a inspiré l'artiste.



CABINET ROYAL DES MÉDAILLES DE LA HAYE.

CYLINDRES ORIENTAUX.

CYLINDRES DE LA BASSE-CHALDÉE.

A. – ANIMAUX LÉGENDAIRES.

La plupart des cylindres qui proviennent de la Mésopotamie inférieure remontent à une haute antiquité. L'âge de quelques-uns, étrangers, il est vrai, à la collection de la Haye, est attesté par les titres des personnages auxquels ils ont appartenu. Ce sont des *patesi,* souverains indépendants qui régnaient antérieurement au xxe siècle avant notre ère sur les petits États du cours inférieur de l'Euphrate avant que l'un d'eux eût conquis la prépondérance, qui a passé tour à tour à Ur, à Éreck, à Agadé, à Babylone.

Dans ces pays où le marbre était rare, il n'est pas surprenant que celui-ci ait été réservé pour les bijoux. Le travail de l'artiste, dont le résultat ne nous permet pas toujours de saisir les procédés, atteste une culture antérieure dont la provenance nous échappe. Il révèle une vigueur de conception et une hardiesse d'exécution que nous ne trouverons pas toujours dans les produits postérieurs.

Les sujets de prédilection sont empruntés aux anciennes légendes qui avaient cours dans ces contrées avant la domination des Sémites, et nous reportent au delà des limites de l'histoire positive, dans ces temps fabuleux que les traditions chaldéennes supputent par myriades d'années. Elles nous font assister, pour ainsi dire, à la création du monde et nous transmettent l'image des premiers habitants de cette terre tels du moins que les artistes les comprenaient alors. Les hommes et les animaux avaient des figures monstrueuses provenant du mélange des formes qui ne s'étaient pas encore individualisées et en présence desquelles on se demande

si ce sont les hommes qui ont emprunté aux animaux les formes de l'aigle, du lion et du taureau, ou si ce sont, au contraire, ces monstres qui ont essayé d'usurper la forme humaine.

Ces traditions ont sans doute inspiré les artistes de toutes les époques et il serait impossible d'établir l'âge d'un monument uniquement par la nature du sujet; car si ces scènes ont été traitées dans une haute antiquité, nous savons par Bérose, qui nous a conservé des fragments des légendes que nous pouvons lire aujourd'hui dans les textes mêmes où il devait puiser, que ces images effrayantes décoraient encore de son temps le temple de Bélus. La Chaldée n'a pas conservé dans ses ruines les sculptures qui ornaient ses palais et ses temples; nous n'avons plus les bas-reliefs qui servirent de modèles aux graveurs du cours inférieur de l'Euphrate; mais, en revanche, nous possédons de nombreux cylindres de cette provenance, qui restent comme les seuls mais irrécusables représentants du développement artistique qui a existé dans ces parages dès l'époque la plus reculée. Nous n'hésitons pas à regarder comme un des plus remarquables produits de cet âge le cylindre de la collection de la Haye par lequel nous allons commencer cette description.

1.



Une inscription de quatre lignes occupe la moitié supérieure d'une partie de la surface du cylindre; au-dessous, on distingue un groupe de trois petits personnages; à gauche, deux groupes de personnages de la hauteur totale du cylindre. Dans le premier groupe, un monstre, homme par la tête et par les bras et taureau par la partie inférieure du corps, saisit par le cou une gazelle dressée devant lui, la tête tournée en arrière. Dans le second groupe, un monstre semblable, mais de profil,

est aux prises avec un lion qui paraît vouloir le dévorer. A droite de l'inscription, on voit un dernier groupe de trois personnages dans lequel on reconnaît un véritable taureau à face humaine au milieu de deux personnages barbus qui cherchent à le maintenir. Les acteurs de ces différentes scènes sont traités avec beaucoup de soin et une grande recherche. Les extrémités des membres sont attachées avec une science incontestable du dessin; tout indique chez ces monstres la force et la puissance, et le modelé sur un relief très-prononcé dénote une grande habileté dans l'emploi des procédés. Il nous est impossible d'assigner une date à ce monument; l'inscription qui pourrait peut-être nous renseigner à cet égard est malheureusement fruste. Les deux premières lignes ont disparu, ainsi que la moitié de la troisième. Il ne reste plus que quelques signes qui nous révèlent un âge où l'écriture est encore dans son état archaïque le plus évident et cache sans doute un fragment de l'idiome de Sumer.

(Conf. F. Lajard, pl. XXVII, n° 9.)

(1-11 [1].) Marbre vert foncé. Haut., 0^m,043.

Les cylindres suivants nous montrent comment on comprenait les types des hommes et des animaux qui vivaient sur la terre à cette époque légendaire. L'archaïsme du travail nous les fait rattacher, à cause d'une certaine ressemblance dans les formes, aux premiers produits des artistes de la Basse-Chaldée.

2.

Trois groupes de personnages nus d'un travail archaïque assez soigné.

Dans le premier groupe, à droite, un personnage est saisi par deux autres qui lui tiennent les bras. Le second groupe est composé de deux personnages de profil qui se regardent : celui de droite cache derrière lui un objet indécis; celui de gauche tient de la main droite une gazelle qui se dresse en tournant la tête à gauche. Le troisième groupe se compose de deux personnages qui se regardent.

(Conf. F. Lajard, pl. XXVIII, n° 14.)

(12-49.) Marbre vert. Haut., 0^m,038.

3.

Cylindre roulé sur lequel on distingue imparfaitement six animaux ou personnages debout. Travail archaïque de la Basse-Chaldée.

(13-79.) Marbre jaune. Haut., 0^m,025.

[1] Ces chiffres se rapportent aux indications du Catalogue du Cabinet royal des Médailles que nous avons rédigé.

4.

Un personnage armé d'un bâton chasse devant lui un lion et un animal à longues cornes. Travail archaïque chaldéen.

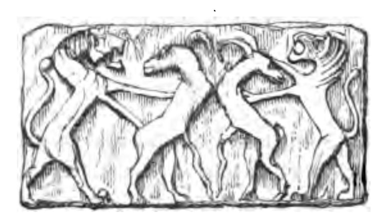
(64-106.) Marbre jaune. Haut., $0^m,018$.

5.

Deux lions enlacés dévorent chacun une gazelle; entre ces deux groupes, on distingue un personnage et une branche d'arbre.

(14-62.) Marbre blanc. Haut., $0^m,018$.

6.



Deux sujets symétriques : à gauche, un lion dévore un animal sur le dos duquel il pose les deux pattes de devant; à droite, un lion dévore une gazelle et lui pose une patte sur la tête et une sur le dos. Travail archaïque babylonien.

(21-43.) Marbre. Haut., $0^m,025$.

7.

Deux lions se disputent un petit animal rampant sous leurs pattes. On distingue un coq sur le dos des lions. Travail archaïque babylonien.

(22-63.) Marbre. Haut., $0^m,025$.

8.

Deux groupes symétriques séparés par une branche d'arbre : à droite, un léopard lutte contre une gazelle sans cornes; à gauche, même sujet; la gazelle a des cornes. Entre les deux gazelles, un petit personnage d'une exécution peu accentuée. Travail archaïque de Babylone.

(18-116.) Jaspe. Haut., $0^m,030$.

9.

Même sujet que le précédent, seulement un peu plus petit : il n'y a pas de branche pour séparer les sujets. Travail archaïque babylonien.

(19-27.) Hématite (?). Haut., $0^m,018$.

10.

Même sujet que le précédent; entre les deux groupes, un symbole peu caractérisé. Travail archaïque de Babylone.

(20-64.) Lapis-lazuli. Haut., $0^m,020$.

11.

Deux animaux croisés se dressent sur les pattes de derrière. Travail archaïque de Babylone.

(17-70.) Pierre grise. Haut., 0m,018.

12.

Deux animaux croisés se dressent pour dévorer une gazelle; au milieu, un personnage de profil.

(15-82.) Marbre blanc. Haut., 0m,016.

13.

Même sujet, mais fruste. Travail archaïque très-rudimentaire.

(16-35.) Marbre blanc. Haut., 0m,020.

14.

Un personnage de profil, tête à droite, robe courte, tient un animal par les pattes de derrière et la tête en bas. Devant lui, un personnage, tête à gauche, coiffé d'un bonnet pointu, la main droite baissée et la gauche ramenée à la ceinture. En haut, une étoile. Derrière ce groupe, un animal cornu marchant à droite. Dans le champ, une tête de profil; à droite, le signe Y et un objet peu visible. Travail archaïque de la Chaldée.

(11-59.) Basalte. Haut., 0m,020.

B. — LÉGENDE D'ISDUBAR.

Nous plaçons après cette série de monuments, dans lesquels la fantaisie des artistes a pu longuement s'exercer, des types qui nous paraissent empruntés à une légende chaldéenne dont on a réuni de nombreux débris et qui a été déjà suffisamment commentée pour qu'il nous suffise d'y faire allusion. D'ailleurs, le récit du Déluge qui figure dans ces tablettes y a donné une grande notoriété. Le héros de cette légende est Isdubar; il est originaire de la Basse-Chaldée; c'est un simple mortel sans doute, mais il est doué d'une force prodigieuse; il vivait peu de temps après le cataclysme qui a détruit par les eaux une partie du genre humain. C'est lui peut-être que nous voyons combattre les monstres aux formes effrayantes qui peuplaient alors la terre; il les a toujours vaincus; il a combattu les animaux sauvages et il a asservi les animaux domestiques. Isdubar se lia d'amitié avec un personnage dont on croit également trouver l'image sur les cylindres, dernier type de

ces monstres dans lesquels l'humanité faisait effort pour se dégager du règne animal : il a le haut du corps d'un homme; cependant sur sa tête on voit de longues oreilles pointues et de longues cornes; la partie inférieure du corps est celle d'un taureau. Il se nomme Hea-bani. Il partage les travaux d'Isdubar, et l'histoire de leur amitié, de leurs voyages, de leurs combats contre les monstres semble avoir fourni aux artistes de la Basse-Chaldée de nombreux sujets dont voici quelques spécimens :

15.

Deux sujets symétriques, séparés par deux lions croisés qui se dressent vers les personnages : à droite et à gauche, Hea-bani lutte contre un animal fantastique barbu et cornu qui se dresse devant lui, la tête retournée. Il le tient par le cou et par une des pattes de devant. Dans le champ, un scorpion sépare les deux sujets; entre le groupe de droite, en haut, un croissant; en bas, un petit animal; entre le second groupe, une grenouille. Travail archaïque babylonien.

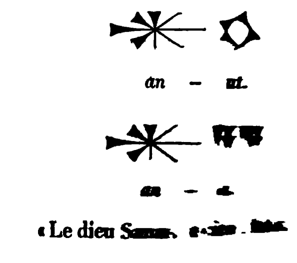
(Conf. F. Lajard, pl. XXVII, n° 10.)

(2-75.) Marbre brun. Haut., 0m,025.

16.

Deux personnages dos à dos séparés par une étoile luttent contre des monstres. A gauche, Isdubar tient un taureau renversé qu'il a saisi par un des pieds de derrière et sur la tête duquel il pose le pied gauche. A droite, Hea-bani lutte contre un lion qui se dresse devant lui. [illegible] le lion et Hea-bani, le signe [; entre les deux personnages, une [illegible]; [illegible] les deux monstres, un cartouche dans lequel on lit deux lignes d'[illegible] en caractères du style archaïque de Babylone; sous le [illegible] [illegible] difficile à déterminer ● peut-être une *ampulla*.

Derrière les personnages, deux lignes de caractères :



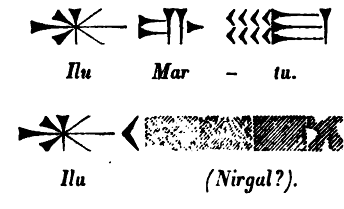
« Le dieu S[illegible] [illegible]

(Conf. Lajard, pl. XXVIII. [illegible]

17.

Hea-bani, adossé à deux lignes de caractères, lutte contre une gazelle; il est suivi d'un second personnage qui lutte contre un lion dressé devant lui. Dans le champ, quatre globes et le signe [.

Les deux lignes de caractères du style archaïque de Babylone portent :



« Le dieu Martu, le dieu Nirgal. »

(4-124.) Hématite. Haut., 0m,018.

18.

Hea-bani et Isdubar luttent contre un lion (?) Travail archaïque, fruste.

(8-93.) Pierre grise. Haut., 0m,028.

19.

Cylindre roulé. Le sujet est peu visible : on peut toutefois y reconnaître Hea-bani.

(6-96.) Hématite. Haut., 0m,020.

20.

Un personnage debout (peut-être Hea-bani) tient un long bâton; devant lui, un second personnage, robe longue, la main droite élevée en signe d'adoration.

Trois lignes d'écriture complétement fruste.

(7-85.) Marbre vert. Haut., 0m,022.

21.

Deux sujets symétriques. — A gauche, un personnage coiffé d'un béret plat, cheveux courts, barbe longue, tunique courte, jambes nues, lutte contre un taureau à face humaine dressé devant lui; de la main gauche il le tient par les pieds de devant, et de la droite par les cornes. La tête du monstre est retournée de profil, regardant à gauche; barbe longue et tressée. — A droite, un second personnage semblable au premier et lui tournant le dos saisit de la main gauche un taureau renversé qu'un lion qui se dresse devant lui paraît vouloir dévorer. Travail archaïque de la Basse-Chaldée.

(10-72.) Marbre vert. Haut., 0m,035.

22.

Deux scènes différentes peu visibles. — 1° Un personnage debout, tête à gauche, robe courte, tient par les pattes un animal fantastique qui se dresse devant lui et derrière lequel un lion paraît vouloir le dévorer. — 2° Un second personnage lutte contre un animal fantastique qui se dresse devant lui. Travail archaïque de la Basse-Chaldée.

(9-140.) Marbre roulé. Haut., 0m,028.

Nous plaçons ici une série de sujets qui se rattachent évidemment au mythe d'Isdubar et de Hea-bani, mais qui sont caractérisés par la présence d'un animal fantastique qui nous semble appartenir aux légendes de la Basse-Chaldée. Cet animal est un grand quadrupède du genre des carnassiers, aux oreilles longues et pendantes, au corps élancé et représenté toujours accroupi, mais les pattes de devant dressées.

23.

Devant un autel sur lequel s'élève un arbre en forme de pyramide, on voit de chaque côté l'animal que nous avons essayé de décrire, les pattes de devant dans la pose de l'adoration.

(23-6.) Hématite. Haut., 0m,015.

24.

Hea-bani lutte contre un lion qui se dresse devant lui; de l'autre côté, Isdubar saisit un lion par derrière; de la main gauche, il lui prend la crinière, et de la droite il le tient par la queue. Dans le champ figure l'animal caractéristique sur le nez duquel semble s'élever un symbole recourbé que nous n'essayerons pas d'interpréter; en haut, un petit animal (un rat?) passant à droite.

(5-50.) Marbre. Haut., 0m,021.

25.

Un personnage, robe longue, la main droite levée, s'avance précédé d'un personnage, robe courte, qui tient de la main gauche un symbole ondulé, peut-être un serpent. En face, le grand quadrupède accroupi, avec le bâton recourbé sur le nez; devant lui, un arbre qui s'élève du sol.

(105-37.) Hématite. Haut., 0m,020.

26.

Deux personnages symétriquement disposés se tournent le dos. Ils sont habillés d'une tunique courte et coiffés d'un béret plat; devant eux, un

animal accroupi; en bas, un scorpion. Derrière les personnages, les deux caractères archaïques :

an - *ut.*

« Samas. »

(111-69.) Pierre grise. Haut., 0m,020.

27.

Deux animaux (?) en adoration devant un autel. Sujet fruste.

(24-117.) Calcaire blanc. Haut., 0m,018.

28.

Trois animaux passant : des scorpions ou des lézards (?)

(25-26.) Calcaire blanc. Haut., 0m,010.

C. — LÉGENDES DIVERSES.

§ 1er.

Nous plaçons ici quelques sujets qui doivent se rapporter à des légendes encore incomprises mais qui ont un caractère d'antiquité incontestable; il nous est attesté par la matière du cylindre et par la manière dont le sujet est traité.

29.

Un personnage assis sur la croupe d'un quadrupède très-long avec un long cou et une longue queue qui se redresse dans toute la hauteur du cylindre. Devant lui et sur le cou de l'animal, un oiseau aux longues pattes précédé d'une forme indécise. La scène est complétée par un animal fantastique qui conduit ce singulier cortège. Travail archaïque très-négligé.

(62-22.) Marbre. Haut., 0m,020.

30.

Un personnage assis, profil à droite, tenant des rameaux dans la main gauche. Devant lui, deux personnages dont le rôle est assez difficile à définir, à cause du peu de relief de l'empreinte. Cette scène repose sur un objet qui semble l'encadrer comme une frange et qui à la rigueur pourrait faire supposer une barque, si elle ne rappelait pas la disposition du cylindre précédent.

(63-48.) Calcaire blanc. Haut., 0m,030.

31.

Un personnage assis sur un trône à degrés. Il a la main étendue; devant lui s'avance un animal cornu suivi d'un oiseau à longues pattes. Dans le champ, devant le personnage assis, un disque rayonnant; au-dessus de l'animal cornu, le disque ailé; plus bas, un petit quadrupède passant à gauche.

(Conf. F. Lajard, pl. XXXVIII, n° 2.)

(46-3.) ..... Haut., 0m,023.

32.

Cylindre un peu roulé sur lequel on reconnaît cependant un individu assis et devant lui trois personnages. Celui du milieu, qui paraît avoir l'extrémité inférieure du corps avec des formes d'oiseau, est maintenu par les deux autres qui l'appréhendent par les mains et par l'épaule.

(47-77.) Marbre blanc. Haut., 0m,026.

On rencontre un grand nombre de cylindres sur lesquels cette scène est constamment reproduite sans aucune variation dans les détails, ce qui nous permet de voir sûrement la scène de notre cylindre. Elle nous rappelle une légende qui n'est peut-être pas encore suffisamment comprise pour en faire une application certaine. Nous constatons seulement qu'elle nous parle du péché d'une divinité nommée *Zu* qui pour l'expier fut changée en oiseau.

33.

Un personnage barbu, coiffé du chapeau plat, les bords relevés; il a la partie inférieure du corps enfoncée dans une construction sur laquelle il appuie les deux mains; le haut du corps paraît environné de rayons. Devant lui, un personnage, robe longue, s'avance et lui présente un rameau, tandis qu'un second personnage, vêtu comme le premier, essaye d'ouvrir une porte. Travail archaïque.

(Conf. F. Lajard, pl. XXXVIII, n° 15.)

(57-95.) Basalte. Haut., 0m,023.

34.

Un personnage barbu, coiffé d'un chapeau plat à larges bords retroussés, robe longue, le pied sur un autel, le haut du corps environné de rayons, tenant une massue de la main droite, présente de l'autre un rameau. Devant lui, un personnage semblablement vêtu, lui présente, en le tenant par la main, un troisième personnage, tête nue, barbe longue, robe longue à franges. Derrière lui, un quatrième personnage qui lui

tourne le dos, vêtu comme les deux premiers, paraît ouvrir ou fermer une porte. Travail archaïque très-soigné.

(Conf. F. Lajard, pl. XXVIII, n° 10.)

(56-120.) Jaspe vert. Haut., 0^m,040.

On a cherché dans les sujets analogues à ceux qui sont représentés sur les deux cylindres que nous venons de décrire des allusions à la construction de la Tour de Babel; mais nous n'indiquons cette assimilation que pour la repousser, en nous renfermant dans une réserve que la circonspection commande dans des matières où il est si facile de s'égarer.

§ 2.

Les sujets suivants se distinguent et se rapprochent à la fois par la variété ou la ressemblance des costumes, mais ils appartiennent tous évidemment à la Basse-Chaldée.

35.

Un personnage assis, barbu, robe longue rayée à côtes, tenant une branche de la main gauche. Devant lui, trois personnages debout coiffés d'un bonnet à cornes s'avancent en lui apportant des offrandes. Les deux derniers tiennent des rameaux. Travail archaïque.

(51-12.) ..... Haut., 0^m,030.

36.

Un personnage assis, tête à gauche, les cheveux relevés en arrière, robe longue à franges dans la hauteur. A ses pieds, un autel sur lequel brûle le feu sacré. En haut, dans un croissant, une étoile à six branches. Devant lui, quatre personnages, même costume, s'avancent dans l'attitude du recueillement. Travail archaïque de la Basse-Chaldée.

(Conf. F. Lajard, pl. XXVIII, n° 12.)

(54-113.) Jaspe vert. Haut., 0^m,038.

37.

Cylindre roulé et fruste dans lequel on reconnaît cependant une scène analogue à celle que nous venons de décrire.

(52-73.) Marbre vert. Haut. 0^m,040.

38.

Deux personnages symétriques assis et se tournant le dos. Ils ont l'un et l'autre la main levée tenant une coupe. Devant le personnage de

gauche, un second personnage, debout, les mains ramenées à la ceinture. Dans le champ, en haut, à gauche, le croissant; à droite, une étoile à six branches (peut-être le signe ⊢✳⊣).

(49-74.) **Marbre blanc veiné. Haut., 0m,033.**

39.

Un personnage assis sur un trône à degrès. Longue barbe, bonnet plat. Il tient une coupe de la main droite et de la gauche un sceptre. Autour de sa tête on remarque des rayons. Devant lui, trois personnages s'avancent, robe longue, coiffés du béret plat, et lui apportent des offrandes.

(50-112.) **Jaspe vert. Haut., 0m,030.**

40.

Un arbre avec sept rameaux en éventail et portant des fruits. A gauche, un personnage, tête nue, les cheveux relevés, robe longue à franges, cueille un fruit de la main gauche et en passe un autre de la main droite à un second personnage semblablement vêtu. A droite, un troisième personnage, dans le même costume, cueille un fruit de la main droite; il en porte un second dans la main gauche. Derrière, dans un cartouche, deux caractères assyriens, *ta, ta* :



Dans le champ, en haut, le croissant. En bas, des oiseaux et des arbres de différentes espèces.

(Conf. Lajard, pl. XXVIII, n° 7.)

(55-122.) **Marbre. Haut., 0m,028.**

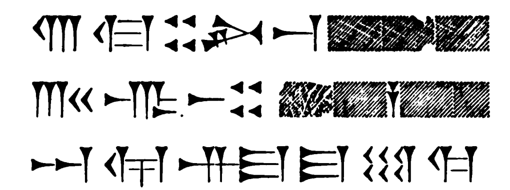
CYLINDRES DE LA SUSIANE.

Les cylindres de l'antique Susiane doivent être nombreux. La difficulté de les reconnaître vient du défaut d'un terme de comparaison certain pour nous fixer sur tout ce qui peut les distinguer des sujets chaldéens, le costume des personnages, le faire des artistes et leur prédilection pour certains sujets. Ceux que nous donnons sous ce titre doivent appartenir à une époque relativement récente. L'écriture seule des légendes nous a déterminé dans notre appréciation.

41.



Un personnage assis, regardant à droite, la tête couverte d'une couronne à trois pointes; devant lui, un personnage debout, robe longue, coiffé d'un béret plat, les mains levées en signe d'adoration. Entre ces deux personnages, un objet peu visible à cause des accidents de la pierre. Derrière le Bélus, trois lignes de caractères cunéiformes. Le travail, quoique archaïque, est très-soigné et diffère de celui des autres cylindres. L'inscription ne parait pas appartenir à l'Assyrie ou à la Chaldée; elle présente, tant par les accidents de la pierre que par la forme insolite de quelques caractères, de grandes difficultés de lecture. Le premier signe de la seconde ligne signifie roi et le premier signe de la troisième est l'indicatif d'un nom divin.



(48-17.) Marbre noir et vert. Haut., 0^{m},033.

42.

Deux scènes différentes séparées par deux lignes de caractères archaïques.

1° A gauche, un guerrier, robe courte, le glaive dans la main gauche ramenée à la ceinture ; devant lui, un personnage, robe longue, barbe longue, coiffé d'un béret plat, la main gauche élevée en adoration. Entre deux, dans le champ en haut, le disque lumineux dans un croissant; au-dessous, un petit animal; en bas, un hérisson.

2° A droite, un personnage, robe longue, les deux mains ramenées

à la ceinture. Devant lui, dans le champ, quatre figures peu visibles qui peuvent représenter des animaux couchés.

L'inscription est très-obscure.

(103-97.) Hématite. Haut., 0m,020.

CYLINDRES ASSYRO-CHALDÉENS.

CÉRÉMONIES RELIGIEUSES.

I. — Initiations.

On trouve sur un grand nombre de cylindres des scènes sur le caractère religieux desquelles il est impossible de se tromper. On peut ranger les cylindres de cette nature dans trois groupes principaux. Nous les désignons sous les noms de *cylindres assyro-chaldéens*, parce que si les types les plus anciens remontent à l'origine de l'empire de Chaldée, ils ont dû se propager dans le nord de la Mésopotamie jusqu'aux derniers temps de l'empire d'Assyrie.

§ 1er.

Nous prendrons pour type du premier groupe une scène bien caractéristique. Elle représente un personnage assis, prince ou pontife, peut-être un Dieu; nous le désignerons par le nom de Bélus qui convient à tous les dieux et qui s'applique pareillement à tous les maîtres ou seigneurs de la terre. Devant lui, un second personnage, le hiérophante (?), debout dans le même costume, lui présente un troisième personnage nu-tête qui paraît se préparer à une initiation. La scène se termine souvent par un quatrième personnage vêtu d'une robe longue, les deux mains élevées dans la position qui convient à l'adoration ou à la prière.

Le type de cette scène nous est donné par un cylindre aujourd'hui perdu, mais dont on ne songe plus à méconnaître l'authenticité. Il porte le nom d'Urkham, le fondateur du premier empire

de Chaldée. Ce document a été publié pour la première fois par Ker-Porter et il a été souvent reproduit depuis.

Dans une scène analogue, le hiérophante a disparu et le néophyte paraît devant le Bélus dans l'attitude de l'attente. Tous les personnages de ces deux scènes sont des hommes; c'est par une erreur difficile à expliquer que l'on a pu prendre le néophyte pour une femme, car ce même personnage est quelquefois représenté avec de la barbe; mais, en l'absence de cet indice, le sexe est suffisamment caractérisé par le dessin de la poitrine et des hanches.

43.

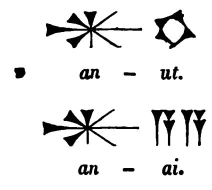


Bélus assis, figure à gauche, robe longue côtelée, la main droite portée en avant, présentant ou acceptant une offrande; devant lui, un prêtre, robe longue côtelée, coiffé du bonnet à cornes, conduit par la main gauche un initié qui, la main droite levée, accomplit un acte d'adoration. Dans le champ, en haut devant l'initié, le croissant; devant le Bélus, un oiseau aux ailes déployées.

(26-103.) Marbre. Haut., 0m 022.

44.

Même scène, avec des variantes dans le détail. Le Bélus est assis sur un trône à degrés; il est imberbe et tient de la main droite une sorte de trompette. Le néophyte est coiffé d'un bonnet pointu; derrière Bélus, un cartouche renfermant deux lignes d'écriture en caractères archaïques. Dans le champ, sous le cartouche, un chien passant à gauche.



« Le dieu Samas, le dieu Malik. »

Nous avons déjà vu cette inscription *supra*, n° 16.

(27-29.) Hématite. Haut., 0m,020.

45.

Bélus assis sur un trône à degrés, tête à gauche. Il tient une coupe de la main droite, la gauche ramenée à la ceinture; devant lui, un personnage, robe longue, coiffé, lui présente par la main le néophyte tête nue, robe longue, la main droite en adoration. Derrière Bélus, sur un tabouret, un petit personnage de profil. Dans le champ, divers attributs: un animal, le croissant et le licitus.

(28-108.) Agate. Haut., 0m,020.

46.

Même sujet. Derrière le Bélus, on aperçoit un personnage debout, de profil, la tête en bas. Travail archaïque.

(29-91.) Marbre jaune. Haut., 0m,018.

47.

Même sujet. Derrière le Bélus, un personnage peu visible. Cylindre roulé, fruste.

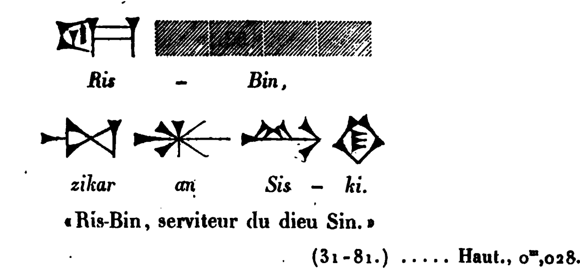
(Conf. Cullimore, pl. XX, n° 89.)

(30-132.) Pierre blanche. Haut., 0m,020.

48.

Même sujet, qui ne diffère des précédents que par les détails. Le travail, d'une belle conservation, permet mieux de les caractériser. Le Bélus est assis sur un trône à degrés, coiffé du bonnet à cornes, robe longue, la main droite levée. Devant lui, l'initiateur, robe longue plissée, coiffé du bonnet à cornes, la poitrine découverte du côté droit, cheveux longs et bouclés, la main gauche levée, présente, en le tenant par la main droite, un personnage qu'il conduit par la main gauche. Ce dernier est nu-tête, cheveux courts, robe longue et frangée, la poitrine découverte du côté droit, la main droite dans le geste de l'adoration. Derrière lui, un prêtre, coiffé du bonnet plat, les cheveux longs et bouclés, élève les deux mains en signe d'adoration.

Derrière le Bélus, dans un cartouche, deux lignes d'écriture du style archaïque de Babylone :



« Ris-Bin, serviteur du dieu Sin. »

(31-81.) ..... Haut., 0m,028.

49.

Sujet analogue, mais fruste; derrière le Bélus, on distingue un arbre aux rameaux droits sur une seule tige, et entre les deux autres personnages un symbole en zigzag qu'on a pris quelquefois pour un serpent.

(42-86) Pierre grise. Haut., 0m,023.

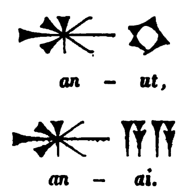
50.

Sujet analogue. L'initié n'est plus conduit par la main; il est debout, tête nue, robe à franges, les deux mains ramenées à la ceinture.

(33-2.) Marbre. Haut., 0m,022.

51.

Même sujet. Derrière les deux personnages, deux lignes d'écriture en caractères archaïques de Babylone; c'est la même inscription que celle des nos 16 et 44 :



« Le dieu Samas, le dieu Malik. »

(34-71.) Marbre brun. Haut., 0m,025.

52.

Même sujet. Devant le Bélus, on distingue un animal sur un perchoir, et derrière le personnage quatre têtes différant surtout par les coiffures et posées dans le champ deux et deux; entre les personnages, le signe [; au-dessus, une étoile.

(Conf. F. Lajard, pl. XXVII, n° 8.)

(35-14.) Marbre vert. Haut., 0m,028.

53.

Même sujet, différant cependant par les détails gravés dans le champ du cylindre. Entre les deux personnages debout, en haut, quatre globes; en bas, un petit personnage de profil; derrière le Bélus, en haut, des symboles peu visibles; en bas, un petit personnage de profil; devant le Bélus, en bas, un petit animal; en haut, un disque rayonnant dans un croissant.

(36-134.)...... Haut., 0m,025.

§ 2.

Les scènes qui suivent indiquent une grande négligence et un médiocre talent d'exécution; elles se relient par les sujets à ceux qui sont traités aux scènes précédentes et représentent peut-être une phase d'archaïsme ou de décadence dont nous ne pouvons préciser l'époque ni le siége.

54.

Bélus assis, la main droite avancée pour offrir ou recevoir quelque chose; devant lui, un seul personnage, la main gauche élevée en signe d'adoration. Derrière Bélus, un arbre d'une seule tige d'où partent des rameaux plus longs au sommet. Travail très-grossier.

(38-4.) Pierre verte. Haut., $0^m,018$.

55.

Bélus assis, tenant une coupe de la main droite qu'il porte en avant. Devant lui, trois personnages. Les deux premiers ont la main gauche élevée en signe d'adoration, le bras droit ramené à la ceinture. Le troisième personnage est peu visible. Travail archaïque.

(39-33.) Pierre noire. Haut., $0^m,018$.

56.

Bélus assis, tête à droite, présente de la main gauche un objet indécis. Dans le champ, devant lui, en haut, une étoile à cinq branches. Deux personnages s'avancent devant lui. Dessin très-archaïque grossièrement exécuté.

(40-61.) Marbre brun. Haut., $0^m,020$.

57.

Bélus assis, robe rayée côtelée, tenant une fiole dans la main droite. Dans le champ, en haut, disque et croissant. Devant Bélus, deux personnages, la main gauche levée en signe d'adoration. Derrière Bélus, un personnage plus petit monté sur une chèvre accroupie tient de la main gauche un trident et de la droite un fléau (?). Travail grossier à la pointe.

(41-34.) Hématite. Haut., $0^m,020$.

58.

Bélus assis; devant lui, deux personnages. Le tout à peine visible.

(43-115.) ..... Haut., $0^m,020$.

59.

Même scène. Travail grossier et fruste.

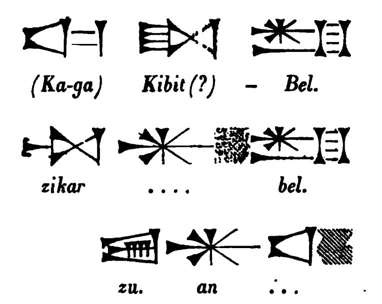
(44-102.) Calcaire blanc. Haut., 0m,020.

§ 3.

Les scènes suivantes présentent une variante des sujets précédents. Le costume de l'un des personnages nous rappelle celui de Marduk-idin-akhi (?). Aussi nous estimons que ce cylindre appartient aux règnes des souverains du premier empire de Chaldée.

60.

Un personnage, robe courte, le pied droit posé sur un scabellum, coiffé d'une tiare cylindrique rayée, portant une barbe longue, présente un rameau (?) de la main droite. Devant lui, un personnage, robe longue, rayée et à côtes, coiffé du chapeau pointu aux bords relevés, conduit de la main droite un personnage dont il tient la main gauche. Ce dernier est nu-tête; il porte une robe longue à franges et il tient la main droite élevée en signe d'adoration. Derrière les personnages, trois lignes d'écriture en caractères archaïques :



« Kibit-Bel, serviteur du dieu Sin et du dieu ..... »

(72-94.) Marbre gris. Haut., 0m,025.

61.

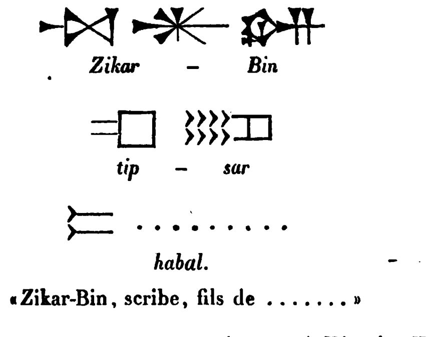
Variante de la scène précédente. Le premier personnage à droite porte une robe longue; il a les deux mains ramenées à la ceinture.

(73-133.) Hématite. Haut., 0m,023.

62.

Cylindre roulé, variante de la scène précédente; les personnages

sont à peine indiqués. Trois lignes de caractères, la dernière à peu près effacée :



« Zikar-Bin, scribe, fils de .... »

(74-119.) Hématite. Haut., 0m,020.

63.

Quatre personnages qui reproduisent pour les trois premiers une variante de la scène précédente. Ils sont suivis, à gauche, par un personnage, robe longue côtelée, coiffé d'un chapeau pointu, les deux mains élevées en signe d'adoration. Dans le champ, le disque et le croissant; au-dessous, le signe [; puis, derrière l'adorant, un petit personnage, robe courte, occupe la partie supérieure du cylindre.

(76-57.) Hématite. Haut., 0m,015.

II. — Sacrifices.

Le sacrifice le plus fréquent dans le monde antique est le sacrifice d'un petit ruminant. Cette coutume qui remonte à l'origine du monde, d'après toutes les traditions orientales, s'est répandue en Assyrie et en Chaldée et s'y est perpétuée jusqu'à une époque relativement moderne.

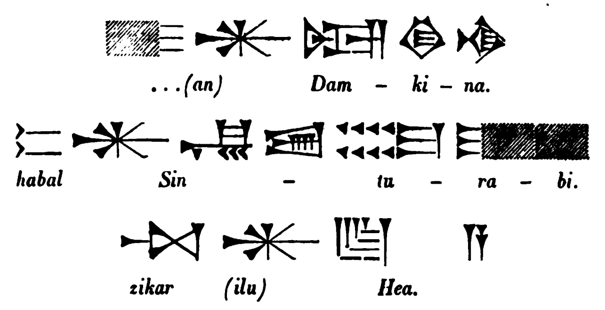
Toutes les fois que les rois d'Assyrie veulent se rendre les Dieux propices avant une expédition ou les remercier d'une victoire, ils immolent des produits de leurs troupeaux. Un bas-relief du palais de Sennachérib nous fait assister aux préliminaires de cette cérémonie. Elle est représentée sur un grand nombre de cylindres d'après un type convenu et qui paraît avoir été invariablement copié en Chaldée et en Assyrie, sans qu'il soit possible de distinguer la différence qui a pu s'établir dans l'esprit des deux nations.

La collection de la Haye ne nous présente que de rares échantillons de cette scène et d'une mauvaise exécution.

64.



Un personnage debout, la main levée en signe d'adoration. Devant lui, un autre personnage lui présente le chevreau; il est suivi d'un troisième personnage, robe longue, les mains ramenées à la ceinture. Entre ces deux personnages, en bas, un rameau à trois branches; en haut, un oiseau à longues pattes. Derrière les personnages, trois lignes de caractères archaïques :



« .....-Damkina, fils de Sin-tu-rabi, adorateur du dieu Hea. »

(67-118.) Hématite. Haut., 0m,025.

65.

Un personnage debout, barbe longue, robe longue, la cuisse droite découverte, le pied posé sur un scabellum, la main droite armée d'un glaive, la gauche ramenée à la ceinture. Devant lui, un second personnage, robe longue, lui présente un chevreau. Derrière lui, dans le champ, deux petits personnages peu distincts. Il est suivi d'un troisième personnage, robe longue à plis et à côtes, les mains élevées en signe d'adoration. Cylindre roulé. Sujet à peu près fruste.

(65-130.) Hématite. Haut., 0m,025.

66.

Ce cylindre est chargé de cinq personnages formant deux scènes dif-

férentes. D'abord un premier groupe de trois personnages comprenant le sacrificateur, le personnage qui présente le chevreau, puis le prêtre en adoration. La seconde scène représente Izdubar et Hea-bani se tenant par les mains. Dans le champ, un certain nombre de symboles parmi lesquels on distingue le croissant et le disque lumineux, quatre sphères et une étoile à six branches. Travail archaïque d'une exécution très-sommaire.

(68-20.) Hématite. Haut., 0m,023.

67.

Ce cylindre se distingue par la manière insolite de traiter un sujet dans lequel nous croyons reconnaître cependant Bélus assis; devant lui, un personnage, robe longue, lui présentant un chevreau. Derrière Bélus, deux personnages de profil. Tous ces personnages sont traités d'une manière sommaire par des lignes droites qui indiquent la place du corps, des jambes et des bras. Cependant ce n'est point une ébauche. On y distingue une certaine habileté dans l'exécution matérielle, mais une ignorance absolue du dessin.

(69-18.) Hématite. Haut., 0m,020.

III. — Le guerrier.

Nous faisons un groupe spécial pour comprendre une scène dans laquelle figure un personnage vêtu d'une robe courte, tenant de la main gauche un sceptre ou un glaive, mais la poignée ramenée à la ceinture et la pointe inclinée vers la terre. Devant lui, on voit tantôt le sacrificateur armé du glaive, tantôt le pontife dans la pose de l'adoration. Pour nous, il s'agit évidemment d'un guerrier qui appelle sur ses armes les bénédictions des Dieux.

68.



Deux personnages dans l'attitude que nous connaissons déjà. Le travail est très-soigné et la conservation du monument permet d'en étudier les détails. A droite, l'adorateur, robe longue à côtes, les deux mains élevées.

Il est coiffé d'un chapeau pointu et porte une barbe demi-longue. Devant lui, un personnage, robe courte, coiffé du chapeau pointu, la main gauche ramenée à la ceinture et tenant un sceptre ou un poignard; la main droite tombant naturellement le long du corps. Derrière les personnages, trois lignes de caractères du style archaïque de Babylone :

(ilu) Du - gun - ta - ai - ar

habal Assat - itti - ili - su

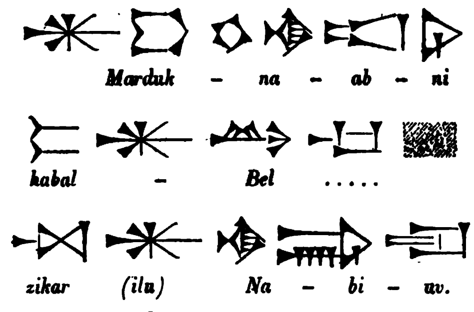
zikar (ilu) Da - gan.

« Dagan-taiar, fils de Assat-itti-ili-su, serviteur du dieu Dagan. »

(92-76.) Marbre veiné. Haut., 0m,028.

69.

Même sujet que le précédent. Dans le champ, en haut, le disque et le croissant. Trois lignes de caractères du style archaïque de Babylone :



« Marduk-nabni, fils de Bel... adorateur du dieu Nebo. »

(96-15.) Hématite. Haut., 0m,023.

70.

Même sujet. Trois lignes de caractères. Les derniers signes de chaque ligne sont un peu frustes.

Patiś - Bel



habal A - di - du ...

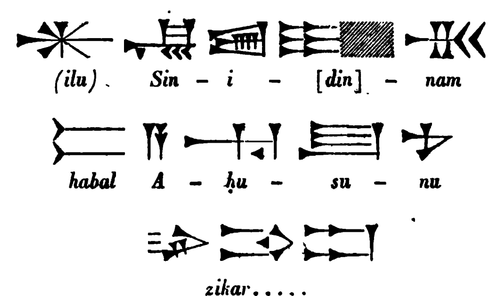
zikar (ilu) Sala (?)

« Patis-Bel, fils de Adidu, adorateur du dieu ... »

(93-65.) Hématite. Haut., 0m,025.

71.

Même sujet que les précédents. La partie supérieure de l'un des personnages est enlevée par une cassure de la pierre. Trois lignes de caractères :



(ilu) Sin - i - [din] - nam

habal A - hu - su - nu

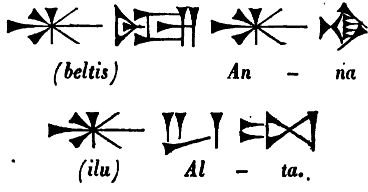
zikar.....

« Sin-idinnam, fils de Ahusunu, adorateur de ..... »

(95-104.) Agate. Haut., 0m,025.

72.

Même sujet. Dans le champ, entre les deux personnages, deux petits individus peu visibles. Deux lignes de caractères archaïques :



(beltis) An - na

(ilu) Al - ta.

« La déesse Anna, le dieu Alta. »

(94-147.) Hématite. Haut., 0m,020.

73.

Deux personnages adossés, robe longue, cheveux longs, chapeau

pointu, les bords retroussés; celui de droite a la main gauche élevée dans la pose de l'adoration; celui de gauche a la main droite élevée pour présenter une offrande. Entre les deux personnages, un animal sur une grande perche. Au pied du personnage de droite, un petit quadrupède dressé sur ses pieds de derrière (?). Deux lignes de caractères archaïques :

(ilu) *Bel* *kit (?)*

au *ilu* *Sin.*

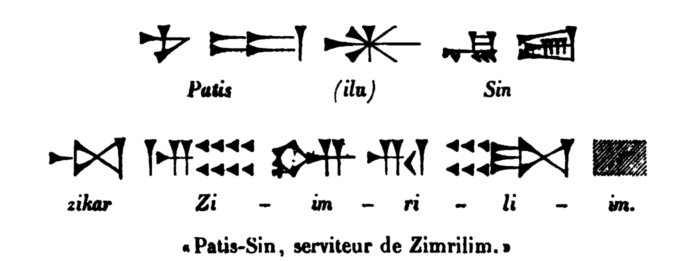
« Le dieu Bel et le dieu Sin. »

(99-89.) Hématite. Haut., 0m,023.

74.

Même sujet que celui du numéro précédent. Dans le champ, entre les deux principaux personnages, deux serviteurs superposés, de profil, tournés à gauche et portant des offrandes.

L'inscription devrait avoir trois lignes, mais la seconde est remplie par quatre têtes différentes, de face et superposées :



« Patis-Sin, serviteur de Zimrilim. »

Dans cette inscription, la formule ordinaire n'est pas complète; la filiation n'est pas indiquée, mais à la troisième ligne le nommé Patis-Sin se dit serviteur d'un autre homme, tandis que ordinairement le personnage qui occupe la première ligne se dit serviteur d'une divinité. Nous avons déjà signalé un fait analogue sur un cylindre où un nommé Duriulbar se dit *sakkanaku* de Kurigalzu. Nous pouvons ajouter ici que sur un cylindre du Musée Britannique on voit un individu qui se dit « serviteur » (*zikar*) de Naram-Sin.

Ce cylindre a appartenu à Denon qui l'a publié dans son *Voyage en Égypte;* il a été reproduit par F. Lajard. Est-il nécessaire de faire remar-

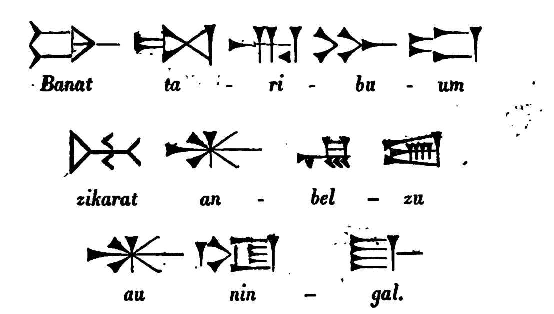
quer que la monture en or dont il est aujourd'hui pourvu est essentiellement moderne.

(Conf. Denon, *Voyage en Égypte*, pl. CXXIV. — F. Lajard, pl. LIII, n° 1.)

(97-149.) Hématite. Haut., 0m,022.

75.

Un personnage debout, chapeau pointu, robe longue à côtes, cheveux longs et relevés, les deux mains élevées dans la pose de l'adoration. Devant lui, un objet peu visible (un oiseau?), sur une grande perche. Derrière lui, un rameau à deux branches partant du sol, puis le triangle (une flamme) sur un support. Trois lignes d'écriture :



« Fille Taribum, servante de Sin (et) de la Grande déesse. »

(100-13.) Calcédoine. Haut., 0m,028.

IV. — Sujets divers.

Nous devons faire un groupe particulier pour comprendre les scènes en apparence les plus diverses. Tous les personnages que nous avons décrits paraissent conserver leur individualité propre et se combinent cependant suivant les exigences de l'artiste, qui les fait disparaître tour à tour sans que cette élimination paraisse motivée, si ce n'est par le besoin d'allonger l'inscription. Lorsque la scène est réduite à un seul personnage, c'est alors le Bélus debout ou assis et l'inscription présente alors une formule succincte de prière.

76.

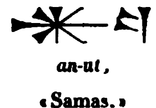
Deux personnages, robe longue, s'avancent pour faire une offrande sur un autel qui s'élève au pied d'un temple. Sur la corniche de ce temple, s'élève une colonne de laquelle on voit sortir la tête d'un animal (lion ou chien). Dans le champ, en haut, le croissant et une étoile.

(110-137.) Calcaire vert. Haut., 0m,025.

77.

Même scène que celle du numéro précédent; seulement les personnages sont autrement disposés : l'adorant est au milieu.

Derrière les personnages, une ligne de caractères archaïques :

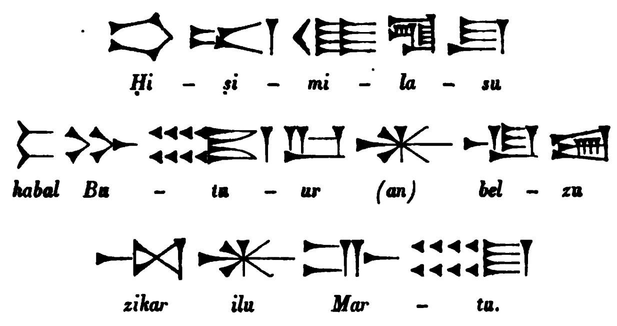


« Samas. »

(89-31.) Hématite. Haut., 0m,020.

78.

Le sacrificateur posé et armé comme nous l'avons décrit. Devant lui, le personnage, robe courte, l'arme dans la main gauche. Derrière lui, un personnage, robe courte, s'avance les deux mains à moitié élevées. Derrière les personnages, trois lignes de caractères du style archaïque :



« Hisimilasu, fils de Butur-Sin, serviteur du dieu Martu. »

(85-9.) Jaspe veiné. Haut. 0m,030.

79.

Le guerrier, la main gauche armée du glaive et ramenée à la ceinture, entre deux personnages, robe longue, les deux mains élevées en adoration.

(98-40.) Hématite. Haut., 0m,022.

80.

Trois personnages. Un personnage, robe courte, de profil, tête à gauche, la main droite élevée, la gauche ramenée à la ceinture, entre deux personnages, robe longue, une main levée en signe d'adoration.

Derrière les personnages dans un cartouche deux caractères assyriens. Dans le champ, l'étoile et les signes.



« Samas. »

(102-7.) Hématite. Haut., 0m,020.

81.

Trois personnages peu distincts dans lesquels on reconnaît cependant le guerrier, la main gauche armée du glaive et ramenée à la ceinture. Dans le champ, différents attributs.

(82-101.) Marbre roulé. Haut., 0m,018.

82.

Variante de la scène précédente. Trois personnages disposés comme au n° 80.

(87-58.) Calcaire. Haut., 0m,015.

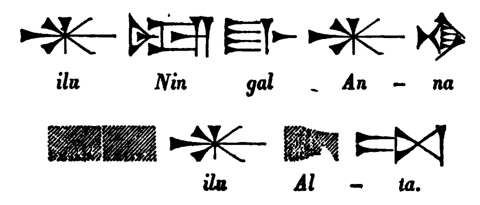
83.

Quatre personnages formant deux groupes adossés. 1° Le sacrificateur, au lieu de tenir un glaive de la main droite, présente un rameau à deux branches; devant lui, le serviteur, robe courte, présente d'une main des offrandes et de l'autre porte le panier. 2° Le personnage armé, la main ramenée à la ceinture, et devant lui l'adorant, robe longue, les deux mains élevées.

(83-38.) Hématite. Haut., 0m,020.

84.

Le sacrificateur armé du glaive; devant lui, deux personnages dans la pose de l'adoration. Derrière les personnages, deux lignes d'écriture :



« La déesse Ningal Anna et le dieu Alta. »

(C'est la même inscription que nous avons vue au n° 72.)

(78-1.) Hématite. Haut., 0m,018.

Bélus, la lutte de deux monstres fantastiques. Dans le champ des symboles peu distincts.

(65-23.) Hématite. Haut., 0m,016.

93.

Belus assis. Devant lui, trois personnages debout s'avancent dans la même attitude; derrière le Bélus, des symboles peu visibles sur deux registres.

(53-51.) ..... Haut., 0m,020

94.

Belus assis; devant lui, un personnage debout; derrière le personnage, probablement trois lignes de caractères. Cylindre roulé, fruste.

(58-42.) Marbre brun. Haut., 0m,025.

95.

Bélus assis; devant lui, un personnage debout, robe longue, la cuisse droite découverte, le pied sur un scabellum, la main droite armée du glaive; derrière lui, un personnage debout, robe longue, les mains ramenées à la ceinture.

(70-107.) Basalte. Haut., 0m,023.

96.

Un personnage assis, paraissant avoir devant lui un autre personnage assez difficile à distinguer; entre deux, dans le champ, un objet peu visible; en haut, une étoile; derrière eux, deux personnages debout, le second paraît jouer de la harpe. Travail à la pointe, très-archaïque.

(59-46.) Marbre blanc roulé. Haut., 0m,025.

97.

Bélus assis devant un autel; il tient un rameau de la main gauche. De l'autre côté de l'autel, un petit personnage; derrière lui, un cerf accroupi, puis un second personnage; au-dessus de l'autel, sept globes. Travail rudimentaire.

(60-129.) Pierre blanche. Haut., 0m,023.

98.

Bélus assis; devant lui un monstre qui se dresse devant un personnage, robe longue, les mains dans la pose de l'adoration. Dans le champ, derrière le Bélus, un scorpion; devant [illegible] bes, [illegible] boles peu visibles. Travail rudimen[illegible]

89.

Deux groupes différents. Le premier semblable au sujet précédent. Dans le champ, le croissant, le signe [et l'*ampulla* ●. Derrière le Bélus, un personnage armé du glaive, robe longue, la cuisse droite découverte, le pied posé sur un tabouret; devant lui, un second personnage debout, robe longue, la main droite élevée dans la pose de l'adoration, la main gauche ramenée à la ceinture. En haut, trois globes.

(Conf. Cullimore, pl. XXII, n° 115.)

(71-144.) ..... Haut., 0^{m},023.

90.



Le sacrificateur, le pied posé sur un petit animal, tient un rameau dans la main droite levée. Devant lui, un adorateur se présente en face du guerrier armé, la main gauche ramenée à la ceinture. Derrière les personnages, un candélabre à trois branches. Dans le champ, en haut, le croissant; en bas, un symbole peu caractérisé.

(Conf. F. Lajard, pl. XXVII, n° 4.)

(86-126.) ..... Haut., 0^{m},020.

V. — Sujets frustes.

91.

Deux sujets. Le premier semblable aux précédents : Bélus assis devant deux personnages. Derrière lui, un personnage, peut-être Isdubar, lutte contre un lion qui se dresse devant lui. Travail archaïque de la Basse-Chaldée.

(32-100.) Basalte noir. Haut., 0^{m},028.

92.

Bélus assis. Devant lui un serviteur, robe courte, lui présente de la main droite une offrande; de la gauche, il porte le panier; il est suivi d'un personnage, robe longue, les mains élevées en adoration. Derrière



Bélus, la lutte de deux monstres fantastiques. Dans le champ, des symboles peu distincts.

(45-23.) Hématite. Haut., 0^{m},018.

93.

Bélus assis. Devant lui, trois personnages debout s'avancent dans la même attitude; derrière le Bélus, des symboles peu visibles sur deux registres.

(53-54.) ..... Haut., 0^{m},020.

94.

Bélus assis; devant lui, un personnage debout; derrière le personnage, probablement trois lignes de caractères. Cylindre roulé, fruste.

(58-42.) Marbre brun. Haut., 0^{m},025.

95.

Bélus assis; devant lui, un personnage debout, robe longue, la cuisse droite découverte, le pied sur un scabellum, la main droite armée du glaive; derrière lui, un personnage debout, robe longue, les mains ramenées à la ceinture.

(70-107.) Basalte. Haut., 0^{m},023.

96.

Un personnage assis, paraissant avoir devant lui un autre personnage assez difficile à distinguer; entre deux, dans le champ, un objet peu visible; en haut, une étoile; derrière eux, deux personnages debout; le second paraît jouer de la harpe. Travail à la pointe, très-archaïque.

(59-46.) Marbre blanc roulé. Haut., 0^{m},025.

97.

Bélus assis devant un autel; il tient un rameau de la main gauche. De l'autre côté de l'autel, un petit personnage; derrière lui, un cerf accroupi, puis un second personnage; au-dessus de l'autel, sept globes. Travail rudimentaire.

(60-129.) Pierre blanche. Haut., 0^{m},023.

98.

Bélus assis; devant lui un monstre qui se dresse devant un personnage, robe longue, les mains dans la pose de l'adoration. Dans le champ, derrière le Bélus, un scorpion; devant lui quatre globes, puis des symboles peu visibles. Travail rudimentaire à la pointe.

(61-136.) Marbre vert. Haut., 0^{m},015.

99.

Trois personnages peu distincts dans lesquels on reconnaît cependant un personnage dans la pose de l'adorant; devant lui, le triangle sur une longue perche; puis, en haut, une étoile; en bas, le croissant; derrière les personnages, un arbre avec des rameaux partant du pied.

(114-143.) Marbre. Haut., 0m,028.

100.

Deux groupes différents : 1° le guerrier, la main gauche armée et ramenée à la ceinture se tient devant un personnage, robe longue à côtes, coiffé du chapeau pointu, les mains élevées en signe d'adoration; 2° un autre personnage debout, chapeau pointu, robe longue à côtes, la main droite ramenée à la ceinture, la gauche abaissée; devant lui, un troisième personnage que la cassure de la pierre ne permet pas de distinguer. Dans le champ, entre le premier groupe, en haut, le disque dans le croissant; en bas, le signe [et le triangle sur une tige. Derrière les personnages, en haut, l'*ampulla* ●; en bas, le signe].

(115-78.) Hématite. Haut., 0m,026.

101.

Cylindre fruste. Trois personnages, variante du n° 99; plus trois lignes d'écriture derrière les personnages, mais à peine visibles.

(90-111.) Pierre blanche. Haut., 0m,025.

102.

Quatre personnages peu visibles dans lesquels on reconnaît cependant une variante des scènes précédentes.

(106-55.) Hématite roulé. Haut., 0m,018.

103.

L'empreinte laisse soupçonner une scène analogue à celle des numéros précédents, mais fruste (quatre personnages).

(108-68.) Pierre grise. Haut., 0m,020.

104.

L'empreinte laisse soupçonner une scène analogue à celle des numéros précédents; travail soigné, mais fruste (trois personnages).

(109-121.) Hématite. Haut., 0m,020.

Bélus, la lutte de deux monstres fantastiques. Dans le champ, des symboles peu distincts.

(45-23.) Hématite. Haut., 0m,018.

93.

Bélus assis. Devant lui, trois personnages debout s'avancent dans la même attitude; derrière le Bélus, des symboles peu visibles sur deux registres.

(53-54.) ..... Haut., 0m,020.

94.

Bélus assis; devant lui, un personnage debout; derrière le personnage, probablement trois lignes de caractères. Cylindre roulé, fruste.

(58-42.) Marbre brun. Haut., 0m,025.

95.

Bélus assis; devant lui, un personnage debout, robe longue, la cuisse droite découverte, le pied sur un scabellum, la main droite armée du glaive; derrière lui, un personnage debout, robe longue, les mains ramenées à la ceinture.

(70-107.) Basalte. Haut., 0m,023.

96.

Un personnage assis, paraissant avoir devant lui un autre personnage assez difficile à distinguer; entre deux, dans le champ, un objet peu visible; en haut, une étoile; derrière eux, deux personnages debout; le second paraît jouer de la harpe. Travail à la pointe, très-archaïque.

(59-46.) Marbre blanc roulé. Haut., 0m,025.

97.

Bélus assis devant un autel; il tient un rameau de la main gauche. De l'autre côté de l'autel, un petit personnage; derrière lui, un cerf accroupi, puis un second personnage; au-dessus de l'autel, sept globes. Travail rudimentaire.

(60-129.) Pierre blanche. Haut., 0m,023.

98.

Bélus assis; devant lui un monstre qui se dresse devant un personnage, robe longue, les mains dans la pose de l'adoration. Dans le champ, derrière le Bélus, un scorpion; devant lui quatre globes, puis des symboles peu visibles. Travail rudimentaire à la pointe.

(61-136.) Marbre vert. Haut., 0m,015.

99.

Trois personnages peu distincts dans lesquels on reconnaît cependant un personnage dans la pose de l'adorant; devant lui, le triangle sur une longue perche; puis, en haut, une étoile; en bas, le croissant; derrière les personnages, un arbre avec des rameaux partant du pied.

(114-143.) Marbre. Haut., 0m,028.

100.

Deux groupes différents : 1° le guerrier, la main gauche armée et ramenée à la ceinture se tient devant un personnage, robe longue à côtes, coiffé du chapeau pointu, les mains élevées en signe d'adoration; 2° un autre personnage debout, chapeau pointu, robe longue à côtes, la main droite ramenée à la ceinture, la gauche abaissée; devant lui, un troisième personnage que la cassure de la pierre ne permet pas de distinguer. Dans le champ, entre le premier groupe, en haut, le disque dans le croissant; en bas, le signe [et le triangle sur une tige. Derrière les personnages, en haut, l'*ampulla* ●; en bas, le signe].

(115-78.) Hématite. Haut., 0m,026.

101.

Cylindre fruste. Trois personnages, variante du n° 99; plus trois lignes d'écriture derrière les personnages, mais à peine visibles.

(90-111.) Pierre blanche. Haut., 0m,025.

102.

Quatre personnages peu visibles dans lesquels on reconnaît cependant une variante des scènes précédentes.

(106-55.) Hématite roulé. Haut., 0m,018.

103.

L'empreinte laisse soupçonner une scène analogue à celle des numéros précédents, mais fruste (quatre personnages).

(108-68.) Pierre grise. Haut., 0m,020.

104.

L'empreinte laisse soupçonner une scène analogue à celle des numéros précédents; travail soigné, mais fruste (trois personnages).

(109-121.) Hématite. Haut., 0m,020.

105.

L'empreinte ne laisse rien apercevoir.

(107-67.) ..... Haut., 0m,023.

VI. — Sujets divers.

Les scènes qui suivent sont caractérisées par la présence d'un animal contre lequel lutte un personnage armé du glaive. Nous sommes évidemment en présence d'un type légendaire, mais traité d'une manière toute différente de celle qui était en usage chez les artistes chaldéens et qui paraît se rapprocher des types qui seront un jour adoptés par l'Assyrie.

106.

Un personnage, robe courte, maintient par une patte un léopard qui se dresse devant lui. Dans le champ, un scorpion et un oiseau perché sur une longue tige.

(127-52.) Basalte roulé. Haut., 0m,025.

107.

Un personnage, robe courte, la main droite levée s'apprête à lutter contre un animal fantastique dont il est cependant séparé par un objet qu'il n'est pas possible de déterminer. Derrière lui, un autre personnage, robe courte, semble s'apprêter également pour la lutte.

(128-88.) Marbre. Haut., 0m,025.

108.



Le sacrificateur armé du glaive; devant lui, un lion ailé qui se dresse appuyé sur un bâton. Dans le champ, un petit personnage de profil indiqué à la pointe; au-dessus, un petit animal et un grand symbole à deux branches.

(Conf. F. Lajard, pl. XXVII, n° 3.)

(125-53.) Agate brune. Haut., 0m,020.

109.

Le guerrier, robe courte, la main gauche ramenée à la ceinture et armée; devant lui, un personnage debout, robe longue, lui présente quelque chose de la main droite. Derrière, la lutte d'un griffon qui se dresse devant un autre animal peu visible. Dans le champ, entre les deux personnages, en haut, le croissant; en bas, le bâton recourbé.

(126-134.) Hématite. Haut., $0^{m},020$.

VII. — Beltis.

Les figures de femme sont rares sur les cylindres de la Chaldée; elles sont également rares sur les bas-reliefs assyriens et les cylindres de cette provenance ne nous en fournissent pas de nombreux exemples.

§ 1er.

Le type le plus fréquent que nous puissions signaler en Chaldée est très-caractéristique : c'est une femme nue, la tête de profil, le corps de face. On la rencontre rarement seule comme sujet principal. Nous ne pourrions en citer qu'un exemple sur un cylindre dont l'empreinte nous été envoyée de Constantinople. Généralement elle figure comme l'accessoire d'une des scènes que nous avons décrites. Nous nommerons cette femme Beltis, parce que c'est un nom qui ne préjuge rien et qui s'applique à toutes les déesses comme le nom de Bélus s'applique à tous les dieux.

110.



Le guerrier, la main gauche armée du glaive et ramenée à la ceinture; devant lui, un personnage, robe longue, les deux mains élevées en adoration. Derrière les personnages, occupant l'autre moitié de la surface du cylindre, une figure de femme en pied, de face, les mains

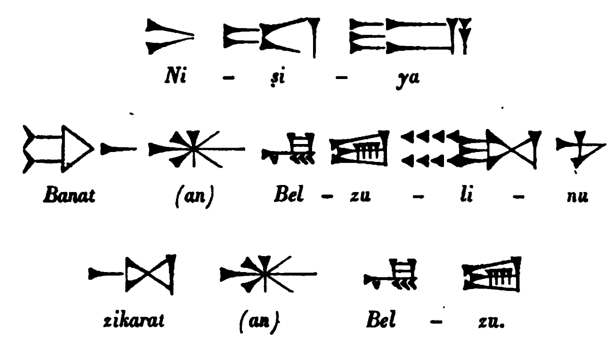


ramenées à la ceinture. Elle paraît vêtue de pantalons ajustés; la coiffure est indécise, mais il est visible qu'elle porte des boucles d'oreilles.

(116-99.) Hématite. Haut., 0m,020.

111.

Un personnage, robe longue, chapeau pointu, présente de la main gauche un croissant sur une tige; il est séparé par trois lignes de caractères du style archaïque d'un autre personnage, robe longue à côtes, chapeau pointu, les deux mains élevées dans la pose de l'adoration. Derrière les personnages, Beltis, nue, de face, les mains ramenées sur la poitrine.



« Nisiya, fille de (Belzu) Sin-Linu, servante du dieu Sin. »

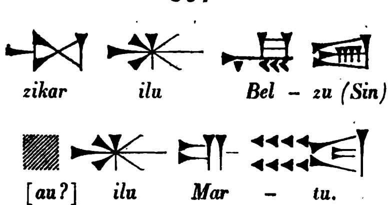
(117-41.) Marbre. Haut., 0m,028.

112.

Le guerrier devant l'adorant; entre les deux, mais plus petite, Beltis, le corps de face, la tête de profil, une main sur la poitrine et l'autre élevée paraissant présenter quelque chose. Quatre lignes de caractères du style archaïque :

Tab - bi - ik - ni - ṣi - [na?]

habal Ba - nit - ta - mar

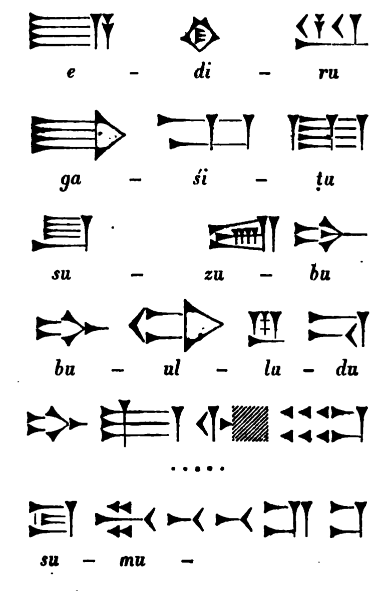


« Tabikni Sina, fils de Untamar, serviteur du dieu Sin et du dieu Martu. »

(118-110.) Hématite. Haut., 0m,026.

113.

Deux personnages, robe longue, en adoration l'un devant l'autre; au milieu, mais plus petite, la Beltis de face, les mains ramenées sur la poitrine. Six lignes de caractères du style archaïque :



Il est assez difficile de traduire cette invocation, qui ne paraît pas s'adresser à la Beltis du cylindre : « Adorable, (toi qui) décrètes le salut... de la vie dans les régions de la justice, toi dont le nom vivifie l'univers. »

(119-47.) Marbre brun et rouge. Haut., 0m,026.

114.

Le guerrier devant l'adorant. Au milieu, dans le champ, un petit personnage, robe courte, la main gauche levée devant l'adorant; en haut, le croissant. Derrière le guerrier, le triangle sur une longue tige



85.

Cylindre roulé sur lequel on distingue cependant cinq personnages et, parmi ces personnages, le sacrificateur armé du glaive, puis deux autres personnages, robe courte, qui s'avancent à droite; les deux derniers sont moins visibles.

(Conf. Cullimore, pl. XXII, n° 114.)

(101-146.) Hématite. Haut., 0m,020.

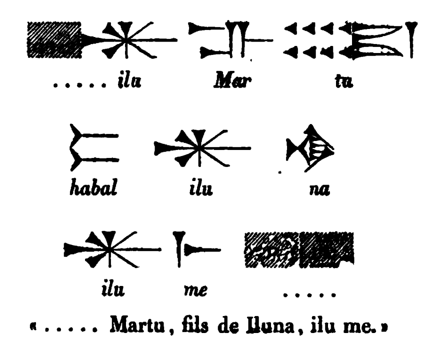
86.

Cylindre roulé sur lequel on distingue cependant quatre personnages formant deux scènes : à gauche, le sacrificateur devant un personnage dans la pose de l'adoration; à droite, le sacrificateur devant un personnage, robe courte, la main gauche ramenée à la ceinture, la droite pendante le long du corps.

(81-19.) Hématite. Haut., 0m,022.

87.

Deux personnages. A droite, le sacrificateur; devant lui, un personnage, robe courte, lui présente un objet de la main gauche. Trois lignes d'écriture en caractères archaïques :



« ..... Martu, fils de Iluna, ilu me. »

(77-100.) Basalte. Haut., 0m,033.

88.

Trois personnages. Au milieu, le sacrificateur; devant lui, le personnage, robe courte, la main gauche armée du glaive et ramenée à la ceinture. Derrière le sacrificateur, un personnage, robe longue, les mains dans l'attitude de l'adoration. Derrière les personnages, dans le champ, une chèvre et un arbre à trois rameaux.

(88-25.) Hématite. Haut., 0m,020.

89.

Deux groupes différents. Le premier semblable au sujet précédent. Dans le champ, le croissant, le signe [et l'*ampulla* ●. Derrière le Bélus, un personnage armé du glaive, robe longue, la cuisse droite découverte, le pied posé sur un tabouret; devant lui, un second personnage debout, robe longue, la main droite élevée dans la pose de l'adoration, la main gauche ramenée à la ceinture. En haut, trois globes.

(Conf. Cullimore, pl. XXII, n° 115.)

(71-144.) ..... Haut., 0m,023.

90.



La sacrificateur, le pied posé sur un petit animal, tient un rameau dans la main droite levée. Devant lui, un adorateur se présente en face du guerrier armé, la main gauche ramenée à la ceinture. Derrière les personnages, un candélabre à trois branches. Dans le champ, en haut, le croissant; en bas, un symbole peu caractérisé.

(Conf. F. Lajard, pl. XXVII, n° 4.)

(86-126.) ...., Haut., 0m,020.

V. — Sujets frustes.

91.

Deux sujets. Le premier semblable aux précédents : Bélus assis devant deux personnages. Derrière lui, un personnage, peut-être Isdubar, lutte contre un lion qui se dresse devant lui. Travail archaïque de la Basse-Chaldée.

(32-100.) Basalte noir. Haut., 0m,028.

92.

Bélus assis. Devant lui un serviteur, robe courte, lui présente de la main droite une offrande; de la gauche, il porte le panier; il est suivi d'un personnage, robe longue, les mains élevées en adoration. Derrière

sions des figures des cylindres ; mais une fois en possession de leur art, ils semblent alors avoir voulu rechercher les pierres les plus dures, les quartz, les-agates et toutes leurs variétés; ils multiplièrent les procédés d'attaquer la pierre et ils atteignirent un degré de perfection très-remarquable dans l'exécution. Le dessin est en général très-correct ; il manque, il est vrai, de cette simplicité antique qui frappe dans certaines productions de la Chaldée. L'artiste assyrien semble se complaire dans des détails qui se multiplient à mesure qu'on avance, sur les cylindres comme sur les bas-reliefs qui leur servent de modèles.

Les sujets légendaires nous paraissent d'une époque postérieure aux scènes d'invocation dont nous trouvons la trace sur des cylindres d'une date certaine. Ces derniers sont remarquables par leur caractère archaïque très-prononcé et laissent supposer qu'à l'époque où ils ont été gravés, l'artiste avait une certaine inexpérience : il attaque le marbre des cylindres comme le marbre des bas-reliefs, rudement, au tranchant de son outil ou à la pointe, sans recherche du fini. On dirait une ébauche. On voit que ce sont les premiers essais de la gravure qui commence à pénétrer en Assyrie. Nous ne basons point toutefois ces observations sur les quelques cylindres assyriens du Cabinet de la Haye que nous allons décrire; elles sont appuyées par la comparaison d'un grand nombre de types empruntés à d'autres collections et que nous avons pu vérifier.

A. — CÉRÉMONIES RELIGIEUSES.

Les cylindres suivants paraissent se rapporter par le costume des personnages à l'époque des rois qui ont construit les palais de Nimroud et sont ainsi datés du IXe au XIe siècle avant Jésus-Christ.


121.



Deux personnages, robe longue, frangée dans le bas et en biais à

partir de la ceinture dans le costume des rois assyriens de Ninive, font une offrande devant l'arbre sacré qui s'élève de terre; en haut, le disque ailé, symbole de la divinité. Dans le champ, derrière les personnages, sept globes; en haut, le croissant; devant eux, des symboles peu visibles.

(Conf. F. Lajard, pl. XXVII, n° 2.)

(129-105.) Marbre. Haut., 0m,028.

122.

Deux personnages dans le costume assyrien paraissent faire une offrande sur un autel. Derrière les personnages, un arbre à trois rameaux; au-dessous, dans le champ, une étoile à huit rayons.

(130-142.) Marbre vert. Haut., 0m,025.

123.

Deux personnages assis l'un devant l'autre, paraissant porter le costume assyrien; entre eux, un autel. Travail fruste.

(Conf. Cullimore, pl. III, n° 17.)

(131-141.) Marbre roulé. Haut., 0m,023.

Nous classons ici un cylindre dont il nous serait difficile d'indiquer la date et la provenance, ébauche évidente d'un procédé insolite ou nouveau. Nous le rattachons à l'Assyrie parce que de nombreux spécimens analogues semblent nous indiquer cette origine.

124.

Quatre personnages dans la même pose, le bras droit tendu en avant, la main à la hauteur de la tête, marchant à gauche processionnellement. Dans le champ, en haut, trois globes; en bas, une sphère entourée de sept globes plus petits; derrière les personnages, cinq traits obliques; les têtes des personnages, les articulations et les extrémités sont indiquées par des trous ronds, agrandis à la tarière.

(142-21.) Hématite. Haut., 0m,022.

C'est par suite de cette similitude du travail que nous classons ici le sujet suivant.

125.

Un personnage, armé d'une flèche et d'un arc, vise une biche qui s'avance devant lui; de l'autre côté, un personnage debout, difficile à définir. Dans le champ, en haut, l'étoile et le croissant; en bas, le losange et des sphères.

(145-127.) ..... Haut., 0m,020.

Les cylindres suivants accusent un travail beaucoup plus avancé,



bien que nous ne puissions définir la cérémonie qu'ils représentent; mais nous les signalons ici parce qu'ils révèlent le mélange des types assyriens et des types chaldéens; ils paraissent confirmer ainsi les idées que nous avons émises et pour lesquelles il faudrait aller chercher dans d'autres collections des exemples à l'appui.

126.

Le sacrificateur armé et posé comme nous l'avons déjà décrit, le pied sur un petit animal. Devant lui, un adorant; il est suivi d'un serviteur, robe courte, portant un vase de la main gauche, et de la droite le panier aux offrandes. Trois lignes de caractères peu visibles.

(79-24.) Lapis-lazuli. Haut., $0^m,015$.

127.

Cette scène se compose de quatre personnages qui ne paraissent pas concourir à un ensemble. Nous voyons d'abord les deux personnages armés que nous connaissons et que nous pouvons désigner comme le sacrificateur et le guerrier occupant l'extrémité d'un des axes du cylindre; entre eux, deux personnages plus petits et identiques, toutefois symétriquement disposés, portant les offrandes et le panier.

(84-125.) Jaspe vert. Haut., $0^m,020$.

128.

Deux groupes distincts : à droite, un personnage, robe courte, s'avance vers un autre; il est suivi d'un serviteur portant des offrandes et le panier; à gauche, un personnage, robe longue, costume assyrien, devant un autre personnage dans la pose et le costume de l'adorant chaldéen.

(113-16.) Hématite. Haut., $0^m,018$.

129.

Cinq personnages formant deux groupes : 1° le sacrificateur armé du glaive, le pied posé sur un petit animal; devant lui, un personnage debout, robe longue, la main droite ramenée à la ceinture, la gauche élevée en signe d'adoration; en haut, dans le champ, le disque dans le croissant; derrière le personnage, l'adorant, robe longue à côtes, les deux mains élevées; 2° un personnage, robe longue, la main droite ramenée à la ceinture, la gauche tombant le long du corps et armée d'une sorte de faucille. Devant lui, sur un scabellum, le serviteur portant les offrandes et le panier. La faucille emmanchée semble caractériser les personnages de l'Assyrie plutôt que ceux de la Chaldée, ou du moins nous voyons cet instrument aux mains d'Assur-nasir-habal.

(80-92.) Hématite. Haut., $0^m,020$.

130.

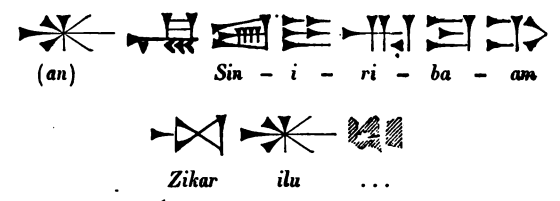


Même sujet. Derrière le Bélus, un serviteur porte une offrande dans la main gauche, qu'il tient élevée, et un panier dans la main droite[1].

(37-131.) Hématite. Haut., 0m,018.

131.

Un personnage, robe courte, de profil, la main droite avancée. Devant lui, un personnage, robe longue, coiffé du chapeau pointu aux bords relevés, lui présente un troisième personnage dans un costume analogue; il le conduit par la main. Derrière, deux lignes de caractères du style archaïque de Babylone :



« Sin-iribam, adorateur du dieu ... »

(75-32.) Calcédoine. Haut., 0m,018.

132.

Un personnage plus petit que les autres mais monté sur deux éminences paraît occuper le centre de la scène; il est coiffé d'un chapeau pointu à larges bords, il porte une robe courte, la main gauche est élevée; de la droite, il présente un rameau ou une fleur. Devant lui, un personnage, robe longue, coiffure ronde; il est suivi d'un personnage semblable tenant de la main droite un rameau renversé. Derrière le personnage principal, un serviteur, robe courte, tenant de la main gauche une longue tige et de la droite un glaive dirigé vers la terre. Dans le champ, en haut, le disque dans le croissant; entre les personnages, des animaux accroupis.

(Conf. F. Lajard, pl. XXVII, n° 1.)

(104-148.) Hématite. Haut., 0m,015.

[1] Depuis que ces lignes sont écrites, nous avons pu nous assurer que le type de ce dernier personnage est essentiellement chaldéen.

B. — TYPES LÉGENDAIRES.

Les vieilles légendes de la Chaldée ont dû pénétrer de bonne heure en Assyrie, mais nous ne pouvons saisir l'influence qu'elles ont exercée sur les produits de la glyptique à l'origine. Quand nous pouvons les observer sur les cylindres l'art a déjà fait d'importants progrès. On dirait une époque de renaissance. C'est peut-être au moment de la conquête de Babylone par Sargon, lorsque les vieilles légendes ont repris leur place dans les croyances du peuple, qu'on leur a donné la préférence pour les représenter sur les cachets.

Au fond, c'est bien l'influence des mêmes idées; on sent ce retour aux traditions du passé poursuivi sous les Sargonides et si bien réalisé par Assur-bani-pal; mais la forme n'est plus la même. Nous n'osons pas reconnaître Isdubar ni Hea-bani dans les nouvelles figures et cependant nous y retrouvons la lutte traditionnelle d'un héros contre des monstres qui empruntent encore, pour les réunir dans d'effrayantes images, les formes du lion, du taureau et de l'aigle mêlées à la forme humaine.

133.

Un personnage, robe longue à franges, sur une tunique courte à franges, maintient de chaque main à droite et à gauche deux lions ailés à tête humaine se dressant devant lui. Dans le champ, en haut, une étoile; en bas, sous les pieds de devant du monstre, à gauche, le signe divin ⚯; à droite, le losange.

(133-76) Calcédoine. Haut., 0m,018.

134.



Un personnage revêtu, sur une tunique à franges, d'une robe longue également à franges et qui ne cache que la jambe gauche, maintient de

chaque main deux animaux cornus qui se dressent devant et derrière lui, la tête tournée vers la croupe. Dans le champ, en haut, des deux côtés de la tête du personnage; à gauche, six globes; à droite, le symbole divin ⚯. En bas, à gauche, devant le personnage et sous les pattes de l'animal, un losange.

(Conf. Cullimore, pl. XX, n° 104.)

(132-138.) Agate. Haut., 0m,023.

135.

Un personnage portant une robe longue richement brodée et frangée sur une tunique courte, ayant la jambe droite découverte, coiffé d'une calotte ronde ornée, les cheveux et la barbe tressés, costume des rois assyriens du dernier empire, le corps orné de quatre ailes, maintient de chaque main un monstre qui se dresse devant lui: à droite, un lion ailé avec une tête humaine; à gauche, un quadrupède ailé avec une tête d'aigle.

(133-56.) Agate veinée. Haut., 0m,023.

136.

Un personnage, robe longue sur une tunique à franges, coiffé de la tiare, portant un double carquois, entre deux personnages ailés mais revêtus du même costume. Dans le champ, à gauche, une étoile; à droite, un croissant; en haut, derrière les personnages ailés, trois caractères sassanides.

(Conf. F. Lajard, pl. XXXIII, n° 8.)

(136-84.) Calcédoine. Haut., 0m,022.

La présence des caractères sassanides sur les sujets assyriens ne leur enlève pas leur origine assyrienne. Il est certain que les types antiques ont persisté longtemps après la chute de l'empire; aussi nous n'avons pas hésité à conserver à ce cylindre la place que la nature du sujet nous impose.

C'est avec les mêmes réserves toutefois que nous plaçons ici le cylindre suivant, qui présente au premier abord une certaine ressemblance avec les types des Achéménides, mais qui s'en écarte par les accessoires gravés dans le champ du cylindre.

137.

Un personnage, de profil, marchant à droite, robe courte, coiffé de la tiare droite, cheveux longs et bouclés par derrière, combat, la main droite armée du glaive, un monstre au corps de lion, aux ailes d'aigle,

portant une tête humaine. Dans le champ, un autel; en haut, le croissant.

(Conf. Cullimore, pl. II, n° 11.)

(137-145.) Hématite. Haut., 0m,023.

C. — ANIMAUX FANTASTIQUES.

138.

Un griffon à tête d'aigle poursuit dans les broussailles un chevreau qui s'affaisse devant lui. Dans le champ, entre les deux animaux, une étoile; au-dessus des ailes du griffon, le croissant.

(147-80.) Calcédoine. Haut., 0m,030.

139.

Deux sphinx en adoration devant un arbre. Dans le champ, en haut, le disque orné avec des ailes et des plumes d'oiseau. Travail peu soigné.

(Conf. F. Lajard, pl. XXX, n° 3.)

(139-109.) Calcédoine blanche translucide. Haut., 0m,020.

140.

Deux sphinx accroupis en face l'un de l'autre. Dans le champ, en haut, derrière les sphinx, le croissant; plus bas, une étoile.

(140-5.) Calcédoine blonde. Haut., 0m,018.

141.

Deux monstres au corps d'oiseau terminé par une queue de scorpion et portant une tête humaine avec une longue barbe; ils sont coiffés de la tiare ronde et paraissent en adoration devant un autel. Dans le champ, en haut, le croissant.

(Conf. F. Lajard, pl. XXVIII, n° 11.)

(141-8.) Lapis-lazuli. Haut., 0m,023.

142.

Arbre sacré adoré par deux poissons. Derrière, un autel sur lequel s'élève une colonne surmontée d'un croissant d'où partent deux rayons. Dans le champ, à gauche, un disque rayonnant; à droite, sept globes.

(143-28.) Calcédoine blanche. Haut., 0m,018.

143.

Lion ailé à tête humaine se dressant devant un arbre à grandes feuilles sortant de terre; dans le champ, en haut, un poisson et le croissant.

(144-66.) Calcédoine. Haut., 0m,015.

144.



Un archer accroupi vise une biche qui fuit devant lui au milieu de broussailles en détournant la tête.

(146-128.) Cristal de roche. Haut., 0^m,018.

CYLINDRES DE L'ARMÉNIE.

L'usage des cylindres-cachets a dû pénétrer en Arménie lorsqu'il était répandu dans toute l'Assyrie et il n'est pas douteux que nous possédions dans les collections un grand nombre de cylindres de cette provenance; mais la similitude des types nous les fait confondre avec ceux de l'Assyrie. Il faut une circonstance toute particulière pour les distinguer. Nous ne pouvons, quant à présent, citer qu'un seul cylindre de cette provenance, et c'est précisément le cylindre du Musée de la Haye dont nous devons nous occuper.

145.



Un personnage de profil, marchant à droite, saisit de chaque main une

autruche par le cou. Le personnage est richement vêtu d'une tunique courte chargée de broderies sur laquelle il porte une longue robe brodée garnie de franges, ouverte par devant et laissant voir la tunique et la jambe gauche. Il est coiffé d'une tiare ronde, la barbe et les cheveux longs et bouclés; dans le champ du cylindre, on trouve une inscription de sept lignes inégales tracées dans le sens direct de l'écriture et perpendiculairement à l'axe du cylindre.

(Conf. Dorow, *Die Assyrische Keilschrift*, pl. I. — Cullimore, pl. XXIX, n° 140. — F. Lajard, pl. LXI, n° 9.)

(135-150.) Jaspe rose. Haut., 0m,046.

Ce magnifique cylindre est précisément un de ceux qui ont attiré les premiers l'attention des savants. Il a d'abord été acquis à Constantinople, à la fin du dernier siècle, par le comte Schwachheim, ambassadeur d'Autriche; puis il a passé dans les mains de Dorow qui, en 1820, en a publié à Wiesbaden une description et une reproduction fort exacte accompagnée d'une notice. Dorow paraît avoir fait faire à cette époque des moulages de ce cylindre et en avoir envoyé dans plusieurs collections. C'est ainsi qu'un moulage a pu parvenir au Musée Britannique où il a été surmoulé et il a été cité comme un original par quelques savants qui s'y sont reportés. En 1824, Dorow présenta ce cylindre, avec une autre pierre gravée représentant, je crois, un Jupiter Ammon, au Cabinet des Médailles de la Haye, qui en fit l'acquisition.

L'inscription de ce cylindre n'a pu être comprise que par la lecture des textes de Sargon. Cette inscription est, en effet, conçue

dans l'ancien idiome de l'Arménie. Or cet idiome, dont on trouve des spécimens dans les inscriptions de Vân, est encore lettre morte pour nous. L'écriture cependant ne présente aucune difficulté de lecture ; ce sont les mêmes caractères que ceux des inscriptions assyriennes ; aussi c'est ce qui a permis de comprendre les monogrammes et les noms propres que cette courte inscription renferme. Les deux premières lignes nous donnent ainsi le nom et les titres du souverain qui a fait graver ce bijou :

« Cachet de Urzana, roi de la ville de Muzasir... »

Aujourd'hui, nous connaissons par les inscriptions du palais de Khorsabad l'histoire de ce roi d'Arménie. Elle nous est racontée dans la huitième campagne de Sargon (714 avant J.-C.). Ursa roi d'Ararat, après avoir résisté longtemps aux armes du roi d'Assyrie, n'avait plus qu'un seul allié, Urzana, roi de la ville de Muzasir sur les bords du lac de Vân ; Sargon, pour en finir, rassembla ses forces et marcha contre les alliés ; il les défit et poursuivit Urzana, qui parvint à s'échapper en gagnant les montagnes ; mais le vainqueur s'empara de la ville de Muzasir, sa capitale, et la détruisit de fond en comble en s'emparant d'un riche butin, pillant les temples et enlevant les dieux de l'Arménie. A la nouvelle de cette victoire, Ursa, voyant s'écrouler le dernier rempart de sa puissance, se tua pour ne point tomber aux mains des vainqueurs. Non-seulement cet épisode est raconté dans les annales de Sargon, mais cette victoire ayant une importance décisive sur le sort de l'Arménie, le vainqueur la fit représenter sur les marbres qui décoraient une des salles de son palais. A côté d'une ville prise d'assaut, on lit en effet : « Ceci est la ville de Muzasir ; je l'ai prise, je l'ai détruite. »

CYLINDRES PERSES.

Les cylindres perses sont faciles à distinguer. Nous avons pour cela des points de comparaison certains. D'abord le beau cachet de Darius du Musée Britannique, ensuite les figures de Darius et de Xerxès sculptées sur les palais de Persépolis. Il nous est ainsi facile de reconnaître les Achéménides sur les cylindres et

sur les cônes; les scènes sont, du reste, peu variées. Malgré le nombre considérable de pierres gravées de cette époque, le Musée de la Haye ne nous en présente qu'un échantillon, que nous enregistrons ici et qui se répète sur beaucoup de monuments analogues.

146.



Un personnage, robe demi-longue, coiffé de la tiare plate, cheveux longs, tient de chaque main par les cornes une gazelle ailée qui se dresse devant lui.

(Conf. Cullimore, pl. I, n° 1.)

(138-45.) Agate veinée. Haut., 0m,025.

CYLINDRES ASSYRO-ÉGYPTIENS.

Les cylindres égyptiens paraissent antérieurs aux plus anciens cylindres de la Chaldée. Ils appartiennent en général à la xe ou à la xiie dynastie (3,000 ans avant J.-C.) et ne se rattachent à ceux que nous étudions ici que par la forme. Il nous est impossible d'établir une assimilation quelconque entre ces deux produits de deux civilisations différentes. Ce n'est que sous les Sargonides que nous pouvons saisir les rapports qui ont existé entre l'Assyrie et l'Égypte et c'est postérieurement aux conquêtes de Sargon que les artistes assyriens ont introduit sur les cylindres-cachets des personnages ou des symboles égyptiens. Les cylindres de cette nature sont assez nombreux; ils ne sont représentés au Musée de la Haye que par deux échantillons qu'il nous suffit d'énoncer.

147.

Un personnage, de face, la main droite appuyée sur un bâton, la main gauche armée d'un glaive qu'il élève au-dessus de sa tête, robe courte, les pieds marchant à gauche. A droite, un personnage debout, robe

courte, les mains ramenées sur la poitrine. A gauche, un second personnage, même costume, élève les bras en l'air; ces bras se terminent par des plumes d'oiseau. Dans le champ, autour du premier personnage, plusieurs symboles et plusieurs animaux parmi lesquels un renard ou un chacal; en haut, le disque dans le croissant; derrière les personnages, un arbre dont les rameaux partent du sol; sous les pieds des personnages, des poissons.

Travail assyro-égyptien.

(148-139.) Calcédoine rouge. Haut., $0^m,020$.

148.

Deux personnages : d'abord l'adorant; puis, devant lui un personnage, robe courte, la main droite élevée, la gauche dirigée vers la terre. Sur l'autre moitié du cylindre, divisée en deux registres : en haut, deux sphinx accroupis l'un devant l'autre; en bas, deux biches accroupies et se tournant le dos.

Travail grossier.

(112-123.) Pierre blanche roulée. Haut., $0^m,022$.

Telle est, Monsieur le Ministre, la collection des cylindres orientaux du Musée de la Haye. Maintenant que je vous l'ai fait connaître en détail, je puis résumer ainsi les résultats généraux qui confirment les idées que j'ai émises en tête de ce rapport.

L'étude des cylindres devient aujourd'hui une des branches les plus importantes des études assyriennes. Ces monuments nous offrent pour l'histoire de la Chaldée les seuls documents que nous puissions consulter sur le développement artistique qui s'est produit dans ces contrées à une époque où la littérature, les sciences, le droit et les coutumes nous donnent déjà des renseignements si précis. Ils confirment pour l'Assyrie les données qui nous sont fournies par tous les documents que l'on exhume des ruines des anciennes capitales de ce grand empire et nous permettent d'apprécier, avec des points de comparaison certains, les monuments analogues qui nous proviennent des autres contrées de l'Asie occidentale.

De nombreux types restent encore pour nous inexplicables ou inexpliqués. Mais, en revanche, certains sujets peuvent être facilement compris, et c'est en s'adressant à ces documents, en les étudiant dans des monographies spéciales qui permettront de rapprocher les sujets, les manières de les comprendre et de les exé-

cuter, qu'il sera possible d'arriver un jour à réunir dans une synthèse définitive tous ces monuments des âges les plus divers dont nous avons entrepris l'étude.

CÔNES, SPHÉROÏDES, INTAILLES.

Avant de quitter le Musée de la Haye, je dois mentionner encore la collection assyrienne de cônes et de sphéroïdes que le Cabinet des Médailles renferme : elle se compose de 125 monuments. Après ce que j'ai dit des cylindres, on comprend facilement que cette collection n'a qu'une importance secondaire dans les études assyriennes. Ces monuments reproduisent les types restreints qu'on trouve à profusion, pour ainsi dire, dans toutes les collections et dont il n'est guère possible de donner une classification sans les rapporter à un petit nombre de sujets faciles à distinguer.

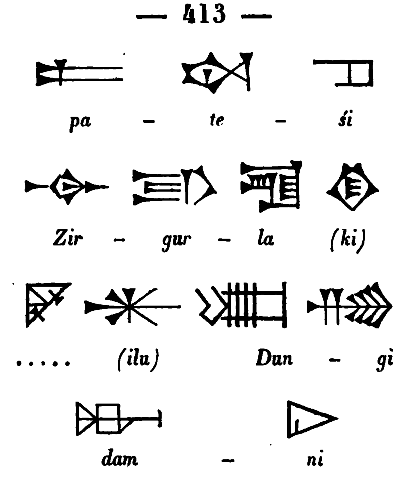
Les cônes, peu nombreux, reproduisent le type assyro-perse: un pontife devant un autel. Ensuite viennent les représentations humaines, rarement un personnage entier, souvent une tête presque toujours de profil, puis des animaux, le lion, le cheval, le buffle, la chèvre et toutes les variétés des petits ruminants. On trouve encore quelques oiseaux dont il est difficile de caractériser l'espèce; des insectes, des sauterelles, des mouches, et surtout des scorpions; enfin des plantes, des fleurs et des attributs dont il n'est pas possible de déterminer la nature.

Il me reste à mentionner deux pierres gravées qui n'appartiennent ni à la série des cônes ni à celle des cylindres-cachets, mais qui sont toutes deux dignes d'intérêt.

149.

La première est un onyx, taillé en olive, de 0,m025, percé dans toute sa longueur et sur la surface duquel on lit, dans le sens direct de l'écriture, une inscription en caractères archaïques du style de Babylone :

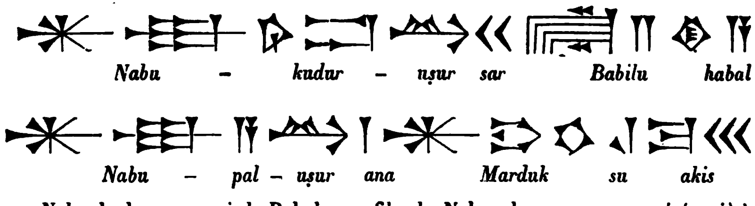




« Kamuma, *patesi* de Zerghoul, lieutenant (?) de Dungi, à sa souveraine. »

150.

La seconde est un onyx de deux couleurs qu'on désigne sous le nom d'agate œillée, parce qu'elle ressemble à l'œil d'un hibou, le fond blanc, le centre brun. Cette pierre a $0^{m},028$ de diamètre et elle est taillée de manière à présenter en effet l'aspect de la pupille d'un œil, la partie brune de la pierre formant une tache circulaire au milieu de la partie blanche. Sur le bord de la partie brune, on voit une inscription circulaire en caractères microscopiques du style archaïque de Babylone, d'une finesse et d'une délicatesse d'exécution merveilleuses :



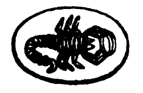
« Nabuchodonosor, roi de Babylone, fils de Nabopalassar, a consacré (ceci) à son dieu Marduch. »

Pour être complet et ne rien oublier au Cabinet des Médailles, je dois mentionner un cylindre en terre cuite dont j'ignore la provenance ; il est d'une médiocre conservation et c'est avec peine qu'on peut lire dans les premières lignes le nom et les titres de Nabuchodonosor. La partie finale, qu'on peut plutôt de-

viner que déchiffrer, est conforme à la formule ordinaire qui termine, avec des variantes plus ou moins sensibles, toutes les inscriptions de ce roi.

Enfin, je dois mentionner également une brique qui est parvenue à la Haye pendant mon séjour au Musée ; elle a été envoyée par M. Keun, consul de Hollande à Bouchir. Elle provient des ruines du grand tumulus de Suse qui avait déjà fourni à M. Loftus une série de documents susiens du plus haut intérêt. L'inscription de sept lignes en caractères archaïques conçue dans l'idiome de Suse ne laisse comprendre que le nom du roi Silhati dont l'histoire nous est entièrement inconnue.

J'aurais terminé, Monsieur le Ministre, si ce n'est que l'étude des cylindres du Cabinet royal des Médailles de la Haye m'a conduit à examiner ceux des Musées de Leyde et de Bruxelles, dont il me reste à vous entretenir et qui sont l'appendice nécessaire de ce rapport.



APPENDICE.

MUSÉE DE LEYDE.

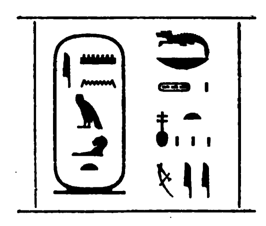
CYLINDRES ORIENTAUX DU MUSÉE DE LEYDE.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer dans mes précédents rapports, je n'ai point voulu, Monsieur le Ministre, quitter la Hollande sans visiter le Musée des antiquités de Leyde. Ce musée jouit d'une réputation méritée à cause de la magnifique collection égyptienne qu'il renferme et dont le docteur Leemans a donné un catalogue détaillé qui permet d'en apprécier l'importance. Les rares cylindres que j'y ai rencontrés sont confondus au milieu d'un grand nombre de moulages de monuments assyro-chaldéens de différente provenance. Grâce à l'obligeance de M. Pleyte, conservateur au Musée, qui a bien voulu me guider dans mes recherches, j'ai pu les examiner assez promptement et j'en ai pris immédiatement avec lui des empreintes à la cire.

Ces monuments sont peu nombreux, ils sont au nombre de sept; mais l'un d'eux est d'un beau travail égyptien et d'une haute antiquité, c'est un spécimen des cylindres qu'on trouve au cou des momies, particulièrement de celles qui remontent à la xe ou xiie dynastie; les autres cylindres ne m'ont rien présenté de particulièrement intéressant.

I.

Cylindre en terre émaillée présentant dans un cartouche un nom royal, accompagné d'un des titres du roi.



« Amenemha, aimé de Sebek, seigneur de l'île des Beautés. »

Ce cylindre, dont M. Pleyte a bien voulu me donner la traduction, présente dans un cartouche le nom d'Aménémha *amnmhat*, suivi de la mention : l'aimé de Sebek *sbk*, le dieu crocodile, adoré dans le Fayoum, *nb ȧît nofru mri* « le seigneur de l'île des Beautés. » Le dieu Sebek (*Σοῦχος*) était spécialement adoré vers le temps de la XIe dynastie. Le cylindre est ainsi daté du XXXe siècle avant J.-C.

(Cf. Leemans, *Monuments égyptiens du Musée de Leyde*, pl. LXIV, n° 663.)

Terre émaillée. Haut., 0^{m},028.

Les autres cylindres sont essentiellement assyro-chaldéens, et il est facile, d'après leur description, de les rapprocher de l'un des types que nous avons déjà décrits.

2.

Deux Bélus assis en face l'un de l'autre; entre les deux Bélus, un autel; au-dessus, dans le champ, un cheval; derrière l'un des Bélus, à gauche, un personnage debout, une main levée. Travail archaïque de la Basse-Chaldée.

Marbre blanc. Haut., 0^{m},025.

3.

Un personnage dans le costume des Achéménides combat un animal dont il est difficile de distinguer la forme.

Marbre brun (fruste). Haut., 0^{m},025.

4.

Quatre personnages dans des positions différentes, exécutés grossièrement à la pointe sur deux registres occupant la moitié de la circonférence du cylindre; l'autre moitié est symétriquement remplie par deux personnages et par deux animaux d'une exécution analogue.

Talc brun. Haut., 0^{m},033.

5.

Animaux fantastiques parmi lesquels on distingue une chèvre accroupie portant de longues cornes renversées en arrière.

Basalte (fruste). Haut., 0^{m},022.

6.

Dessins fantastiques exécutés grossièrement au trait.

Hématite. Haut., 0^{m},020.

7.

Dessins en zigzags exécutés avec beaucoup de soin. Travail à la pointe.

Terre émaillée. Haut., $0^m,022$.

Les monuments assyro-chaldéens sont largement représentés au Musée de Leyde par des moulages des grands bas-reliefs des musées de Paris, de Londres et de Berlin qui donnent de beaux spécimens des monuments de Nimroud et de Koyoundjik. A côté de ces grands moulages, figure une série de moulages de cylindres comprenant un grand nombre de reproductions des monuments du Musée Britannique et toute la série des empreintes des cylindres du Cabinet des Médailles de la Haye.

Parmi les empreintes qui sont notées comme provenant du Musée Britannique, j'ai remarqué celle du beau cylindre d'Urzana. Cette empreinte provient d'une collection de moulages exécutés à Londres par M. J. Doubleday vers 1821 et achetés par le professeur Reuvens en 1825, puis, quelque temps après, par le docteur Leemans pour le compte du Musée de Leyde. D'après les explications précises que j'ai déjà données (*supra*), il est désormais certain que le Musée Britannique n'a jamais été en possession du beau cylindre d'Urzana et que toutes les indications qui lui attribuent cette provenance sont erronées.

Si les monuments assyriens sont largement représentés au Musée de Leyde, j'ai eu le plaisir de constater que les études assyriennes y avaient également des adeptes éclairés. M. Pleyte, le savant égyptologue, conservateur au musée, n'est point étranger à ces recherches et il ne dépendrait que de lui d'y prendre une part active s'il voulait sortir des études spéciales auxquelles il s'est consacré.

MUSÉE DE BRUXELLES.

CYLINDRES ORIENTAUX DU MUSÉE DE BRUXELLES.

Je ne pouvais pas passer deux fois par Bruxelles sans m'informer au moins des monuments assyriens que je pouvais y rencontrer et les comprendre dans l'exploration dont j'étais

chargé. Les études assyriennes ne me paraissent pas avoir de représentant spécial en Belgique, et, quant aux monuments, ce n'est qu'en parcourant les catalogues des musées que je suis arrivé à découvrir dans celui de la porte de Hal la mention de plusieurs cylindres assyriens.

Je me suis naturellement adressé à M. Juste, le conservateur du Musée, pour lui demander quelques renseignements à ce sujet. M. Juste m'a fait, avec une grande bienveillance, les honneurs de la collection dont la direction lui est confiée, et je n'ai eu, sous aucun rapport, à regretter une visite que je ne supposais pas d'abord devoir être aussi fructueuse pour mes études spéciales.

Le Musée de la porte de Hal, à Bruxelles, est désigné sous le nom de *Musée des armures* et paraît particulièrement consacré aux antiquités nationales. Malgré cela, j'y ai remarqué à l'entrée un moulage du monument connu sous le nom d'*Obélisque de Nimroud* sur lequel on lit, comme on sait, l'histoire des campagnes de Salmanassar.

Les cylindres dont je demandais la communication ne sont pas dans la partie ordinairement accessible au public. L'étage supérieur du Musée renferme une collection spéciale de monuments orientaux et particulièrement égyptiens dus à la munificence de M. de Meester de Ravestein, ancien ministre de Belgique en Italie. Lors de ma visite au Musée des armures, M. Juste m'a présenté à M. de Ravestein et nous avons étudié ensemble les cylindres assyriens. Ils sont peu nombreux, il est vrai, mais l'un d'eux mérite une mention toute spéciale. C'est une rareté que je suis heureux de pouvoir mettre en évidence et de signaler à l'attention des savants.

COLLECTION DU MUSÉE DES ARMURES.

1.



Un personnage debout, dans le costume des rois Achéménides, pré-

sente de la main droite une couronne; en face de lui, l'arbre sacré occupant toute la hauteur du cylindre. Dans le champ, en haut, une étoile à huit branches; en bas, un ornement composé d'enlacements analogues à ceux qu'on rencontre dans les cylindres assyro-égyptiens; derrière le personnage, trois lignes de caractères perses, gravés dans le sens direct de l'écriture.

Lapis-lazuli. Haut., $0^{m},025$.

J'ai d'abord lu l'inscription ainsi :

[illegible]

[illegible]

[illegible]

« Cachet de Kharsā, fils de Siyā. »

Mais je crois que le caractère incertain qui commence la troisième ligne se prête mieux à la lecture suivante :

« Cachet de Kharsaisiya. »

Jusqu'ici on ne connaissait que trois monuments de ce genre portant des caractères persépolitains : celui-ci est donc le quatrième. Il soulève plusieurs questions philologiques et paléographiques du plus haut intérêt, mais qu'il est impossible d'agiter ici; aussi je dois renvoyer pour les développements que cette étude comporte à la notice que j'ai lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 26 octobre 1877.

Le cylindre suivant offre à un autre point de vue un intérêt tout particulier.

2.

Ce curieux cylindre représente simplement une scène de la vie des anciens pasteurs de la Basse-Chaldée. La surface développée du cylindre est partagée en deux registres sur lesquels on remarque des bêtes à cornes qui font partie d'un troupeau exploité par des personnages qui se livrent aux différentes fonctions de la vie domestique. Ainsi, dans le registre supérieur, un personnage est occupé à traire un animal cornu; dans le registre inférieur, on voit la porte du parc par laquelle un personnage fait entrer ou sortir le troupeau. Je suis d'autant plus heureux de signaler ce cylindre qu'il a été gravé dans l'ouvrage de F. Lajard sur le culte de Mithra avec cette mention dans la table : « Cylindre dont la matière et le possesseur actuel me sont inconnus. » La légende est en caractères cunéiformes du système archaïque. Ce cylindre avait été rapporté de Constantinople par feu M. le lieutenant général comte Andréossy.

J'attribue ce cylindre, par la nature du travail et par le style des caractères cunéiformes, à la Basse-Chaldée; mais, en l'absence d'une analogie certaine, cette attribution peut être contestée.

(Conf. F. Lajard, pl. XLI, n° 5.)

Hématite. Haut., 0m,038.

3.

Plusieurs personnages peu faciles à distinguer; l'un d'eux est à genoux. Dans le champ, un sphinx et différents attributs.

..... Haut., 0m,025.

4.

Trois personnages, robe longue, marchant processionnellement à droite. Devant eux, quatre lignes de hachures dans lesquelles il est impossible de reconnaître une inscription.

Marbre brun. Haut., 0m,022.

5.

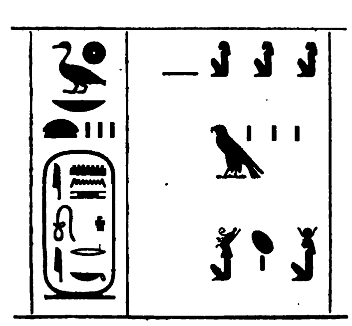
Plusieurs monstres qui se dressent et se croisent. Au milieu, un personnage debout. Travail archaïque de la Basse-Chaldée.

Lapis-lazuli. Haut., 0m,022.

COLLECTION DE M. DE RAVESTEIN.

En parcourant les collections de M. de Ravestein, j'ai trouvé, formant partie d'un collier, trois cylindres qui évidemment avaient été réunis à une époque très-récente, car ils ne sont pas du même style. Je les signalerai ici, parce que l'un d'eux qui appartient à l'Égypte peut avoir quelque intérêt.

1.



Travail très-fin, présentant dans un cartouche le nom royal d'Osorkon II de la XXII° dynastie accompagné des mots : « ... les dieux... *Har-*

se-Isi (fils d'Isis). La tête des trois personnages a disparu, ce qui ne permet pas de distinguer si l'on a affaire à des figures de dieux ou de déesses. Peut-être la portion supérieure du cylindre a-t-elle été enlevée dès l'antiquité.

Agate. Haut., 0m,025.

2.

Un cylindre babylonien d'un travail très-archaïque présentant un personnage debout et des traits en diagonale simulant une inscription.

Agate. Haut., 0m,018.

3.

Un cylindre babylonien d'un travail très-archaïque présentant des indications d'animaux.

Lapis-lazuli. Haut., 0m,020.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les fructueux résultats de la mission que vous avez bien voulu me confier. Si je puis avoir ainsi contribué à appeler l'attention sur les monuments que je viens de décrire, j'aurai certainement rempli mon but; mais je serai particulièrement heureux d'avoir pu prémunir ceux qui voudront me suivre dans cette voie contre les hypothèses prématurément émises sur l'explication des symboles dont les cylindres orientaux sont ornés. C'est par la comparaison d'un grand nombre de sujets qu'on peut arriver seulement à comprendre des scènes qui se complètent les unes par les autres, et qui, prises isolément, se prêtent trop facilement aux caprices de l'imagination. Il est possible maintenant de comparer déjà la collection du Cabinet des Médailles de la Haye à nos grandes collections du Louvre et de la Bibliothèque nationale; mais pour donner à ces études une plus large base il faudrait pouvoir les étendre particulièrement à la grande collection du Musée Britannique. Permettez-moi d'espérer, Monsieur le Ministre, que je pourrai le faire un jour sous votre haut patronage.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur le Ministre, votre obéissant serviteur.

J. Menant.

CARTE LINGUISTIQUE

du département

DE LA CREUSE

dressée

par Antoine Thomas.

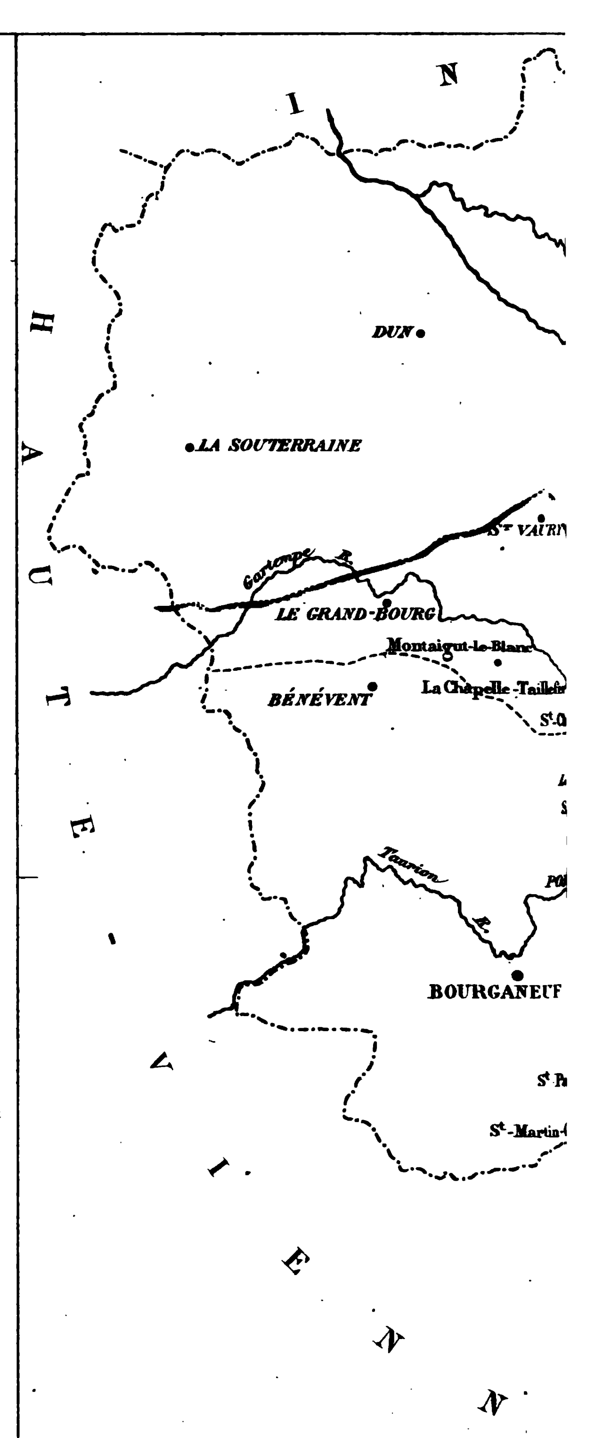
1878.

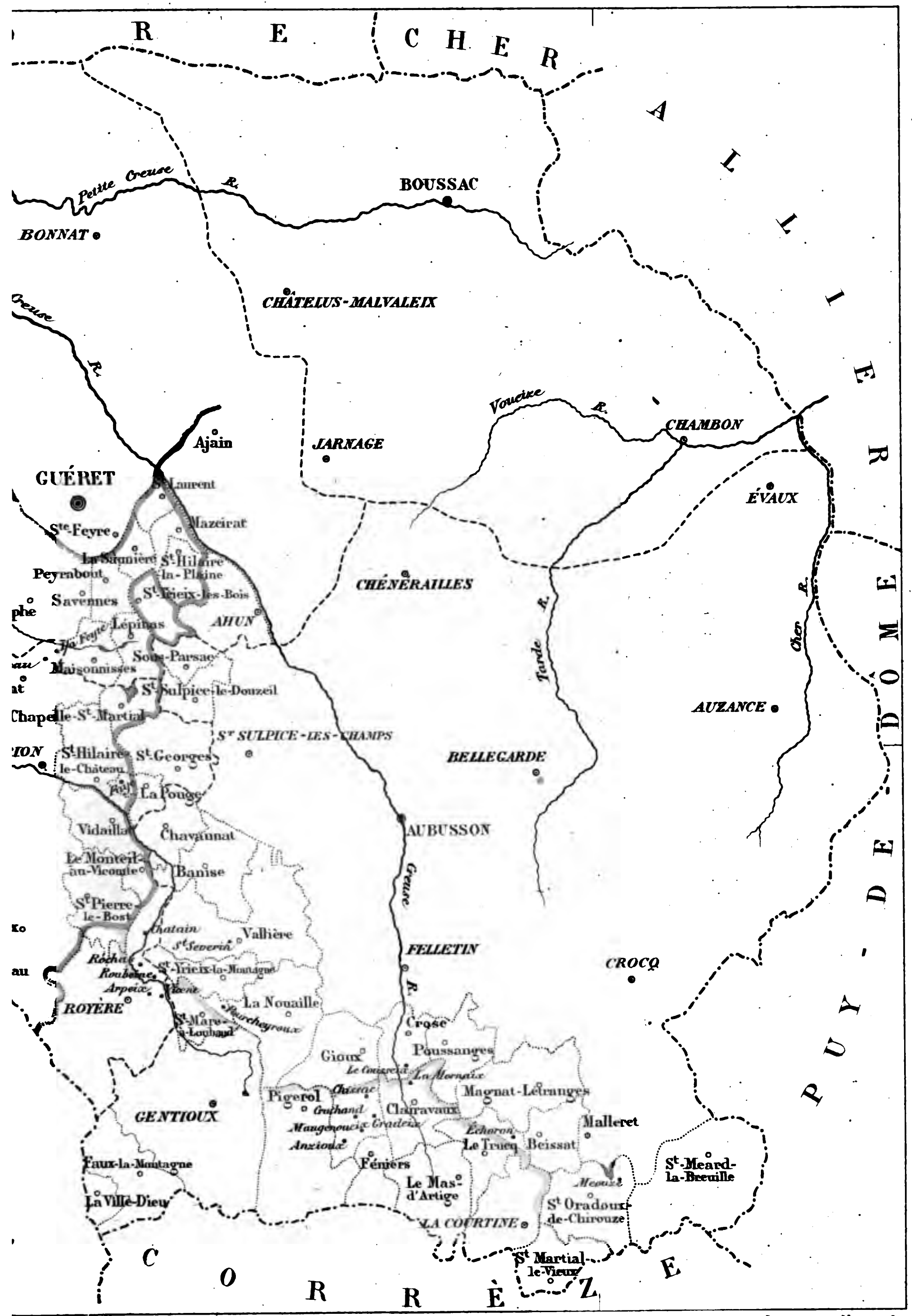
Échelle de $\frac{1}{440.000}$.

0 5 10 15 Kilom.

Légende.

- ● CHEF-LIEU DE DÉPARTEMENT.
- ● CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT.
- ● *CHEF-LIEU DE CANTON.*
- o Chef-lieu de commune.
- • *Hameau.*
- -·-·- *Limite de département.*
- - - - - *Limite d'arrondissement.*
- .... *Limite de commune.*
- ▬--- *Limite méridionale du sous-dialecte marchois établie par M. de Tourtoulon.*
- ▬▬ *Limite occidentale du mouillement, pouvant être considérée comme la limite du patois de l'est et du patois de l'ouest.*
- · · · · *Limite septentrionale de la prononciation ts dz, considérée comme la limite du patois de l'est et du patois du sud ou bas-limousin.*




R E
CHER
ALLIER
PUY-DE-DÔME
CORRÈZE
Petite Creuse R.
BOUSSAC
BONNAT
CHÂTELUS-MALVALEIX
Creuse R.
Ajain
GUÉRET
JARNAGE
Voueize R.
CHAMBON
ÉVAUX
St Laurent
Mazeirat
Ste Feyre
La Saunière
St Hilaire la-Plaine
Peyrabout
St Yrieix-les-Bois
Savennes
CHÉNÉRAILLES
AHUN
Lépinas
Sous-Parsac
Maisonnisses
St Sulpice-le-Donzeil
Chapelle-St Martial
Tarde R.
Cher R.
AUZANCE
St SULPICE-LES-CHAMPS
St Hilaire le-Château
St Georges
BELLEGARDE
La Pouge
Vidaillat
Chavannat
AUBUSSON
Le Monteil-au-Vicomte
Banise
Creuse
St Pierre le-Bost
Chatain
Vallière
St Severin
FELLETIN
Rochas
Roubeine
St Yrieix-la-Montagne
CROCQ
Arpeix
ROYÈRE
La Nouaille
St Marc-à-Loubaud
Crose
Poussanges
Gioux
Magnat-Létranges
Pigerol
Clairavaux
GENTIOUX
Malleret
Échoron
Le Trucq
Beissat
Anzioux
Féniers
St Méard-la-Breuille
Faux-la-Montagne
Le Mas-d'Artige
La Villedieu
LA COURTINE
St Oradoux-de-Chirouze
St Martial-le-Vieux
Imprimerie Nationale

RAPPORT

SUR

UNE MISSION PHILOLOGIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE,

PAR

M. ANTOINE THOMAS,

LICENCIÉ ÈS LETTRES,

ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES ET DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre les résultats d'une mission philologique dans le département de la Creuse qui m'avait été confiée par arrêté ministériel du 14 juin 1877. Cette mission, aux termes mêmes de ma demande, avait pour objet de rechercher les limites des trois variétés principales qui se partagent dans des proportions inégales les patois méridionaux du département. A cet effet, du 26 août au 6 octobre, j'ai parcouru les régions situées entre Royère et Guéret, d'une part, entre Royère et la Courtine de l'autre[1], et les notes recueillies dans ces excursions, com-

[1] Les communes visitées par moi en tout ou en partie durant cette période sont les suivantes : Aubusson, Banise, Blessac, Chavannat, Clairavaux, Crose, Felletin, Féniers, Gentioux, la Chapelle-Saint-Martial, la Courtine, la Nouaille, la Pouge, la Saunière, le Mas-d'Artige, le Monteil-au-Vicomte, le Trucq, Lépinas, Magnat-Létranges, Malleret, Peyrabout, Pigerol, Pontarion, Royère, Saint-Georges-la-Pouge, Saint-Hilaire-le-Château, Saint-Marc-à-Frongier, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Michel-de-Vaisse, Saint-Oradoux-de-Chirouze, Saint-Pierre-le-Bost (canton de Royère), Saint-Quentin, Saint-Sulpice-le-Donzeil, Saint-Yrieix-la-Montagne, Saint-Yrieix-les-Bois, Sainte-Feyre (près Guéret), Sardent, Savennes, Sous-Parsac, Vallière.

Je dois signaler ici les personnes qui d'une manière ou de l'autre ont le plus contribué à me faciliter l'accomplissement de ma mission ; c'est à la fois de ma

binées avec la connaissance du patois de Saint-Yrieix-la-Montagne, que je possède à fond depuis mon enfance, m'ont permis d'arriver aux résultats que je vais exposer dans ce rapport.

Les divisions de ce travail m'étaient imposées par son objet même. Après quelques considérations préliminaires indispensables, j'étudierai dans une première partie les caractères qui distinguent le patois du sud-est du patois du sud-ouest, et j'en tracerai les limites aussi exactement que possible; dans la seconde partie, je soumettrai au même examen les patois du sud-est et du sud comparés l'un à l'autre; enfin, en appendice, je donnerai : 1° la traduction de la parabole de l'Enfant prodigue en patois de Saint-Yrieix-la-Montagne; 2° une notice sur les rares documents en langue vulgaire de la Creuse qui sont parvenus jusqu'à nous; 3° des extraits d'un de ces textes : le *Cartulaire du prieuré de Blessac.*

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

I. Le département de la Creuse doit à sa situation une très-grande variété dans ses patois. En effet, envisagé du sud au nord, il se trouve sur la limite de la langue d'oc et de la langue d'oil; envisagé de l'ouest à l'est, il est placé entre le haut Limousin et la basse Auvergne, et, par une série de modifications successives, il forme la transition entre les patois de ces deux provinces.

part leur payer un juste tribut de reconnaissance et en même temps donner des garants aux faits que j'aurai à avancer. Ce sont : Mme Giraudon, aubergiste à Pontarion; M. Dufour, instituteur à Saint-Hilaire-le-Château; M. F. Duteil, instituteur à la Pouge; Mme Lagrange, aubergiste au Monteil; M. Berger, instituteur à Saint-Georges; M. Vergnaud, curé de la Chapelle-Saint-Martial; M. Rigaud, instituteur à Lépinas; Mme Bayon, à la Saunière; Mme Lelâche, aubergiste à Sous-Parsac; Mme veuve Mangon, à Saint-Marc-à-Loubaud; M. H. Leclère, à Train (même commune); Mme veuve Lucas, à Royère; M. Aug. Lestrade, à la Chaud-Fauvet (commune de Gentioux); Mlle Marie Jagaille, à Pigerol; Mme veuve Teyton, aubergiste à Féniers; M. Leblanc, curé du Mas-d'Artige, né à Échoron (commune du Trucq); Mme Maginier, aubergiste à Clairavaux; M. Lioret, instituteur à Crose; M. Sauty, aubergiste à Magnat; Mme Marandon, aubergiste à Meouze (commune de Saint-Oradoux-de-Chirouze); M. Pauton, à Lavaud (commune de la Nouaille). Enfin je dois des renseignements écrits à M. l'instituteur de Saint-Laurent, à M. Peyroux, instituteur à Peyrabout, et à M. l'abbé Villatel, de Flayat, élève au grand séminaire de Limoges, par l'intermédiaire de mon obligeant ami M. Hippolyte Dutheil.

Tout d'abord, il faut distinguer le patois du nord et le patois du sud. Du premier nous dirons peu de chose; il n'est, à vrai dire, ni de langue d'oil ni de langue d'oc; mais il offre, dans des proportions variées et simultanément, des caractères que d'ordinaire l'on attribue exclusivement soit à la langue d'oc, soit à la langue d'oil. La mission confiée à MM. de Tourtoulon et Bringuier s'est précisément trouvée avoir pour but d'en fixer la limite méridionale. Ce but est dès maintenant en partie atteint, puisque le rapport récemment publié[1] nous donne cette limite depuis l'ouest du département jusque au delà de la Creuse; espérons que nous l'aurons bientôt aussi pour la partie orientale. Sans vouloir en faire ici la critique, ce qui n'entre pas dans notre plan, nous pouvons dire que, susceptible assurément d'un assez grand nombre de rectifications de détail, elle est dans son ensemble suffisamment digne de confiance.

Au sud de ce patois mixte, nous nous trouvons franchement en *langue d'oc,* mais nous sommes loin d'avoir affaire à un patois identique pour toute cette région. M. le docteur Vincent, de Guéret, dans un travail publié en 1861[2], divise les patois de la Creuse en trois grandes variétés : 1° *patois du nord* ou *berrichon* (c'est ce que M. de Tourtoulon appelle le *sous-dialecte marchois*; et dont nous venons de parler); 2° *patois du midi* ou *limousin; 3° patois de l'est* ou *auvergnat.* C'est à peu près la division que nous adopterons, en la complétant et en en modifiant un peu les termes. Cette division, en effet, est incomplète, car M. le docteur Vincent, manquant de renseignements sur la partie méridionale du département, a négligé une région assez considérable où le patois de la Creuse prend certains caractères de celui de la Corrèze. D'autre part, il y a inexactitude à opposer l'un à l'autre les patois *limousin* et *auvergnat* par les expressions *patois du midi, patois de l'est.* Aussi bien au point de vue de l'exactitude topographique que de la juste corrélation des termes, il nous semble qu'il faut dire : *patois du sud-ouest* et *patois du sud-est,* si l'on considère l'ensemble du département, ou simplement *patois de l'ouest* et *patois de l'est,* si l'on fait abstraction de la partie septentrionale. Ce sont ces derniers termes

[1] *Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oil.* — 1er rapport. (Extr. des *Arch. des missions scientifiques et littéraires,* 3e série, tome III). Paris, 1876.

[2] *Mém. de la Société des sciences natur. et archéol. de la Creuse,* t. III, p. 356-394.

dont nous nous servirons, et quand nous parlerons du *patois du midi* ou *du sud*, nous n'entendrons pas par là le patois limousin, comme M. le Dr Vincent, mais bien le patois de la Creuse limitrophe de la Corrèze. En résumé, nous avons pour les patois de la langue d'oc du département les trois divisions suivantes : *patois de l'ouest, patois de l'est, patois du sud*. Ces désignations purement géographiques paraîtront peut-être un peu trop abstraites, d'autant plus que nous pourrions les remplacer assez facilement par des désignations ethniques : patois *haut-limousin* à l'ouest, *bas-auvergnat* à l'est, et *bas-limousin* au sud. A cela nous répondrons que, à la vérité, nous ne voyons aucune difficulté sérieuse à considérer le patois de l'ouest comme une simple variété du sous-dialecte haut-limousin, ce dernier nous étant bien connu grâce à de bons travaux[1]; mais que, pour établir le même rapport entre le patois de l'est et le sous-dialecte bas-auvergnat, il faudrait avoir sur ce dernier des notions phonétiques bien plus précises que celles que nous avons[2], et que, d'autre part, le patois du sud est par certains côtés fort différent du bas-limousin proprement dit. Nous préférons donc les désignations géographiques, comme ayant l'avantage de ne rien préjuger dans ces questions délicates.

II. Après avoir donné une idée générale des trois patois que nous avons à délimiter, il est temps d'arriver à l'exposition des moyens qu'il convient d'employer pour faire cette délimitation. On sait que la question même des dialectes et de leurs limites a soulevé récemment une discussion assez vive entre M. Ascoli et M. Paul Meyer. Bien que nous ne nous sentions pas assez d'autorité pour intervenir dans le débat, cette question touche de trop près à l'objet de notre mission pour qu'il nous soit permis de la passer tout à fait sous silence. D'après M. Meyer, le dialecte n'étant qu'une conception de notre esprit, les limites qu'on peut

[1] Voyez l'édition des *Poésies de Foucaud*, donnée par E. Ruben, Paris, Didot, 1866, et surtout la *Grammaire limousine* de M. Chabaneau, Paris, Maisonneuve, 1877.

[2] Nous espérions en trouver dans le récent travail de M. Doniol : *Les patois de la basse Auvergne* (Paris, Maisonneuve, 1878), mais notre attente a été déçue. — Pour des raisons que nous ne pouvons indiquer ici, nous inclinerions assez à voir dans le patois de l'est un sous-dialecte indépendant que l'on pourrait appeler *haut-marchois*, intermédiaire entre le haut-limousin et le bas-auvergnat, comme le sous-dialecte *marchois* l'est entre la langue d'oc et la langue d'oil.

lui assigner sont purement artificielles, comme les procédés mêmes qui nous servent à les fixer. Comment, en effet, procédons-nous pour constituer un dialecte? « Nous choisissons, dit M. Meyer[1], dans le langage d'un pays déterminé un certain nombre de phénomènes dont nous faisons les caractères du langage de ce pays. Cette opération aboutirait bien réellement à déterminer une espèce naturelle s'il n'y avait forcément dans le choix des caractères une grande part d'arbitraire. C'est que les phénomènes linguistiques que nous observons en un pays ne s'accordent point entre eux pour couvrir la même superficie géographique. Ils s'enchevêtrent et s'entrecoupent à ce point que l'on n'arriverait jamais à déterminer une circonscription dialectale si l'on ne prenait le parti de la fixer arbitrairement. »

Les faits que nous avons constatés dans le champ restreint que nous avions à étudier sont venus nous démontrer la parfaite justesse de ces considérations. Si en effet nous prenons le patois d'Aubusson comme type du patois de l'est et celui de Pontarion comme type du patois de l'ouest, nous trouverons qu'ils se distinguent par un certain nombre de caractères linguistiques — il en est jusqu'à huit purement phonétiques. — Que faudrait-il donc pour que nous eussions entre les deux une limite absolue, indiscutable? Il faudrait qu'à un endroit donné le patois d'Aubusson perdît ses huit caractères distinctifs pour prendre ceux du patois de Pontarion, et *vice versa*. Or c'est ce qui n'a pas toujours lieu. Sauf sur quelques points isolés, il n'y a pas de ces brusques transitions; différents caractères qui se trouvent ici groupés d'une certaine les façon ne le sont pas de même ailleurs; l'un ne comporte pas forcément la présence ou l'absence de l'autre. Choisissons par exemple deux caractères phonétiques seulement. A Aubusson le *d* (comme d'autres consonnes) se *mouille*[2] devant un *i*, tandis qu'à Pontarion il reste intact; ici on dira donc *dimar* (mardi) et là *guimar*. D'autre part, l'ŏ latin dans une syllabe fermée, sous l'influence d'une gutturale ou d'un *i* en hiatus, donne à Aubusson un son *sui generis* que nous noterons par *öi*, tandis qu'à Pontarion il aboutit à la diphthongue *ei;* on dira donc à Aubusson : *lo nöi dòu guimar* (la nuit du mardi), et à Pontarion : *lo nei dòu dimar*. Voilà

[1] *Romania*, t. IV, p. 294.
[2] Nous expliquerons plus loin ce que nous entendons par là.

deux caractères bien tranchés. Mais qu'arrivera-t-il si, partant d'Aubusson, l'on étudie le patois jusqu'à Pontarion? A la vérité, sur quelques points (entre la Pouge et le village de Faye, par exemple), on trouvera d'un côté *lo nöi dòu guimar* et de l'autre *lo nei dòu dimar,* ce qui donne une limite très-précise; mais ailleurs, au Monteil-au-Vicomte, à la Chapelle-Saint-Martial, etc., on aura ceci : *lo nöi dòu dimar,* c'est-à-dire qu'on trouvera réunies une forme du patois d'Aubusson et une forme du patois de Pontarion. On comprend combien un pareil fait est embarrassant. Si nous tenons absolument à avoir une limite, nous devrons faire abstraction d'un caractère linguistique pour prendre l'autre seul en considération, et alors de deux choses l'une : ou nous regarderons le *mouillement* comme caractère essentiel du patois de l'est et nous classerons la forme complexe en question dans le patois de l'ouest; ou nous considérerons le son *öi* comme suffisamment caractéristique, et cette forme sera encore pour nous du patois de l'est; voilà précisément en quoi réside l'arbitraire, l'artificiel des délimitations de dialectes.

En présence de difficultés semblables, une chose s'imposait avant tout : il y avait mieux à faire qu'à discuter le caractère spécifique des différents phénomènes linguistiques, c'était de les prendre l'un après l'autre et de donner aussi exactement que possible la limite géographique de chacun d'eux : c'est cette méthode que nous avons suivie.

PREMIÈRE PARTIE.

PATOIS DE L'EST ET PATOIS DE L'OUEST.

Comme nous l'avons déjà dit, pris à deux points suffisamment éloignés, les patois de l'est et de l'ouest offrent un grand nombre de caractères distinctifs. Ces caractères appartiennent soit à la phonétique des voyelles, soit à la phonétique des consonnes, soit à la morphologie, et ils seront exposés dans trois chapitres correspondant à ces trois divisions. Si nous avions à donner la phonétique complète des patois que nous étudions à un point de vue particulier, l'ordre rigoureusement méthodique nous serait imposé et nous commencerions par les voyelles. Mais n'ayant qu'un nombre restreint de faits à examiner, nous avons cru pouvoir faire passer les consonnes avant les voyelles : cette façon de procéder s'explique par l'importance d'un fait relatif aux consonnes que nous tenons à exposer le premier.

CHAPITRE PREMIER.

PHONÉTIQUE DES CONSONNES.

I. — Traitement des consonnes *t*, *d*, *s* (*ç*), *z* (*s* douce), *l* et *n* devant *i* et *u*.

Le fait phonétique le plus important que nous offre le patois de l'est comparé au patois de l'ouest est certainement la manière spéciale dont il traite certaines consonnes devant les voyelles *i* et *u* non en hiatus. Tandis que devant ces voyelles le patois de l'ouest, comme le français, conserve aux consonnes *t*, *d*, *s*, (*ç*), *z* (*s* douce), *l* et *n* le son qu'elles ont partout ailleurs [1], le patois de l'est les *mouille* [2]. Ce *mouillement* consiste proprement en l'adjonction intime aux consonnes ci-dessus énumérées d'un *y* semi-consonne qui en modifie le son de la façon suivante : *t* passe à *k* palatal (français

[1] Il va de soi que nous considérons, non les consonnes *latines*, mais les consonnes *romanes*, c'est-à-dire existant dans le provençal classique, quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine.

[2] Cette expression de *consonnes mouillées* n'a certes rien de bien scientifique; nous l'adoptons cependant, faute de meilleure, parce qu'elle semble à peu près admise dans la philologie romane. (Voy. Thomsen : *I parasite et les consonnes mouillées en français*, dans les *Mém. de la Soc. ling. de Paris*, t. III, p. 188-224.)

qui), *d* de même, à *g* palatal (fr. *languir*), *s* et *z*, aux sons représentés en français par *ch* et *j*, enfin *l* et *n* à *l* et *n* *mouillées*[1].

Désirant noter d'une façon identique ces sons dus à une cause identique, nous nous sommes arrêté à un système qui a l'avantage d'expliquer graphiquement le phénomène, en ajoutant un *y* à la consonne *mouillée*[2]. Nous ferons donc usage des notations *ty, dy, sy, zy, ly* et *ny* dans les exemples suivants empruntés au patois de l'est[3]:

	EST.	OUEST.	LATIN.	FRANÇAIS.
ty....	portyi.	porti.	*partire.	partir.
	portyu.	pertu.	pertusum.	pertuis, trou.
dy....	sennodyi.	sennodi.	*seminaticium.	semis.
	poudyu.	poudu.	*potutum.	pu.
sy....	eissyi.	eissi.	*ecce-hic.	ici.
	syū.	sū.	susum.	là-haut, *sus.
zy....	vezyi.	vezi.	vicinum.	voisin.
	couzyu.	couzu.	consutum.	cousu.
ly....	lyimo.	limo.	limam.	lime.
	rièlyu.	rièlu.	retro lucem.	situation à l'abri du soleil.
ny....	nyi.	ni.	nidum.	nid.
	nyu.	nu.	nudum.	nu.

Nous n'avons parlé du *mouillement* que devant *i* et *u* non en hiatus, et tous les exemples cités rentrent dans ce cas. A plus forte raison, le même fait doit-il se produire lorsque les voyelles sont en hiatus; mais nous n'avons pas à nous en occuper, parce qu'alors le *mouillement* est admis d'une façon générale à l'ouest comme à l'est. Devant les diphthongues et triphthongues réelles *ĭa, ĭè, ĭáu, ĭòu*, les consonnes précédentes restent intactes, parce que l'*ĭ* que

[1] Nous entendons par là une *l mouillée* réelle, qui n'est ni *y* comme à Paris, ni *l* + *i*, mais une combinaison étroite de *l* et de *y*.

[2] On sait que *ly* et *ny* sont employés en catalan avec la même fonction. En dehors des langues romanes, le hongrois note également par *ly, ny, ty* des sons consonnants identiques aux nôtres.

[3] Dans ces exemples, comme dans la suite de ce travail, les lettres et les sons, sauf indications contraires, ont la même valeur qu'en français.

nous avons ici est bien plus voisin encore de son point d'origine *e* que de *y* : *coutĭòu*, *tĭaro*, et non *coutyòu*, *tyaro*; mais on peut prévoir que bientôt l'*ĭ* deviendra franchement *i*, puis *y*, et que là comme ailleurs on aura le *mouillement*[1]. Une exception plus réelle se trouve dans les premières personnes du parfait en *ĭ* : on dit *i pourtĭ* (je portai), *i possĭ* (je passai), etc. et non *pourtyĭ*, *possyĭ*, etc. Celà tient à l'influence de la forme, plus ancienne et usitée concurremment, en *ei* : *pourtei*, *possei*, etc., où la consonne reste naturellement intacte.

Il y aurait sans doute beaucoup à dire sur l'origine et les causes du mouillement tel que nous l'avons exposé; nous nous permettrons seulement quelques observations. On sait quel rôle a joué l'*i* latin en hiatus dans la formation des sons romans, et spécialement comment il a agi sur les consonnes *t*, *d*, *c*, *s*, *l* et *n*. Devant *ia*, *ium*, etc. les deux dernières se sont mouillées partout; quant aux changements subis par *t*, *d*, *s* dans les différentes langues romanes, nous croyons qu'on peut en voir le point de départ dans les sons *ty*, *dy*, *sy*, que nous trouvons chez nous. Ainsi les langues romanes dans ce cas se sont comportées à l'origine à peu près comme notre patois le fait aujourd'hui; mais lorsqu'elles sont devenues langues écrites et littéraires, elles se sont en partie immobilisées et n'ont plus obéi aux lois phonétiques et physiologiques qui les avaient dominées à l'origine. Prenons un exemple : pendant ce qu'on peut appeler l'époque préhistorique des langues romanes, le groupe latin *ti* + *voyelle* a accompli une évolution qui en français a abouti a *ç* (primitivement *tç*) : *gratia* = *grace*. Mais le même groupe, constitué en français dès les premiers temps, a traversé une période de plus de dix siècles pour arriver jusqu'à nos jours sans altération (ex. *entier*). Au contraire, les patois ont toujours marché, reprenant sans cesse en sous-œuvre l'édifice du langage, et la même loi physiologique qui a fait dire à l'origine *gratya*, fait dire aujourd'hui *entyer*[2]. Voilà pour ce qui concerne *i* en hiatus. L'influence de l'*i* non en hiatus sur la consonne précédente est beaucoup moins générale; elle est plus caractéristique de certains dialectes. De toutes

[1] Il semble que ce soit déjà un fait acquis dans quelques parties de l'extrême est : j'ai très-nettement entendu *chandyalo* et non *chandĭalo* (chandelle) à *Magnat-Létranges*.

[2] Ce fait a été signalé dans le patois normand du Bessin par M. Joret, et il doit exister dans beaucoup d'autres.



les langues romanes; le roumain seul nous présente le même fait, parce que n'ayant été écrit que fort tard, il est allé plus loin qu'aucune autre langue dans la voie des évolutions phonétiques. Par exemple, *s* dure devant *i* devient en roumain *sy* (écrit ş), comme chez nous; *t* et *d*, dans le même cas, deviennent *ts* et *z*, ce qui ne peut s'expliquer que par les deux séries: *ty, tj, tch, ts*, et *dy, dj, dz, z*, où le point de départ est précisément les sons *ty* et *dy* de notre patois de l'est.

Le mouillement devant *u* s'explique fort bien par ce fait que l'*u* est intermédiaire entre *ou* et *i* et qu'il tend même de plus en plus à se rapprocher de l'*i*.

Ce phénomène du mouillement (commun, croyons-nous, à tous les patois de la basse Auvergne) est si frappant, que M. le Dr Vincent l'a pris pour base de sa limite entre les patois de l'est et de l'ouest. On peut évidemment trouver arbitraire le choix de ce seul caractère, mais il faut reconnaître qu'il a une très-grande importance et que son étendue doit être limitée avec le plus grand soin. C'est ce que nous allons faire.

Si, partant du point où la ligne établie par M. de Tourtoulon coupe la Creuse, on remonte cette rivière jusqu'à la limite septentrionale de la commune d'Ahun [1], pour tourner ensuite à l'ouest et atteindre la limite de Saint-Yrieix-les-Bois [2], on laisse précisément au nord-ouest les communes de Saint-Laurent, Mazeirat et Saint-Hilaire, où le mouillement est inconnu, et au sud-est la commune d'Ahun, qui l'admet. Mais à Saint-Yrieix-les-Bois nous nous trouvons en présence d'un fait singulier qui montre bien comment s'opère la succession graduelle des caractères phonétiques. Le patois que nous avons étudié dans le bourg et dans deux villages admet le mouillement après *t, d, l, n*, mais le rejette après *s* et *z;* il dit : *dyire* (dire), *dyilyu* (lundi), *motyi* (matin), *venyi* (venir), etc., à côté de *eissi* (ici), *sūnau* (là-haut), etc. On voit que même en ne tenant compte que d'un seul phénomène, on se trouve en présence de formes également rebelles à se laisser classer dans une variété ou dans l'autre. Force nous est donc de regarder le patois de Saint-Yrieix-les-Bois comme intermédiaire entre le patois de l'est

[1] Appelé dans les environs *Avu*, plus au sud *Ayu*, en latin du moyen âge *Agedunum*, dans la table de Peutinger *Acitodunum*.

[2] Ce saint à orthographe bizarre est en latin *S. Aredius*. Dans le patois de la commune, on dit *Sent-Irí*.

et le patois de l'ouest; ajoutons toutefois que, abstraction faite du mouillement, il a plus de rapports avec ses voisins de l'ouest qu'avec ceux de l'est. Au sud de Saint-Yrieix, la limite passe entre les communes de Lépinas[1], la Chapelle-Saint-Martial et Saint-Hilaire-le-Château, à l'ouest, Sous-Parsac, Saint-Sulpice-le-Donzeil[2], Saint-Georges et la Pouge, à l'est, et va aboutir au Taurion. Dans toute cette étendue, elle coïncide avec les limites mêmes des communes que nous venons d'indiquer, sauf en un point : le village de Faye, bien que faisant partie de la commune de la Pouge, a absolument le même patois que Saint-Hilaire, c'est-à-dire le patois de l'ouest; cela tient à la faible distance qui sépare Faye de Saint-Hilaire, avec lequel il est en rapports continuels, tandis qu'il n'en a presque aucun avec la Pouge.

Depuis les environs de Guéret jusqu'au Taurion, la limite du patois *limousin* et *auvergnat*, qui doit être précisément la limite occidentale du mouillement, a été donnée par M. le docteur Vincent. Comme il n'y a pas concordance absolue entre les résultats qu'il a obtenus et les nôtres, nous tenons à appuyer nos affirmations de preuves solides. D'après M. le docteur Vincent, « si de cette statue[3] prise comme centre on tire trois lignes, la première se dirigeant vers l'antique cité de Toull, la deuxième allant aboutir au Thorion vers Saint-Hilaire-le-Château, et la troisième atteignant la Gartempe un peu en avant de la Chapelle-Taillefert, ces trois lignes représentent assez exactement les limites respectives de nos trois variétés de patois. A ce point central, les différences de langage sont aussi tranchées qu'on peut le désirer..... La ligne qui se dirige vers le Thorion passe entre les villages de la Feyte et du Thoureau, et, chose singulière, ces deux villages, distants l'un de l'autre de un kilomètre à peine, n'offrent plus la même nuance de langage. Le patois du Thoureau est celui de la commune de Sar-

[1] On appelle les habitants *loû Eipinoçoû*, ceux de la Chapelle-Saint-Martial, *loû Chopelau*.

[2] En patois des environs : *Sen Sòupice l'ordounzïòu* (sic.)

[3] Le Marmot, commune de Sardent; c'est une statue informe, objet d'un culte superstitieux, dans laquelle M. le docteur Vincent voit une divinité gauloise. D'après lui, elle aurait servi de limite commune aux trois peuplades gauloises qui habitaient le département actuel de la Creuse : *Bituriges* au nord, *Lemovices* à l'ouest, *Cambiovicenses*, dépendant des *Arverni*, à l'est. Les limites actuelles des trois variétés du patois creusois reproduiraient exactement les limites des tribus gauloises. Nous nous bornerons à mentionner cette théorie, que nous ne saurions discuter.

dent en général et appartient à la variété du midi, tandis que celui de la Feyte est déjà le patois de Peyrabout et de Maisonnisses et appartient à la variété de l'est. »

Il y aurait deux faits à déduire de la citation que nous venons de faire : 1° le patois du Thoureau se distingue de celui de la Feyte; 2° le patois de Maisonnisses, Peyrabout, et par suite Lépinas et la Chapelle-Saint-Martial, appartient à la variété orientale. Or sur le premier point, renseignements pris, nous avons trouvé que les deux villages de la Feyte et du Thoureau ont absolument le même patois et que ce patois est identique à celui de Sardent à l'ouest, tandis qu'il se distingue de celui de Maisonnisses à l'est[1]. Quant au patois de Peyrabout, Lépinas, Maisonnisses et la Chapelle-Saint-Martial, s'il se distingue par quelques traits du patois parlé plus à l'ouest, il ne saurait néanmoins être classé dans la variété orientale, puisqu'il ne connaît pas le mouillement. Comment d'ailleurs en serait-il autrement, quand à Saint-Yrieix-les-Bois, c'est-à-dire encore plus à l'est, le mouillement ne se manifeste que partiellement ?

En somme, la statue du Marmot, qui sans doute a influé tant soit peu sur le tracé de M. le docteur Vincent, n'a aucune valeur linguistique, et nous sommes persuadé qu'il en est de même au point de vue politique et ethnographique.

Reprenons notre limite phonétique au point où nous l'avons laissée. Après avoir remonté un instant le Taurion entre les communes de Vidaillat (ouest) et de Chavannat (est), elle s'en éloigne à l'ouest pour suivre les limites mêmes des communes de Chavannat et de Banise, laissant ainsi à l'est les villages de Lengenedière (Chavannat), le Maigneau et le Pignat (Banise), situés pourtant à l'ouest du Taurion[2]. Puis elle suit parallèlement le cours de cette

[1] Ce qui a pu causer l'erreur de M. le Dr Vincent, c'est qu'au village de la Feyte il s'est établi un propriétaire originaire de Saint-Sulpice-le-Donzeil qui a naturellement apporté avec lui le patois de sa commune, c'est-à-dire le patois de l'est. Des faits de ce genre non connus peuvent souvent fausser les recherches philologiques. Tous ces renseignements précis nous ont été fournis par M. Gasnier, de Maisonnisses, qui connaît non-seulement les deux villages en question, mais tous les habitants en particulier.

[2] Le Taurion (affluent de la Vienne) est trop peu considérable à cet endroit pour avoir une influence réelle sur la limite philologique; ce n'est que fortuitement qu'il coïncide avec elle pendant un kilomètre ou deux.

rivière, séparant le bourg du Monteil-au-Vicomte, la Villate, la Boissière et la Brousse (commune de Saint-Pierre-le-Bost[1]), à l'ouest, de Larfeuillère, la Chaud, le Gué-Chaumeix, le Barry et Châtain[2], tous villages de la commune du Monteil-au-Vicomte, à l'est. Au delà de Châtain, on arrive par les villages de Rochas et Roubène à la commune de Royère, qui appartient tout entière au patois du sud. On peut certainement continuer sur ce terrain la limite du mouillement, car le patois du sud ne comporte forcément ni la présence ni l'absence de ce caractère. En réalité, cependant, nous nous trouvons en présence de faits un peu analogues à ce que nous avons observé à Saint-Yrieix-les-Bois.

La commune de Royère est très-étendue et par suite elle n'a pas une unité de patois bien étroite. Les villages de l'est : Rochas, Roubène, Arpeix, Vicent, etc., offrent d'une façon indubitable le mouillement, comme les communes mêmes de Saint-Yrieix-la-Montagne et de Saint-Marc-à-Loubaud auxquelles ils confinent. Mais dans le bourg même de Royère et dans les villages de l'ouest, la prononciation varie de personne à personne et l'on y entend à la fois *dire* et *dyire*, *porti* et *portyi*, etc. Toutefois, par le reste de ses caractères le patois doit bien plutôt être rattaché à la variété de l'est. Il est probable que ce mélange de formes non mouillées est dû aux relations constantes que Royère entretient depuis longtemps avec Bourganeuf et les communes occidentales, tandis qu'il en a fort peu à l'est[3]. En somme, ce n'est que plus à l'ouest, à Saint-Pardoux, Saint-Martin-Château, etc., qu'il y a absence réelle de mouillement.

II. — Traitement des gutturales *k* (*qu*) et *g* (*gu*) devant *i* et *u*.

Ce second phénomène est lié assez étroitement avec le premier puisque les causes déterminantes sont les mêmes; mais comme il n'a pas tout à fait les mêmes limites et qu'au point de vue philologique ou physiologique le résultat est un peu différent, nous avons cru devoir l'étudier à part.

[1] Appelé simplement dans les environs *Sen-Pei*.

[2] Encore aujourd'hui chef-lieu de paroisse, mais sans titulaire.

[3] Royère est aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Bourganeuf. Avant la Révolution, il dépendait de même du bailliage de Bourganeuf en Poitou, tandis que Saint-Marc-à-Loubaud et les communes orientales étaient en Marche. De là des relations forcées avec l'ouest.

Le patois de l'ouest conserve au *k* (*qu*) et au *g* (dur) le même son qu'en français, aussi bien devant *i* et *u* que devant les autres voyelles. Mais à l'est, les consonnes *k* et *g* changent de nature : d'explosives elles deviennent continues et spirantes. Le *k* prend un son identique à celui du *ch* allemand dans *ich*, *mich*, etc., et le *g* prend le son doux correspondant, c'est-à-dire celui du français *y* semi-consonne. Nous noterons ce dernier son par *y* et le premier par *χ*. Voici à peu près tous les exemples que nous en connaissons :

1.

(*o*)*χi*, pr. *aqui*, fr. là, et ses composés : *kòu-χi*[1], *kòu d'oχi* (celui-là), *veiχi* (voilà), etc.

couχi, fr. coquin.

χyète, *χyèto*, *χyètomen*[2], fr. seul, seule, seulement, dans certaines phrases lat. *quietum?*

2.

cauχu, *–no*, quelqu'un, –ne.

chaχu[3], *–no*, chacun, –ne.

eiχu, écu (monnaie).

eiχuèlo, écuelle.

ranχura, pr. *rancurar*, regretter ce que l'on a fait.

χu, qui (interrogatif).

χuòu, lat. *culum*, et ses composés : *oχuèla*, *eiχuèla*, *reχuèla*.

χura, curer, nettoyer.

χuro, cure, presbytère.

víχu, vècu.

3.

eilan-yi, lat. *elanguere*, défaillir, être mort (de faim).

yije, s. f., bretelle d'une hotte; *cf.* anc. fr. *guige*.

4.

deyu, pr. *degu*, personne (négatif).

seyur, lat. *securum*; n'est plus en usage, mais se trouve dans le nom de lieu *le Mounte-Seyur*, le Monteil-Segur (commune de Vallière).

Yussar, Hussard, village de la commune de Vallière; au xve siècle, *Gussard* (charte donnée par M. l'abbé Bouteiller, vicaire de Vallière).

[1] Nous notons par *òu* la diphthongue que les félibres écrivent *óu*; notre notation a l'avantage d'indiquer qu'elle a son point de départ dans un *o* ouvert.

[2] *En* se prononce comme en français *in*.

[3] *Ch* se prononce *tch*, et *j*, *dj*.

Enfin, et surtout, toute une série de participes représentant les participes provençaux en *gat* et dont voici la liste : *beyu* (bu), *couneyu* (connu), *coureyu* (couru), *creyu* (cru), *deyu* (dû), *fouyu* (fallu), *mòuyu* (moulu), *ployu* (plu, plaire) *pleyu* (plu, pleuvoir), *teyu* (tenu), *ven-yu* (venu), *vòuyu* (valu), *vouyu* (voulu) et *yu* (eu).

Remarquons que même devant *i* ou *u*, *k* et *g* conservent leur son primitif dans certains cas :

1° devant *í*, contraction de *ei* à la 1[re] pers. sing. du parfait : *i veguí* (je vis), *i foguí* (je fis), *i coumenkí* (je commençai), etc.;

2° dans certains mots isolés, sous l'influence de formes n'ayant pas *i* ou *u;* ainsi *eiguièro* (pot à eau), à cause de : *aigo* (eau); *segu,* part. passé de *sègre* (suivre), parce que le *g* fait partie du radical, etc.

Au point de vue géographique, ce phénomène s'étend un peu moins à l'ouest que le mouillement; ainsi à la Pouge, Chavannat, Royère et même Gentioux, où règne le mouillement, *k* et *g* conservent, comme plus à l'ouest, leur son primitif.

III. — Chute de *r* devant *i* en hiatus.

Ce troisième fait phonétique, commun au patois de l'est et, croyons-nous, à toute la basse Auvergne, est encore dû à l'influence de l'*i* devenu *y*. La difficulté de prononcer le groupe *ry* a amené la chute pure et simple de la première consonne. C'est là un fait que l'on trouve par exemple dans l'italien *-ajo*=latin *-arium;* mais chez nous il ne se produit jamais dans ce cas, parce que de très-bonne heure il y a eu transposition de l'*i* (pr. classique : *-ier, -iera,* auj. *-yè, -yèro*). C'est uniquement dans les mots où l'accent tonique se trouvait primitivement sur ou après l'*i* que nous constatons la chute de l'*r*. Ces mots se rangent sous deux séries[1] :

1° Tous les conditionnels où la désinence classique *-ría* est précédée d'une voyelle ou d'une diphthongue, *-aría, -iría, -eiría*. Ex. *i pourtoyo* (je porterais), *te choboyá* (tu finirais), *òu portyiyo* (il partirait), *non foyan* (nous ferions), *vous veiyá* (vous verriez), *i creiyan* (ils croiraient);

2° Un groupe de mots féminins répondant, non au latin, *-ária,*

[1] Il y a un exemple isolé : *countroyá* (contrarier), mais on dit aussi *countroryá*. Ajoutons encore le nom propre *Moyoun*, qui semble être un doublet de *Moryoun* (Marion).

mais au provençal *-aría* et au français *-erie*. Ex. *meitodoyo* (pr. *mestadaria*, fr. métairie), *bouchoyo* (boucherie), *boulenjoyo* (boulangerie), etc.

Toutes ces formes ont l'accent sur la dernière syllabe; c'est pour cela qu'à la pénultième on a *o* et non *a*, *-oyo* et non *-ayo*[1]. Nous avons dit que le provençal classique prononçait *ía* dissyllabe; mais l'*i* s'étant peu à peu changé en *y* est devenu inhabile à porter l'accent, qui a glissé sur la voyelle suivante, et l'on n'a plus eu qu'une seule syllabe[2]. Là, comme presque toujours, le patois a agi envers la langue classique comme la langue classique avait fait envers le latin. En effet, la forme du patois *-oyó* est dans le même rapport avec le prov. class. *-aría* que le prov. class. *filyól* (filhol) avec le latin *filíolum*.

Cette chute de l'*r* dans les conditions que nous venons d'indiquer est étrangère au patois de l'ouest comme au haut-limousin proprement dit. Mais ce caractère s'étend beaucoup plus à l'ouest que le mouillement. On trouve, en effet, les formes sans *r* dans les communes, suivantes qui ne connaissent pas le mouillement : le Monteil-au-Vicomte, la Chapelle-Saint-Martial, Maisonnisses, Lépinas, Peyrabout, Savennes, Saint-Victor, Saint-Christophe, la Chapelle-Taillefer et peut-être quelques autres encore.

IV. — *S* en liaison.

Si l'on considère isolément des mots français comme *les*, *ces*, *mes*, *nous*, *vous*, on peut dire qu'ils ont perdu l'*s* du latin, puisqu'elle ne se prononce pas; mais lorsque ces mots sont suivis d'une voyelle, l'*s* reparaît en liaison et sonne comme *z*. Tel est exactement l'état des choses dans le patois de l'est, et c'est là un autre trait frappant qui le distingue du patois de l'ouest. Ce dernier en effet ne rétablit jamais l'*s* devant une voyelle; il dit *lâ oueilyâ* comme *lâ fennâ*, *nou òuran* comme *nou faran*[3], etc. Le patois de l'est, au contraire, fait la liaison et dit : *lâz oueilyâ* (les brebis), *nouz*

[1] Il y a cependant tendance à reporter l'accent sur la pénultième, par analogie avec les autres noms féminins, qui sont presque tous paroxytons.

[2] Le même fait s'est produit dans les imparfaits en *ia*, auj. *yó* d'une seule syllabe. Remarquons que dans *couryó* (il courait) l'*r* n'est pas tombée parce qu'elle fait partie du radical.

[3] Tout au plus l'*s* reparaît-elle dans les expressions *nan-nous-en*, *nâ-vous-en*, comme en haut-limousin. (Voy. Chabaneau, *Gr. limous.* p. 113.)

òuran (nous aurons), *vouz eimorei* (vous aimerez), *louz omei* (les hommes), *mòuz omí* (mes amis), *lá bounáz órmâ* (les bonnes âmes, les âmes du purgatoire), *de braveiz onyáu* (de jolis agneaux), etc.

Il faut signaler à ce propos un fait phonétique intéressant. Dans les formes du fém. plur. le patois de l'est, comme le haut-limousin, a un *â* long parce que l'*s* étant tombée, sa chute a par compensation allongé la voyelle et l'a empêchée de s'affaiblir en *o*. Mais du moment où l'*s* se maintient devant une voyelle, il n'y a plus de raison pour que l'*a* précédent ne s'affaiblisse pas en *o*. C'est en effet ce qui a lieu et l'on dit normalement : *loz oueilyâ, moz eitrenâ* (mes étrennes), *queloz eitroujâ* (ces orties). Mais l'influence des formes où *a* s'allonge régulièrement a aussi donné l'habitude de dire : *lâz oueilyâ*, etc. C'est même cette dernière façon de parler qui est seule usitée pour les adjectifs se liant avec leur substantif : *de grandâz eigâ* (de grandes eaux), *de brovâz òuchâ* (de belles oies), et non *de grandoz eigâ*, de *bravoz òuchâ.*

La limite occidentale de ce caractère coïncide dans toute son étendue avec celle du mouillement, et une pareille coïncidence autorise assez à voir dans cette limite la ligne de séparation des patois de l'est et de l'ouest.

CHAPITRE DEUXIÈME.

PHONÉTIQUE DES VOYELLES.

I. — *Ès* latin ou roman dans une syllabe fermée.

Dans le patois de l'ouest, comme dans le patois de l'est, l'*s* dans une syllabe fermée, c'est-à-dire finale ou suivie d'une consonne, est tombée depuis une époque que nous ne chercherons pas à fixer. Cette chute a réagi par compensation sur la voyelle précédente; mais après un *e* la manière dont se fait la compensation n'est pas toujours semblable à l'ouest et à l'est. A l'ouest, comme dans le haut-limousin, on peut dire que *es* devient toujours *ei*[1] : les formes du provençal classique *festa* (fête) et *cresta* (crête) deviennent *feito* et *creito;* il y a là la même unité de traitement qu'en français. Mais dans le patois de l'est, à côté de mots où *es* devient *ei*[2], il y en a d'autres où *es* devient *ĭè*. Le son que nous notons ainsi est

[1] Voy. Chabaneau, *loc. cit.* p. 27 et 28.

[2] Par exemple : *ei* (est), *creito* (crête), *preito* (prête), *freicho* (fraîche), *creicho* (lat. crescat), etc.



une diphthongue *réelle* dont le dernier élément est un *è* ouvert ; le premier est un peu plus difficile à saisir : c'est un *i* peu solide et encore très-voisin de *é*[1] ; l'accent est sur la dernière voyelle. Voici à peu près tous les exemples où figure cette diphthongue :

odïè, pr. ades (tout à l'heure, au passé).
bïètyo, bestia (bête).
fenïètro, fenestra (fenêtre).
fïèto, festa (fête).
grïèlo (grêle, s. f. anc. fr. gresle).
ïètre, estre (être).
mïègue (petit-lait, bas lat. *mesga*, serum lactis, ap. Du Cange).
ounïète (honnête).
pïètre, pestre (prêtre).
prïè, pres (près).
tïè (sorte de poêle à faire les crêpes, lat. *testu*).
tïèto, testa (tête).
vïèpra, vespras (vêpres).

Il faut encore ajouter à cette liste la 2e pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe *être* : *sïè* et toutes les 2mes pers. plur. du même temps des verbes étrangers à la 1re conjugaison[2] : *vou crezïè* (vous croyez), *vou fozïè* (vous faites), *vou dyizïè* (vous dites), *vou tenïè* (vous tenez), etc. Toutes ces formes correspondent au prov. classique *etz* que l'on trouve de bonne heure réduit à *es*. Mais au contraire, au futur de toutes les conjugaisons et au subjonctif prés. de la 1re, la même personne est toujours en *ei* : *vou chantorei*, *fenyirei*, *sòubrei*, *veirei* (vous chanterez, finirez, saurez, verrez) ; *fòu que vou chantei* (il faut que vous chantiez).

Comment expliquer cette différence de traitement ? Pourquoi le provençal *pres*, qui peut signifier ou *près* ou *pris*, est-il chez nous dans le premier cas *prïè*, dans le second *prei* ? Cela tient évidemment à la valeur différente de l'*e* dans l'un et dans l'autre sens ; en effet, au témoignage de Hugues Faydit, *pres* (près) a un *e larc*,

[1] Dans les *Essais en patois marchois* de M. J. Petit (Saint-Médard, 1872), seule publication que nous connaissions en patois de la Creuse, cette diphthongue est représentée tantôt par *iè*, tantôt par *éè* : *tièto* à côté de *féèto*, etc.

[2] Et par suite la même personne de l'impératif qui est empruntée à l'indicatif.

c'est-à-dire ouvert, tandis que *pres* (pris) a un *e estreit*, c'est-à-dire fermé.

Ce fait s'accorde parfaitement avec la filiation phonétique des formes et nous nous expliquons très-bien que *près* ait abouti à *prïè* tandis que *prés* a donné *prei*[1]; 1er cas : le provençal classique dit *près*, mais bientôt l'*s* tombe; il se produit alors une compensation qui consiste dans l'allongement par duplication de la voyelle : *prèè;* puis par dissimilation ou réfraction : *préè*, qui aboutit tout naturellement à *prïè;* 2e cas : *prés;* par compensation, après la chute de l'*s*, *préé* qui arrive insensiblement à *prei.*

Il est intéressant de constater que dans ce cas particulier le patois de l'est a conservé à sa façon la distinction de l'*e larc* et de l'*e estreit* indiquée par Hugues Faydit. Toutefois, il semble que les désinences des personnes citées plus haut offrent une anomalie. Si l'on a régulièrement *chantei* = *chantetz chantes* = lat. *cantētis*, *chantorei* = *chantaretz -es* = *cantare habētis*, pourquoi a-t-on *tenïè* et non pas *tenei* = *tenetz tenes* = *tenētis.* A cela nous répondrons que, malgré les apparences, le patois de l'est est très-fidèle à la langue classique et que si le provençal avait un *é* fermé dans *chantetz* et *chantaretz*, il avait un *è* ouvert dans *tenetz*. Ce fait n'ayant pas encore été mis en lumière, à notre connaissance du moins, on nous permettra de le démontrer en quelques lignes.

Si nous consultons les tableaux de rimes de Hugues Faydit, principale autorité en cette matière, nous voyons qu'après avoir énuméré un certain nombre de mots en *etz estreit*, il ajoute : « *e totas las segondas personas del plural del presen del conjunctiu delz verbes de la prima conjugazo*[2]. » Nous voilà renseignés sur le subjonctif : il avait *etz estreit.* Mais rien du futur ni du présent de l'indicatif; au surplus, à ces rimes en *etz estreit* il manque le pendant des rimes en *etz larc :* la nouvelle édition de M. Stengel se borne à signaler cette lacune, qu'aucun manuscrit ne permet de combler. Il faut donc chercher ailleurs, c'est-à-dire dans les œuvres mêmes des poëtes. Or, en ce qui concerne le futur, nous le trouvons toujours rimant avec des mots où l'*e* est certainement fermé ou avec le subjonctif, qui, au témoignage de Hugues

[1] Nous empruntons cette explication, en l'adaptant au cas particulier qui nous occupe, à un remarquable article publié par M. Louis Havet dans la *Romania* (juillet 1877), sur *la prononciation de* ie *en français.*

[2] Edit. Guessard, p. 50.

Faydit, a aussi *etz estreit*. Citons ces deux vers d'Arnaut de Carcassés[1] :

Ja per razo nous defendretz
D'Antiphanor que non l'ametz.

Citons encore les rimes suivantes tirées du poëme de Jaufré : *trobetz* = *volretz*, *remanres* = *deslivres*, *tres* = *compares*[2], etc. Notre patois dit donc avec raison *troubei*, *voudrei* = *trobétz*, *volrétz*.

Si maintenant nous passons au présent de l'indicatif en *etz*, nous remarquerons d'abord que jamais il ne rime avec des futurs ou des subjonctifs, mais qu'il rime soit avec lui-même, ce qui n'apprend rien, soit avec des mots où l'*e* est certainement *larc*, c'est-à-dire *ouvert*. Les vers suivants, empruntés à Guillelm Figueira[3], sont particulièrement concluants :

Roma. . . . .
Tant voletz aver
Del mon la seignoria
Que ren non *temetz*
Deu ni sos *devetz*,
Ans vei que *fazetz*
Mais qu'eu dir non poiria
De mal per un *detz*.

Sur les quatre rimes en *etz*, nous avons deux verbes au présent de l'indicatif : *temetz* et *fazetz*, et les deux autres mots ont certainement un *e larc* : *devetz*, défense, substantif verbal de *devedar*, latin *vĕtare*, et *detz*, dix, lat. *dĕcem*. Nous pourrions encore citer beaucoup d'exemples qui confirment tous le même fait, si celui-là n'était pas suffisant par lui-même. Il est donc certain que le patois de l'est conserve fidèlement les distinctions du provençal classique[4]. Resterait à savoir maintenant pourquoi le provençal dit *temètz* et non *temétz*, qui serait la forme régulière (lat. *timētis*). Il nous paraît probable que les formes en *ètz* se sont de bonne heure substituées aux formes primitives et normales en *étz* sous

[1] Bartsch, *Chrestomath. prov.* 3ᵉ éd. p. 257, 33.

[2] Raynouard, *Lexique*, p. 59, col. 1; p. 69 c. 1, p. 72 c. 1, etc.

[3] Bartsch, *Chrest.* col. 201, v. 8 sv.

[4] Le patois de Nontron conserve la même distinction d'une façon un peu différente : à côté de *farei* (fut.) et de *chantei* (subj.), il dit *devé* (indic.). M. Chabaneau le fait remarquer, mais sans en chercher l'origine dans la langue classique.

l'influence de la même personne du verbe substantif : *ètz* = *estis*. Il est curieux que *estis* ait agi en provençal sur les secondes personnes du pluriel, comme *sumus* en français sur les premières.

Cette diphthongue *ĭè*, dans les conditions où nous venons de la montrer, règne sur le patois de l'est et s'étend plus loin à l'ouest que la limite du mouillement. Elle comprend en effet, au delà de cette limite, les communes du Monteil-au-Vicomte, Saint-Yrieix-les-Bois, la Chapelle-Saint-Martial, Lépinas, Peyrabout et Maisonnisses.

II. — *Òs* et *òr* dans une syllabe fermée.

On sait que la série inférieure des voyelles se comporte absolument dans son domaine comme la série supérieure dans le sien. Aussi le traitement de *òs* dans une syllabe fermée est-il tout à fait analogue à celui de *ès*. L'*s* venant à tomber, il y a un simple allongement de la voyelle précédente dans le patois de l'ouest (comme en français) : *bô* = bosc = boscum; *pô* = post = postem, *tô* = tost; mais dans le patois de l'est la chute de l'*s* est compensée par la diphthongaison de l'*ò* : *ò* + [*s*] = *ouò* (*uo*), comme *è* + [*s*] = *ĭè*. Voici la liste à peu près complète des mots qui nous présentent ce cas phonétique :

bouò, pr. bosc; bas lat. **boscum* (bois);
bouòle, s. f., en haut-lim. *bôle* (rave cuite sous la cendre).
couòlo, costa (côte).
crouò[1], cros (trou, fosse).
eissouòto, lat. **ex-ostia?* (petite barrière à hauteur d'appui qui se trouve devant la porte d'entrée, dans les maisons anciennes).
grouò (gros).
nouòtre, *vouòtre*[2] (nôtre, vôtre, pr. poss.).
ouò (os).
ouòcho, s. f., pr. *osca* (entaille, brèche; *ouòcho* ne se dit plus que de l'entaille en spirale faite à la partie supérieure du fuseau pour retenir le fil).

[1] Ce mot, évidemment analogue au français *creux*, anc. *crues*, reporte comme lui à un *ŏ*, ce qui écarte l'étymologie proposée par Diez : *corrōsum*.

[2] L'adj. est *nòtre*, *vòtre* (cf. le franc. *notre*, *votre*, sans accent circonflexe), parce qu'il est généralement proclitique, tandis que le pronom se diphthongue parce qu'il est tonique.

pouò, lat. *postem* (jambage de porte; *pouò* signifie aujourd'hui manteau de cheminée).

touò, adv. (tôt; anc. fr. et pr. *tost*).

Pour tous ces mots, il faut admettre une série phonétique analogue à celle que nous avons indiquée pour *ès* = *ĭè* : *ò* [*s*], *òò*, *óò* et enfin *uò* (= *ouò*).

La même diphthongaison se produit encore devant une *r* dans une syllabe fermée. Ici il n'y a pas chute de la consonne et diphthongaison compensative; mais c'est l'*r* qui, par une influence due à sa nature, amène la diphthongaison[1]. A l'ouest, il y a un simple allongement en *ó*. Voici seulement quelques exemples : *bouòr* (bord); *bouòrdo* (petite maison, bas-lat. *borda;* usité seulement comme nom de lieu : *lâ Bouòrdâ*, commune de Gioux); *fouòr* (fort) et ses dérivés; *mouòr* (mort, subst. et participe, et aussi mord = mordet); *pouòr* (porc), *pouòrto* (porte), etc.

La limite occidentale de la diphthongue *ouò* coïncide généralement avec celle du mouillement. Toutefois, dans les communes voisines de cette limite, la diphthongaison est moins développée et moins régulière que plus à l'est. Ainsi à Saint-Yrieix-la-Montagne l'on dit bien *pouòr, mouòr, fouòr,* mais au contraire *cŏr* (corps), *còrdo* (corde), *tòr* (tort), et non, comme plus à l'est, *couòr, couòrdo, touòr.*

III. — *Ò* suivi d'une gutturale ou d'un *i* en hiatus dans une syllabe fermée.

Le son français qui répond le plus souvent à l'*ŏ* latin dans cette position est *ui* : *cuit* (cŏquit), *cuisse* (coxa), *hui* (hŏdie), *nuit* (noctem), etc. Le provençal nous offre, suivant les provinces, *oi*, *uoi* et *uei*. C'est de cette dernière forme que dérivent d'une façon différente celles des patois de l'ouest et de l'est. A l'ouest, comme à Limoges, la triphthongue *uei* a simplement laissé tomber son *u*, et l'on a *nei* (nuit), *keire* (cuire), etc. Le patois de l'est s'est comporté différemment : la diphthongue *ue* s'est réduite au son simple *eu* (ö) et cette voyelle combinée avec l'*i* final a donné naissance à une nouvelle diphthongue *öi*. Telle est la notation que nous emploierons; à vrai dire, il serait plus exact d'écrire $ö^i$, car le son de

[1] Cette influence de l'*r* se retrouve après *a*, *ou* et *u* qu'elle allonge en *â*, *oú*, *û*, et après *e* qu'elle change en *ĭè*, *ĭa*. (Voy. *infra* IV *Voyelles épenthétiques.*)

l'*i* est très-affaibli[1]. Voici à peu près tous les exemples de cette diphthongue :

brŏi (usité seulement dans les lieux-dits); bas lat. brŏlium; fr. breuil.
chŏi (chanvre de taille inférieure qui se trouve foulé aux pieds quand on cueille cette plante[2]).
chorfŏi, cærefŏlium (cerfeuil).
cŏi, cŏrium (cuir).
cŏire et ses dérivés, cŏquere (cuire).
cŏisso, coxa (cuisse).
deipŏi, de post (= *pocs), (depuis).
einŏi, *inŏdium (ennui).
nŏi, noctem (nuit).
ŏi (1), ŏculum (œil).
ŏi (2), octo (huit).
orfŏi, acrifŏlium (houx).
pŏi[3], peduculum (pou).
sŏi (sureau; cf. le haut-lim. *suei*).

Entre la Pouge et le village de Faye, la limite de *ŏi* et de *ei* est exactement celle du mouillement. Mais ailleurs *ŏi* déborde considérablement à l'ouest, car il règne sur les communes du Monteil-au-Vicomte, Maisonnisses, Sardent, la Chapelle-Saint-Martial, Lépinas, Peyrabout, Savennes, Saint-Christophe, la Chapelle-Taillefer et quelques autres peut-être, où le mouillement n'existe pas.

IV. — Voyelles épenthétiques. — Suffixe latin *-ellum*.

L'épenthèse dont nous voulons parler ici consiste dans l'insertion d'une voyelle entre une autre voyelle et une consonne; elle est due à l'influence de la consonne, qui ne peut être qu'une *l* (même vocalisée en *u*), ou une *r*, et elle peut se produire après *e* ou *i*.

[1] Notre prononciation de $\breve{o}^{i}$ rappelle assez celle de l'allemand *eu* dans *treu*, etc. — C'est cette diphthongue qui rend le français *eux* dans les mots empruntés comme *fomŏi* (fameux), *kerŏi* (curieux).

[2] Ce mot est assez embarrassant; si en effet *ŏi* représente *ŏ* primitif, comment le son *ch* a-t-il pu se produire?

[3] La forme *pŏi* semblerait plutôt indiquer un type *pedŏculum*. Il est vrai que dans la commune de Saint-Marc-à-Laubaud on dit *pü*.



1° *Épenthèse devant r.* L'épenthèse n'a lieu que devant *r* double ou suivie d'une autre consonne (en latin), après *e* ou *ĭ;* la voyelle épenthétique est *a* si la syllabe est tonique, *è* si la syllabe n'a pas l'accent ou si, même ayant l'accent, elle est suivie d'une syllabe atone renfermant un *á*. L'épenthèse donne alors lieu aux diphthongues réelles *ĭa, ĭè :*

Ex. *tĭaro* (terre), au plur. *tĭèrá;* dérivé *tĭèroû* (terreux); *fĭar* (fer); *vĭardo* (verte) plur. *vĭèrdâ*, etc.

2° *Épenthèse devant l.* L'épenthèse devant *l* a un champ beaucoup plus vaste qui nous impose des subdivisions. Nous étudierons successivement les terminaisons féminines et les terminaisons masculines.

A. *Terminaisons féminines.* Après un *e*, l'épenthèse a toujours lieu devant *l* simple, et l'on a l'alternance des diphthongues *ĭa et ĭè* comme devant *r : bĭalo* (bêle), *bĭèlá* (bêler); *chandĭalo*, plur. *chandĭèlâ* (chandelle-s), *tĭalo*, plur. *tĭèlá* (toile-s).

Au contraire, devant *ll* (latin) il n'y a jamais épenthèse et l'*e* conserve pur le son d'*è* ouvert. Ainsi en est-il dans les mots nombreux répondant au latin *ella : bèlo* (bella), *choromèlo* (*calamellat), *jovèlo* (javelle), etc. Un mot semble faire exception, c'est *eitĭalo* (étoile) = *stella;* mais la forme populaire doit avoir été *stēla* (fr. *étoile* et non *ételle*).

Après *ĭ*, qui s'est assimilé à *ē* dans le latin populaire, il en est absolument de même; il y a épenthèse devant *l* simple, mais non devant *ll :* ex. *pĭalo, pĭèlâ* = pĭlat, pĭlare, tandis que l'on a un *e* fermé pur dans *kelo* = eccuĭllam, *vèt-elo*[1] = venit ĭlla.

Après un *i* long l'épenthèse se produit toujours, que *l* soit simple ou double; mais alors l'*i* passant au son *y*, on a les fausses diphthongues *ya yè* qui se correspondent exactement comme *ĭa ĭè*. Ex. *fyèlà, fyalo* (fīlare, fīlat) et ses composés et dérivés : *eifyèla, enfyèlà, deifyelà*, peiro *fyèlodoueiro* (pierre à aiguiser); *vyèlage*, (village), etc.

Une exception apparente se trouve dans *vilo* (ville); mais c'est une forme empruntée au français; la forme vraiment autochthone nous est donnée par la nomenclature géographique : *Vyalo*, com-

[1] Devant le verbe, apocopé en *lo;* après une préposition, *ilo*, du moins à Saint-Yrieix-la-Montagne : *lo vè* (elle vient), *k'ei por ilo* (c'est pour elle).

mune de Vallière (état-major Vialle), *Vyalocrouzei,* commune de Gioux (état-maj. Villecrouseix), *Vyalomounei,* commune de Gentioux (état-maj. Villemonneix), *Vyalosòuvei,* commune de la Nouaille (état-maj. Villesauveix), etc.

B. *Terminaisons masculines.* Nous étudierons uniquement sous ce titre la nombreuse série des mots qui nous offrent le suffixe latin *-ellum.* Ce suffixe a été traité de différentes manières et la ligne du mouillement nous servira à diviser très-exactement les diverses formes qu'il affecte en formes de l'ouest et formes de l'est.

Formes de l'ouest. — 1° Nous avons d'abord la forme du haut-limousin proprement dit: *èu,* avec une prononciation plus ou moins accentuée de la diphthongue. Elle s'étend sur une grande partie de l'arrondissement de Bourganeuf et elle a pour limite à l'est la partie sud de la ligne du mouillement. Le Monteil-au-Vicomte seul lui échappe à l'ouest de cette ligne. Cette forme est commune au singulier et au pluriel : *en chopèu, dòu chopèu* (un chapeau, des chapeaux).

2° Au nord de cette forme *èu,* mais ne s'appuyant pas comme elle sur la limite du mouillement, nous trouvons la forme *é,* également commune aux deux nombres : *en chopé, dòu chopé.* Elle s'étend sur les communes de Sardent (en partie), Saint-Éloy, Saint-Christophe, Savennes, Saint-Victor, la Chapelle-Taillefer, etc.

3° Entre cette seconde forme et la limite du mouillement règne une troisième forme en *ĭè* (des deux nombres) : *en chopĭè, dòu chopĭè.* Cette diphthongue *ĭè* est tout à fait analogue à celle que nous avons étudiée plus haut et qui répond à *ès* dans une syllabe fermée. Son domaine comprend exactement les communes de la Chapelle-Saint-Martial, Maisonnisses, Lépinas, Saint-Yrieix-les-Bois, Peyrabout et la Saunière.

Formes de l'est. — 1° A l'est de la limite, dans les communes de Royère, Gentioux, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Yrieix-la-Montagne, Vallière (en partie seulement; à peu près toute l'ancienne paroisse de Saint-Severin, aujourd'hui réunie à Vallière), Banise, Chavannat, la Pouge, Saint-Georges-la-Pouge, Saint-Sulpice-le-Donzeil, Sous-Parsac, etc. et même le Monteil-au-Vicomte, qui est à l'ouest, nous trouvons au singulier *ĭòu,* au pluriel *ĭau : en chopĭòu dòu chopĭau.* Les groupes *ĭòu* et *ĭau* sont des triphthongues réelles



accentuées sur la voyelle médiale et dont le premier élément est exactement le son qui figure dans la diphthongue déjà étudiée *ĭè*.

2° Plus à l'est, à partir de la Nouaille, Vallière (est), Gioux, Crose, etc., nous n'avons plus qu'une seule forme pour les deux nombres : *en chopĭau, dòu chopĭau.*

3° Enfin au sud-est de cette seconde région, à Pigerol, Féniers, Clairavaux, Magnat et dans les cantons entiers de la Courtine et de Crocq, nous retrouvons la distinction du singulier et du pluriel : *en chopé* (*tsopé*), *dòu chopĭau* (*tsopĭau*).

Quelques mots seulement pour l'explication philologique de ces formes diverses. Les variétés occidentales ont ceci de commun qu'elles ne changent pas du singulier au pluriel. La première (*chopèu*) est la forme pour ainsi dire classique, que l'on trouve dès les plus anciens textes et où l'*u* est une vocalisation de *l*. La seconde et la troisième nous présentent toutes deux la chute de cette *l* ou de cet *u*, mais elles la compensent différemment. Dans *chopé* (2°) nous avons un simple allongement de l'*e*, tandis que dans *chopĭè* (3°), avons la diphthongue *ĭè*, qui s'explique absolument comme dans le cas où elle provient de *è* + [*s*].

Les trois variétés de l'est nous offrent un phénomène commun : c'est la présence d'un *a* épenthétique dans le pluriel *ĭau*. C'est précisément ce qui a lieu en français; la forme primitive est *eau*, où l'*e* étant en hiatus tend naturellement à passer à l'*i*. Voici comment nous nous expliquons les différentes formes. Nous pensons que l'*a* épenthétique ne s'est introduit qu'au pluriel, sous l'influence de l'*s* finale, et par conséquent avant sa chute, exactement comme cela a eu lieu dans l'ancien français : de là le pluriel commun à nos trois variétés : *chopĭau*. Mais de même que le français qui disait primitivement *un chapel, des chapeaux*, en est venu à dire par analogie *un chapeau*, de même que le peuple a une tendance très-marquée à dire *un chevau*, comme il dit *des chevaux*, ainsi, pensons-nous, notre seconde variété a assimilé le singulier au pluriel et dit aujourd'hui : *en chopĭau, dòu chopĭau*. Mais les variétés 1 et 3 ont échappé à cette influence analogique. D'une part (var. 3), l'*l* n'étant pas soutenue par une *s* finale au singulier est tombée, ce qui a amené un certain allongement de la voyelle : *chopé;* d'autre part, la diphthongue *ęu* s'est développée naturellement et a abouti, là comme partout,

au son *ïòu*, probablement par la série phonétique suivante: *èu*; *èèu*, *éèu*, *éòu*, *ïòu*, ce qui implique primitivement l'épenthèse d'un *e* qui postérieurement s'est changé en *o* [1] (cf. *abriu*, déjà dans la langue classique *abrieu*, auj. *obryòu*, avril). En somme, dans le traitement du suffixe *ellum*, ce qui caractérise les formes de l'est c'est l'admission de voyelles épenthétiques; l'épenthèse a donc exactement la même limite que le mouillement, sauf qu'elle la dépasse un peu pour comprendre le Monteil-au-Vicomte. La limite est la même pour les autres cas étudiés précédemment; toutefois, dans les premières communes occidentales où ce phénomène commence à se manifester, il est encore sujet à bien des irrégularités: ainsi à Saint-Yrieix-la-Montagne on dit *chandèlo* à côté de *tïalo*, et plutôt *tèro*, *fèr* que *tïaro*, *fïar*.

CHAPITRE TROISIÈME.

MORPHOLOGIE.

Les faits que nous avons à signaler dans ce troisième chapitre, tous empruntés à la conjugaison, sont assez peu nombreux et n'ont pas une très-grande importance. Ils sont intéressants cependant en ce qu'ils nous montrent une fois de plus que les transitions ne se font pas brusquement et que les caractères linguistiques ne se commandent pas les uns les autres. Prenons, en effet, une commune située immédiatement à l'est de la limite du mouillement, soit Saint-Yrieix-la-Montagne. Là nous trouvons réunis tous les caractères phonétiques indiqués plus haut comme propres aux patois de l'est; et pourtant la conjugaison est encore exactement celle du haut-limousin (sauf en ce qui concerne les faits phonétiques du conditionnel et des secondes personnes du présent de l'indicatif). C'est seulement plus à l'est, à la Nouaille, que des caractères nouveaux distinguent la conjugaison de celle du haut-limousin. Ces caractères, qui se manifestent à environ 10 ou 12 kilomètres à l'est de la limite du mouillement, sont les suivants :

1° Toutes les troisièmes personnes du pluriel sont uniformé-

[1] Ce fait nous semble analogue (quoique bien postérieur) à ce qui s'est passé en français lorsque au XII° siècle environ la diphthongue *ei* est devenue *oi*. La même chose se retrouve d'ailleurs exactement dans l'ancien français *el* (dans le) devenu *eu*, puis *ou*, probablement prononcé *òu*.

ment terminées en *oun* au lieu de l'être en *en* ou en *an*, suivant l'origine, comme à l'ouest :

Saint-Yrieix : *í mínjen, minjóvan, minjèren, minjorán, minjoyán, mínjen, minjèssan.*

La Nouaille : *í mínjoun, minjávoun, minjèroun, minjoróun, minjoyóun, mínjoun, minjèssoun.*

2° L'imparfait de la 1re conjugaison offre les différences suivantes :

Saint-Yrieix : *i minjávo, te minjóvâ, òu minjávo, nou minjóvan, vou minjóvâ, í minjóvan.*

La Nouaille : *i minjávo, te minjávei, òu minjávo, nou minjáven, vou minjávei, í minjávoun.*

3° Les deuxièmes personnes du prétérit sont en *èrâ* au lieu d'être en *èrei :*

Saint-Yrieix : *te minjèrei, vou minjèrei.*

La Nouaille : *te minjèrâ, vou minjèrâ.*

4° Au futur, tandis que le patois de Saint-Yrieix, comme le haut-limousin, a assimilé la première personne du pluriel à la troisième et dit *nou minjorán* comme *í minjorán,* le patois de la Nouaille, plus fidèle à la tradition, dit *nou minjorén, í minjoróun.*

DEUXIÈME PARTIE.

PATOIS DE L'EST ET PATOIS DU SUD.

En comparant entre eux les patois de l'est et de l'ouest nous avons vu qu'ils présentent d'assez nombreux caractères distinctifs dont les limites respectives tantôt coïncident, tantôt se suivent parallèlement et tantôt s'entre-croisent. Il n'en est pas de même du côté du sud, et nous sommes loin d'avoir une pareille abondance de faits linguistiques. En effet, un seul caractère peut nous fournir une limite de l'ouest à l'est, entre le patois de l'est et le patois du sud. Abstraction faite de ce caractère, ce dernier patois diffère peu du premier et les variétés qu'il présente vont généralement de l'ouest à l'est et non du nord au sud. Ces considérations expliquent le plan que nous suivrons dans cette seconde partie, plan qui nous est imposé par les faits eux-mêmes. Dans le premier chapitre, nous allons décrire le caractère phonétique dont nous venons de parler et en donner exactement la limite septentrionale, considérée comme la limite même du patois du sud; dans le second chapitre, nous nous contenterons de relever quelques traits curieux du patois du sud.

CHAPITRE PREMIER.

PASSAGE DES SONS *CH* (*TCH*) ET *J* (*DJ*) AUX SONS *TS* ET *DZ*.

Si, remontant la Creuse vers sa source, on passe de la commune de Crose[1] dans celle de Clairavaux[2], entre les villages du Cousseix et de la Morneix, il est impossible de ne pas remarquer un changement phonétique qui se produit pour la première fois dans ce dernier village : aux sons *ch* (*tch*) et *j* (*dj*) succède brusquement la prononciation *ts* et *dz*. Ce changement de *ch* et *j* en *ts* et *dz* est un caractère bien connu du bas-limousin. Il n'y a là d'ailleurs qu'un fait très-conforme aux lois phonétiques du langage. Si en effet nous

[1] En patois *Cròzo*; c'est le nom même de la Creuse.

[2] En latin *Claras valles*, en patois *Clorávau*. *Clairavaux* est une de ces formes hybrides comme on en voit tant dans l'orthographe officielle des noms de lieu; c'est cependant un progrès sur l'orthographe de la carte de l'état-major, qui donne *Clairavaud*. (Voy. à l'appendice une notice sur la charte de Clairavaux.)

partons du son latin *k* (devant *a*), nous arrivons au son *tch* très-probablement par la série suivante : *k, ky, ty, tj, tch.* Le patois de l'est, comme le haut-limousin et beaucoup d'autres, s'est arrêté à ce dernier degré *tch;* mais le bas-limousin comme le français sont allés plus loin et ont simplifié ce son consonnant triple : tandis que le français a laissé tomber le premier élément *t* pour arriver à *ch*, le bas-limousin a laissé tomber le dernier élément, l'élément mouillé (*tch* = *tsy*), pour arriver à *ts*. L'explication est la même pour le passage de *dj* à *dz*.

On comprend donc que ce dernier procédé de simplification ait pu se produire dans beaucoup de patois. Il existe, en effet, non-seulement en bas-limousin mais encore en périgourdin, en haut-auvergnat, en provençal de Provence, dans la plupart des patois romans de la Suisse, etc. Dans la Creuse même on le retrouve sporadiquement : M. le Dr Vincent l'a signalé dans les environs de Bénévent et nous l'avons constaté nous-même à Montaigut-le-Blanc (canton de Saint-Vaury). Mais ce qui donne beaucoup plus d'importance à ce phénomène dans le sud du département de la Creuse, c'est qu'on peut avec assez de raison en regarder la limite septentrionale comme celle même du patois de la Corrèze ou bas-limousin. C'est cette limite que nous allons tracer.

A l'ouest, elle prend aux frontières mêmes du département et remonte d'abord au nord-est, séparant de la commune de Royère, qui appartient au patois du sud, celles de Saint-Martin-Château, Saint-Pardoux et Saint-Pierre-le-Bost (moins quelques villages formant l'ancienne paroisse du Compeix qui ont le même patois que Royère). Après avoir traversé le Taurion, la limite fléchit au sud-est, laissant au nord l'ancienne paroisse de Châtain, aujourd'hui réunie au Monteil-au-Vicomte. Elle passe ensuite entre Saint-Yrieix[1]-la-Montagne (nord-est) et Saint-Marc-à-Loubaud (sud), englobant cependant dans le patois de l'est le village de Pourcheyroux, bien qu'il dépende de Saint-Marc[2]. Dans le bourg même de Saint-Marc, à cause des rapports de plus en plus fréquents que l'on entretient avec Saint-Yrieix et Vallière, on constate une tendance

[1] Prononcé ici *Sent-Eriei.*

[2] Ce fait tient à l'ancienneté des rapports existant entre Pourcheyroux et Saint-Yrieix. En effet, ce village, bien que de la paroisse de Saint-Marc, dépendait autrefois, et depuis le XIVe siècle, de la collecte de Saint-Yrieix-la-Montagne en Poitou, tandis que le reste de la paroisse de Saint-Marc était en Marche.

à rejeter *ts, dz*, pour adopter *tch, dj;* il n'y a guère plus que les personnes d'un certain âge qui prononcent *ts* et *dz*. Continuant vers le sud-est, la limite sépare Saint-Marc-à-Loubaud de la Nouaille; puis elle suit la limite septentrionale de Pigerol [1], traverse en largeur la longue commune de Gioux, dont elle laisse au patois du sud les villages d'Anzioux, Maugenoueix, Cruchant, Gradeix et Chissac, passe ensuite entre Crose (nord) et Clairavaux (sud), entre Clairavaux et Poussanges (nord-est), traverse l'extrême nord-est de la commune du Trucq [2], dont le seul village d'Échoron appartient au patois de l'est, et, suivant les limites nord-est des communes de la Courtine et de Saint-Martial-le-Vieux, elle va rejoindre la frontière départementale.

En résumé, la prononciation *ts, dz*, ou, si l'on veut, le patois bas-limousin, occupe dans le département de la Creuse dix communes entières (Clairavaux, Faux-la-Montagne, Féniers, Gentioux, la Courtine, la Ville-Dieu [3], le Mas-d'Artige, Pigerol, Royère, Saint-Martial-le-Vieux), deux communes moins chacune un village (le Trucq, Saint-Marc-à-Loubaud) et quelques villages seulement de deux autres communes (Gioux, Saint-Pierre-le-Bost), soit une étendue d'environ 37,000 hectares où la population très-clairsemée n'atteint pas 12,000 âmes.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Dans l'étendue que nous venons de lui assigner, le patois du sud se subdivise assez naturellement en deux variétés : la variété de l'ouest, comprenant Royère, Gentioux, Faux-la-Montagne, la Ville-Dieu et Saint-Marc-à-Loubaud, et la variété orientale, qui s'étend à l'est sur le reste du domaine de ce patois.

Les cinq communes qui forment la variété de l'ouest n'en gardent pas moins chacune des particularités de langage. Un fait commun à Royère et à Gentioux, sans doute aussi à Faux et à la Ville-Dieu, mais qui est beaucoup moins sensible à Saint-Marc-à-Loubaud, c'est l'allongement des voyelles ouvertes *è* et *ò*, surtout dans les mots répondant au latin *ĕlla, ŏla*. Tandis qu'à Saint-

[1] Orthographe officielle *Pigerolles*, forme mauvaise puisqu'on dit en patois *Pidzeiròu* et non *Pidzeiròlâ*. Au XIIe siècle, *Pigairol*.

[2] Prononcé *le Tru*.

[3] En patois *Lo Vyalo Dyòu*.

Yrieix-la-Montagne on dit avec un *è* et un *ò* ouverts brefs : *nouvèlo*, *filyòlo* (filleule), on dit à Royère et à Gentioux : *nouvéèlo*, *filyóòlo*. Ces sons *éè et óò* sont comme une préparation aux diphthongues *ĭè* et *uò*.

Un autre phénomène d'étendue absolument égale est le passage des sons *s* (*ç*) et *z* (s douce), quelle qu'en soit l'origine, à *sy* (fr. *ch*) et à *zy* (fr. *j*), et cela devant toutes les voyelles : *syable* (sable), *fisyéèlo* (ficelle), *meizyou* (maison), *lyeizyo* (église), *lozy-oueilyà* (les brebis), etc. Il y a là comme une compensation au passage des sons *tch* et *dj* à *ts et dz*[1].

Il faut encore signaler deux caractères phonétiques particuliers à Royère. Ce patois réduit à un *ī* long aussi bien la diphthongue réelle *ĭè* que la fausse diphthongue *yè* : *Rouyīro* (Royère), *mòunyī* (meunier), *tīto* (tête) etc.; à Saint-Yrieix : *Rouyèro*, *mòunyyè* ou *mòunyè*, *tĭèto*, etc. En outre, il conserve à l'*o* nasalisé (*o* ou *u* latin) le même son à peu près qu'en français : *conten* (content), tandis que les patois voisins lui donnent le son *ou* : *counten*. Peut-être faut-il voir là simplement une influence du français, car on trouve le même fait dans le patois des habitants des villes, à Felletin et à Aubusson[2].

Tous ces faits phonétiques sont étrangers à la variété de l'est qui commence à Pigerol. Cette variété se distingue encore par la forme du suffixe *-ellam* qui est *é ĭau*, et non *ĭòu ĭau* comme à l'ouest. En outre, elle diphthongue généralement l'*ò* surtout devant *l* et *t* : *filyouòlo* (filleule), *mouòlo* (meule et molle), *copouòto* (capote), etc.

Tels sont, *grosso modo*, les principaux traits du patois du sud; une monographie complète en mettrait certainement d'autres encore en lumière, mais nous n'avions pas à la faire ici.

Nous terminerons par une observation générale. On sait que,

[1] La même chose a lieu dans le patois de la Suisse romande, qui change également *tch* et *dj* en *ts*, *dz* (voy. par ex. les *Chants et contes de la Gruyère*, publiés par M. J. Cornu dans la *Romania*, t. IV, p. 194-252).

[2] Dans les campagnes on désigne les habitants des villes et surtout de Felletin et d'Aubusson sous le sobriquet de *pelau*, mot dont l'étymologie et le sens précis nous sont inconnus. Les *pelau* ripostent aux paysans par les épithètes de *lebrau* (proprement *levreau*) de *broyau* (porteur de braies) dont le sens est un peu plus clair. Felletin se dit en patois *Folotyi*, et Aubusson, par une fausse étymologie populaire, *le Bussou*, forme qui se trouve dans les textes au moins depuis le XVIe siècle.

suivant les provinces, les conditions d'existence de l'idiome local vis-à-vis du français sont considérablement différentes. Dans la Creuse, le français est très-répandu, grâce surtout aux nombreux émigrants qui, partis chaque année au mois de mars pour Paris, Lyon, Roanne et Bordeaux, reviennent généralement au mois de décembre passer l'hiver au pays. Aussi le patois n'est-il employé que dans les relations tout à fait familières et par les personnes d'une condition médiocre ; dans les centres de quelque importance, à Aubusson, à Felletin, et jusqu'à Vallière, l'usage en est assez restreint. Même dans l'esprit de ceux qui le parlent continuellement, il s'y attache une idée très-marquée d'infériorité, une sorte de fausse honte : on cite comme risible l'habitude de prêcher en patois conservée naguère encore dans quelques communes de la Corrèze; l'idée d'écrire le patois paraît au moins étrange à la plupart des gens, et une lettre dans cet idiome publiée il y a quelques années par une feuille locale, au sujet d'une polémique électorale, fut presque un événement. Dans ces conditions, on comprend que la littérature patoise écrite doit être à peu près nulle : il faut signaler cependant une petite brochure imprimée à Guéret, en 1872, sous ce titre : *La Muse creusoise. — Essais en patois marchois*, par Jean Petit, ouvrier tailleur de pierres, de Saint-Médard, brochure contenant quelques chansons où il y a plus de verve que d'habileté.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

A. Thomas.

12 juillet 1878.

APPENDICE.

I

Tous ceux qui s'occupent de philologie romane connaissent les traductions de la parabole de l'Enfant prodigue en un grand nombre de patois de la France qui se trouvent dans le tome VI des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*. La Creuse n'étant représentée par aucun texte dans cette vaste collection, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de donner ici une traduction de cette parabole en patois de Saint-Yrieix-la-Montagne, et nous avons eu soin de l'accompagner, ce qui malheureusement n'a pas été fait dans la collection dont nous parlons, de toutes les indications nécessaires pour en assurer l'interprétation phonétique rigoureuse.

Le patois de Saint-Yrieix-la-Montagne (canton de Felletin) appartient à la variété orientale et présente tous les caractères phonétiques que nous avons exposés dans la première partie de ce rapport; mais, comme nous l'avons fait observer[1], au point de vue des formes de la conjugaison, il se rapproche beaucoup plus du patois de l'ouest que de celui de l'est. Il est parlé tel que nous le notons par 3,000 personnes au plus, tant dans la commune de Saint-Yrieix que dans les communes voisines; mais, sauf quelques particularités de vocabulaire, il serait certainement compris dans toute la région de la Creuse qui appartient à la langue d'oc.

Voici la valeur exacte des lettres et des combinaisons de lettres que nous employons :

Voyelles.

a, *è*, *i* ont la même valeur qu'en français;
e sonne comme l'*e* féminin français, mais n'est jamais muet;
o est toujours ouvert;

[1] 1re partie, chap. III.

u=*ou* français;

ü=*u* français, *ü* allemand;

ai, *au*, *ei*, *ou* sont des diphthongues fortes, c'est-à-dire accentuées sur la première voyelle; la seconde voyelle se fait très-peu sentir;

ĭè est une diphthongue faible, c'est-à-dire accentuée sur la seconde voyelle : la première est un son un peu flottant entre *e* très-fermé et *i*;

ĭáu, *ĭou* sont des triphthongues accentuées sur la voyelle médiane;

an est à peu près le même son nasal qu'en français;

en=*in* français;

in et *un* sont les sons nasaux de *i* et de *u* (*ou*) que le français ne connaît pas.

Enfin le signe (-) au-dessus d'une voyelle indique qu'elle est longue : comme l'*a* est toujours long, nous nous sommes abstenu de l'indiquer à chaque fois; l'accent aigu (´) sert uniquement à marquer l'accent tonique, lorsque la place de cet accent pourrait faire doute.

Consonnes.

b, *f*, *g*, *gu*, *k*, *m*, *p*, *r* et *v* sonnent comme en français; il en est de même de *d*, *l*, *n*, *s*, *t* et *z*, sauf devant *y*;

j se prononce *dj*;

χ se prononce comme le *ch* allemand dans *ich* ou *mich*;

y a par lui-même le son consonnant du *j* allemand : il n'influe jamais sur la voyelle qui le précède;

ch se prononce *tch*;

dy=*gu* français devant *i* (voy. *supra*, p. 430).

ly, *ny*=*l*, *n* mouillées;

sy=*ch* français;

ty=*qu* français devant *i*;

zy=*j* français.

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE [1].

11. N ome oyó [2] dü gorsü :

12. E le pü joune dyissè o sun pai : Pai, bályo me lo par de be ke me revè. E ou portojè sun be entre yī.

[1] Notre traduction est faite sur le texte latin (*Ev. sec. Lucam*, xv, 11-32), dont nous reproduisons exactement les alinéa et la ponctuation.

[2] Le latin a *habuit*, dont le correspondant exact est *oguè*; mais l'imparfait convient mieux pour le sens.

13. E káukei jūr oprïè, kant oul oguè tu romossó, le pü joune dou gorsū s'en onè dy' un poyī bien luen, è ou lai minjè sun be en fa lo vito.

14. E kant oul oguè tu chobó, ko venguè no grando fomino dy' okou poyī, è ou kumenkè de vī fan.

15. E ou se preguè, è ou se lujè [1] cha en meitre d' okou poyī. E kouχi l'envuyè dyi sun be po [2] gorda lou puor.

16. E ou vuguèsso [3] s'enplī le ventre de la kolúfa ke lou puor minjóvan : è deyü yī bolyávo re.

17. Ou rentrè olor en se meimo, è ou dyissè : Kanbe de jürnolyè dyi lo meizu de mun pai an dou pó de resto, è mètu [4] eilanyisse [5] χi de fan.

18. Me levorai, è nyirai vor mun pai, è yi dyirai : Pai, y' ai pechó cuntre le sïou e cuntre te.

19. Yi ne merite pü d'ouró d'ïètre opeló tun gorsu : prè me kumo yun de tou jürnolyè.

20. E ou se levè e ou venguè vor sun pai. Ma kum' oul èro enquèra luen, sun pai le veguè, è ou fügué prei de pītó; ou curguè vor se è ou tunbè o sun cou, è ou l'enbrossè.

21. E sun gorsu yi dyissè : Pai, y' ai pechó cuntre le sïou è cuntre te, yi ne merite pü d'ïètre opeló tun gorsu.

22. Ma le pai dyissè o sou válei [6] : Purtá vite lou pü bráveiz obī è veityissïè le nen, è metïè yi 'n onïou dyi so mo, è dou sū [7] dyi sou pyè :

23. E na kare [8] le vedïou gra è tyūa le, è minjén è fojan fièto :

24. Kar mun gorsu k' ei χi èro muor, è oul ei revikó; oul èro perdyü, e ou s'ei turnó trubá [9]. E yi se metèren o fa fièto.

25. Ma l'einó dou gorsū èro po' lou chan, è kum' ou venyó è k' oul oprechavo de lo méizu, oul ouvissè lo müzyico è la dánsa :

[1] Mot à mot «il se loua».

[2] *Por* qui signifie à la fois «par» et «pour» perd volontiers l'*r* finale devant une consonne.

[3] Imparfait du subjonctif qui pour le sens correspond au conditionnel passé du français : *il aurait voulu*.

[4] *Mètu, tètu, sètu, vuètu* (en s'adressant à une seule personne) s'emploient avec un degré de personnalité un peu plus marqué à côté de *me, te, se, vu* (moi, toi, lui, vous). Nous ne nous expliquons pas très-bien leur formation.

[5] Prononcez *eilan-yisse* et non *eila-nyisse*.

[6] *Vále*, dont l'accentuation régulière est *valé*, correspond pour la forme à valet, mais pour le sens à domestique.

[7] *Su*, lat. *soccus* «sabot».

[8] «Allez chercher».

[9] Le patois ne connaît pas la formation de verbes avec le préfixe réitératif *re-*; *refaire* se dit *turná faire*.

26. E oul opelè yun dou válei, è ou yi demandé se ke k' èro.

27. E l'autre yi dyissè : Tun frai ei venyü[1], è tun pai o tyüo le vedĭou gra, po' se k' ou l'o turnó veire en vido.

28. E ko yi soubè mau[2], è ou ne vulyó pa entrá. Oussyi sun pai surtyissèt-ĭou è ou se metè de le preja.

29. Ma sètu reipundè, è dyissè o sun pai : Veiχi tan de nóda ke te servisse, è jomai yi ne t'ai dezouboyi, è jomai te ne m'a bolyó en χyète chobri po' minjá enbéi mouz omi;

30. Ma d'obuor ke tun autre gorsu, k'o minjó sun be enbéi de la pelyíssa, o eitó turnó, t' a tyüó por se le vedĭou gra.

31. Ma le pai yi dyissè : Mun gorsu, tètu te sĭè tujür kumo me, è tut oko mĭou ei ko tĭou.

32. Ma fulyó be faire fièto è se rejouvi, kar tun frai k'ei χi èro muor, è oul ei revikó, oul èro perdyü, è ou s'ei turnó trubá.

II

NOTICE SUR LES TEXTES PROVENÇAUX RELATIFS AU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.

Les textes *provençaux* relatifs à la Creuse sont très-rares, d'abord parce que le département est assez pauvre en documents anciens de tout genre, ensuite parce que la langue vulgaire n'a été en usage que dans peu d'actes et pendant peu de temps. Les textes que nous connaissons appartiennent aux XIIe et XIIIe siècles.

Au XIIe siècle, la langue vulgaire est employée plus ou moins généralement dans des actes entre particuliers, dans des donations faites aux monastères, et surtout dans des censiers. Très-peu de ces documents nous sont parvenus en original[3], et c'est presque

[1] *Ven-yü*, et non *ve-nyü*.

[2] Litt. *cela lui sut mal* « cela le fâcha ».

[3] Voici cependant un acte original conservé aux archives de la Creuse, à Guéret (fonds de Moutier-Roseille), dont la fin est en langue vulgaire. L'écriture est de la belle romane du XIIe siècle :

« Noscant tam presentes quam futuri quod Hugo de Martines emit de G. Costanz redditum quem ipse G. conparaverat de R. de Sancto Quintino, milite, quem Sibilla, uxor ejus, ipsi G. concesserat, de quo postea jam dictus R. coram magistro S., capellano de S. Quintino, et Ramnulfo Tornel, sacerdote, et Johanne Maset supradictum Hugonem investivit. Hic est redditus : a Buisaireta II sol. e. III d.; al Cros I em[in]a d'an[on]a e I d'avena e XIIII d.; en la peza B. Laprada, entre las doas vias, I em[in]a d'an[on]a; al Cher-Baio I sest[ier] d'avena a veila mesura ». (Saint-Quentin, canton de Fellotin; Busserette, commune de Moutier-Rozeille; le Cher-Bahun, commune de Saint-Quentin.)

exclusivement dans les cartulaires qu'ils nous ont été conservés. Le cartulaire de Bénévent renferme des actes à partir de la seconde moitié du XIe siècle [1], mais ils sont tous en latin, et la langue vulgaire ne s'y montre que dans les noms propres de personnes et de lieux. Il en est de même du cartulaire de Bonlieu (XIIe et XIIIe siècles) : cependant, on y rencontre de temps en temps quelques expressions provençales comme : *la sescalcia el bailliatge, de mon maridatge, de logre,* etc. [2]. Celui de l'abbaye du Palais-Notre-Dame [3], rédigé à la fin du XIIe siècle, est aussi en latin, mais il renferme un censier d'une vingtaine de lignes en provençal. Le cartulaire de beaucoup le plus intéressant pour nous est celui de Blessac, où presque tous les actes sont moitié en latin, moitié en langue vulgaire : il est de la fin du XIIe siècle. Nous ne faisons que l'indiquer ici; nous l'examinerons en détail plus loin.

Au XIIIe siècle, les seuls documents que nous connaissions en langue vulgaire sont deux chartes communales : celle de Chénérailles et celle de Clairavaux [4]. La première fut concédée à la ville de Chénérailles par le comte de la Marche, Hugues XII de Lusignan, au mois de janvier 1266; elle fut confirmée par son fils Hugues XIII, au mois de juillet 1279; cette confirmation nous est parvenue en original [5]. La Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse en a fait exécuter un *fac-simile* joint au troisième bulletin du tome IV de ses mémoires, et M. Louis Duval, archiviste de la Creuse, l'a publiée, d'une façon assez défectueuse, il est vrai, dans le même volume. Un nouveau *fac-simile* en a été fait récemment par les soins du Ministère de l'instruction publique, et elle doit être republiée d'une manière plus satisfaisante dans le *Musée des archives départementales,* préparé à l'occasion de l'Exposition universelle. Aussi, bien que ce soit assurément le

[1] L'original est perdu, mais il y en a des extraits étendus faits par Gaignières, à la Bibliothèque nationale; latin 17118.

[2] Bonlieu, commune de Peyrat-la-Nonière, canton de Chénérailles. Original perdu. Il y en a une copie complète faite au siècle dernier, par D. Col, à la Bibliothèque nationale; latin 9196, p. 1-400.

[3] Commune de Tauron, canton de Pontarion. L'original est à Londres, au British Museum, *Addit.* 19887; il comprend 94 folios. Il en a été fait, pour la Bibliothèque nationale (nouv. acq. lat. 225) une copie page par page de la plus grande exactitude, qui a été collationnée sur l'original par MM. L. Delisle et P. Meyer.

[4] Canton de la Courtine.

[5] Aux archives communales de Chénérailles.

texte le plus important que nous ayons pour le dialecte de la Creuse, nous avons pensé qu'il n'était pas nécessaire d'en donner des extraits. — La charte de Clairavaux fut accordée à cette localité par ses coseigneurs Imbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier et d'Herment, et Rampnoux du Pont, au mois de juin 1270. Malheureusement l'original en est perdu. Elle fut confirmée le 6 août 1364 par Aymar, sire de Barmont. Cette seconde pièce est aussi perdue. C'est d'après une copie faite dans un terrier de 1485 que M. Louis Duval a publié cette charte[1]. Aussi le texte en est-il très-altéré; et si, par des corrections et des comparaisons, on peut arriver à en restituer le sens, on ne peut guère en tirer un parti assuré au point de vue des formes linguistiques.

III

On ne sait guère de précis sur l'origine du monastère de Blessac[2] que ce que nous apprend le début de son cartulaire. Rainaud, vicomte d'Aubusson, quatrième du nom d'après la généalogie du Père Anselme, fit don de cet emplacement à des moines bénédictins ayant à leur tête Etienne Jean. La mère du vicomte, prieure de Tusson[3], étant venue visiter Blessac, obtint d'Étienne qu'il s'affiliât à l'ordre de Fontevraud, avec la permission du vicomte, qui, à cette occasion, augmenta considérablement les largesses qu'il avait déjà faites à cet établissement. Plus tard, le vicomte lui-même s'y fit religieux.

Ces événements se passèrent dans la première moitié du XIIe siècle; l'affiliation à Fontevraud est postérieure à 1119, car, à cette date, Blessac ne figure pas parmi les possessions de cette maison dans le diocèse de Limoges[4].

Le cartulaire de Blessac fut rédigé très-probablement dans les dernières années du XIIe siècle; un seul des actes transcrits est daté : il est de 1179. Les dates extrêmes du cartulaire sont assez bien

[1] *Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, t. IV, 3e bulletin, 1877, p. 37 et suiv.

[2] Chef-lieu de commune, à 4 kilomètres ouest d'Aubusson.

[3] Charente.

[4] Voy. *Études hist. sur les monastères du Limousin et de la Marche*, par l'abbé Roy de Pierrefitte (Guéret, 1857-1863), chap. XXVII. L'abbé R. de P. n'a pas connu directement le cartulaire de Blessac.

déterminées par ce fait qu'il contient des donations de trois générations seulement des vicomtes d'Aubusson, savoir : Rainaud IV, Rainaud V et Gui Ier. Or Gui Ier figure comme vicomte dans des actes datés de 1179, 1184, 1190, 1194. Il était mort avant 1201, date à laquelle nous trouvons son fils et successeur Rainaud VI[1]. Notre cartulaire ne contient aucun acte de ce dernier.

L'original de ce précieux document avait au plus 10 feuillets; il est malheureusement perdu. Égaré une première fois pendant les guerres de religion, il fut retrouvé chez un tailleur de Saint-Georges-la-Pouge et réintégré à Blessac, où il existait encore à la fin du XVIIe siècle[2]. C'est probablement à cette époque qu'on exécuta la copie que possèdent les archives de la Creuse, copie qui sans doute fit négliger l'original et fut peut-être la cause indirecte de sa perte définitive.

Le volume des archives de la Creuse dont nous nous sommes servi[3] a 28 feuillets non numérotés; il renferme les copies : 1° d'un acte de 1456, en faveur de Blessac (fos 1 et 2); 2° du cartulaire de ce monastère (fos 3-25); 3° d'une charte de Rainaud VI en faveur du même établissement, donnée au mois de mai 1229.

[1] Voy. Bibl. nat., carrés de d'Hozier, *sub* Aubusson.

[2] Ces détails sont extraits d'une lettre écrite de Blessac, le 2 novembre 1689 :

« Monsieur,

« Jay encore repassé tous les antiens tiltres de cette maison sans y avoir peu trouver aucune chose qui puisse satisfaire monseigneur le duc (de la Feuillade) ny ayant pas un seul acte qui parle d'Agnes de Bordis d'Arsendis ny de Luce prieures que le cartulaire dont on luy a envoyé la collation, qui na aucune date en quel lieu que ce soit que celle qui est marquée pour un don particulier fait en présence de Luce, prieure en l'année 1179, qui suppose la fondation du monastère faite auparavant, du temps de laquelle nous ne pouuons rien apprendre par aucun acte ny tiltre de Blessac, sinon qu'elle estoit faite avant l'an 1179. Encore ny at il aucun tiltre qui en parle que ledit cartulaire en ce seul endroit; il est bien vray qu'il sen deuoit trouuer dautres, mais ils se perdirent suiuant les apparences au temps des guerres de religion, ou la maison fut brûlée et pillée deux fois, et la tradition des anciennes dit que ce cartulaire fut trouué entre les mains dun tailleur de Saint-Georges et retiré par une dame de Montagnac il y a environ 80 ans..... »

Signée : BERGER, et adressée *A Monsieur le Président, à Aubusson.* (Bibl. nat., *Baluze* 250.)

[3] C'est M. Louis Duval qui, mis au courant de l'objet de notre mission, a été le premier à nous signaler cet important document : nous saisissons cette occasion pour lui en témoigner toute notre reconnaissance.

La copie du cartulaire est matériellement très-lisible; mais elle est loin d'être exécutée d'une façon parfaite. Il y a d'assez nombreuses fautes d'attention, aussi bien dans le latin que dans le provençal; nous avons corrigé les premières sans l'indiquer, parce qu'elles ont très-peu d'importance; pour les secondes, nous indiquons scrupuleusement la leçon du manuscrit toutes les fois que nous nous voyons obligé de la corriger. Enfin nous reproduisons par des chiffres romains les numéros que portent dans le manuscrit les passages que nous publions [1].

EXTRAITS DU CARTULAIRE DE BLESSAC.

I. Rainaudus vicecomes Albuconensis dedit Deo et beate Marie et Stephano Joannis et confratribus suis locum *de Blatzac*. Spacium istius loci continetur infra has metas : a nemore *de la Martelada* [2] sicuti via dirigitur usque ad *Chabaza Mainolf* [3] et ab illo loco sicut via pretenditur usque ad rivum *de Lamainac* (*sic*); ab hinc vero via ducente usque ad predictum nemus *de Martelada*. Postea vero mater vicecomitis, scilicet priorissa Tuzonis, venit videre filium cum quo quidem venit visitare locum predictum; ea vero rogante, Stephanus Joannis dedit se et locum Deo et beate Marie Fontis Ebraldi, vicecomite hoc donum confirmante gaudenter. Postea vero, ut locus ampliaretur, de terris suis largissime dedit ut sanctimoniales ibidem Deo servientes haberent quo sustentarentur, scilicet quindecim mansos et dimidium mansum et viginti unam bordariam et locos eis contingentes, scilicet, etc.

IV. Idem R. vicecomes dedit Deo et beate Marie *de Blatzac* unam bordariam *a Saivac* [4]; quando Rotgerius sacerdos *de Sataignac* [5] *fo receubutz a habit* [6] *de religio en Blatzac, tal dreitura* [7] *cum el i avia* [8] *quitet* Deo et beate Marie *et au* [9] *convent de Blatzac*. Petrus *Bernart* et Rainaudus *Bernart, de Sataignac, qui n'eront fruirescher, tal dreitura* [10] *cum il i aviunt* [11]

[1] Il y a en tout 135 numéros ou paragraphes dans le cartulaire.
[2] La Martelade, hameau de la commune de Blessac.
[3] Peut-être faut-il corriger en *Rainolf*; ce ne doit être qu'un lieu-dit.
[4] Ms. *Sailuac;* Ceyvat, commune de la Rochette.
[5] Satagnat, même commune.
[6] Ms. *receubut a habité.*
[7] Ms. *de resuia,* corrigé au-dessus en *drei iura.*
[8] Ms. *heliauia,* corrigé au-dessus en *el i uia.*
[9] Ms. *o.*
[10] Ms. *de recura.*
[11] Ms. *hillarium.*

donerunt G. d'Airas, quand el lo[1] *pres, et Ermenjart*[2]*, si moler*[3]*, et aus efans qui d'eus istrant*[4].

VIII.......Hec omnia supradicta dona Rainaudus nobilis vicecomes dedit Deo et beate Marie *de Blatzac* pro salute anime sue et parentum suorum, et semetipsum dedit habitu religionis Fontis Ebraldi et conventui sanctimonialium *de Blatzac* cum consilio vicecomitisse. Ipso die quo habitum cepit religionis, omnes filii sui adfuerunt presentes : Rainaudus, qui tunc temporis vicecomes erat, et Guillermus et Guido et Ramnulphus ; qui filii sui dederunt et concesserunt Deo et beate Marie et conventui *de Blatzac* omnia dona sua firmiter tenere. *Ad etzo furen*[5] *sas fillas e*[6] *si*[7] *genre, P.*[8] *Hebrazh* et Guillermus Sancti Marci[9], et milites sui Albuzonii et clientes; et omnes hi ipsum obtulerunt Deo et altari Beate Marie et conventui *de Blatzac*.

IX. Rainaudus, vicecomitis supradicti filius, ampliavit donum et locum quatuor sextariis frumenti.......*en*[10] *sas vendas de Felleti*[11], et quatuor [sextariis] frumenti *a Saint Martial lo Mont*[12], et quinque sol. *al*[13] *Poi Mausignat*[14]. Hoc donum factum fuit in ecclesia Beate Marie, in presentia omnis conventus tam fratrum quam sororum.

XXXVI. *Raengis de Monstier* dedit Deo et beate Marie *de Blatzac*, quando fuit accepta sanctimonialis, *lo mas de Lonjavilla* qui est juxta *Rochafort*[15] : *e lo prior de Fraite*[16], qui fuit abbas *de Maimac*[17], *accesset lo*

[1] Ms. *elle pres.*

[2] Ms. *emuarc.*

[3] Ms. *moaler.*

[4] Ms. *et aux efans qui deux instrait.*

[5] Ms. *ac et tertio furent.* Une copie envoyée à d'Hozier porte : *ahel et zo furen.* (Bibl. nat., carrés de d'Hozier, 42, f° 30). Le Père Anselme y a vu les noms des filles de Rainaud IV, Ahel et Rohilde, ce qui nous paraît hasardé.

[6] Ms. *et* partout; nous rétablissons *e* devant une consonne.

[7] Ms. *le;* il y a *si* dans d'Hozier.

[8] Ms. *Pierre Hebrazh.*

[9] Saint-Marc-à-Frongier, canton d'Aubusson.

[10] Entre *frumenti* et *en*, le ms. a *depsas donet*, ce qui rend la phrase incompréhensible; la copie de d'Hozier n'a pas ces deux mots.

[11] Felletin, chef-lieu de canton.

[12] Saint-Martial-le-Mont, canton de Saint-Sulpice-les-Champs.

[13] Ms. *ol pue;* d'Hozier : *al poi.*

[14] Le Puy-Malsignat, anc. paroisse, auj. commune de Saint-Médard, canton de Chénérailles.

[15] Très-probablement Rochefort, commune et canton de Sornac (Corrèze).

[16] Ce nom est probablement altéré.

[17] Ms. *mamac*, et de même plus bas; c'est l'abbaye de Meymac (Corrèze).

de las dompnas pro octo solidis annuatim reddendis, *e si meschap*[1] *i avia, l'abbas de Maimac a lo* [*a*] *redre e l'arberjage.* Hoc concesserunt donum filii ejus Amelius *de Monstier* et Guillelmus et Amlardus, in presencia *deu convent de Blatzac* et priorisse dompne Arcendis et prioris Stephani Joannis.

XXXVIII. Item, in eadem villa *de Frongier*[2] habet[3] conventus *de Blatzac* duos solidos annuatim reddendos in festivitate S. Martini : *los* XII *d.*[4] *an de Girau de S. Quenti*[5], *lo meschi, que los donet per*[6] *salut de s'arma*[7] *e per sa sebeutura; los autres*[8] XII *d, donet dons P. Batalia per una maiso que las donas aviont a Albuzo.*

LXXI. Petrus *de Chanor* dedit Deo et beate Marie *de Blatzac*, quando fuit receptus in fratrem *a Villarvent*[9], duodecim denarios *a Lanjas*[10] qui pertinebant ad eum *de la desma; a la Villata*[11], *el mas Gilbert*, sex denarios; *a la Verna, un sestier de vi et emina d'anona d'espleit; a Belestat, eus pratz P. Airaut*, quatuor denarios annuatim; *a Villabiga*[12], *lor part de la desma.* Hoc concesserunt filii ejus, testibus *lo chapela de Piunac*[13]; *G. Fort, Lutzes de Belestat, G. Loprestre de Villabiga.* Hoc donum factum fuit in presentia Agnetis priorisse et prioris G. de Sancto Gallo.

LXXVIII. Stephanus *Berlanth* dedit Deo et beate Marie et Florencie *Alrat*, ad opus *a las dompnas de Font-Ebraud*, per sexaginta solidos quos ipsa dedit, mansum quem ipse habebat *del*[14] *comte d'Alvernie a Arfoillia*[15]; et postea ipsa redemit *del preveir*[16] *de Chaselas* viginti solidos *per que el o avia en gatge.* Hoc donum fecit audientibus Guillelmo *de Tauront* et

[1] Ms. *meschep y.*
[2] Frongier, hameau de la commune d'Aubusson.
[3] Ms. *ab.*
[4] Ms. *laus duodecim denarios*, et de même plus loin.
[5] Saint-Quentin, canton de Felletin.
[6] Ms. *pro*, et de même plus loin.
[7] Ms. *larma.*
[8] Ms. *laus antreis.*
[9] Villarvent, commune d'Ajain (Cassini); dans la carte de l'état-major, ce nom est remplacé par *Mandinaud* (*sic*).
[10] Langeas, même commune que Villarvent; appelé par la carte de l'état-major *Lanegras* (*sic*).
[11] Probablement la Villate-Sainte-Marie, commune de Pionnat.
[12] Villebige, commune de Pionnat.
[13] Pionnat, canton d'Ahun.
[14] Ms. *de.*
[15] Arfeuille, commune de Saint-Pardoux-Darnet.
[16] Ms. *perueir.*

Joanne *de Bonafont* et Guillelmo *Bernart e los nebotz*[1] *Berlanth*. Suus frater venit *e per las quesidas que el fazia* dedit illi Agnes *la Lobeta* quatuordecim solidos *e las logras, e per equo* ille concessit, audientibus *Aimo, son frair,* et Guillelmo *Bernart* et P. *Bernart* suis nepotibus. Post hoc *Aimois Berlanth*[2], filius *Esteve,* habuit duodecim solidos *e las logras,* et concessit, hoc audiente *Esteve de Chaslutz*[3] qui est fiducia *que equest autreament tegutz i sia*[4], *e P. Laval e P. de Linac* et multi alii; et hec omnia *garit*[5] *de so frair.*

LXXIX. Iterum *per las quesidas que Aimois Berlant i fazia, sos frairs en rouc aver* et habuit sex solidos *e las logras,* audiente *Bernarth lo chapella de Giac*[6], *de Villasobrot,* et Guillelmo *Bernart* et P. *Bernart; e per aizo* ille solvit et concessit *si que um deu linatge ja re mais non i quesis.*

Similiter *lo coms*[7] *d'Alvernie* dedit Deo et beate Marie *franchament,* et Agneti *a la Lobeta que lo quesit,* ad opus *a las dompnas de Font-Ebraud, la senioria*[8] istius mansi, cui erat, audientibus P. *d'Ussel* et Guillelmo *d'Ussel e Fillol d'Ermench*[9].

XC. Guillelmus *Bernart* et P. frater ejus dederunt et concesserunt Deo et beate Marie et Agneti *a la Lobeta tal dreit qual avion en aquesta terra per lo profeit qu'en agron.*

Hugo *Arnaudh engatget* Agneti *a la Lobetha* duos sextarios *de vi* et unam eminam *d'anona que avia en jairatge*[10] *el mas al compte d'Arfoillia per XIV sol.*[11]; *e quant en foron en dreit, conoc li los XI sol.,* audientibus P. *de Darnet*[12] et Joanne *de Bonafont* et P. Helia *de Mainac*[13] *e Filol d'Ermene.*

XCI. Petrus Guillelmus *d'Ermeneirac demandava* in isto manso *XII* [*sol.*] *e VI den. a redent, e quant foront davant las paubras domnas, el juret sobre*

[1] Ms. *neboth.*
[2] Ms. *Blanth.*
[3] Ms. *Chasluth.*
[4] Ms. *autrament teguetisia.*
[5] Ms. *garir.*
[6] Giat (Puy-de-Dôme).
[7] Ms. *lo comte.*
[8] Ms. *la senoirias.*
[9] Ms. *Demench;* Herment, chef-lieu de canton (Puy-de-Dôme).
[10] Ce mot doit probablement être corrigé.
[11] Ms. *quatuordecim solidos,* et plus bas de même *undecim solidos.*
[12] Commune de Saint-Pardoux-Darnet.
[13] Probablement Magnat-Létranges.

saintz[1] *que re non avia en equestu terra, mas paubres era*[2] *e volia de l'aver*[3] *a las domnas; e costet a las domnas, que aquo que el n'ac, que las legras xx sol., audientibus lo viscomte de la Rocha*[4], *e G. Bordet*, archipresbitero, et Aimonio *de Barmont*[5] et Amlardo *de Chaslazh*.

XCII. Aimonius *de Barmont* dedit Deo et beate Marie *de Blatzac* et Agneti *a la Lobeta a Saint-Pardolf*[6] unum mansum quem ipse habebat *a Arfolia per xv sol. que n'ac de deners Clarmontes*[7], audientibus Joanne *de Bonafont e La Sabardina* uxore sua; et ipse Aimonius habuit *la tenezo* istius mansi de Guillelmo de Sancto Mauricio[8] *e de son frair* quibus erat.

Hugo *de Meurenc* et G. frater ejus *accesserunt* Agneti *a la Lobeta demei mas qu'avion a Arfolia per II sest. d'anona e per XII den. unquec*[9] *an, per tal covent qu'altre nou pot tener en loc de las domnas, et agueren*[10] *v sol. d'achaptament*[11]; et post *il engageron* Agneti *a la Lobeta aquest II sest.* annone *e XII den. per XX sol.*; audientibus Simeone *de Meinac* et Joanne *de Bonafont*.

XCIV. Guido *Cux avia un mas a Arfolia de part si moler d'alo*, et dedit Deo et beate Marie et ecclesie *de Blatzac per se e per su moler*, quando fuit accepta sanctimonialis, sed retinuit *I sest. de froment*[12] *a sos efans per reconoissement; e si uns dels*[13] *efans avia fila de moler, a la um a recebre a monja en Blatzac, si la s'vol esser monja, ab son vestir et ab son recet.*

Item dedit Deo et beate Marie *en aquest mas v sol. a tos temps a la lampnera de l'autar*[14] *de Blatzac; et autreet se frairs*[15] *de la maiso* et dedit *sa seboutura o que s' muris, si no muria en Jerusalem.* Hoc fuit factum in presencia Agnetis *de las Tors* priorisse et Stephani Joannis prioris, audientibus *P. Panetier lo clergue*[16] *e P. lo Boschador* et Guidone *Cux*.

1. Ms. *los paubros damos el uiret sobre sainct.*
2. Ms. *erat.*
3. Ms. *aueir.*
4. Ms. *los vicomte de las Rochas.*
5. Commune de Mautes.
6. Saint-Pardoux-Darnet, canton de Crocq.
7. Ms. *Clarmontez.*
8. Saint-Maurice près et canton de Crocq.
9. Ms. *omne que an.*
10. Peut-être faut-il lire *agron en.*
11. Ms. *achabament.*
12. Ms. *froument.*
13. Ms. *un del.*
14. Ms. *autas.*
15. Ms. *et autres frairs.*
16. Ms. *clergues.*

En aquest meebs mas demandavon la meitat istius mansi *li morgue de Meimac*[1] *P. Johanz de las Vernas; Agnes la Lobeta o acesset de lui per I sest.* annone *e per VI den. unquec an*[2]; hoc concessit prior *de Meimac, lo frair G. de la Gotela, per lo cosseil dels habitadors de la maiso,* audientibus P. Helia et Ramnulfo *de Loberzac*[3] et Joanne *de Valeilas.*

Quando Florencia *Alrat*[4] fuit mortua, illi *de Poncharal*[5] *quesiron depte a Padernalt*[6], *e redet en* Agnes *la Lobeta LX sol.,* audientibus *Aina la prioressa e G. de Saint-Jal.*

Agnes *la Lobeta a en gatge de Rotger Trabail la quarta part de tot lo desme*[7] *de Padarnau per X sol. a l'ops a las domnas,* et postquam redemerit, illa *a o a ces per* I sext. annone *unquec an*[8]; *e per aizo* illa dedit illi V sol., audientibus Golferio *de Mairenchalm*[9] *e G. del Mont.*

CVII. Noscant igitur fidei Christiane amatores quod Guillelmus *Testa de bou* solvit et concessit *tal demanda qual fazia per* Agnetem *la Lobeta* Deo et beate Marie *de Blatzac,* in manu priorisse Almois et prioris G. de Sancto Gallo; *e zo fermet a tener*[10], *et en apres donet fianzas :* Amelium *de Tol*[11], Hugonem de Vernegia[12], Hugonem *de Nozeil,* Guillelmum *Logroin* de sua parte, *n'Ameil deus Chambos,* Guillelmum *de Saint-Lop*[13], *Rigaud de Fornous*[14], Hugonem Cathenam *de la Chaussada*[15], *Aimoi del Chauchet*[16] *e son frair;* testibus *Geraud La Ribeira,* P. Barone *de Gozom*[17] et multis aliis.

CVIII. Amelius *La Ronze* et Arbertus *La Ronze* et *Vivias*[18] *La Ronze* fratres *soustron e doneron* Deo et beate Marie *de Blatzac tal demanda qual*

[1] Ms. *Meinac,* et de même plus bas.
[2] Ms. *omne que an.*
[3] Lupersac, canton de Bellegarde.
[4] Ms. *Alra;* cf. *supra,* 16.
[5] Pontcharaud, commune de Saint-Georges-Nigremont.
[6] Padarnaud ou Pardanaud (état-major), commune de Saint-Pardoux-Darnet.
[7] Ms. *le deme.*
[8] Ms. *omne que an.*
[9] Ms. *Mairenchaml;* Mérinchal, canton de Crocq.
[10] Ms. *et zo ferme a teneir.*
[11] Toulx-Sainte-Croix, canton de Boussac.
[12] Verneige, canton de Chambon.
[13] Saint-Loup, canton de Chambon.
[14] Fournoux, commune de Champagnat.
[15] La Chaussade, canton de Bellegarde.
[16] Le Chauchet, canton de Chénérailles.
[17] Gouzon, canton de Jarnage.
[18] Ms. *Vizias.* Tous ces personnages figurent dans le cartulaire de Bonlieu, p. 40, 171, 172, etc., du temps de l'abbé Geraud (1151-1174).

fazion juste vel injuste in villa *de Chanor*[1]. . . *en las terras qu'avion per lor seror Estevena*. . .

Isti. . . matre eorum accepta moniali Aiscelina. . . *doneron x sestairadas de terra, plus IV den. a redent que avion en l'estang de las Faugieras*[2] *e II sest. d'anona qu'avion en la terra de sobre l'estang*, in presencia priorisse Almois et prioris G. de Sancto Gallo, audientibus Amelio *de Tol* et Guillelmo *de Tol* et P. *de Faugieras, prior de Tol*, et Joanne *Fabert* et G. *Pellet*.

Hugo de Vernegia et Ademarus frater ejus adhuc *autreeron plus la terra qu'avion de n' Ermenjart de Chanor*, et Arbertus eorum frater, illis consentientibus, *donet tot quant avia el desme de Botzarechetas*[3], *de la Grauilera e de las Coutz*.

CX. Geraldus de Sancto Gallo, prior *de Blatzac, achaptet deu prior de la Tor*[4], videlicet de fratre Guillelmo *de Lopchac, lo demei mas de la Graulera et acesset lo unquec an*[5] *a dos sestiers d'anona a la mezura de la Tor, e XII den.*, audientibus vicecomite *d'Albutzo*[6] et nepote vicecomitis et R. *de Moster* et R. *Lonzes* et Joanne *Ferrer* et G. *de Solmant*[7], famulo ecclesie de Turre, et multis aliis.

CXI. Guillelmus *de la Jarija* dedit Deo et beate Marie *de Blatzac, per lo cosseil de son pair G. de la Jarija*, filia sua Elisabeth accepta moniali in eodem cenobio, *lo mas de las Coutz*[8] qui est juxta *la Graulera, i ac lo lor a garir de totz*[9] *omnes a dreit; i autreeron o si frair Ameilz e G.* Hoc donum fuit factum in manu priorisse P. *de Druilas* et G. de Sancto Gallo, audientibus Guillelmo *de Lopchac* et L. *de Crosa*[10].

CXIV. Petronilla *de Druilas*, priorissa *de Blatzac*, et G. prior fecerunt placitum cum R. capellano *d'Ajan*[11] et cum nepote suo, clerico, et cum

[1] Peut-être faut-il lire *Chanon*, commune de Toulx-Sainte-Croix.

[2] Fougères, près de Chanon, commune de Bort.

[3] Un état des possessions de Blessac dressé en 1790 indique Boussaréchas, commune de Peyrat-la-Nonière, aujourd'hui Boussaléchas, dans Cassini et dans la carte de l'état-major *Boussat-les-Chats* (*sic*); Boussarechetas ou Boussalechetas se trouve à peu de distance, et est appelé par la carte de l'état-major *Bousso* (*sic*).

[4] Ms. *lastor*. La Tour-Saint-Austrille, commune de Creissat.

[5] Ms. *omne que an*.

[6] Ms. *delbutzo*.

[7] Soumans, canton de Boussac.

[8] Ms. *Couzh*.

[9] Ms. *tot*.

[10] Crose, canton de Felletin.

[11] Ajain, canton de Guéret.

laicis de cujus genere erant, consilio P. *Ebrart* et G. *Fort*, de decimis *de Villa-Landri*[1] *e de Villa-Arvent* et de ceteris terris acquisitis et quas adhuc in parofia *d'Ajan* acquirere poterunt, tali pacto quod illi solverunt Deo et beate Marie et ancillarum Christi conventui *de Blatzac* et dederunt decimas *de totas chausas*[2] et decimam *deu parc*, cujuscunque oves essent, [*e*] *del gaanatge que las domnas de Villa-Landri* faciunt et facerent *ab los frairs et ab los servientz*[3] de lor maiso; *e si las domnas metunt mestaders* in istis terris, *en la parada a las domnas non a desme del gaanatge ne de las bestias que a las domnas sirunt... Per etzo*[4] *n'ac lo prestre* cum sociis suis XLI sol. de charitate, et alii duo participes XXVIII sol.; audientibus G. de Sancto Gallo, *prior de Blatzac*, P. *Lafricona* et P. *Ebrart* et Guidone *de la Rocha* et G. *Fort* et *R. Bolot* et P. *Bolot qui parleron equest*[5] *plait.*

CXX. ...Daniel *de las Planchas* dedit eisdem monialibus pro eadem filia sua alios IV sext. siliginis *a l'ops a las domnas de Font-Ebrau* [*e*] *la meitat*[6] *del quartel de la desma de Padernaut;* et ipse habebat *aizo*[7] *de Giraud de Loberzac, e per aizo* illa dedit illi x sol. et ille dedit *lo bailiage*[8] *qu'avia de Padernaut, mas aco deus borders;* audientibus *P. de Darnet et Hugo Chavalier.*

CXXI. *Bernart de Laval* et uxor et infantes dederunt Deo et beate Marie et Agneti *a la Lobeta l'autre demei quartel ab l'aver que n'agron,* et uxor *ac en*[9] *una almutza de logras, de cui*[10] *moia;* audientibus *P. de Darnet et Hago Chavaler.*

CXXIII. Aimonius *de Barmont* dedit Deo et beate Marie et Agneti *a la Lobeta, a l'ops a las domnas de Font-Ebrau, tot aco qu'avia el mas cuilvertal de Ribertes,* audientibus *La Zabardina e P. d'Amardet...*

CXXIV. Rigaldus *d'Albutzo* dedit Deo et beate Marie et Agneti *a la Lobeta tal dreit qual* sui nepotes *avion el mas de Ribertes, quandius*[11] *el en seria seiner.*

[1] Villandry et Villarvent, commune d'Ajain.
[2] Ms. *chosas.*
[3] Ms. *ab lors frars et ab lor servienth.*
[4] Ms. *et zo.*
[5] Ms. *et quest.*
[6] Ms. *meita.*
[7] Ms. *aico;* peut-être faut-il corriger *aco.*
[8] Ms. *batliage.*
[9] Ms. *est.*
[10] Ms. *descui.*
[11] Ms. *quandious.*

CXXXI. Joannes Bos solvit et concessit Deo et beate Marie et conventui *de Blatzac tal bailliage e tal demanda qual avia eu feu preveiril*[1] *del mas* S. Petri qui est apud *Monfrier*, et alias res *qui au*[2] *feu apertenent*. Hoc donum fuit factum in manu P. Gauterii sacerdotis.

[1] Ms. *perveiril*.
[2] Ms. *ou*.



COMPARAISON

D'UN

VOCABULAIRE DU DIALECTE DES ZENAGA

AVEC LES VOCABULAIRES CORRESPONDANTS

DES DIALECTES DES CHAWIA ET DES BENI MZAB,

PAR

M. EM. MASQUERAY.

Monsieur le Ministre,

Il résulte de l'étude suivante que j'ai l'honneur de vous soumettre qu'à peu près tous les mots zenaga cités par M. le général Faidherbe[1] dans sa très-remarquable étude du dialecte berber des bords du Sénégal seraient compris, les uns par nos Kabyles, les autres par nos Chawia, les autres par nos Mozabites, si on prenait soin de les réduire à la prononciation de chacun de ces groupes ethnographiques. Nous savons, par les exemples cités dans la grammaire tamachek de M. Hanoteau, que le vocabulaire des Touareg du nord, bien qu'il soit plus riche en berber que le dialecte zenaga, présente aussi avec nos idiomes algériens des ressemblances nombreuses. Le même fait peut être affirmé à priori des dialectes des Tibbous du Sahara oriental et des Barabras de la haute Égypte. Un jour viendra où l'on pourra interpréter tous les dialectes berbers, si éloignés qu'ils soient de notre Algérie, avec les seuls éléments qu'elle nous a conservés.

Malgré les modifications que le mélange des tribus et la prédominance de la langue arabe comme instrument de religion, de politique et de commerce, ont introduites dans la langue berbère,

[1] *Le Zenaga des tribus sénégalaises*, contribution à l'étude de la langue berbère, par le général Faidherbe. Paris, Ernest Leroux, 1877.

l'homme qui en possédera les radicaux et les modes de prononciation se fera comprendre sans difficulté du bord de la mer Rouge à l'océan Atlantique, bien que les peuplades qui la parlent déclarent qu'elles ne se comprennent pas entre elles. La connaissance de ces radicaux et des règles pour ainsi dire physiques suivant lesquelles ils se modifient est, il est, vrai, loin de nous être acquise; mais ce n'est là qu'une œuvre de patience.

La méthode analytique est la seule qui convienne en pareille matière. On ne saurait composer un dictionnaire berber en se servant d'un seul dialecte. Même quand les indigènes affirment qu'un mot est purement berber et a tel ou tel sens déterminé, il faut toujours le comparer aux mots correspondants dans d'autres dialectes, si l'on veut en connaître bien la nature et la valeur. Je citerai par exemple le mot *oufritch*, qui signifie « mouton » chez les Mozabites. Il n'est pas de Mozabite qui ne le donne comme berber; les Arabes en effet disent *Kebch;* mais si l'on remarque que les Chawia, les Touareg, les Zenaga nomment le mouton *iker*, on est porté à croire que *oufritch* désigne un état particulier du mouton, ou bien est un mot d'origine arabe dont le sens premier est perdu. On arrive ainsi à retrouver dans *oufritch* le radical arabe *faraga*, qui signifie « troupeau de moutons en marche » et l'on évite de l'écrire comme mot berber. Si l'on demande à un Mozabite comment il dit le feu, il répond *tfaót;* mais on voit bientôt par la comparaison avec d'autres dialectes que ce mot ne désigne qu'un seul état du feu. Ainsi chez les Touareg et chez les Chawia *tfaót* signifie « la lumière du jour », et a même une grande analogie avec *tfoukt*, soleil. Le sens propre de *tfaót* est donc « flamme ». Les Mozabites ont retenu ce mot de la langue berbère et ont laissé échapper *tímes*, qui dans tous les autres dialectes désigne à la fois le feu de charbons ardents et la chaleur lente de la fièvre.

On peut se demander s'il n'existe pas un de ces dialectes berbers suffisamment riche, dont le vocabulaire serait en quelque sorte un type d'où le autres dériveraient suivant certaines règles. On croirait d'abord le retrouver chez les Touareg du Djebel Hoggar. Ce massif isolé au milieu du Sahara comme une île dans l'Océan, et conservateur à la façon des îles, aurait retenu l'ancienne langue berbère à peu près intacte. Assurément, il est très-désirable que nous possédions au plus tôt un vocabulaire de la

tamachek; mais nous affirmons d'avance que ce vocabulaire serait insuffisant. D'abord les Touareg voyagent sans cesse du pays des Noirs à la Tripolitaine et au Maroc, et le Djebel Hoggar n'est pour eux qu'un lieu de pâture dans lequel ils ne restent pas. Ils ont, soit avec les Arabes, soit avec les Nègres, des rapports tout aussi fréquents que les Zenaga du Sénégal. Leur religion musulmane est orthodoxe. Ils ne sont même pas, comme les Mozabites, préservés du contact étranger par une hérésie nationale. Il faut considérer aussi que le berber, qui nous apparaît maintenant sous une couche épaisse d'altérations, est une langue très-ancienne, incapable de généralisations, et dans laquelle les mots désignent des états particuliers, des manières d'être spéciales des choses, plutôt que les choses elles-mêmes. Ainsi une corde, un bœuf, un chameau, une pioche, un arbre, une colline, une montagne, un fleuve, une rivière, une pierre, se disent en berber de trois ou quatre façons différentes, suivant leur forme, leur âge ou l'usage qu'on en fait. Si un Chawi appelle une corde *asroun*, et un Mozabite *ickcher*, c'est qu'il s'agit dans ces deux mots de deux espèces de cordes. Si un Kabyle dit une rivière *asif*, un Chawi *irzer*, et un Mozabite *souf*, c'est que les uns et les autres désignent par ces trois mots soit des ravins creusés par les eaux, soit des débordements torrentiels. Si les Mozabites appellent une montagne *aourir*, les Kabyles et les Chawia *adrar*, et les Zenaga *eugoum*, c'est encore qu'il s'agit là de formes de terrains particuliers, soit escarpés, soit pierreux. Or chacun de ces groupes a retenu, suivant son genre de vie et la nature du terrain qu'il habite, quelques-unes de ces acceptions particulières et abandonné les autres. Les Touareg du Djebel Hoggar n'ont certes pas eu le privilége de conserver seuls toutes les façons de désigner les objets qui composent la langue berbère, et nous pouvons prouver qu'ils en ont perdu un bon nombre. Il faudrait donc, même si l'on possédait un vocabulaire complet de la tamachek, le compléter encore par la comparaison. La comparaison serait aussi nécessaire pour le vérifier. Je suppose qu'un Touareg, répondant à notre mot « chacal », donne le mot *abeggui*, cité par le général Hanoteau; n'est-il pas vrai qu'il faudra l'examiner de plus près lorsqu'on saura que les Chawia, chez lesquels le chacal abonde, nomment cet animal *ouchchen*? Si l'on trouve dans le même ouvrage le mot *oudi*, signifiant « beurre », ne doit-on pas être surpris que les Moza-

bites et les Chawia se servent du mot *teloussi*, etc.? Les exemples que nous venons de citer sont choisis dans la nomenclature des objets. Si l'on passe à la nomenclature des faits, une étude sérieuse du berber exige une critique encore plus exacte. Que de manières de chanter, de danser, de combattre, de rire, de parler, de marcher, de voir ou d'entendre!

L'observateur doit apporter dans ces sortes d'études une attention constante et beaucoup de patience; il ne peut jamais se contenter de listes dressées d'abord en langue française, puis traduites même par le plus intelligent des indigènes. Nos mœurs et notre esprit sont tellement éloignés des façons d'être et de penser des Berbers actuels, nomades ou sédentaires, que les séries de mots qui nous sont fournies par ces listes sont souvent fausses et toujours insuffisantes. Elles sont les traits d'une image sortie de notre esprit plutôt que la reproduction vraie de la réalité, comparables à la photographie d'un personnage étranger revêtu de nos vêtements qui n'aurait posé qu'un instant dans une attitude contrainte. On est grandement surpris, lorsqu'on entend parler un indigène, de voir paraître dans son discours des expressions, des mots qu'il avait négligés quand nous dressions nos listes avec lui, et si nous lui en faisons reproche, il nous répond simplement qu'il ne nous les a pas donnés parce que nous ne les lui avons pas demandés. Comment par exemple imaginer à priori qu'un Berber exprime l'idée d'être avare par celle d'être sec? Si l'on prend une tournure pour lui faire comprendre notre mot français *avare*, il traduit directement cette tournure par deux mots, l'un arabe, l'autre berberisé; il faut que la conversation amène naturellement devant vous le mot *iekkor* « il est sec », pour que vous appreniez que c'est là l'équivalent du mot *avare*. Comment prévoir que notre terme français *ramper* se traduit chez les Mozabites par « dormir sur le ventre »? Le Mozabite qui connaît le mot arabe *mered* et qui s'en sert vous répondra qu'il dit comme les Arabes, et en effet il ne mentira pas; mais si vous l'écoutez parler librement, vous entendrez la véritable locution berbère. « Ne pas craindre les balles » peut être traduit par un Mozabite mot pour mot; mais l'expression berbère est « arrêter les balles », parce que les Mozabites qui vont les premiers au feu sont couverts d'amulettes et croient que les balles ne peuvent pas les traverser. Des populations qui ne mangent pas comme nous, ne

combattent pas comme nous, ne se marient pas comme nous, n'ont aucune coutume, aucune idée, aucun sentiment, qui ne soit l'inverse des nôtres, ne doivent pas être étudiées avec des idées préconçues, et ce sont autant d'idées préconçues que nous leur imposons, quand nous prenons notre langue, ou même l'arabe, comme intermédiaire. Il faut avoir vécu sous la tente avec les Berbers nomades, il faut avoir habité les maisons des Berbers sédentaires pour rapporter un vocabulaire sinon complet, au moins véridique. En un mot, un dictionnaire français-berber est une sorte d'idéal aux contours vagues auxquels il manque une multitude de traits caractéristiques, et la seule œuvre vraiment acceptable serait le dictionnaire berber-français, œuvre patiente d'un chercheur qui se serait assimilé les dialectes au lieu de se les soumettre.

Il serait trop aisé de critiquer à ce point de vue deux dictionnaires kabyles publiés en Algérie. Mieux vaut décerner à leurs auteurs les éloges qu'ils méritent; c'est toujours grand'peine que de passer des mois entiers à remplir des colonnes de mots sous la dictée d'interlocuteurs bornés et mal à l'aise. Nous indiquons seulement le but à atteindre : pratiquer les dialectes, réunir le plus grand nombre possible de dialogues écoutés, comparer les expressions et les mots qu'ils nous fournissent, dégager ces expressions et ces mots de l'arabe qui y est toujours mêlé, composer enfin des répertoires extrêmement abondants d'abord, puis condensés en un petit volume qui contiendrait la série des radicaux et les lois principales de leur modification.

Cette œuvre immense est éminemment française. Par le Sénégal et l'Algérie, nous agissons directement sur les groupes berbers les plus importants, et nos relations avec le Maroc et l'Égypte nous permettent d'aborder tous les groupes secondaires. Ce sont des Français qui ont étudié avec le plus de soin la langue berbère. Les œuvres de MM. Duveyrier, Hanoteau, Faidherbe, Letourneux, Brosselard, sont à la fois des documents premiers et des monuments impérissables. Si nous ne sommes pas ébloui par ce sujet que nous effleurons à peine à notre tour, nous sommes en droit d'affirmer que la conquête de l'Algérie ne sera pas moins profitable à la science que ne l'a été l'occupation momentanée de l'Égypte. Assurément nous n'avons pas dans l'Afrique septentrionale les pages d'histoire monumentales que la lecture

des hiéroglyphes nous a révélées; mais l'étude complète du berber est le meilleur moyen de nous concilier toutes les populations qui couvrent cette vaste région comprise entre le Nil, la mer Méditerranée et le Sénégal. La possession du Sahara est à ce prix. Que de fois nous avons surpris les intermédiaires, que le voyageur ignorant de la langue est forcé d'employer, entretenant la méfiance mutuelle dont ils profitent! Dernièrement, M. Say publiait une remarque analogue, après s'être avancé presque seul jusqu'à Temassinin. Le Chéikh Targui, Ottman, disait en 1864 que le Sahara est parcouru par des agents de l'Angleterre dont le rôle est de nous présenter aux Sahariens sous l'aspect le plus odieux. Ce fait ne surprend pas si l'on considère que, même dans le Djebel Chechar, les indigènes qui nous voient très-rarement racontent que nous emmenons les prisonniers musulmans dans notre pays éternellement glacé pour les égorger et faire de l'or avec leur sang. Nous n'avons à nous en prendre qu'à nous-mêmes. Les plus hautes barrières élevées entre nous et les indigènes tomberont quand nous serons maîtres de leur langue, expression de leurs mœurs et de leur esprit.

M. le général Faidherbe revendique le mérite d'avoir abordé avant ses illustres rivaux l'étude raisonnée d'un dialecte berber. Son recueil, publié en 1877, était composé dès 1854, avant l'apparition des ouvrages de MM. Freemann (1862) et Hanoteau (1863). L'honneur lui revient donc d'avoir entrevu le premier dans ses traits essentiels la grammaire berbère. Elle est simple, car elle n'est plus en usage que chez des peuplades dégradées; mais on y trouve les restes d'un système probablement fort ancien, qui témoigne d'une civilisation supérieure. Des formes verbales, analogues aux formes savantes de l'arabe, et divers affixes qui permettent de modifier le sens et le rôle des radicaux sans les altérer, y demeurent comme autant de témoignages plus ou moins nombreux, suivant les dialectes. M. Hanoteau, dans ses deux savants essais, a présenté un tableau de ces formes et de ces affixes. On y ajoutera peu; on en retranchera beaucoup dans la pratique; mais on devra toujours le posséder en entier, car les règles les moins appliquées reparaissent parfois subitement, comme les filons d'une mine épuisée, dans les moins riches des dialectes actuels.

Le dialecte zenaga du Sénégal se contente des préfixes ver-

baux *s, t, m,* le premier donnant au verbe le sens transitit de *faire faire,* le second, lui communiquant de l'intensité et de la durée; le troisième, lui attribuant la réciprocité; il use surtout des suffixes *ou, i, gui,* pour former les adjectifs verbaux, et ce dernier suffixe est digne de remarque, car on le trouve rarement dans les autres dialectes. Si M. le général Faidherbe avait pu recueillir un plus grand nombre d'exemples, peut-être trouverions-nous usitées, chez les Zenaga comme chez les Kabyles, toutes les formes et toutes les altérations signalées par M. le général Hanoteau; mais quelques-unes sont tellement délaissées dans l'Aurès que nous ne serions pas surpris de leur absence totale sur les bords du Sénégal.

Le vocabulaire zenaga a surtout attiré mon attention. Il me fut aisé d'y voir d'abord que le son du *ch,* celui du *dj* et du *tch,* y prédominent aux dépens de l'*s* et de l'*l*, que le *g* y est recherché, le *k* évité, *a* remplacé souvent par *o*, enfin, que ce dialecte est moins sonore que les autres. M. le général Faidherbe affirme qu'il est dur et choque désagréablement l'oreille. Cette impression provenait, je pense, de l'organe de ses interlocuteurs. J'ai pu me convaincre d'un fait analogue en écoutant parler la *tamzira* de l'Oued-Abdi, le plus doux de tous les dialectes berbers, par des montagnards qui criaient plus qu'ils n'articulaient. Il est certain du moins que tous les mots de la tamachek qu'on retrouve dans le zenaga sont éteints et assourdis. S'il m'était permis d'user d'une comparaison que je crois juste, je dirais que le berber des bords du Sénégal ressemble à l'espagnol prononcé par un Auvergnat. On parviendra plus tard à composer comme une gamme des différents dialectes berbers; or, dans cette gamme, le zenaga occupera certainement une place moyenne entre la tamachek du Hoggar et la tamzira de l'Oued-Abdi. C'est tout au plus s'il paraîtra plus dur que la mzabia.

La substitution du *ch* au *s* et du *dj* au *l* des autres dialectes est surtout caractéristique du zenaga. Quand les autres dialectes disent : « *ammas* (milieu), *israren* (bois sec), *aguel* (bien), *iertes* (couper), *irouel* (fuir), *semmes* (cinq), *oul* (cœur), *amerouas* (dette), *timsi* (feu), *ouzzal* (fer) », les Zenaga disent : « *ammoch, ichcharen, aguetch, iertech, irouedj, chemmech, oudj, amerouech, temchi, ouzzedj.* » Cette règle très-générale s'applique aussi bien aux radicaux arabes, qui d'ailleurs, dans le dialecte

zenaga comme dans tous les autres, subissent la prononciation et la grammaire berbères. Il suffit de parcourir des yeux les trois listes suivantes pour saisir toutes les différences pour ainsi dire secondaires qui complètent la physionomie propre du zenaga.

En accompagnant de notes les premières pages de ce travail, je me suis proposé de montrer dans le détail les rapports de ce dialecte nouvellement révélé avec ceux que nous connaissions déjà. Ces notes confirment la nécessité de longues études comparées, d'où sortira plus tard le véritable dictionnaire berber. Elles nous font pressentir aussi quelles seront les incertitudes du linguiste qui tentera de déterminer exactement le sens véritable, et en quelque sorte premier, de tous les mots berbers. Par exemple, les mots qui signifient *lion*, *enfant*, *fils*, *épaule*, dans un dialecte, signifient *sanglier*, *sauterelles*, *petit chien*, *cou*, dans un autre. Inversement, nous trouvons deux ou trois mots différents pour dire *front*, *fièvre*, *feu*, *femme*, *esclave*. Je crois fermement que ces difficultés seront surmontées par une analyse patiente et une pratique consciencieuse. Quel intérêt ne s'attache pas à ces recherches qui nous découvrent tant de curieuses conséquences et nous permettent de si séduisantes hypothèses!

Considérons le radical *kel*, qui devient sans peine *chel*, *hel*, *guel* et *kal*. Les Touareg l'emploient sous la forme *kel*, et lui donnent le sens de *terre habitable* « pays ». Ainsi : *kel tazoulet* « le pays du genêt ». Les Chawia disent *chel*, et lui font signifier « terre végétale ». Les Zenaga du Sénégal en ont fait *guetch* « terre cultivée », et *goullou* « champ ». Comme tous leurs champs sont sans doute entourés de haies, *ogoullou* a pris le sens de « clôture ». La possession du sol et la richesse étant même chose, ce radical, sous la forme *aguel* a bientôt signifié « richesse », et est employé dans ce sens par les Berbers de l'Aurès. On en peut conclure que les Berbers étaient autrefois plus agriculteurs que pasteurs, et il est facile de fortifier cette opinion par d'autres preuves. Sous la forme *hel*, ou mieux *el hel*, le radical *kel* sert encore dans l'Aurès à désigner le lieu ordinaire *d'habitation*, le douar principal d'une tribu. De là au sens de *tribu* que nous lui trouvons dans les listes du Hoggar, la transition est facile. M. Hanoteau affirme que *hel* ou *kel* signifie dans ces listes « les gens, le peuple »; on peut aller jusque-là; mais nous croyons que cela n'est pas nécessaire, et que, même dans l'énumération des tribus, ce radical conserve le

sens de « emplacement, terre fertile, sur laquelle on séjourne ». Peut-être pourrai-je prouver plus tard que *kel* ou *hel* n'est jamais suivi d'un nom d'homme, mais d'un nom de plante, comme nous le voyons dans *kel tezzoulet*, ou de tout autre mot désignant une forme de terrain, un objet de la nature. Quoi qu'il en soit, l'étude de ce radical nous fait remonter fort loin dans l'antiquité berbère et nous permet de concevoir comme sédentaires des populations qui sont toutes plus ou moins nomades, si l'on excepte les Kabyles et les Beni Mzab.

Le radical *fr* nous révèle leur mode le plus ancien d'habitation et une de leurs principales divinités. Il signifie « cacher » sous les formes *effer*, dans l'Aurès, et *soufer*, chez les Beni Mzab. Il nous donne *ifri*, usité aujourd'hui dans l'Ahmar Khaddou et en Kabylie avec le sens de « caverne », et c'est assurément de là que provient le nom de *Ifru* ou *Ifri*, le dieu des cavernes des anciens Berbers. Un examen attentif de l'Aurès, du Djebel Chechar, et de l'Ahmar Khaddou, et la comparaison des traditions indigènes, nous prouvent que, avant l'occupation romaine, les Berbers de ces montagnes habitaient des cavernes aménagées suivant leurs besoins, ou aimaient à se construire des demeures demi-souterraines dans les cannelures profondes des rochers. Cette coutume persista. Deux tribus[1] au moins affirment que les singulières habitations à demi naturelles qu'elles occupent encore sont bien celles qu'elles s'étaient construites dans l'antiquité. Dans les villes romano-berbères, le rocher taillé fait souvent partie des constructions les plus régulières. D'autre part, les tombeaux mégalithiques ronds ou carrés qui abondent dans cette région ne sont-ils pas eux aussi des cavernes artificielles soigneusement fermées? Le Dieu des cavernes était donc pour les Berbers une personnification de tout ce qu'ils conservaient de cher et de sacré, en quelque sorte le Hadès du mythe homérique qui recèle à la fois les richesses des vivants et les ossements des morts dans les entrailles de la terre. Ils l'invoquaient dans les batailles (Corippus, *Johannide*). En outre, si l'on rapproche ce radical *fr* des noms Ifouras, Tifoura, qui désignent l'un une tribu des Touareg, l'autre une tribu des Chawia, et, de cette série, Ifuraces, Ifrenides, Africani, Africa, Afri, dont le dernier terme le reproduit exactement, n'est-on pas en droit d'ap-

[1] Les Beni Barbar du Chechar et les Rasiren de l'Ahmar Khaddou.

pliquer à ces dérivés la signification de Troglodytes. Il n'y a pas lieu, je pense, de chercher l'étymologie de *Afri* dans *Aourigha*. Les Aourigha, dit-on, occupaient une partie de la Tunisie quand les Romains y abordèrent. Il est facile de prononcer *Afrigha*, et par suite *Africa*, au lieu de *Aourigha*. De là notre mot *Afrique*, puis *Africains*. Cette explication est insuffisante. *Aourigha* se décompose en *Aou*, « fils de », et *Righa* ou *Richa*, nom propre encore usité chez les Touareg. Dans cet ethnique, c'est *Righa* qui est la partie importante et non *Aou;* or nous ne trouvons rien de *Righa* dans *Afer*. Quoi de plus naturel au contraire que de voir dans *Afer* ce qui s'y trouve, c'est-à-dire après le *a*, préfixe fréquent des dialectes berbers, le radical *fr* absolument pur?

Considérons enfin le radical *djn* qui signifie en arabe littéral « couvrir, ombrager », mais qui ne se rencontre en Algérie que sous les deux formes *djinn*, dont nous avons fait *génie*, et *djenna* « paradis » (lieu ombragé). N'est-il pas surprenant que nous le trouvions dans la Chawia et la Mzabia sous la forme *tajenout*, avec le sens de « nuage pluvieux »? N'est-il pas encore plus remarquable que les Zenaga disent Dieu *Oudjennen?* Il me semble probable que ce radical fut commun dans l'origine aux Arabes et aux Berbers. En tout cas, le mot Djennen des Zenaga nous révèle une trace fort ancienne de paganisme. Dieu était pour eux la puissance qui couvre le ciel de nuages et fait tomber les pluies, un Jupiter plus souvent invoqué sans doute dans ces régions desséchées que partout ailleurs. Le culte de cette divinité masculine bienfaisante par excellence en Afrique dut se confondre sans peine avec celui de la divinité féminine que les Phéniciens y importèrent, Tanit, dispensatrice des pluies, adorée par les Romains sous le nom de *Juno*, ou mieux de *Virgo Cœlestis*. Des témoignages nombreux nous attestent que les Berbers s'empressèrent de vénérer Tanit. Dans les villes semi-berbères telles que Thubursicum Numidarum, Madaure, Naraggara, elle avait ses pierres votives et ses édicules qui rappelaient son fameux temple de Carthage. Nous possédons un fragment de poëme en vers latins, découvert à Naraggara, qui énumère ses vertus divines avec un sentiment de reconnaissance tout africain. Un Berber de Madaure, Cronha, se dit *Sacerdos Cœlestis*. On retrouve un de ses symboles, IAD, parmi les marques des corporations ouvrières berbères de la plaine de Gèrt, et la main ouverte, emblème de sa puissance, est encore suspendue

aux colliers des femmes africaines, peinte sur les portes des maisons, brodée sur les drapeaux de nos tirailleurs.

Ces trois exemples sont peu de chose en comparaison de tant d'autres rapprochements d'où jaillissent des lumières nouvelles, à mesure que nous ajoutons les dialectes berbers les uns aux autres; mais de longues recherches seront encore nécessaires pour qu'on découvre complétement les bases de cette vieille langue plus confuse que les ruines sur lesquelles on la parle encore, et certes elle sera passée, telle qu'elle est, dans la pratique de notre administration en Algérie, bien avant que les savants soient d'accord sur ses racines.

Em. Masqueray.

LISTES DE MOTS

DES

DIFFÉRENTS DIALECTES COMPARÉS ENTRE EUX[1].

A

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Abaisser.	*Ichoukcher*[2], قَصَّرَ.	*Iader*, حدر, *isers*.	*Isers*.
Abandonner.	*Itchef*[3], شقّ.	*Iedj*.	*Iejji*.
Abattre.	*Ichodor*[4].	*Issôdi*.	*Iouet bach adiôt'a*.
Abeille.	*Tijijba*, pl. *tijijben*.	*Zizoua*.	*Izi n tememt*.

[1] Les notes qui accompagnent ces listes pendant quelques pages n'ont trait pour la plupart qu'au dialecte zenaga du Sénégal. Elles nous montrent surtout quelle est la loi des altérations qui modifient les radicaux arabes ou berbers dans ce dialecte, altérations qui, d'ailleurs, sont analogues à celles que nous connaissions déjà. Cette loi consiste dans l'adoucissement des consonnes dures et la dégénérescence des voyelles sonores en voyelles sourdes. J'ai ajouté aux exemples qui nous la révèlent quelques considérations d'un autre ordre, tirées elles-mêmes de la comparaison des dialectes.

J'aurais désiré multiplier les comparaisons avec la tamachek, que je regarde comme relativement pure; mais nous ne possédons pas de dictionnaire de ce dialecte, et la recherche des mots dans l'excellente grammaire de M. le général Hanoteau est souvent inutile, outre qu'elle est très-longue et fatigante.

Les rares signes [E.], [O.] que l'on rencontre après quelques mots de la chawia signifient *est* et *ouest*. J'ai indiqué dans mon Rapport sur le Djebel Chechar que la chawia de l'Aouras se subdivise en deux rameaux, l'un oriental, la zenatia, l'autre occidental, la tamzira; mais je réserve ces sortes de distinctions pour mon Dictionnaire spécial de la chawia.

[2] On verra par la suite que le *ch* des Zenaga est très-souvent l'équivalent du س ou de l'*s* (ⵙ) des Touareg et des Chawia. C'est d'ailleurs une tendance générale, même chez les écrivains arabes, de substituer le ش au س, principalement dans les nomenclatures géographiques. Ainsi Edrisi (5e climat, 1re section) transforme Toulouse en *Toulcha*, طلشه; Carcassonne en *Gargchouna*, قرقشونة; Gascogne en *Khechkounia*; Sant Iago en *Chant Iagoub*, شنت ياقوب; Salamanque en *Chelmunga*, شلمنقة. *Ichoukker* serait donc prononcé par un Berber de l'est *isoukser*. Le premier *s* de ce mot est la consonne déterminante de la forme transitive berbère. En l'éliminant, on obtient le radical *kser* ou *qser*, qui est, à nos yeux, le radical arabe قصر «être petit». *Isoukser* ou *ichoukcher* signifie donc proprement «il rend petit».

[3] Il est possible que *itchef* soit le radical arabe شقّ, dont un des sens est «prætulit alterum alteri» (Freytag), ce sens de «préférence» comportant nécessairement «abandon».

[4] *Ichodor* est la seconde forme du verbe berber *iôdi* «il tombe», le *ch* remplaçant le *s* caractéristique de cette forme, comme nous l'avons déjà fait remarquer.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Aboyer.	*Inébra*, نبح.	*Itenabah*, نبح.	*Ishaouihou.*
Accepter.	*Iorbedj* [1], قبل, رنج.	*Iqebel*, قبل.	*Ietteuf.*
Accoucher.	*Itoumoujjek* [2], وجع,	*Teteloujja*, وجع.	*Tiro.*
Accroupir (S').	*Ichkodobbou* [3], سقط.	*Iekkim fi neggoura.*	*Iekkim fi achcharen.*
Accuser.	*Itoma*, تهم.	*Iethèm, igra fella Taharrèk*, تهم.	*Idjouten d'.*
Acheter.	*Iça, icha.*	*Isra.*	*Iser.*
Actif (léger).	*Fachich.*	*Ikhef.*	*Ikheddem, ikheffef.*
Adieu (reste en paix).	*Togod of azol* [4], عزل.	*Ebka hala kheir.*	*Kim bi slama.*
Adroit.	*Ior'demd.r*, خكم.	*D'anedri.*	*Ichchat.*
Affaire.	*Iémadia* [5], مضى.	*Chrol, raousé* [O.].	*Traousa.*
Affranchi.	*Matoug ahardun* [6], عرد, عتق.	*Asekkiou d'amahtouk.*	*Ichemj.*
Affront.	*Tadiagourt* [7], ضاق.	*Iehazzer, iehachchem.*	*Iehachchem.*
Afin de.	*Chokchet.*	*Sebba.*	*Bach.*

[1] *Iorbedj.* Un des sens du radical arabe رنج est «propensa in liberos fuit» (Freytag), et a certainement une grande analogie avec «accueillir, recevoir». Cependant, si l'on considère, comme nous le verrons plus loin, que les Zenaga substituent souvent *dj* à *l* et que le *r* est une consonne dure pouvant remplacer un *k*, on obtient plutôt l'arabe *ieqebel*, يقبل.

[2] *Itoumoujjek* est un exemple curieux de deux formes verbales berbères, *itou* et *m*, signifiant «la passivité et la réciprocité», appliquées à un radical arabe وجع «doluit», souvent employé en Algérie dans le sens de «avoir des coliques».

[3] Je proposerais de décomposer ce mot, que l'on prononcerait dans l'est *iskod obbou*, en deux parties. *Iskod* est évidemment l'arabe سقط «cecidit». — L'expression chawia *iekkim fi neggoura* est purement berbère et se traduit par «reste sur le séant». Le radical de *neggoura* se retrouve dans *aneggarou* «le dernier».

[4] *Togód, egód* est le mot arabe que l'on entend si souvent dans la province de Constantine et qui est l'équivalent de *ekba* «reste». *Azol* a, je pense, pour radical عزل «semotus fuit». L'expression complète signifie «reste à l'écart».

[5] Le radical arabe مضى signifie «peregit, ad fines perduxit».

[6] *Matoug ahardan.* Ces deux mots sont arabes. Le premier est le participe passif du verbe عتق «affranchir». Le second est un adjectif dérivé du radical عرد et précédé de l'*a* initial berber; il signifie proprement «fugitif».

[7] Il est difficile de se rendre un compte exact de la formation de ce mot *tadiagourt*. Nous croyons cependant que le radical en est l'arabe ضاق «angustus et arctatus fuit», d'où l'on forme cette expression يضيق خاطري «j'ai le cœur comprimé, je suis chagrin». Les deux *t*, initial et final, sont berbers. Quant à la terminaison *our*, ور, elle est fréquente en arabe et correspond à notre terminaison française *eur*.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Agneau.	*Ejimeur*, pl. *éjameurn*.	*Izmer*.	*Oufritch*.
Aider.	*Iaouch* [1], عاس.	*Irît*.	*Haoun*.
Aiguille.	*Echogni*, pl. *échognoun*, Iٻ.	*Tisegenit*.	*Tisejeneft*.
Aile.	*Ienha*, جناح.	*Afer*.	*Afriou*, pl. *afrioun*.
Ailleurs.	*Alit iodon* «endroit autre», ǀƎ⁞:.	*Rêr oumkan icht*.	*Amchan ouadeden*.
Aimer.	*Iannoumech* [2], نمس.	*Ièkhs*.	*Ikhes*.
Ainsi.	*Chkin ouedaded*.	*Amma*.	*Ammen*.
Aisselle.	*Tadhoudhat* [3].	*Taaddèrt*.	*Teddèrt*.
Ajouter.	*Iorna*.	*Ierni*.	*Ireni*.
Aller.	*Iejjéguech*.	*Iougir* (voyez note 3).	*Iezoua*.
Aller (à cheval).	*Inag*.	*Iña* (voyez note 3).	*iEnn*.
Allumer.	*Iésoumra*.	*Serrer* (voyez note 3).	*iSirr*.
Ambre jaune.	*Méial*.		
Ami.	*Amédouketch* [4], •:⊓⊐.	*Ameddoukal*.	*Amedoutchel*.
Amulette.	*Tagurdas*, pl. *téguerdachaoun*.	*Tirèt*.	*Hajab*.

[1] On est, à premiere vue, frappé de la ressemblance de ce mot avec l'arabe عان, يعون «opem tulit»; mais le *ch* des Zenaga, qui représente un سي, force de recourir au radical عاس, un peu moins usité, mais dont le sens est analogue : عاسي «operam navavit familiæ».

[2] طمس. Les Zenaga semblent n'avoir, pas plus que les Chawia, d'expression spéciale équivalente aux mots «aimer, amoureux». Les Chawia se servent des verbes «désirer, être fou, souffrir de». Nous croyons que le mot zenaga *iannoumech* ou *iannoumes* signifie «petiit, quæsivit». Tel est du moins le sens de l'arabe طمّس. Nous montrerons plus loin que le ل ou ‖ devient facilement ن en zenaga.

[3] Les mots *tadhoudhat*, etc. sont évidemment berbers. Nous hésitons cependant à assimiler *iejjeguech* à *iougir*. On peut aussi remarquer le *g* final de *iña*, qu'il est curieux de rapprocher du *r* final de *ichodo*. Ces deux consonnes, peut-être sourdes dans la prononciation, ne sont pas inhérentes aux deux radicaux qu'elles accompagnent. — *Iesoumra* a visiblement pour radical le mot berber *err*, qui signifie «brûler» en kabyle comme en chawia. Le *s*, le *ou* et même le *m* qui précèdent cet *r* ne sont que des préfixes. La fonction de ces préfixes nous semble moins bien déterminée en zenaga que dans les autres dialectes berbers.

[4] Ce mot se retrouve en kabyle sous la forme *amdoukel*. Les Touareg disent de préférence «midi» ≶⊓⊐, pl. ǀ:Λ⊐, *midouen*. Cependant on peut saisir un rapport entre *mid* et *mdouk*. Le radical de *meddoukal* ou *meddouketch* me semble contenu plus loin dans le mot *iteddoukja*, qui signifie «assembler» en zenaga. On peut éliminer en effet le *m* initial de *meddoukal* aussi bien que le *it* initial de *iteddoukja*. Quant au *tch* final du mot zenaga *ameddouketch*, on trouve d'autres exemples dans lesquels il remplace manifestement un *l*. Ainsi *aguetch* «bien, fortune» est certainement *aguel*. Nous ajouterons que les Zenaga semblent remplacer presque toujours le *l* par le *dj*, par exemple dans *idj* «coudée» (*il*, *ril* en chawia), dans *irouedj* «fuir» (*irouel* en chawia).

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Amuser.	*Iarar*[1].	*Ittirar id'es.*	*Irer, ittirar.*
Amoureux.	*Itnomouch*, طمس.	*Tebelat tamettôt* «a blessé lui femme».	*Ioudha md as* «est tombé avec elle».
An.	*Chebbech*, pl. *chebbéchen*[2].	*Asougguas.*	*Asougguas.*
An (passé).	*Téjguia*[3], جاء.	*Innàt.*	*Azderat.*
Ancien.	*Ijebeur*[4], جبر.	*Amokran, adjeri.*	*D'aoussèr, d'amokran, terchi.*
Âne.	*Ajig*, pl. *oujiguen*[5].	*Ajhè, arioul.*	*Arioul.*
Anus.	*Chiman.*	*Termet.*	
Apaiser.	*Iéllick.*	*Iesahad.*	*Isioul es sel hakol.*
Apostat.	*Mortad.*	*Iekhalef.*	*Ifökh sed d'nnes.*
Appeler.	*Iora.*	*Ienaba*, نبه.	*Izága.*
Apporter.	*Iougfa, ioud*, •:ⵏ, ⵉ:.	*Iouid.*	*Ioui.*
Apprendre (une nouvelle).	*Içana*[6], ⵏⵍⵙ.	*Isela.*	*Isel, issen.*

[1] *Iarar*, ou mieux *irar*, est le mot berber dans sa forme première dont le chawia *ittirar* n'est qu'une altération.

[2] Le mot *chebbech* ou *sebbes* est-il berber? Les Touareg disent «année» ⵉ+:, *ouetai*. Les Kabyles, comme les Chawia, se servent d'une expression composée, *asekkas*, *asougguas*, que l'on peut traduire par «jour de jour, du jour au jour».

[3] *Tejguia* doit être rapproché du mot *tidjgoun*, cité plus loin. Suivant M. le général Faidherbe, *tejguia* signifierait «an passé» et *tidjgoun* «demain». Nous trouvons dans ces deux mots le radical commun تجي «elle vient».

[4] Il est surprenant que l'on trouve ici, à la place des mots berbers *amrar*, ⵎ:ⵔ, *aoussèr*, usités chez les Touareg, les Chawia et les Mozabites, ce mot *ijeber*, dont le radical est évidemment l'arabe جبر «superbivit, extulit se». L'idée de grandeur et de puissance contenue dans ce radical est surtout sensible dans son dérivé جبّار «præpotens, superbus».

[5] Nous voyons ici un exemple de la facilité avec laquelle les différents groupes berbers généralisent ou particularisent les mots les plus communs, si bien que l'on ne peut jamais affirmer après une simple interrogation que tel ou tel de ces mots n'existe pas dans le dialecte qu'on étudie. Je suppose, pour exemple, qu'on demande à un Chawi comment il dit «âne»; il répondra *'arioul*. Or on se tromperait si l'on en concluait qu'il ignore le mot *ajhè*; seulement ce mot *ajhè*, qui désigne l'âne en général chez les Zenaga, signifie «ânon» dans l'Aouras. Le mot *amort*, qui signifie «terre» en général chez les Chawia, désigne un champ cultivé chez les Mozabites. Le mot *kal* signifie «pays» chez les Touareg et se restreint chez les Chawia au sens de «terre meuble, poussière». On pourrait multiplier ces exemples, qui prouvent combien il est difficile de composer exactement un vocabulaire berber.

[6] Nous regardons comme évidente la ressemblance entre *içana* et *isela*, verbe berber que les Touareg écrivent ⵏⵍⵙ. Nous concluons de cette ressemblance que, dans le dialecte zenaga, un *n* peut remplacer un *l*, et nous en déduisons que peut-être le mot suivant *ichenmechchou* serait prononcé *iselmessou* par un Chawi ou un Targui. Le radical du mot *iselmessou* s'obtient en éliminant le premier *s*, préfixe berber très-

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Apprêter.	*Ichenmechchou*, لمس.	*Isedja.*	*Iessou, iseggem.*
Approcher.	*Iunnazza*[1], ⵣ⁝.	*Qôreb.*	*Iqrôb.*
Après.	*Daradh*[2], ⵓⵔ.	*Bh'ad.*	*Baâd.*
Après-demain.	*As-idh our-igan-tidjgoun* «pour le non celui de demain».	*Annieden.*	*Aouorri.*
Après-midi.	*Tagaran'ag, tagaranouas*, ⵓⵔ.	*Eggara oumouas.*	*Djar tsemsin tnôddes.*
Arbre.	*Char, ecchchar*[3], شجر.	*Oukhelif.*	*Sedjèrt.*
Argent.	*Azourf.*	*Azref.*	*Tamellalt.*
Argile.	*Togud, tadhiat.*	*Telèr't.*	*Telèrt.*
Armée.	*Iguin*, ⵏⵅ.	*Lah'met.*	*Mahalt.*
Arrêter (S').	*Ioudet*, وقف.	*Ibed.*	*Ibed.*
Assassin.	*Los gata*[4], سقط.	*Inek oudan.*	*Amgatai.*
Assembler.	*Iteddoukja*, ·⁚ⵏ.	*Isrim, ilaïm ioudan.*	*Adjerou.*
Asseoir (S').	*Iama*[5], ⵎ⁝.	*Iekkim.*	*Ikkim.*

fréquent, et se trouve être l'arabe لمس, déjà cité. لمس signifie aussi bien «tetigit manu et palpavit» que «quæsivit». Ces sens sont très-voisins du sens de «apprêter».

[1] Nous décomposons *iannazza* en *iana* «il est venu» et *azza*, ⵣ⁝ «près». Ces deux mots sont berbers.

[2] Les Chawia se servent du mot arabe بعد; mais ils emploient pour signifier «en arrière» le mot *eggara*. C'est ainsi qu'ils disent «le dernier» *neggarou*, «les pieds de derrière» *neggoura*. Cet *eggara* des Chawia ressemble au *daradh* des Zenaga. Nous le retrouvons dans un des mots zenaga suivants, *tagaranouas*. Il est visible que ce mot doit se décomposer en *ta* «celle», *eggara ouas* «dans la seconde partie du jour». D'ailleurs les Chawia disent «après-midi» comme les Zenaga, *eggara oum ouas*.

[3] Le mot *char* nous semble être l'arabe شجر altéré, d'autant plus que les Berbers ne paraissent pas avoir de mot propre pour dire «arbre» dans le sens général de notre langue. Ainsi le mot *tasetta*, que l'on trouve dans les dictionnaires kabyles, désigne plutôt une espèce de chêne; il en est de même du mot *oukhelif*, employé par les Chawia. — *Azref* «argent» semble être aussi un mot étranger. Du moins ce sont des mots étrangers dont les Zenaga, les Mozabites, les Chawia et les Touareg se servent pour désigner l'or et le fer : *oror, ourer; ouzzal, izzedj* (qui est *ouzzal* par une substitution déjà signalée du *dj* au *l*). Le premier de ces mots est latin, le second est phénicien.

[4] *Los gata* est certainement le mot arabe *sgata* précédé de l'article. *Sgata* signifie «déchu, vil». سقط «concidit, vilis fuit».

[5] *Iama* et un peu plus loin *iana* donnent lieu à une observation curieuse. Ces deux mots, écrits ainsi, sont sans analogues; mais si l'on admet que les Zenaga, qui transforment déjà le *s* en *ch* et le *l* en *dj*, peuvent aussi transformer le *k* en *i*, ou mieux en une diphthongue telle que *ia* ou *io*, suivant le cas, phénomène dont nous pouvons produire d'autres exemples, on est conduit à voir dans «iama» *kama* ou *kima* et dans «iana» *kena* ou *kken*. Or *kima* est le mot berber *kim*, ⵎ⁝, qui signifie bien «s'asseoir, rester», et *kena, kken* est aussi le mot berber *ken* «attacher». Les exemples auxquels nous faisons allusion seraient tirés de la chawia de l'Oued Abdi. Le ك arabe y est transformé en *j* ou plutôt en *ié* avec une extrême facilité. Le son χ du grec ou *ch* doux de l'allemand sert de transition. Ainsi : *akettab, aχettab, aiettab* «écrivain».

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Assez (C'est).	*Iougda*, ·⊓⋊.	*Iezzi*, *eggeth*.	*Iezzi*.
Associer (S').	*Ichirka*, شرط.	*Icherak*.	*Icherk*.
Attacher.	*Iana*, |···.	*Iekken*, *isouhel*.	*Iekken*.
Attendre.	*Iour'guétou*[1], رجا.	*Iemhel*.	*Isoudjem*.
Aucun.	*Ouelli*[2], ·||.	*Lak d'ichi*.	*Had iggen*.
Aujourd'hui.	*Dassod*[3].	*Assa*.	*Asso*.
Au milieu.	*Démochench*, ⊙|⊙⊐⁞⊓.	*Doug ou ammas*.	*G'ou ammas*.
Aumône.	*Amerkoudou*.	*Fedoueth*.	*Emfèdj*.
Aurore.	*Fegguir*, فجر.	*Fejer*.	*Fedjer*.
Autour.	*Iakkaourara*[4], كَار.	*Ennöden* «ils sont autour».	*Djiddèrt*.
Autre.	*Odian*[5], |Ǝ⁝:, |≤.	*Icht*.	*Eggen*.

[1] Il est nécessaire de comparer ce mot à plusieurs autres qui suivent. En ce qui concerne le *iou* du commencement, ce n'est évidemment que le préfixe arabe ي accompagné d'une voyelle sourde, *o* ou *ou*. C'est ainsi que nous voyons plus loin : *iorna* «il vainc», dont le radical est *rn*; *iougda* «il suffit», dont le radical est *gd*; *iouquech* «il rase», dont le radical est *qs*; *ioroubedj* «il reçoit», dont le radical est *qebel*, etc. Berbers ou arabes, ces radicaux obéissent visiblement à la même loi en zenaga : la troisième personne du singulier de leur indicatif, au masculin, a le préfixe *io* ou *iou*. — La finale *tou* se rencontre un peu plus loin dans le mot *nessentou* «certainement». On distingue dans ce *nessentou* la première personne du pluriel du verbe berber *sen* «savoir», *nessen* «nous savons». *Tou* ou *tô*, comme je l'ai entendu chez les Beni Barbar de Mdaourouch, signifie «certes», avec une certaine nuance d'étonnement; *nessen tou* «certes, nous savons». Je pense donc que *iou rgué tou* signifie «certes, il attend». — Reste le radical *r'gué*. Si l'on observe que souvent dans les langues sémitiques, par exemple dans le dialecte arabe de l'Égypte, le ج est prononcé comme un ڨ, on devine dans ce *r'gué* le radical رجا, qui signifie effectivement «attendre, espérer». Nous voyons encore, cinq lignes plus loin, dans le mot *fegguir* «aurore», que les Zenaga admettent la substitution du ڨ au ج. Cependant nous trouvons dans la suite de cette liste beaucoup d'autres mots dans lesquels le ج est conservé et même substitué à d'autres consonnes, notamment à la consonne *l*, fait remarquable que nous avons déjà signalé.

[2] *Ouelli* peut se décomposer en *ou* et *elli* «il n'y a pas». *Elli* est le verbe berber.

[3] La ressemblance entre *asso* de *dassod* et *assa* des Chawia est évidente. Le radical en est le mot *as*, qui signifie «jour». Le *d* initial de *dassod*, aussi bien que le *d* initial du mot suivant *demochench*, me semble être une sorte de déterminatif fréquent dans les dialectes kabyles et chawia. Ainsi les Chawia disent *darouggual* ou *arougguál* «rouge», *d'aberkan* ou *aberkan* «noir». — Il est plus difficile d'analyser *demochench*. Cependant si l'on admet, comme nous pensons l'avoir prouvé, que, dans le dialecte zenaga, le *ch* est presque toujours l'équivalent d'un *s* et si l'on élimine le *d* initial, on obtient *emos ens*, ou, comme dirait un Chawi, *ammas nnes* «le milieu de lui».

[4] Le sens du radical est كَار est «spirali forma obvolvit.» — *Idjammas* pour *ilammas* (radical berber) nous atteste une fois de plus la substitution du ج au ل.

[5] Au premier aspect, les Zenaga semblent posséder ici un mot spécial signifiant «autre», tandis que les autres groupes berbers n'en possèdent point. Ils se servent du mot *icht*, *igen*, *ien*, qui signifie «un». Cependant, si l'on remarque que *ian* est à peu près identique à *ien* et que les Zenaga eux-mêmes disent *ionn* «un», on est porté à en séparer *od*. *O* nous paraît être une sorte d'article ou mieux une façon de déter-

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Autrefois.	*Aréiat.*	*Idoult n zik* « au temps d'avant ».	*Bekri.*
Avaler.	*Idjammas*, ⵣⵎⵍ.	*Iserel.*	*Ilmez.*
Avant.	*Jebbran.*	*Zdat.*	*Dssat.*
Avare.	*Ahris* [1], حَرَسَ.	*Iekkor.*	*Iekkor.*
Avec.	*Id.* ⴷ.	*D.*	*D.*
Avertir.	*Icessentou* [2], ⵏⵙ.	*Isessel* [N.].	*Ini* « il dit ».
Aveugle.	*Mkogouch.*	*Akfif, aderral.*	*Akfif.*
Aviron.	*Laouguéla.*	*Amŏqdaf.*	
Avoir.	*Inchektou* [3].	*R'i, r'ek, r'es* « j'ai, tu as, il a ».	*R'i, r'ech, r'es.*
Avoir besoin.	*Ianr'ou* [4], ⁝ⵏ.	*Ikhes.*	*Ikhes.*
Avoir faim.	*Izra.*	*Illôz.*	*Illôz.*
Avoir peur.	*Iakchodh* [5], ⵎⵙ·:.	*Iagguod.*	*Iagguod.*
Avoir soif.	*Iouffoud*, ⴷⵎⵎ.	*Iffoud.*	*Iffoud.*

miner particulière aux Berbers, que nous trouvons si fréquemment sous la forme *a* devant les substantifs ou les adjectifs kabyles, chawia, tamachek et mozabites. Nous en citerons immédiatement comme preuve *oudjennen* « Dieu » des Zenaga, équivalent de *ajenna* « ciel » en chawia. Le *d* est aussi un déterminatif, comme nous l'avons dit. On peut remarquer, en passant, la ressemblance purement accidentelle entre cet *od* des Zenaga et le ὅδε ou ὁδ' de la langue grecque. On doit noter aussi que *odian* ressemble à *ouadeden*, déjà cité et que l'on retrouve chez les Mozabites (ⵏⵎ⁝:).

[1] *Ahris.* Les Chawia et les Kabyles n'ont, pas plus que les Zenaga, de mot spécial signifiant « avare, avarice ». Ils se servent d'équivalents. Ainsi les Kabyles disent *ichah*, dont le radical est l'arabe شَحَّ « timuit, cavit », et les Chawia disent *iekkor* « il est sec ». De même les Arabes de la province de Constantine disent يابس « il est sec ». On trouve en arabe régulier جَمَدَ « il est glacé », emportant le même sens d'« avarice ». Les Zenaga se servent ici du radical arabe حَرَسَ « custodivit ».

[2] *Icessentou*, ou mieux *isessen tou*, est la seconde forme (transitive) du verbe berber *sen*, ⵏⵙ, suivie de *tou*, dont nous avons déjà parlé.

[3] *Inchektou.* Si l'on considère que les Kabyles et les Touareg, aussi bien que les Arabes, n'ont pas de verbe spécial signifiant « avoir », mais se servent en son lieu des prépositions *rèr*, ⵔ⁝, عند, et si, en outre, on élimine l'affirmatif *tou*, on est porté à voir dans *in chek* les deux mots berbers *n chek* « de toi ».

[4] *Ianrou* ou *ienr'*, *izra*, sont très-usités en tamachek, en kabyle et en chawia; mais ils signifient dans ces dialectes « il tue, il voit ».

[5] Nous signalerons pour la dernière fois dans *iakchoud* la transformation du *s* berber ou arabe en *ch* dans le dialecte des Zenaga. *Iaksoudh* appartient à la tamachek.

B

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Bai (Cheval).	*Jobba.*	*Atelèr'.*	*Azougguar.*
Baigner (Se).	*Ijejmadh.*	*Itouodda.*	*Adissièrd imannes.*
Baiser.	*Ihab* [1], حبّ.	*Issouden.*	*Ithabba.*
Baobab.	*Tadaoumit,* pl. *tédhoumit.*		
Barbe.	*Tammeurt.*	*T'mèrt.*	*Temárt.*
Bât.	*Tedeufra,* ضَفَرَ.	*Taberda.*	*Isoudjan.*
Bateau à vapeur (de fumée).	*Teférekt in ouobi* [2].	*Babor.*	*Aserèr.*
Bâton.	*Echched,* pl. *ichech chougden* [3].	*Tarrît, razi, kebbal.*	*Tarrerit.*
Battre.	*Ioua* [4], +:.	*Iout.*	*Iouet.*
Bavard.	*Oggui,* pl. *aouaguinch* [5], ll:.	*Ittoutela.*	*Issaoual.*
Beau.	*Djmandar.*	*Del hati, tassaft.*	*Ibha.*
Beaucoup.	*Ouadja* [6].	*Labès, ieharrem.*	*Ikheleb, oualou.*

[1] حبّ signifie proprement «aimer». — Le mot *tedeufra*, qui vient ensuite, a pour radical l'arabe ضَفَرَ, qui signifie «constrinxit fune», d'où ضَفْر «funis qua constringitur camelus». Dans la province de Constantine, ضَفْر signifie proprement «la partie postérieure du bât», ou mieux «la courroie qui l'empêche de glisser en avant».

[2] Le mot *ouobi* «fumée», connu des Zenaga et des Beni Mzab, ne se retrouve ni dans la chawia, ni dans le kabyle. — *Teferèkt* est évidemment le mot *felouka* «felouque».

[3] *Echched* est le mot *akchoùd*, regardé par les Chawia comme arabe. Il signifie proprement en chawia «morceau de bois, grosse branche». Un «gros bâton» se dit chez les Chawia *tarrit*, une «canne» *razi;* une «baguette» *guettoum.* Les Kabyles nomment *aazzág* le bâton ferré dont ils s'arment contre les voleurs; mais le mot *taakkuast* du dictionnaire kabyle de Brosselard signifie plutôt «massue». Les Touareg disent «un bâton» *tabourit.* Les Beni Mzab se servent surtout du mot *tarrit.*

[4] *Ioua,* tel qu'il est écrit ici, signifie «apporter» dans presque tous les dialectes. Il ressemble fort au mot *iouth, iout,* +:, qui signifie «battre» chez les Kabyles, les Chawia, les Touareg et les Beni Mzab.

[5] D'où provient ce mot *oggui?* Les Kabyles ni les Chawia n'ont de mot spécial signifiant «bavard»; ils disent «parleur» et se servent pour cela des radicaux *outel, ouel.* N'en serait-il pas de même en zenaga? Nous remarquons que, en zenaga, «il parle» se dit *ichioudj,* qui est *issiouel.* Est-il une déformation qui puisse expliquer *oggui?* Du moins le pluriel *aouaginch* se rapproche de *aoual* «parole».

[6] Les nombreux exemples que nous rencontrons de l'équivalence du ج et du ل en zenaga nous permettent d'identifier ce mot avec *ouala* ou *oualou.* Cette dernière forme appartient aux Beni Mzab et ne se rencontre ni chez les Chawia, ni chez les Kabyles.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Beau-fils (gendre).	*Adhobbidj*[1], حبل ?	*Anesib.*	*Nesib.*
Berger.	*Amekcha*, pl. *ameurkcheun*[2], ⵙ·⁚.	*Anilti*, *arelèd.*	*Rahi.*
Bête (stupide).	*Bouhli*, *anouced*, بهل.	*Abouhali.*	*Ameddiou.*
Beurre.	*Oudhi*, *eudou*[3].	*Dhèn*, *teloussi.*	*Teloussi*, *oudi.*
Biche.	*Tenf*[4].	*Feurtasa.*	*Tizerzèrt.*
Bientôt.	*Essaat*, ساع.	*Iqeurb.*	*Fissaa.*
Bijou.	*Hafoul*, حفل.	*Azref.*	*Esmoūra n tamettôt.*
Blanc.	*Moulli*, ǁⵎ.	*Amellal.*	*Amellal.*
Blanc (Homme).	*Min molliguen*, ǁⵎ.	*D'amellal.*	*D'amellal.*
Bleu clair.	*Témoullich*, ǁⵎ.	*D'azizao d'ouhabik.*	*Azizào.*
Bleu foncé.	*Modjich.*	*D'aziza den nil.*	*Azizao.*
Bœuf.	*Téchi*, pl. *téchiden*[5], ⵙⵜ.	*Founas.*	*Founas.*

[1] *Ahobbidj* a pour féminin *tadhobbel.* On pourrait l'écrire *adhobbil.* Ce mot a une physionomie arabe, si l'on en considère la terminaison et le redoublement intérieur. Peut-on en chercher l'étymologie dans حَبَلَ, qui donne حُبْل «amicitia», et qui, à la seconde forme, signifie «prægnans fuit, concepit mulier»?

[2] Le radical de ce mot *ameksa* est plutôt le berber *ks*, ⵙ·⁚ «ôter, dépouiller» que l'arabe كسا, qui signifie «vêtir». Les Berbers distinguent par plusieurs mots les différentes manières d'être et fonctions du berger. Les Kabyles disent *ameksa* comme les Zenaga, mais dans le sens de «bouvier»; les Touareg disent ⵏⴹⵎ, *amadhan*, ⵏ⁚ⵎ, *amoual.* Le mot *anilti* est surtout employé par les Zenata de l'Aurès. Les Oulad Abdi disent *arelèd;* mais ils ajoutent que ce mot désigne surtout un berger d'origine étrangère.

[3] La remarque précédente peut s'appliquer aux mots *oudi*, *dhèn*, *teloussi. Teloussi* dans l'Oued Abdi, *loussi* chez les Zenata, signifie «beurre frais». Toute autre sorte de beurre se dit *dhèn*, دهن. *Oudi*, chez les Touareg, signifie «beurre salé» et simplement «beurre» chez les Beni Mzab.

[4] Ce mot *tenf* est très-remarquable. Les Chawia appellent le cerf, qu'ils connaissent fort bien, *chtib*, du radical شطب, d'où le mot شَطِيبَة, qui, d'après Freytag, signifie «segmentum oblongum gibbi cameli», mais dont la signification commune en Algérie est «broussailles» *chettaba*, *chettaiba.* C'est ainsi que *djebel chettaba* signifie «la montagne aux broussailles». Le *chtib* ou «cerf» est donc l'animal dont les cornes représentent des broussailles. Par contre les Chawia nomment la biche *feurtasa* «écornée», du radical فرطس, omis dans le dictionnaire de Freytag.

[5] Ce mot *techi* ou *tesi* est la forme masculine du *tes*, ⵙⵜ, de la tamachek, qui signifie «vache». Le bœuf, chez les Touareg, se dit *esou*, ⁚ⵙ; mais les Touareg connaissent aussi le mot *achger*, *azger*, usité chez les Kabyles et les Zenaga. Les Zenaga y attachent le sens particulier de «bœuf porteur». Les Chawia disent *founas*, et le féminin de *founas*, *tafounast*, est employé par les Kabyles, tandis qu'ils semblent en ignorer le masculin. Ces différences résultent, comme pour les mots signifiant «berger, beurre», etc., de la confusion de vocables désignant différentes manières d'être ou fonctions du bœuf, qui est encore employé comme bête de somme chez les Tibbous semi-berbers. Nous avons remarqué dans l'Aurès proprement dit des bœufs bâtés et chargés comme des mulets; mais ce fait était accidentel.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Bœuf porteur.	*Esguer*, pl. *squeren.*		*Sirach* (?)
Boire.	*Ichba, isès*[1], :⊙.	*Isses.*	*Iesô.*
Bois à brûler.	*Echcharen*[2], IO⁝⊙.	*Israren.*	*Israren.*
Boiter.	*Iozza*[3], هز.	*Izahaf, ireddi.*	*Iteboukroh.*
Bon.	*Abous*[4].	*Iahala.*	*Ahouahadi.*
Bon marché.	*Aragach*[5], رخص.	*Rr'eus.*	*Ouartezni.*
Bonne heure (De).	*Ténezzet*[6], ⋊⌗.	*Tenezzèt, zik.*	*Bekri.*
Bonnet en calicot.	*Khofara*, pl. *akhfafr.*		*Tchachit.*
Borgne.	*Derr'ougui*[7], *gnorn.* ǁ⁝Oⵏ.	*Aderral.*	*Ouortèt.*
Botte (indigène).	*Lakhfag*[8], خفق.	*Meust.*	*Mest.*
Boue.	*Tadiot*[9], *torbudh.*	*Lôd, ragouz.*	*Rörget, lôd.*

[1] Si on lit *isba* en transformant le *ch* en *s*, on obtient un mot qui n'a pas de sens; d'autre part, *ichba* signifierait en arabe «il est rassasié». — *Isess* est une forme du verbe :⊙, signifiant «il boit habituellement».

[2] Le radical *ser* (chawia) «faire sécher» est la seconde forme de *er* «brûler». Le sens du mot *israren* en chawia est «choses sèches bonnes à brûler, bois sec». Les Zenaga se servent du même mot, qu'ils altèrent suivant la règle indiquée plus haut. Les Kabyles disent aussi *israren.*

[3] Les Chawia se servent, pour dire «boiter», des radicaux زحف et رعى, dont le second signifie particulièrement «être abâtardi». Je pense que *iozza* a pour radical هز «commovit», ou encore هزا «fregit». Les Arabes d'Algérie donnent à la septième forme de هز le sens de «chanceler».

[4] Ce mot *abous* semble particulier au dialecte des Zenaga. Les Touareg disent *ioular'*, ⁝ǁ⋞; les Chawia, *iahala;* les Kabyles, *delhali.* Il est possible que ces deux derniers mots soient au fond le même, bien que le premier, tel que nous l'avons entendu, s'écrive manifestement par un ح et dérive du radical حلا, et que le second soit écrit par M. Brosselard (Dictionnaire) avec ع, dérivant par conséquent de علا. Nous inclinerions à croire que le mot kabyle doit s'écrire avec ح.

[5] Le *s* substitué au *ch* donne *aragas*, et le *a* préfixe peut être supprimé comme presque tous les *a* initiaux berbers. Reste *ragas* ou *rr'as*, si l'on tient compte de l'adoucissement possible du خ en *g*. Or ce *rr'as*, ou, comme on le prononce dans l'Aurès, *rr'eus*, est le radical arabe رخص.

[6] Nous avons déjà indiqué, dans un rapport précédent, la racine de *tenezzèt* (*ezzi* «traire»), qui signifie «le moment où l'on trait les troupeaux avant leur départ le matin». Les Kabyles semblent l'ignorer. D'ailleurs les Chawia disent aussi bien *zik*, comme les Touareg et les Kabyles.

[7] *Derrougui* et *gnorn* sont deux mots distincts. Il est facile de rattacher *derrougui* à *derral* en considérant que les Zenaga semblent affecter à certains adjectifs la terminaison *ig*, qui devient facilement *igui* ou *ogui.* On en a la preuve dans les trois mots précédents *moulli, moullich, molliguen*, qui dérivent du radical berber *mell.*

[8] Il s'agit sans doute ici de bottes flottantes et découpées analogues aux تمق, dont les deux ailes battent la jambe du cavalier.

[9] On élimine sans peine le *ta* initial de *tadiot*, préfixe féminin. La ressemblance entre *diôt* et *lôd* est frappante et nous montre une fois de plus combien les Zenaga répugnent au son *l.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Bouc.	*Éjédiou*[1], pl. *jédiou*, جدى.	*Zalar*, ⵣⵍⵣ.	*Hatrous.*
Boucle d'oreille.	*Teddent*, pl. *teddamoun.*	*Tahallakt.*	*Touines.*
Bourse en cuir pendue au cou.	*Béit*[2], pl. *abiout*, بابث.	*Kist*, كاس.	*Kist.*
Branche.	*Orch*[3], عرق.	*Afedjir*, *aguettoum.*	*Israren n sedjèrt.*
Bras.	*Idj*, ⵍⵣ.	*Ril*, ⵍⵣ.	*Ril.*
Brave.	*Abr'ach*[4], نقص — بغش.	*D'aouthem.*	*Our itougguod.*
Brebis.	*Tidji*[5], pl. *talen*, ⵍⵣ+.	*Tirsi*, ⵙⵣ+.	*Nadjet.*
Bride.	*Lajama*, لجم.	*Elgam*, لجم.	*Lgam.*
Briser.	*Iorza*, ⵣⵔ.	*Errez*, ⵣⵔ.	*Ierrez.*
Bru.	*Tadhobbel*, حبل?	*Taselit.*	*Tansibt.*
Bruit.	*Saamka.*	*Sdah*, *ouerjer.*	*Tzaga.*
Brûler (verbe neutre).	*Iender*[6].	*Ierra.*	*Tarek.*
Brûler (verbe actif).	*Iessender.*	*Iserrer.*	*Sir.*

[1] Au premier coup d'œil, on identifie l'arabe *djedi* «chevreau» avec *ejediou*. L'incertitude des noms d'animaux semble être grande dans les dialectes berbers. Le mot chawi *zalar'* est évidemment le *hoular*, ⵣⵍⵣ, des Touareg.

[2] Il est étonnant que le mot arabe *bit*, pl. *biout*, qui signifie «chambre, tente», soit employé pour désigner «une bourse» en zenaga». Les Kabyles disent «une bourse en cuir» *asetzam*; les Chawia ont déjà adopté notre mot «porte-monnaie».

[3] *Orch* est évidemment l'arabe عرق «branche». Il est remarquable que le ق en soit tombé au profit de la consonne favorite des Zenaga, le ش. Les Chawia nous donnent aussi le mot arabe, si nous leur demandons simplement comment ils disent «une branche»; mais ils répondent ainsi, parce que, dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, leur langue manque de terme compréhensif. Si l'on insiste, d'autres mots apparaissent : *afedjir* «grosse branche»; *aguettoum* «petite branche»; *idriousen* «rameaux opposés».

[4] Ce mot, qui semble arabe, admet deux étymologies : بغش, qui, en Algérie, signifie «vaurien, mauvais sujet», et نقص, dont un des sens, en arabe régulier, est «acute vidit, fixit visum», et, en arabe vulgaire, «mortifier, faire affront».

[5] En substituant un ل au ج, comme nous venons de le faire dans *idj* (*ril*), nous obtenons ici *tili*, dont le pluriel est naturellement *talen*. Ce mot se retrouve dans la tamachek avec une aspiration intérieure, ⵍⵣ+, *tikl* «brebis». Les Chawia et les Kabyles ont adopté le mot *tirsi*, qui signifie «chèvre» en tamachek. Nous insisterons plus loin sur les confusions de noms d'animaux dans les dialectes berbers.

[6] On peut rapprocher de ces mots, *iender*, *issender*, deux autres mots zenaga, *endeur* «un incendie» et *iarza* «il incendie». On y retrouve la racine *er* des Chawia et *regh* des Kabyles. Cependant, nous ne nous expliquons pas le *nid* qui la précède et qui lui donne tant de ressemblance avec le verbe *idder* «il vit». Les Touareg disent *ak'k'ed* «brûler», mais peut-être dans le sens spécial de «brûler la chair».

C

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Cacher.	*Ieddessa*, دسّ.	*Ieffer, iesdour.*	*Isekrem.*
Cadeau.	*Tiki*[1], •:.	*Hedith*, هدية.	*Hediet.*
Calebasse.	*Tachar'guit.*		
Canon.	*Refraga.*	*Mdfah.*	*Amroud.*
Car.	*Edjigan.*		
Carquois.	*Tobemount.*		
Carré.	*Iarubbaâ*, pl. *arabbaan*, مربّع.	*Del merboua.*	*Merebbaa.*
Casser (Se).	*Irza*, #O.	*Ierz.*	*Ierrez.*
Causer (avec quelqu'un).	*Inemchedga*[2], شدّق.	*Ioutelai.*	*Iensiouel.*
Caution.	*Damen*, ضمن.	*Damen.*	*Damen.*
Cavalier.	*Min inéquen ogui*[3], ⊙≤.	*Amenai.*	*Amenai.*
Ceci.	*Eïd*	*Din, aia.*	*Aio.*
Cela.	*En, eïd.*	*Din.*	
Celui-ci.	*Minadh.*	*Netta.*	*Ounni, tenni.*
Celui-là.	*Ntaïen*[4], •+|.	*D'agui.*	*Chta innat.*
Cendre.	*Tiguioft*[5].	*Ired.*	*Ired.*

[1] *Tiki* est le nom d'action du verbe zenaga *iaka* «il donne», dont la racine est la simple consonne *k*. Nous inclinons à y assimiler le verbe des Chawia *ioucha* «il donne». Il est possible que cette racine unilitère *k* ou *ch* soit la racine première signifiant «donner» en berber, de même que |, *n*, signifie «dire»; ˙|˙, *g*, «faire»; ||, *l*, «posséder». Les Touareg se servent de cette racine *k*, •: et aussi de la racine bilitère][•: ; ils disent •][•:, *ikfa* «il a donné». Les Kabyles transposent les deux consonnes des Touareg et disent *efka*.

[2] شدّق, seconde forme du verbe شدق, signifie «vocem argutam extendit» en arabe régulier, et en arabe vulgaire «mener une œuvre à bonne fin». Le *n* et le *m* qui précèdent cette racine dans le verbe berbérisé sont des préfixes berbers. Il n'y a pas lieu de songer ici au radical شجّع «encourager».

[3] *Min ineguen ogui* se traduit exactement «celui qui monte à cheval», *ogui* étant le *odji* cité plus loin, équivalent de *iis* «cheval». *Ineguen* est le participe du verbe *iña* ou *inag*. *Ogui* pourrait être encore un participe démonstratif analogue au *agui* «celui-ci» des Chawia et des Kabyles.

[4] Ces mots ressemblent au *ouaï*, *ouaïn* des Kabyles, des Touareg et des Chawia, et je pense que la partie constitutive de *ntaïen* est *netta*, •+| «lui» («lui, celui là-bas» *netta eien*).

[5] Il est difficile de retrouver *ired* des Chawia, *ighed* des Kabyles dans *tiguioft*. Cependant, en éliminant la finale *oft* et le *t* préfixe féminin, on obtient *igui*, qui n'est pas éloigné de *ir'id*. Les Zenaga ont pu transformer le *r'i* en *gui*.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Cent.	*Tmathi*[1], •Ǝ⊐+.	*Miat.*	*Touinest.*
Certainement.	*Nessentou*, I⊙.	*Tô, tahakik.*	*Ntidet.*
Chacal.	*Zidi, ézedi*, pl. *zedaden*, جدكى.	*Ouchchen.*	*Ouchchen.*
Chaîne.	*Tarraha*[2], ضرح?	*Tiselselt.*	*Tiselselt.*
Chaleur.	*Tarr'ad.*	*Isrel el-hal, ouhouj.*	*Houmman.*
Chameau.	*Euguim*[3], pl. *igmen*, هجن.	*Alrem.*	*Alem.*
Chamelle.	*Teuguimt.*	*Talremt.*	*Talemt.*
Champ cultivé.	*Ogoullou*[4], II•⁚.	*Taferka, ourlo.*	*Amort.*

[1] *Tmathi* est certainement le *timidhi*, •Ǝ⊐+, des Touareg. D'ailleurs les Zenaga ont conservé la numération berbère telle que nous la retrouvons chez les Beni Mzab et les Touareg :

	ZENAGA.	TOUAREG.	BENI MZAB.
Un.	*Ioan.*	I≤, *iien.*	*Ijen.*
Deux.	*Sen.*	I⊙, *sin.*	*Sen.*
Trois.	*Karat.*	ƎO•⁚, *keradh.*	*Chår.*
Quatre.	*Akoz.*	#•⁚, *okkoz.*	*Okkos.*
Cinq.	*Chemmouch.*	Θ⊐⊙, *semmous.*	*Semmes.*
Six.	*Chodouch.*	⊙⊓⊙, *sedis.*	*Sades.*
Sept.	*Ichcha.*	•⊙, *essaa.*	*Sôz.*
Huit.	*Ittem.*	⊐+, *ettam.*	*Tâm.*
Neuf.	*Touza.*	•#+, *tezzaa.*	*Tessêt.*
Dix.	*Mereg.*	⁚O⊐, *meraou.*	*Meraou.*
Vingt.	*Techinda.*	Ꞁ⁚O⊐+ ++I⊙, *senatet temerouin.*	*Sen temerouin.*

Près de la moitié des mots de cette nomenclature sont arabes. On doit remarquer que les Zenaga, dans *techinda*, possèdent un mot qui diffère notablement de *temerouin*, pluriel de *meraou*. Nous insisterons sur cette numération dans notre commentaire du dialecte des Beni Mzab.

[2] *Tarraha* désigne sans doute une espèce de chaîne dont la forme pourrait expliquer le nom. Si elle se compose de barres transversales, on l'interprète par le radical ضرح.

[3] Le mot *euguim*, dont le radical est l'arabe هجان, désigne le «chameau coureur» que nous connaissons en Algérip sous le nom de *mahari*. Les Chawia et les Beni Mzab, n'usant que du chameau de charge, se servent d'un autre mot, *alrem*, *alem*. Les Touareg disent : *aoura*, •O⁚ «jeune chameau qui tette»; *asaka*, ••⁚⊙ «chameau d'un an»; *amnis*, ⊙I⊐ «chameau de charge»; *amagour*, O⁝⊐ «vieux chameau»; *areggan*, I⋈O «chameau de selle». Il est surprenant qu'ils ne se servent pas du mot *mahari* (cf. Hanoteau, *Grammaire*). Les Chawia affirment que le mot *mahari* signifie «blanc»; dans ce cas, il serait l'équivalent du mot هجان, car le sens de ce mot est précisément «albus, nobilis (de camelo)».

[4] Le mot *ogoullou* pourrait être traduit «champ labouré»; car *iogoullou* signifie «il laboure» chez les Zenaga. On doit en rapprocher *aguetch* ou *aguel* «bien-fonds» chez les Zenaga et «fortune» chez les Chawia. Le *o* initial en zenaga est, comme on peut le voir dans cette liste, l'équivalent du *a* des Chawia, des Kabyles

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Changer.	*Iéchnoffetch*[1], نفل ?	*Iadren.*	*Iedren, isidjour.*
Chanson.	*Amennek.*	*Rena.*	*R'ena.*
Chanter.	*Iémounog*[2].	*Itrenna, telahalant.*	*Ithaouf.*
Chanteur.	*Mechchat.*	*D'asoudi, d'arennai.*	*Ithaouf.*
Chanteur (improvisateur).	*Iguiou.*		
Chapelet.	*Subbahan*, سبح.	*Sebhát.*	*Sebheut.*
Charger (une bête de somme).	*Ika, iouka*[3], ·ⵗ·.	*Iahabba.*	*Iekeli.*
Charger (un fusil).	*Iâmmar*, عمّر.	*Ieddi.*	*Iehammer.*
Chasser (renvoyer).	*Iézezgar*[4], □ⵔⵗ⁝.	*Ieger ala berra.*	*Isoufer.*
Chasser (chasse).	*Isaïéda, ikaïa*, صاد.	*Itestad.*	*Itestad.*
Chasseur.	*Min ikaïen*[5].	*Itestad.*	*Itestad.*
Chat.	*Mous, nos.*	*Gott* [E.], *mouch* [O.].	*Mouch.*

et des Touareg, et peut être supprimé sans difficulté. Le *ou* final est une désinence verbale. Reste *guell;* il est possible que *guell* soit le véritable radical berber signifiant «labourer». Les Chawia, les Kabyles et les Mozabites en ont perdu l'usage. Ce rapport bien constaté dès mots *aguel* «fortune» (en chawia) et *ogoullou* «il laboure» nous reporte au temps reculé où la fortune des Berbers, plutôt cultivateurs que pasteurs, consistait surtout en terres de labour. Aujourd'hui les Chawia, devenus pasteurs, se servent plus souvent, dans l'est, du mot arabe *mal*, et, dans l'ouest, d'un autre mot berber, *oulli* «troupeau», analogue au radical latin de «pecunia».

[1] Ce mot, si on le réduit à *iesnoffel*, substituant le *l* au *tch* en vertu de l'exemple de *aguetch, aguel*, semble être le radical arabe نفل précédé du *s* préfixe de la forme transitive berbère, «præda aut munere donavit»; mais cette identification est douteuse.

[2] *Amennek, iemounog* semble être berber; il ne se trouve ni en kabyle ni en chawia; mais quelle façon de chanter signifie-t-il? Il est probable que, si l'indigène interrogé au Sénégal avait voulu donner le terme général comprenant toutes les façons de chanter, il se serait servi du mot arabe *ierenni*. Les Chawia procèdent de la sorte et énumèrent ensuite au moins quatre expressions arabes ou berbères qui désignent différentes manières de chanter.

[3] En substituant, ce qu'il est permis de faire, un *g* au *k*, on obtient *iouga*. Or *ageggi*, chez les Touareg, signifie «charge de chameau» et nous révèle le radical «charger», qui est ·ⵗ·. *Ika* est donc un verbe berber. Les Kabyles disent *ăbbi*.

[4] Le radical *hgr* signifie «être long» en tamachek et en chawia. Le préfixe transitif *s* lui donne le sens de «éloigner».

[5] *Min ikaïen* signifie «le chassant». *Ikaïen* est un participe du verbe *ikaïa*, qui n'offre aucune analogie soit avec le verbe arabe, soit avec le verbe tamachek correspondant; car les Arabes disent صاد et les Touareg IIΠ.I., *geddel*. On peut aussi remarquer, en ajoutant à cet exemple celui de *min inegen* «cavalier», que les Zenaga semblent répugner à former des noms d'habitude ou de métier et leur préfèrent le participe. D'ailleurs, l'usage du participe est très-fréquent dans tous les autres dialectes berbers.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Bouc.	*Ejédiou* [1], pl. *jédiou*, جدى.	*Zalar*, ⁞‖⁞.	*Hatrous.*
Boucle d'oreille.	*Teddent*, pl. *teddamoun.*	*Tahallakt.*	*Touines.*
Bourse en cuir pendue au cou.	*Béit* [2], pl. *abiout*, بَاتْ.	*Kist*, كِاسْ.	*Kist.*
Branche.	*Orch* [3], عُرُق.	*Afedjir, aguettoum.*	*Israren n sedjèrt.*
Bras.	*Idj*, ‖⁞.	*Ril*, ‖⁞.	*Ril.*
Brave.	*Abr'ach* [4], نَغْصَ — بَعْشَ.	*D'aouthem.*	*Our itougguod.*
Brebis.	*Tidji* [5], pl. *talen*, ‖⁞+.	*Tirsi*, ⵙ⁞+.	*Nadjet.*
Bride.	*Lajama*, لِجَمْ.	*Elgam*, لِجَمْ.	*Lgam.*
Briser.	*Iorza*, ⵣⵔ.	*Errez*, ⵣⵔ.	*Ierrez.*
Bru.	*Tadhobbel*, حَبَلْ?	*Tuselit.*	*Tansibt.*
Bruit.	*Saamka.*	*Sdah, ouerjer.*	*Tzaga.*
Brûler (verbe neutre).	*Iender* [6].	*Ierra.*	*Turek.*
Brûler (verbe actif).	*Iessender.*	*Iserrer.*	*Sir.*

[1] Au premier coup d'œil, on identifie l'arabe *djedi* «chevreau» avec *ejediou.* L'incertitude des noms d'animaux semble être grande dans les dialectes berbers. Le mot chawi *zalar'* est évidemment le *hoular*, ⁞‖⁞, des Touareg.

[2] Il est étonnant que le mot arabe *bit*, pl. *biout*, qui signifie «chambre, tente», soit employé pour désigner «une bourse» en zenaga». Les Kabyles disent «une bourse en cuir» *asetzam;* les Chawia ont déjà adopté notre mot «porte-monnaie».

[3] *Orch* est évidemment l'arabe عرق «branche». Il est remarquable que le ق en soit tombé au profit de la consonne favorite des Zenaga, le ش. Les Chawia nous donnent aussi le mot arabe, si nous leur demandons simplement comment ils disent «une branche»; mais ils répondent ainsi, parce que, dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, leur langue manque de terme compréhensif. Si l'on insiste, d'autres mots apparaissent : *afedjir* «grosse branche»; *aguettoum* «petite branche»; *idriousen* «rameaux opposés».

[4] Ce mot, qui semble arabe, admet deux étymologies : بغش, qui, en Algérie, signifie «vaurien, mauvais sujet», et نغص, dont un des sens, en arabe régulier, est «acute vidit, fixit visum», et, en arabe vulgaire, «mortifier, faire affront».

[5] En substituant un ل au ج, comme nous venons de le faire dans *idj* (*ril*), nous obtenons ici *tili*, dont le pluriel est naturellement *talen.* Ce mot se retrouve dans la tamachek avec une aspiration intérieure, ‖⁞+, *tihl* «brebis». Les Chawia et les Kabyles ont adopté le mot *tirsi*, qui signifie «chèvre» en tamachek. Nous insisterons plus loin sur les confusions de noms d'animaux dans les dialectes berbers.

[6] On peut rapprocher de ces mots, *iender, issender,* deux autres mots zenaga, *endeur* «un incendie» et *iarza* «il incendie». On y retrouve la racine *er* des Chawia et *regh* des Kabyles. Cependant; nous ne nous expliquons pas le *nid* qui la précède et qui lui donne tant de ressemblance avec le verbe *idder* «il vit». Les Touareg disent *ak'k'ed* «brûler», mais peut-être dans le sens spécial de «brûler la chair».

C

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Cacher.	*Ieddessa*, دسّ.	*Ieffer, iesdour.*	*Isekrem.*
Cadeau.	*Tiki*[1], •:.	*Hedith*, هدى.	*Hediet.*
Calebasse.	*Tachar'gait.*		
Canon.	*Refraga.*	*Mdfah.*	*Amroud.*
Car.	*Edjigan.*		
Carquois.	*Tobemount.*		
Carré.	*Iarabbaâ*, pl. *arabbaan*, مربع.	*Del merboua.*	*Merebbaa.*
Casser (Se).	*Irza*, #O.	*Ierz.*	*Ierrez.*
Causer (avec quelqu'un).	*Inemchedga*[2], سجا.	*Ioutelai.*	*Iensiouel.*
Caution.	*Damen*, ضمن.	*Damen.*	*Damen.*
Cavalier.	*Min inéguen ogui*[3], ⊙≤.	*Amenai.*	*Amenai.*
Ceci.	*Eïd*	*Din, aia.*	*Aio.*
Cela.	*En, eïd.*	*Din.*	
Celui-ci.	*Minadh.*	*Netta.*	*Ounni, tenni.*
Celui-là.	*Ntaïen*[4], •+|.	*D'agui.*	*Chta innat.*
Cendre.	*Tiguioft*[5].	*Ired.*	*Ired.*

[1] *Tiki* est le nom d'action du verbe zenaga *iaka* «il donne», dont la racine est la simple consonne *k*. Nous inclinons à y assimiler le verbe des Chawia *ioucha* «il donne». Il est possible que cette racine unilitère *k* ou *ch* soit la racine première signifiant «donner» en berber, de même que |, *n*, signifie «dire»; ˙|˙, *g*, «faire»; ||, *l*, «posséder». Les Touareg se servent de cette racine *k*, •: et aussi de la racine bilitère][•:; ils disent •][•:, *ikfa* «il a donné». Les Kabyles transposent les deux consonnes des Touareg et disent *efka*.

[2] سجّى, seconde forme du verbe سجا, signifie «vocem argutam extendit» en arabe régulier, et en arabe vulgaire «mener une œuvre à bonne fin». Le *n* et le *m* qui précèdent cette racine dans le verbe berbérisé sont des préfixes berbers. Il n'y a pas lieu de songer ici au radical شجع «encourager».

[3] *Min ineguen ogui* se traduit exactement «celui qui monte à cheval», *ogui* étant le *odji* cité plus loin, équivalent de *iis* «cheval». *Ineguen* est le participe du verbe *iña* ou *inag*. *Ogui* pourrait être encore un participe démonstratif analogue au *agui* «celui-ci» des Chawia et des Kabyles.

[4] Ces mots ressemblent au *ouaï, ouaïn* des Kabyles, des Touareg et des Chawia, et je pense que la partie constitutive de *ntaïen* est *netta*, •+| «lui» («lui, celui là-bas» *netta eien*).

[5] Il est difficile de retrouver *ired* des Chawia, *ighed* des Kabyles dans *tiguioft*. Cependant, en éliminant la finale *oft* et le *t* préfixe féminin, on obtient *igui*, qui n'est pas éloigné de *ir'id*. Les Zenaga ont pu transformer le *r'i* en *gui*.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Cent.	*Tmathi*[1], ·Ǝ⊐+.	*Miat.*	*Touinest.*
Certainement.	*Nessentou*, I⊙.	*Tô, tahakik.*	*Ntidet.*
Chacal.	*Zidi, ézedi*, pl. *zedaden*, زيدى.	*Ouchchen.*	*Ouchchen.*
Chaîne.	*Tarraha*[2], ضرح ?	*Tiselselt.*	*Tiselselt.*
Chaleur.	*Tarr'ad.*	*Israel el-hal, ouhouj.*	*Houmman.*
Chameau.	*Euguim*[3], pl. *igmen*, هجن.	*Alrem.*	*Alem.*
Chamelle.	*Teuguimt.*	*Talremt.*	*Talemt.*
Champ cultivé.	*Ogoullou*[4], II·⁚.	*Taferka, ourto.*	*Amort.*

[1] *Tmathi* est certainement le *timidhi*, ·Ǝ⊐+, des Touareg. D'ailleurs les Zenaga ont conservé la numération berbère telle que nous la retrouvons chez les Beni Mzab et les Touareg :

	ZENAGA.	TOUAREG.	BENI MZAB.
Un.	*Ioun.*	I≤, *iien.*	*Ijen.*
Deux.	*Sen.*	I⊙, *sin.*	*Sen.*
Trois.	*Karat.*	ƎO·⁚, *keradh.*	*Chár.*
Quatre.	*Akoz.*	#·⁚, *okkoz.*	*Okkos.*
Cinq.	*Chemmouch.*	⊖⊐⊙, *semmous.*	*Semmes.*
Six.	*Chodouch.*	O⊓⊙, *sedis.*	*Sades.*
Sept.	*Ichcha.*	·⊙, *essaa.*	*Sôz.*
Huit.	*Ittem.*	⊐+, *ettam.*	*Tâm.*
Neuf.	*Touza.*	·#+, *tezzaa.*	*Tessét.*
Dix.	*Mereg.*	⁚O⊐, *meraou.*	*Meraou.*
Vingt.	*Techinda.*	T⁚O⊐+ ++I⊙, *senatet temerouin.*	*Sen temerouin.*

Près de la moitié des mots de cette nomenclature sont arabes. On doit remarquer que les Zenaga, dans *techinda*, possèdent un mot qui diffère notablement de *temerouin*, pluriel de *meraon*. Nous insisterons sur cette numération dans notre commentaire du dialecte des Beni Mzab.

[2] *Tarraha* désigne sans doute une espèce de chaîne dont la forme pourrait expliquer le nom. Si elle se compose de barres transversales, on l'interprète par le radical ضرح.

[3] Le mot *euguim*, dont le radical est l'arabe هجن, désigne le «chameau coureur» que nous connaissons en Algérie sous le nom de *mahari*. Les Chawia et les Beni Mzab, n'usant que du chameau de charge, se servent d'un autre mot, *alrem*, *alem*. Les Touareg disent : *aoura*, ·O⁚ «jeune chameau qui tette»; *asaka*, ··⁚⊙ «chameau d'un an»; *amnis*, ⊖I⊐ «chameau de charge»; *amagour*, O'I'⊐ «vieux chameau»; *areggan*, I⋈O «chameau de selle». Il est surprenant qu'ils ne se servent pas du mot *mahari* (cf. Hanoteau, *Grammaire*). Les Chawia affirment que le mot *mahari* signifie «blanc»; dans ce cas, il serait l'équivalent du mot هجن, car le sens de ce mot est précisément «albus, nobilis (de camelo)».

[4] Le mot *ogoullou* pourrait être traduit «champ labouré»; car *iogoullou* signifie «il laboure» chez les Zenaga. On doit en rapprocher *aguetch* ou *aguel* «bien-fonds» chez les Zenaga et «fortune» chez les Chawia. Le *o* initial en zenaga est, comme on peut le voir dans cette liste, l'équivalent du *a* des Chawia, des Kabyles

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Changer.	*Iéchnoffetch*[1], نفل ?	*Iadren.*	*Iedren, isidjour.*
Chanson.	*Amennek.*	*Rena.*	*R'ena.*
Chanter.	*Iémounog*[2].	*Itrenna, telakalant.*	*Ithaouf.*
Chanteur.	*Mechchat.*	*D'asoudi, d'arennai.*	*Ithaouf.*
Chanteur (improvisateur).	*Iguiou.*		
Chapelet.	*Subbahan*, سبح.	*Sebkét.*	*Sebheut.*
Charger (une bête de somme).	*Ika, iouka*[3], ·I:.	*Iahabba.*	*Iekeli.*
Charger (un fusil).	*Iâmmar*, عمّر.	*Ieddi.*	*Iekammer.*
Chasser (renvoyer).	*Iézezgar*[4], □·I·⁝.	*Ieger ala berra.*	*Isoufer.*
Chasser (chasse).	*Isaïéda, ikaïa*, صاح.	*Itestad.*	*Itestad.*
Chasseur.	*Min ikaïen*[5].	*Itestad.*	*Itestad.*
Chat.	*Mous, nos.*	*Gott* [E.], *mouch* [O.].	*Mouch.*

et des Touareg, et peut être supprimé sans difficulté. Le *ou* final est une désinence verbale. Reste *guell;* il est possible que *guell* soit le véritable radical berber signifiant «labourer». Les Chawia, les Kabyles et les Mozabites en ont perdu l'usage. Ce rapport bien constaté des mots *aguel* «fortune» (en chawia) et *ogoullou* «il laboure» nous reporte au temps reculé où la fortune des Berbers, plutôt cultivateurs que pasteurs, consistait surtout en terres de labour. Aujourd'hui les Chawia, devenus pasteurs, se servent plus souvent, dans l'est, du mot arabe *mal*, et, dans l'ouest, d'un autre mot berber, *oulli* «troupeau», analogue au radical latin de «pecunia».

[1] Ce mot, si on le réduit à *iesnoffel*, substituant le *l* au *tch* en vertu de l'exemple de *aguetch, aguel*, semble être le radical arabe نفل précédé du *s* préfixe de la forme transitive berbère, «præda aut munere donavit»; mais cette identification est douteuse.

[2] *Amennek, iemounog* semble être berber; il ne se trouve ni en kabyle ni en chawia; mais quelle façon de chanter signifie-t-il? Il est probable que, si l'indigène interrogé au Sénégal avait voulu donner le terme général comprenant toutes les façons de chanter, il se serait servi du mot arabe *ierenni*. Les Chawia procèdent de la sorte et énumèrent ensuite au moins quatre expressions arabes ou berbères qui désignent différentes manières de chanter.

[3] En substituant, ce qu'il est permis de faire, un *g* au *k*, on obtient *iouga*. Or *ageggi*, chez les Touareg, signifie «charge de chameau» et nous révèle le radical «charger», qui est ·I:. *Ika* est donc un verbe berber. Les Kabyles disent *ãbbi*.

[4] Le radical *hgr* signifie «être long» en tamachek et en chawia. Le préfixe transitif *s* lui donne le sens de «éloigner».

[5] *Min ikaïen* signifie «le chassant». *Ikaïen* est un participe du verbe *ikaïa*, qui n'offre aucune analogie soit avec le verbe arabe, soit avec le verbe tamachek correspondant; car les Arabes disent صاح et les Touareg IIΠ.I., *geddel*. On peut aussi remarquer, en ajoutant à cet exemple celui de *min inegen* «cavalier», que les Zenaga semblent répugner à former des noms d'habitude ou de métier et leur préfèrent le participe. D'ailleurs, l'usage du participe est très-fréquent dans tous les autres dialectes berbers.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Châtrer.	*Dzouzil*[1], جزم ?	*Izderf.*	*Temout nefsit* « son âme est morte ».
Chaud (Il fait).	*Iourr'a.*	*D'el-ouoheuj.*	*Thama.*
Chaudron.	*Ogdour,* pl. *ougdern.*		*Taïdourt.*
Chauffer (Se).	*Iuzozan*[2].	*Izrel imannes.*	*Isekhen.*
Chef.	*Amr'ar*[3], □⁝⊐.	*Amrar.*	*Amokran, aziouar.*
Chemin.	*Torès*[4], pl. *tourous,* طرق.	*Abrid.*	*Abrid.*
Cher (à haut prix).	*Ior'dia*[5], غلا.	*Ikhela.*	*Tekhela, thama.*
Chercher.	*Illa*[6], •ll.	*Irouzz.*	*Itekelleb.*
Cheval.	*Odji,* pl. *odjiou; ichi*[7], pl. *ichou,* ⊙≷≷.	*Zimel* [E.], *iis* [O.].	*Iis.*
Cheveux.	*Anz, ouzban.*	*Zao.*	*Zao.*
Chèvre.	*Tekchi,* ⊙⁝+.	*Trat.*	*Trât.*
Chien.	*Idhi,* pl. *idhou,* ≷⊓≷.	*Rarzoul* [E.], *aidhi* [O.].	*Aïdhi.*
Choisir.	*Iofouren.*	*Oua ijaben iaoui* « ce qui lui plait, il l'emporte ».	*Ikhtar.*

[1] Les Kabyles disent *eddes.* Un des sens du radical جزم est « couper ». Cependant, il est difficile d'admettre la substitution d'un ز à un ج en zenaga, ce dialecte semblant toujours éviter le ز.

[2] Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit plus haut de la racine *orr* « brûler », qui forme évidemment le verbe *iourrá* « il fait chaud ». Quant à *iazozan,* il est utile de le rapprocher du mot *azozon* « feu ». Ce mot me semble être une onomatopée et signifier exactement « feu flambant ». Les Chawia, qui possèdent le mot *times,* comme les Touareg et les Kabyles, disent que *times* signifie « un feu doux composé de charbons », et que, s'ils veulent désigner « un feu petillant », ils doivent emprunter à l'arabe le mot *afsft.* Ils auraient perdu le vrai mot berber, qui est peut-être *zozon,* que nous retrouvons chez les Zenaga, ou encore *tfaôt* des Beni Mzab.

[3] Ce mot signifie surtout « vieux » dans les autres dialectes berbers. La racine *mrr,* dans ces dialectes, signifie « prendre de l'âge ». Le mot *amokran* « grand » me semble procéder du même radical. Du moins il signifie exactement « avancé en âge ». Les Chawia se servent du mot *agilal* quand ils veulent dire « grand de taille ». La même distinction existe en arabe entre les mots correspondants كبير et طويل.

[4] Il est surprenant que les Zenaga aient perdu le mot *abrid, abarekka* des Touareg, connu de toute antiquité comme berber.

[5] Le ز remplacé par un غ explique *iordia,* qui est évidemment l'arabe غلا, usité chez les Touareg. Les Kabyles et les Chawia s'en servent aussi. Il en est de même pour le mot « bon marché ». Ce fait a lieu de surprendre. Les Berbers se sont-ils donc toujours servis d'équivalents pour signifier la cherté ou le bon marché ?

[6] *Illa,* •ll, en tamachek signifie « il est » et « il possède ». En chawia et en mzabia, il signifie seulement « il est ».

[7] *Ichi* est bien évidemment le *iis* de tous les dialectes berbers. *Odji* semble être le même mot. Nous avons déjà noté la tendance des Zenaga à prononcer *o* au commencement des mots.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Chose.	*Karà*[1], *karé*, +O⁝.	*Hadja*, *traousa* [O.].	*Traousa*.
Chrétien.	*Ormi*[2].	*Roumi*.	*Ameserani*, *oug ou aman*.
Christianisme.	*Torès en aïssa*[3], طرق.	*Din r Roum*.	*Dîn sidna Aïsa*.
Ciel.	*Gounouen*[4], ·ꟾ⵿X.	*Ajenna*.	*Ajenna*.
Cils.	*Ouzban-achanar*[5].	*Chifer*, *chouafer*.	*Achfar*.
Cimetière.	*Tidhran*[6].	*Nil*, *tajebbant*.	*Meqebret*, *tindelin*.
Cinq.	*Chammouch*, ⵙⵎⵙ.	*Khamsa*.	*Semmes*.
Cinquante.	*Chamch dé tmérin*, ꟾ:Oⵎ++ⵙⵎⵙ.	*Khamsin*.	*Semes temerouin*.
Circoncire.	*Iamo foufourdou*[7], ꟾ·⁚.	*Iekheten*.	*Iari*, ·□.
Ciseaux.	*Temkoraden*.	*Imekerad*.	
Cœur.	*Oudj*, ‖:.	*Oul*.	*Oul*, ‖:.
Colère.	*Odjen takoufet*[8], ‖⁏.	*Itr'ouchcha*.	*Itcher*.

[1] Ce mot *kara* des Zenaga est certainement le *ara* ou le *kara* des Touareg. On le retrouve chez les Chawia de l'est (Zenata) dans la locution négative *ara* «non pas», et il est fréquent sous la même forme en Kabylie. Les Chawia de l'ouest (Amazig) usent du même mot que les Mozabites, *raousa*, *raousé*. Ce rapprochement est un de ceux que citent les indigènes de l'Aurès quand ils prétendent que la *tamzirt* ressemble au dialecte des Beni Mzab.

[2] Le mot *Ormi* est évidemment le *Roumi* «Romain» de toute l'Afrique septentrionale. Le *Ameserani* des Mozabites est le singulier de *Nsara* «les Nazaréens», également très-employé. La locution mozabite *oug ou aman* est plus curieuse. Les Mozabites désignent souvent les peuples étrangers et même certains objets par des surnoms, afin de n'être pas compris même par une personne qui posséderait leur langue régulière. *Oug ou aman* signifie proprement «d'au delà de l'eau, d'au delà de la mer».

[3] *Torès en Aïssa* «la voie de Jésus».

[4] Le mot *gounouen* est-il l'arabe *djenoun* «les génies»? Dans ce cas, il serait une trace ancienne de paganisme. Il s'écarte très-sensiblement du mot usité chez les autres Berbers, *djenna*, *guenna*, qui d'ailleurs est, lui aussi, un mot arabe ou du moins un mot commun aux deux langues dès l'origine.

[5] De ces deux mots, le premier a la physionomie berbère de *zao*, *anz* «poil»; le second a la physionomie arabe de *achfar*.

[6] *Tidhran* me semble irréductible. Il ressemble cependant au mozabite *tindelin*. Les Kabyles disent *azekka*, et ce dernier mot signifie proprement «tombeau» chez les Touareg.

[7] *Foufourdou* désigne dans le dialecte semi-tamachek de Ouargla la capsule d'une graine. Il signifie ici «prépuce». *Iamo* signifie donc «couper» ou «lier» (pour couper). Nous avons montré plus haut que *iama* est le berber *kim*; mais ce verbe signifie «s'asseoir» et ne conviendrait pas ici. Nous supposerions volontiers que l'interlocuteur zenaga aurait dit plutôt *iana*. Ce serait le verbe berber *ken* «lier, attacher».

[8] Il est à remarquer que, dans les dialectes berbers, si distants qu'ils soient les uns des autres, toutes les métaphores sont les mêmes, et que ces métaphores se traduisent en arabe avec la plus grande facilité. On conclurait de ce fait seul à l'identité primitive des deux langues, ou du moins à leur mélange depuis les temps les plus reculés. C'est ainsi que *odjen takoufet*, qui doit s'écrire *odj ntak oufet* et qui signifie «ton cœur est gonflé» (*ioufa* «il est enflé» en chawia), est la même image que celle des Mozabites, *itcher* «il est rempli, il est gonflé». Cette expression est l'arabe قلبه منفوخ.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Colique.	*Tikten-takhasa* [1], ·⊙+.	*Sem doug aaddis.*	*Inra* ou *aaddis.*
Collier.	*Tamara* [2], عمر ?	*Tiseddit.*	*Tisibaouin.*
Colline.	*Zira* [3].	*Tkathèrt.*	*Aourir.*
Combat.	*Enech* [4], ••• I.	*Inouran.*	*Amenri.*
Combattre.	*Iouguenichchen* [5].	*Itemeknasen.*	*Ienr'.*
Combien.	*Takaounch* [6].	*Skem.*	*Mennecht.*
Comme.	*Chkin.*	*Am.*	*An.*
Comment.	*Takechkin.*	*Maoukcha* [E.], *mum-metch* [O.].	*Mennecht.*
Compter.	*Iaçodhan* [7], حسب.	*Iehaoud.*	*Sigour.*
Conduire.	*Iouka* [8], ·Y.	*Ieaoui.*	*Iuoui.*
Connaître.	*Itaquech, issen* « savoir » [9], عقل, I⊙.	*Issen.*	*Issen.*
Conseiller.	*Iétraia*, راى.	*Idebber.*	*Idebber.*
Content.	*Oufinn'adjiakht* [10], عجب.	*Izuh.*	*Iferah, idess.*
Contrée.	*Aguetch* [11], ǁ·:.	*Tamort.*	*Tamort.*

[1] Mot à mot « maladie du foie ». *Tiki* en zenaga, *attan* en mozabite et en chawia signifient « maladie », et *tasa* ou *tesa* « foie » dans tous les dialectes berbers. Le foie est regardé comme un des organes principaux du corps humain chez les Berbers comme chez les anciens Grecs.

[2] Quelle espèce de collier désigne *tamara?* Les Berbers en ont trois ou quatre sortes, nommées chacune de noms différents. Le mot mozabite *tisibaouin* signifie « collier de femme ».

[3] La même observation s'applique au mot *zira*. Les Berbers ont divers mots pour les diverses sortes de collines. Ainsi, chez les Mozabites, *aourir* est « un escarpement pierreux ».

[4] *Enech* est le verbe *insk*, ••• I, de la tamachek.

[5] Ce mot doit évidemment se décomposer en *iouguen issen*. *Issen* signifie « avec eux ». — *Iougen* « il va » ?

[6] *Takaounch* et *takechkin*, qui vient ensuite, se décomposent en *ta-k-aounch* et *ta-k-chkin*. *Ta* signifie « ceci » en zenaga comme en kabyle et en chawia. *K* est une consonne de liaison; *chkin* signifie « comme ». Si l'on rapproche ces mots, *aounch* et *chkin*, du mozabite *mennecht* et du chawi *chem*, qui est aussi bien arabe, on est frappé d'y voir le *ch* comme élément constitutif commun. Nous pensons qu'ils dérivent tous du même radical.

[7] *Iaçodhan* est l'arabe *iehaçab*, يحسب, sous la forme d'un participe présent berber.

[8] *Iouka* n'est pas l'arabe وقع, auquel il ressemble extérieurement (ce mot arabe signifie « est survenu, tombé dans »), mais le berber tamachek ·Y.

[9] *Itaquech* est une altération de l'arabe عقل « il sait, il est intelligent », dont le ل a été transformé en *ch*. Il est en outre précédé du *t* de la troisième forme berbère. Il en est de même du mot suivant *itraia*, dont le radical est évidemment l'arabe راى.

[10] Cette locution signifie proprement « ils ont trouvé » ou « ayant trouvé quelque chose qui plaise ». *Oufin* « ils ont trouvé » est fréquent chez les Chawia. J'assimile *adjiakht*, mais avec quelque doute, à l'arabe عجب.

[11] *Aguetch* (*aguel*) est un des exemples les plus frappants de la transformation du *l* en *tch* chez les Zenaga. — Il est facile aussi de montrer que le *aouajoud* des Zenaga, qui leur est d'ailleurs commun avec les Kabyles, est le *gazet* des Chawia, que les Mozabites prononcent *iazet*.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Coq.	*Aouajoud*, Ǝ#.	*Gazet*, *iazet* [O.].	*Iazet.*
Corail.	*Korodj* [1].	*Tounsi.*	*Tounsi.*
Corde.	*Ejigueur* [2].	*Asroun* [E.], *ran* [O.].	*Ichcher.*
Cordonnier.	*Tanmout.*	*Abelradj.*	*Amellar'.*
Corne.	*Teska* [3], •:⊙.	*Ich.*	*Achchaou.*
Corps.	*Taffa* [4], *takharmouma.*	*Frist.*	*Frist.*
Coton.	*Edjikodh* [5].	*Kodon.*	*Koton.*
Cou.	*Agarde* [6].	*Iri.*	*Tacheroumt*, *iri.*
Coucher (Se).	*Ioudech* [7], ⊙Ǝ.	*Iens* [E.], *iberk* [O.].	*Issŏd.*
Coudée.	*Idj*, ‖⁝.	*Ril.*	*Ril.*
Couleur.	*Loun*, لون.	*Loun.*	*Loun.*
Couper.	*Ier'tech* [8], ⊙+⁝.	*Iebbi*, *ienkod* [O.].	*Ienkŏd*, Ǝ•:‖.
Courir (s'enfuir).	*Irouedj*, ‖:O.	*Iazzel.*	*Ierouel.*
Cour.	*Kedjidj* [9], كلّة؟	*Ammas n taddèrt.*	*Ammas n tiddèrt.*
Couscous.	*Oufti* [10].	*Seksou.*	*Ouchchou.*

[1] En écrivant *l* au lieu de *dj*, on obtient *korol*, qui diffère peu de notre «corail».

[2] *Ejigueur* est le mozabite *ichcher;* mais *ichcher* ne désigne pas «toute espèce de corde». Il signifie proprement dans le Mzab «une grosse corde fabriquée avec de la bourre de palmier ou des lanières de cuir». Les Mozabites appellent la «corde mince» *tizermet*, la «ficelle» *tinelli*, une «entrave de cheval» *tazeddit*. Une «corde» se dit en tamachek *teriouit.*

[3] La forme zenaga *teska* se rapproche plus que les autres de la forme tamachek •:⊙, *isek.* On comprend d'ailleurs sans peine que *sek* devienne *ich* des Chawia et *achchaou* des Mozabites.

[4] Les Chawia ni les Mozabites n'ont de mot pour désigner le «corps humain vivant». Ils disent «moi, toi», ou ils mentionnent les différentes parties du corps. Le mot *frist*, tiré de l'arabe, signifie proprement «cadavre».

[5] *Edjikodh* = *el-kodh* «le coton».

[6] Il serait curieux de savoir précisément si les Zenaga ont un mot qui désigne «le cou» dans notre acception française. *Iri* des Touareg et des Chawia signifie «nuque» et a pour équivalent l'arabe berbérisé *takeroumt.* L'autre partie du cou se dit *gorzi* «gorge».

[7] *Ioudech* ou *ioudes* a quelque analogie avec *issod.* Il en aurait aussi avec *ittos*, ⊙Ǝ; mais ce dernier mot signifie particulièrement «dormir». — *Idj* «coudée, bras», pour *il* ou *ril*, est un exemple de plus de l'adoucissement du berber dans le dialecte zenaga.

[8] *Iertech*, *iertes* est purement berber et se retrouve dans le tamachek; mais quelle manière de couper désigne-t-il? Les Chawia et les Mozabites ont deux autres mots. Les Kabyles se servent de *segzem*, forme berbère d'un verbe arabe qui signifie «partager».

[9] Il serait surprenant que les Zenaga possédassent un mot unique signifiant «cour». Du moins, les Chawia, les Mozabites n'en ont pas et disent «le milieu de la maison». Les Arabes disent de même وسط الدار. Nous rapprocherions ce mot *kedjidj* ou *kelil* de l'arabe كلّة «alcôve» (primitivement «le rideau qui s'abaisse devant l'alcôve»).

[10] *Oufti* est certainement le *ourkti* des Touareg et des Chawia. Chez les Chawia, ce mot signifie «farine

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Coussin (oreiller).	*Tâlla* [1].	*Soumti.*	*Samou*, :ⵎⵙ.
Couteau.	*Odjmochi*, pl. *djemouchen* [2], موس.	*Djoumoui.*	*Mousi.*
Coutume (impôt).	*Amkoubel*, قبل.	*Hadet.*	*Hadet*, عاد.
Couvert (nuageux).	*Telles* [3].	*Issoulles, illa tijenô.*	*Tajenout.*
Couvrir.	*Idhen* [4], ⵏⴹ.	*Ikhötta, iouah fell'.*	*Idhen.*
Craindre.	*Itakhcha* [5], رشا.	*Iagguod.*	*Iougguod.*
Crocodile.	*Néroua.*		
Croire.	*Ioufkech* [6], فكر.	*Ieqebel.*	*Aoulrir* «je ne crois pas», *nril* «nous croyons».
Croupe (d'un cheval).	*Amarz* [7].	*Termeth.*	*Merba.*
Cru (pas cuit).	*Ouell-enou* [8], :.	*Our inoui ch.*	*Oul ioui.*

délayée». Quant au mot *ouchchou* des Mozabites, il est bien le *seksou* des Chawia, qui est le *couscoussi* des Arabes.

[1] Le *samou*, :ⵎⵙ, des Mozabites et des Touareg, *soumti* des Chawia, est un «coussin long quelquefois fermé par un cadenas». Les Arabes l'appellent *quçada*. Le «coussin petit et rond», la *mr'edda* des Arabes, est inconnu dans l'Aurès. *Talla* est peut-être une autre sorte de coussin.

[2] On peut penser que ce mot est *el-mousi*, qui désigne, chez les Arabes comme dans l'Aurès, un «petit couteau de barbier et de médecin»; mais le pluriel *djemouchen* est bien voisin du chawi *djoumoui* «couteau de défense».

[3] *Telles* est le mot berber que l'on retrouve chez les Chawia. Ce radical désigne surtout «l'ombre de la nuit», du moins dans l'Aurès. Il est à remarquer que *tijenô*, *tajenout* semble très-voisin de *djenna*, qui, primitivement, aurait pu signifier autre chose que le «paradis des Arabes».

[4] Les Kabyles disent *idla*. On retrouve *dhen* chez les Touareg, mais avec le sens de «faire paître». Est-il permis de supposer que l'état de guerre permanent des tribus berbères sahariennes qui les force à dissimuler leurs troupeaux quand ils les font paître ait eu pour résultat de confondre en un seul des sens si différents «faire paître, couvrir, cacher»? En allemand, *bergen* «cacher» a pour radical *berg* «montagne, terrain derrière lequel des hommes ou des bestiaux disparaissent».

[5] Je n'hésite pas à regarder ce verbe comme arabe (رشا), précédé du *t* berber. Dans l'Aurès, *ierchi* signifie à la fois «tomber en pourriture» et «s'évanouir». Le sens propre de *itakhcha* serait donc «s'évanouir de peur». On pourrait cependant rapprocher *iakhcha* du berber *iaksoudh*.

[6] Je ne trouve pas le mot «croire» dans la Grammaire de M. Hanoteau. Les Kabyles se servent des mots arabes *iaoud*, *iahseb* (حسب, عاد). Les Chawia usent aussi dans ce cas de locutions arabes. Il me semble que le mot zenaga cité ici est l'arabe فكر «penser». Le mot des Mozabites serait seul berber.

[7] *Amarz* signifie proprement «dos» en zenaga.

[8] Ces deux mots signifient «n'est pas cuit». Plus loin, nous trouvons *inoua* «est cuit». *Ouell* est une négation. Les Kabyles disent *seou* «faire cuire», en supprimant le *n* comme les Mozabites. Le verbe premier serait donc *ou*. Il est surprenant que «faire cuire» se dise en zenaga *ieref*. Ce mot existe sous la forme

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Cuir.	*Idjim*, pl. *ellemoun* [1].	*Agelim, arrous* [O.].	*Ajelim.*
Cuire (faire la cuisine).	*Iéref*, خرف.	*Isnou.*	*Isou.*
Cuisse.	*Tama* [2], •⊐⁝+.	*Amsat.*	*Tarma.*
Cuit.	*Iénoua*, ⁚.	*Inou.*	*Ioui.*
Cultivateur.	*Ahrak* [3], حرث.	*Akerraz.*	*Iekhdem el-rabet.*
Cultiver.	*Iahr'edh*, حرث.	*Ikerez.*	*Iekhdem.*
Culotte.	*Chiraouguen.*	*Seroual.*	*Asseraouil.*

D

Dans.	*Ia, deg* [4]; *derin*, ⁝⊓.	*I, deg.*	*Illa.*
Danser.	*Iasoumar* [5].	*Iarkos, teteredeles.*	*Irekkes*, رقص.
Danseur.	*Amsoumeur.*	*Iarkos.*	*Irekkes.*
Datte.	*Tini* [6], •I≤+.	*Tieni* [E.], *tihabbu* [O.].	*Tieni.*
Décharger.	*Iokech taouja* [7], ⊙⁚⁚, وجه.	*Iferrer'.*	*Isers tamort* «il pose à terre».

tereref chez les Chawia de l'Aurès et signifie proprement «est cuite à point, est réduite», quand on parle de la soupe de viande. Un des sens de l'arabe *kheref*, خرف, est «faire ron ron», en parlant du chat. Il y a quelque analogie entre ce bruit doux et celui d'un liquide qui bout à petit feu.

[1] *Idjim, guelim, ilim*, suivant les dialectes, signifie proprement «peau, peau de mouton, peau d'homme». Les Chawia de l'ouest désignent le «cuir de bœuf» par un autre mot, *arous*.

[2] Le mot *tarma*, qui est berber, signifie «fesse» chez les Kabyles et les Chawia. Ils se servent du mot *amsat* pour dire «cuisse».

[3] Le rapprochement de *ahrak* et de *iah'redh* nous montre que la finale *k*, *dh* est indifférente. Ce radical est l'arabe حرث «labourer» plutôt que حرق «remuer». Le mot des Chawia *kerz*, dont usent aussi les Kabyles, peut être berber. Du moins, le sens en diffère trop de l'arabe كرز «irriter, coudre un sac».

[4] *Deg* est évidemment le *der*, ⁝⊓, des Touareg.

[5] On doit ici, comme dans bien d'autres cas, se demander de quelle sorte de danse s'agit-il? Les Mozabites, les Chawia et les Kabyles se servent, pour dire «danser», de l'arabe رقص ou de شطح; mais ils ont plusieurs expressions particulières, suivant les espèces de danses.

[6] Les mots berbers désignant les dattes et le palmier ont disparu du dialecte kabyle, mais ils se retrouvent dans tous les autres. Cependant, on a soutenu que les Gawawa viennent du sud de la Tunisie actuelle, où le palmier abonde, et les dattes entrent encore dans leur alimentation. Ce fait, s'il était vrai, nous prouverait avec quelle facilité un simple déplacement peut modifier un dialecte.

[7] En substituant, comme beaucoup d'exemples nous y autorisent, *s* à *ch*, nous obtenons *iaks* ou *ieks*, qui signifie «enlève» dans le dialecte des Chawia et des Kabyles, et probablement aussi chez les Touareg. *Taouja* se décompose en *ta* «cette» et *ouja*, qui est manifestement l'arabe وجه «coup, charge de poudre»; mot à mot «il ôte la charge». *Eks* signifie «enlever» chez les Touareg; il nous paraît avoir ce sens dans une chanson citée par M. Hanoteau, I⊐I⊙•⁚I∃⁚⁝II⁝⊓⁝ⵅI (*Grammaire tamachek*, p. 204). Nous

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Dedans.	*Démochchench*[1], ⵎⵏⵛ ⵙⵉⵙ.	*Doug ou ammas.*	*Illa.*
Défendu.	*Enhadou*[2], ﺣﺎﺩﻯ.	*Haram.*	*Oul tatef* «tu n'entres pas».
Demain.	*Tidjiguen*[3], *tidjigoun*, ⵜⵛ ⵛ.	*Adetcha, adetcho* [O.].	*Achcha.*
Demander.	*Itéter*[4].	*Itetter.*	*Itemetra.*
Demeurer.	*Iellek.*	*Illa, iekkim.*	*Iamer.*
Dent.	*Okchi.*	*Tirmest, tisèrt, nab.*	*Tirmest*, pl. *tirmas.*
Depuis.	*Neften.*	*Tki.*	*Sou.*
Dernier.	*Darani*[5]; ⵙⵔ.	*Aneggarou, anedjarou* [O.].	*Amedjarou.*
Derrière.	*Darani*, ⵙⵔ.	*Edgar.*	*Sdeffer.*
Descendre.	*Iouqcher*, ﺃﻗﺼﺮ.	*Iers, isers.*	*Ouotta, souotta.*
Désert.	*Tenari*[6], ⵏⵔⵜ.	*Tèlt khali.*	*Sahara.*
Désirer.	*Iardh*, ﺃﺭﺍﺩ.	*Iekhs.*	*Ikhes.*
De suite.	*Amrer*[7], ⵎⵔⵔ.	*Fissaa.*	*Fissaa.*

pensons que ⵍⵎⵍⵙⵏⵍ signifie «nous dépouillons, nous rejetons notre âme» et non «nous détestons notre âme».

[1] Nous avons déjà montré que ce mot est le *doug ou ammas ennes* des Chawia, signifiant «au milieu de lui».

[2] *Enhadou* est le radical arabe ﺣﺎﺩﻯ «éviter» berbérisé.

[3] Quelques autres exemples du dialecte zenaga nous permettent de regarder *gui, guen, goun* comme un affixe. Le *t* initial berber peut aussi être supprimé. Reste *idji, ichchi*, qui ressemble fort au *achcha* des Mozabites. Ce dernier mot est aussi bien le *adetcha* ou *adetcho* des Chawia. Comme le *tch*, le *ch*, le *k* sont souvent pris l'un pour l'autre, et comme *d* peut être prononcé *dz* ou *z*, suivant les dialectes, on passe sans peine de ce *adetcha* au *azekka* des Kabyles et des Touareg, ⵜⵛ. — D'autre part, considérons que «le matin», chez les Mozabites, se dit *rebicha*, et que, dans ce mot, nous retrouvons *chcha, achcha*; nous pouvons en conclure que, dans tous les groupes berbers, le même mot signifie à la fois «demain» et «matin». Ce fait devient évident par analogie lorsqu'on examine le mot touareg *toufat*. M. Hanoteau l'indique nettement : *toufat*, ⵜⴼⵜ «matin»; *toufat*, ⵜⴼⵜ «demain». Aussi bien, *toufat* et *tfaôt* «lumière» sont certainement le même mot. D'autre part, le mot touareg signifiant «hier» ⴹⵏ, *endh*, est très-sensiblement le même que celui qui signifie «nuit» ⴹⵀ, *ehadh*. Peut-on en conclure que, chez les Berbers, «hier» et «nuit» sont la même chose, comme «matin» et «demain». Ce dernier fait n'apparaît pas dans les autres dialectes. «Hier» se dit en chawia et en mozabite «le jour avant».

[4] La comparaison du zenaga *itetter* et du mozabite *itemetra* nous montre que le radical berber signifiant «demander» est tout au plus *ter* ou *tra*; car le premier *t* et le *m* sont évidemment des préfixes.

[5] *Darani* est très-voisin du chawi *eggara* «en arrière», *amedjarou, anedjarou* «dernier». Le radical berber serait *jar, gar*, ⵔⴳ, qui signifie «entre».

[6] *Tenari, tiniri* signifie proprement «plaine» en tamachek et en kabyle. Ce mot est inconnu des Chawia.

[7] L'analogie de ce mot *amrer* avec le *dimarder* de la tamachek est trop lointaine; mais elle est frappante avec *ermer*, ⵔⵎⵔ «en sursaut». *Adeni*, qui vient ensuite, ressemble à la dernière partie du mot tamachek *elmendad*, ⵍⵎⵏⴷⴷ «devant».

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Dette.	*Amérouech*[1], pl. *amérouéchen*, :ⵙ⊐.	*Amerouas.*	*Amerouas.*
Devant.	*Adeni*, ΠΠΙ⊐ΙΙ.	*Ezdat, ezzat.*	*Ezdesat.*
Deux.	*Nchinan, chinan, nichni*[2], Iⵙ.	*Sen.*	*Sen.*
Diable.	*Ogrodh*, pl. *ogrodhen*[3], غال.	*Chitan.*	*Chîtan.*
Dieu.	*Oudjennen*, •I⋈, جن.	*Rebbi.*	*Allah.*
Différent.	*Ouell-enmêreg*, pl. *oueur*[4]-*enméréguen.*	*Our ilik ch.*	*Ou idji u netta* «ne lui convient pas».
Difficile.	*Iour'dja*[5], رجى.	*Iouhar.*	*Touhar.*
Digue.	*Tararéjidh, rouj*[6], حرج.	*Sedd.*	*Ahabes*, pl. *ihoubas.*
Dimanche.	*El-had*, وحد.	*El-had.*	*L'ahad.*
Dire.	*Inni*[7], *iéchoudj*, *iezzen*, I, II:ⵙ.	*Inna.*	*Inna, iekkar.*
Disette.	*Allous*, ⵜII.	*Laz.*	*Cher.*
Divorcer.	*Iodha*[8].	*Itellef.*	*Ikeli.*

[1] Le sens primitif de ce *ameroues, amerouas* doit avoir été «dîme». L'étymologie en est évidemment *merou, meraou*, qui signifie «dix» en mzabia et en tamachek :ⵙ⊐.

[2] Nous avons ici certainement le *sen*, Iⵙ «deux» de tous les dialectes berbers, peut-être mêlé à *nicheni, nekenid*, ƎI•:I «nous».

[3] Il est surprenant que nous trouvions ici un autre mot que l'arabe *chîtan*. Il est encore plus remarquable que le mot «Dieu», qui vient ensuite, soit traduit non par *allah*, mais par *oudjennen*. Pour ce qui est de *ogrodh*, nous pensons que la voyelle initiale *o* est l'article, ou mieux le signe déterminatif si fréquent en berber sous la forme *a*; que *gr* est une consonne dure analogue au غ et que *dh* peut être remplacé par *l* ou toute autre consonne douce. Nous obtenons ainsi l'arabe *r'oul* «ogre» غول. *Oudjennen* pourrait être interprété par l'arabe *djinn*, جن «le génie, l'esprit»; nous préférons y voir *djenna*, que nous avons déjà signalé dans *tijenó* «brouillard, ciel nuageux». Cette conception et cette dénomination purement berbères de la divinité seraient bien antérieures à l'influence islamique (voir *Préface*).

[4] *Ouell* est bien certainement la négation. *N* est bien aussi la copulative, si fréquente en berber. *Mereg* n'est-il pas le mot «dix» cité plus loin? Mais comment ce groupe peut-il signifier «différent»?

[5] La seconde forme du verbe arabe رجا, qui signifie «faire attendre», nous semble préférable ici au verbe رجع.

[6] Le mot «digue» est traduit par des mots arabes dans les autres dialectes; mais les radicaux رج «agitatus fuit», راج «circumivit celeriter» ne nous rendent pas compte du *tarareridj* ou du *rouj* des Zenaga. Nous pensons qu'il faut recourir à حرج, qui signifie «munir, prohiber». On peut facilement comprendre la chute du ح, aspiration douce.

[7] *Ini* signifie proprement «dire». *Iechoudj*, d'après les règles de la transformation des consonnes en zenaga, est *issiouel* «il parle». Ces deux mots sont employés dans tous les dialectes. *Iezzen* est incertain; mais il offre une grande ressemblance avec le verbe tamachek *iezz* «reconnaître».

[8] *Iodha* signifie proprement «est tombé». Ce verbe semble, dans le cas de divorce, ne pouvoir s'appliquer qu'à la femme dans le sens arabe de طلح.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Dix.	*Mérêg*, :O⊐.	*Achera.*	*Meraou.*
Dix-huit.	*Ittem id mérêg* [1], :O⊐ ⊐+Π.	*Khamstach.*	*Meraou t tam.*
Dix-neuf.	*Touza id mérêg*, :O⊐ •#+Π.	*Tsatach.*	*Meraou t tes.*
Dix-sept.	*Ichcha id mérêg*, :O⊐ •ⵙΠ.	*Sbaâtach.*	*Meraou s sa.*
Doigt.	*Adakhdi* [2].	*Dhad.*	*D'ad'.*
Donner en cadeau.	*Iougfa* [3], ꞮI•:.	*Ioucha.*	*Iouch.*
Donner (livrer, mettre dans la main).	*Iaka*, •:.	*Ioucha.*	*Ioucha f fous* « donna à la main ».
Dormir.	*Iaçomma* [4].	*Iettos.*	*Iettos.*
Dos.	*Amarzi.*	*Tioua.*	*Dhar.*
Douze.	*Chinan id mérêg*, :O⊐ IⵙΠ.	*Etnách.*	*Mraou s sen.*
Dyssenterie.	*Ténégroun* [5].	*Azzel ou aaddis.*	*Idjra ou aaddis* « court le ventre ».

[1] Nous avons déjà montré que la numération des Zenaga est la même que celle des Touareg et des Mozabites. Ici on peut remarquer que les Zenaga disent « huit et dix, neuf et dix », tandis que les Touareg disent comme nous « dix-huit » ⊐+Π:O⊐, *meraou d tam.*

[2] Ce mot *dakhdi* semble bien être le *dad'* des Chawia et des Mozabites. Cependant il est surprenant que le zenaga, qui adoucit presque toutes les consonnes, ait ici, par exception, substitué un *kh* au *d'*.

[3] *Iougfa* est bien le *ekf*, ꞮI•:, des Touareg et le *efk* des Kabyles. *Iaka* est bien le •: des Touareg, qui devient par adoucissement *iouch* chez les Mozabites et les Chawia. Les Touareg et les Zenaga ont donc conservé les deux façons de dire « donner » que possède la langue berbère. Les Kabyles en ont retenu une seule, et les Chawia, une seule autre. C'est toujours un sujet d'hilarité dans les douars de l'Aurès que d'entendre un marchand kabyle dire *efkas* « donne-lui » au lieu de *ouchas.*

[4] « Dormir » se dit *iettos* dans tous les dialectes berbers. Les Amazig de l'Aurès ont en plus le mot *berk*, proprement « s'accroupir pour dormir », qui peut-être n'est pas l'arabe *berk*, mais plutôt un mot berber. Ce mot *berk* est un des premiers que les Zenata nous donnent comme caractéristique de la *tamzirt* de l'Oued Abdi, avec un accent de dérision; car *berk*, en arabe, ne se dit que du chameau quand il s'agenouille. Le mot zenaga *iaçomma* est-il spécial, propre à ce dialecte? Est-il berber? On n'ose le rapprocher du latin « somnus ». Cependant, nous rencontrons bien *aurora* « aurore » •O: dans la tamachek.

[5] *Ténégroun* est évidemment une onomatopée.

E

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Eau.	*Amen*, I⊐.	*Amun.*	*Aman.*
Échapper (S').	*Izgara*[1], O·I·.	*Ierouel, ienfok.*	*Irouel.*
Éclair.	*Tedjekka.*	*Brak.*	*Brag.*
École.	*Anar'arid*[2], ·□.	*Djama.*	*Temejida n bourres* «mosquée des enfants».
Écouter.	*Ijéchchem*[3].	*Iesred.*	*Isell.*
Écuelle (en bois pour laver).	*Tazoua*[4].	*Zioua.*	*Ajeddou.*
Écuelle (en bois pour manger).	*Teugra.*	*Metred.*	*Metred.*
Effrayer (S').	*Ioubbedh*[5], صبر, IIΠ⊞.	*Iagguod, iefereg.*	*Iougguod.*
Égarer (S').	*Ichka*, ·⁚.	*Ieharkit oubrid.*	*Iedjmed oubrid.*
Éléphant.	*Igui.*		
Elle.	*Nentaï*[6], ·+I.	*Nettath.*	*Nettata.*
Empêcher.	*Iénha*[7], نحى.	*Iemerah.*	*Fökk.*

[1] Le radical *zgr*, dans tous les dialectes, signifie «être long» et n'a aucune analogie avec «s'échapper». Si l'on en cherche une autre, on peut être conduit vers *dgar*, qui signifie «entre, en arrière» et qui nous donne *anedjarou* «le dernier». *Izgara* ou *idgara* aurait donc le sens de «se retirer en arrière». — On peut aussi trouver le radical de *tedjekka*, qui vient ensuite, en substituant le *l* au *dj*, comme beaucoup d'exemples nous y autorisent. On obtient ainsi *telekka* ou *telakka*, qui est au moins une onomatopée.

[2] Je pense que ce mot doit se décomposer. Du moins *arid* est évidemment le radical *ari* «écrire». *Ana* signifie «aller» en chawia. Les deux mots *anar'arid* pourraient signifier «je vais écrire».

[3] Ce mot des Zenaga serait précieux s'il était irréductible. Il s'ajouterait heureusement aux deux autres radicaux de la tamachek, IIʘ, *sell* «entendre» et ⊐.I.ʘ, *siged* «écouter», que l'on retrouve d'ailleurs en chawia (les Chawia prononcent *siged* «sreud» ou «srad»). On peut lire ici *ijessem*, *idjessem*.

[4] La *tazoua* des Zenaga est la *zioua* des Chawia, écuelle en bois qui répond à la *guesaâ* des Arabes; mais il est impossible d'identifier *teugra*, qui vient ensuite. Ces noms d'ustensiles sont toujours ceux qui présentent le plus de difficultés, parce qu'ils sont particuliers à chaque dialecte.

[5] La substitution du *l* au *dh* nous donne *iehebbel*, qui signifie «être stupéfié». D'autre part, les Touareg disent *biddel*, IIΠ⊞ «être fou».

[6] La véritable forme féminine de *netta* «lui» est *nettath*; mais M. le général Faidherbe fait remarquer que les Zenaga substituent quelquefois à cette finale *th* la finale *i*. Ainsi, *mazzig* «petit»; *mazzigui* «petite».

[7] Nous admettons provisoirement que le radical de ce verbe est l'arabe نحى «ôter»; mais l'expérience pourra nous livrer plus tard un radical berber semblable. Il est du moins remarquable que ni les Mozabites, ni les Chawia, ni les Kabyles n'ont de mot purement berber signifiant «empêcher». M. Brosselard (*Dictionnaire berbère*) donne *iggouma*; mais en chawia ce mot signifie «être empêché, ne pouvoir pas».

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Colique.	*Tikten-takhasa* [1], ·⊙+.	*Sem doug aaddis.*	*Inra* ou *aaddis.*
Collier.	*Tamara* [2], عمر ?	*Tiseddit.*	*Tisibaouin.*
Colline.	*Zira* [3].	*Tkathèrt.*	*Aourir.*
Combat.	*Enech* [4], ···|.	*Inouran.*	*Amenri.*
Combattre.	*Iouguenichchen* [5].	*Itemeknasen.*	*Ienr'.*
Combien.	*Takaounch* [6].	*Skem.*	*Mennecht.*
Comme.	*Chkin.*	*Am.*	*An.*
Comment.	*Takechkin.*	*Maoukcha* [E.], *mummetch* [O.].	*Mennecht.*
Compter.	*Iaçodhan* [7], حسب.	*Iehaoud.*	*Sigour.*
Conduire.	*Iouka* [8], ·Y.	*Ieaoui.*	*Iaoui.*
Connaître.	*Itaguech, issen* « savoir » [9], عقل, I⊙.	*Issen.*	*Issen.*
Conseiller.	*Iétraia*, راى.	*Idebber.*	*Idebber.*
Content.	*Oufinn'adjiakht* [10], عجب.	*Izah.*	*Iferah, idess.*
Contrée.	*Aguetch* [11], ǂ·:.	*Tamort.*	*Tamort.*

[1] Mot à mot « maladie du foie ». *Tiki* en zenaga, *attan* en mozabite et en chawia signifient « maladie », et *tasa* ou *tesa* « foie » dans tous les dialectes berbers. Le foie est regardé comme un des organes principaux du corps humain chez les Berbers comme chez les anciens Grecs.

[2] Quelle espèce de collier désigne *tamara?* Les Berbers en ont trois ou quatre sortes, nommées chacune de noms différents. Le mot mozabite *tisibaouin* signifie « collier de femme ».

[3] La même observation s'applique au mot *zira*. Les Berbers ont divers mots pour les diverses sortes de collines. Ainsi, chez les Mozabites, *aourir* est « un escarpement pierreux ».

[4] *Enech* est le verbe *insk*, ···|, de la tamachek.

[5] Ce mot doit évidemment se décomposer en *iouguen issen*. *Issen* signifie « avec eux ». — *Iougen* « il va » ?

[6] *Takaounch* et *takechkin*, qui vient ensuite, se décomposent en *ta-k-aounch* et *ta-k-chkin*. *Ta* signifie « ceci » en zenaga comme en kabyle et en chawia. *K* est une consonne de liaison; *chkin* signifie « comme ». Si l'on rapproche ces mots, *aounch* et *chkin*, du mozabite *mennecht* et du chawi *chem*, qui est aussi bien arabe, on est frappé d'y voir le *ch* comme élément constitutif commun. Nous pensons qu'ils dérivent tous du même radical.

[7] *Iaçodhan* est l'arabe *iehaçab*, يحسب, sous la forme d'un participe présent berber.

[8] *Iouka* n'est pas l'arabe وقع, auquel il ressemble extérieurement (ce mot arabe signifie « est survenu, tombé dans »), mais le berber tamachek ·Y.

[9] *Itaguech* est une altération de l'arabe عقل « il sait, il est intelligent », dont le ل a été transformé en *ch*. Il est en outre précédé du *t* de la troisième forme berbère. Il en est de même du mot suivant *itraia*, dont le radical est évidemment l'arabe راى.

[10] Cette locution signifie proprement « ils ont trouvé » ou « ayant trouvé quelque chose qui plaise ». *Oufin* « ils ont trouvé » est fréquent chez les Chawia. J'assimile *adjiakht*, mais avec quelque doute, à l'arabe عجب.

[11] *Aguetch* (*aguel*) est un des exemples les plus frappants de la transformation du *l* en *tch* chez les Zenaga. — Il est facile aussi de montrer que le *aouajoud* des Zenaga, qui leur est d'ailleurs commun avec les Kabyles, est le *gazet* des Chawia, que les Mozabites prononcent *iazet*.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Coq.	*Aouajoud*, Ǝ#.	*Gazet, iazet* [O.].	*Iazet.*
Corail.	*Korodj* [1].	*Tounsi.*	*Tounsi.*
Corde.	*Ejigueur* [2].	*Asroun* [E.], *ran* [O.].	*Ichcher.*
Cordonnier.	*Tanmout.*	*Abelradj.*	*Amellar'.*
Corne.	*Teska* [3], •⁚⊙.	*Ich.*	*Achchaou.*
Corps.	*Taffa* [4], *takharmouma.*	*Frist.*	*Frist.*
Coton.	*Edjikodh* [5].	*Kodon.*	*Koton.*
Cou.	*Agarde* [6].	*Iri.*	*Tacheroumt, iri.*
Coucher (Se).	*Ioudech* [7], ⊙Ǝ.	*Iens* [E.], *iberk* [O.].	*Issŏd.*
Coudée.	*Idj*, ǁ⁝.	*Ril.*	*Ril.*
Couleur.	*Loun*, لون.	*Loun.*	*Loun.*
Couper.	*Ier'tech* [8], ⊙+⁝.	*Iebbi, ienkod* [O.].	*Ienkŏd*, Ǝ•⁚ǀ.
Courir (s'enfuir).	*Irouedj*, ǁ⁚O.	*Iazzel.*	*Ierouel.*
Cour.	*Kedjidj* [9], كلّة?	*Ammas n taddèrt.*	*Ammas n tiddèrt.*
Couscous.	*Oufti* [10].	*Seksou.*	*Ouchchou.*

[1] En écrivant *l* au lieu de *dj*, on obtient *korol*, qui diffère peu de notre «corail».

[2] *Ejigueur* est le mozabite *ichcher;* mais *ichcher* ne désigne pas «toute espèce de corde». Il signifie proprement dans le Mzab «une grosse corde fabriquée avec de la bourre de palmier ou des lanières de cuir». Les Mozabites appellent la «corde mince» *tizermet*, la «ficelle» *tinelli*, une «entrave de cheval» *tazeddit.* Une «corde» se dit en tamachek *teriouit.*

[3] La forme zenaga *teska* se rapproche plus que les autres de la forme tamachek •⁚⊙, *isek.* On comprend d'ailleurs sans peine que *sek* devienne *ich* des Chawia et *achchaou* des Mozabites.

[4] Les Chawia ni les Mozabites n'ont de mot pour désigner le «corps humain vivant». Ils disent «moi, toi», ou ils mentionnent les différentes parties du corps. Le mot *frist*, tiré de l'arabe, signifie proprement «cadavre».

[5] *Edjikodh* = *el-kodh* «le coton».

[6] Il serait curieux de savoir précisément si les Zenaga ont un mot qui désigne «le cou» dans notre acception française. *Iri* des Touareg et des Chawia signifie «nuque» et a pour équivalent l'arabe berbérisé *takeroumt.* L'autre partie du cou se dit *gorzi* «gorge».

[7] *Ioudech* ou *ioudes* a quelque analogie avec *issod.* Il en aurait aussi avec *ittos*, ⊙Ǝ; mais ce dernier mot signifie particulièrement «dormir». — *Idj* «coudée, bras», pour *il* ou *ril*, est un exemple de plus de l'adoucissement du berber dans le dialecte zenaga.

[8] *Iertech, iertes* est purement berber et se retrouve dans le tamachek; mais quelle manière de couper désigne-t-il? Les Chawia et les Mozabites ont deux autres mots. Les Kabyles se servent de *segzem*, forme berbère d'un verbe arabe qui signifie «partager».

[9] Il serait surprenant que les Zenaga possédassent un mot unique signifiant «cour». Du moins, les Chawia, les Mozabites n'en ont pas et disent «le milieu de la maison». Les Arabes disent de même وسط الدار. Nous rapprocherions ce mot *kedjidj* ou *kelil* de l'arabe كلّة «alcôve» (primitivement «le rideau qui s'abaisse devant l'alcôve»).

[10] *Oufti* est certainement le *ourkti* des Touareg et des Chawia. Chez les Chawia, ce mot signifie «farine

	ZENAGA.	CHAWÏA.	BENI MZAB.
Coussin (oreiller).	*Tâlla*[1].	*Soumti.*	*Samou*, :⊐⊙.
Couteau.	*Odjmochi*, pl. *djemouchen*[2], موسى.	*Djoumoui.*	*Mousi.*
Coutume (impôt).	*Amkoubel*, قبل.	*Hadet.*	*Hadet*, عادة.
Couvert (nuageux).	*Telles*[3].	*Issoulles, illa tijenô.*	*Tajenout.*
Couvrir.	*Idhen*[4], ǀƎ.	*Ikhötta, iouah fell'.*	*Idhen.*
Craindre.	*Itukhcha*[5], رشا.	*Iagguod.*	*Iougguod.*
Crocodile.	*Néroua.*		
Croire.	*Ioufkech*[6], فكر.	*Ieqebel.*	*Aoulrir* «je ne crois pas», *nril* «nous croyons».
Croupe (d'un cheval).	*Amarz*[7].	*Termeth.*	*Merba.*
Cru (pas cuit).	*Ouell-enou*[8], :.	*Our inoui ch.*	*Oul ioni.*

délayée». Quant au mot *ouchchou* des Mozabites, il est bien le *seksou* des Chawia, qui est le *couscoussi* des Arabes.

[1] Le *samou*, :⊐⊙, des Mozabites et des Touareg, *soumti* des Chawia, est un «coussin long quelquefois fermé par un cadenas». Les Arabes l'appellent *quçada*. Le «coussin petit et rond», la *mr'edda* des Arabes, est inconnu dans l'Aurès. *Talla* est peut-être une autre sorte de coussin.

[2] On peut penser que ce mot est *el-mousi*, qui désigne, chez les Arabes comme dans l'Aurès, un «petit couteau de barbier et de médecin»; mais le pluriel *djemouchen* est bien voisin du chawi *djoumoui* «couteau de défense».

[3] *Telles* est le mot berber que l'on retrouve chez les Chawia. Ce radical désigne surtout «l'ombre de la nuit», du moins dans l'Aurès. Il est à remarquer que *tijenô*, *tajenout* semble très-voisin de *djenna*, qui, primitivement, aurait pu signifier autre chose que le «paradis des Arabes».

[4] Les Kabyles disent *idla*. On retrouve *dhen* chez les Touareg, mais avec le sens de «faire paître». Est-il permis de supposer que l'état de guerre permanent des tribus berbères sahariennes qui les force à dissimuler leurs troupeaux quand ils les font paître ait eu pour résultat de confondre en un seul des sens si différents «faire paître, couvrir, cacher»? En allemand, *bergen* «cacher» a pour radical *berg* «montagne, terrain derrière lequel des hommes ou des bestiaux disparaissent».

[5] Je n'hésite pas à regarder ce verbe comme arabe (رشا), précédé du *t* berber. Dans l'Aurès, *ierchi* signifie à la fois «tomber en pourriture» et «s'évanouir». Le sens propre de *itakhcha* serait donc «s'évanouir de peur». On pourrait cependant rapprocher *iakhcha* du berber *iaksoudh*.

[6] Je ne trouve pas le mot «croire» dans la Grammaire de M. Hanoteau. Les Kabyles se servent des mots arabes *iaoud*, *iahseb* (حسب, عاد). Les Chawia usent aussi dans ce cas de locutions arabes. Il me semble que le mot zenaga cité ici est l'arabe فكر «penser». Le mot des Mozabites serait seul berber.

[7] *Amarz* signifie proprement «dos» en zenaga.

[8] Ces deux mots signifient «n'est pas cuit». Plus loin, nous trouvons *inoua* «est cuit». *Ouell* est une négation. Les Kabyles disent *seou* «faire cuire», en supprimant le *n* comme les Mozabites. Le verbe premier serait donc *ou*. Il est surprenant que «faire cuire» se dise en zenaga *ieref*. Ce mot existe sous la forme

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Cuir.	*Idjim*, pl. *ellemoun*[1].	*Agelim*, *arrous* [O.].	*Ajelim.*
Cuire (faire la cuisine).	*Iéref*, خرف.	*Isenou.*	*Isou.*
Cuisse.	*Tama*[2], •ⵎ⁝+.	*Amsat.*	*Tarma.*
Cuit.	*Iénoua*, ⁚.	*Inou.*	*Ioui.*
Cultivateur.	*Akrak*[3], حرث.	*Akerraz.*	*Iekhdem el-rabet.*
Cultiver.	*Iahr'edh*, حرث.	*Ikerez.*	*Iekhdem.*
Culotte.	*Chiraouguen.*	*Seroual.*	*Asseraouil.*

D

Dans.	*Ia*, *deg*[4], *derin*, ⁝⊓.	*I*, *deg.*	*Iila.*
Danser.	*Iasoumur*[5].	*Iarkos*, *teteredles.*	*Irekkes*, رقص.
Danseur.	*Amsoumeur.*	*Iarkos.*	*Irekkes.*
Datte.	*Tini*[6], •Iⵣ+.	*Tieni* [E.], *tihabba* [O.].	*Tieni.*
Décharger.	*Iokech taouja*[7], ⊙⁖, وجه.	*Iferrer'.*	*Iserś tamort* «il pose à terre».

tenenef chez les Chawia de l'Aurès et signifie proprement «est cuite à point, est réduite», quand on parle de la soupe de viande. Un des sens de l'arabe *kheref*, خرف, est «faire ron ron», en parlant du chat. Il y a quelque analogie entre ce bruit doux et celui d'un liquide qui bout à petit feu.

[1] *Idjim*, *guelim*, *ilim*, suivant les dialectes, signifie proprement «peau, peau de mouton, peau d'homme». Les Chawia de l'ouest désignent le «cuir de bœuf» par un autre mot, *arous*.

[2] Le mot *tarma*, qui est berber, signifie «fesse» chez les Kabyles et les Chawia. Ils se servent du mot *amsat* pour dire «cuisse».

[3] Le rapprochement de *akrak* et de *iah'redh* nous montre que la finale *k*, *dh* est indifférente. Ce radical est l'arabe حرث «labourer» plutôt que حرف «remuer». Le mot des Chawia *kerz*, dont usent aussi les Kabyles, peut être berber. Du moins, le sens en diffère trop de l'arabe كرز «irriter, coudre un sac».

[4] *Deg* est évidemment le *der*, ⁝⊓, des Touareg.

[5] On doit ici, comme dans bien d'autres cas, se demander de quelle sorte de danse s'agit-il? Les Mozabites, les Chawia et les Kabyles se servent, pour dire «danser», de l'arabe رقص ou de شطح; mais ils ont plusieurs expressions particulières, suivant les espèces de danses.

[6] Les mots berbers désignant les dattes et le palmier ont disparu du dialecte kabyle, mais ils se retrouvent dans tous les autres. Cependant, on a soutenu que les Gawawa viennent du sud de la Tunisie actuelle, où le palmier abonde, et les dattes entrent encore dans leur alimentation. Ce fait, s'il était vrai, nous prouverait avec quelle facilité un simple déplacement peut modifier un dialecte.

[7] En substituant, comme beaucoup d'exemples nous y autorisent, *s* à *ch*, nous obtenons *ioks* ou *ieks*, qui signifie «enlève» dans le dialecte des Chawia et des Kabyles, et probablement aussi chez les Touareg. *Taouja* se décompose en *ta* «cette» et *ouja*, qui est manifestement l'arabe وجه «coup, charge de poudre»; mot à mot «il ôte la charge». *Eks* signifie «enlever» chez les Touareg; il nous paraît avoir ce sens dans une chanson citée par M. Hanoteau, IⵎI⊙•⁚I∃⁚⁝II⁝⊓⁚ⵅI (*Grammaire tamachek*, p. 204). Nous

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Dedans.	*Démochchench* [1], ⵎ⁝ⵏ ⵙⵍⵙ.	*Doug ou ammas.*	*Illa.*
Défendu.	*Enhadou* [2], حاد.	*Haram.*	*Oul tatef* «tu n'entres pas».
Demain.	*Tidjiguen* [3], *tidjigoun*, ••⁝ⵌ.	*Adetcha*, *adetcho* [O.].	*Achcha.*
Demander.	*Itéter* [4].	*Itetter.*	*Itemetra.*
Demeurer.	*Iellek.*	*Illa*, *iekkim.*	*Iamer.*
Dent.	*Okchi.*	*Tirmest*, *tisèrt*, *nab.*	*Tirmest*, pl. *tirmas.*
Depuis.	*Neften.*	*Thi.*	*Sou.*
Dernier.	*Darani* [5]; ⵙ˙ⵔ.	*Aneggarou*, *anedjarou* [O.].	*Amedjarou.*
Derrière.	*Darani*, ⵙ˙ⵔ.	*Edgar.*	*Sdeffer.*
Descendre.	*Iouqcher*, أقشر.	*Iers*, *isers.*	*Ouotta*, *souotta.*
Désert.	*Tenari* [6], ·ⵙⵍ+.	*Tèlt khali.*	*Sahara.*
Désirer.	*Iardh*, أراد.	*Iekhs.*	*Ikhes.*
De suite.	*Amrer* [7], ⁝ⵎⵙ.	*Fissaa.*	*Fissaa.*

pensons que ⵍⵎⵍⵙ·⁚ⵍ signifie «nous dépouillons, nous rejetons notre âme» et non «nous détestons notre âme».

[1] Nous avons déjà montré que ce mot est le *doug ou ammas ennes* des Chawia, signifiant «au milieu de lui».

[2] *Enhadou* est le radical arabe حاد «éviter» berbérisé.

[3] Quelques autres exemples du dialecte zenaga nous permettent de regarder *gui*, *guen*, *goun* comme un affixe. Le *t* initial berber peut aussi être supprimé. Reste *idji*, *ichchi*, qui ressemble fort au *achcha* des Mozabites. Ce dernier mot est aussi bien le *adetcha* ou *adetcho* des Chawia. Comme le *tch*, le *ch*, le *k* sont souvent pris l'un pour l'autre, et comme *d* peut être prononcé *dz* ou *z*, suivant les dialectes, on passe sans peine de ce *adetcha* au *azekka* des Kabyles et des Touareg, ••⁝ⵌ. — D'autre part, considérons que «le matin», chez les Mozabites, se dit *rebicha*, et que, dans ce mot, nous retrouvons *chcha*, *achcha*; nous pouvons en conclure que, dans tous les groupes berbers, le même mot signifie à la fois «demain» et «matin». Ce fait devient évident par analogie lorsqu'on examine le mot touareg *toufat*. M. Hanoteau l'indique nettement : *toufat*, +ⵎⵎ+ «matin»; *toufat*, +ⵎⵎ+ «demain». Aussi bien, *toufat* et *tfaôt* «lumière» sont certainement le même mot. D'autre part, le mot touareg signifiant «hier» ∃ⵍ, *endh*, est très-sensiblement le même que celui qui signifie «nuit» ∃⁝, *ehadh*. Peut-on en conclure que, chez les Berbers, «hier» et «nuit» sont la même chose, comme «matin» et «demain». Ce dernier fait n'apparaît pas dans les autres dialectes. «Hier» se dit en chawia et en mozabite «le jour avant».

[4] La comparaison du zenaga *itetter* et du mozabite *itemetra* nous montre que le radical berber signifiant «demander» est tout au plus *ter* ou *tra*; car le premier *t* et le *m* sont évidemment des préfixes.

[5] *Darani* est très-voisin du chawi *eggara* «en arrière», *amedjarou*, *anedjarou* «dernier». Le radical berber serait *jar*, *gar*, ⵙ˙ⵔ, qui signifie «entre».

[6] *Tenari*, *tiniri* signifie proprement «plaine» en tamachek et en kabyle. Ce mot est inconnu des Chawia.

[7] L'analogie de ce mot *amrer* avec le *dimarder* de la tamachek est trop lointaine; mais elle est frappante avec *ermer*, ⁝ⵎⵙ «en sursaut». *Adeni*, qui vient ensuite, ressemble à la dernière partie du mot tamachek *elmendad*, ⵏⵏⵍⵎⵍⵍ «devant».

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Dette.	*Améroueech*[1], pl. *amérouéchen*, :O⊐.	*Amerouas.*	*Amerouas.*
Devant.	*Adeni*, ⊓⊓I⊐II.	*Ezdut, ezzat.*	*Ezdesat.*
Deux.	*Nchinan, chinan, nichni*[2], Iⵙ.	*Sen.*	*Sen.*
Diable.	*Ogrodh*, pl. *ogrodhen*[3], غاول.	*Chitan.*	*Chîtan.*
Dieu.	*Oudjennen*, •I⋈, جنّ.	*Rebbi.*	*Allah.*
Différent.	*Ouell-enmêreg*, pl. *oueur*[4]-*enméréguen.*	*Our ilik ch.*	*Ou idji u netta* « ne lui convient pas ».
Difficile.	*Iour'dja*[5], رجّى.	*Iouhar.*	*Touhar.*
Digue.	*Tararéjidh*, *rouj*[6], حرج.	*Sedd.*	*Ahabes*, pl. *ihoubas.*
Dimanche.	*El-had*, وحد.	*El-had.*	*L'ahad.*
Dire.	*Inni*[7], *iéchoudj*, *iezzen*, I, II:ⵙ.	*Inna.*	*Inna, iekkar.*
Disette.	*Allous*, #II.	*Laz.*	*Cher.*
Divorcer.	*Iodha*[8].	*Itellef.*	*Ikeli.*

[1] Le sens primitif de ce *ameroues*, *amerouas* doit avoir été « dîme ». L'étymologie en est évidemment *merou*, *meraou*, qui signifie « dix » en mzabia et en tamachek :O⊐.

[2] Nous avons ici certainement le *sen*, Iⵙ « deux » de tous les dialectes berbers, peut-être mêlé à *nicheni*, *nekenid*, ƎI•:I « nous ».

[3] Il est surprenant que nous trouvions ici un autre mot que l'arabe *chîtan*. Il est encore plus remarquable que le mot « Dieu », qui vient ensuite, soit traduit non par *allah*, mais par *oudjennen*. Pour ce qui est de *ogrodh*, nous pensons que la voyelle initiale *o* est l'article, ou mieux le signe déterminatif si fréquent en berber sous la forme *a*; que *gr* est une consonne dure analogue au غ et que *dh* peut être remplacé par *l* ou toute autre consonne douce. Nous obtenons ainsi l'arabe *r'oul* « ogre » غول. *Oudjennen* pourrait être interprété par l'arabe *djinn*, جنّ « le génie, l'esprit »; nous préférons y voir *djenna*, que nous avons déjà signalé dans *tijenó* « brouillard, ciel nuageux ». Cette conception et cette dénomination purement berbères de la divinité seraient bien antérieures à l'influence islamique (voir *Préface*).

[4] *Ouell* est bien certainement la négation. *N* est bien aussi la copulative, si fréquente en berber. *Mereg* n'est-il pas le mot « dix » cité plus loin? Mais comment ce groupe peut-il signifier « différent »?

[5] La seconde forme du verbe arabe رجّى, qui signifie « faire attendre », nous semble préférable ici au verbe رجع.

[6] Le mot « digue » est traduit par des mots arabes dans les autres dialectes; mais les radicaux رج « agitatus fuit », راج « circumivit celeriter » ne nous rendent pas compte du *tarareridj* ou du *rouj* des Zenaga. Nous pensons qu'il faut recourir à حرج, qui signifie « munir, prohiber ». On peut facilement comprendre la chute du ح, aspiration douce.

[7] *Ini* signifie proprement « dire ». *Iechoudj*, d'après les règles de la transformation des consonnes en zenaga, est *issiouel* « il parle ». Ces deux mots sont employés dans tous les dialectes. *Iezzen* est incertain; mais il offre une grande ressemblance avec le verbe tamachek *iezz* « reconnaître ».

[8] *Iodha* signifie proprement « est tombé ». Ce verbe semble, dans le cas de divorce, ne pouvoir s'appliquer qu'à la femme dans le sens arabe de طاح.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Dix.	*Mérêg*, ⁚O⊐.	*Achera.*	*Meraou.*
Dix-huit.	*Ittem id mérêg*[1], ⁚O⊐ ⊐+⊓.	*Khamstach.*	*Meraou t tam.*
Dix-neuf.	*Touza id mérêg*, ⁚O⊐ •#+⊓.	*Tsatach.*	*Meraou t tes.*
Dix-sept.	*Ichcha id mérêg*, ⁚O⊐ •ʘ⊓.	*Sbaâtach.*	*Meraou s sa.*
Doigt.	*Adakhdi*[2].	*Dhad.*	*D'ad'.*
Donner en cadeau.	*Iougfa*[3],][•⁚.	*Ioucha.*	*Iouch.*
Donner (livrer, mettre dans la main).	*Iaka*, •⁚.	*Ioucha.*	*Ioucha f fous* « donna à la main ».
Dormir.	*Iaçomma*[4].	*Iettos.*	*Iettos.*
Dos.	*Amarzi.*	*Tioua.*	*Dhar.*
Douze.	*Chinan id mérêg*, ⁚O⊐ IʘΠ.	*Etnách.*	*Mraou s sen.*
Dyssenterie.	*Ténégroun*[5].	*Azzel ou aaddis.*	*Idjra ou aaddis* « court le ventre ».

[1] Nous avons déjà montré que la numération des Zenaga est la même que celle des Touareg et des Mozabites. Ici on peut remarquer que les Zenaga disent « huit et dix, neuf et dix », tandis que les Touareg disent comme nous « dix-huit » ⊐+⊓⁚O⊐, *meraou d tam.*

[2] Ce mot *dakhdi* semble bien être le *dad'* des Chawia et des Mozabites. Cependant il est surprenant que le zenaga, qui adoucit presque toutes les consonnes, ait ici, par exception, substitué un *kh* au *d'*.

[3] *Iougfa* est bien le *ekf*,][•⁚, des Touareg et le *efk* des Kabyles. *Iaka* est bien le •⁚ des Touareg, qui devient par adoucissement *iouch* chez les Mozabites et les Chawia. Les Touareg et les Zenaga ont donc conservé les deux façons de dire « donner » que possède la langue berbère. Les Kabyles en ont retenu une seule, et les Chawia, une seule autre. C'est toujours un sujet d'hilarité dans les douars de l'Aurès que d'entendre un marchand kabyle dire *efkas* « donne-lui » au lieu de *ouchas*.

[4] « Dormir » se dit *iettos* dans tous les dialectes berbers. Les Amazig de l'Aurès ont en plus le mot *berk*, proprement « s'accroupir pour dormir », qui peut-être n'est pas l'arabe *berk*, mais plutôt un mot berber. Ce mot *berk* est un des premiers que les Zenata nous donnent comme caractéristique de la *tamzirt* de l'Oued Abdi, avec un accent de dérision; car *berk*, en arabe, ne se dit que du chameau quand il s'agenouille. Le mot zenaga *iaçomma* est-il spécial, propre à ce dialecte? Est-il berber? On n'ose le rapprocher du latin « somnus ». Cependant, nous rencontrons bien *aurora* « aurore » •O⁝ dans la tamachek.

[5] *Ténégroun* est évidemment une onomatopée.

E

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Eau.	*Amen*, ⵏⵎ.	*Aman.*	*Aman.*
Échapper (S').	*Izgara*[1], ⵔ·ⵏ·.	*Ieroual, ienfok.*	*Irouel.*
Éclair.	*Tedjekka.*	*Brak.*	*Brag.*
École.	*Anar'arid*[2], ·□.	*Djama.*	*Temejida n bourres* «mosquée des enfants».
Écouter.	*Ijéchchem*[3].	*Iesred.*	*Isell.*
Écuelle (en bois pour laver).	*Tazoua*[4].	*Zioua.*	*Ajeddou.*
Écuelle (en bois pour manger).	*Teugra.*	*Metred.*	*Metred.*
Effrayer (S').	*Ioubbedh*[5], هبل, ǁ⊓ⵀ.	*Iagguod, ieféreg.*	*Iougguod.*
Égarer (S').	*Ichka*, ·⁚.	*Ieharkit oubrid.*	*Iedjmed oubrid.*
Éléphant.	*Igui.*		
Elle.	*Nentaï*[6], ·ⵜⵏ.	*Nettath.*	*Nettata.*
Empêcher.	*Iénha*[7], نهى.	*Iemerah.*	*Fökk.*

[1] Le radical *zgr*, dans tous les dialectes, signifie «être long» et n'a aucune analogie avec «s'échapper». Si l'on en cherche une autre, on peut être conduit vers *dgar*, qui signifie «entre, en arrière» et qui nous donne *anedjarou* «le dernier». *Izgara* ou *idgara* aurait donc le sens de «se retirer en arrière». — On peut aussi trouver le radical de *tedjekka*, qui vient ensuite, en substituant le *l* au *dj*, comme beaucoup d'exemples nous y autorisent. On obtient ainsi *telekka* ou *telakka*, qui est au moins une onomatopée.

[2] Je pense que ce mot doit se décomposer. Du moins *arid* est évidemment le radical *ari* «écrire». *Ana* signifie «aller» en chawia. Les deux mots *anar'arid* pourraient signifier «je vais écrire».

[3] Ce mot des Zenaga serait précieux s'il était irréductible. Il s'ajouterait heureusement aux deux autres radicaux de la tamachek, ǁⵙ, *sell* «entendre» et ⵎ.ⵏ.ⵙ, *siged* «écouter», que l'on retrouve d'ailleurs en chawia (les Chawia prononcent *siged* «sreud» ou «srad»). On peut lire ici *ijessem*, *idjessem*.

[4] La *tazoua* des Zenaga est la *zioua* des Chawia, écuelle en bois qui répond à la *guesaâ* des Arabes; mais il est impossible d'identifier *teugra*, qui vient ensuite. Ces noms d'ustensiles sont toujours ceux qui présentent le plus de difficultés, parce qu'ils sont particuliers à chaque dialecte.

[5] La substitution du *l* au *dh* nous donne *iehebbel*, qui signifie «être stupéfié». D'autre part, les Touareg disent *biddel*, ǁ⊓ⵀ «être fou».

[6] La véritable forme féminine de *netta* «lui» est *nettath*; mais M. le général Faidherbe fait remarquer que les Zenaga substituent quelquefois à cette finale *th* la finale *i*. Ainsi, *mazzig* «petit»; *mazzigui* «petite».

[7] Nous admettons provisoirement que le radical de ce verbe est l'arabe نهى «ôter»; mais l'expérience pourra nous livrer plus tard un radical berber semblable. Il est du moins remarquable que ni les Mozabites, ni les Chawia, ni les Kabyles n'ont de mot purement berber signifiant «empêcher». M. Brosselard (*Dictionnaire berbère*) donne *iggouma*; mais en chawia ce mot signifie «être empêché, ne pouvoir pas».

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Dix.	*Mérêg*, :O⊐.	*Achera.*	*Meraou.*
Dix-huit.	*Ittem id mérêg*[1], :O⊐ ⊐+Π.	*Khamstach.*	*Meraou t tam.*
Dix-neuf.	*Touza id mérêg*, :O⊐ •#+Π.	*Tsatach.*	*Meraou t tes.*
Dix-sept.	*Ichcha id mérêg*, :O⊐ •⊙Π.	*Sbaâtach.*	*Meraou s sa.*
Doigt.	*Adakhdi*[2].	*Dhad.*	*D'ad'.*
Donner en cadeau.	*Iougfa*[3],]I•:.	*Ioucha.*	*Iouch.*
Donner (livrer, mettre dans la main).	*Iaka*, •:.	*Ioucha.*	*Ioucha ffous* « donna à la main ».
Dormir.	*Iaçomma*[4].	*Iettos.*	*Iettos.*
Dos.	*Amarzi.*	*Tioua.*	*Dhar.*
Douze.	*Chinan id mérêg*, :O⊐ I⊙Π.	*Etnâch.*	*Mraou s sen.*
Dyssenterie.	*Ténégroun*[5].	*Azzel ou aaddis.*	*Idjra ou aaddis* « court le ventre ».

[1] Nous avons déjà montré que la numération des Zenaga est la même que celle des Touareg et des Mozabites. Ici on peut remarquer que les Zenaga disent « huit et dix, neuf et dix », tandis que les Touareg disent comme nous « dix-huit » ⊐+Π:O⊐, *meraou d tam.*

[2] Ce mot *dakhdi* semble bien être le *dad'* des Chawia et des Mozabites. Cependant il est surprenant que le zenaga, qui adoucit presque toutes les consonnes, ait ici, par exception, substitué un *kh* au *d'*.

[3] *Iougfa* est bien le *ekf*,]I•:, des Touareg et le *efk* des Kabyles. *Iaka* est bien le •: des Touareg, qui devient par adoucissement *iouch* chez les Mozabites et les Chawia. Les Touareg et les Zenaga ont donc conservé les deux façons de dire « donner » que possède la langue berbère. Les Kabyles en ont retenu une seule, et les Chawia, une seule autre. C'est toujours un sujet d'hilarité dans les douars de l'Aurès que d'entendre un marchand kabyle dire *efkas* « donne-lui » au lieu de *ouchas.*

[4] « Dormir » se dit *iettos* dans tous les dialectes berbers. Les Amazig de l'Aurès ont en plus le mot *berk*, proprement « s'accroupir pour dormir », qui peut-être n'est pas l'arabe *berk*, mais plutôt un mot berber. Ce mot *berk* est un des premiers que les Zenata nous donnent comme caractéristique de la *tamzirt* de l'Oued Abdi, avec un accent de dérision; car *berk*, en arabe, ne se dit que du chameau quand il s'agenouille. Le mot zenaga *iaçomma* est-il spécial, propre à ce dialecte? Est-il berber? On n'ose le rapprocher du latin « somnus ». Cependant, nous rencontrons bien *aurora* « aurore » •O⁝ dans la tamachek.

[5] *Ténégroun* est évidemment une onomatopée.

E

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Eau.	*Amen*, I⊐.	*Aman.*	*Aman.*
Échapper (S').	*Izgara* [1], O·I·.	*Ierouel, ienfok.*	*Irouel.*
Éclair.	*Tedjekka.*	*Brak.*	*Brag.*
École.	*Anar'arid* [2], •□.	*Djama.*	*Temejida n bourres* «mosquée des enfants».
Écouter.	*Ijéchchem* [3].	*Iesred.*	*Isell.*
Écuelle (en bois pour laver).	*Tazoua* [4].	*Zioua.*	*Ajeddou.*
Écuelle (en bois pour manger).	*Teugra.*	*Metred.*	*Metred.*
Effrayer (S').	*Ioubbedh* [5], ضبر, IIПШ.	*Iagguod, iefereg.*	*Iougguod.*
Égarer (S').	*Ichka*, •⁚.	*Ieharkit oubrid.*	*Iedjmed oubrid.*
Éléphant.	*Igui.*		
Elle.	*Nentaï* [6], •+I.	*Nettath.*	*Nettata.*
Empêcher.	*Iénha* [7], نحى.	*Iemerah.*	*Fökk.*

[1] Le radical *zgr*, dans tous les dialectes, signifie «être long» et n'a aucune analogie avec «s'échapper». Si l'on en cherche une autre, on peut être conduit vers *dgar*, qui signifie «entre, en arrière» et qui nous donne *anedjarou* «le dernier». *Izgara* ou *idgara* aurait donc le sens de «se retirer en arrière». — On peut aussi trouver le radical de *tedjekka*, qui vient ensuite, en substituant le *l* au *dj*, comme beaucoup d'exemples nous y autorisent. On obtient ainsi *telekka* ou *telakka*, qui est au moins une onomatopée.

[2] Je pense que ce mot doit se décomposer. Du moins *arid* est évidemment le radical *ari* «écrire». *Ana* signifie «aller» en chawia. Les deux mots *anar'arid* pourraient signifier «je vais écrire».

[3] Ce mot des Zenaga serait précieux s'il était irréductible. Il s'ajouterait heureusement aux deux autres radicaux de la tamachek, II⊙, *sell* «entendre» et ⊐.I.⊙, *siged* «écouter», que l'on retrouve d'ailleurs en chawia (les Chawia prononcent *siged* «sreud» ou «srad»). On peut lire ici *ijessem*, *idjessem*.

[4] La *tazoua* des Zenaga est la *zioua* des Chawia, écuelle en bois qui répond à la *guesaâ* des Arabes; mais il est impossible d'identifier *teugra*, qui vient ensuite. Ces noms d'ustensiles sont toujours ceux qui présentent le plus de difficultés, parce qu'ils sont particuliers à chaque dialecte.

[5] La substitution du *l* au *dh* nous donne *iehebbel*, qui signifie «être stupéfié». D'autre part, les Touareg disent *biddel*, IIПШ «être fou».

[6] La véritable forme féminine de *netta* «lui» est *nettath*; mais M. le général Faidherbe fait remarquer que les Zenaga substituent quelquefois à cette finale *th* la finale *i*. Ainsi, *mazzig* «petit»; *mazzigui* «petite».

[7] Nous admettons provisoirement que le radical de ce verbe est l'arabe نحى «ôter»; mais l'expérience pourra nous livrer plus tard un radical berber semblable. Il est du moins remarquable que ni les Mozabites, ni les Chawia, ni les Kabyles n'ont de mot purement berber signifiant «empêcher». M. Brosselard (*Dictionnaire berbère*) donne *iggouma*; mais en chawia ce mot signifie «être empêché, ne pouvoir pas».

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Empoisonner.	*Iésemmadou*[1], سم.	*Ierahadj.*	*Isemmem.*
Emprunter.	*Iourdéguech*[2].	*Ierdel.*	*Isedjour.*
En bas.	*Eddani*[3], :ⵏ.	*Eddous.*	*Addai.*
Enceinte (Femme).	*Kénechkimt n'tamahmoul*[4], حمول.	*Soug uaddis.*	*Sou uaddis.*
Enclos.	*Ogoullou*[5], ll•:.	*Aferag.*	*Haouch.*
Encore.	*Dechken.*	*Erni.*	*Erni.*
Encre.	*Samrà*, صماغ.	*Smar'.*	*Ilèr'.*
Endroit.	*Al, alit.*	*Amkan.*	*Anchan.*
Enfant.	*Edidjmen*, pl. *édidjmémen*[6].	*Doufan, amzian, aïleb* [E.]; *aioui* [O.].	*Atefli*, pl. *bourres.*
Enfer.	*Temchi*[7], ʘ⊐+.	*Times.*	*Timsi.*
Enfuir (S').	*Irouedj*, ‖:O.	*Ierouel.*	*Ierouel.*

[1] Le sens de *sem*, سم, en arabe, est «poison»; mais ce sens lui-même est dérivé, car on dit *sem* de toute chose froide, glaciale, qui peut nuire à l'organisme. Ainsi, on entend dire dans l'Aurès *sörr, d'is s sem* «c'est un vent glacé, chargé de poison». L'analogie est frappante entre *sem* et l'adjectif *semmed*, *semmad*, qui signifie «froid» en zenaga, en chawia et en mozabite. *Aman isemmaden* «de l'eau froide»; *aman msemmeden* «de l'eau empoisonnée».

[2] *Iourdegueck* est certainement *iordel, ierdel, ierthel* des Chawia, des Mozabites et des Kabyles. On y remarque l'intercalation finale du *gue* affixe, si fréquente en zenaga. Le mot *ierdel*, en chawia et probablement dans les autres dialectes, ne signifie pas «emprunter», mais «prêter». Encore doit-on corriger légèrement ce dernier sens. Il signifie «retrancher, en la donnant, l'intérêt d'une somme prêtée, de cette somme elle-même».

[3] Le radical de ce mot est ⵏ, ou tout au plus :ⵏ, *dou* «sous». *Eddani*, comme *addai*, est une forme adjective signifiant «qui est en dessous». Le mot chawi *eddous* ou *seddous* a le sens de «en-dessous de lui».

[4] Mot à mot «femme, celle du fardeau». *Hamoul* est un mot arabe. Le mot zenaga *tenechkimt* «femme» est sans analogue dans les autres dialectes. Tous possèdent *tamet*, qui devient *tamettôt* ou *amtôt* et qui répond au tamachek *ales* «homme». Tous ont aussi des termes spéciaux pour désigner la jeune fille, la fiancée, la femme mariée, la maîtresse de la maison; mais nous ne trouvons qu'en zenaga ce *tenechkimt* ou *eskim*. Faut-il croire que ce nom soit un nom propre d'un usage si fréquent que les Zenaga s'en servent comme d'un nom commun? Les Français procèdent de même quelquefois quand ils appellent *fatma* une «femme arabe quelconque». Nous citerons quelques lignes plus loin, au mot «esclave», un exemple de ce genre encore plus frappant.

[5] Le sens de *ogoullou*, en zenaga, est «terre cultivée», comme nous l'avons vu plus haut. Peut-être les champs sont-ils entourés d'une haie ou d'un mur sur les bords du Sénégal? Ce fait expliquerait la confusion des sens de «champ» et de «enclos». D'ailleurs, le mot arabe *haouch*, dont les Mozabites se servent pour dire «enclos», signifie chez les Beni Barbar «cour intérieure d'un village» et «ferme» dans le *sahel* d'Alger. Pour les Chawia, qui n'entourent pas leurs champs, l'enclos est la «petite haie circulaire» *aferag*, dans laquelle on enferme le troupeau.

[6] Les Kabyles disent *aouachoul* ou *akchich*, que l'on retrouve sous forme de surnom chez les Chawia. Aucun autre dialecte ne nous donne *edidjmen* ou *edilmen*. Il est à remarquer que le mot *bourrès*, employé par les Beni Mzab, existe en chawia, mais avec le sens spécial de «jeunes sauterelles».

[7] *Temchi* est évidemment le *times* ou *timsi* de tous les autres dialectes qui traduit exactement l'arabe نار.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
En haut.	*Afalla*, ǁ⊐⊏.	*Ennegs.*	*Ajenna.*
Ennemi.	*Moukché*[1].	*Le mkarèh.*	*Hadou.*
Ensuite.	*Darath*[2], O˙I˙.	*Baâd.*	*Baâd.*
Entendre.	*Iougra*[3].	*Isela.*	*Isell.*
Entrailles.	*Zouran*[4].	*Adan.*	*Adan*, I⊓,
Entre.	*Garé*, O˙I˙.	*Jar* [O.], *gar* [E.].	*Jar.*
Entrer.	*Ioukchem*[5], ⊐˙I˙.	*Kheuch* [E.], *adef* [O.].	*Iatef.*
Envoyé.	*Mchouqqodi*[6], •:⊙.	*Imousekker.*	*Mersoul.*
Envoyer.	*Iéjradha.*	*Sekker, serref.*	*Oazen.*
Épais.	*Zoor*[7].	*Izouar.*	*Aziouar.*
Épaule.	*Ir*[8], ≶O.	*Aarrout.*	*Ketaf.*
Épouse.	*Tadidt inn*[9], +:⊓+.	*Tamettôt.*	*Temeletch.*
Esclave (femelle).	*Tobel*, pl. *toubedjoun*[10].	*Askiou.*	*Taia.*

[1] *Moukché*, et plus loin *imichkkou* ou *michkkou*, signifie en zenaga à la fois «étranger» et «ennemi» comme le latin «hostis» et semble être le véritable mot berber. On peut en rapprocher *inchek* ou *insek* «être dans un lieu», cité plus loin. En supprimant les deux affixes *m* et *ou* de la forme adjective *michkkou*, on trouve entre *ichek* et *inchek* une grande analogie. Le sens premier de *michkkou* «étranger, ennemi» serait-il donc «résidant, habitant le pays», et faut-il penser que les Zenaga du Sénégal l'aient appliqué d'abord à une population qu'ils auraient remplacée?

[2] Les remarques que nous avons faites plus haut sur *eggara* nous permettent d'identifier *darath* avec *gar* ou *jars* «après lui».

[3] *Iougra* en tamachek signifie «il trouva». Tous les autres dialectes se servent, comme nous l'avons marqué, des deux mots berbers *sell* et *sreud* pour dire «entendre».

[4] *Zouran* signifie proprement «veines» et «racines» en kabyle, en chawia et en mzabia.

[5] Ce mot est employé par les Kabyles et très-voisin du radical berber ⊐˙I˙, *gech*. Ce même radical me semble aussi être celui du verbe *kheuch*, que l'on entend souvent dans l'Aurès, avec le sens de «entrer dans une tente» et que les indigènes croient arabe.

[6] En retranchant les deux affixes *m* et *i* de cette forme adjective, on obtient *soqqod*, dont le radical ressemble beaucoup au •:⊙ de la tamachek. Ce •:⊙ a tous les sens de notre mot français «envoyer».

[7] *Zoor* signifie proprement «grossier», sous la forme *azouar* très-usitée en chawia, et *azahran* en kabyle.

[8] Nous n'hésitons pas à voir ici le *iri* des Chawia et des Touareg, qui signifie «cou, nuque». Cette incertitude du sens premier d'un mot important est fréquente dans les dialectes berbers. Ainsi, plus haut, nous avons vu *zouran* signifier tantôt «veines», tantôt «entrailles». Plus loin, on trouve *ar*, signifiant «lion» en chawia» et «sanglier» en zenaga.

[9] Le mot *tadidt* des Zenaga est le *teddiout* des Touareg, qui signifie, lui aussi, «épouse». «Mari» se dit en zenaga *ouadia* et «maître» *oudia*. Il est admissible que ce *tadidt* soit le féminin de ce mot *oudia*, dont l'élément principal serait *di*. *Tadiout* ou *tadidt* aurait donc eu pour sens premier celui de «maîtresse de la maison», et cela peut servir à prouver que le mari et la femme étaient à peu près égaux dans l'ancienne famille berbère. Le pluriel chawia *tisedenan* et le pluriel tamachek *tidhidhin*, I⊐⊐+, ont plus de rapport avec ce mot *tadidt* qu'avec *tamettôt*, *tamet*, que l'on donne comme le singulier correspondant.

[10] *Tobel* est le féminin de *obedj* ou *obel*. Ce mot semble particulier au dialecte zenaga; mais signifie-t-il

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Esclave (mâle).	*Obedj*, pl. *obedjen*.	*Taskiout*.	*Ichemj*.
Est.	*Minuk*[1].	*Cherg*.	*Cherk*.
Est (Vent d').	*Irifi*.	*Chergui*.	*Tacherki*.
Et.	*Et, idh, é*.	*D', e'*.	*Ed*.
Étoiles.	*Dhéren*[2], IO+.	*Ithrèn*.	*Itri*, pl. *itrèn*.
Étranger.	*Imichkou*.	*D'aberrani*.	*Ouzrar*.
Être dans un lieu.	*Inchek*.	*Illa*.	*Illa*.
Étroit.	*Iogoumer*[3].	*Mdièk*.	*Amkorraz*, كرز.
Européen.	*Iourmi*, pl. *iourmin*.	*Roumi*.	*Oug ou aman* « d'au delà de l'eau ».
Eux.	*Nennen*.	*Nihenin*.	*Netenin, nihenin*.
Éveiller.	*Iéoá*[4].	*Isekker*.	*Isetcher*.
Excuser.	*Ienjah*[5], نجا.	*Ismah*.	*Ismah*.
Expliquer.	*Iessourgraïah*[6].	*Ifsel*.	*Isoufer*.

bien «esclave» et n'est-il pas plutôt un nom propre habituellement donné aux esclaves? Un exemple de ce genre nous est fourni par les Mozabites, qui appellent *Taïa* la «négresse esclave ou affranchie»; or, *Taïa* est certainement un nom propre. Nous le retrouvons dans *Djebel Taïa*; une reine d'Égypte, Berbère aux yeux bleus, mère d'Amenhotep IV, se nommait *Taïa*. Dans la famille mozabite, *Taïa* joue le rôle d'une seconde mère. C'est elle qui répond pour la jeune fille quand les parents du fiancé et quelques notables viennent lui demander son consentement; c'est elle qui l'assiste le jour du mariage.

[1] Les Zenaga disent «le sud» *ogous*, «l'ouest» *adheren*, «le nord» *agafei*. Le mot *adheren* signifie «l'étoile». On peut retrouver dans *agafei* le mot arabe *djouf*; mais *minuk* et *ogous* nous semblent encore inexplicables.

[2] *Dheren* est évidemment le pluriel de *itri*.

[3] Les Kabyles se servent du radical arabe طاق; les Mozabites, du radical arabe كرز. Je crois expliquer *iogoumer* par le radical berber *ieggouma* «il ne peut, il est impossible de (passer)».

[4] Dans tous les autres dialectes berbers, *ieaoui* signifie non pas «il éveille», mais «il fait venir». Cependant, on pourrait soutenir que ce *ieoa* des Zenaga a quelque rapport avec l'exclamation de la tamachek :≤, *aiou* «allons, viens». Le mot mozabite *isetcher* est la seconde forme transitive du berber *ekker*.

[5] Le verbe arabe نجا signifie proprement «excuser, disculper».

[6] *Iessourgraiah* se décompose en *iessourg* et *raïah*. *Issourg*, ou mieux *isserg*, est la seconde forme transitive du radical berber *erg* «sortir» et signifie «il fait sortir, il explique». *Raï* est le mot arabe راى «conseil, raison». Le *h* final me semble le ة arabe. Le sens total de ce groupe est donc «il produit sa raison».

F

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Fâcher (Se).	*Iagoufa*[2],]I[.	*Ittouf.*	*Iekhad el-hal.*
Facile.	*Arr'ach*[1].	*Ishèl.*	*Ishel.*
Faim.	*Allous*, #II.	*Laz.*	*Illouz.*
Faire.	*Iseker*[3].	*Ig.*	*Iedj.*
Faire savoir.	*Iessen*, I⊙.	*Isissen.*	*Issen.*
Fantassin.	*Aragaj*[4], pl. *aragajen*, Ↄ˙I˙O.	*Ergaz.*	*Erjaz.*
Fatigué.	*Ioufter*[5], فتر.	*Ibar.*	*Iehaia.*
Faucille.	*Bafreïmen.*	*Amjèr.*	*Amjèr.*
Faux.	*Tamardaïoun*[6].	*Amjer amokran.*	*Amjèr amokran.*
Femme.	*Tnechkimt*, pl. *ténéchigmoun.*	*Tamettôt*, pl. *tisedenan.*	*Tamettôt.*
Fer.	*Izzedj*[7].	*Ouzzal.*	*Ouzzal.*

[1] Le sens de ce mot, sous la forme *arras*, est «enfant» en kabyle. On ne le trouve ni en chawia, ni en mzabia.

[2] M. le général Hanoteau, dans sa *Grammaire de la tamachek*, donne absolument à la racine unilitère *f*,]I[, le sens de «valoir mieux». Cependant, nous la trouvons dans les autres dialectes avec les sens de «enfler», sous la forme *ioufa*; et de «trouver» sous la forme *iaf*. Il est très-facile de constater ce dernier fait. On entend souvent *our oufirch* «je n'ai pas trouvé», *oufin* «ils ont trouvé», et *ioufa* «il est enflé». Cependant, pour éviter la confusion, les Chawia font précéder le plus souvent *ioufa* du *t* de leur troisième forme verbale. Ils disent alors *ittouf* «il se gonfle». Le *g* qui précède *oufa* dans le mot zenaga n'est qu'un préfixe déterminatif très-souvent employé, par exemple *agennan* «(celui qui) dit»; *ma gella* «si (certes) il est».

[3] Un exemple des confusions auxquelles peut donner lieu l'incertitude de plusieurs consonnes en berber est cet *edj* des Mozabites. Un Chawi qui l'entendrait lui donnerait immédiatement le sens de «il laisse»; et cependant cet *edj* est bien le *eg*, ˙I˙, signifiant «faire», dont le *g* est adouci en ج. Le *iseker* des Zenaga peut s'expliquer par la seconde forme transitive du radical berber *ker*, qui nous donne *sekker* «faire venir, appeler».

[4] Tous les dialectes berbers disent *argaz*, *erjaz*, excepté la tamachek, qui nous donne *ales*, ⊙II. Ce mot *argaz* est la traduction exacte de l'arabe *terras*, ترّاس «fantassin». Le radical en est *regech*, Ↄ˙I˙O «marcher».

[5] Le sens propre du radical فتر est «cesser, se ralentir» et s'applique surtout aux maladies. Je n'ai rencontré le mot *ibar* que dans la Zenatia de l'Aurès (بار); mais lui aussi est arabe. Le *iehaia* des Mozabites est encore plus usité chez les Arabes d'Algérie. La tamachek nous donne *eldech*, ↃΠII; cet exemple s'ajoute au précédent et à bien d'autres pour nous prouver qu'il est absolument nécessaire de comparer tous les dialectes.

[6] Ces mots *bafreïmen*, *tamardaïoun* surprennent d'autant plus que tous les autres groupes berbers se servent de *amjèr*, qui nous donne *tamagra* «moisson».

[7] C'est ce mot *izzedj* qui m'a révélé le premier la permutation du ل en ج dans le dialecte zenaga. Il est évident que nous avons ici le vieux mot phénicien *ouzzal*, que nous retrouvons d'ailleurs dans tous les groupes berbers.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Feu.	*Azozon.*	*Afift, imes.*	*Tfaout.*
Fièvre.	*Tamadout*[1].	*Tenouba.*	*Skhant.*
Figure.	*Eudim*[2], ⊐⊓:.	*Oudem.*	*Oudem.*
Fille.	*Togzit*[3], pl. *togzaoun.*	*Taôt, tailbi, illi.*	*Taiziôt, illi.*
Fils.	*Ogzi*, pl. *ougzoun.*	*Aô, aileb, memm.*	*Memm.*
Finir.	*Ichmedh*[4], كمل, •⊓⊐.	*Isemd, itimm*, •⊓⊐.	*Iqôd.*
Flèche.	*Nechchada.*	*Amezrag.*	
Fleuve.	*Il*[5].	*Souf.*	*Souf.*
Flûte.	*Zozaia*[6].	*Djaouak, aksebt.*	*Tamechoult.*
Fondre.	*Iédhaouaba*, ذاب.	*Iefsi*, ≤⊙⊐⊏.	*Isefsi*, ≤⊙⊐⊏⊙.
Fontaine.	*Ténid*[7], pl. *tinoun*, Ǝ+.	*Tèt, taouint.*	*Aïn.*
Forêt.	*Tenari*[8], •O|+.	*Rabet, harich.*	*Rabet.*

[1] *Tamadout* signifie proprement «maladie». Les deux *t* initial et final peuvent en être éliminés aussi bien que le *m* préfixe, dont l'usage est fréquent dans tous les dialectes. Reste *ad*, qui forme en chawia et en kabyle le mot *attan* «maladie». En chawia, «malade» se dit *dmadoun;* «ils sont malades» *hadenen*, formes très-voisines du *tamadount* des Zenaga.

[2] *Eudim*, *oudem* est bien ⊐⊓:, *oudem*, de la tamachek. Ce mot n'est pas sans analogie avec le *daouthem* des Chawia, qui signifie «brave, mâle».

[3] *Togzit*, s'il est adouci, donne *taïzit*, qui est presque le *taïziôt* des Beni Mzab. Comme *taïziôt* est voisin de *taiout*, féminin de *aiou* «petit garçon» (dans la tamzira de l'Aurès), on surprend sans peine un rapport étroit entre ces mots; mais n'est-il pas étonnant, d'autre part, que *ogzi*, *agzi* et enfin *akzin* des Kabyles signifient «petit chien»? *Aiou* ou *ogzi* aurait donc eu au commencement le sens de «petit» sans distinction.

[4] Dans ce mot, s'il est arabe, le ك est adouci en *ch*, phénomène fréquent, notamment dans la tamzira de l'Oued Abdi; le *l* est devenu *dh*, et nous avons vu plus haut un autre exemple de cette permutation; mais le zenaga peut avoir gardé le mot berber •⊓⊐, que nous retrouvons chez les Chawia. *Ichmedh* serait alors *isemd.*

[5] Ce mot est voisin du mot *Nil*, que l'on pourrait expliquer par *bahr nil* «fleuve du fleuve». Nous disons de même «le fleuve de l'Isère, le fleuve du Rhône», ou encore en Algérie *oued n Irzer, oued Souf.* Tous ces mots signifient «cours d'eau». S'il en était ainsi, le vocabulaire zenaga nous aurait fourni une explication précieuse; mais on peut proposer d'autres étymologies de *Nil.* La plus séduisante serait d'appliquer à ce mot le sens ordinaire de *nil*, en chawia «tombeau». Le fleuve *Nil* serait «le fleuve des tombeaux, le fleuve des Pyramides». Cependant on m'a signalé près de Bougie un oued Nil. Faut-il alors recourir au mot *nila* «bleu foncé, indigo» et voir dans le fleuve *Nil* «le fleuve Bleu»?

[6] *Zozaïa* est une onomatopée peut-être berbère. Les Chawia se servent, pour dire «flûte», des mots arabes. Il est à remarquer ici que le mot *tamechoult* des Mozabites est la traduction exacte du latin «tibia».

[7] «Fontaine» se dit *tèt* dans tous les dialectes et répond exactement à l'arabe *aïn.* Le mot *tala*, que l'on traduit quelquefois par «fontaine», signifie proprement «flaque», en arabe *guelta.*

[8] La confusion dans la nomenclature des aspects du sol est peut-être égale, chez les Berbers, à la confusion des noms des animaux ou des parties du corps. Nous avons vu *aourir*, qui veut dire «plateau» chez les Kabyles, signifier «montagne» chez les Beni Mzab, et *adrar* «pierre» chez les Beni Mzab être «montagne» chez les Chawia et les Kabyles. Ici, *tenari* signifie «forêt». Chez les Touareg, ce même mot signifie «plaine» et est employé dans ce sens par les Kabyles.

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Forgeron.	*Nmouth*[1].	*Mahallem.*	*Haddad.*
Fossé.	*Aoudjougou*[2].	*Rõm.*	*Arzou.*
Fou.	*Ioussed, iougjed.*	*Abahloul.*	*Bahloul.*
Foudre.	*Irazza*, رعج.	*Taraka.*	*Rhâd.*
Fourmi.	*Toutfon.*	*Aguetfet.*	*Tigedfet.*
Fourreau.	*R'omd.*	*Djoua.*	*Djoua.*
Frapper.	*Iaoui*[3], ≤:.	*Iout.*	*Iouet.*
Frère.	*R'mi*[4], pl. *r'moun*, •⊐⋊.	*Ouma.*	*Ioua.*
Froid.	*Techmougui*[5].	*Asemmid.*	*Semmed.*
Front.	*Ncur*[6].	*Timmi.*	*Djebah.*
Frugal.	*Oul idjoa tedidi*[7].	*Ikena.*	*Aaddis d'amezian.*
Fuir.	*Itejga, irouedj.*	*Irouel.*	*Irouel.*
Fumée.	*Aobi*[8].	*Dkhan.*	*Aourasen, dokhan.*
Fumier.	*Edhofi.*	*Ragouz.*	*Zebeli.*
Fusil.	*Afeukchou*[9].	*Moukalt.*	*Tamrout.*

[1] *Nmouth* doit avoir un sens beaucoup plus général, car nous l'avons vu plus haut traduisant «cordonnier».

[2] Je n'hésite pas à voir ici le latin «jugum». Les Zenaga considèrent sans doute le revers du fossé plutôt que le fossé lui-même. Le mot *arzou* des Mozabites doit être le vrai mot berber, car il a pour radical *kerz* «creuser», très-fréquent dans l'Oued Abdi. Ce mot signifie aussi «prison» chez les Beni Mzab.

[3] *Iaoui*, avec le sens de «frapper», a lieu de surprendre. Ce mot, écrit ainsi ≤:, signifie «apporter» dans tous les autres dialectes, et, dans ces mêmes dialectes, «frapper» se dit *out*, +:.

[4] *R'mi* est certainement *egmi* ou *agma*, •⊐⋊ «fils de mère», qui s'adoucit en *iouma* chez les Chawia et en *ioua* chez les Beni Mzab.

[5] Ce mot est évidemment le radical arabe صم déjà cité, suivi du suffixe *gui*, si fréquent en zenaga. Nous le retrouvons dans *asemmid* et *semmed*.

[6] Le *ncur* des Zenaga est-il berber?

[7] *Tedidi* pourrait être •+++, *titeti* «action de manger»; mais il existe, je pense, en tamachek un mot *tedidi*, qui signifie «satiété».

[8] On trouve *aobi* «fumée» dans le dialecte semi-tamachek de Ouargla. Le mot *aourasen* des Beni Mzab est particulièrement remarquable. Il sert à désigner toutes les choses prohibées dont ne peuvent se servir les Mozabites, telles que la fumée de tabac et le vin. Il est trop voisin du mot *Aouras*, *Aurès*, dont il semble être le pluriel, pour ne pas donner lieu à des conjectures. Peut-on admettre que *Aouras*, dont le sens est aujourd'hui perdu, ait été une sorte d'équivalent du latin *sacer*, qui signifie à la fois «prohibé, maudit» et «consacré». On trouve plusieurs collines désignées par le nom de *Iril Aouras* «colline Aouras». Ces collines auraient-elles servi dans des temps reculés à des sacrifices? Nous citerons à ce propos le commencement de la chanson ancienne attribuée dans l'Aurès actuel à Sidi Abdallah : *Ia Aouras el-fadjir* «ô Aurès mécréant» Ce mot arabe *fadjir* «mécréant, maudit» ne serait-il pas la traduction du berber *Aouras?*

[9] *Afeukchou* est notre mot français «fusil».

G

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Gage.	*Rhan.*	*Rahen.*	*Rahan.*
Gagner (au jeu).	*Iornadhou.*	*Irna.*	*Ierna.*
Gale.	*Ejigguiadh.*	*Ajedjèd.*	*Djerb.*
Galette.	*Tégoullé.*	*Arroum.*	*Tardoumt.*
Galoper.	*Ijedj, iatejga.*	*Irekköd.*	*Itterar.*
Garder (veiller sur).	*Ikhatef.*	*Ieffer.*	*Iesthafod.*
Gare!	*Akhtef.*	*Ataoura.*	*Rèrouen.*
Gargoulette.	*Aoudjou, odjou.*	*Akellèl n telèr.*	
Gâter.	*Iasokhsar.*	*Itfia.*	*Ifesed.*
Général (chef d'armée).	*Amriar in iguin.*	*Er raïs.*	*Jeninar.*
Genou.	*Ofoud.*	*Foud.*	*Foud.*
Gens.	*Mann.*	*Ioudan.*	*Midden.*
Girafe.	*Zraf.*		
Glisser.	*Iazzelaga.*	*Izeloalleg.*	*Izleg.*
Gomme.	*Tounien.*	*Selrar'.*	
Gommier.	*Éourouar.*		
Gonatier (arbre).	*Tamourt.*		
Gourde (pour boire).	*Mesguia.*		
Gourde (pièce de 5 francs).	*Taoukhid.*	*Douro.*	*Douro.*
Gourmand.	*Iénoumech tédédi.*	*Ahadjam, rahib.*	*Aaddis d'azalouk.*
Grand.	*Ozouf.*	*D'azigrar.*	*D'azjerar.*
Gras.	*Kaddor.*	*Ikoua.*	*Acheltar.*
Gros.	*Zoweur.*	*Irao.*	*Aziouar.*
Guérir (aller mieux).	*Ijjek.*	*Imfouk, iertah.*	*Irah.*
Guérir (quelqu'un).	*Iéjijjek.*	*Ichfu.*	*Idaoua.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Habiller (S').	*Indiessa.*	*Ièrd.*	*Ieredh.*
Guerre.	*Éïnech.*	*Inouran.*	*Ameuri.*
Guerrier.	*Hassani* (expression toute locale).	*Amenai.*	*Nettouabezen.*
Gueule tapée (gros lézard).	*Mouri.*	*Bou riouna.*	
Guide.	*Amnir.*	*Achouaf.*	*Areggab.*
Guinée (étoffe de coton).	*Khont.*		

H

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Habillement.	*Ikson.*	*Aroud, kesouet.*	*Smoura.*
Habitant.	*Eddigadh.*	*Iehacher, bab n tebelit* « maître du village ».	*Hamer.*
Hache.	*Tazoudh*, pl. *tozadhen.*	*Agelzim.*	*Chakor.*
Haie.	*Zriba.*	*El-houch* [E.], *akchoun* [O.].	*Tazougguart, akchoun.*
Haïr.	*Iougchen.*	*Iqörrah.*	*Ieqerah.*
Hanche.	*Amochth.*	*Messat.*	*Aaddis amezian.*
Hâter (Se).	*Iamr'er.*	*Ieazzel.*	*Imahal.*
Haut.	*Idjak.*	*Izger.*	*D'azjerar.*
Herbe.	*Ouskon.*	*Rebiaa.*	*Ahaoul.*
Hérisson.	*Anéden.*	*Insi.*	*Ganfoud.*
Hériter.	*Iaouréça.*	*Iourets.*	*Atiouort.*
Heures (Deux) (heure de la prière).	*Tujbaron.*	*El-aser.*	*Saât.*
Hier (dans la journée).	*Andes.*	*Asennat doug ou as.*	*Asennat.*
Hier (dans la nuit).	*Eudjioud.*	*Asennat deg ièdh.*	*Asennat doudjièd.*
Hippopotame.	*Nneber'.*		
Histoire.	*Tillis.*	*Qôst* [E.], *anfoust* [O.].	*Tanefoust.*
Hivernage.	*Eujergou*, pl. *ajergoui.*	*Tidjrèst.*	*Atajerèst.*
Homme.	*Idj, min, man.*	*Eryaz.*	*Arjaz.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Homme blanc (appliqué aux Arabes et aux Berbers), en arabe *bidani*.	*Godhedj.*	*D'amellal.*	*D'amellal.*
Honteux.	*Idjkadh.*	*Itestemar.*	*Iehachem.*
Hospitalier.	*Inmechcha, amechkan.*	*Isetcha ioudan* « il nourrit les gens ».	*Tamejouheurt.*

I

Ici.	*Dhadh, alladh.*	*D'a.*	*Da.*
Idolâtre.	*Méjous.*		*Iehâbed tfôkt* « il adore le soleil ».
Incendie.	*Endeur.*	*Arrai.*	*Tfaôt.*
Incendier.	*Iarza.*	*Iserrer.*	*Isirr.*
Indigo.	*Tofeul hanna.*	*Nil.*	*Nilt.*
Injuste.	*Ouell-oudjoun.*	*D'abateli.*	*Ibella.*
Insulte.	*Odholm.*	*Isebbeb* « il insulte ».	*D'aoual el-haïb* « parole insultante ».
Intelligent.	*Anejbou.*	*D'oumhil, irfnnes ir'ef* « sa tête est légère ».	*Tabejenes ir'ef* « sa tête est légère ».
Interprète.	*Amadjas.*	*Emoutelai, aterjemani.*	*Terjman.*
Interroger.	*Iejguégué.*	*Iseksa.*	*Isesten.*
Inutile.	*Ouor-toukous.*	*Our ineffach.*	*Our teneffa.*
Ivoire.	*Okchi n'igui.*		*Ires.*
Ivrogne.	*Iessessa unechbou.*	*Ichchor.*	*Isess.*

J

Jaloux.	*R'aïouri.*	*Iekhier.*	*Iehaced.*
Jamais.	*Deggeuddini.*	*Ara, abadan.*	*Abadan.*
Jambe.	*Adhar.*	*Sagel.*	*Tamechoult ou dar* « tibia du pied ».
Jardin.	*Ogoulli,* pl. *ogoullen.*	*Ourti.*	*Rabet.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Jaune.	*Iérê, iérêdi.*	*Aourar.*	*Aourar.*
Jeter.	*Ijmen.*	*Igra.*	*Iekeli.*
Jeudi.	*El-khamich.*	*Khamis.*	*El-khamis.*
Jeune fille (vierge et nubile).	*Azba.*	*Tailbi* [E.], *taôt* [O.].	*Taziôt.*
Jour.	*As*, pl. *ioussan.*	*As.*	*As.*
Juger.	*Tar'ademt.*	*Ibetta.*	*Ieadzoun.*
Juif.	*Iehoudi.*	*Demmi* [E.], *oudui* [O.].	*Aberchan.*
Jument.	*Tegmart.*	*Haouda.*	*Trallet.*
Jurer (la vérité).	*Izzetch.*	*Iedjal.*	*Ijal.*
Jusqu'à.	*Chokchet.*	*Alda.*	*Ald.*
Juste.	*Irdemder, ioudjena.*	*Bab l haq.*	*Iehakem s temousni* « il commande par la loi ».

L

Là (loin).	*Alen.*	*Doun.*	*Innat.*
Labourer.	*Iogoalloa.*	*Ikerrez.*	*Iehart.*
Lac.	*Echchermich.*	*Tala.*	*Sebket.*
Laine.	*Todhod n'takhen.*	*Tadouft.*	*Dôft.*
Laisser.	*Iéguinna.*	*Iedj.*	*Iedj.*
Lait.	*Uj.*	*Ari.*	*Halib.*
Lait (aigre).	*Uj n'tagachil.*	*Ari asemmad.*	*Ari asemmam.*
Lait (caillé).	*Uj ichtiuk.*	*Ari itchel.*	*Aderdour.*
Lait (doux).	*Uj n'tozord.*	*Ari achfa.*	*Halib.*
Langage.	*Aouedj.*	*Outelai.*	*Aoual.*
Langue.	*Itchi.*	*Iles.*	*Iles.*
Large.	*Iartar.*	*Irao.*	*D'aoussah.*
Larme.	*Ndhaouan.*	*Ametto.*	*Imettaoun.*
Laver.	*Iseuret.*	*Sièrd.*	*Sièrd.*
Lever (Se).	*Iaoudhet, iankora.*	*Iekker.*	*Ibed.*
Lèvre.	*Tazaoun.*	*Chirb.*	*Ambour.*
Libre.	*Lharou.*	*Imeserrah.*	*Ittousiib.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Lier.	*Ian.*	*Iekken.*	*Iekken.*
Lièvre.	*Nérouba.*	*Agerzist.*	*Taièrzist.*
Lion.	*Oüar,* pl. *iren.*	*Arr.*	*Ouar.*
Lire.	*Iar'rou.*	*Ieqera.*	*Iehazzem.*
Lit.	*Téchouguit.*	*Serir.*	*Tenatchera.*
Livre.	*Edjikteb.*	*Akerras.*	*Ktab.*
Loi.	*Torès.*	*Chera.*	*Temousni.*
Loin.	*Ioubbok.*	*Iqsa, ibhâd.*	*Ibhad.*
Loin (Être).	*Iougbaga.*	*Tebhad.*	*Tebhad.*
Long.	*Oneufnou.*	*Azigrar.*	*Azejerar.*
Longtemps.	*Réodh.*	*El-hal izger.*	*Zeman d'azjrar.*
Lorsque.	*Ogd.*	*Alda.*	*Loukan.*
Louer (un cheval).	*Iogouri.*	*Ikera.*	*Etchera.*
Lui.	*Nenta.*	*Netta.*	*Netta.*
Lundi.	*El-tinana.*	*L'etenin.*	*Assn l'etniin.*
Lune.	*Ejjir.*	*Gour, ioar, taziri* [O.].	*Taziri.*

M

Mâchoire.	*Amadji.*	*Afelous.*	*Adjaï.*
Maigre.	*Idjnoz.*	*Imzekek.*	*D'azdad.*
Main.	*Oufes,* pl. *afouch.*	*Fous.*	*Fous.*
Maintenant.	*Açaadh, adhidh.*	*Louka* [E.], *imiro* [O.].	*Imaro.*
Mais.	*Iar'er.*	*Lamkenniten.*	*Lakin.*
Maïs.	*Makari.*	*Amestourt.*	*Mestourt.*
Maître.	*Oudia,* pl. *oudiaoun.*	*Bab.*	*Bab.*
Maître (d'école).	*Itchfar'a.*	*Taleb.*	*Lefki, anhazam.*
Maîtresse (amante).	*Tnouméchi,* pl. *tnouméchoun.*	*Tamedoutchèlt* [O.], *tameddoukalt* [E.].	*Tamedoutchèlt.*
Malade.	*Ioudan.*	*Dmadoun.*	*Ierrha.*
Maladie.	*Tikt.*	*Attan.*	
Mâle.	*Amoutch.*	*Aoutem.*	*Deker.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Manger.	*Itcha.*	*Etch.*	*Iettet.*
Manglier.	*Psannar.*		
Manquer (être absent).	*Iechtcha.*	*Our illi.*	*Oul illi.*
Marabout.	*Itchfara.*	*Ajenni, merabot.*	*Louli, amrabot.*
Marais.	*Chermich.*	*Resebet, amrèj.*	*Meurjet.*
Marais (salan desséché).	*Sebkha.*	*Asebikht.*	*Sebkhet.*
Marché.	*Sokh.*	*Sôq.*	*Sôq.*
Marcher.	*Ijiguich.*	*Iougir.*	*Idjou fou darn nnes* « il va à pied ».
Mardi.	*Ella guiéden.*	*Telèt.*	*Assen le telèt.*
Mari.	*Ouadiat nkin.*	*Ergaz.*	*Erjaz, imelèch.*
Marié.	*Ioumdjak.*	*Ierchel, iehasel.*	*Haris.*
Marteau.	*Maouen*, pl. *maouenen.*	*Azdoud.*	*Azdouz.*
Matelot (noir du Sénégal).	*Amlabot.*	*Ajenni, amrabot.*	*Iekhdem aman izizaouen* « il travaille l'eau verte ».
Matin.	*Tenezzet.*	*Atenezzèt.*	*Rebicha.*
Maure.	*Godhedj.*		
Maure (indépendant).	*Hassoun.*		
Maure (tributaire).	*Azenag*, pl. *azounoug.*		
Me.	*Idh.*	*Aia.*	*I.*
Méchant.	*Founti.*	*Our halich.*	*D'ouchtim.*
Médecin.	*Mchafeur.*	*Adebib.*	*Atebib.*
Mêler.	*Ioukhdiath.*	*Ieharek.*	*Iekheled.*
Menteur.	*Chmardai.*	*Iserkous.*	*Issertchous.*
Mentir.	*Ichmarda.*	*Iserkous.*	*Issertchous.*
Menton.	*Issi in tammeurt.*	*Mefsel n temèrt.*	*Tmart.*
Mer.	*Ellentérem.*	*Bhar.*	*Aman izizaouen* « eau verte ».
Mercredi.	*Aguierba, edjerba.*	*L'arba.*	*Assen l'erba.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Mère.	*Ioumma*, pl. *ioumnon.*	*Imma.*	*Mamma.*
Midi.	*Ejidj.*	*Ammas oum ou as* « milieu du jour ».	*Meraou ssen* « douze ».
Mil (gros).	*Illa*, pl. *illen.*	*Dekhen.*	*Berruka.*
Mil (petit).	*Moudhri*, pl. *moudhrou.*		*Tidenouin.*
Mince.	*Chéded.*	*Azdad.*	*D'azdad.*
Miroir.	*Tachandoud*, pl. *tichendeden.*	*Alemmah* [E.], *tisit* [O.].	*Tisit.*
Moi.	*Nika.*	*Netch* [O.], *encher* [E.].	*Netch.*
Mois.	*Eujjir.*	*Gour* [E.], *iour* [O.].	*Iour.*
Moment.	*Aré.*	*Fesel* [E.], *imir* [O.].	*Imir.*
Montagne.	*Eurgoum*, pl. *ragmen.*	*Adrar.*	*Aourir.*
Monter.	*Iokfoutch.*	*Ali*, *ittali.*	*Iali.*
Monter (sur une bête).	*Inag.*	*Iña.*	*Enn.*
Montrer.	*Ijedej.*	*Inaat.*	*Isechen.*
Moquer (Se).	*Iédasso.*	*Idsa fell* « rit sur ».	*Idessa.*
Mort (Un).	*Min ioummin.*	*Anemmitti.*	*Immout.*
Mortier (en bois pour piler le mil).	*Euffourdhi.*	*Takedouath.*	*Maharas.*
Mouche (grosse, piquante).	*Togqgoumt.*	*Izi.*	*Izi.*
Mouchoir (vêtement).	*Sebnia.*	*Tamahramt.*	*Maharmet.*
Mourir.	*Ioummi témentent.*	*Immet.*	*Immout.*
Moustique.	*Tudès.*	*Tabahôt.*	*Izi ou aman* « mouche d'eau ».
Mouton.	*Guérer.*	*Iker.*	*Oufrich.*
Muet.	*Ounoun.*	*Abekkouch.*	*Abekkouch.*
Mulet.	*Oujeg.*	*Acerdoun.*	*Okkoz ou daren* « quatre pieds ».
Musc.	*Mesk.*	*Mesk.*	*Mesk.*
Musicien.	*Iguiou.*	*Akössab.*	*Ittirar.*
Musulman.	*Eneskin.*	*Meslem.*	*Meslem.*

N

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Natte.	*Emchidou.*	*Ajertil.*	*Ajertil.*
Naufrage.	*Iar'rek.*	*Ierrez ou asrer* « se brise le navire ».	*Ierrez ou merkeb.*
Navire.	*Teafeurekt,* pl. *teufeuroun.*	*Afeloukt.*	*Asrer.*
Nécessaire.	*Iollou.*	*Lazem, iemken.*	*Lazem.*
Ne pas.	*Ouor, oull.*	*Our* [E.], *oul* [O.].	*Oul.*
Neuf.	*Touza.*	*Tessa.*	*Tsa.*
Nez.	*Tindjereun.*	*Akhanfouf.*	*Tinzar.*
Noble (de race).	*Lemdarek.*	*Staddèrt tamokrant* « de grande maison ».	*Mmis oum oukham amokran* « fils de grande tente ».
Noir.	*Édédj, édédji.*	*Aberkan, arouggual.*	*Aberchán.*
Nom.	*Ichmi.*	*Ism.*	*Ism.*
Non.	*Abodh.*	*Arah.*	*Ouho.*
Nord.	*Agaféï.*	*Dahrt.*	*Dáhart.*
Nourrice.	*Tamseurdout,* pl. *tamseurdoudoun.*	*Ardèt.*	
Nourriture (aliment).	*Tedhidhi,* pl. *tedhedhen.*	*Taham, arekti, seksou.*	*Mahach, ouchchou.*
Nous.	*Noukouni.*	*Nechenin.*	*Nechenin.*
Nouvelle (renseignement).	*Nfechchan.*	*Kheber.*	*Kheber.*
Novembre.	*Fl aït.*	*Vember.*	*Louembir.*
Nuage.	*Amreuk.*	*Tijenó.*	*Tajenout.*
Nuit.	*Idh, it, idj.*	*Ièdh.*	*Dedjèd.*
Nulle part.	*Ouell-ial.*	*Lak doug oumkan.*	*La deg ounchan.*

O

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Obéir (à son maître quand on est esclave).	*Iégara.*	*Iedah.*	*Itebbah.*
Obscur.	*Telles.*	*Illes.*	*Hal issoulles* « temps obscur ».
Odeur.	*Adhi.*	*Rihet.*	*Rihet.*
Odeur (mauvaise).	*Adhi chifa.*	*Rih tafouah.*	*Rih't touchtimt.*
Œil.	*Tod, toudh.*	*Tèt.*	*Tèt.*
Œuf.	*Toujit*, pl. *toja.*	*Timellalin.*	*Tizdal.*
Oiseau.	*R'dhada*, pl. *our'dhad.*	*Aferokh.*	*Fereukh.*
Ombre.	*Thigui.*	*Tallèst, khial* « fantôme ».	*Soulles, robbech.*
Ongle.	*Euskeur.*	*Ichcher.*	*Achçhar.*
Onze.	*Ioun id méreg.*	*Hadach.*	*Meraou d'igen.*
Or.	*Ouri*, pl. *eurou.*	*Oror.*	*Oror.*
Oreille.	*Tamazgoudh.*	*Timjèt.*	*Timezourt.*
Os.	*Issi.*	*Ires.*	*Ires.*
Ou.	*Nadh.*	*Ennir.*	*Emmer.*
Où.	*Maa.*	*Mani.*	*Mani.*
Oublier.	*Ior'guetch.*	*Ittou.*	*Itta.*
Ouest.	*Adhéren.*	*Kharb.*	*Kharb.*
Oui.	*Eio.*	*Illa.*	*E.*
Outarde.	*Aguich.*	*Tahabart.*	*Habar.*
Outre.	*Éiguith.*	*Ageddid* [E.], *aiddid* [O.].	*Ajeddid.*

P

Pagne (vêtement).	*Afaradj*, pl. *afaradjen.*	*Timelhaft.*	*Arembarit.*
Paille.	*Iskoun.*	*Loum.*	*Loum.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Paître.	*Iamekcha.*	*Irettah.*	*Ittett.*
Paix.	*Mkounni, azol.*	*Hena.*	*Afit.*
Palétuvier.	*Pkekh.*		
Palmier (dattier).	*Nakhla n'tini.*	*Tazdèt.*	*Tazdèt.*
Palmier (à huile).	*Ktir.*		
Panier.	*Ibimbi.*	*Akelou.*	*Akelou, tisenit.*
Panthère.	*Ndougou.*	*Aksèl.*	*Nemeur.*
Papier.	*Arakht.*	*Karet.*	*Arirad.*
Paradis.	*Djen.*	*Djennet.*	*Adjennet.*
Parce que.	*Edjigan.*	*Sougguani.*	*Marer.*
Pardonner.	*Ienji.*	*Isel, iedj.*	*Iedj.*
Pareil.	*Enmérek*, pl. *enmméréguen.*	*Itematel.*	*Iterouz.*
Parfum.	*Adhi, idjmandeur.*	*Riha tahala.*	*Riha.*
Parler.	*Ichioudj, iéchaouedj.*	*Isiouel, ittoutelai.*	*Isiouel.*
Parmi.	*Deg.*	*Jar.*	*Jar.*
Partir.	*Iéjjiguich, ibda.*	*Iougir.*	*Idjour.*
Partout.	*Koullet alit.*	*Di imour okoul.*	*Koul anchan.*
Passer.	*Ioka.*	*Iehadda.*	*Iegedah.*
Paupière.	*Achanar.*	*Agelim n tèt* « peau de l'œil ».	*Abeliou.*
Pauvre.	*Iafkara.*	*Azaouali.*	*D'amechcherro.*
Payer.	*Iarzom.*	*Isellek.*	*Ioucha.*
Pays.	*Aguedj.*	*Amort.*	*Tamort.*
Peau.	*Idjim.*	*Agelim* [E.], *ajelim.*	*Ailim.*
Pêcheur.	*Omreuk.*	*Aseïad n iselmen* « chasseur de poissons ».	
Peiner.	*Iaga.*	*Itemahaddab.*	*Dieker el-r'ater.*
Pélican.	*Téchoug.*		
Perdrix.	*Achkor.*	*Tazkourt.*	*Hajel.*
Père.	*Baba*, pl. *baban.*	*Dadda.*	*Baba.*
Perruche.	*Endjiooua.*		

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Petit.	*Mazzig.*	*Amzian, agilal.*	*Amzian.*
Petite vérole.	*Jeddi.*	*Azerzait.*	*Tazerzait.*
Peu (Un).	*Akhout.*	*Qeli, iderous.*	*Bessi.*
Peut-être.	*Itoum, kounnida.*	*Ioumken.*	*Iemken.*
Pied.	*Tinchi.*	*D'ar.*	*Darn.*
Pierre.	*Tirgut*, pl. *tirgéioun.*	*Ahadir.*	*Adrar.*
Piler.	*Iouqqam.*	*Itr'iaz.*	*Ieddi.*
Pillage.	*Tadhori*, pl. *tédhoran.*	*Heban* « ils pillent ».	*Sah'an* « ils pillent ».
Pillard.	*Guinn*, pl. *ganouen.*	*Saket.*	*Rezou* (?)
Piller.	*Iodhar of.*	*Iout.*	*Ikheleb.*
Pilon pour le mil.	*Eujéni*, pl. *ijinou.*	*Teddit.*	*Azdouz.*
Piment.	*Lhaour.*	*Felfel azougguar.*	*Felfela.*
Pintade.	*Habcha.*		
Pirogue de mer.	*Ouatchialbak.*		
Pirogue de rivière.	*Saida.*		
Pistolet.	*Akhfarchidt.*	*Tareddart.*	*Kabous.*
Plaine.	*Offondou.*	*Tamort.*	*Ôta.*
Plaire.	*Iienméchcha.*	*Iehajeb, iledd.*	*Iehajeb.*
Plein.	*Iouzodh.*	*Itcher.*	*Ichcher.*
Pleurer.	*Étaguia.*	*Iil.*	*Ittrèrt.*
Pleuvoir.	*Iana.*	*Itchat.*	*Itchat tajenout* « frappe pluie ».
Plomb.	*Aldoun.*	*Bouldoun.*	*Azizao.*
Plomb de chasse.	*Broum* (du français plomb).	*Bouldoun.*	*Azizao.*
Pluie.	*Akanek.*	*Tametena.*	*Tajenout.*
Poignard.	*Téférid*, pl. *téfren.*	*Bou saadi, amegnar.*	*Mous, beniar.*
Poil.	*Tadhoud*, pl. *tadhoudoun.*	*Zao.*	*Zao.*
Pointe du jour.	*Egfeugguir.*	*Itebessem oufejer* « sourit l'aurore ».	*Fejer.*
Pointu.	*Idja*, pl. *idjen.*	*Igsai.*	*Iemsed.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Poison.	*Essem.*	*Sem.*	*Sem.*
Poisson.	*Chigmen.*	*Aselm.*	*Hout'.*
Poitrine.	*Gourgueur*, pl. *gourgueren.*	*Id'marn.*	*Idemèrn.*
Poltron.	*Anéguef.*	*Maougguod.*	*Itougguod.*
Pondre.	*Djébaraden.*	*Touri.*	*Tarou.*
Porte.	*Ommou.*	*Bab.*	*Taourt.*
Porter.	*Iokki.*	*Ierfed, iehadden.*	*Ichemmer.*
Porter (sur les reins).	*Ichbomba.*	*Ierfed.*	*Ichemmer.*
Poule.	*Taouadjoudt.*	*Tagazet.*	*Tiazet, tasajet.*
Pour que.	*Chokchet.*	*Sebba.*	*Ald.*
Pourquoi.	*Ioua.*	*Maref* [E.], *marer, mimi* [Q.].	*Mimi.*
Poursuivre.	*Ietfeur.*	*Ideffer.*	*Iazzel.*
Poussif.	*Tombouhaï.*	*Ienahaj.*	*Ielah'at.*
Pouvoir.	*Iahod, ioffa.*	*Iekoum.*	*Isedjem.*
Poux.	*Tellikt.*	*Ichet*, pl. *tichchin.*	*Tillit*, pl. *tilchin.*
Prendre.	*Irmech, iokka.*	*Iehakem* [E.], *ietteuf.*	*Ietteuf.*
Prêter.	*Iordetch, iordég.*	*Ierdel.*	*Ièrdel.*
Prêtre.	*Moufesser.*	*Amrabot.*	*Anhazam.*
Près.	*Ioz.*	*Iqreub.*	*Iqeurb.*
Prier (supplier).	*Itetter.*	*Itetter.*	*Itemetra.*
Profond.	*Iar'araga.*	*Iouhar, ista.*	*Ierzou.*
Promener.	*Jéilla.*	*Itteg el-aoua.*	*Ithaoues.*
Propre.	*Ir'ach.*	*D'azdag.*	*Isfa.*
Prouver.	*Ior'érech.*	*Ieaoui tsebit.*	*Isebbah.*
Puce.	*Fitch.*	*Kourdi* [O.], *berrout.*	*Kourdi.*
Puits.	*Amouj*, pl. *mouzzen.*	*Bir.*	*Tirèst.*

Q

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Quarante.	*Akouz dé tmérin.*	*Arbaïn.*	*Kkous temerouin.*
Quatorze.	*Akouz id méreg.*	*Arbatach.*	*Merao d'okkoz.*
Quatre.	*Akoz, akouz.*	*Arbaa.*	*Okkos.*
Quatre-vingts.	*Ittem dé tmérin.*	*Temanîn.*	*Tamet temerouin.*
Quatre-vingt-dix.	*Touza dé tmérin*	*Tessaïn.*	*Tesset temerouin.*
Quel.	*Taken.*	*Man doua* [E.], *mata* [O.].	*Mata.*
Quelque.	*Deggued.*	*Qeli.*	*Iyen.*
Quelque chose.	*Edj*, pl. *ioudj.*	*Qeli l'hajt.*	*Chera.*
Quelquefois.	*Deggued ouari.*	*Bâd n tikkal.*	*Bâd n titchan.*
Quinze.	*Chammouch id méreg.*	*Khamstach.*	*Merao ou semes.*
Quoi?	*Tak.*	*Mata.*	*Mata.*

R

Ramener.	*Iouedda, iéchmagra.*	*Iouhad.*	*Ieaoui.*
Rapporter.	*Iouedda.*	*Iouhad.*	*Ieaoui.*
Raser (couper les cheveux).	*Iouquech if.*	*Ieks es zao.*	*Ittes el-djouffa.*
Rassasié (Être).	*Iennar.*	*Iroua.*	*Idjiouen.*
Rattraper (atteindre).	*Inetchka.*	*Ielahak.*	*Ilahag.*
Ravager (brûler).	*Iaçour'çar.*	*Iserrer.*	*Inahab.*
Recevoir.	*Ior'oubedj.*	*Ieqebel, ietteuf* [O.].	*Ietteuf.*
Récompenser.	*Iougfa tefert.*	*Ioucha el-kant.*	*Ioucha tifirt.*
Reconnaître.	*Iougeuzzou.*	*Iechfa.*	*Igemmen.*
Refuser.	*Iességra, iouga.*	*Our atir's cha* « il ne veut pas ».	*Ouli r'is adietteuf* « il n'est pas en lui qu'il reçoive ».

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Regretter.	*Iamograça.*	*Iendem* « il se repent ».	*Iendem* « il se repent ».
Réjouir (Se).	*Iaferaha.*	*Iezha.*	*Iferah.*
Religion.	*Torès*, pl. *tourous.*	*Din.*	*Din.*
Remède.	*Echafeur*, pl. *chafeuren.*	*Doua.*	*Doua.*
Remplir.	*Iouzodh, iozadh.*	*Ietchor.*	*Ichar.*
Rencontre.	*Iommouktcha.*	*Imeloufan.*	*Itemelugan.*
Rendre.	*Iechmégra, iraza.*	*Iouah.*	*Ierri.*
Repentir (Se).	*Iamograça.*	*Iendem.*	*Iendem.*
Répéter.	*Iakarrara.*	*Ihaoud, ierni.*	*Ihaoud.*
Répondre.	*Iéjaoba.*	*Iouajeb.*	*Ierri l'oujab.*
Reposer (Se).	*Iékolfi.*	*Iggenfa, iriha* [O.].	*Iriha.*
Répudier.	*Iodha.*	*Iellef.*	*Ikeli.*
Requin.	*Téacheguil.*	*Aïdhi le bhar* « chien de la mer ».	
Respecter.	*Iéchigchibi.*	*Itebelkas.*	*Iestehè.*
Respirer.	*Itneffeça.*	*Iteneffas, itenakab.*	*Ilahad.*
Rester.	*Iama.*	*Iekkim.*	*Iekkim.*
Retourner.	*Iammougra.*	*Iedren.*	*Itoueld.*
Revenir.	*Iammougra.*	*Ieoullad.*	*Ieoullad.*
Riche.	*R'ani.*	*Bab ilreman* « possesseur de chameaux ».	*Bab ou itli* « possesseur de fortune ».
Rien.	*Our-t-ioudj, odou.*	*Lak da qeli.*	*Ou la delhuit.*
Rire.	*Iotsa.*	*Iedsa.*	*Iedess.*
Rivage.	*Achian amen.*	*Chirb.*	*Aïder.*
Rivière.	*Adhar.*	*Souf.*	*Souf.*
Riz.	*Maro, mari.*	*Rouz.*	*Rôz.*
Roi.	*Améjer.*	*Melk.*	*Aziouar.*
Rond.	*Iakaorara.*	*Tönned.*	*Timdouèrt.*
Rouge.	*Jobba.*	*Azougguar.*	*Azougguar.*
Rouillé.	*Msuddi*, pl. *assuddan.*	*Isedded, iberken.*	*Itemsel.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Ruisseau.	*Adhar.*	*Achaïb itemiekki* « ravin arrosé ».	*Châbet.*
Rusé.	*Mokhzi*, pl. *mokhzziin.*	*Iechter.*	*Iemsed.*

S

Sable.	*Agadj.*	*Remel, igidi.*	*Ijdi.*
Sable.	*Ielfa.*	*Remel, igidi.*	*Ijdi.*
Sabre.	*Tajod*, pl. *tejeden.*	*Agestour.*	*Sekin d'azigrar.*
Sagaie.	*Toouda.*	*Amezrag.*	*Mezrag.*
Saison sèche.	*Teugars.*	*Sif, anebedou.*	*Sif.*
Samedi.	*Essopd.*	*Es sebt.*	*Ass n sebbat.*
Sang.	*Demmen.*	*Idammen.*	*Idammen.*
Sanglé (farine de mil et lait).	*Eraoua.*		
Sanglier.	*Ar.*	*Ilef.*	*Akhanfour.*
Sangsue.	*Nbalkou.*	*Tidda.*	*Haleg.*
Sauter.	*Ioubbedh, ioubboth.*	*Itenger.*	*Ineggez.*
Sávoir.	*Isena.*	*Issen.*	*Issen.*
Savon.	*Saboun.*	*Saboun.*	*Saboun.*
Sec.	*Ioour.*	*Iekkor.*	*Iekkor.*
Seize.	*Chôdouch id méreg.*	*Sittach.*	*Meraou s siz.*
Sel.	*Térer't.*	*Tisent.*	*Tisent.*
Selle.	*Serz.*	*Thrikt.*	*Serdj.*
Semblable.	*Enméreg*, pl. *enméreguen.*	*Itematal.*	*Iterouz.*
Sentir (verbe neutre).	*Iadhi.*	*Izzouffer.*	*Ikhemer.*
Séparer (Se).	*Iodha.*	*Innebeda.*	*Iferek.*
Sept.	*Ichcha.*	*Sebaa.*	*Sôz.*
Serment.	*Ezedj*, pl. *ezidjen.*	*Djal.*	*Adjal.*
Serpent.	*Aouogueur.*	*Mirez.*	*Alefeth.*
Seulement.	*Iangara.*	*Bark.*	*Ouoni barka* « cela seulement ».

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Si.	*Iddéïogou, et.*	*Mda, ma* [O.].	*Loukan.*
Silence.	*Afasso.*	*Sousemi.*	*Sousemi.*
Singe.	*Tazbat n'ténéri.*	*Gèrd.*	*Gord.*
Six.	*Chodouch.*	*Sïtta.*	*Sádes.*
Sœur.	*Iedhma*, pl. *iedhmen.*	*Oultma.*	*Oultma.*
Soif.	*Tofda.*	*Foud.*	*Fâd.*
Soir.	*Teddebeth.*	*Imeddit.*	*Tameddit.*
Soixante.	*Chodouch dé tmérin.*	*Settin.*	*Siz temerouin.*
Soixante-dix.	*Ichcha dé tmérin.*	*Sebahin.*	*Sôz temerouin.*
Soldat.	*Snadra.*	*Hasker.*	*Hasker.*
Soleil.	*Toufoukt.*	*Tafôkt.*	*Tfouit.*
Solliciter.	*Iougga.*	*Itetter.*	*Itemetra.*
Sortir.	*Iezgueur.*	*Ierg.*	*Ieffer.*
Soufflet.	*Tarcha*, pl. *tarchat.*	*Arerrirt.*	*Abeka.*
Soulier.	*Téchigui*, pl. *tehiguen.*	*Arkas.*	*Tarchast.*
Soupir.	*Nefs*, pl. *anfes.*	*Taneffout.*	*Issouda* « il soupire ».
Sourd.	*Sozoug.*	*Amejjouj.*	*Amejjouj.*
Sous.	*Eddami.*	*Eddou.*	*Eddou.*
Succéder.	*Iaourega.*	*Iekköd.*	*Atebah.*
Sucer.	*Ietmattak.*	*Itemoussa.*	*Itzomma.*
Sud.	*Ougous.*	*Qibelt.*	*Guebla.*
Suffire.	*Iougda.*	*Eggith.*	*Iedzi.*
Sur.	*Défella.*	*Enneg.*	*Dennedj.*

T

Tantôt (futur).	*Saad.*	*Bâdsua.*	*Ouoqt ra adias* « moment va venir ».
Tantôt (passé).	*Ogoudhedh.*	*Zik.*	*Ouoqt azoua* « moment passé ».
Tapis.	*Tacert.*	*Trakna.*	*Tenatchera.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Tard.	*Idda ouos.*	*Abedôd* « tu tardes ».	*Tekkimed* « tu tardes ».
Teinturier.	*Sebar'.*	*Asebbar'.*	*Asebbar'.*
Tente.	*Inn*, pl. *ânen.*	*Akhamt.*	*Takhamt.*
Tête.	*If*, pl. *afoun.*	*Ir'f.*	*Tabjena.*
Teter.	*Iordath.*	*Itotted.*	*Itötted.*
Tetons.	*Fouffou*, pl. *fouffen.*	*Ibbachen.*	*Iffan.*
Terrasse.	*Stah.*	*Enneg n taddèrt.*	*Annej.*
Terre (La), ce monde.	*Gueddeni.*	*Douniet.*	*Dounit.*
Terre (sol).	*Aguetch.*	*Chèl.*	*Tamort.*
Tirer à soi.	*Iouggueur.*	*Izeier, ijebed.*	*Ijebed.*
Tirer un coup de fusil.	*Iaoutta.*	*Ioud oudem* « il frappe coup ».	*Itchat.*
Tisserand.	*Nezzaz.*	*Izzad.*	*Iennöd.*
Toi.	*Kouk, koam.*	*Chek, chetch* [O.].	*Chetch.*
Tombeau.	*Tidhridh*, pl. *tidhroun.*	*Nil.*	*Nil.*
Tomber.	*Iodhar.*	*Iódi.*	*Iôdu.*
Tondre (couper les cheveux).	*Iouqech if.*	*Iebbi.*	*Ikerred.*
Tonnerre.	*Razza.*	*Rhad.*	*Rahad.*
Tortue.	*Firech.*	*Ifker, iffer.*	*Fekroun.*
Toujours.	*Abodhdki.*	*Daïman.*	*Dîma.*
Trace de pas.	*Ichem*, pl. *ichmen.*	*Djerret.*	*Titchli.*
Traire.	*Iouzzak.*	*Itezzi.*	*Itezzèj.*
Traitant (commerçant).	*Oueddigan.*	*Izzenouz.*	*Izzenouz ou isser* « il vend et il achète ».
Traitant (patron d'un bateau).	*Ouadiat taferekt.*		
Tranquille.	*Ioufkech.*	*D'imethenni.*	*Hanna iman.*
Treize.	*Karath id méreg.*	*Teltach.*	*Meraou echchared.*
Trembler (de froid).	*Iergaga.*	*Iterjiji.*	*Iterjiji.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Trente.	*Karat dé tmérin.*	*Tlatin.*	*Char temerouin.*
Tribu (Homme de la même).	*Ogzi-n-am* « fils d'oncle ».	*Thi larch nner* « de notre tribu ».	*Taachirt* « tribu ».
Triste.	*Tougmert n'adjakht.*	*Hal nnes idriéther.*	*Idièq.*
Trois.	*Karat, karath.*	*Talata.*	*Char.*
Troc.	*Éneffitch*, pl. *éneffèguen.*	*Annembeddal* « nous échangerons ».	*Annembadel* « nous échangerons ».
Tromper.	*Iamaruta.*	*Ioura.*	*Iouri.*
Troupeau de moutons.	*Takchen.*	*Oulli.*	*Ranim.*
Tuer.	*Iina.*	*Ienr, inek.*	*Ienr', inek.*

U

Un.	*Ieun, nieu, néïoun.*	*Icht.*	*Iggen.*
Urine.	*Badjen.*	*Aman ibezziden.*	*Boul.*
Uriner.	*Iabatch.*	*Ibezzed.*	*Iboul.*
Usage.	*Aâd*, pl. *âouaïd.*	*Hadt.*	*Hadet.*
Usurper.	*Iar'çaba.*	*Our rèrs lhaq adiekken doug oumkan aia* « il n'a pas le droit d'occuper cette place ».	*Our inedjem ieatteuf* « il n'a pas le droit de commander ».

V

Vache.	*Téehi.*	*Tafounast.*	*Tafounast.*
Vagabond.	*Séfi*, pl. *souffa.*	*Itteg el-aouat.*	*Ithaoues.*
Vaincre.	*Iorna.*	*Irena.*	*Irna.*
Vainqueur.	*Iourna.*	*Irena.*	*Irna.*
Vallée (ravin).	*Téiert*, pl. *téiroun.*	*Fehèd.*	*Chabet.*
Vautour.	*Bougro*, pl. *bougreun.*	*Isri.*	*Kheurmet.*
Veau.	*Irkou.*	*Ajemi.*	*Mmis n tfounast.*
Veiller (passer la nuit).	*Ichassa.*	*Ieqôss seg ièdh* « il retranche un peu *de la nuit* ».	*Ieqôss bessi.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Veiller sur.	*Iakhtef.*	*Ired balnnes.*	*Adikkim.*
Vendre.	*Iejenja.*	*Izzenz.*	*Izzenz.*
Venger (Se).	*Iourzam.*	*Idoua lhajt nnes* « il fait son affaire ».	*Ietfer.*
Venir.	*Iessem, ioddech, iommodj.*	*Iousid.*	*Adias.*
Vent.	*Ajeoun.*	*Ajaj.*	*Riha.*
Ventre.	*Takhsa,* pl. *teukhsoun.*	*Aaddis.*	*Aaddis.*
Verge.	*Jeffen.*	*Achellal.*	*Izaffen.*
Vert.	*Bidhik.*	*Azizao.*	*Adali.*
Vêtement.	*Taoujja,* pl. *toujjouan.*	*Arôd.*	*Aired.*
Vêtement de l'homme.	*Khechchaba, khchachib.*		
Viande.	*Tfiji.*	*Aksoum, aïsoum.*	*Aïsoum.*
Vieillard.	*Agroum.*	*Amrar.*	*Aoussèr.*
Vide.	*Iougga.*	*Iouzza.*	*Ifza.*
Vilain.	*Chifâ.*	*Ifouah.*	*Ouchtim.*
Village.	*Irmi,* pl. *armoun.*	*Akelèth, tabelit.*	*Rermi.*
Vingt.	*Téchindu.*	*Acherin.*	*Sen temerouin.*
Visiter.	*Ietzara, itchkeumu.*	*Ienzôr.*	*Izour.*
Vite.	*Ichtaouci.*	*Azzel.*	*Achtar.*
Vivre.	*Iahia.*	*Idder.*	*Idder.*
Voir.	*Iezzor.*	*Izra.*	*Iergeb.*
Voler (prendre).	*Iouqueur.*	*Iaker.*	*Iouker.*
Voler (avec des ailes).	*Ioubodh.*	*Ioufeg.*	*Iferfer.*
Voleur.	*Amigueur.*	*Iouker.*	*Imoukred.*
Volontiers.	*Chaoua.*	*Allah ibarek.*	*Allah ibarek.*
Vouloir.	*Iokoudia, ioqa.*	*Ikhes.*	*Ikhes.*
Vous.	*Netnin.*	*Chenouin.*	*Chetchouin.*
Voyager.	*Iarieb.*	*Isefer.*	*Isafer.*

	ZENAGA.	CHAWIA.	BENI MZAB.
Vrai.	*Tit.*	*Bel haq.*	*Tidet.*
Vue.	*Tmitdhra.*	*Tizra* (?)	*Ireggueb* « il voit ».
Vulve.	*Etchédem abodji.*	*Akherrach.*	*Boud.*

Z

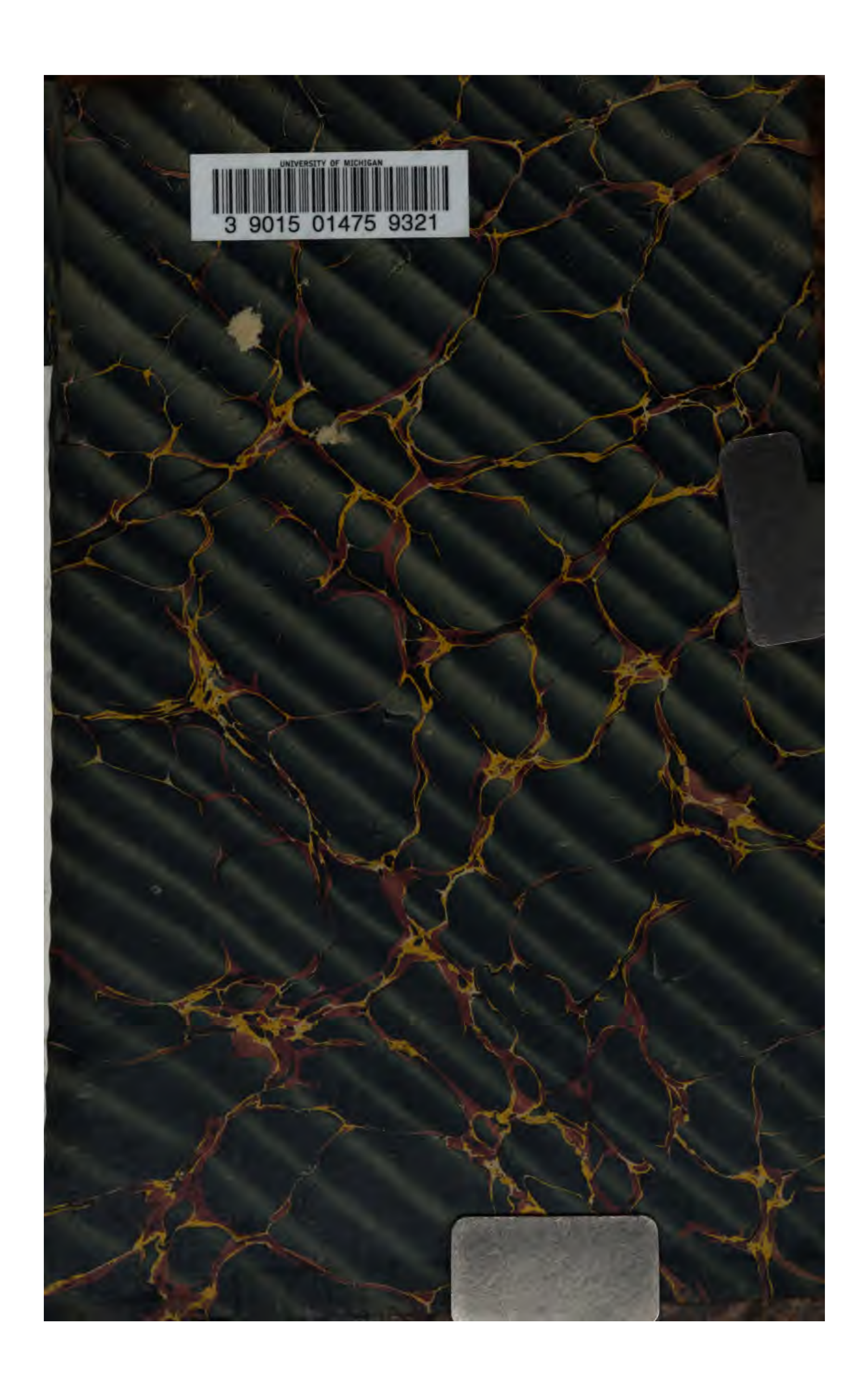
Zenaga.	*Azenag*, pl. *azounoug*.

J'ai rédigé ce travail sous la tente, au mois de juillet 1878, chez les Amamra. Il est ici publié tel que j'ai eu l'honneur de l'envoyer à M. le Ministre de l'instruction publique.

E. Masqueray.

TABLE DES MATIÈRES

SUIVANT L'ORDRE DANS LEQUEL ELLES SONT PLACÉES DANS CE VOLUME.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01475 9321